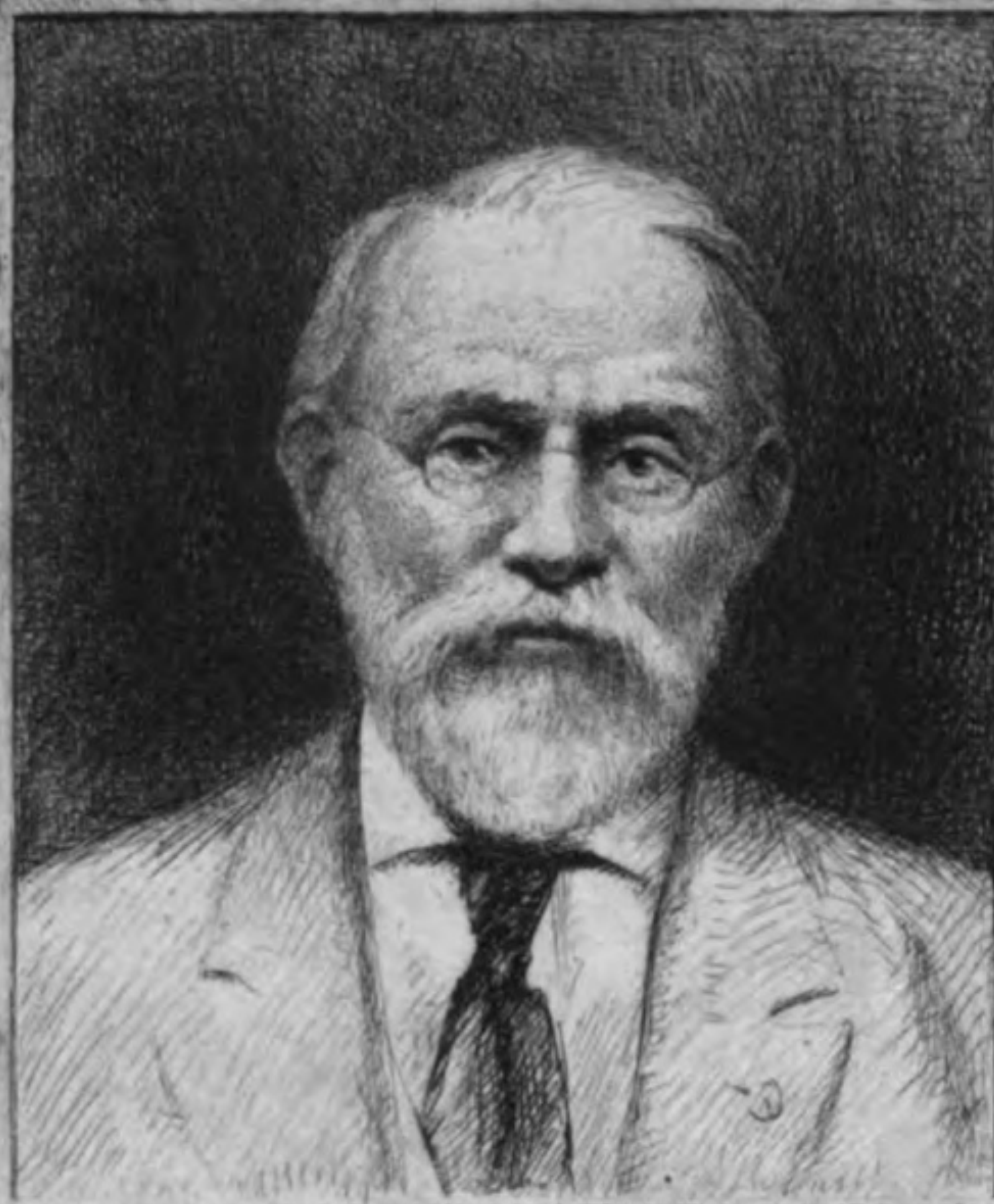


BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

Du Bourbonnais

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU BOURBONNAIS



LETTRES, SCIENCES ET ARTS



TOME VINGT-SIXIÈME



MOULINS
" LES IMPRIMERIES RÉUNIES "
15 RUE D'ENGHIEN, 15

1923



PROCÈS-VERBAUX

SÉANCE DU 8 JANVIER 1923

PRÉSIDENCE DE M. LE D[r] DE BRINON

Etaient présents : MM. Georges BRUEL, CAPELIN, CHAMBALOUS, CHAMBRON, chanoine CLÉMENT, GAUTHIER, GÉNERMONT, MILCENT, François MITTON, Adrien MITTON, PRADAT, André ROY, SARRAZIN, THONNIER DE LA BUSSERIE, TIERSONNIER.

— Excusés : M[me] MONCEAU, MM. DELAIGUE, abbé DUMONT, Michel MITTON, docteur MONCEAU.

— Il est donné lecture du procès-verbal de la précédente séance, qui est adopté.

— M. le PRÉSIDENT porte à la connaissance de la Société, la distinction dont vient d'être l'objet notre confrère, M. Bussière, promu chevalier de la Légion d'honneur. Les membres présents adressent leurs félicitations à M. Bussière.

— Il est procédé au dépouillement de la correspondance.

Lettres : de M. le docteur J. Belot, remerciant de son admission.

De M. Moisson, préfet de l'Allier, demandant à la Société d'Emulation son concours à la rédaction du numéro spécial, consacré à notre département par l'*Illustration Economique et Financière*.

Unanimement, la Société est décidée à coopérer de tous ses moyens à cette intéressante publication et assure M. le Préfet de son dévouement à cette œuvre patriotique.

Lettre de décès de M. Jean Coulon, statuaire, décédé à Vichy, le 5 janvier 1923, inhumé à Ebreuil. Cette perte est très sensible à

tous ceux qui, dans l'Allier, s'intéressent aux Beaux-Arts. Le sculpteur Coulon était une gloire pour notre Bourbonnais.

— La Société Archéologique de Tarn-et-Garonne, fidèle à la Muse latine qui lui dispense largement ses faveurs, exprime ses vœux, dont voici la traduction... prosaïque :

« Notre président bien-aimé a quitté le séjour des vivants et sa mort laisse ses compagnons plongés dans la tristesse ; ils gardent sa mémoire et son nom gravés dans leur cœur. Il fut le promoteur de la réunion des lettrés que le temps si redoutable ne pourra jamais plus désunir.

« Au travail, toi, aussi, chère sœur, sache être fidèle. C'est par lui que ta renommée demeurera toujours sous les cieux.

« Le jardin des Muses s'orne de fleurs variées ; cultives-en une avec ferveur, ou, si tu préfères, plusieurs. Toi aussi, telle l'abeille, tu édifieras sagement tes rayons et tu donneras à la petite patrie un miel savoureux. Surtout, veille sur les monuments laissés par les anciens. L'antiquité exhale une suave odeur qui se dégage des pierres, des manuscrits et des livres d'autrefois ; ce parfum remplit nos âmes d'une exquise douceur. Puisse l'espérance t'accompagner toujours avec bonheur... Ainsi soit-il ! »

— La Société d'Émulation de Cambrai porte à notre connaissance qu'elle ouvre un concours de poésie. Les envois devront parvenir pour le 31 août 1923. Le choix du sujet est libre.

Sont signalés les articles suivants parus dans les publications des Sociétés savantes :

I. — *Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne*, publié par l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts. Clermont-Ferrand, 1922. N° 11, novembre : n° 12, décembre.

II. — *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*. Tome XXIX, 5e livraison, septembre-octobre 1922.

III. — *Revue de Saintonge et d'Aunis*. XLe volume, 4e livraison. Saintes, 1922.

IV. — *Annuaire bulletin de la Société de l'Histoire de France*. Année 1921. Le second prix Gobert a été donné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, à M. Honoré Labande, pour son ouvrage sur *Avignon au* XVe *siècle, la légation de* CHARLES DE BOURBON *et du cardinal Julien de la Rovère*.

Dans cet annuaire, M. Lavollée étudie le Diaire du Père Joseph pour l'année 1629. Le journal de voyage, qui fait partie du volume 10 du fonds Turin des affaires étrangères, est reproduit à la suite de son travail, et nous

y trouvons un passage qui se rapporte à notre compatriote, Nicolas de Lingendes, ambassadeur à Madrid. Le 4 septembre, le cardinal de Richelieu est à Effiat et reçoit un courrier dépêché exprès par Lingendes à la date du 11 août, de Madrid, pour lui annoncer qu'Olivarès était résolu à la guerre.

Le 9 septembre, le cardinal part d'Effiat et vient coucher à Villeneuve, trois lieues au-dessous de Moulins, s'étant embarqué à un quart de lieue de la ville, où il fut reçu sur le bord de la rivière de l'Allier avec grand honneur par les maire, échevins et tous les bourgeois en armes.

V. — *La région du Centre*. Décembre 1922.

VI. — *Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*. Année 1922.

Dans ce numéro, M. Aug. Audollent rend compte des nouvelles fouilles qu'il vient de faire aux Martres-de-Veyre (Puy-de-Dôme). M. Audollent a trouvé de nouvelles sépultures, les unes par inhumation, les autres par incinération ; et cette fois encore, grâce à l'acide carbonique, les matières périssables : bois, étoffes, cuir, cheveux, sont remarquablement conservées, malgré les dix-huit siècles qui nous séparent du moment de leur enfouissement.

— En réponse à une question posée par Mme Michel Beauchamps, au sujet du classement de l'église de Vaumas, M. le chanoine CLÉMENT énumère les diverses formalités à remplir pour cette obtention.

— M. le chanoine Clément entretient la Société, au nom de M. Viple, de la prochaine excursion de la Société. Ce projet nous fait visiter la région de Chantelle et d'Echassières par la forêt des Colettes, l'exploitation des kaolins, Bellenaves, etc. En principe, le programme de cette excursion est voté ; à une prochaine séance l'itinéraire et le programme définitifs, arrêtés suivant suggestion des membres présents, seront présentés et insérés dans le *Bulletin* de notre Société.

Notre confrère nous donne communication d'un petit cahier du XVIIe siècle, sous couverture en parchemin, emprunté à un vieil acte du XVIe siècle, qui est consacré à un traité de physique en latin, mais dans les marges duquel un fermier de la région du Montet-aux-Moines-Deux-Chaises a inscrit une intéressante mercuriale, de 1808 à 1839. Il est intéressant et piquant à la fois, par ce temps de vie chère, de savoir ce que payaient nos grands-pères, il y a cent ans, pour leur alimentation.

Enfin notre confrère fait circuler une curieuse gravure dont une épreuve fut déposée à la Bibliothèque nationale en avril 1797, qui a pour titre « le Miroir du Passé, pour sauvegarde de l'avenir » et qui est une allégorie vengeresse à l'adresse des terroristes. Très finement

gravée, elle donne les portraits des principaux révolutionnaires : Danton, Marat, Robespierre, Couthon, Carrier « Fouquier de Tinville », Chaumette, Hébert. Rien n'est oublié, le tribunal révolutionnaire dont les greffiers écrivent avec des poignards trempés dans du sang, les fameuses Tricoteuses. Le tout se termine par « des vers modérés sur ces Furieux » et par l' « offrande à la Patrie et à l'humanité » de l'auteur, le citoyen Par..., ancien capitaine du parti des modérés, c'est à-dire de la nation, et de la Religion des théophilanthropes. c'est-à-dire de *Jesus,* chef des philosophes.. qui ont prêché la fraternité du genre Humain, et l'Evangile éternel compris dans ces deux mots : « Divinité, Humanité »...

— M. TIERSONNIER signale un document intéressant pour la paroisse de Langy, provenant des Archives du château du Colombier, commune de Gimouille (Nièvre). Ce document lui a été remis par sa cousine, Mme de Balloy, née Tiersonnier, actuelle propriétaire du Colombier.

Ce document faisait originairement partie des papiers conservés dans la maison sise à Moulins, au coin de la rue des Prêtres et de la rue Corroierie, ayant appartenu à Charles-Eloy Tiersonnier de Monpertuis, bisaïeul de Mme de Balloy et de l'auteur de la communication. Il était resté dans la maison, oublié par les précédents propriétaires, Mmes Sallé, Grimauld de La Rippe et de Saulzet.

C'est un cahier renfermant cinq reconnaissances de cens, faites en 1783 et 1784, par « dame Madelaine Tonnelier des Angles, demeu« rante en la ville de Moulins, paroisse Saint-Pierre d'Yzeure, veuve « et non commune de noble Jean Dianyère, docteur en méde« cine (1) », pour des terres diverses sises sur Langy, à « Illustrissime et éminentissime seigneur, Monseigneur Dominique Delarochefoucauld, cardinal prêtre de la Sainte Eglise romaine, abbé, chef, supérieur général et administrateur perpétuel de la Sacrée abbaye de Cluny et de tout l'ordre en dépendant, doyen et curé primitif de l'église de Langy ».

Dans la seconde reconnaissance, Mme Diannyère agit en commun avec « Messire Antoine Tonnelier des Angles, son frère, chevalier de « l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, seigneur des Quiliers

(1) Voir *Bulletin* 1911, *Togues*, p. 275. Les *Angles*, p. 292.

« et des Angles, demeurant au château de Quiliers, paroisse de « Floret ».

La troisième reconnaissance est la conséquence d'une transaction à la suite de difficultés survenues pour des droits de percières. Mme Diannyère a pour mandataire son fils « Messire Antoine Diannyère, licencié « en théologie, prêtre curé de la paroisse de la ferté autrive, y demeu- « rant en sa Maison Presbytéralle ». De son côté, Monseigneur Dominique de La Rochefoucauld, archevêque de Rouen, a pour mandataire « Monsieur Me Claude Rouganne de Prinsat, président au « Baillige (*sic*) Royal de Cusset, y demeurant ». Mention est faite que le cardinal est doyen de Langy « membre du Doyenné d'Escurolles ».

Ces reconnaissances ont été rédigées par « Me Jean-Baptiste Dela- « geneste-Lamothe, sieur de de la font, notaire royal et féodiste, « chargé du renouvellement des terriers du Doyenné de Langy ».

L'intérêt de ces reconnaissances est de fournir sur les lieux dits, les paroissiens, les routes et chemins, des renseignements précieux pour l'histoire de Langy. Elles ont l'avantage de rappeler des terriers anciens, permettant de suivre des mutations de propriétés depuis 1420 environ. Elles mentionnent une foule de noms anciens appartenant soit à la classe agricole, soit à la petite bourgeoisie, soit à la noblesse.

On voit, par exemple, que les biens sujets à reconnaissance en 1783, provenaient de Charles Tonnelier, Ecuyer, sieur des Angles, qui lui-même avait avoué ces cens en 1705

On trouve souvent cités les noms des familles Arragon, Peraton, Poncet, Blanville, Blanchardon, Billard, Ebrad, Deshommes. Dès 1504, il y a des Charles sur Langy. Mre Jean Gadin, prêtre, vit en 1424. En 1481, on trouve déjà des Bersail, paroissiens de Langy. En 1504, 1508, Claude Duvigier, écuyer. En 1504, la famille Vigier 1705, Hyacinthe Bouchet, écuyer, 1705, Gilbert Devaulx, sieur des Arragons, 1679, Pierre de Caliste, écuyer, 1784, François Bardonnet de Togues ; M. Berthet de Teillat, etc..

Bref, ce sera un document à consulter pour une monographie de Langy (1). M. Tiersonnier a versé ce document aux Archives départementales.

(1) Pour Langy, voir *Bulletin*, 1911, p. 265, 343, 346. — Les *Fiefs du Bourbonnais, arrondissement de La Palisse*, p. 316.

— M. G. BRUEL expose, au sujet des noms de rues à donner à Moulins (question mise à l'ordre du jour de nos séances à une réunion précédente), qu'il serait peut-être bon d'adopter d'abord quelques principes, notamment :

1° De débaptiser le moins possible ;

2° De faire les recherches nécessaires dans les journaux anciens, dans les archives municipales, afin de connaître les clauses exactes des donations de rues, de façon à respecter les clauses formelles ou légitimes ;

3° De fixer enfin quelques règles pour dresser une liste des noms susceptibles d'être donnés à des rues de Moulins, par exemple :

a) Ne donner de nom de personne que 10 ans après le décès de celui que l'on veut honorer ;

b) Accorder la priorité aux natifs de Moulins ou à ceux qui y ayant vécu très longtemps sont devenus Moulinois d'adoption ;

c) Moulins ayant été la capitale du Duché du Bourbonnais, le centre de la généralité de Moulins et étant le chef-lieu du département, il est juste de réserver une certaine place aux illustrations du département de l'Allier.

Mais comme toute règle peut souffrir *quelques rares exceptions*, M. G. Bruel propose de donner à une de nos rues le nom de notre compatriote, le colonel Lucien-François-Joseph Clémençon, né à Moulins en 1855 et tué à Lille le 12 octobre 1914. Ce serait un moyen d'honorer nos concitoyens morts pour la France durant la grande guerre, en la personne de l'unique officier du grade de colonel, né dans notre ville et tué au cours de cette guerre.

M. G. Bruel lit une notice sur le colonel Clémençon. (Renvoyé à la Commission du *Bulletin*.)

Pensant qu'avant de choisir des noms il est nécessaire de dresser une liste, aussi complète que possible, de tous nos compatriotes, natifs du département, qui ont émergé au-dessus de la moyenne, de façon à compléter les listes et les renseignements donnés par Alary, Rayeur, Coupas et Faure, M. G. Bruel lit de brèves notices sur :

Faure (Jean-Baptiste), 1830-1914, chanteur et compositeur de musique, né à Moulins ;

Butin (Pierre), 1840-1899, peintre, né à Moulins ;

Perret (Marius), 1853-1900, peintre colonial, né à Moulins ;

De Conny (Jean-Edouard), 1818-1900, sculpteur, né à Moulins ;
Dufour (Claude-Henri), 1768-1845, dessinateur Bourbonnais, archéologue, né à Moulins ;
Bariau (Jean), 1816-1889, dessinateur Bourbonnais, né à Moulins ;
Perroy, 1822-1903, directeur du Génie maritime, né à Moulins ;
Bodelin (Pierre), 1764-1828, baron de l'Empire, général, né à Moulins ;
Thurot (Nicolas), 1773-1835, général, né à Moulins ;
Burelle (Paul), 1827-1903, colonel, né à Moulins ;
Rabusson (Jean), 1674-1848, maréchal de camp, né à Gannat ;
Lomet (Antoine François), baron de l'Empire, colonel ;
Hennequin (Jean-François), baron de l'Empire, général, né à Montmarault ;
De Tracy (Antoine-Louis-Claude), 1754-1836, philosophe, né à Paray-le-Frésil ;
De Tracy (Alexandre-César-Victor-Charles), 1781-1864, né à Paris, agriculteur éminent ;
Allier (Achille), 1807-1836, artiste et historien du Bourbonnais, né à Montluçon ;
Cornil (Dr Victor), 1837-1908, membre de l'Académie de médecine, né à Cusset ;
Jurien de la Gravière (Pierre-Roch), 1772-1849, vice-amiral, né à Gannat.

M. G. Bruel propose de donner les noms des Tracy, Achille Allier, Jurien de la Gravière, Dr Cornil, à des rues de Moulins pour honorer des compatriotes des divers arrondissements du département et souhaite qu'aux prochaines séances chacun apporte des renseignements permettant de compléter la liste ébauchée.

— M. MILCENT entretient les membres présents de l'attribution du prix Cognac-Jay. Il informe la Société que M. Audolent propose de faire une conférence à Moulins, pour la création d'une section de l'Association des familles nombreuses.

— Notre confrère M. l'abbé Sarassat, curé de Beaune, envoie à notre bibliothèque un exemplaire de sa monographie de Beaune. Il sera fait de cet ouvrage un compte rendu détaillé. La Société d'Emulation remercie cet aimable et érudit confrère.

— Est présenté en qualité de membre titulaire : M. Lucien MOSNIER, propriétaire, rue Mombrun, à Vichy, par MM. le docteur de Brinon, chanoine Clément, Leutrat.

— Est admis en qualité de membre titulaire, M. Gaspard BRUNET, huissier, à Lurcy-Lévy.

— L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h. 1/2.

E. CAPELIN.

SÉANCE DU 5 FÉVRIER 1923

Présidence de M. le Dr DE BRINON

Etaient présents : Mme MONCEAU, MM. Georges BRUEL, BRUNET, CAPELIN, CHAMBRON, Chanoine CLÉMENT, J. DE DREUILLE, DUPUY, GAUTIER, GÉNERMONT, François MITTON, Dr MONCEAU, André ROY, SARRAZIN, TIERSONNIER, VIROTTE-DUCHARME.

— Excusés : MM. DE BONNY, DELAIGUE, GALFIONE, MILCENT, MONNAC.

— Il est donné lecture du procès-verbal de la précédente séance. Ledit procès-verbal est adopté sans observation.

— Il est procédé au dépouillement de la correspondance :

— Lettre de M. Brunet, huissier à Lurcy-Lévy, remerciant de son admission.

— Récépissé de la déclaration des statuts modifiés, faite à la Préfecture de l'Allier.

— Lettre d'un groupe de professeurs de géographie et d'histoire demandant qu'on lui signale les articles se rapportant à cet ordre d'études. M. le Président s'est chargé de la réponse et leur a indiqué les articles de M. Georges Bruel.

— Invitation du Cte Jean de Chabannes, transmise par M. de Bonny, à assister aux fouilles faites dans un tertre de la forêt de Munet, le jeudi 8 février.

— Lettres de la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc, au sujet d'un certain Perrinet Collin, anobli en 1413, et d'un Jean de Ferrette, seigneur de Kollin, qui aurait été écuyer du duc de Bourbonnais et aurait épousé une femme du nom d'Honorée Grimaldi. Une communication donnera ultérieurement des renseignements sur le compte de ces personnages.

— Lettre du Cte Jean de Dreuille remerciant de son admission.

— M. Albert Chamberland, professeur honoraire du Lycée de Reims, ancien directeur de la *Revue Henri IV*, avec qui la Société faisait échange de publications avant la guerre, annonce que « l'Aca-« démie de Reims, dont il fait partie, a repris ses séances et même, « modestement, ses publications. Pendant la guerre, elle a publié « quelques fascicules peu volumineux, mais fort intéressants. L'an « dernier, elle a donné un volume ; M. Chamberland croit qu'elle « donnera régulièrement un volume par année. Le feu a détruit à « peu près tout ce qu'on lui avait envoyé d'échanges avant la « guerre ; plus heureux, M. Chamberland a pu garder ceux qu'il « avait reçus personnellement pour sa *Revue Henri IV*, et il se pro-« pose de les donner à l'Académie. Celle-ci serait très heureuse de « reprendre les échanges. M. Chamberland demande qu'on lui « envoie pour l'Académie ce qui a paru depuis la guerre : il le pré-« senterait à l'Académie, et ensuite les échanges se feraient direc-« tement avec l'Académie ».

— Compte rendu sommaire des articles intéressant notre Société, parus dans les publications reçues :

M. Chénon, dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*, place à Sancerre la Gorgobina Boiorum. Cette opinion excite une vive attention. Une discussion s'engage sur ce sujet. Notre région est d'autant plus intéressée à la solution de ce problème historique, que M. Walther, notre distingué confrère d'Hérisson, travaille à un mémoire qui désigne Cordes, maintenant Châteloy, comme l'emplacement de Gorgobina.

Raoul MONTANDON : *Bibliographie générale des travaux paléthnologiques et archéologiques*. France. 1er supplément du tome I (Bourgogne, Dauphiné, Franche-Comté, Nivernais, Provence, Corse, Savoie).

— M. le PRÉSIDENT adresse au nom de la Société des félicitations à M. le chanoine Clément, élu à l'unanimité des voix des membres présents : « associé, correspondant national de la Société nationale des Antiquaires de France », sur le rapport de M. Emile Chénon et la présentation de MM. Camille Enlart, conservateur du Musée du Trocadéro, et Paul Vitry, conservateur du Louvre.

— En réponse au désir exprimé par M. Place, de Vichy, d'avoir une séance de jour, en été, les membres présents font la remarque que l'essai précédemment tenté a donné des résultats négatifs.

— M. CAPELIN lit divers passages des « *Souvenirs d'un amiral* », publiés chez Hachette, en 1860, dans lesquels Jurien de la Gravière fait allusion au Bourbonnais et à des terres possédées par sa famille. Au début de sa carrière, il avait pris le nom de l'une d'elles et se faisait appeler Desvarennes.

— Au sujet des noms moulinois ou bourbonnais à donner, éventuellement, à de nouvelles rues de Moulins :

M. Tiersonnier propose : les peintres *Sève*, Rémy *Vuibert* (peintre du roi), Philibert *Vigier* (sculpteur), Gilbert de *Gaulmyn* (conseiller d'Etat), Claude *Guillermet de Beauregard* (philosophe), *de Champfeu* (littérateurs, maire, officiers, etc.), S. de *Coiffier-Demoret* (historien), Ed. de *Conny* (sculpteur), Charles *Griffet de la Baume* (littérateur), etc., soit une cinquantaine de noms ;

M. Génermont : Henri *Baude* (poète, 1430-1495) ;

M. Galfione : *Marius Perret*, peintre. *Place Ducale* (Place de l'Ancien-Palais) ; *Maréchal de la Palice* (tué à Pavie) ; à remplacer, rue de Berwick par : rue du Maréchal de Berwick. *Charles-Louis-Philippe*, romancier contemporain, termina ses études au Lycée de Moulins. Parmi ses romans « *le Père Perdrix* », que Jules Lemaître a classé comme son chef-d'œuvre. *Jeanne d'Arc*, séjourna à Moulins 40 jours, c'est de Moulins qu'elle partit pour délivrer Saint-Pierre le-Moûtier. *Jean-Baptiste Faure*.

— Au nom de M. Gabriel Morand, M. Tiersonnier signale le *Journal de voyage de Dom Jacques Boyer, Religieux bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, dans les diocèses de Clermont,..... Bourges, Autun.....* (1710-1714), par Antoine Vernière, Clermont-Ferrand, Thibaud, 1886, in-4°.

Dom Boyer, né le 7 mars 1672, au Puy-en-Velay, mort en l'abbaye de Chezal-Benoît, le 9 septembre 1738, fut un des collaborateurs du *Gallia christiana*.

Dans ses pérégrinations, Dom Boyer a parcouru une partie du Bourbonnais. Il a passé une ou plusieurs fois à *Besson*, *Bourbon-l'Archambault*, *Bresnay*, *Champaigue*, *Chantelle*. *Chevagnes*, *Cognat-Lyonne*, *Cressanges*, *Cusset*, *Diou*, *Dompierre-sur-Besbre*, *Dornes*, *Ebreuil*, *Escurolles*, *Gannat*, *Iseure*, *Jaligny*, *Jenzat*, *Lusigny*, *Marigny*, *Meillard*, *Le Montet-aux-Moines*, *Montluçon*, *Moulins*, *Neuilly-le-Réal*, *Pontratier*, *Port-Barreau*, *La Racherie*, *Saint-Didier*, *Saint-Gérand-le-Puy*, *Saint-Gilbert* ou *Neuffonts*, *Saint-Léger-d'Ebreuil*, *Saint-Léopardin-d'Augy*, *Saint-Menoux*, *Saint-Pierre-d'Abrest*, *Saint-Pierre-d'Iseure*, *Saint-Pourçain*, *Saint-Pourçain-de-Malchère*, *Saint-Pourçain-sur-Besbre*, *Saint-Révérien* (Vaumas), *Saint-Vincent-de-Chantelle*, *Saint-Voir*, *Saint-Yorre*, *Saligny*, *Saulcet*, *Sept-Fonts*, *Souvigny*, *Treban*, *Varennes-sur-Allier*, *Vaumas*, et peut-être quelques localités sont-elles oubliées.

Si des noms de lieux on passé aux noms de personnes, on peut dire que ceux intéressant le Bourbonnais sont légion, soit qu'il s'agisse des nombreuses personnes rencontrées par Dom Boyer au cours de ses pérégrinations, soit qu'il mentionne les noms de personnages divers relevés au cours de ses laborieuses recherches. En divers endroits Dom Boyer mentionne les actes et catalogues de pièces envoyés par lui à Dom Denis de Sainte-Marthe.

Notre confrère, M. Morand, estime que les passages concernant le Bourbonnais pourraient être relevés et publiés avec des notes identifiant les noms de lieux et les personnes citées. Pour donner une idée du journal de Dom Boyer, M. Tiersonnier en lit quelques passages.

— M. TIERSONNIER signale que le compte rendu de l'Excursion à Hérisson lui a valu deux aimables communications. La première émane de M. Bourgeois, beau-frère de notre confrère, M. l'abbé Bujon. M. Bourgeois signale que, dans les archives de sa propriété de Saint-Hilaire, il possède des renseignements sur une branche des Luylier encore existante et issue des Luylier, sieur du Plaix. Si la branche des Luylier du Plaix qui a retenu la terre et le nom du Plaix est bien à la veille de s'éteindre, comme l'indique le compte rendu de

l'Excursion, la branche dont parle M. Bourgeois, et qui lui est alliée, se perpétue, sous le seul nom de Luylier. M. Bourgeois possède aussi des renseignements sur les Huguet du Lys et sur les Fouquet, de la région de Saint-Amand. En ce qui concerne ces derniers, M. Bourgeois a entendu dire que ces Fouquet se rattachaient à la famille du surintendant, mais M. Tiersonnier lui a fait observer qu'entre la famille du surintendant, venue d'Anjou et Bretagne, dont la filiation est connue depuis le milieu du xve siècle, et celle des Fouquet de Saint-Amand, donnée par M. Mallat dans son histoire de Saint-Amand, on ne trouve aucun point de contact permettant d'entrevoir à un moment quelconque une unité d'origine.

M. Tiersonnier a encouragé M. Bourgeois à dresser d'après ses papiers la filiation des familles par lui citées. Ces notes seraient un précieux complément aux dossiers de la *Collection des Gozis*.

La seconde communication émane de notre érudit confrère le Frère Gustave. Elle donne des précisions sur les *Ecoles de Charité d'Hérisson*. M. Tiersonnier lit les notes du Frère Gustave et propose que sa communication soit ajoutée au compte rendu de l'excursion. (Renvoyé à la Commission du *Bulletin*.)

Autres communications de M. Tiersonnier :

Dans le compte rendu de la VIIe excursion (1905), M. le chanoine Clément, à propos d'un fragment de statue, admiré à Jaligny, s'exprimait ainsi :

«... Nous suivons M. le doyen au cimetière, qui est proche du ma-
« noir seigneurial. Là, dans sa niche carrée, nous pouvons étudier à
« loisir un fragment d'une ravissante statue de SAINTE AGNÈS, qui
« passait, d'après la tradition, pour être la « figure » d'Agnès Sorel.
« La jeune sainte, la tête couverte d'une abondante chevelure, vêtue
« d'un surcot fermé sur le cou par une bande où se détachent en
« délicieuses lettres ornées de la fin du xve siècle les mots S ANNES,
« porte sous son bras gauche un livre aux feuillets entr'ouverts par
« ses doigts et d'où s'échappent, entre les rubans des signets, les
« gros grains d'un chapelet Le reste de la statue manque. Cette fine
« sculpture est assurément due à un de ces artistes éminents de la
« première période de la Renaissance qui a produit de si délicats
« chefs-d'œuvre. »

Depuis la visite de notre Compagnie, trois faits nouveaux se sont produits :

1° Le classement de ce fragment de statue considéré alors comme propriété communale ;

2° La désaffectation du cimetière, transformé en place du marché ;

3° La reconnaissance que le mur où se trouve la niche renfermant sainte Agnès, appartient non à la commune, mais au propriétaire du château de Jaligny ;

4° Le fait que sainte Agnès, qui surplombait jadis la sépulture des Barral, seigneurs et propriétaires du château, appartient aujourd'hui au comte de Montlaur, ce que le maire de Jaligny ne conteste pas.

Notre compatriote, le comte de Montlaur, redoutant pour l'intéressant fragment de statue une fâcheuse aventure, en raison de la destination actuelle de la place qui n'a plus le calme d'un lieu de repos, voudrait pouvoir enlever cette statue et lui donner asile dans son château. Pour pouvoir le faire, il voudrait donc obtenir le déclassement de cette sculpture, et demande quels sont les voies et moyens à employer dans ce but. Toutes les demandes faites depuis quinze mois sont restées sans réponse.

— Tous les Moulinois connaissent la tourelle d'angle ornant une maison située à l'angle des rues Diderot (ancienne rue Sainte-Claire) et Traversière, et donnant par derrière rue des Prêtres. Sur l'encorbellement de cette tourelle on lit la devise suivante :

PLVS PANSER QVE DIRE

Au-dessous, sur le cul de lampe de la tourelle, est sculpté un écusson à une pensée. Le tout date du milieu du XVIe siècle, peut-être même de la seconde moitié de ce siècle.

Or, ce dicton et cette pensée constituent et la devise et les armoiries de la ville de Bar-le-Duc. M. H Bernard, conservateur du Musée de Saint-Mihiel (Meuse), demeurant en cette ville, 6, place des Regrets, préparant un travail sur les armoiries de Bar-le-Duc, demande si l'on sait à qui a appartenu cette maison, quelle famille moulinoise a pu porter ces armoiries et cette devise. Si une famille quelconque, originaire de Bar-le-Duc, n'aurait pas orné son logis des armes de sa ville d'origine.

M. Tiersonnier a répondu à M. Bernard que l'on ne connaissait qu'une famille moulinoise à avoir porté des pensées (trois) dans ses armes, la famille Babute. Il lui a signalé qu'aux XVe, XVIe et XVIIe siècles on trouve à Moulins des de Bar *alias* de Bard et Debard, dont les armoiries sont ignorées et que rien n'indique que cette ou ces familles soient originaires de la ville de Bar-le-Duc. Quant à la suite des propriétaires de la maison aux XVIIe et XVIIIe siècles, il a dû avouer

une ignorance totale. A la demande de M. Bernard, il soumet la question aux membres de la Société, les assurant que notre confrère de Saint-Mihiel sera heureux des renseignements qui pourront lui être transmis.

— M. le Président lit un article relatif à Marcellin Desboutin, paru dans le *Courrier de l'Allier*, en date du 10 janvier 1923. Ces notes sont extraites de l'ouvrage de M. Clément-Janin (Floury, éditeur, in-4°), intitulé : *La curieuse vie de Marcellin-Desboutin*, peintre, graveur, poète.

— M. le Chanoine CLÉMENT présente un manuscrit qui lui a été remis pour la Société par M. le capitaine Bouchard. C'est une œuvre inédite de M. Ernest Bouchard, ancien président de la Société d'Emulation. C'est l'histoire projetée de la ville de Saint-Pourçain. M. le capitaine Bouchard met l'ouvrage à la disposition de notre Société, pour ses archives, mais se réserve toutefois les droits d'auteur, dans le cas où ce livre serait lancé dans le public.

— M. le Chanoine Clément donne des détails complémentaires sur l'excursion prochaine, dont le point de départ sera Echassières, et dont le retour s'effectuera par Bellenaves et Chantelle.

Le parcours total paraît être de 136 kilomètres.

— M. le Chanoine CLÉMENT parlant des conclusions de M. G. Bruel au sujet de l'Œil et de l'Aumance, demande s'il ne conviendrait pas que la Société fît une démarche auprès des pouvoirs intéressés pour obtenir le retour à l'ancienne dénomination de l'Œil, la seule qui soit conforme à la réalité, ainsi qu'il résulte de l'étude de M. Bruel et des travaux précédents. — Adopté.

— M[me] MONCEAU donne lecture d'un article paru dans le *Progrès Médical*, en date du 23 décembre 1922, sous le titre : « Un rénovateur des eaux de Bourbon-l'Archambault, le médecin Charles de Lorme, 1584-1678. » L'auteur de cette notice biographique est M. Henri Baguet, un Moulinois.

Résumons en quelques lignes le très intéressant article de M. Baguet.

Charles de Lorme naquit à Moulins en 1584. Il était fils du médecin Jean de Lorme et de Gilberte Guillouet. Il prit ses grades à la Faculté de Montpellier, puis il alla exercer à Padoue et à Venise où on lui conféra la noblesse. De Lorme se rendit à Rome où il fut

chéri par les cardinaux, par le pape et par tout ce qu'il y avait de personnes illustres.

Revenu en France, il entra comme médecin au service du duc de Nevers ; ce dernier nommé à l'ambassade d'Espagne, à l'occasion du mariage d'Anne d'Autriche avec Louis XIII, montra de remarquables aptitudes pour la diplomatie.

Spirituel, élégant, mondain, bien fait de corps, d'une grande taille, d'une bonne complexion, de Lorme devint le médecin à la mode. On vit jusqu'à vingt carrosses arrêtés à sa porte.

De Lorme dirigea le monde élégant vers Bourbon. Son originalité n'était pas moins grande que son talent. Il se piquait de littérature et fit des poésies. De Lorme mourut à Paris le 24 juillet 1678, dans l'hôtel du maréchal de Créquy, où il demeurait.

— Mme Monceau présente un portrait non identifié qu'elle croit être celui de Philippe Laloire.

— M. Georges BRUEL signale que, dans son discours au Conseil Général de l'Allier, en 1849, le préfet E. Cognet donnait, page LII, quelques prix tirés des mercuriales s'étendant de 1829 à 1849, qui sont relatifs à l'hectolitre. Nous les avons transformés en poids aux 100 kilos pour faciliter la comparaison avec les prix actuels :

	Prix minimum.	Prix maximum.
Froment. . . .	15,35 les 100 kilos	53,10 les 100 kilos
Seigle	11,30 —	52,70 —
Orge	10,10 —	47,60 —
Avoine	10,95 —	30,60 —
Pommes de terre .	3,80 —	8,70 —
Pain 1re qualité .	0,27 le kilo	0,64 le kilo
Pain 3e qualité. .	0,15 —	0,49 —

Il est à noter qu'à cette période le prix de la journée de l'ouvrier était souvent en hiver d'environ 1 fr. à Moulins et de 0,65 à 0,70 à la campagne, et que la visite du médecin n'était que de 1 franc par visite.

Proportionnellement aux gains et salaires de l'époque, les prix maxima sont donc plus élevés que ceux que nous subissons à l'heure actuelle.

— M. Bruel annonce ensuite que notre compatriote, Louis Besson,

après son mariage avec Louise de Moriat de la Balancière, dame de la Cave, fille de Jean de Moriat, chevalier, seigneur de Talayat et d'Anne Loup (29 février 1496).

Ils eurent comme enfants :

1° *Pierre*, seigneur de Sazeret, auteur des branches de Sazeret et de Courcelles ; 2° *Antoine* de Montord ; 3° *Jean*, écuyer, qui suit.

II. — *Jean*, écuyer, seigneur de la Cave, de Montchoisy, servit, ainsi que son père, dans la compagnie d'hommes d'armes du seigneur de Bellenave, son parent ; il épousa en premières noces (5 juin 1534), Marguerite Le François, fille d'Annet, seigneur de Fognat, et d'Anne de Chars, dame de Montcelat ; de ce mariage naquit André, qui suit. Il se maria en secondes noces à Antoinette du Vál (1er novembre 1533), dont il eut neuf enfants.

III. — *André*, fils des précédents, écuyer, seigneur de la Cave et de Montchoisy, marié à Louise de Lingendes (11 septembre 1577), ils eurent comme enfants :

1° *Philibert* ; 2° *Jean*, seigneur de Beauregard ; 3° *Nicolas*, baron de Veauce, seigneur de Fognat et du Beyrat ; 4° *François*, écuyer, seigneur de Mirebeau, de Mont et de Montcelat ; 5° *Louis*, avocat, épousa Marie Feydeau (1622) ; 6° *Claude*, avocat, époux de Françoise de Chamborant (1626).

André, capitaine au régiment de Lyonnais (1568), chevalier de Saint-Michel (1575) ; avocat, conseiller au présidial de Moulins, jurisconsulte cité dans les coutumes du Bourbonnais et dont Jean Duret a dit : « Homme d'érudition et l'un de nos premiers flambeaux de notre terre bourbonnaise ».

IV. — *Philibert*, écuyer, seigneur de la Cave, président du présidial de Moulins, est qualifié de maire de Moulins dans les registres de Saint-Pierre-des-Ménestreaux, le 6 janvier 1638. Il fit hommage au roi de la seigneurie de la Cave le 26 novembre 1624, de celle de Mont, le 21 novembre 1629, et de la terre de Montcelat, le 4 juin 1636.

Marié à Charlotte Millet, fille d'un conseiller au Parlement de Paris, ils eurent comme enfants : 1° *Charles*, qui suit ; 2° *Philibert*, chevalier, seigneur de Montcelat, des Hayes et de Vieille-


JEHAN DE BELLENAVE


LOUP DE BEAUVOIR

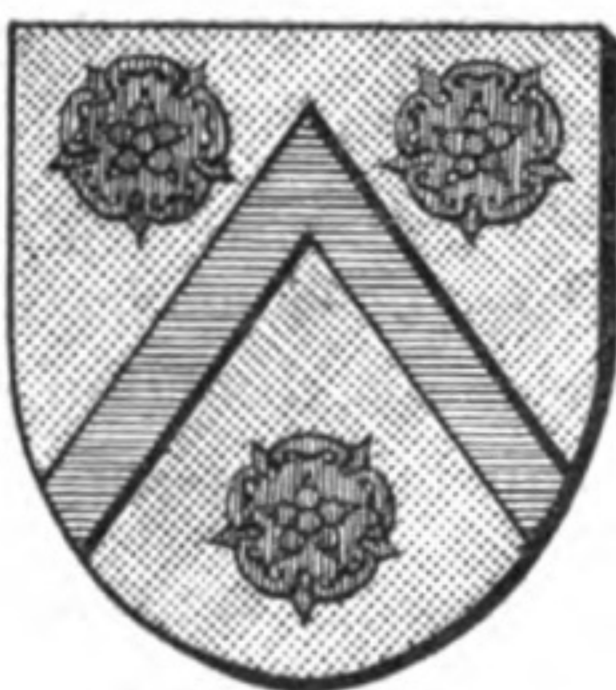

DUTOUR DE SALVERT

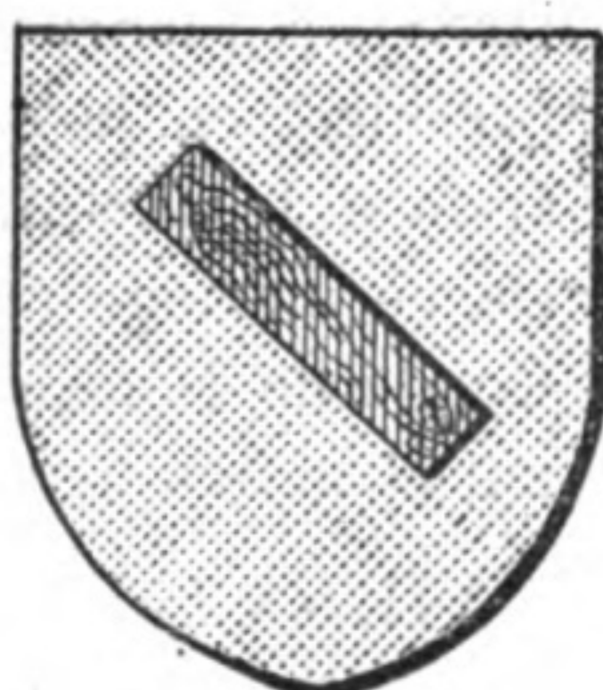

DU PESCHIN


BARATIER


DU BUISSON

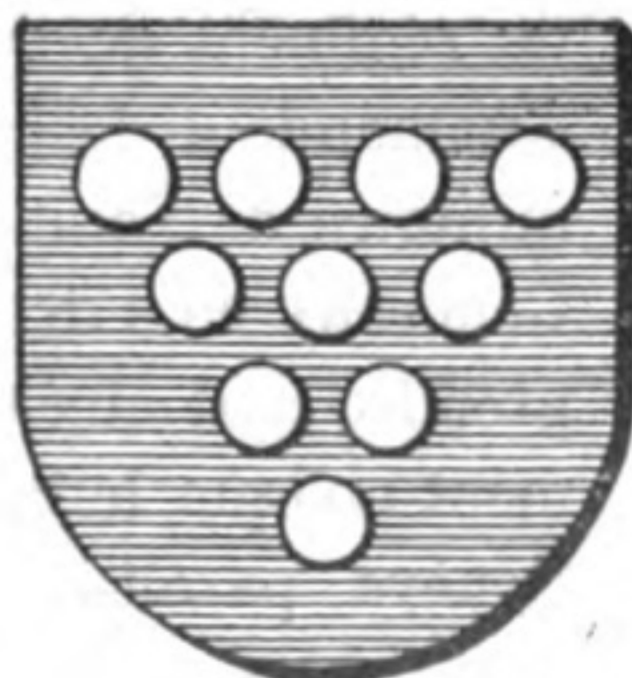

DE GUILLEBON


DE LAPELIN


DE LAPLANCHE


MONESTAY


LE TAILLEUR DU THONIN


DE VILLELUME

font, capitaine des vaisseaux du roi, épousa Eléonore de Burgues (enfants : Antoine, capitaine de cavalerie au régiment de Villepion ; Joseph, sieur de Montchoisy, capitaine au régiment de Picardie).

3° *André*, seigneur de Montchoisy et de la Cave, capitaine au régiment d'infanterie de la Reine, commandant des troupes de l'île de Cayenne. Après une brillante carrière, il devint brigadier des armées du roi et fut tué au siège de Philipsbourg (1688) ; mort sans alliance ; 4° *Elisabeth*, épousa Marion de Filhol, chevalier, seigneur de la Faulconnière et de Marcellange.

V. — *Charles*, écuyer, seigneur de Mont et de Salonne, fut maire de Moulins (1686), premier président ou présidial de Moulins (1675), épousa Elisabeth Roy (28 février 1656), dont il eut : *Philibert*, chevalier, seigneur de Mont, de Douzon et de Leu, qui suit, et *Charles*, capitaine au régiment de la reine, tué à la défense de Liège (1702).

VI. — *Philibert*, militaire de 1675 à 1690, blessé à Philipsbourg (1688), à Fleurus (1690), devint conseiller à Moulins (1694), puis président en la sénéchaussée et bailliage du Bourbonnais (1716), épousa Jeanne-Marie Audier d'Arfeuille, dame de Douzon (1689). De ce mariage naquit *François-Senneterre* du Buisson, chevalier, Comte de Douzon, seigneur de Montaigu, La Cave, Mont, Poncenat et autres lieux, mousquetaire du roi.

VII. — *Le Comte de Douzon*. — C'est en faveur de François que la terre de Douzon fut érigée en Comté ; marié à Marguerite Alexandre de Beausson. L'aîné de leurs six enfants, *Denis-Michel-Philibert*, né le 20 septembre 1736 à Douzon, fut lieutenant-colonel du régiment de Dragons d'Orléans, brigadier des armées du roi, commandant de la ville de Moulins, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, premier député de la noblesse aux Etats-Généraux en 1789. Après la réunion des trois ordres, il refusa de prendre part aux travaux de l'Assemblée Nationale. Il prêta le serment civique le 22 août 1790, puis il émigra en Savoie, ensuite à Genève, paraît-il.

En 1792, il revint dans ses terres, sous prétexte de travaux à faire exécuter ; le 5 octobre 1793, le Comité Central de sûreté pu-

blique de l'Allier établit une liste de « riches égoïstes » (1), et, à côté de chaque nom, il inscrivit la somme à payer. Du Buisson de Douzon, taxé à 20.000 livres, refusa ou ne put payer, il fut arrêté, transporté dans les prisons de Lyon, exécuté le 11 nivôse, an II (31 décembre 1793).

Les Seigneurs de Fognat et du Beyrat : Un du Buisson de Fognat apprécie ainsi le château du Beyrat :

« C'est une forteresse à l'antique, d'une grosseur et d'une éléva-
« tion prodigieuses ; beaucoup plus considérable, beaucoup mieux
« bâtie et beaucoup plus logeable que Montaigu-le-Blin. Le loge-
« ment est même beau et commode : il n'y en a que trop, on s'y
« perd. Il y faudrait trente domestiques pour être bien servi. Il
« est substitué de mâle en mâle dans notre branche et je viens d'en
« hériter à ce titre, dans le temps que je m'y attendais le moins. »
(Lettre datée d'Aubeyrac, près Gannat, route d'Auvergne, le 19 août 1749. Bibliothèque Nationale, dossiers bleus 144).

Nota. — André, seigneur du Beyrat, était mort le 8 juin 1749 (voir Tome I, page 115).

I. — *Nicolas*, seigneur de Fognat, de Banassat et du Beyrat, était fils de André du Buisson et de Louise de Lingendes. Il fit foi hommage au roi pour sa seigneurie de Beauregard, le 6 juillet 1615 et pour celle de Veauce le 25 juin 1641. Timoléon de Daillon, comte de Lude, marquis d'Illiers, baron de Veauce, avait vendu cette terre à Claude Loup, seigneur de Bellenave, pour la somme de 50.000 livres tournois par acte passé le 7 avril 1641 devant Drouyn et Nicolas Motelet, notaires à Paris, au domicile de M. de Lingendes, demeurant à Saint-Germain-des-Prés, près l'Hôtel du Luxembourg.

Un partage ayant eu lieu, du vivant de M. de Lingendes, entre

(1) Nous donnons sous toutes réserves et comme plus ou moins sincères les qualificatifs « d'égoïstes, mauvais riches, hommes très sanguinaires » employés à l'époque (Voir tome I, pp. 164-171). La famille du Buisson, en particulier, s'était montrée bienfaisante. André du Buisson, seigneur du Beyrat et de Fognat, mort le 8 juin 1749, avait fait « des charités immenses aux pauvres ; pour eux, le château du Beyrat qu'il avait converti en une espèce d'hôpital, était un asile toujours ouvert » (Cf. tome I, p. 115). Le comte de Douzon avait eu la même générosité à Moulins et à Poncenat.

ses héritiers, par une transaction, Nicolas du Buisson se mit aux lieu et place de Claude Loup, paya immédiatement à Timoléon de Daillon la somme de 25.000 livres tournois dont l'acte porte quittance. Au nombre des héritiers se trouvaient : Claude Loup de Bellenave, assisté de Marie de Guénégaud, son épouse ; Antoine de Cadier, seigneur de la Brosse-Cadier, fils de Jacques de Cadier et de Madeleine de Lingendes ; Nicolas du Buisson, trésorier général de Moulins, fils d'André et de Louise de Lingendes.

II. — *Jean*, fils de Nicolas et d'Isabelle Verne, chevalier, seigneur du Beyrat, naquit à Moulins le 1er octobre 1613, il devint conseiller du roi et trésorier général du bureau des finances de cette ville, mort en 1687. Marié à Françoise Forest (16 janvier 1642), ils eurent comme enfants : 1° *Pierre*, qui suit ; 2° *Alexandre*, seigneur de Chaumardy, marié à Marie-Monique de Bar, morte le 29 décembre 1734. Leur fille, Joseph-Anne, baptisée le 9 novembre 1704 à Saint-Bonnet, épouse Nicolas de la Boulaye (20 août 1730) ; 3° *Nicolas*, seigneur du Beyrat, mort le 29 octobre 1705, dont le cœur fut inhumé dans l'église de Bellenave ; 4° *Jean* de Font de Regnault, chevalier de Saint-Lazare ; 5° *Jean-François*, baptisé à Saint-Bonnet de Bellenave (26 novembre 1663), parrain : Jean-François de Monestay, chevalier, seigneur du Graveron ; marraine : Claire de Savignat ; 6° *Gabriel*, baptisé à Saint-Bonnet de Bellenave (20 avril 1664), marraine : Gabrielle Bertrand, dame du Chassin.

III. — *Pierre*, capitaine au régiment de Condé, en 1676, seigneur de Fognat et d'Orvalet, président au présidial de Bourbonnais, épousa Marguerite Bourderel, dont :

IV. — *André*, premier président au présidial de Bourbonnais, épousa Madeleine de Berthet, mort le 8 juin 1749.

V. — La branche des seigneurs de Fognat et du Beyrat s'est éteinte en la personne d'*Emmanuel*, qui émigra en 1792, mourut à 86 ans, en septembre 1794, à Coblentz.

SOURCES : Archives de la famille du Buisson, de M. le baron de Veauce. — Archives municipales de Bellenave. — Bibliothèque Nationale (Cabinet des Titres, département des manuscrits. FR, 32.197 ; *Armorial de la Généralité de Moulins, d'Hozier*, *Carrés d'Hozier*, 141 *Cabinet d'Hozier*, 71, *Nouveau d'Hozier*, 25, dossiers bleus, 144).

OUVRAGES. — AUDIAT, *La Terreur en Bourbonnais*. — Commandant DU BROC DE SEGANGE, « Noblesse militaire sous Louis XIV » (*Bulletin de la Société d'Emulation*, 1898, p. 70). — GRÉGOIRE, *Monographie de Montaigu-le-Blin*, p. 31. — SAINT-ALLAIS, *Nobiliaire*, tome II, p. 193. — TIERSONNIER, « Consuls et Maires de Moulins » (*Bulletin de la Société d'Emulation du Bourbonnais*, année 1906, p. 283). — DE VEAUCE, *Histoire généalogique de la famille de Cadier de Veauce*.

CHATEAU *Antoine-Gilbert*, gendarme à pied (1807-1814). Campagnes : Calabre (1807-1809), Italie (1810-1813), Espagne (1814), France : prisonnier de guerre à Montereau.

CHOUVIGNY DE BLOT. Baptême à Bellenave de Gilbert-Marie-Joseph, fils de Sébastien, chevalier, seigneur de la Presle et de Marie-Anne de la Boulaye, le 9 juin 1763. Parrain : Gilbert-Marie-Joseph de Chouvigny, chevalier, seigneur de Saint-Allyre (Clermont).

Gilbert de Chouvigny, chevalier de Saint-Louis, était capitaine du château de Chantelle (1766). Il devint maréchal de camp, commandeur de Saint-Louis, commandant du Dauphiné (1).

DAUPHIN *Jean-Baptiste*, né le 18 pluviôse, an VI, fils de Jean-Baptiste, officier de santé, et d'Elisabeth Jarrier des Roches. Témoin : Antoine Conchonnet (ex-prêtre), fermier à Lormet, commune de Valignat.

DESFILHES *Jean-Baptiste*, né le 26 novembre 1817, mort le 16 juin 1907. Fils de Pierre et de Victoire Forestier, épousa Emilie-Françoise-Léontine Esmelin.

Reçu docteur en médecine de la Faculté de Paris (27 mai 1847), thèse « *De la chlorose et de l'anémie* », il revint se fixer dans son pays natal pour ne plus le quitter.

« Il avait fait des études brillantes et solides qui lui auraient permis d'exercer dans quelque grande ville où l'existence lui eût été douce et lucrative. Il préféra la vie toute de dévouement du médecin de campagne. Cette vie, je ne la retracerai pas, il l'a vécue sous vos yeux, on peut dire qu'elle a été consacrée toute entière à soulager la souffrance et la misère humaines. A toute heure

(1) LA CHESNAYE, *Dictionnaire de la noblesse*, t. IV, p. 409. *Bulletin de la Société d'Emulation du Bourbonnais*, « 2e Excursion, 1908 », p. 348. GRÉGOIRE, *Canton de Chantelle*, p. 85.

du jour et de la nuit, pendant une longue suite d'années, le docteur Desfilhes a été à la disposition de ses malades. Sur les routes mal tracées d'alors, on voyait sans cesse passer son tilbury.

« Infatigable, il prodiguait ses soins à tous et il n'en est guère parmi vous qui ne lui doive la guérison de quelque maladie, la réduction de quelque fracture ; il n'en est guère à qui il n'ait apporté quelque soulagement ou quelque espérance. Il faut bien le dire, à ce métier, il gagna plus de rhumatismes que d'argent, car il oubliait bien souvent de se faire payer.

« Mais le docteur Desfilhes ne fut pas qu'un guérisseur dévoué, il fut encore et surtout un semeur d'idées. Ses études scientifiques, l'influence de la jeunesse ardente, éprise de liberté, qui l'entourait, lui donnèrent de bonne heure des convictions républicaines. Il s'attacha avec une activité opiniâtre à les répandre, et on peut dire qu'il fut l'éducateur politique de ce pays. Il ne se contentait pas de guérir ses malades, il en faisait des républicains et il apportait à cette propagande un soin et un zèle inlassables. »

(*Discours de M. Charles Péronnet, député.*)

Arrêté après le 2 décembre 1851 pour ses opinions républicaines, on a su depuis avec quelle note de la police : « Desfilhes, docteur, homme très probe, médecin désintéressé, dangereux par son influence ». Conduit à la prison de Gannat le 14 février 1852 et à celle de Moulins le 15, traduit devant la Commission mixte de l'Allier, il fut l'objet d'un décret d'expulsion (20 mars 1852), ainsi que le docteur Meige, Auguste Chantemille, de Courtais, l'abbé Montlouis, etc.

Interné à Neufchâteau, province du Luxembourg, il resta 15 mois en Belgique ; sa peine fut alors commuée en celle de la surveillance dans sa commune natale. Il reprit ses fonctions de médecin des pauvres :

« Il s'appliqua à faire le bien autour de lui tant qu'il en eut la force. Serviable, délicat, généreux, il prodigua ses soins avec le plus absolu désintéressement et rendit les plus grands services à tous ses compatriotes. Sa bonté fut une des causes de cette popularité qui ne s'est jamais ralentie et qui, avec les années, s'est transformée en vénération. »

(*Discours de M. Amable Malleret, ami fidèle et compagnon dévoué de M. Desfilhes.*)

Conseiller municipal depuis le 4 septembre 1870, successivement délégué cantonal, membre du conseil de l'hygiène et de toutes les commissions où l'appelait son autorité médicale, président d'honneur du comité radical de son canton, le docteur Desfilhes « apportait à l'administration républicaine le précieux concours de son expérience et combattait, dans le rang, le bon combat.

« Quand le grand âge fut venu et que ses forces le trahirent, il ne manqua jamais de prendre part à toutes les manifestations de



Le Dr Desfilhes

la vie politique, et c'était un bien touchant spectacle de voir ce vénérable ancêtre appuyé sur le bras de son fidèle ami Malleret, venir s'asseoir soit dans une salle d'école où se faisait une conférence, soit aux congrès où s'agitaient les plus hauts intérêts politiques de l'arrondissement, et apporter à ses fils, à défaut d'une parole qui s'était éteinte, le réconfort et le haut enseignement qui se dégageait de sa seule présence au milieu d'eux. »

(*Discours de M. le Sous-Préfet de Gannat.*)

Officier d'académie, 3 janvier 1885, officier de l'Instruction publique, 1er mars 1902, la délégation cantonale avait, à l'unanimité, demandé pour lui la Légion d'honneur :

« Aucun délégué cantonal n'a rendu plus que lui de services à l'instruction primaire. Nous regrettons amèrement que ce vœu si bien justifié n'ait pas été pris en considération, car jamais l'insigne d'honneur ne pouvait être placé sur une poitrine plus digne, plus loyale et plus méritante que la sienne. »

(*Discours de M. Péronnet, père.*)

Il entoura sans cesse de la plus ardente sollicitude les écoles laïques de la circonscription de Bellenave.

« Aucune question d'enseignement ne le laissait indifférent, il s'intéressait à toutes les œuvres scolaires et post-scolaires et, malgré son grand âge et ses infirmités, il assistait très régulièrement à nos réunions, où il donnait toujours les meilleurs avis, puisés à la source intarissable de sa longue expérience. »

(*Discours de M. Bardet, instituteur.*)

« Au conseil municipal, comme au sein de la délégation cantonale, il n'a pas eu de plus impérieuse occupation que celle du progrès des écoles laïques dans cette commune et dans ce canton.

« Il a collaboré pour une large part à la création de l'école publique de filles de Bellenaves et a contribué dans une grande mesure à sa prospérité par son appui moral et pécuniaire...

« M. le docteur Desfilhes fut un admirable chef de file. L'unité de sa vie se retrouve en quelque sorte dans la mise en pratique de l'idéal fixé par la devise républicaine. S'il combattit pour la liberté et pour la conquête de l'égalité, sa profession de médecin lui permettait de pratiquer la fraternité avec une délicatesse exquise et un rare désintéressement.

« Son exemple ne sera pas perdu et son souvenir restera. Non seulement à Bellenaves et dans le canton d'Ebreuil, mais encore un peu partout dans ce beau département, les maîtres de l'enseignement primaire se rappelleront longtemps et non sans émotion cet énergique vieillard qui, sans défaillance aucune, sut rester jusqu'au bout un de leurs ardents défenseurs et de leurs sincères amis.

« Plus d'un peut-être, aux jours d'épreuve, se reportera par la pensée vers celui qui, toute son existence, lutta pour le progrès et

la liberté, et qui, souvent, n'eut pas d'autre récompense que la satisfaction du devoir accompli. »

(*Discours de M. Germouty, inspecteur primaire à Gannat. — Journal de Gannat, 22 juin 1907.*)

Un buste en bronze a été fait depuis par M. Jean Coulon, sculpteur à Ebreuil.

DESFRÉTIÈRES *Jean-Baptiste*, né le 30 juillet 1870. Négociant en grains. Elu conseiller municipal aux élections complémentaires du 21 septembre 1902, réélu le 1er mai 1904 ; maire de Bellenaves depuis le 15 mai 1904. Principaux travaux entrepris par la municipalité : création d'un marché aux veaux le mercredi (1905) ; création d'une cantine à l'école de garçons ; construction d'un hôtel des postes et télégraphes (1908) ; réparation de l'église (1911) ; gratuité des fournitures scolaires (1913).

ESMELIN *Claude*, marié à Suzanne Blanzat. Enfants : *Gabrielle*, baptisée le 30 novembre 1603 ; parrain : Charles du Buisson, premier président en l'élection de Gannat ; *Etienne*, baptisé le 25 mars 1608 ; marraine : Jeanne de Beaufort, femme de Charles du Buisson ; *Jeanne*, veuve de Gilbert de Laplanche, sieur de Fontenille, mort à 80 ans, le 22 mars 1745.

ESMELIN *Jean-Baptiste*, fils de Michel, marchand, et d'Anne Raynaud, notaire, procureur en cette justice, épousa Procule Secrétain, fille d'Antoine, bourgeois, et de Marguerite Baratier, 24 novembre 1761, et mourut à Bellenave, le 20 octobre 1806, à l'âge de 76 ans. Leur fils, Jean-Louis, né le 25 août 1769, épousa en premières noces Thérèse de Beauvais (30 floréal, an IX) et en 2e noces Françoise-Euphémie Courtois (9 juin 1827), décédé à Bellenave le 17 janvier 1866.

Esmelin Etienne : juge de paix du canton, membre du Directoire exécutif du département, élu par l'Assemblée électorale tenue à Cusset, 11 novembre 1792 (Cf. *Archives départementales de l'Allier*, L. 55).

FARJONEL. — Armes : « *De sable à trois étoiles d'argent et un croissant de même en abîme.* » (Cte de Soultrait.)

FARJONEL *François*, marié à Françoise Brisson. Enfants : *Mar-*

guerite, baptisée le 16 janvier 1611 ; parrain, Jehan de Fontenille ; *Gabriel*, baptisé le 22 octobre 1619, marié le 4 février 1641, à Antoinette de la Gravière, fille de Philippe et d'Anne Martin.

Gabriel, sieur de Villefranche, l'un des gardes de la reine, épouse Marie de Guillebon. Enfants : *Françoise*, baptisée le 23 avril 1674 ; parrain, Jean de Guillebon, sieur des Chazeaux ; *Paul*, baptisé le 31 août 1679 ; parrain, Messire Paul de Guillebon.

FILHASTRE DE LA BESCHE *Thomas-Louis*, épouse Gilberte Belleau. Enfants : *Claude-Gilbert*, baptisé le 13 décembre 1653, sieur de Fontenille, gentilhomme ordinaire de la vénerie ; marié à Marie-Anne du Buysson, fille de Jehan, chevalier, seigneur de Fognat, conseiller du roi, et de Françoise Forest (20 janvier 1676) ; *Antoine*, baptisé le 6 septembre 1668, sieur de Durier, licencié ès lois, marié le 3 avril 1690 à Marie-Antoinette Garin, fille d'André et de Jeanne de Chambon (Saint-Eloy).

FONTENIL *Jehan* (DE), conseiller du roi, maître des eaux et forêts du Bourbonnais, épouse Suzanne de Seran. Enfants : *Gilberte*, marraine de Claude Valleton (13 avril 1602) ; *Jehanne*, baptisée le 12 juin 1601 ; marraine : Jeanne Guillaumin, femme à M. du Mazeau ; *Pierre*, baptisé le 28 septembre 1602 ; parrain : Pierre de Fontenil, son grand-père, bourgeois du lieu et Jacques Rousseau, lieutenant en l'élection de Billy ; marraine : Antoinette Martin, femme à Gilbert Mandinier, procureur fiscal à Bellenave ; *Antoinette*, baptisée le 11 janvier 1615 ; parrain, Antoine de Laplanche. Jehan de Fontenille fut inhumé en l'église de Bellenave le dernier octobre 1641.

FOURNIER *Charles*, sieur de Morlat, licencié ès-lois, châtelain de Bellenave, épouse Catherine Rouher. Enfants : *Marguerite*, baptisée le 27 mai 1657 ; parrain : Antoine Rouher, prêtre, prieur de Chezelle ; *Marie-Gilberte* (26 novembre 1658) ; parrain : Antoine Rouher, écuyer, sieur du Pontillard, l'un des cent chevau-légers de la reine.

LÉON BIDEAU.

(A suivre.)



Le Trésor des Chartes de Busset

D'APRÈS UN

Inventaire du XVIIIe siècle

(Suite) (1)

IV. — Finances

« A l'origine, le seigneur touche directement le fruit de son domaine et le produit du travail de ses hommes. Il assure, en échange, à ceux-ci les premières nécessités de l'existence : la sécurité en face de l'ennemi étranger, la sauvegarde de ses droits et de ses biens contre les empiètements de ses voisins (2). » C'est ce que nous avons vu établi à Busset, en étudiant l'organisation militaire et l'organisation judiciaire. Enfin, en vertu du forfait, le seigneur abandonne à ses hommes une certaine quantité de terre en tenure ou en censive. En échange de la concession qu'il leur a faite, il reçoit d'eux certaines redevances roturières, dont les principales sont le cens, la taille, les corvées, les fournitures de bestiaux, un droit de relief ou de rachat qui rappelait le droit primitif du seigneur, chaque fois qu'une mutation se produisait dans la tenure, soit par cession, soit par héritage. « On ne devait arriver que par un progrès très lent au métayage, aux baux à ferme, aux arrérages fixes, qui sont des modes de conduction propres à l'état de pleine liberté et à une civilisation plus avancée (3). »

1. Cens. — Le cens était une redevance récognitive, très faible, ne changeant pas avec le cours des siècles, payé par le

(1) Voir *Bulletin*, 1922, p. 125.
(2) Hanotaux, *op. cit.*
(3) Hanotaux, *op. cit.*

tenancier au seigneur qui lui avait abandonné un bien foncier quelconque. Pour étudier d'une façon complète le cens dans la seigneurie de Busset, il nous faudrait posséder les nombreux terriers dont fait mention l'inventaire et dont quelques-uns remontent au début du XIVe siècle. Quelques exemples suffiront pour cette étude sommaire.

Bertrand d'Allègre, en 1487, permet à Jean Satrin, d'Arronnes, d'édifier un moulin au terroir des Etangs. Il payera pour cela un cens annuel de « six septiers deux quartons de sègle, mesure du grenier de Busset », plus l'ancien cens établi par feu « Monseigneur Hives d'Allègre sur le tennement » où s'élèvera la maison. En 1539, « le moulin banal de Saint-Hiore » paye « un devoir de cinq setiers de sègle de cens », à « Madame Loyse de Valentinois, épouze de Philippes de Bourbon ». Pour deux moulins situés près de l'étang Rouchon, Michel Adam paye, en 1692, un cens de dix setiers de « bled-sègle, mesure de Busset, et de cinq sols en argent », pour chacun des deux moulins, conformément au terrier du 22 février 1597. Au XVIIe siècle, enfin, le 20 mai 1613, Georges Vialattes, laboureur, est mis en possession d'un tennement situé au « terroir de Palmes », (1) et « tenant de jour au grand chemin tendant de Saint-Yorre au village des Brugières ». Ce lopin de terre, d'une contenance approximative de vingt-cinq seterées, payera un cens annuel et perpétuel de sept sols en argent, treize quartons de seigle, quinze d'avoine, mesure de Busset, un chapon et trois gélines.

Aussi faibles soient-elles, ces redevances ne pouvaient pas toujours être payées par les tenanciers. Dans ce cas, le seigneur peut quelquefois prendre des moyens détournés pour rentrer en ses fonds. Claude de Bourbon-Busset, le 5 avril 1585, fait remise à Jean Bergeron des cens par lui dus au comté de Busset pour plusieurs années. En compensation, il devient propriétaire de l'étang Lempereur, créé artificiellement par ce tenancier.

Mais, plus souvent, le seigneur use de contrainte. Les gens

(1) Village de Parme, entre les villages des Vialattes et des Bregères, commune de Busset.

de justice interviennent; les biens des tenanciers insolvables sont vendus par leur office et leur prix paye les arrérages de cens. Ces mesures sont rares en temps normal; leur nombre grandit dans des proportions considérables après les mauvaises années, les hivers rigoureux, lorsque des guerres nombreuses et coûteuses ont affaibli le pays. En 1693, du 20 mai au 20 juin, trente-six sentences sont prononcées pour ce motif contre des tenanciers de Busset et des environs. Certains n'ont pas payé le cens depuis dix ans, la plupart depuis 1686. Ces longues périodes d'insolvabilité sont une preuve de la grande misère de l'époque, mais aussi, — il faut le reconnaître, — de la longanimité du seigneur qui voulait bien attendre.

Parcirons. — Pour certaines terres, des conventions spéciales étaient élaborées. Au sortir de la guerre de Cent Ans, nous l'avons déjà vu, de vastes espaces étaient restés incultes et toute une végétation de forêt vierge les avait recouverts. De plus, certains coteaux de Busset ont dû rester pendant de longs siècles couverts de fougères, de ronces, de genêts, défendus contre la main de l'homme par leurs pentes abruptes et leurs rochers. Ces terrains vagues appartenaient au seigneur qui, en bon organisateur, avait intérêt à les faire défricher et mettre en culture par des tenanciers spécialement favorisés. Ces terres sont des parcirons. Dans le premier quart du xve siècle, Isabeau de Lévis, épouse de Bertrand d'Allègre, régla la question de ces parcirons. Les paysans devaient « confesser » qu'ils appartenaient à la dite dame; s'ils consentaient à les cultiver, ils devaient lui payer la double dîme des blés sur eux récoltés. Isabeau de Lévis se réservait de reprendre ceux qui, pendant quatre ans, avaient été laissés en friche, sans préjudice des enclaves qui ne pouvaient être labourées et qui devaient demeurer en leur état.

2. Taille. — La taille, au xve siècle, est une contribution levée sur tous les tenanciers de Busset. Avant 1421, elle était arbitraire et tous les manants étaient taillables à merci : « *ad misericordiam Domini* ». Nous les avons vus protestant contre cet état de choses et se refusant à payer des doubles tailles de trois ans en trois ans et à trois termes chaque année. Par la

transaction du 15 septembre 1421, Smaragde de Vichy fit une concession importante: ses tenanciers, dans leur généralité, jouirent de la taille abonnée, c'est-à-dire que le taux, auparavant variable au gré du seigneur, fut désormais fixé une fois pour toutes. Avec le temps, cette charge, très lourde au début, devint de plus en plus légère, grâce à la diminution de la valeur de l'argent. Mais la dame de Busset ne céda rien quant au mode de perception: la taille fut toujours due à trois termes différents: en août, à Noël et à Notre-Dame de Mars (21 mars). Elle fut encore doublée de trois ans en trois ans, c'est-à-dire que, la première année, on payait double taxe en août; la deuxième, à Noël; la troisième, au mois de mars.

3. DIME. — Les tenanciers de Busset n'obtinrent également que peu de concessions concernant la dîme. Le seigneur de Busset était, en effet, seigneur décimateur. Il percevait lui-même la dîme destinée à l'entretien du clergé et aux frais du culte, mais il payait le curé. La dîme était levée, chaque année, sur la récolte de blé, de vin et de chanvre. Les habitants de Busset se refusaient à la transporter dans la grange et dans la cave du seigneur, et surtout ils prétendaient faire eux-mêmes le partage. Le 15 septembre 1421, il fut néanmoins arrêté que le droit de partage appartiendrait toujours au seigneur. Averti par le tenancier, il ne pouvait toutefois laisser passer plus de deux jours ouvriers sans faire le partage et, de plus, en un jour, il ne pourrait « partir » que deux ou trois plongeons raisonnables pour un seul homme ou seul chef de famille et d'hôtel, à moins que le dit homme et l'officier du seigneur ne consentent à en partager davantage. Enfin, le tenancier devait conduire le tout dans la cour du seigneur.

Les manants de Busset ne se tinrent pas pour battus, et, quelque trente ans plus tard, au milieu du XVe siècle, ils protestèrent auprès de Bertrand d'Allègre. Ils ne voulaient toujours point porter la dîme au château ni souffrir que le seigneur perçût cet impôt lui-même. C'étaient eux, disaient-ils, qui « devaient le payer à leur volonté et en conscience, comme une offrande faite à Dieu ». L'inventaire ne nous permet pas de savoir ce qu'il advint de cette supplique; mais, nous savons

d'autre part, par les nombreuses contestations entre le seigneur et le curé, que rien ne fut changé quant au mode de perception (1).

4. CHARNAGE. — Le charnage, ou dîme sur la chair, sur les bestiaux, ne donna lieu à aucune contestation en 1421. Un arbitrage passé avec Isabeau de Lévis, vers 1440, décida que « la dixme de charnage de cochons » serait due par tous les habitants de Busset. Ils étaient tenus d'avertir la dame ou ses officiers qui venaient choisir et marquer un animal. Le manant devait le garder un mois, au bout duquel il devait le livrer à la demande du seigneur. Mais le mois passé, le manant n'était plus tenu de payer que douze deniers pour le cochon.

Le charnage était également perçu sur les agneaux et les veaux; mais, l'arbitrage, explicite pour la dîme des porcs, ne rentre pour ces autres animaux dans aucun détail de perception. Il est seulement convenu qu'on payera « selon les uzes et coutumes des pays circonvoisins ». Mais, le 4 juin 1581, nous avons un état des agneaux et des veaux marqués dans le comté de Busset, pour la perception du charnage. Là, nous apprenons que le seigneur a droit de se faire payer un denier pour chaque veau et une obole pour chaque agneau. Il n'en fut pas longtemps ainsi et, dès le début du XVII[e] siècle, la dîme des veaux tout au moins ne fut plus perçue. A la place, le seigneur percevait une livre de fromage vieux et percé ou cinq sols d'argent. C'était beaucoup moins onéreux. Et même, les tenanciers qui ne labourent qu'avec deux vaches ne doivent que la moitié du fromage.

Une autre redevance frappait le cheptel. Il était dû au seigneur les langues de toutes les bêtes à cornes tuées sur le territoire de Busset, de même que toutes les langues de cochons tués par les cabaretiers, pour leur commerce.

La perception de ces redevances variées n'allait pas sans abus d'une part et sans plaintes de l'autre. Le 20 février 1494, Gilbert Lorut, pour lui et pour les autres habitants de Busset, « ses

(1) En 1728, en effet, le sieur André Force soutient une instance au Parlement de Paris contre la comtesse de Bourbon-Busset, tutrice de ses enfants, au sujet de la dîme.

3

consors et adhérens », adresse un mémoire à Bertrand d'Allègre. Il se plaint des vexations faites par les gens d'armes, sergents et officiers de justice de la seigneurie. Bertrand répondit qu'il ne prenait aucune part aux violences des gens d'armes et aux exécutions des sergents et gens de justice; il devait en être ainsi pour obliger ses tenanciers à lui rendre leurs devoirs et à lui payer ses droits; il était décidé à les y contraindre avec toute la rigueur de la justice.

Impôts indirects

1. DROITS DE LODS ET VENTES. — Les différents biens concédés par le seigneur sont, en majorité, transmissibles aux héritiers et peuvent être cédés sous réserve de préemption de la part du propriétaire éminent, le seigneur. En cas de vente, les tenanciers payent un droit de lods (*laudenium*, *laudare*, approuver) et de vente. A Busset, le droit de lods et de vente doit être payé, selon la coutume. Seuls, les habitants des Blettières et du village des Planches (ces derniers installés dans le comté seulement au début du XV[e] siècle) ne payeront que le tiers denier. Enfin, tous les habitants payeront les doubles grains ou double cas, lors des mutations de seigneur ou de vassal.

2. MORTAILLE. — Ce sont là redevances dues par la plupart des tenanciers de Busset. A peu près tous serfs à l'origine, le plus grand nombre d'entre eux échappèrent probablement d'assez bonne heure aux obligations les plus dures de leur situation, grâce aux communautés taisibles. D'autres, moins favorisés ou moins habiles, étaient non seulement taillables et corvéables à merci, mais surtout, ils ne pouvaient disposer de leurs biens ni pendant leur vie, ni après leur mort. Georges Vialattes, en 1613, est encore mortaillable. Assurément, des tempéraments sérieux sont apportés à la rigidité et à l'inflexibilité de la loi primitive. Pendant sa vie, ce serf du XVII[e] siècle put aliéner ses biens acquêts; mais, après sa mort, il ne put tester, en vertu de l'axiome : *liber vivit*, *servus moritur*. Ce n'est là qu'une très rare exception assurément et 1613 est la date extrême à laquelle l'inventaire mentionne un tenancier mortaillable.

3. Aide aux quatre cas. — L'aide aux quatre cas est certainement l'impôt indirect qui donna lieu aux plus nombreuses contestations et qui tient la plus grande place dans l'inventaire de 1780. L'arrêt du Parlement de 1421 nous apprend qu'avant cette date les paysans se plaignaient que les officiers de Busset leur réclamassent cet impôt. Quatre occasions motivaient alors sa perception ; le mariage des filles du seigneur ; — son passage outre-mer ; — sa rançon, au cas où il serait prisonnier ; — son élévation à la chevalerie. Rien de bien nouveau en cela, sinon le vague des termes qui permettaient très probablement des abus. Et c'est pour avoir des précisions que les manants de Busset s'adressèrent à la justice.

Le 15 septembre 1421, Smaragde de Vichy reconnut que l'aide aux quatre cas serait due « selon l'usage du païs et coutume d'Auvergne ». Il en fut ainsi pendant la première moitié du xve siècle et dans un arbitrage passé avec Isabeau de Lévis, les tenanciers de Busset déclarèrent qu'ils « veulent, entendent entretenir l'aide aux quatre-cas, l'ayant même payée par provision et pendant les procès au début du siècle ».

Mais ces bonnes dispositions ne durèrent pas longtemps et à la veille du mariage de Catherine d'Allègre, fille de Bertrand, les manants de Busset refusèrent de se soumettre. Il faut reconnaître que, pour ce cas particulier, ils n'avaient point tout-à-fait tort. Ils ne devaient payer normalement, non pour le mariage de la fille se mariant la première, mais pour les noces de la fille aînée. Or, Catherine, future épouse de Jacques de Bourbon-Carency, était la seconde fille de Bertrand d'Allègre, l'aînée étant Marguerite. Les rôles d'imposition furent néanmoins dressés. L'inventaire les mentionne à la date du 11 mai 1493, « à l'occasion, dit-il, du mariage de damoiselle Catherine d'Allègre avec Monseigneur de Bourbon. » Ils furent dressés par l'office de Me Thomas, greffier de la châtellenie de Busset, ayant appelé auprès de lui plusieurs habitants de Busset, de Puy-Agut et de Saint-Priest-Bramefant. L'imposition fut faite à raison de trente sols par habitant, « le fort portant le faible », c'est-à-dire que la somme ainsi obtenue fut répartie selon la fortune de chacun.

Mais les manants ne se soumirent pas. La chose fut portée,

d'appel en appel, à la haute juridiction du Parlement de Paris. En octobre 1494, Bertrand d'Allègre dresse lui-même un inventaire des titres prouvant ses droits. Sur ces entrefaites, Marguerite, la fille aînée, épouse Claude de Lénoncourt. L'affaire se simplifiait donc et le Parlement, par arrêt du 21 juillet 1495, condamna les manants de Busset à payer l'aide aux quatre-cas pour le mariage de Marguerite. Enhardis sans doute par cette demi-victoire ou peu au fait des subtilités juridiques, beaucoup ne refusèrent pas moins de se soumettre. Du 6 au 19 août 1495, des saisies de meubles sont opérées chez les récalcitrants. Il est fait mention d'un cahier de parchemin contenant les ventes de ces meubles et les payements faits par certains habitants plus soumis qui s'échelonnèrent jusqu'à la fin de l'année 1495.

Pour que cette question si épineuse de l'aide aux quatre-cas soit définitivement réglée, il faut attendre, à Busset, l'arrivée de la famille de Bourbon-Busset. Une transaction du 22 août 1543, passée entre Philippe de Bourbon et ses tenanciers, fixa ainsi avec précision et équité les différents cas : un voyage d'outre-mer pour visiter la Terre-Sainte ; — les premières noces de la fille aînée seulement ; — la capture du seigneur par les ennemis ; — sa chevalerie. Seul « le cas de prison est réitérable », les autres ne le sont jamais. Le taux, comme précédemment, en est fixé à 30 sols, le fort portant le faible.

Dès 1551, une occasion de percevoir l'aide se présenta. Philippe de Bourbon-Busset maria sa fille aînée Marguerite à Jean de Pierre-Buffières. Le rôle de perception est mentionné à l'inventaire, le 20 octobre. Rien ne peut nous faire soupçonner qu'il y ait eu des contestations ou des difficultés.

4. BAN D'AOUT. — Un autre impôt, de caractère tout particulier et dont nous ne trouvons mention que fort tard dans l'inventaire, le ban d'août, existait dans la seigneurie de Busset. C'était pendant quelque temps l'interdiction, sur le domaine, de la vente de tout vin ne provenant pas de la récolte du seigneur. Celui-ci estimait, en effet, qu'étant maître de tout son comté, il avait le droit d'interdire à ses tenanciers de lui faire concurrence. La durée du ban était variable : 15, 20, 40, 84

jours répartis souvent en plusieurs périodes. Nous ne pouvons rien savoir de tout cela pour la seigneurie de Busset. Il n'est fait mention, en effet, dans l'inventaire, que d'une assignation par devant le bailly de Busset, à la requête de Madame de Gouffier, veuve de Louis de Bourbon-Busset et tutrice de ses enfants : le 4 septembre 1724, Jacques Vigier, cabaretier à Busset, a vendu du vin pendant le mois d'août. Il est condamné pour ce délit à 50 livres d'amende.

Cet impôt était souvent affermé : moyennant une somme déterminée, un fermier jouissait des droits afférents au ban d'août. Le 9 juillet 1772, Léonard Dumas, régisseur du comté de Busset, déclare, au nom de son maître, Antoine Debrière, cabaretier au bourg de Busset, fermier du ban, moyennant la somme annuelle de 62 livres.

5. CORVÉES. — De même qu'ils étaient taillables, les habitants de Busset étaient, avant 1421, corvéables à merci. Dans les procès intentés avant cette date, ils réclament toujours, non contre le principe de la corvée, mais pour sa réglementation. Huit charrois à deux bœufs devraient seulement être effectués chaque année. De plus, alors qu'après les partages de tennements, chacun des co-partageants devait des corvées comme pour le tennement tout entier, désormais, les charrois devraient être divisés proportionnellement aux diverses parts du tennement primitif. Tels étaient les desiderata formulés avant 1421.

Le 15 septembre de la même année, seul le nombre des charrois fut fixé. Une transaction entre l'arbitraire et les propositions des manants intervint. Ceux qui ont des bœufs, vaches ou autres animaux aptes à traîner un véhicule, feront annuellement douze charrois. Six devront être fournis de Pâques à la Toussaint ; les six autres de la Toussaint à l'année suivante (1). Ceux qui ne possèdent pas de bêtes de somme doivent faire douze manœuvres de « tel ouvrage qu'ils ont coutume et sçavent faire ». Ce nombre de charrois et de manœuvres doit être demandé à l'époque fixée et, en aucun cas, il n'y aura de rappel d'une période antérieure à une période postérieure, « sauf

(1) A Busset, comme dans une bonne partie de la France, l'année commençait à Pâques.

« qu'il n'y eut diligence suffisante faite avant l'expiration de « l'année ». Comme le guet et la garde, charrois et manœuvres sont rachetables, mais seulement au gré du seigneur. Il lui est loisible de prendre, à la place de chaque charroi, trois sols et à la place de chaque manœuvre, quinze deniers.

Peu de temps après, des adoucissements importants furent apportés à cette première convention. Isabeau de Lévis ne réclama plus que huit charrois ou manœuvres, donnant ainsi satisfaction complète à ses tenanciers. Les charrois ne seront dus qu'avec les bœufs ou les vaches, étant dans l'étable du manant; le rachat se fera au même taux que précédemment et toujours au seul gré du seigneur. Les sommes à verser seront perçues aux termes de Pâques et de la Toussaint.

Cela était ainsi bien réglé pour les tenanciers de Busset. Mais pour ceux originaires d'un fief voisin, où ils avaient joui d'un traitement plus favorable et habitant maintenant la seigneurie de Busset, il y avait lieu d'établir des conventions spéciales. Le seigneur de Busset y avait intérêt. Autrement, beaucoup de manants auraient quitté ses terres et d'autres auraient hésité à abandonner un maître moins exigeant pour en servir un autre envers lequel des obligations plus lourdes devaient être remplies. Souvent, la différence dans le nombre des corvées était considérable. Les Cornil et les Barnoît exposent, par exemple, le 14 juillet 1434, qu'autrefois ils n'étaient pas « hommes » du seigneur de Busset, mais du seigneur de Quinsat, duquel ils avaient été acquis. A Quinsat, au lieu de 8 manœuvres ou charrois, ils n'en devaient que 3 et ils réclament à Yves d'Allègre de ne lui en fournir point davantage. Par transaction, ce nombre fut porté à 4, rachetables au gré du seigneur au prix de 3 sols chacune pour les corvées et 1 sol 6 deniers pour les manœuvres. Le 9 juin 1444, les trois frères Planche formulèrent une réclamation analogue. Originaires de la seigneurie de Mont-Gilbert, ils ne voulaient fournir au seigneur de Busset que trois corvées comme à leur ancien maître. Il leur fut accordé le même privilège qu'aux Cornil et Barnoît, avec un taux de rachat identique.

Certains tenanciers obtinrent même la suppression complète de la corvée. Nous ne savons pour quelle raison, — sinon l'éloignement, — les habitants de Contois, Bancherelle et Doyat

furent déchargés à perpétuité de tous charrois et manœuvres, le 22 août 1543. Mais ce ne fut là qu'une exception, et dans un contrat du 20 mai 1613, Georges Vialattes, laboureur de la paroisse de Busset, s'engage à fournir les journées de corvée accoutumées, dans les conditions établies. Jusqu'à la Révolution, rien ne fut changé au contrat du XVe siècle.

6. FOIRES. — Le bourg de Busset, chef-lieu judiciaire d'une châtellenie particulière d'une certaine importance, dut à cette situation une sorte de prépondérance sur les localités voisines. Le châtelain, nous avons vu, y tenait ses assises à des jours réglés d'avance; les gens du dehors avaient pris l'habitude de s'y rendre pour traiter entre eux de leurs affaires et vendre leurs produits. La maison de Bourbon-Busset, peu après sa prise de possession de la seigneurie, profita de sa haute situation pour obtenir du roi la création à Busset de foires et de marchés et faire, ainsi, de ce bourg un centre commercial pour le plus grand avantage de tous les tenanciers et habitants. En juillet 1501, des lettres-patentes données par le roi Louis XII, à Lyon, contiennent établissement à Busset de quatre foires annuelles et d'un marché hebdomadaire. Les foires sont fixées au 21 mars, 11 mai, 29 août et 21 décembre; le marché aura lieu le mardi de chaque semaine. Aujourd'hui encore, foires et marché sont restés, à quelque chose près, aux dates fixées par le bon roi Louis XII. Aux lettres authentiques de 1501, l'inventaire nous apprend qu'était fixée une commission du « baillif de Cusset » ordonnant de faire publier l'ordre du roi, par héraut et à son de trompe, dans les villes de Cusset, de Gannat, de Maringues et autres villes voisines, afin que tous, marchands et paysans, fussent avertis des foires et marchés établis par lettres royales au chef-lieu de la seigneurie de Busset.

Mais, avant la fin du siècle, les luttes religieuses, si vives en Auvergne et dans toute la vallée que dominent les tours de Busset, empêchèrent tout commerce; les foires perdirent beaucoup de leur importance et finirent même par disparaître. De nouvelles lettres-patentes, confirmatives des premières, furent données à César de Bourbon-Busset par Henri IV, en décembre 1594. Le motif invoqué dans le protocole fut « l'interrup-

tion des dites foires et marchés occasionnée par les guerres et la misère des temps » (1).

Ces foires, avantageuses aux habitants, ne l'étaient pas moins au seigneur. C'était lui qui percevait les droits d'aide dus par tous les marchands pour leurs étalages et par les paysans pour leurs animaux mis en vente. Nous savons le taux de ces frais de place, grâce à l'inventaire qui nous a conservé la copie d'une « pencarte » du XVIIe siècle :

« Par chaque bœuf, vache ou veau, un sol.	cy	1 s.
« — pourceau ou truie, un sol.	—	1 s.
« — brebis ou mouton, six deniers.	—	6 d.
« — cheval ou jument, un sol.	—	1 s.
« — âne ou ânesse, un sol.	—	1 s.
« — chèvre, un sol.	—	1 s.
« — bouc, quatorze deniers.	—	14 d.
« Drapier qui vend draps fins au jour de foire doit pour plassage, un sol par chaque place.	—	1 s.
« Drapier qui vend gros draps, un sol par chaque place.	—	1 s.
« Toiles fines ou grosses qui ne se mettront pas sous la hâle, payeront un sol.	—	1 s.
« Marchand d'habits ou de bas, par banc.	—	1 s.
« Cordonnier payera pour plassage six deniers.	—	6 d.
« Cuir tanné et cuir pelé.	—	6 d.
« Poterie d'estain payera	—	1 s.
« Poterie de terre payera	—	1 s.
« Marchand de cuivre ou chaudronnier	—	1 s.
« Pour futaille, poinçon, payera six deniers.	—	6 d.
« Pour pelleterie payera six deniers.	—	6 d.
« Marchands de sabots, sabotiers,	—	1 s.
« Marchand de planches, par char,	—	14 s.
« Marchand filasseur ou pour chanvre,	—	1 s.
« Marchand chapelier,	—	1 s.
« Marchand quinqalier,	—	1 s.
« Marchand bijoutier,	—	1 s.

(1) Ces lettres se trouvent aux Archives départementales de l'Allier. C84 f° 39.

« Marchand colporteur de mousselines ou autres toiles, — 1 s.
« Marchand de fer ou de pots de fonte, — 1 s.
« Marchand de vin ou d'eau-de-vie, — 1 s.

7. BANALITÉS. — « A l'origine, le propriétaire ou seigneur n'avait donné à ses tenanciers que la terre de la tenure, la casa et ses dépendances (1). » Il leur vint en aide en édifiant à ses frais des moulins, des fours, des pressoirs où tous pouvaient mener moudre leur grain, cuire leur pain et presser leurs vendanges, moyennant une très faible rétribution en nature portant sur la farine, le pain ou le vin. C'était là les banalités. Ce qui était, en somme, une très sage et très bonne organisation au début, devint avec le temps une contrainte très dure et très onéreuse. Pour des raisons uniquement historiques, certains paysans étaient obligés, sous peine de forte amende, de mener fort loin moudre leur grain alors qu'il existait à leur portée un autre moulin.

Le comte de Busset possédait plusieurs moulins banaux. Nous ne nous occuperons que de ceux où devaient se rendre les habitants de Busset et de ceux situés sur le territoire de cette paroisse : le moulin de Saint-Yorre et celui de l'étang Rouchon. Le premier acheté en 1539 avait entre autres la clientèle forcée des habitants de la seigneurie qui se trouvaient maintenant sur le territoire d'Arronnes. Ces manants qui, certainement, avaient des moulins beaucoup plus près d'eux, sur le cours du Sichon, n'en devaient pas moins venir à Saint-Yorre, dans la vallée de l'Allier. Les récalcitrants ne manquèrent point, on s'en doute. Le 11 mars 1704, une dizaine de manants sont condamnés pour n'avoir pas fait moudre leur grain au moulin banal à une amende de « huit quartons de seigle envers Madame de Bermondet, comtesse douairière, et Jean Chatard, son meunier ».

Au moulin des Rouchons, se rendaient les habitants des villages de Piégut, des Andrés, des Nérous, des Blettières, des Dachers, des Bizets, des Liages, des Baudiments, des Corres,

(1) HANOTAUX, *op. cit.*

des Loruts, des Bartets, des Gouttes, de Parme, — cependant tout prêt de Saint-Yorre, — et enfin, tout le bourg de Busset, à l'exception de Claude Péturet, notaire royal, qui était libre de se rendre où bon lui semblait.

8. PÉAGES. BAC. — Seuls les moulins banaux ont laissé des traces dans l'inventaire de 1780: nulle part, il est parlé de fours ou de pressoirs. Par contre, nous y trouvons mentionnés de nombreux documents concernant les péages et le bac sur la rivière d'Allier qui limitait à l'ouest la seigneurie.

Par lettres-patentes du mois d'août 1498, Louis XII accorda au baron de Busset le droit de percevoir dix-huit deniers par chaque bateau ou toue, chargés ou non chargés, descendant ou montant l'Allier. Un bac, installé par le seigneur, transbordait les hommes et leur monture de l'autre côté de la rivière. Six deniers étaient versés par les piétons et deux sols par les cavaliers qui passaient de l'une à l'autre rive. De nouvelles lettres, du 3 mars 1688, confirmèrent le seigneur dans ses droits et maintinrent les mêmes sommes à percevoir.

Mais c'était là de graves entraves apportées au commerce. Après avoir payé les innombrables péages de leur route, quel pouvait être, en effet, dans la capitale, le prix d'une barrique de vin d'Auvergne ou d'une tonne de pommes de Calville, dont les cris des marchands de Paris, au XIV[e] siècle, nous ont gardé la mémoire? Un arrêt du Conseil d'Etat, le 3 mars 1733, supprima bon nombre de péages sur l'Allier. Il fut fait défense à Madame de Gouffier, douairière de Bourbon-Busset, de percevoir des droits de péage, sous peine de restitution et d'amende arbitraire au profit du roi.

Naturellement, le bac, si utile pour les riverains, fut maintenu. Un nouvel arrêt du Conseil d'Etat, le 26 octobre 1744, permit au seigneur de Busset de continuer à posséder un bateau sur l'Allier, au village des Jarraux, paroisse de Saint-Yorre. Pour le passage, il doit percevoir des droits dont le tarif est inséré dans l'arrêt, — mais dont l'inventaire ne nous donne pas la copie. Il lui est défendu de demander davantage et, pour éviter toute contestation et toute surprise, il doit afficher le tarif sur un poteau planté sur chacune des rives. De plus, lui et ses

successeurs doivent payer une redevance annuelle aux finances royales. Ainsi, le 11 janvier 1785, le comte de Bourbon-Busset est maintenu dans ses droits sur la rivière d'Allier, à condition de payer annuellement la somme de 30 livres.

Ces différentes aides : prix des places aux foires et marchés, péages, bac, étaient affermés à un ou plusieurs receveurs. Nous avons déjà vu qu'il en était ainsi du ban d'août. Martin Demouret, moyennant quinze sols par an, afferma en 1559 une aide non spécifiée. Jacques Dupuy, en 1628, versa trente sols pour les épaves trouvées dans l'année et vingt seulement pour 1639.

Notons combien ces sommes sont faibles. Les droits multiples qui frappaient les habitants de Busset pesaient beaucoup moins qu'il peut paraître au premier examen. « Les tarifs, élaborés à une époque souvent très ancienne, étaient devenus dérisoires par suite de la diminution de la valeur monétaire. C'était donc un faible appoint pour le seigneur. Quand on entre dans le détail des choses, on voit que les charges résultant de tous ces droits sont presqu'aussi lourdes que les bénéfices. C'est à peine si les recettes couvrent les frais de perception (1). »

DROITS DES TENANCIERS. — En face de ces devoirs, plus nombreux qu'importants, les habitants de Busset avaient quelques droits. Dès le milieu du XVe siècle, une sentence arbitrale consacre un fait déjà bien établi : les manants du comté auront le droit de mener leurs bestiaux pâturer dans les bois du seigneur, depuis le premier mai jusqu'au jour de Notre-Dame de septembre (8 septembre). Enfin, clause extrêmement intéressante, mais qu'hélas ! l'inventaire rapporte en des termes fort vagues : ils pourront chasser « à leur regard et autrement, ainsi qu'ils ont coutume de faire ». De même, ils pourront pêcher selon les droits anciennement accordés. Il est fort dommage que nous ne connaissions pas exactement ces coutumes qui, certainement, ne donnaient point entière licence, mais qui, néanmoins, entamaient plus ou moins sérieusement cette prérogative féodale, — si honnie et si décriée, — de la chasse à la seule noblesse.

Telles sont, d'après l'inventaire de 1780, quelques-unes des faces de l'organisation féodale de la seigneurie de Busset. « A

(1) HANOTAUX, *op. cit.*

l'origine, ce système social, bâti sur de nouveaux principes, fut très probablement accueilli comme un grand bienfait par les classes agricoles. Le monde gallo-romain, dans sa banqueroute, avait laissé derrière lui deux institutions odieuses : l'esclavage et le colonat. L'invasion des barbares avait semé de toutes parts l'anarchie et la ruine. Quand le calme revint, les pauvres gens furent heureux de se grouper autour d'un château et d'une église, sous la protection du seigneur et la sauvegarde de Dieu. Du moins, l'homme était sûr d'avoir, en échange de son travail, la sécurité et les premières nécessités de l'existence (1). » Cela suffit à nous expliquer cette époque si intéressante, mais si différente de la nôtre et nous est nécessaire pour la juger équitablement.

(A suivre.) L. BURIAS.



Note sur l'école de charité d'Hérisson

(Complément au compte rendu de l'excursion)

En 1737, le *14 décembre* « il avait été établi, en la ville d'Hérisson, une école de charité pour enseigner les jeunes garçons ».

En conséquence, il avait été « placé par une âme pieuse une somme de 6.000 livres sur le clergé de Bourges, produisant 300 livres de rente pour être distribuée à ceux qui feraient les « écoles de charité... ».

Par un acte du 25 juillet 1750, il avait été aussi acquis par des personnes pieuses une maison destinée pour tenir « les écoles de charité ».

Enfin, le 11 février 1791, on constate encore que depuis cette date de 1750 « les écoles de charité se sont toujours faites dans ladite maison ».

(1) HANOTAUX, *op. cit.*

Vers 1752, les *Frères des Ecoles chrétiennes* furent appelés à Hérisson pour tenir ces écoles. Ils étaient depuis quinze ans à Bourges et étaient connus du clergé d'Hérisson qui alors dépendait de Bourges. Les *Annales* de leur congrégation mentionnent l'ouverture d'une école à Hérisson en 1752, mais sans aucun détail. (Tome II, p. 189.) On ne sait plus combien de temps ils y restèrent, mais ils y étaient encore en 1777, car le 30 décembre de cette année, il est constitué « au profit des Frères des Ecoles chrétiennes d'Hérisson », sur le clergé de Bourges, une rente de 4 livres 10 sols, au principal de 105 livres, par la fabrique d'Hérisson.

Les Frères n'étaient plus à Hérisson en 1779 ; en effet, dans un tableau des maisons de leur Institut dressé en cette année, on ne voit pas figurer cette école. Ils furent remplacés par un instituteur qui, au commencement de la Révolution, était François Aubergier.

Cet instituteur jouissait des rentes qui avaient été constituées au profit de l'école charitable ; mais dès 1790 il lui était impossible d'en toucher les quartiers auxquels il avait droit. Il se vit obligé à de nombreuses pétitions auprès des autorités de son district ou auprès des autorités départementales. Finalement, celles-ci enjoignirent à la municipalité d'Hérisson, par un arrêté du 19 mai 1792, de faire liquider la créance des écoles charitables.

Le 9 floréal an IV, le jury d'instruction de Montluçon reconnaissait François Aubergier « capable de professer l'instruction publique dans une école primaire ».

Il était ensuite nommé officiellement à Hérisson ; d'instituteur libre il devenait instituteur public (1).

F. G. M.

(1) Ces renseignements sont tirés des *Archives départementales* de l'Allier, série L (Registres de l'administration départementale et de l'administration du district de Cérilly), et notamment : L, 79, 16 février 1792. — L, 386, 19 mai 1792. — L, 385, 11 février 1791.)





L'Ordre de l' " Ecu d'or "

Le 1er janvier 1367, à Moulins, dans l'hôtel d'Hugonin Chauveaul, grand Procureur du Bourbonnais, le duc Louis II, après avoir assisté à la messe dans la future Collégiale de Notre-Dame, confère à plusieurs de ses chevaliers l'ordre nouveau de l' « Ecu d'or », dont la devise est : Aimer Dieu et les dames et s'entr'aider (1).

L' « Ecu d'or » est représenté dans une miniature du *Livre des hommages de la Comté de Clermont* (2). Il était gravé sur des chandeliers du Prieuré de Poissy. Et le P. Ménétrier dit l'avoir rencontré assez fréquemment à Clermont en Beauvaisis. D'après la chronique de Cabaret, il portait une bande de perles avec le mot « Allen ».

Favyn dit qu'à l'occasion de son mariage, Louis II fonda un second ordre de chevalerie, plus éclatant que le premier : l'ordre de Notre-Dame ou d'Espérance ou du Chardon. Le collier de l'ordre est fait de losanges d'or, demi-émaillés de vert, avec des fleurs de lys et la devise « Espérance », gravée en lettres capitales. Au bout du collier pend un ovale où Notre-Dame est représentée, d'après l'Apocalypse, nimbée d'un soleil d'or et de douze étoiles d'argent, avec un croissant de lune sous les pieds. Au-dessous de l'ovale est une tête de chardon émaillée de vert et de blanc. A sa description Favyn croit pouvoir joindre une reproduction du collier. Le collier est l'insigne des jours solennels. La marque habituelle des chevaliers est une ceinture de velours bleu-céleste, doublée de satin rouge et brodée d'or, avec la devise « Espérance ». La boucle et l'ardillon d'or émaillé de la ceinture représentent une tête de chardon (3).

(1) Cf. *Chronique de Louis II*, édition Chazaud, p. 8-9.

(2) Clermont en Beauvaisis. L'original (1378-1379) a été détruit par l'incendie de la Chambre des Comptes de Paris, en 1737, mais il en existe une copie de Gaignères dans le ms. fr. 20082 de la Bib. Nat. et dans le volume coté Oa[12] du département des Estampes.

(3) Favyn. *Théâtre d'honneur...* t. II, p. 766-785. La date du mariage de Louis II est inexacte. Inexacte aussi celle de la création de l' « Ecu d'Or » à Moulins. Ajouterons-nous que Favyn fait du mot « Allen » un mot « Bourbonnais » ?

La thèse de Favyn, adoptée par La Mure (1), est basée sur la « Chronique », qui dit que Louis II donna la ceinture « Espérance » à du Guesclin en 1380; que l'étendard de l' « Ecu d'or » flotta au siège de Belleperche en 1369-1370, et celui de l' « Espérance » à El-Mahadia en 1390. Elle s'appuie également sur la décoration du balcon couvert du Petit-Bourbon, « vraye façon du grand collier de l'ordre du Chardon ».

Mais une description de l'Hôtel de Bourbon à Paris, faite par Peiresc et retrouvée par M. Max Prinet, ne s'accorde pas avec celle de Favyn (2). Au xiv[e] siècle, les ordres de chevalerie n'ont pas pour insignes des colliers comme celui de l' « Espérance ». Et aucun chroniqueur ancien ne mentionne la création d'un second ordre par Louis II. Le duc donna, il est vrai, la ceinture à du Guesclin, lors de son passage à Moulins, en 1380. Mais il la porte lui-même dès 1367 : quand il remet l' « Ecu d'or » aux nouveaux chevaliers, il dit qu'il garde pour lui la ceinture « Espérance », espoir en Dieu et en Notre-Dame, espoir aussi en ses chevaliers, qu'il convie tous (*Allen ?*) à le servir et à s'entr'aider. La ceinture paraît, dans la pensée du duc, réservée aux dignitaires de l'ordre de l' « Ecu d'or ». Il la donne à du Guesclin, qui est connétable de France ; elle est portée par d'autres personnages de marque.

Le P. Ménétrier, qui admet comme Favyn que l'ordre de l' « Espérance » est distinct de celui de l' « Ecu d'or », nous a conservé la reproduction d'une curieuse peinture murale du cloître des Carmes de Toulouse (3). Elle représente Charles VI et un groupe de chevaliers. A la suite d'un vœu, le roi fait un riche présent à Notre-Dame de Bonne Espérance, dans une chapelle de l'église des Carmes, et distribue aux princes et grands seigneurs qui l'accompagnent la ceinture « Espérance ». Et un document, extrait des archives du couvent par le P. Ménétrier lui-même, mentionne une fondation de messes à l'autel de Notre-Dame d'Espérance par les mêmes personnages, désignée sous ce titre : « *qui sunt de ordinatione Zonæ Spei* ». L'acte est daté du 5 janvier 1390.

Peinture et document se rapportent au voyage de Languedoc. Les

(1) La Mure, t. I, p. 47-60.
(2) *Bulletin de la Société des Antiquaires de France.* 1918.
(3) *Histoire consulaire de la ville de Lyon,* p. 508-511.

personnages identifiés sont : Charles VI, Louis de France duc de Touraine et futur duc d'Orléans, Louis II duc de Bourbon, Pierre de Navarre, Henri de Bar, Olivier de Clisson, Enguerrand de Coucy. Tous pouvaient porter la ceinture, comme du Guesclin.

Mais l'ordre de l' « Espérance », découvert à Toulouse, ne serait pas celui de Louis II. C'est, dit le P. Ménétrier, une imitation de celui de Louis II, faite à Toulouse par Charles VI, en vertu de son vœu. Quel vœu ? Pendant une chasse aux environs de la ville, Charles VI s'est séparé de ses compagnons, et à la nuit tombante égaré dans les bois. Il a promis alors à Notre-Dame d'Espérance, s'il retrouvait son chemin, un riche présent, une fondation de messes et la création d'un ordre imité de celui de son oncle Louis II. Le P. Ménétrier reconnaît d'ailleurs que « nul de nos historiens » n'a parlé de l'ordre de la ceinture « Espérance » établi par Charles VI. C'est donc bien lui qui nous en apporte la primeur. Mais il tient à la distinction des deux ordres de Louis II, et blâme Le Laboureur d'avoir confondu l'ordre de l' « Ecu d'or » et celui de l' « Espérance ».

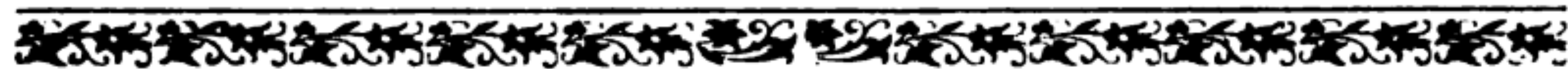
Va-t-il s'entendre avec Favyn ? L'ordre de l' « Espérance » a été fondé par Louis II, d'après le P. Ménétrier, vingt ans avant le vœu de Charles VI, en 1370 par conséquent. Et Favyn marie Louis II à Anne, dauphine d'Auvergne, en janvier 1370. Mais si Favyn admet d'abord que l' « Ecu d'or » est un ordre, il se corrige ensuite et n'en fait plus qu'une « devise ». Et le P. Ménétrier s'élève contre les « erreurs » de Favyn, l'accuse d'attribuer souvent les anciens ordres « à d'autres qu'à leurs véritables instituteurs », et de « n'a[voir] pas entendu les ordres... de l'Ecu d'or, de la ceinture Espérance. . dont il fait des colliers, qui ne furent jamais ».

Favyn ne parle pas du collier de l' « Ecu d'or », mais il dit que les chevaliers de l' « Espérance » portaient l' « Ecu d'or » à leur chapeau ; que l'ordre de Notre-Dame était réservé aux personnages « renommez en noblesse et vaillance », citant, en plus de du Guesclin, Renaud de Montferrand, défenseur de Verteuil, et Mainfroy, baron de Messine.

Que conclure ? La *Chronique de Louis II*, dictée par Jean de Châteaumorand, compagnon d'armes du duc, fait de l' « Ecu d'or » un ordre, qu'elle n'oppose pas d'ailleurs à celui de l' « Espérance ».

Si les chevaliers de Notre-Dame portent l' « Ecu d'or », si la boucle et l'ardillon de la ceinture « Espérance » représentent une tête de chardon, on comprend que les anciens chroniqueurs aient pris pour synonymes : ordre de l' « Ecu d'or », ordre de Notre-Dame, ordre de l' « Espérance ». ordre du Chardon. Et il ne paraît pas qu'ils se soient trompés.

PH. DUMONT.



Un prétendu anoblissement
par Jean Ier duc de Bourbonnais
EN MAI 1413

M. Lucien Braye, secrétaire de la *Société des Lettres*, de Bar-le-Duc, écrivait à notre Président, le 8 décembre 1922, que, dans un ouvrage relatif à l'histoire des ducs de Bar, il est dit que « Jean de Ferrette, seigneur du Kollin, servait et habitait à Bourbon-l'Archambault ; le duc de Bourbonnais le fit inscrire en 1413 au rôle des nobles ». Ce Jean de Ferrette se serait appelé tout simplement Jean Collin ; d'autres prétendent que ce serait Perrinet Collin, anobli par un duc de Bourbonnais en 1413.

M. Braye demandait au docteur de Brinon si nous possédions quelques renseignements sur le fait ci-dessus.

Notre Président repartit que Jean de Ferrette, seigneur du Kollin, était totalement inconnu. Puis, il me passa les lettres de M. Braye, pour y faire moi-même une réponse, s'il y avait lieu.

M. de Brinon ayant répondu au sujet de Jean de Ferrette et mes recherches concordant dans le sens négatif avec les siennes, je me suis attaché plus particulièrement à la question Jean et Perrinet Colin ou Collin.

Le nom de Colin ou Collin, très répandu, n'est pas inconnu en Bourbonnais. Aucune des familles qui l'ont porté en notre province, n'a jamais, à ma connaissance, revendiqué des lettres de no-

blesse accordées par nos ducs à un de ses ascendants, soit Jean, soit Perrinet Colin ou Collin. Ni dans la série E des Archives départementales, ni dans les notes de l'*Histoire des ducs de Bourbon et des comtes de Forez de La Mure*, ni dans l'*Inventaire des titres de la maison de Bourbon*, par Huillard-Bréholles, ni dans les *Extraits de la Chambre des Comptes de Moulins*, par Caille Fourny, ni dans les *Noms féodeaux*, ni dans *la Collection des Gozis*, on ne trouve quelque chose qui puisse donner quelque soupçon du fait de l'anoblissement relaté ci-dessus.

C'est La Chesnaye des Bois qui, le premier, a publié le fait, dans une généalogie : « COLLIN, maison originaire du Bourbonnais, trans- « plantée en Touraine, dont plusieurs branches existent encore en « cette province, en Normandie, en Champagne et ailleurs. » Il ajoute : « Suivant l'arbre généalogique de cette maison qui m'a été « communiqué, *Perrinet* Collin fut anobli par le prince Jean, duc de « Bourbonnois, comte de Clermont, au mois de mai 1413, par lettres « enregistrées en la Chambre des Comptes de Moulins, comme « le fait voir un certificat donné le 13 juin 1511, par les officiers « dudit seigneur, duc de Bourbonnais, à Jean Collin, secrétaire « dudit seigneur, lequel fut confirmé par le Roi le 11 janvier « 1512 et par la commission donnée en conséquence au baillif de « Saint-Pierre-le-Moustier, le 4 septembre 1513, *Perrinet* Collin « épousa en 1420 *Agathe* Guigonne Capluque..... *Jean* Collin, son « fils, écuyer du duc de Bourbonnois, vivait en 1478 et obtint avec « Gilbert Collin des lettres de provision.

« Jean Collin II, écuyer, secrétaire du duc de Bourbonnois, obtint « des lettres en la chancellerie de Paris, le 18 juin 1513, signées de « Serre avec paraphe. Il eut deux fils *Jacques* et *Benoît*, etc... »

Il est à remarquer que La Chesnaye des Bois n'a vu aucun des actes énoncés dans la citation ci-dessus, et se borne à reproduire les données d'un arbre généalogique *communiqué par la famille intéressée*.

Saint-Allais, dans le tome III de son *Nobiliaire universel*, a reproduit purement et simplement sur les origines des Collin les données de La Chesnaye des Bois.

D'autre part, M. C. d'E-A., dans son *Dictionnaire des familles françaises anciennes ou notables* à la fin du XIXe siècle, ouvrage en cours de publication et non mis dans le commerce, écrit en tête de la notice

consacrée par lui à la famille *Collin de Bar de Civry* et *de Barisien :* « La Chesnaye des Bois a donné dans son *Dictionnaire de la noblesse,* « une généalogie fantastique de la famille Collin de Bar et de Bari- « sien ». Après avoir analysé, de façon fautive du reste, le texte de La Chesnaye des Bois, l'auteur poursuit : « Dans la réalité, la « famille Collin, originaire du Barrois, occupait déjà au commence- « ment du XVIIe siècle un rang distingué dans la bourgeoisie de ce « pays. Elle était représentée à cette époque par deux frères, Charles « et Renaud Collin, fils de Charles Collin et de Charlotte Dervieux, « qui furent les auteurs de deux grande branches. »

On ne connaît à la branche aînée, dit M. C. d'E-A., aucun principe d'anoblissement régulier. C'est la branche des Collin, devenue successivement Collin de Bar, puis Collin de Bar de Civry, et qui a pris le titre de comte de Civry. Elle a longuement et infructueusement plaidé contre la ville de Genève au sujet de l'immense fortune léguée à cette cité par le duc de Brunswick, décédé en 1880.

Saint-Allais a donné une généalogie de la seconde branche, celle des Collin de Barisien. Elle aurait été anoblie en relevant, conformément à la coutume de Barrois, la noblesse de la famille Barisien, dont elle descendrait en ligne maternelle (sentence du bailliage de Bar du 29 juillet 1642).

La famille Collin de Barisien, d'après Saint-Allais, fut maintenue dans sa noblesse le 22 février 1699, par Larcher, intendant de Champagne, et le 24 juillet 1782 par arrêt de la Chambre des Comptes de Nancy.

De tout ceci résulte donc que le prétendu anoblissement en 1413 d'un Perrinet Collin, par notre duc Jean II, paraît plus que suspect et que sauf preuve contraire, il faut se méfier de l'exactitude du tableau généalogique dont La Chesnaye des Bois se fit le complaisant éditeur.

Ce sont des conclusions que j'ai eu soin de communiquer à M. Lucien Braye, par lettre du 17 janvier 1923.

Cette lettre m'en a valu deux autres, de M. le lieutenant-colonel L'Huillier, vice-président de la *Société des Lettres de Bar-le-Duc*. Notre confrère barisien fait observer que deux origines diverses ont été données aux Collin. La Chesnaye des Bois en fait des Bourbonnais et Lainé des Champenois. D'autre part, une publication de 1896 et 1900,

dont le titre n'est pas donné par mon correspondant, dit qu'ils sortent de Vrécourt (Vosges), lieu où les registres paroissiaux les dénomment Collin et les qualifient bourgeois.

Par contre, « de nombreuses publications émanant d'elle [la famille] « ou inspirées par elle, répandues dans les bibliothèques de Bar et « de Nancy, nous renseignent sur les additions successives d'appel- « lation ». Ces additions vont, paraît-il, pour une branche jusqu'au titre de duc de Bar, et c'est ce qui a éveillé l'attention curieuse et amusée de nos confrères de Bar-le-Duc.

Certains actes des registres paroissiaux de Vrécourt « sont suspects, altérés ou regardés comme faux ».

Abondant dans mon sens, M. le lieutenant-colonel L'Huillier estime que « les généalogies de La Chesnaye des Bois, de Lainé, de « Saint-Allais ne sauraient être acceptées qu'avec une prudente ré- « serve, reposant toutes trois sur des documents produits par la fa- « mille... » Il ajoute même que la filiation C. d'E-A. est peu exacte.

On ne doit donc accorder aucune foi aux prétendues lettres d'anoblissement de Jean duc de Bourbonnais en 1413. Les Collin qui en auraient été l'objet sont à rayer du catalogue de nos familles nobles du Bourbonnais et le sagace des Gozis fit bien en gardant à leur égard « de Conrart le silence prudent ».

PHILIPPE TIERSONNIER.



Les armoiries de la famille Manceau, d'Hérisson

Il a été question des Manceau dans le *Bulletin*, 1922, p. 246. M. Tiersonnier, après des Gozis, disait ne connaître au nom de cette famille que les armoiries imposées d'office à l'*Armorial Général de 1696*, en l'an de grâce 1707, à Marie Manceau, veuve de François Luylier, sieur du Plaix, conseiller du roi, lieutenant général en la châtellenie d'Hérisson.

Une aimable communication de Mlle Duchet nous permet de

donner, d'après un document des plus certains, les armoiries des Manceau

Sur l'élégant portail donnant accès à la cour du château du Plaix (Meaulne), portail construit par le susdit François Luylier. époux de Marie Manceau, se voient, accolées les armoiries de ce ménage. Les écussons sont timbrés d'un casque de profil, orné de ses lambrequins. Au-dessous des écussons, la date : 1667.

Les armoiries sculptées, dans la pierre, ne présentent aucunes hachures indiquant les émaux. On peut donc dire seulement que les armes des Manceau étaient *de..... au chevron de .... accompagné en chef d'une étoile de. ... accostée de deux croissants de....., et en pointe d'une rose de.....*

Quant aux armoiries des Luylier, elles sont connues, ont été indiquées précédemment (*Bulletin*, 1922, p. 246), nous n'y reviendrons donc pas.

Marie Manceau, femme de François Luylier, était fille de Pierre Manceau, sieur des Montais et du Plaix. M[lle] Duchet nous le signale qualifié juge ordinaire des Eaux et Forêts, dans une enquête faite par lui les 14 et 19 novembre 1641.

La Commission du « Bulletin ».



Date de la charte de franchises de la ville d'Hérisson

(D'après une communication de M. Walther)

Notre confrère, M. Walther, fait observer que la date de 1381, avancée par M. C. Grégoire, sans aucune indication de sources (1), ne peut être admise et serait plutôt une date de confirmation de la charte originelle, si tant est qu'on puisse tenir compte de cette date.

En effet, en compulsant le « manuscrit des différents papiers de

(1) Voir *Bulletin*, 1920, p. 222.

l'église collégiale de Saint-Sauveur d'Hérisson » (1), M. Walther a relevé ce qui suit :

« 1352, fondation faite par Raoul Troussebois, Bourgeois, rente « perpétuelle : 20 sols à prendre sur tous ses biens (2).

« 1377, Par acte, Jean de Pouzieux, Bourgeois, sieur du lieu, a « donné 15 sols de rente. »

Nous ne poussons pas plus loin les citations, puisqu'à partir du xve siècle il n'y a pas le moindre doute sur l'existence des franchises d'Hérisson.

D'après ces extraits, faits par M. Walther, il apparaît qu'il y a eu des bourgeois d'Hérisson antérieurement à 1381, date donnée par M. C. Grégoire comme étant celle de la charte de franchise de cette ville.

« Or, dit M. Walther, le 5 décembre 1242, Archambaud VII « accorde des lettres de franchises aux habitants de Montluçon, « moyennant redevance.

(1) Voir l'intitulé de ce manuscrit, *Bulletin*, 1922, p. 192, d'après les rapports d'inspections des archivistes de l'Allier.

(2) La qualification de bourgeois, accolée au nom de Raoul Troussebois, ne laisse pas d'appeler l'attention, car la maison des Troussebois, puis de Troussebois, originaire du Berry, fortement et anciennement possessionnée en Bourbonnais, en Nivernais et en Orléanais, appartenait incontestablement à l'ancienne noblesse chevaleresque. Le document consulté par M. Walther étant de seconde main, on peut se demander s'il n'y a pas eu une erreur de lecture et de transcription de la part de son auteur, puisqu'on connaît justement, d'après les *Noms féodaux* (originaux dans la série P des Archives Nationales) : Jean Troussebois, 1300, Guillaume 1375 et 1377, Jean 1405 et 1410, tous qualifiés *damoiseaux*, et faisant aux dates susdites, foi, hommage et aveu pour la seigneurie de La Roche-Othon, paroisse de Châteloy, sur la rivière d'Œil. On trouve même un Robert Troussebois écuyer, homme d'armes de la Compagnie de Monseigneur Jacques de Bourbon en 1347. Suivant La Thaumassière, *Histoire de Berry*, généalogie des Troussebois, ce Raoul fut père de Jeanne Troussebois, dame de Bourg (Châtellénie de Gien). Ce Raoul était fils de Guillaume Troussebois, écuyer, seigneur de Chanteloup et Villiers (châtellenie de Gien) et, comme capitaine d'une Compagnie de gens d'armes, donna quittance de gages au Trésorier des guerres du Roi en 1338. Il avait épousé Jeanne de Parigny qui, veuve en 1358, fit aveu au seigneur de Fontenay, pour le fief de Villiers.

S'il n'y a pas eu erreur de qualification pour le susdit Raoul, dans le document cité par M. Walther, il faut admettre qu'il s'agit d'un homonyme, étranger à la maison noble du nom de Troussebois.

(Note de la Commission du *Bulletin*.)

« En 1278, Agnès, qui succéda à sa sœur Mathilde, confirme la
« charte d'affranchissement de Montluçon, charte qui fut complétée
« par Louis II, en 1367.

« La mise à point de la charte exigea donc une période de 125
« années.

« De ce qui précède, il découle que la date de l'affranchissement
« de la ville d'Hérisson doit, pour le moins, être comprise — limites
« extrêmes — entre le 5 décembre 1242 et l'année 1367, voire même
« 1408.....

« Sans exagération, on pourrait dès maintenant faire remonter la
« date des lettres de franchises accordées à Hérisson à l'année 1300.

« Un demi-siècle seulement nous sépare donc des lettres de fran-
« chises accordées par Archambaud VIII à la ville de Montluçon, à
« la date du 5 décembre 1242.

« C'est en 1137 que fut accordée dans le Bourbonnais, par Ar-
« chambaud V et Agnès, la première charte d'affranchissement à
« Villefranche.

« Bourbon reçut sa charte en 1195 ; Moulins en 1232 ; Gannat en
« 1236, Montluçon en 1242 ; Charroux en 1246, etc.

« Hérisson seul, siège de l'une des principales châtellenies du
« Bourbonnais, n'aurait donc reçu ses franchises qu'à la fin du
« XIVe siècle et non au commencement du XIIIe siècle, comme une
« foule d'autres cités de bien moindre importance .. »

Et M. Walther termine ainsi :

« *Conclusion* : En résumé, pour la ville d'Hérisson :

« 1° La date de 1381 ne peut pas être admise comme point de
« départ de la charte d'affranchissement ;

« 2° Celle de 1352 doit être tenue comme certaine, en ce qui con-
« cerne l'existence d'une charte à cette époque ;

« 3° Celle de 1242 doit être considérée, selon toute probabilité,
« comme la seule où la charte fut véritablement octroyée. »

De la communication intéressante de M. Walther un fait reste acquis, d'après le manuscrit cité : les franchises d'Hérisson sont antérieures à 1381. Pour le surplus on en reste aux hypothèses.

La Commission du « Bulletin ».



Note sur deux Receveurs généraux des finances en Bourbonnais

AU XVIIIe SIÈCLE

Nous empruntons les renseignements qui suivent à un article de M. le Comte Edouard de Barthélemy, paru en 1882, dans *Mélanges d'histoire nobiliaire et d'archéologie héraldique.*

Ce document, découvert par le Comte de Barthélemy, dans la bibliothèque du Comte de L'Espine, consiste en un volume manuscrit, in-folio, avec blasons coloriés. Il porte pour titre : *Mémoires pour servir à l'histoire du publicanisme, ou origine des receveurs généraux des finances du royaume.* Ce manuscrit est anonyme, il renferme des renseignements curieux, mais tout ce qu'il rapporte ne doit pas être pris au pied de la lettre. L'auteur a recueilli les « on dit » de son temps et, comme nous en avons acquis la preuve pour certains noms, d'ailleurs étrangers à notre province, assertions inexactes, voire calomnies, sans doute involontaires. ont trouvé place dans ces « *Mémoires* ». Quoi qu'il en soit, à titre de curiosité, nous donnons ci-dessous ce qui est dit des deux Receveurs généraux des finances, ayant eu des rapports avec notre province

« Lamoureux, du Languedoc, neveu de M. Senozan ; venu sous « l'auspice de son parent comme secrétaire de M. Thomé, fermier « général, fort riche et fort estimé ; il est devenu receveur du clergé « de France par ses grands biens, avant d'être receveur général (1), « qu'il a hérité de M. de Senozan, riche à millions, fort généreux et « galant. »

« Millet. Après divers emplois, il devint Receveur général à « Moulins, où il a gagné de grands biens, ce qui détermina M. le « Comte de la Marck d'épouser sa veuve (2). »

Par les notes ci-dessus, on voit que ces deux Receveurs généraux des finances auraient été nommés tous les deux en 1744. Si cette date est relative pour tous deux au poste de Moulins, il doit y avoir pour l'un ou l'autre une erreur, due sans doute à une coquille typographique.

Philippe Tiersonnier.

(1) M. Lamoureux de Saint-Julien, nommé à Moulins en 1744 (pas d'armes). (Note du Comte de Barthélemy.)

(2) Nommé en 1744 (Note du Comte de Barthélemy).



XXIe EXCURSION

DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DANS LA RÉGION

Echassières-Bellenaves

Le Jeudi 7 Juin 1923

Moulins :

Lieu de rassemblement : Place Garibaldi, 5 heures.

Départ de Moulins à 5 h. 15 précises.

Traversée des communes de *Bressolles*, *Chemilly*, *Besson*, *Treban*, *Le Theil*, *Voussac*, *Target*, *Louroux-de-Bouble*.

Arrivée à Echassières, 8 h. 30. Courte visite à l'église, possédée dès 1113 par l'abbaye d'Ebreuil, type des petites églises rurales du sud du département ; très remaniée, particulièrement en 1878. On n'a conservé de son ancien mobilier religieux qu'un tabernacle en bois sculpté et doré, du XVIIe siècle, provenant de l'ancien maître-autel et qui est aujourd'hui au presbytère.

Château de Beauvoir, assis au pied de la Bosse, et dominant la vallée étroite et le bourg d'Echassières. Les fossés qui entouraient cette maison forte ont été comblés au XIXe siècle, le pont-levis supprimé, ses tours rasées. Il a encore belle allure. Dans le parc, cèdres séculaires avec de beaux résineux, vue superbe.

Exploitation des kaolins. L'extraction du kaolin est la principale industrie du pays. La commune compte trois exploitations ; nous visiterons la plus importante, celle de Beauvoir, qui occupait en 1909, 110 ouvriers et expédiait à cette époque de 7 à 8.000 tonnes de kaolin rose ou blanc. Le lavage des terres donne par an 300 tonnes d'étain. Le kaolin est expédié par la gare de

Lapeyrouse (8 kil.), à Limoges, Paris, etc., pour la fabrication de la porcelaine et du papier.

Départ d'Echassières : 10 heures.

Traversée de la Forêt des Colettes ; arrêt à la Bosse : 774 m. d'altitude. Cette forêt de 4.500 hectares provient de la succession des ducs de Bourbon. On y trouve d'admirables sous-bois, des chênes et des hêtres d'un port majestueux. Point de vue remarquable : beau panorama offrant l'ampleur de ses lointains, la succession variée de ses plans ; table d'orientation du T. C. F.

Bellenaves : 11 h. 30. *Déjeuner.* — 13 h., visite de **l'Eglise Saint-Martin**, classée parmi les monuments historiques, le 8 juillet 1911. C'est un édifice roman très intéressant, qui relevait de l'abbaye de Menat. De l'école Auvergnate pour le plan qui est curieux, elle a subi des influences Bourguignonnes pour la sculpture de son portail. Du XIe siècle pour le gros-œuvre. l'église a eu ses voûtes refaites au XIIe siècle et son clocher reconstruit au XIVe siècle. Le tympan de la porte principale offre une remarquable **Cène** qu'on peut rapprocher de celle d'Anzy-le-Vif, conservée aujourd'hui au Hieron, à Paray-le-Monial. Un Christ en gloire domine cette représentation des plus précieuses.

Le **château.**

Départ de Bellenaves : 14 heures.

Naves : 14 h. 30, à 15 heures : visite des ruines du château des archevêques de Bourges, XVe siècle.

Charroux : 15 h. 20.

Eglise Saint-Jean-Baptiste. Charroux avait en 1789 deux églises paroissiales : l'une, dédiée à saint Sébastien, dépendait du diocèse de Bourges ; l'autre à saint Jean-Baptiste, de celui de Clermont ; c'est la seule qui subsiste. Elle offre, en plan, une nef flanquée de bas-côtés, un transept dont les murs extérieurs ont été fortifiés, un chœur terminé par une abside et des collatéraux avec absidioles. On y distingue plusieurs campagnes de construction, le gros œuvre date de la moitié du XIIe siècle. La porte d'entrée de la façade et le clocher, des XIIIe-XIVe siècles. La flèche a été en partie abattue par des bandes protestantes au cours des

guerres de religion. Cet édifice, des plus intéressants, a été classé comme monument historique, le 3 septembre 1912.

Remparts ; vieilles maisons ; porte de ville, et beffroi, dernier spécimen des fortifications de la petite ville moyenageuse et des anciens logis communaux.

Départ à 16 heures.

Arrêt au « Pavé de la Marche », restes de la **Commanderie de la Marche,** ruinée par les troupes protestantes après la bataille de Cognat.

Départ : 16 h. 30.

Chantelle : traversée de la ville, 17 h. à 17 h. 30.

Retour à Moulins par Saint-Pourçain-sur-Sioule, Châtel-de-Neuvre, etc.

Arrivée à Moulins : 19 h. 30.

Le parcours complet est de 136 kil. 500.

M. Edgard CAPELIN, secrétaire-général de la Société, veut bien accepter d'être le *Trésorier* de cette excursion.

On évalue les dépenses de cette journée — (transport par voitures automobiles, déjeuner à Bellenaves, bonnes-mains ou pourboires) — à la somme approximative (1) de 38 francs pour ceux qui utiliseront le transport en commun, et à 11 francs pour les membres qui suivront l'excursion par leurs propres moyens. Ces sommes seront réclamées par M. le Trésorier, à Bellenaves, avant le déjeuner.

Les personnes étrangères à la Société qui désireraient se joindre aux membres de notre compagnie, devront être présentées par l'un d'entre eux, à *M. le Président, M le docteur de Brinon, boulevard de Courtais, n° 25,* **avant le 1[er] juin**.

Comme les années précédentes, les dames seront admises à prendre part à l'excursion.

Par suite de la difficulté d'organiser de Moulins le groupement

(1) Cette somme pourrait être majorée suivant le cours de l'essence.

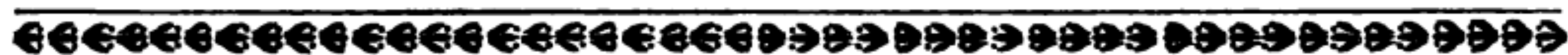
et le transport en commun pour les personnes qui habitent les régions de Montluçon, Gannat, Vichy, etc., les membres de notre compagnie ou les excursionnistes autorisés à se joindre à eux, voudront bien s'assurer de moyens particuliers de transport, et en prévenir M. le Trésorier qui leur réservera des places pour le repas à Bellenaves.

Enfin, *tous les membres qui désirent prendre part à cette excursion sont priés de bien vouloir en donner avis à* M. CAPELIN, au **plus tard le 1er juin, dernier délai.**

Les amateurs photographes qui prendraient des vues sont priés de bien vouloir contribuer à l'illustration du compte rendu ou à la documentation qui restera dans les Archives de la Société. Ils n'auront qu'à les adresser à M. Marcel Génermont, directeur du *Bulletin*, place de la République, à Moulins.

La Société décline toute responsabilité pour les accidents qui pourraient se produire au cours de l'excursion.

NOTA. — *En cas de changement de la date de l'excursion, la presse départementale l'indiquera en temps utile.*



L'Intermédiaire des Recherches et des Echanges

Recherches

11. Serait-il possible d'avoir des renseignements biographiques sur les personnages dont les noms suivent, et qui ont joué un certain rôle politique dans le département pendant le XIXe siècle.

1° Rambourg (Nicolas).
2° Aladane de Paraize (Laurent-Claude), propriétaire à Montilly, en 1815.
3° Loiseau (François), propriétaire à Moulins, en 1816.
4° Delafargue, avocat à Gannat, 1834.



BIBLIOGRAPHIE

Histoire de la Nation française, publiée sous la direction de M. Hanotaux. **Histoire des Lettres.** 1 vol. in-4°. Plon-Nourrit, éditeur, Paris.

L'histoire de nos origines littéraires est encore peu connue, malgré les recherches intelligentes et méthodiques qui, depuis Gaston Paris et Léon Gautier jusqu'à M. Joseph Bédier, nous ont fait découvrir et admirer tant d'œuvres subtiles et charmantes. Aussi faut-il remercier les auteurs de l'*Histoire des Lettres* d'avoir présenté, sous une forme à la fois vivante et claire, la synthèse de ces recherches. Le volume est divisé en trois grandes études, signées de MM. Picavet, Bédier et Jeanroy, qui traitent successivement :

De la littérature française en langue latine ;

Des légendes épiques ;

De la littérature de langue française des origines à Ronsard.

L'autorité qui s'attache à de tels noms répond de l'intérêt de l'ouvrage.

On n'avait pas encore, à notre connaissance, cherché à présenter un tableau de la littérature française en langue latine, et bien peu, même parmi les lettrés, soupçonnent l'importance des œuvres exprimées en cette langue, tout le long de nos siècles littéraires jusqu'à la période classique.

Pendant des siècles, alors que le français littéraire ne se développait que lentement, le vocabulaire latin accrû de plus d'un quart par les orateurs chrétiens, les philosophes scolastiques, les théologiens, les savants, servait seul à exprimer les grandes manifestations de la pensée et des sentiments élevés.

Au contact du sévère et robuste génie latin, l'esprit français va se disciplinant : au lieu de s'éparpiller, il s'ordonne ; il acquiert ces qualités de méthode, de goût, de clarté, et ce caractère d'universalité, qui trouveront leur expression suprême au grand siècle classique.

M. Picavet, dans son exposé toujours clair sans jamais être aride ni pédant, cherche à convaincre son lecteur que cette littérature en latin explique l'autre, la littérature de langue française. Au cours des trois grandes Renaissances qui, de la chute de l'Empire Romain aux temps modernes, marquent les étapes de notre civilisation, sous Charlemagne, saint Louis et François Ier, il note les œuvres fécondes, parfois puissantes, dont la pensée agira

longtemps sur le développement de l'élite française, depuis Alcuin, Abélard, saint Anselme, Roger Bacon, saint Thomas d'Aquin, jusqu'aux grands humanistes du XVIe siècle. C'est sous l'influence indiscutée de latinistes originaux comme Guillaume Budé, Lefèvre d'Etaples, de théologiens comme Calvin et Théodore de Bèze, de savants, de jurisconsultes, d'écrivains politiques et d'historiens, les frères Etienne, Cujas, de Thou, Scaliger, que la littérature en français se met délibérément à l'école des grands écrivains latins. Et même, au XVIIe siècle, quand le français sera devenu la langue reine dans tous les domaines de l'activité intellectuelle, c'est encore en latin que la plupart de nos grands érudits publieront le résultat de leurs recherches.

Et M. Picavet termine son étude en rappelant de quel secours inappréciable est la connaissance du latin pour former l'intelligence et le goût des jeunes gens, pour élargir leur champ de vision, pour faire d'eux ce que le XVIIe siècle appelait « l'honnête homme », esprit clair et jugement droit, ennemi de l'emphase, capable d'ordonner ses pensées suivant un rythme souple et méthodique, et de leur donner l'expression toujours juste, nuancée, qui les doit rendre intégralement sans les trahir jamais.

Nul n'était plus qualifié que l'auteur original et puissant des *Légendes épiques*, pour faire connaître et aimer les vieilles Chansons de geste, où palpite l'âme de notre patrie naissante.

Au moment où M. Bédier abordait le problème de la formation des Chansons de geste, Gaston Paris croyait avoir définitivement prouvé que les légendes épiques des XIIe et XIIIe siècles n'étaient que le dernier remaniement d'une épopée mérovingienne vieille de plusieurs siècles et contemporaine des événements qu'elle avait chantés. C'était une opinion admise sans discussion, et la théorie des cantilènes créées du vivant de Dagobert et de Charlemagne jusqu'à Louis d'Outremer par l'enthousiasme des Français, était célébrée par M. Bédier lui-même avec un lyrisme que ses travaux personnels n'allaient pas tarder à éteindre.

En 1904, il entreprend une étude sur les légendes du cycle de Guillaume d'Orange et constate que l'hypothèse de la formation ancienne des légendes épiques s'accorde mal avec les faits que lui révèlent ses recherches. D'autres expériences viennent appuyer ces conclusions, et M. Bédier les résume par cette observation que « les romans du XIIe siècle sont des romans du XIIe siècle, et qu'il faut les expliquer par cela que nous savons du XIIe siècle, et non par cela que nous ignorons du siècle de Charlemagne ou du siècle de Clovis ».

Telle est l'origine de la célèbre théorie, universellement admise aujourd'hui, d'après laquelle des Chansons de geste sont nées aux XIe, XIIe et XIIIe siècles, à l'occasion des grands mouvements de foule qui répandaient sur les routes menant aux sanctuaires les plus célèbres du Moyen-Age ou à des foires non moins célèbres, pèlerins, marchands et jongleurs.

Les Chansons de geste sont ainsi rattachées non à des poésies anciennes et mystérieuses, introuvables, mais aux siècles mêmes dont elles reflètent la vie, les aspirations, les espérances. Elles apparaissent bien françaises, uniquement françaises dans leur origine, ruinant ainsi la prétentieuse théorie allemande qui enseigne que l'épopée française, c'est l'esprit germanique sous une forme romane. Et c'est de quoi il faut remercier M. Joseph Bédier : nos vieilles épopées sont de chez nous ; elles sont bien à nous : *opus francigenum !*

La troisième partie de l'ouvrage retrace, sous la plume de M. Jeanroy, le développement de la littérature de langue française, des origines à Ronsard. Il faut louer l'auteur d'avoir su démêler et grouper, en un récit élégant et toujours clair, les éléments complexes d'une littérature qui cherche sa voie, et crée de toutes pièces les cadres lyriques, romanesques, didactiques, satiriques, où s'accumuleront, au cours des siècles, les traits d'une observation souvent fine, malicieuse et profonde. L'écueil, en pareille matière, était la confusion des genres, la prolixité des conteurs, l'incertitude des renseignements fournis par l'histoire sur des œuvres capitales : romans interminables, miracles et mystères encombrés d'un pesant verbiage, dicts moraux et satiriques. A travers ce fatras, il fallait démêler les progrès d'une langue qui prend conscience d'elle-même, et par laquelle le clair génie français s'affirme avec une autorité croissante, l'héritier de Rome et d'Athènes.

M. Jeanroy a su noter les étapes, souvent glorieuses, de la prose et de la poésie françaises, qui, pendant plusieurs siècles, éblouirent et charmèrent l'Europe par leur exubérante richesse. Grâce à lui, nous comprenons mieux tout ce que la communauté française doit d'idéal et de beauté, aux vieux maîtres trop longtemps dédaignés des temps médiévaux.

Par toutes ces qualités, comme par l'abondance et le goût exquis des illustrations, cette œuvre est digne de la grande collection historique dans laquelle elle paraît. Sa place est dans la bibliothèque de tous les lettrés.

ABBÉ CÔTE.



NOS CONFRÈRES MM. Jean-Baptiste Charpy, membre du comité départemental de l'enseignement technique, et Louis Galfione, artiste-décorateur, ont été nommés officiers d'académie.

NOS COMPATRIOTES M. l'abbé Victor Martin, professeur à la Faculté de théologie de l'Université de Strasbourg, vient d'être élu doyen de cette Faculté. Il a été, récemment aussi, choisi comme secrétaire de l'Œuvre du Collège universitaire des clercs étrangers.

CARNET DE DEUIL Nous avons à enregistrer la mort de M. Joseph Bonneton, conseiller honoraire à la Cour de Riom. Collectionneur et folk-loriste, auteur de plusieurs ouvrages, et notamment des *Légendes et Nouvelles bourbonnaises* préfacées par Théodore de Banville, M. Bonneton avait, dans les dernières années de l'Empire, appartenu quelque temps à notre société.

BEAUX-ARTS En signalant le succès qu'obtint, — à la récente Exposition de peinture et de sculpture tenue à Paris, rue Royale, — une grande composition de notre compatriote René Andreau, *le Courrier de l'Allier* a rendu hommage à « cet artiste de chez nous qui, par des années d'un consciencieux effort, a su conquérir une belle place parmi les paysagistes de notre époque ».

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES Relevé des publications enregistrées par le service du dépôt légal : Imprimerie régionale, à Gannat : *Marie-Gaspard-Edouard, comte de Roquefeuil, 1855-1922.* — Imprimeries réunies, à Moulins : *Charroux-d'Allier, histoire civile, histoire religieuse*, par l'abbé Mandet, curé-doyen ; *Le Pèlerinage de la Douleur et de la Pénitence*, rapport présenté à la Confrérie bourbonnaise de N.-D. de Lourdes, par le comte de Gaulmyn. — Imprimerie Crépin-Leblond, à Moulins : *Le Château de Bourdeilie*, notice historique et archéologique, par Géraud Lavergne, archiviste de la Dordogne.

Ont paru : aux Editions de la *Nouvelle Revue française*, à Paris : *Chroniques du Canard sauvage*, par Charles-Louis Philippe ; — chez Ferenczi et fils, à Paris : *l'Appel des Ténèbres*, par Marcel Berger.

Le 1er mars, a paru *Art et Critique*, revue mensuelle (59, boulevard Saint-Michel, Paris), dont le directeur est notre compatriote, M. Lucien Bec.

Régemortes.



PROCÈS-VERBAUX

SÉANCE STATUTAIRE DU 5 MARS 1923

PRÉSIDENCE DE M. LE Dr DE BRINON

Etaient présents : Mme MONCEAU, MM. Amédée BARDET, BONY, Georges BRUEL, BRUNET, CAPELIN, Chanoine CLÉMENT, Cte Jean DE DREUILLE, Abbé DUMONT, FROBERT, GALFIONE, GÉDEL, GÉNERMONT, GRÉGOIRE, LOIZEL, Dr MONCEAU, André ROY, SABATIER, SARRAZIN, THONIER DE LA BUSSERIE, TIERSONNIER.

— Excusés : MM. DELAIGUE, GOTTELAND, GRILLOT, Frère GUSTAVE, MILCENT.

— Lecture est donnée du procès-verbal de la précédente séance. Ledit procès-verbal est adopté.

— Il est procédé au dépouillement de la correspondance ; lettres :

— de M. Gustave Bourderioux, annonçant l'envoi et le don aimable qu'il fait à la Société de six photographies destinées à être classées dans nos archives. Elles ont pour sujet les peintures murales de la chapelle du prieuré de Vernouillet et sa Vierge.

— de M. Claude Mosnier, relative aux Lingendes. (Renvoyées à la Commission du *Bulletin*.)

— de M. L. Mosnier, de Vichy, remerciant de son admission.

— de M. Linglin adressant sa démission, motivée par sa récente nomination à Béthune (Pas-de-Calais). M. Linglin était notre confrère depuis 12 ans.

— de la maison Hachette signalant les principaux titres d'ouvrages de la très intéressante collection de numéros extraordinaires : *Vie à la Campagne*, dont les conseils constituent dans, chaque branche, le réalisateur immédiat des travaux, des revenus et des économies. Les trois premiers numéros de 1923 ont pour titre : *Toutes les poules productives et lucratives ; Tous les lapins de bon rapport ; Le parfait vétérinaire des animaux de basse-cour*.

— de notre confrère le comte de Gaulmyn, annonçant le don fait à la Société de sa brochure sur le pèlerinage bourbonnais à Lourdes, attristé par un accident de chemin de fer. L'ouvrage, publié aux Imprimeries Réunies, sous le titre : *Le Pèlerinage de la douleur*, donne de nombreuses photographies et la liste des victimes.

— de M. Pierre Métivet, 3, rue Gambetta, Moulins, correspondant de la Société des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de musique, demandant à la Société d'Emulation d'adresser directement son *Bulletin* à la Direction des Beaux-Arts au fur et à mesure de sa publication, ce qui contribuerait puissamment à la propagande de l'Art Français. Accepté.

— Le Directeur du *Bulletin* communique une lettre de la Société des Sciences et Arts de Strasbourg, acceptant de reprendre l'échange des publications.

— Lettre de faire part du décès de M. le comte de Roquefeuil, qui fut notre confrère ; mort à Jenzat, le 14 septembre 1922. M. le Président envoie à la famille du défunt les condoléances de la Société.

— M. le Président informe nos membres du décès de M. Alfred Hackspill, qui fut quelque temps des nôtres. M. Hackspill était un dessinateur habile et consciencieux. Plusieurs d'entre nous et notre *Bulletin* eurent recours à son talent. L'art bourbonnais fait une réelle perte.

— Lettre de M. René Moreau, président du Comité Banville, demandant une subvention de notre Société. Une somme de 200 francs est accordée par la Société des Etudes Locales et notre Compagnie.

— M. le Président donne un résumé sommaire des articles parus dans les revues des Sociétés savantes, susceptibles d'intéresser nos sociétaires. Il n'a rien trouvé à signaler au sujet de l'histoire du Bourbonnais.

— La parole est donnée à M. Henri Frobert, trésorier, qui établit le bilan de la Société et dresse un projet de budget.

BILAN DE L'EXERCICE 1922

RECETTES

Retiré de la Caisse d'Epargne.		1.380 45	
231 cotisations à 20 fr. . . .	4.620 »		
48 cotisations à 10 fr.	480 »		
3 correspondants à 20 fr. . .	60 »		
1 correspondant à 10 fr . . .	10 »		
17 abonnements à 20 fr. . . .	344 85	6.144 91	
1 abonnement à 10 fr.	10 »		
Vente de Bullètins. . . . . ,	226 15		
Subvention Ville de Moulins.	200 »		
Intérêts de l'avoir	193 91		
TOTAL. . .		7.525 36	7.525 36

DÉPENSES

Remboursé à Banque Frobert son avance au 31 décembre 1921. .		1.380 45	
Frais de recouvrements et de bureau.	224 65		
Impression du *Bulletin* et gravures.	3.529 05	3.946 »	
Bibliothèque.	22 30		
Gens de service.	170 »		
Au fonds de réserve.		21 10	
TOTAL. . . .		5.347 55	5.347 55
Solde en caisse au 31 décembre 22.			2.177 81

Actif de la Société d'Emulation au 31 décembre 1922

7 obl. P.-L.-M., fusion ancienne. . . .	2.150 »
9 obl. P.-L.-M., fusion nouvelle. . . .	2.900 »
Reliquat Caisse d'Epargne.	184 67
En caisse	2.177 81
TOTAL.	7.412 48
Bibliothèque.	60.000 »
TOTAL.	67.412 48

Projet de Budget pour l'Exercice 1923

RECETTES

231 cotisations à 20 fr.	4.620 »
48 » à 10 fr.	480 »
3 correspondants à 20 fr.	60 »
1 » à 10 fr.	10 »
17 abonnements à 20 fr.	344 85
1 » à 10 fr.	10 »
Subvention Ville de Moulins (mémoire).	
Vente de *Bulletins*	200 »
Intérêts de l'avoir.	193 »
TOTAL.	5.917 85

DÉPENSES

Bulletin.	4.400 »
Frais de recouvrements et bureau	225 »
Bibliothèque.	25 »
Gens de service.	170 »
Dépenses imprévues	200 »
TOTAL.	5.020 »

Les membres présents qui ont écouté avec la plus grande attention les comptes du trésorier, sont heureux de constater, une fois de plus, les effets de son habile gestion, et à l'unanimité expriment à M. Frobert leurs vifs remerciements, ainsi qu'à M. Génermont pour le développement de la réclame payante dans le *Bulletin.*

— M. Louis GRÉGOIRE signale que le Comice agricole, organisé par le département et la Société d'Agriculture, tiendra ses assises à Hérisson en septembre 1923. A l'occasion du concours, la ville d'Hérisson se propose d'organiser une Exposition commerciale, industrielle et artistique. M. Grégoire attire l'attention de la Société sur l'intérêt qu'offrirait une exposition rétrospective de la vallée de l'Aumance (peinture et gravure).

— Rectification au procès-verbal de la séance du 9 octobre 1922, (*Bulletin*, p. 260, lignes 8 et suivantes) : M. TIERSONNIER fait observer qu'il n'avait pas demandé la souscription de la Société pour

un ouvrage de poésies publié par un Bourbonnais, Jacques de Champfeu, mais demandé si, sur les fonds de la bibliothèque, nous ne pourrions pas acheter pour nos collections le volume suivant : *Jacques de Champfeu, gentilhomme, poète et soldat français*, par Philippe d'Estailleur-Chanteraine, avec des illustrations d'Edouard Léon (éditions françaises de la *Nouvelle Revue Nationale*, Paris).

M. Tiersonnier, à l'occasion de cette rectification, signale du même auteur et éditée par la même Revue, une plaquette de 39 pages intitulée : *Les jeunes qui tombent... Pierre de Champfeu et les zouaves à la Malmaison*, par le commandant Henry Bordeaux. Les deux ouvrages commémorent le souvenir de deux jeunes officiers glorieusement tombés au champ d'honneur, dernier espoir d'une race dont le nom est si profondément lié à l'histoire du Bourbonnais, de Moulins en particulier. Ces deux jeunes héroïques étaient les fils de notre confrère le comte de Champfeu, capitaine de frégate en retraite, qui lui-même, pendant la guerre, a prêté un concours dévoué à son ancien camarade et vieil ami, l'amiral Lacaze.

M. Tiersonnier signale que ces deux ouvrages figureront bientôt dans les collections de la bibliothèque municipale de Moulins, ainsi qu'une conférence faite en 1916 par le comte de Champfeu : *Du rôle de la marine pendant la guerre*, (Moulins, Imprimerie Régionale, 1916).

— De la part de notre confrère M. Morand, M. Tiersonnier signale un manuscrit intéressant pour l'histoire du Donjon.

Ce manuscrit fut rédigé par « Girard Charnay, natif de Bourg-le-« Comte, curé de Melleray et du Donjon, du 29 mai 1606 au 27 sep-« tembre 1650, époque où il céda sa cure à son neveu Denis Charnay. « Girard Charnay continua son manuscrit jusque dans le courant de « 1654, et trépassa le 14 décembre 1654.

« A la suite du manuscrit de Girard Charnay s'en trouve un autre « de la main de Jean Jacquinet qui fut curé du Donjon de 1676 à « 1694, succédant à Denis Charnay.

« L'original de ce manuscrit existait aux Archives communales « du Donjon, mais a été perdu vers la fin du XIX[e] siècle. M. l'abbé « Dupré, alors vicaire au Donjon, en avait pris une copie qui passa « ensuite aux mains d'un de ses neveux, Alexandre Seive, ancien notaire « au Donjon. Ce dernier voulut bien autoriser M. Morand, en 1911,

« à en prendre copie, copie qui fut collationnée avec soin, la même « année, par notre autre confrère M. Flamant, alors archiviste de « l'Allier.

« M. Victor Meilheurat avait eu entre les mains le manuscrit ori- « ginal de M. Girard Charnay, curé du Donjon, et s'en servit pour « écrire sa notice sur le Donjon, publiée dans les *Annales Bourbon- « naises*, 1890, p. 205 et suivantes. »

M. MORAND estime que la copie qu'il possède serait intéressante à publier, surtout agrémentée de quelques notes précisant certains faits et certaines dates, identifiant divers personnages cités par Girard Charnay et par Jean Jacquinet.

Ce manuscrit relate des faits d'histoire générale et des faits de l'histoire locale du Donjon et lieux circonvoisins.

Pour les faits d'histoire générale, il semble à M. Tiersonnier que Girard Charnay se documentait dans la *Gazette de France*, et que, sur ce point, son manuscrit est moins intéressant que pour la partie constituant une véritable chronique locale.

A la copie du manuscrit de Girard Charnay se trouvent joints divers renseignements intéressant le Donjon, dus à la plume de M. Morand. M. Tiersonnier cite notamment une liste des curés du Donjon de 1584 à 1791, des copies ou extraits d'actes relatifs à la maison de Saulx Tavannes, qui a possédé la seigneurie du Donjon, et à celle des Grimaldi.

— M. Tiersonnier donne lecture de l'acte d'inhumation de Monseigneur Léopold-Charles de Choiseul-Stainville, archevêque, duc de Cambrai, prince du Saint Empire romain, décédé le 11 septembre 1774, à une heure un quart de l'après-midi, en l'hôtel de l'Intendance, où il était l'hôte de Monseigneur de Pont, intendant de la Généralité de Moulins. Ses obsèques solennelles furent célébrées en l'église Saint-Pierre-des-Ménestraux, le 12 septembre 1774 et son corps y fut déposé dans le « caveau du sanctuaire de laditte église, lieu de la sépulture du curé et des prêtres de la paroisse ». (Archives municipales de Moulins, reg. 494. Saint-Pierre-des-Ménestraux, décès, année 1774, p. 16).

Ce n'est pas seulement à cause de son nom illustre et du rang qu'il tint dans l'Eglise, que M. Tiersonnier signale le décès à Moulins de Mgr de Choiseul-Stainville. Ce prélat grand seigneur a quelques

titres à la considération spéciale de notre Compagnie. Ce fut en effet un bibliophile qui habillait richement les livres de sa bibliothèque et un collectionneur de tableaux, estampes et gravures.

Le *Nouvel armorial du bibliophile*, de Guigard, reproduit deux fers de reliure de Léopold-Charles de Choiseul-Stainville. L'un dont il usait comme abbé de Saint-Arnould de Metz, l'autre employé depuis sa nomination à l'archevêché de Cambrai.

Le catalogue des livres du défunt fut imprimé à Paris, chez Gogué et Née-de-la-Rochelle, en 1775, in-8° de 72 pages. Guigard, qui signale ce fait, n'aurait donc pas dû faire trépasser cet archevêque de Cambrai *en 1781*.

Guigard signale aussi le « Catalogue des tableaux de Rubens, « van Dyck, Téniers, Pierre Neef et autres maîtres ; miniatures, « estampes en feuilles des diverses écoles, dont nombre gravées en « manière noire .. après le décès de... Léopold-Charles de Choiseul, « archevêque, duc de Cambrai... Paris, Pierre Remy, in-12, « 35 p. ».

Pour situer le personnage, M. Tiersonnier rappelle que Mgr de Cambrai était frère du duc de Choiseul, ministre de la guerre, puis des affaires étrangères, qui fut un des hommes d'Etat les plus éminents de son temps.

— Communication de M. le Président sur les recherches entreprises à Munay. (Renvoyée à la Commission du *Bulletin*.)

— Sur la proposition du Président, il est décidé que des démarches en vue d'obtenir pour la Société la reconnaissance d'utilité publique seront reprises. La demande qui avait été faite à ce sujet en 1911, n'a pas été admise par le Conseil d'Etat en raison de ce que nos ressources étaient trop limitées, le fonds de réserve ne s'élevant alors qu'à 3.000 fr., mais il résulte du bilan présenté par M. Frobert, trésorier, que l'avoir actuel de la Société s'élève à 7.412 fr., non compris la valeur de la bibliothèque, des collections et des objets mobiliers qui peut être estimée 60.000 fr.

M. Sabatier est prié de faire les démarches nécessaires. Il accepte cette mission, mais fait observer que le fonds de réserve est encore insuffisant et devrait s'élever à 10 000 francs au moins. Pour le compléter à ce chiffre, il propose de réduire temporairement à

250 fr. le versement unique moyennant lequel les membres de la Société ont la faculté, d'après les statuts, de rédimer leurs cotisations. Cette proposition est acceptée, et il est convenu que les membres de la Société auront la faculté, en versant cette somme, de rédimer leurs cotisations, mais seulement pendant le délai d'un mois, à partir de la date de la publication d'une circulaire qui sera adressée par le trésorier, passé lequel délai, le versement devra être de 300 fr. ainsi que le prescrivent les statuts.

M. FROBERT déclare aussitôt s'inscrire pour le versement de 250 fr. Son exemple est suivi par Mme Monceau et M. Monceau, M. le chanoine Clément, MM. Thonier, Génermont, Bruel, Roy, Sarrazin, de Verrières, Sabatier.

M. le Président exprime l'espoir qu'ils auront de nombreux imitateurs et que la Société, grâce aux versements ainsi opérés, sera en mesure de justifier d'un fonds de réserve suffisant pour obtenir la reconnaissance d'utilité publique, qui lui permettra de recevoir des dons et legs.

— M. SABATIER donne communication du résumé d'un manuscrit de la Bibliothèque Nationale (français, 1778, Cangé). C'est une copie de divers interrogatoires subis en 1623 par deux habitants de Moulins : Jean Michel, maître menuisier à Moulins, 51 ans, et Philippe Sanglant, apothicaire dans cette ville de Moulins, 45 ans, dont le procès a fait déjà le sujet de plusieurs publications. Ils n'ont pas moins de 133 pages manuscrites. Cette copie est en gros caractères assez lisibles, on n'hésite que sur les noms propres et certains termes anciens.

L'interrogatoire se passe à la conciergerie de Moulins, devant Gilbert Gaulmyn, sieur de la Guyonnière, lieutenant général criminel en la sénéchaussée et siège présidial de Bourbonnais, assisté des juges conseillers au dit siège, et de Gabriel Liandon, greffier. Les deux inculpés sont ennemis et se chargent mutuellement.

Jean Michel s'avoue sorcier, connaisseur en magie, invoquant les démons, ayant fait un pacte avec le diable, ayant acheté 10 écus « une phiole » (1) qui lui permet de faire venir à son aide un démon

(1) Dans un récent feuilleton du *Courrier de l'Allier*, intitulé « *Le diable en bouteille* », notre ex-confrère Jean de Quirielle a évoqué la fameuse « phiole » et qui sait, peut-être aussi le « tapis vert » devant lequel il lui arriva de siéger... et quelques membres de notre Compagnie.

qui fait certaines choses pour lui ; il a revendu cette phiole 20 écus. Il dénoue l'aiguillette, il guérit les maladies, il a un prêtre à son service pour certains maléfices. Il a déjà été condamné vers 1603 par le même tribunal à faire amende honorable et à cinq ans de bannissement. Il semble qu'après son interrogatoire, il ait fini par être brûlé vif pour sorcellerie. (Il fut en effet exécuté, à la fin de 1623.)

Quant à Philippe Sanglant sa maison est *hantée*, ce qu'il attribue aux maléfices de ses deux ennemis, Jean Michel et l'avocat Michel Charbonnier, eschevin de Moulins. On lui a souvent soufflé des démons dans la figure, on a déchaîné contre lui des nuées de rats, souris, buprestes, papillons. Les meubles ne tiennent pas en place.

Tous les traités de sorcellerie sont cités et appréciés. Le juge les connaît, les analyse, rectifie les connaissances des accusés, et est presque aussi crédule qu'eux. Il est beaucoup question de possession, d'obsession, de bons anges, de mauvais anges, de paradis et d'enfer, de transports de matière et d'esprits, etc... (1).

— Revenant sur une communication faite à la dernière séance, M. Tiersonnier dit avoir reçu de M. le lieutenant-colonel L'Huillier vice-président de la *Société des Lettres de Bar-le-Duc*, une lettre en date du 3 mars 1923, confirmant ses propres conclusions quant à l'anoblissement que Jean II, duc de Bourbonnais aurait accordé à un nommé Perrinet Collin, au mois de mai 1413 (2). M. Tiersonnier verse cette lettre aux Archives de notre Compagnie.

MM. Morand et Dénier signalent des erreurs qui ont dû se glisser, par suite de fautes typographiques, dans le procès-verbal du 9 octobre 1922, page 267 du *Bulletin*, au sujet de l'amiral d'Orvilliers.

La note dit : Rémy Guillouët est l'arrière-grand-père de l'amiral, c'est *grand-père* qu'il faut lire.

D'autre part, c'est à tort que l'amiral Louis Guillouët d'Orvilliers, est donné comme fils de Justine de Brack et de Gilbert Guillouët,

(1) Voir, pour cette affaire, une copie des pièces du procès, aux Archives de l'Allier (bibliothèque), et : *Revue Bourbonnaise*, 1886, article de M. Grassoreille ; — *Archives historiques du Bourbonnais*, 1894, p. 14, 41, 141, 210, *La sorcellerie en Bourbonnais, à propos d'un procès fameux, instruit à Moulins par Gilbert Gaulmyn*, par notre confrère le Comte de Gaulmyn et A. Vayssière ; — *Bulletin*, 1906, p. 57 et suivantes, *Notes sur un procès de sorcellerie à Moulins en 1623*, par notre confrère E. Le Brun. Cét article donne soigneusement les cotes d'archives.

(2) Voir *Bulletin* 1923, p. 49.

Louis fut baptisé à Saint-Pierre-des-Menestraux (registre 475, p. 383), le 26 mars 1710, dit fils de noble Claude, écuyer, seigneur d'Orvilliers, lieutenant des vaisseaux du roi, et de dame Claude-Marie Devic (*sic*).

C'est son *frère*, Gilbert, qui, en 1738, épousa en premières noces Mlle Giraud de Cruzol, et en secondes noces, en 1756 seulement, Renée-Justine de Brack, alors que l'amiral était âgé de 46 ans et déjà père d'un enfant de six ans.

— M. G. BRUEL donne connaissance de l'acte de baptême du vice-amiral Pierre-Roch Jurien de la Gravière (ou des Varennes), qu'il doit à l'obligeance de M. Nizon, maire de Gannat.

« Pierre Jurien, fils légitime de M. Jean-Pierre, marchand, et de « dame Procule Delaire, ses père et mère, est né le cinq et a été bap- « tisé le six novembre mil sept cent soixante-douze. Le parrain à été « Messire Pierre Delaire, prieur recteur de Saint-Oüen des Alleux en « Bretagne, représenté par Roch Tixier qui n'a su signer, et la mar- « raine dame Marie Delaire, veuve Mozat, représentée par Anne Levre « qui n'a su signer de ce enquise.

« Signé : DABERNAT, vicaire. »

Pierre Delaire, le parrain, sans doute le frère de Mme Jurien, avait son prieuré dans un canton de l'arrondissement de Fougères (Ille-et-Vilaine).

D'après le livre du commandant Grandin, *Le vice-amiral Jurien de la Gravière* (Paris, 1894, Tolra, édit., 112 *bis*, rue de Rennes), aimablement prêté par notre confrère M. Sèque, Jean Jurien, un des ascendants des deux amiraux, produisit à la Chambre de réformation de la noblesse des titres de famille lui reconnaissant les seigneuries de Verrières, de Bauderye, de Franclieu et de la Gravière. Ses armoiries étaient : *Trois coquilles de Saint-Jacques, sur fond d'azur*, avec pour devise : « *Spes mea Deus* ».

D'après le commandant Grandin, le vice-amiral Jean-Pierre-Edmond Jurien de la Gravière, serait né à Gannat le 19 novembre 1812, son père était le sixième de huit enfants (six garçons et deux filles), et son grand-père était commis aux écritures du port de Rochefort, aux appointements de 1.200 fr. (p. 19 et 20).

Or, M. Nizon qui a fouillé les registres des deux paroisses de Gannat (Saint-Etienne et Sainte-Croix), n'a pu y trouver trace de la

naissance du second amiral. Il semble donc que le Dictionnaire des Contemporains de Vapereau et le nouveau Larousse Illustré en deux volumes, ont raison en faisant naître l'amiral Edmond à Brest, le 19 novembre 1812. Le Grand Larousse n'indique pas de lieu de naissance et en fait un neveu de l'amiral Pierre Roch.

Chazaud signale, dans son *Dictionnaire des noms de lieux habités du département de l'Allier*, des lieux dits La Gravière à Branssat, Busset, La Chapelle, Louroux-de-Bouble, Saint-Rémy-en-Rollat. D'après le Dr Vannaire (Gannat et ses environs), M. Nizon signale un autre domaine de ce nom sur Jenzat.

La Société d'Emulation s'est déjà occupée des Jurien de la Gravière, *Bulletin*, t. XXVIII, p. 141-143.

— M. le Dr Monceau prend la parole pour signaler une application nouvelle des Rayons X aux expertises de tableaux, pour déterminer leur ancienneté, les retouches et les truquages dont ils ont pu être l'objet. A l'appui de sa note, M le docteur Monceau présente divers clichés et épreuves photographiques faites, par lui, d'après d'anciens tableaux sur toile et sur panneaux. Les détails se précisent avec une netteté impressionnante. — (Renvoyé à la Commission du *Bulletin*.)

— Continuant la série d'anecdotes et de biographies des personnages notables, Bourbonnais d'origine ou rattachés par quelque lien à notre province, M. Henri Baguet consacre plusieurs pages intéressantes au séjour que fit Talleyrand à Bourbon-l'Archambault.

— M. de Verrières lit à l'assistance des extraits d'une chronique de 1350, par Gilles Limuisis, abbé du monastère des Bénédictins de Tournay. Nous sommes en pleine guerre de Cent Ans ; des calamités innombrables s'abattent sur le royaume. L'énumération de ces fléaux est identique aux maux dont souffre la société actuelle. L'analogie est tellement frappante qu'on croirait à un habile pastiche.

En dépit de la tristesse du sujet, cette lecture a, chose étrange, un effet consolant, Si l'humanité s'est tirée, au Moyen-Age, d'un pareil abîme de misères, nous pouvons espérer que le monde moderne en sortira lui aussi Cette lecture obtient un vif et légitime succès.

— Il est procédé à l'élection de quatre membres désignés pour

compléter le Conseil d'Administration. Sont élus : MM. Amédée Bardet, Marcel Dupuy, Louis Montagne, André Roy.

— Dons faits à notre bibliothèque :

Par M. le docteur J. CORNILLON : *L'enseignement à Moulins et à Montluçon à la fin du XVIIIe et au commencement du XIXe siècle*, 1922. Ce livre contient l'historique du Lycée de Moulins.

La Société remercie M. le docteur Cornillon de son geste sympathique.

Par M. TIERSONNIER, une brochure : *Excursion de l'Académie Delphinale et de la Société d'Archéologie de la Drôme, à Montélimar, Grignan, Suze-la-Rousse et Saint-Paul-Trois-Châteaux* (9-10 juin 1912), par Lucien Borel du Bez, illustré de 7 planches hors texte. Valence, Céas et fils, 1912. Cette brochure évoque à propos de Grignan le souvenir de Mme de Sévigné, souvenir qui n'est pas indifférent au Bourbonnais.

Par M. G. BRUEL : *Œil ou Aumance*, avec une carte, Moulins, Imprimeries Réunies 1923. (Tirage à part du *Bulletin*.)

— Est présenté à l'admission, M. Marc CHASSAIGNE, lauréat de l'Académie Française, propriétaire, château de Saulzet et rue Copernic, 52, Paris, par MM. le docteur de Brinon, le chanoine Clément, Chambron.

— Sont admis en qualité de membres titulaires : M. l'abbé MULLER et M. COUGNET.

— L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.

E. CAPELIN.

SÉANCE DU 9 AVRIL 1923

PRÉSIDENCE DE M. LE DOCTEUR DE BRINON

— Etaient présents : Mme MONCEAU, MM. Amédée BARDET, DE BONY, Georges BRUEL, CAPELIN, CHAMBALOUS, CHAMBRON, Chanoine CLÉMENT, COUGNET, FROBERT, GÉDEL, GÉNERMONT, Dr MONCEAU, MONNAC, MORAND, SABATIER, SARRAZIN, THÉNOT, TIERSONNIER, DE VERRIÈRES.

— Il est donné lecture du procès-verbal de la précédente séance. Approuvé.

— Il est procédé au dépouillement de la correspondance :

Lettre de M. le Dr DE LA DURE, demandant si le versement de 250 francs constitue le rachat de sa cotisation seulement, ou s'il confère la pérennité de l'exonération pour les siens après lui.

Les membres présents consultés décident qu'il ne s'agit que d'un rachat strictement personnel, conformément aux statuts.

M. FROBERT, trésorier, donne à ce moment la liste des membres qui se sont rédimés et indique l'utilisation à donner aux sommes versées.

— Lettre de M. René VIRLOGEUX communiquée par M. SABATIER, relative à la question de reconnaissance d'utilité publique : exigences légales et démarches, à savoir : convocation d'une assemblée extraordinaire pour la révision des statuts, indication de l'âge de chaque sociétaire, etc.

— Lettre de M. COUGNET remerciant de son admission.

— Lettre de la Société d'Archéologie de Mâcon invitant nos membres à participer au Congrès des Sociétés Bourguignonnes qui se tiendra, à Dijon, les 22 et 23 juin 1923.

— Lettre de M. le comte Ph. DE CHABANNES LA PALICE, au sujet des fouilles commencées au vieux château de Munet. M. le comte de Chabannes consent à laisser au Musée de Moulins les objets intéressants qui pourraient y être trouvés.

— Accusé de réception de M. le sénateur Marcel RÉGNIER, au sujet de la demande de subvention adressée par la Société au Conseil général.

— Lettre de M. J.-B. THOMAS signalant une intéressante fenêtre Renaissance englobée dans une démolition au Mayet-d'Ecole.

— M. J.-B Thomas envoie : 1° une notice biographique (déposée aux Archives) consacrée à Félix Chambon, 1871-1920, de Gannat, qui fut bibliothécaire, à la Sorbonne ; 2° une communication relative à une empreinte en cire rouge d'un cachet fait à l'aide d'une matrice dont voici la description :

Matrice en cuivre jaune, de forme ovale, avec douille destinée à recevoir un manche en bois qui fait défaut.

La gravure présente un écusson en accolade, ayant pour supports deux griffons, le tout posé sur une terrasse. L'écusson timbré d'une couronne de marquis. Sur cet écusson sont les armoiries connues de la famille des Le Lièvre M[is] de Fourilles : *d'azur, au chevron d'or accompagné en chef de deux roses d'argent et en pointe d'une aigle au vol abaissé de même.* En exergue : BAILLAGE DE FOURILLES.

C'est le sceau ou cachet du bailliage seigneurial de Fourilles, au temps où les Le Lièvre en étaient seigneurs.

M. Thomas attribue ce cachet au XVII[e] siècle, au temps où Thomas Le Lièvre, chevalier, était seigneur et M[is] de Fourrilles (depuis 1648).

La matrice de ce sceau appartient à M. Authier, de Jenzat, qui a autorisé M. Thomas à en donner une empreinte pour les collections de notre Société. Des remerciements sont adressés à MM. Thomas et Authier.

Après examen de l'empreinte offerte à notre Compagnie, M. Tiersonnier fait observer que le style de l'écusson et de ses ornements est nettement Louis XVI. L'objet doit donc être classé comme appartenant, non au XVII[e] siècle, mais à la fin du XVIII[e].

— Lettre de la Préfecture de l'Allier demandant à la Société d'Emulation de s'associer à la journée Pasteur. Cette manifestation a un double but : glorifier l'illustre savant et susciter dans l'opinion publique un mouvement en faveur de l'outillage des laboratoires scientifiques. La journée Pasteur aura lieu le 27 mai prochain. Les membres présents manifestent leur sympathique adhésion. La Société d'Emulation est heureuse de se joindre à la Préfecture pour un si noble but.

— M. le PRÉSIDENT donne un résumé des articles parus dans les Bulletins des Sociétés Savantes, de nature à intéresser nos sociétaires. Rien de particulier à signaler pour notre histoire provinciale.

— Dans le numéro de la *Revue de Saintonge et d'Aunis* que nous avons reçu, se trouve page 213, le petit avis suivant :

Une circulaire du Ministre de l'Intérieur attribue aux archivistes des départements la surveillance du *Dépôt légal.*

Une légende fait du bureau de la Préfecture le tombeau des dépôts auxquels les imprimeurs sont contraints. Il est sûr que la Bibliothèque Nationale ne reçoit pas tous les exemplaires que légalement elle est censée recevoir. A qui la faute ? Est-il sûr d'abord que le

vœu de la loi soit régulièrement et ponctuellement respecté ? Qui en surveille l'exécution ? Pour certains imprimés pas de difficultés : mais certains livres ne sont jamais déposés. Est-il sûr que Paris soit le lieu nécessaire et exclusivement désigné pour recevoir le dépôt des livres d'intérêt purement local ? La Bibliothèque Nationale ne pourrait-elle pas se contenter d'un seul exemplaire et attribuer le second à la bibliothèque du chef-lieu du département sous certaines conditions.

N'y aurait-il pas lieu de faire une demande à la Préfecture pour savoir pourquoi nos exemplaires n'arrivent pas à la Nationale ?

Les membres présents sont unanimement de cet avis, semblables incidents se produisant chaque année pour les envois de notre Société.

— M. Georges BRUEL demande des auxiliaires pour l'aider dans l'organisation des conférences. M. de Bony en accepte la mission.

— M. Capelin est désigné pour remplacer M. Delaigue à la Société des Conférences.

— Il est donné lecture d'une lettre de M. MONTAGNE rectifiant les communications de M. Walther (*Bulletin*, 1922, p. 264) :

1° Sur le Lycabas de Reugny (écusson de 0m32 × 0m33) pierre encastrée à 3m de hauteur dans l'angle du mur d'un hangar sur le bord du chemin de Magnette au bourg de Reugny ;

2° Sur l'inscription trilingue, figurant au linteau d'une porte de maison, située à l'écart du bourg au lieu dit les Barathons. La pluie a fortement délité cette pierre, la lecture de l'inscription est devenue difficile. Toutefois M. Montagne estime que le texte est français. (Renvoyé à la commission du Bulletin.)

— Il est donné lecture d'un mémoire de M. WALTHER relatif aux « Armes de la Ville d'Hérisson ». Cette communication est accompagnée de fac-similés, aux crayons de couleur réprésentant : 1° le poids agrandi (avers et revers) ; 2° le même, grandeur naturelle (avers et revers) ; 3° un fanion avec hérisson et fleurs de lys (1).

(1) On trouvera l'exposé de cette communication dans le tirage à part de l'*Excursion de notre Société à Hérisson*, et à la suite, des remarques de M. Tiersonnier.

— MM. SABATIER et SARRAZIN font à leur tour plusieurs observations, qui seront soumises à la Commission du Musée

— M. MORAND entretient la Société de pourparlers engagés au sujet de Banville, avec le peintre Rochegrosse.

— M. le Président lit une note concernant l'étymologie de Voussac. (Renvoyé à la Commission du Bulletin.)

Notre collègue, M. GRÉGOIRE, vient de faire don à la Société d'une série de documents : estampes, photographies, manuscrits, qui seront très appréciés de tous les chercheurs. La Société lui exprime ses chaleureux remerciements. Ce sont :

1° Un carton renfermant des copies des représentations de divinités gauloises, romaines, grecques et égyptiennes. Ces copies reproduites sur papier à décalquer sont l'œuvre d'un dessinateur émérite, peut-être M. Esmonnot.

2° Un album de grandes photographies des monuments religieux et civils de la région de Varennes.

3° Un manuscrit relié en carton, dont la date est de 1717 environ, intitulé : « Mémoire pour servir à l'histoire des paroisses du Bourbonnois, Nivernois et Haute-Marche. Ce mémoire, rédigé sur le plan des mémoires d'intendants, renferme des renseignements précis sur l'état des lieux et des personnages notables à la fin du XVII° siècle.

Au sujet de ce manuscrit M. TIERSONNIER, qui en a fait l'examen, à la demande du Président, communique les remarques suivantes :

Ce manuscrit est visiblement inspiré du mémoire de la généralité de Moulins, par l'Intendant Le Vayer 1698 (voir édition Flamant, Grégoire 1906) Des phrases entières sont textuelles.

Les jugements portés sur des fonctionnaires sont empruntés à Le Vayer, avec, parfois, des paraphrases et des accentuations. (Voir notamment pour Bernard de Champfeu).

Le manuscrit est postérieur de dix ans environ à celui de Le Vayer. voir page 28, l'histoire de la chûte du pont Mansard où est mentionnée la mort, en février 1717, de l'ingénieur Le Duc qui avait exécuté les plans de Mansard. Quelques faits nouveaux, postérieurs au mémoire de Le Vayer, sont mentionnés, mais dans l'ensemble ce travail est un plagiat, une copie paraphrasée de Le Vayer.

Ce doit être l'œuvre d'un *subdélégué*, ou d'un commis *corrigée*

par une autorité supérieure, un intendant peut-être. Il est à remarquer que certains passages sont notés de la mention *bons*. D'autres, relatifs à des jugements malveillants, empruntés à Le Vayer, concernant divers fonctionnaires, sont au contraire marqués d'une autre façon et comme à supprimer.

Le scripteur, ou peut-être son correcteur, devait être du Nivernais, région de Château-Chinon, si l'on en juge par toutes les remarques concernant la parenté du marquis de Quincize (Pitois).

M. Flament a connu le manuscrit *Philipp* et l'a utilisé (voir sa préface, p. XVI), il n'hésite pas à le qualifier de *copie* du manuscrit Le Vayer, légèrement modifié par un gentilhomme nivernais. L'origine du manuscrit donné par M. Louis Grégoire est indiquée à la fin, à l'intérieur de la couverture : Bibliothèque Philipps ; d'où il est passé à la librairie Leleu ; puis, librairie Grégoire ; enfin : Société d'Emulation. Donc rien de nouveau.

4° Enfin trois cartons renfermant les notes et documents recueillis pour faire l'histoire de la commune de Saint-Gérand-de-Vaux ; notamment le récit détaillé du rapt de Bernard de la Guiche.

— M. le Chanoine CLÉMENT appelle l'attention de notre Compagnie, sur une croix sculptée du quartier Saint-Pierre, à Montluçon, qui est menacée de ruine totale.

Il s'agit de la jolie croix de pierre qui s'élevait, avant la Révolution, à la croisée des chemins qui conduisaient, l'un du vieux pont de la ville à la porte Saint-Pierre, et l'autre autour des murailles.

Elle se compose d'une base et d'un fût de colonne du XV[e] siècle, supportant les bras de la croix, partie la plus intéressante, datant du commencement du XVI[e] siècle, présentant sur une face, le Christ en croix entouré de deux anges debout, et recueillant dans des calices le sang qui coule des plaies des mains et du côté du Sauveur ; sur l'autre face, la scène de la *Pieta*, qui complète les superbes spécimens de ce type très en faveur, à cette époque, à Montluçon, et qui font la gloire artistique de l'église Saint-Pierre et surtout celle de Notre-Dame.

Quand Montluçon prit au premier tiers du XIX[e] siècle, plus d'importance et que le passage à travers le faubourg Saint-Pierre devint si fréquenté que la municipalité jugea nécessaire d'abattre la pittoresque porte Saint-Pierre, cette croix fut plaquée contre un mur d'une

6

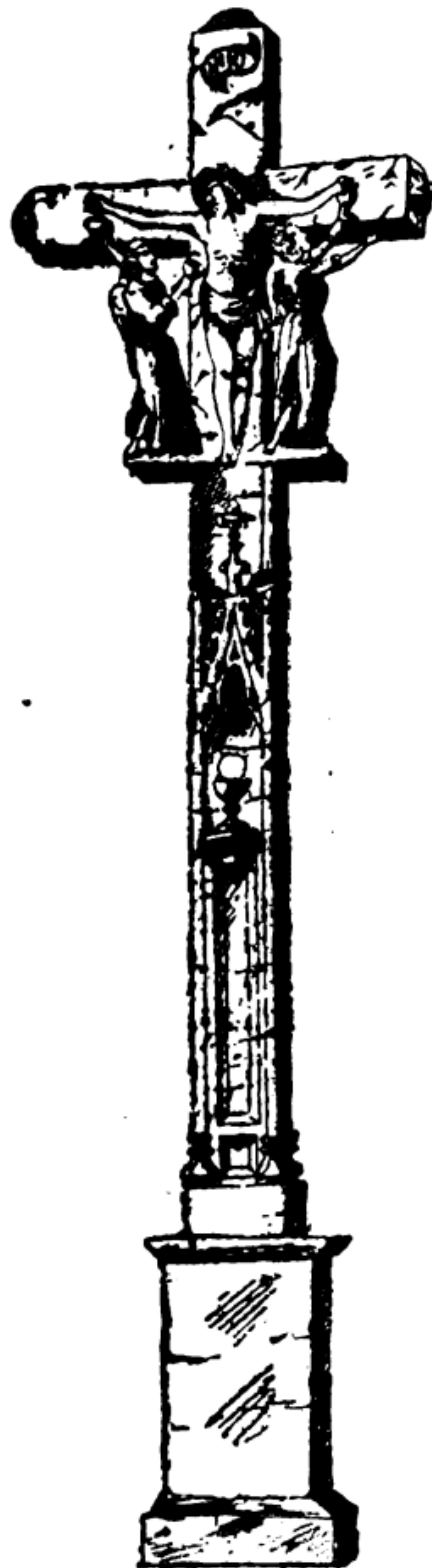
maison voisine, sous un toit. Cette muraille reçut depuis, hélas ! toutes les affiches imaginables. En sorte que ce chef-d'œuvre d'art religieux n'apparaît plus qu'au milieu des extravagantes contorsions des ballerines et des pitres qui accompagnent des réclames échevelées... Cette situation à laquelle il paraît difficile de remédier, justifierait déjà le déplacement de cette croix. Mais une raison plus grave, encore, motive impérieusement son transfert. Car il s'agit d'assurer sa conservation. En effet, par suite des années et de sa position elle reçoit la pluie et les égouts des toits, et la gelée de chaque hiver fait son œuvre. Ces jolies sculptures se meurent littéralement sur place. Les moulures du fût de la croix et de sa base n'existent à peu près plus, il faut les dessins des vieux Montluçonnais et surtout les photographies que notre confrère a eu la précaution de faire prendre il y a vingt ans pour se rendre compte de la valeur de ce monument religieux. Il reste heureusement cette pièce capitale dont plusieurs morceaux cependant sont déjà tombés. M. le maire de Montluçon et M. le curé de Saint-Pierre, sur la paroisse duquel cette croix était et reste dressée, comprennent cette situation. Tout en les sachant animés du louable désir de sauver ce qui reste de cette importante œuvre d'art, on peut aisément supposer qu'ils puissent craindre, chacun en ce qui le concerne, de prendre d'eux-mêmes la responsabilité de son transfert.

Notre confrère estime donc que si notre Compagnie, gardienne vigilante de nos richesses d'art, en exprimait le vœu, le transfert de cette croix dont le classement sera assuré, pourrait se faire très aisément sans rencontrer de difficultés de la part des autorités montluçonnaises.

En conséquence, M. le Chanoine Clément propose d'adopter le vœu suivant :

« Ayant entendu le rapport du correspondant des Monuments Historiques de l'Allier, au sujet de croix de carrefour en pierre du faubourg Saint-Pierre de Montluçon, actuellement dressée sur le boulevard de Courtais, en face de la Poste, dans des conditions qui en précipitent chaque année la ruine, la Société d'Emulation du Bourbonnais émet le vœu que pour sauver cette œuvre d'art du désastre qui la menace, si elle reste encore exposée aux intempéries des saisons, elle soit transportée au plus tôt dans la voisine église

MONTLUÇON



Croix de Carrefour
(Faubourg Saint-Pierre)

Saint-Pierre, sur le territoire de laquelle elle a été érigée, et qu'elle soit placée dans l'édifice de façon que les deux faces sculptées de cette croix soient visibles. »

La Société à l'unanimité approuve ce vœu qui sera transmis à la Commission des Monuments Historiques, à toute fin utile.

— Notre confrère signale ensuite à notre Compagnie l'*Atlas* ou « guide économique et touristique des régions de la France et de l'Algérie pour la XVII° région économique : *Auvergne* et *Bourbonnais*. C'est un inventaire (de 56 pages illustrées) de la production française, publié, à l'aide de collaborateurs, par M. Armand Mégglé, directeur du Comité national des conseilleurs du commerce extérieur de la France (Paris, 29, avenue Emmanuel III, 1923).

Notre confrère se plaint que le « Bourbonnais » y soit tout à fait sacrifié.

M. Georges Bruel, qui est présent, et qui a entre les mains le même *Atlas* partage cette opinion.

Certes les indications générales sont très bien présentées par M. Mégglé ; mais en revanche il faut reconnaître que ses collaborateurs ne méritent pas les mêmes éloges. La première page de l'*Atlas* consacrée à nos deux provinces (p. 11) donne les blasons de l'Auvergne et du Bourbonnais. Pour nous en tenir à celui de notre province, nous avons le droit de nous étonner qu'il soit si mal représenté. Le fond qui, chacun le sait, est d'*azur* est indiqué ici « d'*or* » ! ; la bande, trop large est de « *sable* » alors qu'elle doit être représentée de *gueules ;* les fleurs de lys du blason connu, dessinées sous une forme qui conviendrait à une pièce d'échiquier, sont de « *sinople* » au lieu d'être d'or, etc... Il est vraiment fâcheux, on en conviendra, d'accumuler tant d'inexactitudes au sujet d'armoiries célèbres ; les gens qui sans connaître l'art héraldique sont appelés à dessiner des armoiries feraient bien de consulter les ouvrages qui traitent de cette matière et où ils trouveraient des formes et des couleurs exactes... Quant à l'HISTORIQUE de la région, le rédacteur ne semble connaître que l' « *Auvergne* » ; le Bourbonnais n'y figure qu'en 10 lignes, et quelles lignes !... C'est, en effet, pour nous dire des choses énormes comme celle-ci : « *le Bourbonnais n'est pas* AUVERGNAT. L'ancien fief central de Bourbon du *dernier* des TYRANS FÉODAUX à qui Louis XI, pour acquérir plus sûrement le pays avait donné sa fille, etc. »

Dans ce galimatias, on voit que Louis XI marie sa fille à notre dernier duc pour acquérir plus *sûrement* le pays ! Un pays, qui appartenait depuis des siècles à ses ancêtres ! « le dernier des tyrans féodaux » a bon dos, vraiment !...

Pour l'auteur de l'article sur le tourisme, aucun de nos sites bourbonnais, si pittoresque pourtant, n'est mentionné. Il n'y a que le Puy-de-Dôme qui offre aux amateurs des horizons à contempler. En fait de « tourisme », l'auteur ne connaît chez nous... que « *Vichy* », la « reine des villes d'eaux »... C'est presque une douche ! Le rédacteur aurait bien pu au moins faire valoir les jolies vallées du Sichon et du Jolan.

On voit par là que l'*Atlas* en question n'est pas rédigé pour faire changer d'opinion ceux des Bourbonnais qui estimèrent qu'en se laissant englober dans la XVII[e] région notre province serait infailliblement sacrifiée au chauvinisme auvergnat.

Notre Compagnie écoute avec une évidente sympathie cette critique de l'*Atlas* en question. M. Bruel a déjà réclamé.

— M. le Chanoine Clément nous entretient des archives du château de Vaumas, qui sont très riches en documents religieux et civils et permettraient de faire de cette commune une intéressante monographie. Il espère voir travailler un jour à sa rédaction la fille de notre regretté confrère M. Defaye, qui a bien voulu lui communiquer les diverses pièces qu'il fait passer sous nos yeux, spécialement une lettre patente scellée du sceau royal de Louis XII, adressée en 1507, au bailly de Saint-Pierre-le-Moûtier, Gilbert de Pierrepont, pour l'autorisation d'établir une chapelle dans l'église de Vaumas et une autre pièce indiquant les droits féodaux des propriétaires du château sur la même église, et leur sépulture dans l'édifice.

Enfin, notre confrère fait circuler diverses pièces de curiosité, dessins allégoriques et politiques de la fin du XVIII[e] siècle, et le prospectus, en latin, de la distribution solennelle des prix au collège des Pères de la doctrine chrétienne, à Moulins, en 1792, où nous voyons figurer honorablement, en divers concours, notre Claude-Henri Dufour, le distingué archéologue et dessinateur moulinois, le premier auteur de l'*Ancien Bourbonnais*.

— M. Georges Bruel signale la reconstitution de la section

Laussedat (métrophotographie), de la Société Française de Photographies, créée en 1907, destinée à suivre et à provoquer les applications des méthodes inventées par notre illustre compatriote.

— M. G. Bruel demande à la Société d'écrire au maire de Moulins au sujet du Musée pour le prier :

1° de faire organiser définitivement la salle Laussedat ;

2° de créer une salle ou un panneau où seraient réunis les tableaux, dessins, gravures, sculptures, concernant directement ou indirectement le Bourbonnais.

Le tout devant être achevé avant la venue du Ministre des Beaux-Arts (centenaire de Banville).

Divers membres demandent qu'à cette occasion la Société s'efforce d'obtenir d'être représentée par un plus grand nombre de membres dans la commission du Musée, qu'elle a créé en grande partie.

Ces diverses propositions sont adoptées.

— A l'occasion de l'article de M. Arbos, professeur de la Faculté de Clermont, sur les crues de l'Allier (la région du Centre 1923, n° 18, p. 10-11), dans lequel M. Arbos annonce la prochaine publication d'un mémoire de M. Onde, sur ce sujet, M. Bruel rappelle que M. de Conny a donné des renseignements intéressants sur les crues à Moulins, dans une note sur les ponts de l'Allier, parue dans l'*Annuaire de l'Allier*, de Desrosiers, de 1867, p. 449-465, et que M. Francis Pérot a publié dans la *Revue Scientifique du Bourbonnais* de 1902, p. 160-166, quelques données nouvelles. Par contre, M. Henry Faure, dans son bel ouvrage sur Moulins, n'a consacré que quelques lignes à ce sujet fort intéressant. (T. II, p. 540.)

D'après ces divers auteurs et plusieurs autres documents, les principales crues constatées à Moulins seraient les suivantes :

29 janvier 1408, ponts Macheclon et Alerots (en bois), emportés.

20 juin 1426, pont Macheclon, rompu.

20 juin 1446, les grands ponts de bois sont endommagés.

6 octobre 1608, pont Girard, emporté.

6 octobre 1628, pont emporté.

6 octobre 1646, pont de pierre d'Indre, emporté.

6 octobre 1676, chute du pont de bois, qui remplaçait le pont en pierre dit d'Indre, qui s'était écroulé au milieu du XVII[e] siècle.

6 octobre 1684, pont emporté.

21-22 octobre 1689, chute du pont Ginguet.

21-22 octobre 1703, pont emporté.

4 octobre 1707, deux pieds d'eau sur la place des Lices (d'Allier).

8 octobre 1710, chute du pont Mansard.

26 mai 1733, la crue atteignit la moitié de la rue d'Allier.

26 mai 1735 (le jour de la Trinité).

26 mai 1739.

28 novembre 1754, 1er décembre 1755.

30 mai, 4 juin 1757, l'Allier couvrit le cours de Bercy jusqu'à la corde placée au bas de la rue Sous-Saint-Jean (du Lycée).

22-25 juin 1765.

30 mai 1766.

14-15 novembre 1766.

13 octobre 1768.

13 octobre 1770.

11 novembre 1790, l'Allier après avoir rompu la digue du Champ Bonnet atteignit le carrefour de Notre-Dame de la Délivrance (puits des Quartes).

19 fructidor 1795.

31 mai 1835, hauteur 4 m. 62 au-dessus de l'étiage.

20 octobre 1846, hauteur 5 m. 29 ou 5 m. 49.

31 mai 1856, hauteur 5 m. 42.

Octobre 1857, hauteur 3 m. 40.

25-26 septembre 1866, hauteur 5 m. 20.

Septembre 1876, hauteur 4 m. 12.

La Bibliothèque a reçu, par l'entremise de notre collègue, M. Tiersonnier, de notre confrère le Comte de Champfeu :

1° *Les jeunes qui tombent... Pierre de Champfeu et les Zouaves à la Malmaison,* par Philippe d'Estailleur Chanteraines. Une plaquette de 40 pages avec le portrait de Pierre de Champfeu, et un hommage autographe de M. le comte de Champfeu.

2° *Du rôle de la marine pendant la guerre.* Conférence donnée à Angers, en mai et juin 1916, par M. de Champfeu, capitaine de frégate en retraite.

3° *L'Académie Delphinale et la Société d'Archéologie de la Drôme à Montélimar, Grignan, Suze-la-Rousse et Saint-Paul-Trois-Châ-*

teaux. 9-10 juin 1912, par Louis Borel du Bez, 7 planches hors-texte. Don de M. Tiersonnier.

— Sont présentés à l'admission.

M. Louis BERTAUX, agent général de l'*Abeille*, 3, place de la République, Moulins, par MM. le Chanoine Clément, Gabriel Giraudet, Bourdérioux.

M. le docteur André AUTRAND, médecin au Vilhain (Allier), par les mêmes.

M. MAUVE, professeur à l'Ecole Normale d'Instituteurs, 27, route de Lyon, à Moulins, par MM. Gotteland, Viple et Amédée Bardet.

Mlle Marie AURRAIE, institutrice publique à Echassières, par MM. Viple, Raynaud, Bardet.

Mme la comtesse DE ROQUEFEUILLE, née DU CORAIL, par Mmes la marquise de Champeaux, la vicomtesse d'Orcet et de Tulle.

— Est élu en qualité de membre titulaire M. MARC CHASSAGNE.

— L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 h. 1/2.

Le Secrétaire :

E. CAPELIN.





DOCUMENTS SUR BELLENAVES

— *Suite* (1) —

Gaud *Etienne*, conseiller municipal, adjoint au maire (20 janvier 1878), élu maire de Bellenaves (20 novembre 1892), officier de l'Instruction publique ; mort à 88 ans, le 4 octobre 1919.

Girouard : 20 juillet 1752, baptême de Claude-François-Gilbert, fils de François-Alexandre, sieur de Boisrolin, avocat en Parlement, châtelain, juge civil en la châtellenie de Bellenave, et d'Antoinette-Barbe Berthin ; parrain : Claude-Gilbert Massonet, bourgeois, demeurant au château de la Souche (Doyet) ; marraine, Marie-Elisabeth Girouard, épouse de Gilbert Cousin, conseiller du roi, élu en l'élection de Gannat.

Grenier *Claude*, sergent d'artillerie ; services militaires (1788-1795) ; campagnes : Tabago (1790) et France.

de Guillebon. — Armoiries : « *d'azur, à la bande d'or, accompagné de trois besants de même, deux en chef et un en pointe.* » (Armorial général Rietstap, I, 851.) Famille originaire de Clermont-en-Beauvaisis.

Gabriel de Guillebon, conseiller du Roi, lieutenant en l'Election de Gannat, écuyer, seigneur de la Chaume, avait épousé Elisabeth Mercier. — Enfants : *Jean*, qui suit :

Jean-Gabriel, écuyer, seigneur des Chazeaux, capitaine dans le régiment de Royal Cavalerie ; — *Paul*, écuyer et prieur de Rocles, en Bourbonnais.

(1) *Bulletin de la Société d'Emulation*, t. XXV (1922), p. 138 ; t. XXVI (1923), p. 17.

Jean, écuyer, sieur de la Chaume, épouse Marie Achard, fille à noble Etienne-François et à Marie Lemoine, 7 janvier 1692.

Enfants : *Marie-Thérèse*, baptisée le 1er décembre 1692 ; parrain : Gabriel de Guillebon, écuyer, sieur des Chazeaux, capitaine des chevau-légers du régiment du roi, et marraine : Jeanne-Marie-Thérèse de Chateaubodeau. — *Marie-Suzanne*, baptisée le 2 juin 1699, parrain: Charles Luquain, chevalier, seigneur de la Boissière, et marraine: Marie-Suzanne de Savignat. — *Madeleine*, mariée le 20 novembre 1731 à Philibert Lucron, d'Echassières, fils à Claude, bourgeois. — *Geneviève*, décédée au village des Chaises, le 2 décembre 1752, fut inhumée dans l'église vers la porte du clocher. La branche bourbonnaise des Guillebon habitait Branssat au XVIIIe siècle.

Jean-Gabriel, seigneur de Fontaines et des Chazeaux, chevalier de Saint-Louis, époux de Gabrielle-Madeleine Semyn, meurt à Branssat, en mars 1722 : son fils, *Jean-Gabriel*, y avait été baptisé le 7 juillet 1705 : parrain : Jean Semyn, écuyer, seigneur de Doulouvre.

SOURCES : Archives municipales. — Bibliothèque Nationale. Cabinet des Titres : Nouveau d'Hozier 170. — 9e *Excursion de la Société d'Emulation du Bourbonnais*. Commandant DU BROC DE SEGANGE, pp. 309, 314-316.

JOUADON *Gilbert*, dragon légionnaire, services militaires (1804-1821), Grande-Armée (1806-1817), Espagne (1811-1812), Côtes de l'Océan (1812-1813), Autriche (1813-1814), blessé à Leipzig (11 novembre 1813).

DE LAPELIN. — Armes : « *d'or, au chevron d'azur, accompagné de trois roses de gueules, posées deux en chef et une en pointe.* »

(D'Hozier, Cabinet des Titres, FR, 30 601, n° 372.)

Jean, notaire : « Cens et rentes acquis de Jean du Peschin, écuyer, paroisses de Chareil et de Cintrat, Chantelle 1443 (Noms féodaux II, 557).

Henri : écuyer, seigneur du dit lieu et de la Presle, demeurant à Moulins, paroisse d'Iseure, épouse Catherine Feydeau, fille de Gilbert, écuyer, sieur de Rochefort, 6 septembre 1615.

Leur fils, *Nicolas-Jean*, est baptisé en l'église Saint-Pierre de Moulins, le 26 novembre 1618 ; parrain : Jean de Laubépin, président au bureau des finances de la généralité de Moulins ; marraine

Antoinette Feydeau, femme d'Antoine Cadier, écuyer, conseiller du Roi et élu en Bourbonnais.

Jean-Nicolas, écuyer, seigneur de Barbignat, l'un des Chevau-légers de la garde du roi, fils d'Antoine, écuyer, et d'Elisabeth de Chambon, épousa Gilberte du Buisson, fille d'Alexandre et de Marie-Monique de Bar (13 février 1732).

Enfants : *Henri*, baptisé le 18 janvier 1733 ; parrain : Henri de Lapelin, écuyer ; marraine : dame Marie-Monique de Bar. — *Jean-Baptiste*, baptisé le 2 octobre 1734; parrain : Jean-Baptiste de Lapelin, et marraine : Jeanne de Ligondès ; *René*, baptisé le 5 octobre 1736) ; parrain : René de Bar ; marraine : Damoiselle Catherine de Lapelin.

Jean-Baptiste, écuyer, garde du corps du roi, compagnie de Bauveau, fils de Jean-Nicolas, sous-aide major des 200 Chevau-légers de la garde du roi, épousa à Changy (diocèse de Clermont), le 4 février 1762, Claude-Marie Delaire, fille de Jacques, écuyer, chevalier de Saint-Louis, capitaine à l'hôtel royal des Invalides.

Claude-Amable, baptisé le 7 décembre 1765, marié à Marie-Madeleine Esmelin. Leur fils, Marie-Adélaïde-François, né le 12 juillet 1808, faisait partie du contingent de Bellenaves, classe 1828, et servait dans la marine.

François-Théodore de Lapelin, né le 11 décembre 1812, à Buxières (canton de Montaigut-en-Combrailles, Puy-de-Dôme), devint contre-amiral, commanda successivement les stations navales de la Manche, de la Mer du Nord et de Terre-Neuve, gouverneur de la Martinique, retraité depuis 1872 ; ses obsèques furent célébrées en l'église Saint-Augustin, Paris, le 14 janvier 1888.

Cf. *Bulletin de la Société d'Emulation*. — 9e Excursion, 1907, p. 321 ; 10e, 1908. p. 353).

DE LAPLANCHE, Alias de La Planche. — Armes : « *D'or à une planche de gueules posée en bande* ». (de la branche de Valignat). (D'Hozier, armorial général de France. Cabinet des Titres. F. R. 32. 197 f° 611, n° 142). Armes imposées, faute de déclaration.

Jehan de Laplanche, sieur de Fontenille, marié à Cécile Bouchet, inhumé dans l'église de Bellenave, à 104 ans, 30 mars 1657.

Antoine, sieur de Fontenille et de Sallebrune, épousa Isabeau Sivadon.

Jean, baptisé le 19 janvier 1620, parrain, noble Jean Sivadon, élu en l'élection de Gannat.

Claude, baptisé le 28 mars 1645, sieur de Fontenille, fut l'un des chevau-légers du dauphin.

Gilbert, baptisé le 12 avril 1667 : parrain : Gilbert Sivadon, avocat au Parlement, sieur de Fontenille.

Claude, prieur de Saint-Jean de Coutansouze et de Villards, décédé à 44 ans, le 29 juillet 1738.

Claude, baptisé le 11 novembre 1697 : parrain : Claude Esmelin, sieur de Marmont, marié à Pétronille Baratier, inhumé devant l'autel Sainte-Anne, le 9 décembre 1743.

Gilbert, sieur de Fontenille, marié à Elisabeth de la Chaussée, 23 août 1751, enfants :

René, baptisé le 2 août 1752, devint curé de Bellenave.

Marie, baptisée le 7 novembre 1756 ; parrain : Gilbert de Laplanche, sieur du Chancelle, bourgeois de Valignat.

Jean-Baptiste, sieur de Fontenille, épousa Marie-Agnès Le Camus, fille de Charles, sieur des Fontenets, le 16 janvier 1786.

Gilbert-Mathurin (1787-1856), épousa Sophie-Mathilde Boirot, dont il eut Louise-Athénaïs de Laplanche (1818-1888), épouse de Simon-Amable Thonier, décédés l'un et l'autre au château du Beyrat. Ils eurent pour fille Marie-Mathilde Thonier, épouse d'Auguste de Laplanche, dont il est question ci-dessous.

M. Louis de Laplanche, propriétaire actuel du château du Beyrat, appartient à la branche de cette famille habitant Valignat.

Jehan de La Planche, bourgeois du lieu de Valignat, fut inscrit au rôle de la taxe des armoiries pour l'Election de Gannat (1698) ; enfant : *Gilbert*, marié à Jeanne de la Chaussée, décédé à Valignat, le 19 septembre 1771, dont :

Antoine, épousa Marie-Geneviève de Jarrier des Roches (1795), bachelier et licencié ès-lois de l'Université de Bourges, maire de Valignat, décédé le 12 décembre 1823.

Gilbert, né à Valignat, le 10 février 1797, mort le 6 août 1895, maire de Valignat pendant 60 ans (1824-1884), démissionnaire à cette date, conseiller municipal jusqu'à sa mort ; épousa Marie-Antoinette Esmelin.

Auguste, né à Valignat le 7 mars 1827, mort le 28 janvier 1892, épousa Marie-Mathilde Thonier, le 26 avril 1859.

M. *Louis de Laplanche* est né au château du Beyrat, le 2 décembre 1861 et épousa Marie-Louise Lemoine, à Saint-Amand (Cher), d'où *Renée*, née à Saint-Amand (Cher), le 27 janvier 1896, mariée à Jacques Martin-Lagardette (15 mai 1919) et *Jehan*, né au château du Beyrat, le 4 juillet 1898.

SOURCES : Registres paroissiaux de Bellenaves et de Valignat, aux Archives de ces communes. — Archives munipales de Gannat. — Bibliothèque nationale, Cabinet des Titres, d'Hozier : *Armorial Général, généralité de Moulins.*

LE CAMUS Louis, sieur des Fontenets, fils d'Etienne, bourgeois de la ville de la Châtre, marié à Gilberte Paterin, 27 août 1714. — *Marie-Agnès*, fille de Charles et de Marie de la Codre, baptisée le 31 mai 1762 ; parrain : Jean-Baptiste de la Codre, sieur de Montpansin, avocat en Parlement, bailli de Saint-Pourçain et subdélégué de l'intendant.

Gilbert-Mathurin, né le 29 janvier 1768, lieutenant de la garde nationale de Bellenave, marié à Pétronille de Laplanche, fille à Gilbert et Elisabeth de la Chaussée, 1er mars 1791.

LUQUAIN Charles-Philibert de la Boissière, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine de dragons, marié à Jeanne-Marie-Thérèse de Chateaubodeau, veuve Achard, 30 mars 1696, inhumé à 89 ans, 16 septembre 1742, en l'église de Bellenave, en présence de Jean-Baptiste de Chabron, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine de cavalerie, dans le régiment de la Ferronnais et de Louis, Comte d'Allègre, ancien capitaine de frégate.

DE MARCELLANGE (Marcellin), décédé à 60 ans, 28 août 1769. — Marie-Charlotte de Bron, morte à 65 ans, 9 mars 1780, veuve d'Antoine Hercule, écuyer, seigneur d'Arçon.

MARTIN Etienne, châtelain de Bellenave, sieur du Mazeau, sa femme Jehanne Guilhomin, marraine le 19 novembre 1601.

René, sieur du Mazeau et de Villards, parrain le 27 novembre 1657.

MAUZAT Pierre, baptisé le 21 octobre 1611, fils d'Antoine, bou-

cher, et de Marguerite Rouher. Marie, fille de Jean et de Marguerite Dubouis, épousa Jean-Baptiste Mariat, premier huissier audiencier du baillage de Montaigu, 18 mai 1745. — Simon, huissier au grenier à sel de Gannat, 1760.

MENAT Marien, voltigeur (1809-1815), campagne d'Espagne, prisonnier (1813), blessé à Salamanque et à Waterloo.

DE MONESTAY. — Armes : « *d'argent, à la bande de sable chargée de deux étoiles d'or.*) (Rietstap, II, 244).

Famille originaire du Berry, établie en Bourbonnais.

Eustache, seigneur de Monestay et des Forges, capitaine général des francs archers des provinces du Bourbonnais, du Lyonnais et d'Auvergne (1498), gouverneur de Gênes en Italie, sous le roi François Ier (5 juillet 1515). Il prit les armes après la confiscation des biens du connétable et tenta d'opérer sa jonction avec la petite armée du capitaine Montcloux, qui opérait entre Montluçon et Montaigut, mais celui-ci ayant été pris, Monestay se réfugia dans son château des Forges, près Commentry, où il tâcha de se faire oublier. De son premier mariage avec Gabrielle de Saint-Haon, il eut Gilbert de Monestay, seigneur des Forges (5 février 1500), échanson du roi François Ier, gouverneur de Verneuil et mestre de camp d'un régiment d'infanterie, mort sans postérité. Il avait épousé Marguerite d'Arçon, dame du Graveron, dès 1507.

Octavien, fils d'Eustache et de Marguerite d'Arçon, seigneur des Forges après son frère, épousa Jeanne de Mauvoisin, fille de François, seigneur de la Forêt, Mauvoisin et de Jacquette de Brissay (4 juillet 1550). — Deux enfants : *Jean*, qui suit et *Nicolle*, épouse du Sieur de Montgon-Beauverger.

Jean, seigneur des Forges, du Graveron, de la Grillière, chevalier de l'Ordre du roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, gouverneur de Montluçon de 1590 à 1593, qu'il garda avec une fidélité parfaite. Il avait épousé Louise de Rochefort de Salvert, dame de Chars, fille de François et de Jeanne de Courtenay (19 août 1579). Enfants : Gilbert, seigneur des Forges ; Gaspard, seigneur du Graveron ;Marguerite, religieuse de l'abbaye de Saint-Menoux ; Jeanne de Monestay.

Les seigneurs des Forges :

Gilbert, seigneur des Forges, épousa Claude, dame de Chazeron,

de la Roche d'Agout, de Gouttières, veuve d'Antoine de Montgon-Beauverger dont elle n'avait pas eu d'enfant. Elle était la fille de Gilbert de Chazeron, gouverneur et sénéchal du Bourbonnais, qui conserva la province fidèle au roi pendant la Ligue, et de Gabrielle de Saint-Nectaire. Enfants : *Gabriel*, seigneur des Forges, marié à Marguerite Dufos (20 novembre 1640) ; *Maximilien*, seigneur de Chazeron, époux d'Anne de la Mer de Matha ; *François*, seigneur de Chazeron ; *Claude-Gaspard*, exempt des gardes du corps, tué à la bataille de Senef, sans alliance : *Marie*, épousa Jean-Charles de Villelume, seigneur de Barmontet, Châteaubrun et Vassel (20 février 1642).

Les seigneurs du Graveron :

Gaspard de Monestay, seigneur du Graveron et de la Grillière, deuxième fils de Jean et de Louise de Rochefort, épousa Aimée de Bonnay (marraine à Saint-Bonnet de Bellenave, d'Esmée François, août 1627).

François, leur fils, seigneur du Graveron et de Bonnay, épousa Marie de Jacquinet, fille de Gilbert et de Marie de la Panessière. (Marraine à Bellenave, 11 février 1658.)

Gaspard, leur fils, mourut sans alliance.

SOURCES : Archives municipales de Bellenave : Registres paroissiaux de Bellenave, II, p. 869 et de Saint-Bonnet de Bellenave. — Archives départementales de l'Allier (Collection DES GOZIS). — Ouvrages : PÈRE ANSELME : *Histoire généalogique et chronologique de la maison royale de France, des pairs et grands officiers de la couronne.* — LA CHESNAYE DES BOIS : *Dictionnaire de la noblesse*, t. X, 196. — LA THAUMASSIÈRE : *Histoire de Berry.* — SAINT-ALLAIS : *Nobiliaire universel de France.* — Maurice DES GOZIS : *Les célébrités Montluçonnaises : Etude conférence sur quelques montluçonnais dignes de mémoire*, 1908, pp. 19-20.

PATERIN Charles, né en 1665, vicaire de Bellenave (1691-1694), curé de Saint-Marcel, mort le 13 janvier 1735, inhumé à Bellenave.

PEIGUE Sébastien, boulanger, campagne d'Autriche et d'Italie (1808-1810).

PONTENIER Jean-Baptiste, chirurgien, fils d'Antoine-François, notaire royal et procureur de la chatellenie de Chantelle, à Charroux, épousa Gilberte Raynaud, fille de Claude, sieur des Arnolets (17 février 1784).

PRUGNOL Michel, seigneur de Marquefaye, procureur fiscal et maître des eaux et forêts de Montmaraud, décédé le 13 avril 1740, avait épousé Anne Berthon. Leur fille, Marie-Gabrielle se maria, le 22 novembre 1731, à Louis Villatte, sieur de Peufelioux, conseiller du roi, procureur en la ville et chatellenie de Montluçon, fils de Durand, bailli de la Chapelaude. — *Pierre*, sieur de Clavelle, Montgâché et Roche ; sa veuve, Alexandre d'Andelot, mourut à Roche, le 10 avril 1760 ; leur fille, Hélène, épousa Antoine Collin, notaire royal à Montmarault, 18 novembre 1751.

ROYET Charles-Félix, fils de l'ancien adjoint au maire de Bellenaves, lieutenant, puis capitaine au 305e régiment d'infanterie ; chevalier de la Légion d'honneur à la date du 23 juillet 1918 avec la mention suivante :

« Au cours d'une attaque, a fait preuve d'une énergie et d'une bravoure admirables, en assurant la progression des unités de son bataillon soumises à un violent tir d'artillerie et de mitrailleuses. Deux citations antérieures. »

THÉVENET Charles, fils à Philippe, lieutenant de Bellenave et à Claude de Fontenil, baptisé le 20 janvier 1642 ; parrain, Claude Belleau, commis à la recette générale des finances du Bourbonnais.

THÉVENIN Marien, soldat (1812-1816) ; campagnes : Grande-Armée, Prusse, Hollande, Waterloo.

THONIER : Messire Thonier, vicaire de Chappe, bénit le 22 mai 1787, le mariage de Marie Thonier et d'Yves Bonneton, clerc du procureur.

LE TAILLEUR DU THONIN. — Armes : « *D'argent, à la croix de Lorraine de sable, surmontée de trois merlettes de même, rangées en chef.* »

(D'Hozier, *Armorial de la généralité de Moulins*, n° 257, f° 108.) Ces armoiries sont représentées sur un vitrail de la fin du XVIe siècle, à l'église de Gennetines.

JEAN LE TAILLEUR, écuyer, seigneur de la Presle et sa femme Perronnelle de la Condemine (1624) ; *Antoine*, marié à Geneviève Noudard ; *Joseph*, épousa Marie-Angélique Rouher (contrat de mariage, 28 avril 1682, archives départementales), mort en 1712. —

Jean, marié à Pétronille Simon, fut inhumé en la chapelle de Saint-Blaise, le 12 septembre 1743, à l'âge de 60 ans. — *Nicolas*, écuyer, seigneur de la Presle, épousa Gilberte du Buisson, veuve de Nicolas de Lapelin (22 novembre 1749). — *Joseph*, fils de Jean et de Pétronille Simon, fut baptisé le 24 mai 1717, eut comme parrain et marraine, ses grands-parents, Joseph le Tailleur, écuyer, seigneur de la Presle, et Marie-Angélique Rouher. — *Marie*, fille de Jean, épousa Antoine-Pierre, seigneur de Peaux, fils de Jean, seigneur de la Brosse, et de Marie Villatte (paroisse de Reugny, 25 septembre 1736).

SOURCES : Archives municipales de Bellenave. — Archives départementales de l'Allier, B, 746. — Ouvrages : BETHENCOURT : *Noms féodaux*. — Abbé Joseph CLÉMENT : « les vitraux des églises bourbonnaises ». *Bulletin-Revue de la Société d'Emulation du Bourbonnais*, Moulins, 1894, p. 327. — VAYSSIÈRE : *Armorial du Bourbonnais*, p. 243.

TRAPENARD Gilbert-Claude, né à Gannat, fils de Paul-Jacques Trapenard, docteur en médecine, et d'Anne-Zélie Giraudet, docteur en médecine de la Faculté de Paris, officier d'académie, décédé à 39 ans, le 24 octobre 1885.

TRAPENARD Auguste, né le 5 juillet 1880, fils et petit-fils de médecin, arrière-petit-fils du docteur Giraudet ; docteur en médecine de la Faculté de Paris (11 avril 1907). (président de thèse : le professeur Cornil) ; exerce à Bellenave, depuis cette date.

Médecin aide-major de 2e classe, le 22 décembre 1917 ; cité à l'ordre du jour du 2e corps d'armée et de la 10e armée. Chevalier de la Légion d'Honneur le 1er octobre 1917. Deux blessures.

Parti au début de la guerre avec le 121e régiment d'infanterie, a fait preuve, dans toutes les circonstances, des plus hautes qualités morales et du plus complet esprit de devoir. N'hésitant jamais, quels que soient les risques à courir, à se hâter là où se trouvaient des malades ou des blessés auxquels il pouvait être utile, il a conquis l'estime et l'affection de tous au régiment. Son mérite, de l'avis unanime, a contribué à maintenir le bon état moral des hommes du bataillon auquel il était affecté par la certitude que tous avaient qu'il saurait et oserait tenter tout ce qu'il serait humainement possible de faire pour leur apporter des secours en cas d'accident.

Le 21 août 1914, au moment des critiques événements de Voyer (Lorraine), il a sauvé le docteur Sorel blessé qui, sans lui, allait tomber aux mains des Allemands.

Le 17 septembre 1914, à Carlepont, il est allé, vers le soir, entre la ligne française et la ligne allemande, dans la ferme de la Bellourde, donner des soins à de nombreux blessés des deux nations qui s'y trouvaient. Il n'en est reparti qu'au dernier moment, après avoir été averti que le régiment avait reçu l'ordre de battre en retraite. En Belgique, dans les combats violents et incessants de la guerre de tranchée, il partageait les dangers des hommes, les encourageant et leur prodiguant en hâte ses soins sans souci des risques de tous les instants. Le 25 décembre 1914, s'étant fracturé la jambe dans une chute, pendant qu'il portait des secours aux malades sur un sol gelé, il a demandé à revenir au régiment, encore boîtant et mal rétabli, sans consentir à se laisser évacuer à l'intérieur.

Le 27 août 1915, au moment des travaux d'approche devant Andrecy, le chef d'une des patrouilles qui, à moins de 150 mètres des postes allemands, couvraient nos têtes de sape, tomba, la cuisse fracturée. Le docteur Trapenard franchit en toute hâte nos lignes, arrêta l'hémorragie qui, sans lui, eût produit une issue fatale et attendit, couché auprès du blessé, pendant une demi-heure, tout en lui prodiguant ses soins sous le feu, l'arrivée du brancard nécessaire au transport. Il voulait être sûr qu'aucune des précautions nécessaires au point de vue médical ne serait négligée.

(*Rapport du Colonel Trabucco.*)

DE VILLELUME. — Armes : « *D'azur à dix besans d'argent* » (Rietstap, Armorial II, 1005).

Illustre et ancienne maison de chevalerie qui tire son nom d'une terre située près de Mérinchal et d'Herment (Creuse).

Guillaume I de Villelume, se croisa en 1096 et, à l'assaut de Jérusalem (1099), prit sur les infidèles un drapeau portant pour insignes dix besans d'argent sur fond d'azur. Godefroy de Bouillon les lui donna pour armoiries ; elles n'ont pas été modifiées depuis.

Guillaume II, chevalier, sgr de Villelume, Mérinchal (Creuse) et de Barmontet (canton d'Herment, dans le Puy-de-Dôme) promit et jura au roi Philippe-Auguste, entre les mains de Robert de la Tour, évêque de Clermont, que le Dauphin, comte d'Auvergne et son fils Guillaume seraient fidèles au roi (1199). Il épousa Agnès d'Ussel, fille de Robert, seigneur d'Eygurande. Agnès fit une donation au chapitre d'Herment (1254). Devenue veuve, elle avait épousé Raoul de Beaufort, chevalier, seigneur de la Vergne.

Guilaume III, fils des précédents, est mentionné dans le partage du pays de Combraille (1240), vivait encore en 1270.

Guillaume IV, chevalier, fut choisi en 1322 avec trois autres chevaliers de la province d'Auvergne pour prêter serment de fidélité au roi, devant Aubert Aycelin, évêque de Clermont. Il épousa par contrat du 12 janvier 1334 Alixeu de Tinières. De ce mariage naquirent *Josselin*, qui suit ; *René*, marié à l'héritière de la maison de Rieux, en Bretagne ; *Guillaume*, doyen du chapitre de Bourges, garde scel du duc Jean de Berry (1399).

Josselin, alias Gaucelin, chevalier, seigneur de Villelume et de Barmontet, capitaine de vingt hommes d'armes pour faire la guerre aux Anglais au pays d'Auvergne ; il les vainquit à Montdayraud, près de Mérinchal. Ceux-ci, par la suite, prirent et brûlèrent le château de Villelume vers 1357. Il se retira alors à Barmontet. De son mariage avec Marguerite de Saint-Nectaire (1374) naquirent Hugues et Guy, ce dernier auteur de la branche de Montbardon et de la Roche-Othon et du Graveron. Ces seigneuries provenaient des Saint-Nectaire et lui furent laissées, tandis que son aîné conservait les terres de Villelume et de Barmontet.

Les seigneurs de Villelume :

Hugues, épousa Claude du Vernet, fille de Bertrand (1399).

Claude, marié à Marguerite de Maslaurent du Saillant, 2 janvier 1466.

Claude, leur fils, épousa Françoise de Rochefort, fille de Pierre, seigneur de Châteauvert et de Louise de Tinière (20 janvier 1486).

Pierre, fils de Claude, mort en 1526, avait épousé Charlotte de Saint-Georges, fille de Jacques, chevalier, sénéchal de la Marche (1516).

Marien-Guillaume, chevalier de l'Ordre du roi, servit sous le duc d'Enghien, fait prisonnier par les Espagnols à la bataille de Saint-Quentin, épousa Louise de Green de Saint-Marsault, 15 février 1537, testa le 15 juillet 1572 et mourut en 1580.

Jacques assista aux batailles de Jarnac et de Moncontour, aux sièges d'Angely et de la Rochelle, fut lieutenant d'une compagnie de 60 hommes d'armes sous la charge du vicomte de Pompadour. Les de Villelume soutinrent constamment le parti du roi, pendant les guerres de religion. Le roi le fit capitaine d'une compagnie de 50 chevau-légers avec laquelle il servit, lors du siège de la ville d'Issoire, où il

exerçait la charge de maréchal de camp. Jacques fut envoyé par Henri IV à Clermont, pour annoncer aux échevins la mort de Henri III et leur demander de rester dans son obéissance. Antoine, son frère, s'empara de la ville d'Issoire sur les Ligueurs et la remit définitivement au roi (15 février 1590). Jacques se trouva avec sa compagnie au siège de Paris, à la prise de Dijon ; il fut conseiller d'Etat sous Henri IV, député par la noblesse d'Auvergne à l'assemblée des Etats Généraux. Jacques avait épousé Madeleine de Vassel (1578).

Antoine, leur fils, gouverneur de Chantelle, organisa la résistance contre la révolte de Gaston d'Orléans. Il avait épousé, par contrat de mariage (26 janvier 1614) Catherine de Châlus, fille de François de Châlus, seigneur de Châteaubrun, baron de Cordès et d'Orcival et de Jeanne de la Roche-Aymon.

Jean-Charles de Villelume, fils d'Antoine, baron de Vassel, seigneur de Villelume, de Barmontet, capitaine au régiment d'Effiat, lieutenant-colonel de celui de Mercœur et enfin maréchal de camp. Il rendit hommage au roi à cause de Barmontet et de Châteaubrun en 1760. Du mariage contracté en 1647 avec Marie de Monestay, fille de Gilbert de Monestay et de Claude de Chazeron, naquit :

Maximilien, seigneur de Barmontet et de Châteaubrun, baron de Vassel, exempt des gardes du corps du roi, mort en 1711, ne laissant qu'une fille, Anne-Marie Perronnelle, mariée à Jean Hautier, comte de Villemontée (8 septembre 1710).

Les seigneurs du Graveron :

Guy de Villelume eut en partage les terres du Graveron, de Montbardon et de la Roche-Othon en Bourbonnais (1399).

Michel, seigneur de Montbardon, rendit hommage à Marie de Berry, duchesse de Bourbonnais et d'Auvergne (1421).

Charles, son fils, renouvela cette formalité en janvier 1453 ; il épousa Belléasse de Thianges qui lui donna deux fils : Hugues de Villelume, dit de Thianges, et Guillaume, seigneur de Montbardon et de la Roche-Othon.

Le second fils de Guy, Guillaume, et son frère aîné, Michel, firent avec leur oncle Hugues un accord pour l'attribution de 14 livres de cens provenant de leur grand-père Josselin (1410).

Antoine, seigneur du Graveron et de Fontenille (1505) maria sa

fille, Françoise, à Gabriel Foucault, seigneur de Saint-Germain, Beaupré, de Naillac, lieutenant de la cavalerie de l'armée d'Ecosse (1523).

La descendance de Guy à complètement disparu, la branche de Montbardon s'étant éteinte en 1588, celle de la Roche-Othon en 1690 et celle du Graveron, on ne sait quand. Celle de son frère Hugues était encore représentée au début du xx[e] siècle par :

I. — *Charles-Louis*, marquis de Villelume, officier supérieur en retraite, chevalier de la Légion d'Honneur, commandeur de Saint-Stanislas de Russie, marié à Marie de Pelletier de la Garde, fille de Louis, marquis de la Garde et d'Isabelle de Bernabé de la Haye, dont postérité.

II. — *Henry*, comte de Villelume, capitaine au 105[e] régiment d'Infanterie, chevalier de la Légion d'Honneur, marié à Elisabeth Bellaigue de Bughas, fille de Victor, inspecteur général des Finances, officier de la Légion d'Honneur, et de Cécile de Mallet de Lavédrine, commandant pendant la guerre au 7[e] régiment d'Infanterie, mort au champ d'honneur le 27 août 1914.

Enfants : Paul de Villelume, lieutenant de cavalerie, chevalier de la Légion d'honneur, croix de guerre. — Victor, sous-lieutenant de cavalerie, chevalier de la Légion d'Honneur, croix de guerre, tué à l'ennemi, en Belgique, le 15 novembre 1914. — Pierre. — Renaud.

III. — *Guy*, vicomte de Villelume, commandant au 9[e] escadron du Train des Equipages militaires, chevalier de la Légion d'Honneur, croix de guerre.

IV. — *Etienne*, baron de Villelume, marié à Louise Motis, sous-lieutenant au 23[e] régiment colonial, chevalier de la Légion d'Honneur, croix de guerre, mort au champ d'honneur, le 6 septembre 1914, à la bataille de la Marne. — *Enfants :* Guy et Gaspard de Villelume.

V. — *Charles*, comte de Villelume-Sombreuil marié à Marie de Madec, fille du Comte de Madec et de Marie de Villelume, dont Charles de Villelume-Sombreuil.

VI. — *Jules*, vicomte de Villelume-Sombreuil.

Citons encore le comte *Guy de Villelume*, marié à Marguerite de

Sampigny, et Maurice de Villelume, marié à Madeleine de Boscal de Réal, dont Jehan.

SOURCES : Archives de la famille de Villelume. — Bibliothèque Nationale : Séries généalogiques de l'ancien Cabinet des Titres. *Pièces originales* 30007, *dossiers bleus* 672, *Carrés d'Hozier* 636, *Cabinet d'Hozier* 334.

OUVRAGES : Père ANSELME, *Histoire généalogique des pairs de France*, t. II, p. 872, B. — BOUILLET, *Nobiliaire d'Auvergne*, t. VII. — LA CHESNAYE DES BOIS, *Dictionnaire de la noblesse*, t. VII, p. 714. — TARDIEU, *Dictionnaire historique de la Haute-Marche* ; *Histoire d'Herment*.

LÉON BIDEAU.





Le Trésor des Chartes de Busset

D'APRÈS UN

Inventaire du XVIII[e] siècle

(Suite et fin) (1)

III

Quelques institutions royales dans le comté de Busset.

I. Armée. — « Le roi féodal n'avait, à l'origine, d'autre armée que celle que lui fournissait le service dû par ses vassaux. Du haut en bas de la hiérarchie féodale, chaque seigneur convoquait ses hommes et se rendait à l'appel de son suzerain. Il se formait ainsi une armée qui, en théorie tout au moins, rassemblait toutes les forces vives de la nation. Le roi, comme souverain fieffeux, disposait de ces troupes. Petit à petit, le pouvoir central sut se dégager de cette conception militaire et il chercha à réunir des armées plus sûres et surtout plus stables. Ce furent les troupes mercenaires et permanentes (2). »

Mais, jusqu'au xvii[e] siècle, l'ancien système ne fut pas délaissé et passa seulement au second plan. Le roi pouvait encore convoquer l'arrière-ban dû par toute la noblesse du royaume. Selon les usages féodaux, la « semonce » était faite pour une campagne d'une durée maximum de quarante jours ou pour un temps indéterminé, s'il s'agissait de la défense du territoire.

(1) Voir *Bulletin*, 1922, p. 125 ; 1923, p. 29.
(2) Hanotaux, *op. cit.*

C'est ainsi que, le 10 septembre 1639, au début de la guerre de Trente-Ans, Claude et Jean-Louis de Bourbon-Busset menèrent à Riom cinq hommes pour le service de l'arrière-ban. L'acte original contenait l'inventaire de l'équipement et des armes de ces cinq soldats et le procès-verbal de leur « montre » ou revue. Ces hommes étaient fournis pour les fiefs et seigneuries de Busset, Piégut, Saint-Priest-Bramefant, la Poivrière, en Auvergne; Chalus, en Limousin; le Montet, Beauregard et Creuzier, en Bourbonnais. C'est là l'unique manifestation de ce droit royal qui, ensuite, tomba à peu près en désuétude.

II. CORVÉE ROYALE. — Par contre, la corvée royale, inexistante au Moyen-Age, apparut au XVII[e] siècle. C'est l'obligation pour les habitants d'une localité de travailler personnellement à la construction de routes et à l'entretien des chemins. Née sous Sully, premier grand-voyer de France, et sous Colbert, la corvée royale finit par être due par tous les gens taillables du royaume. Cet impôt, dont il ne vient pas à l'idée de discuter l'utilité, fort bien réglementé par les ordonnances, n'en donna pas moins lieu, dans la pratique, aux plus graves abus. Un exemple typique nous est fourni à Busset.

Le dimanche 8 novembre 1771, les cavaliers de la brigade de Cusset, envoyés par le sieur de Prinsat, subdélégué, se transportèrent à Busset. Ils y arrivèrent au moment de l'office, alors que la plupart des paroissiens étaient réunis dans l'église pour entendre la messe dominicale. Entrant dans l'enceinte du château où se trouvait l'église, leur chef plaça quelques-uns d'entre eux à la porte et rentra dans l'édifice avec le reste de ses hommes. Ils firent d'abord sortir toutes les femmes, puis les hommes dont ils n'avaient pas l'intention de se saisir. Ils arrêtèrent ensuite et traînèrent avec violence hors de l'église dix-sept paysans qu'ils menèrent dans une écurie, où ils leur firent subir un interrogatoire. Après, les ayant liés et ligottés, ils les jetèrent dans la prison du château, dont ils donnèrent l'ordre d'ouvrir les portes au concierge épouvanté. Dans la journée, neuf de ces malheureux furent élargis; les huit autres, toujours liés, furent conduits comme des criminels dans la prison de Cusset, d'où ils ne purent sortir que quelques jours après, en payant des cautions élevées.

Cet acte de violence et d'illégalité commis envers des gens qui, à tort ou à raison, n'avaient point fourni quelques journées de corvée royale, est assurément inexcusable. Les malheureux qui en avaient été les victimes et tous les habitants de Busset portèrent leur plainte à leur défenseur naturel, François de Bourbon-Busset, lieutenant-général des armées du roi. Ce gentilhomme, outré de tels procédés, s'en plaignit à M. de Monténard, ministre de la guerre, et au tribunal de MM. les maréchaux de France, qui firent réparer le mal commis et donnèrent toute satisfaction à ses justes réclamations.

III. GABELLE. — Entendue dans son sens primitif et général, la gabelle fut un impôt sur la circulation et la vente des marchandises. A partir du XIV[e] siècle, elle prit un sens plus restreint : ce fut un impôt sur le sel. Créée au XIII[e] siècle, la gabelle était très inégale suivant les régions et les personnes. L'étude de la seigneurie de Busset nous fournit un exemple de cette diversité.

A cheval sur deux provinces, le Bourbonnais et l'Auvergne, les terres du seigneur de Busset étaient partie pays de « grande gabelle », partie « pays rédimés ». Dans les premiers, où l'on comptait le Bourbonnais, les habitants soumis au devoir de gabelle payaient le sel au tarif le plus élevé. Dans les seconds, au contraire, les provinces, telle que l'Auvergne, avaient versé au trésor royal une somme importante moyennant laquelle les droits perçus sur le sel avaient été considérablement diminués. Les archives du château de Busset possédaient, en 1780, un édit imprimé de 1557, portant « suppression des magasins à sel établis, en 1549, dans le païs haut et bas d'Auvergne, avec permission de le vendre et traffiquer librement en payant la somme de 14.400 livres par forme d'équivalent ».

Cette liberté complète ne dura pas longtemps et au XVII[e] siècle des entraves sérieuses y furent apportées, tout en laissant le prix du sel en pays rédimé bien inférieur à celui des pays de grande gabelle. La porportion était, *grosso modo*, de 7 à 60.

La contrebande, on le conçoit, avait d'importants profits à réaliser et, de nos jours encore, le souvenir des faux-saulniers est à Busset précis et vivace.

L'inventaire de 1780 nous donne, par contre, des précisions sur la perception de la gabelle dans la partie auvergnate du comté. Le 5 octobre 1655, un traité est passé entre Jean-Louis de Bourbon-Busset et Charles Mosserot, directeur des gabelles pour Morgais, fermier général. Tous les justiciables du comté de Busset habitant la province d'Auvergne sont tenus de prendre leur sel aux contrôles de Ris ou de Maringues, où il y a des dépôts. Chaque famille est taxée au prorata du nombre de ses membres et, en aucun cas, elle ne doit prendre une quantité de sel inférieure à celle qui lui a été fixée. On espérait ainsi tarir toutes les possibilités d'écoulement au sel de la contrebande. Mais, à Ris ou à Maringues, le contrôleur ne peut se fier aux déclarations des habitants de Busset, qui pourraient toujours avouer moins de consommateurs qu'il n'en existe en réalité. Le sieur curé ou l'un des consuls de la paroisse, qui offrent suffisamment de garantie d'impartialité et d'équité, fourniront donc à chaque paysan, avant qu'il aille faire sa provision, un billet scellé du scel qui leur sera fourni par le fermier des gabelles. Là, le nombre des consommateurs sera indiqué. A Ris ou à Maringues, « passavant » de la quantité de sel correspondante leur sera délivré par le contrôleur, car le transport du sel est interdit sans laisser-passer. Les billets délivrés par le curé ne seront valables qu'un jour.

Certains habitants que l'inventaire nomme les « principaux habitants », mais qu'il ne désigne pas, avaient le droit de s'approvisionner aux greniers de l'Etat, où ils payaient moins cher : c'est le privilège de franc-salé. De Busset, ils vont à Clermont ou à Riom. Ils doivent se munir du même billet que les simples contribuables ; prendre deux quartes et demie de sel, au moins. A Maringues, ils doivent montrer au contrôleur sel, billet et certificat du vendeur de Riom ou de Clermont, afin que cet officier puisse les inscrire sur ses registres et fournir « passavant ». Dans ce cas, les billets du curé sont valables cinq jours.

En cas de contravention et de fraude, les habitants seront « mulquetés d'amende suivant les ordonnances ». Les gabelous pourront faire des visites domiciliaires, voir s'il n'existe pas de sel de contrebande ou si on n'a pas donné à celui des magasins

royaux un emploi autre que celui pour lequel il était destiné. Dans ce cas, ils seront obligés de se faire accompagner d'un officier du comté, ou, à son défaut, d'un domestique, d'un consul, d'un luminier (marguillier), du collecteur de la paroisse, ou même de deux habitants quelconques. Procès-verbal de la visite sera dressé immédiatement après. Si jamais on est contraint de faire appel à la force publique et si un officier royal et ses gardes sont appelés, il n'est plus nécessaire de prendre comme témoin un officier ou un habitant de Busset.

Nous n'avons aucun éclaircissement au sujet de la gabelle en Bourbonnais. Pour celles d'Auvergne, l'inventaire ne mentionnera également plus aucun document. La gabelle, en effet, est un impôt essentiellement royal, duquel le seigneur de Busset n'avait que très rarement à s'occuper.

IV

Fondations.

Les Archives du château de Busset étaient surtout riches en documents concernant les redevances féodales. Mais, un fonds important avait été néanmoins constitué par les titres de propriété de la seigneurie. Remontant au XIII[e] siècle, il renferme les actes de cession ou d'échange de nombreuses terres avoisinantes. Notre intention n'est pas de l'étudier. Nous ferons cependant une exception en mentionnant le contrat de vente de la vigne de la Galèze, dont le vin, — d'après la tradition, — fut fort apprécié par Henri IV, lors de son séjour à Busset. La Galèze fut achetée, le 3 janvier 1542, par Madame Loyse de Valentinois, épouse de Philippe de Bourbon-Busset, moyennant 221 livres 10 sols tournois et un cens d'une quarte de froment envers le prieur de Ris et de deux sols un denier envers le sacristain du même lieu.

Des documents, peu nombreux, concernent soit les droits honorifiques dûs au seigneur dans l'église de Busset (9 juillet 1658), soit les transactions passées avec les membres des différentes corporations pour les réparations du château. Ainsi, le marché passé le 9 mars 1579 avec Guilhem et Pierre Aymond,

« ardoiziers », pour livrer 20.000 ardoises nécessaires à la couverture du château ; l'achat de « terres rouchières » sur les rives du Sichon, d'où l'on pouvait extraire cette pierre (5 avril 1579) ; les contestations avec Mathieu Burnodière, charpentier d'Arronnes, qui, en 1723, ne put achever la réfection de la charpente de la tour de Riom, ainsi que des engagements précédents lui en faisaient obligation. La pénurie de documents de cette sorte est grandement regrettable, car, sans elle, l'histoire de la construction des différentes parties du château, de ses transformations, de ses peintures murales si intéressantes et étudiées avec tant de compétence par M. le Chanoine Clément, aurait pu être précisée et éclaircie. Un nouveau chapitre d'archéologie bourbonnaise aurait pu être assis sur des données historiques certaines.

L'histoire des familles qui se sont succédé dans la seigneurie ne comprend également que fort peu de documents et c'est par exception que nous y trouvons mention, à la date du 23 juin 1590, de la requête présentée au gouverneur de Limousin par César de Bourbon-Busset. Quelques jours avant, en effet, le sieur d'Auradour, accompagné de plusieurs soldats, avait arrêté à Limoges César de Bourbon-Busset, s'était emparé de ses armes, chevaux, « ardes et autres équipages de grande valeur », l'avait mené prisonnier au logis du Chapeau-Rouge, « sous le faux prétexte qu'il était du nombre des rebelles de sa Majesté ». C'est un épisode typique des luttes de la Ligue, de cette guerre civile terrible qui devait souvent ménager aux voyageurs de ces désagréables surprises.

Un fonds bien fourni est celui concernant les nombreuses fondations établies par les seigneurs de Busset. Certaines présentent en elles-mêmes un véritable intérêt. Ainsi celle de Bertrand d'Allègre, à la fin du xv[e] siècle. Ce seigneur fit édifier, dans l'abbaye de Cusset, une petite maison. Par convention passée avec lui et l'abbesse, Marguerite de Lespinasse, il fut convenu que cet immeuble serait occupé par dames Anne d'Allègre et Gabrielle de la Roche, fille et nièce de Bertrand, et ensuite par les religieuses de la maison de Busset, tant qu'il y en aurait dans l'abbaye de Cusset. A leur défaut, cette maison servirait d'infirmerie. De plus, l'abbesse s'engageait à faire

dire, le 8 octobre de chaque année, une messe pour le repos de l'âme des membres de la maison de Busset et, chaque samedi, à faire chanter une antienne « nommée *Inviolata*, en l'honneur de Notre-Dame ». L'installation devait être spacieuse, car, le 4 mai 1499, Catherine d'Allègre étant décédée, c'est Gilberte de Berthon de Montbas, abbesse, qui occupe sa place avec Anne de la Roche. Cela n'était pas très conforme aux conventions primitives, assurément; mais, à cette date, un acte nouveau consacra cet état de choses.

Le marché passé le 16 décembre 1609 éclaire un point de l'histoire archéologique de Busset. Ce jour, Léonard de Viallegontel, maçon du village des Agaux, paroisse de Busset, s'obligea envers Madame Marguerite de la Rochefoucaud, douairière de Busset, à édifier une chapelle au lieu de Puy-Bernard, près du cimetière de la paroisse. Les murs devaient avoir deux pieds d'épaisseur, trois pieds en fondation, douze d'élévation au-dessus du sol, vingt-deux de longueur sur dix-neuf de largeur. Cet édifice lui devait être payé 300 livres tournois et trois setiers de sègle. Dans cette petite chapelle, la donatrice ordonna de placer après sa mort, une inscription ainsi conçue: « ILLUSTRE DAME « MARGUERITE DE LA ROCHE-FOUCAUD, VEUVE DE FEU PUISSANT « SEIGNEUR MONSEIGNEUR CLAUDE DE BOURBON, VIVANT COMTE DE « BUSSET, BARRON DE CHALUS ET PUIAGUT, SEIGNEUR DE SAINT-« PRIEST, LA POIVRIÈRE ET AUTRES PLACES; GOUVERNEUR POUR SA « MAJESTÉ AU HAUT ET BAS LIMOSIN ET VICOMTÉS DE CARLAT ET « MURAT; LAQUELLE A FAIT BATIR CETTE CHAPELLE EN L'HONNEUR « DE NOTRE-DAME DE PITIÉE ET ICELLE FONDÉE D'UNE MESSE DE « NOTRE-DAME DE PITIÉE, UNE DE SAINT JEAN, UNE DE SAINTE « MARGUERITE, UNE DE SAINT ROCH ET UNE DES TRÉPASSÉS. ELLE « TRESPASSA AU CHATEAU DELAPROIVRIÈRE, LE 12[e] JOUR DE NOVEM-« BRE 1615. SON CORPS EST ENTERRÉ DANS L'ÉGLISE PAROISSIALLE « DU LIEU DE BUSSET. PRIÉ DIEU POUR ELLE. »

En effet, après l'achèvement de l'édifice, une fondation y fut attachée. Le 16 février 1611, Marguerite de la Rochefoucaud ordonna que cinq messes basses y fussent dites annuellement aux jours ci-dessus indiqués. Pour cela, elle « bailla une cha. ıble, une obe garnie et des corporiaux » au sieur curé, ainsi qu'une somme de 120 livres. De plus, le curé prit l'enga-

gement d'entretenir la chapelle et de veiller à sa couverture et aux menues réparations. Les 120 livres furent immédiatement employées à l'achat d'une « chevance suffisante » par Claude Busset, desservant de la paroisse (1).

Enfin, la fondation établie dans son testament, le 20 août 1661, par Jean-Louis de Bourbon-Busset, présente un intérêt tout spécial et clôt cette étude sur la seigneurie de Busset d'une façon on ne peut plus heureuse. Après avoir laissé à chacune de ses filles 8.000 livres de dot, Jean-Louis de Bourbon-Busset lègue cent livres de rente perpétuelle pour l'entretien d'un prêtre chargé de l'instruction des enfants de Busset. Il leur enseignera les principes de la religion et leur apprendra à lire, à écrire et à chanter à l'église, sans pouvoir demander aucune récompense autre que ce qui lui sera donné spontanément. De plus, ce prêtre dira, chaque dimanche, une messe dans l'oratoire du château avec prières pour l'âme des morts et la prospérité des vivants. Sa nomination appartiendra au chef de la maison de Bourbon-Busset qui, autant que faire se pourra, choisira un prêtre capable et justiciable de la seigneurie de Busset.

Il serait superflu de s'appesantir sur un fait qui parle lui-même et qui nous démontre combien sont imprudentes les généralisations d'après lesquelles l'instruction était inexistante dans les campagnes et les informations sommaires et souvent tendancieuses où les seigneurs sont représentés comme des exploiteurs sans vergogne de la misère de leurs tenanciers. Il y eut des exceptions, grâce à Dieu ! La maison de Bourbon-Busset sut reconnaître dans le contrat féodal, non seulement les devoirs fiscaux de ses tenanciers envers elle, mais encore les devoirs moraux qui lui incombaient de par sa position et sa puissance.

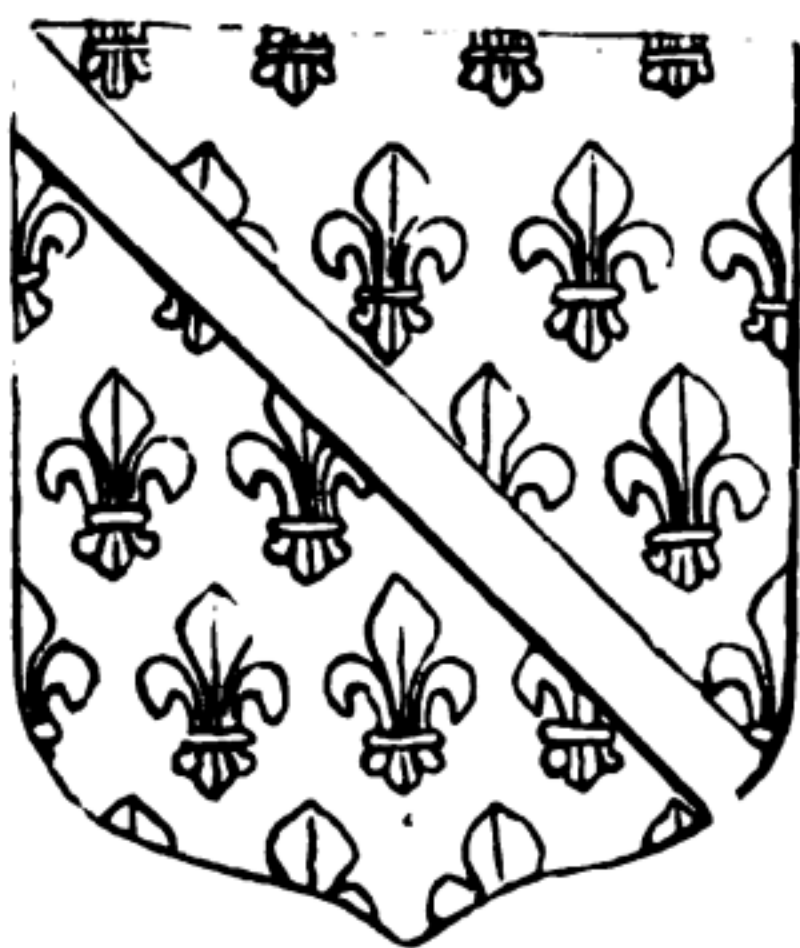
L'historien ne saurait trop regretter la disparition d'archives dont le simple inventaire nous donne des éclaircissements historiques si précieux. Les pièces originales dont il nous est parlé

(1) La chapelle de Puy-Bernard existe toujours ; elle est placée maintenant sous le vocable de sainte Marguerite. Elle renferme la tombe de François de Bourbon-Busset, lieutenant général des armées du roi, mort en 1793, et deux autres pierres tombales où on ne peut rien lire. — L'inscription de Marguerite de la Rochefoucaud a dû disparaître à la Révolution.

ont, en effet, disparu pour la plupart, quelques années après avoir été inventoriées. Cependant, à la page de garde de l'inventaire, est épinglée une double feuille contenant « l'analyse des liasses des titres et pièces qui concernent les propriétés et la famille de Monseigneur de Bourbon-Busset et qui se trouvent déposées aux archives de la préfecture de l'Allier ». C'est un fonds relativement peu important et moderne. Nous avons eu l'occasion de signaler, au cours de notre travail, certains de ces documents, versés très probablement, sous le Consulat, aux archives départementales.

Enfin, la vieille « tour de la prison » du château de Busset renferme encore dans son oratoire un certain nombre de liasses, de nombreux volumes aux antiques reliures où nous ne serions point étonnés que soient recelées encore d'intéressantes données pour l'histoire locale, voire même pour l'histoire de France. Ne s'y trouve-t-il pas, en effet, une expédition contemporaine du contrat de mariage de César Borgia et de Charlotte d'Albret? Par ses peintures murales, par ses précieux parchemins, l'oratoire de la vieille tour mérite vraiment son nom de « Chambre du Trésor ».

LÉON BURIAS,
Elève de l'École des Charles.





La dépopulation de l'Allier [1]

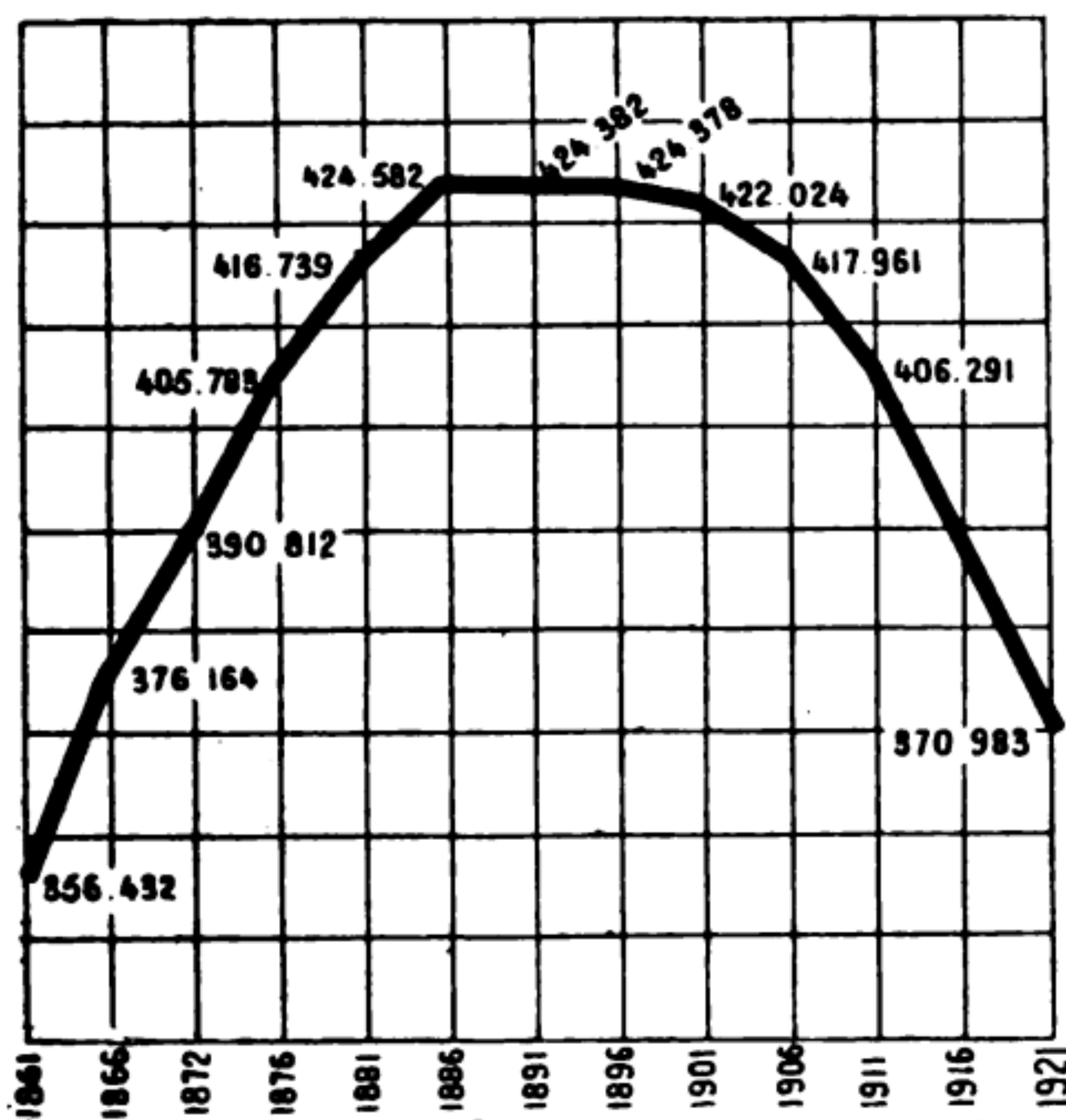
Il n'y a pas à l'heure actuelle de problème plus grave ni plus angoissant que celui de la dépopulation de la France. Ou plutôt il n'y a pas d'autre problème, car tous les autres se ramènent à celui-là. La cause la plus profonde de la guerre, c'est que la France se vidait d'hommes, alors que l'Allemagne avait une population surabondante : c'était le grand facteur de sa puissance militaire et économique aussi bien que de son expansion industrielle. Comment la France pourra-t-elle jouer encore le rôle de grande puissance, comment suffira-t-elle aux multiples tâches qui s'imposent à elle sur le Rhin, dans la Méditerranée, dans l'Afrique du Nord, si sa population continue à décroître avec une effrayante rapidité ? Comment mettre en valeur notre domaine colonial, si vaste et si riche, si nous n'avons même plus les éléments nécessaires à la culture de notre propre sol ? A quoi bon la victoire, si la France se suicide ?

Nous n'avons pas l'intention de traiter ici la question dans son ensemble. Nous voudrions seulement indiquer sous quel aspect elle se présente en Bourbonnais, et noter les faits principaux que permet de constater le dénombrement de 1921. C'est déjà beaucoup que de connaître le mal et son étendue.

La population de l'Allier avait notablement augmenté au

(1) Les documents que nous avons utilisés pour la présente note nous ont été fournis avec la plus grande obligeance par M. Casset, chef de division à la préfecture de l'Allier, chargé du service de la statistique, auquel nous en exprimons tous nos remerciements.

cours du XIX[e] siècle; elle avait passé de 248.000 habitants en 1801 à 424.582 en 1886. Depuis lors, elle n'a cessé de décroître; la dépopulation dans le Centre a commencé un peu plus tard que dans les départements du Midi, où elle remonte à 1872; d'abord lente, elle est devenue de plus en plus rapide.



La population de l'Allier de 1861 à 1921.

De 1911 à 1921, en dix ans, l'Allier a perdu 35.344 habitants, l'équivalent d'une ville comme Montluçon; c'est une diminution de 8,6 pour 100 (1). La densité, qui atteignait 58 au kilomètre carré en 1886, est tombée à 51, chiffre très inférieur à celui que comporteraient la richesse et la variété de ses ressources.

Si l'on veut se rendre compte de l'intensité plus ou moins grande du fléau de la dépopulation, il faut tout d'abord distinguer la population urbaine et la population rurale.

L'Allier compte quatre villes de plus de 10.000 habitants, savoir :

(1) La moyenne de diminution est de 5,3 pour 100 pour la France entière. Dans les départements limitrophes de l'Allier, la diminution est de 0,5 p. 100 dans la Loire, 6,7 dans le Puy-de-Dôme, 8,2 dans Saône-et-Loire, 9,7 dans le Cher et dans la Nièvre, 14,2 dans la Creuse.

8

	Population municipale	Population totale
Montluçon	34.449	36.114
Moulins	20.604	22.968
Vichy	17.260	17.501
Commentry	10.151	10.256

Dans la dernière période décennale (1), Montluçon a gagné 1.665 habitants (4,9 p. 100), Moulins 925 habitants (4,6 p. 100), Vichy 994 (6,1 p. 100), Commentry 39 (0,3 p. 100). Ces chiffres n'appellent point de réflexions particulières. La croissance de ces quatre petites villes n'a rien d'excessif ni d'anormal, et si les campagnes se sont vidées au profit des villes, c'est vers Lyon, Saint-Etienne, Paris et autres centres de premier ordre que se sont dirigés les émigrants. A noter que, si l'on joint à la population de Moulins celle d'Yzeure et des Bataillots, la population municipale de l'agglomération moulinoise atteint 25.835 habitants, et sa population totale 29.052.

En retranchant ces quatre villes, comme nous le ferons toujours dans l'exposé qui va suivre, l'arrondissement de Lapalisse a perdu 9,5 p. 100; celui de Moulins, 12,3 p. 100; celui de Gannat, 13,3; celui de Montluçon, 13,9.

Si, de l'arrondissement, on descend au canton, on a des circonscriptions beaucoup plus homogènes et plus aisément comparables. Parmi les 29 cantons du département, 6 perdent moins de 10 p. 100 de leur population; ce sont les petits cantons de Vichy et de Cusset, ceux de Montluçon-Est, de Varennes et du Donjon. 19 cantons perdent de 10 à 15 p. 100. Enfin 4 cantons perdent plus de 15 p. 100; la diminution dépasse même 23 p. 100 dans le canton de Montmarault.

L'Allier comptait, en 1911, vingt-six communes ayant moins de 10.000 et plus de 2.000 habitants. Mais il y a lieu de noter que, en dehors de Montluçon, Moulins, Vichy et Commentry,

(1) Tous les chiffres que nous donnons ci-dessous, ainsi que ceux qui figurent sur les tableaux et qui ont été utilisés pour la carte, se rapportent, sauf indication contraire, à la population *municipale* de 1921 comparée à celle de 1911. Cette méthode est à tous égards préférable et donne des résultats plus exacts. La population comptée à part, qui s'élève dans l'Allier à 7.129 habitants, n'a guère d'importance notable d'ailleurs qu'à Moulins-Yzeure (2.197) et à Montluçon (1.665). Le nombre des étrangers est faible dans notre département (731 en 1911, 1.573 en 1921).

les seules communes qui comptent plus de 2.000 habitants *agglomérés au chef-lieu* sont Cusset (4.943), Gannat (3.980), Saint-Pourçain (3.039) et Dompierre (2.334). D'une manière générale, bourgeois et artisans désertent ces petites villes, qui étaient un des traits les plus frappants et les plus charmants de la physionomie de notre pays. Deux seulement ont augmenté, Saint-Germain-des-Fossés et Bellerive. Saint-Germain, nœud de communications important et centre de cheminots, est, de toutes les communes du département, celle qui présente la plus grande augmentation (10 p. 100). 12 communes de cette catégorie perdent moins de 10 p. 100, 9 perdent de 10 à 15 p. 100, 3 perdent plus de 15 p. 100. Insignifiante à Néris et à Désertines (2 p. 100), faible au Mayet, à Cusset, à Varennes, à Cosne, à Lapalisse (moins de 6 p. 100), la diminution dépasse 12 p. 100 à Bourbon-l'Archambault, Arfeuilles, Huriel, Cérilly et Beaulon. Les trois grosses communes du canton de Montmarault, à savoir Bézenet, Doyet et Montvicq, où l'épuisement des mines vient s'ajouter à la dépopulation générale pour en aggraver les effets, sont parmi les plus éprouvées de tout le département. Bézenet perd 37 p. 100 et Montvicq 41 p. 100, plus du tiers de sa population; c'est la commune qui enregistre le plus fort déficit.

Les communes de moins de 2.000 habitants sont au nombre de 291. Très rares sont celles dont la population a augmenté. La liste n'en est pas longue; on en compte 7 seulement, à savoir Diou, Villeneuve, Noyant, Deneuille, Abrest, Saint-Yorre et Créchy. L'augmentation est dûe à quelque industrie (Diou, Villeneuve), ou bien à des mines (Deneuille, Noyant), ou au voisinage d'une ville comme Vichy (Bellerive, Abrest, Saint-Yorre), ou comme Saint-Germain-des-Fossés (Créchy).

On compte 60 communes rurales qui perdent moins de 10 p. 100 de leur population: 15 dans l'arrondissement de Moulins; 13 dans celui de Montluçon; 11 dans celui de Gannat; 21 dans celui de Lapalisse. Parmi ces communes relativement favorisées, 11 comptent plus de 1.000 habitants; de petits centres miniers, comme Saint-Hilaire, Montcombroux, diminuent fort peu. Il en est de même de la petite commune de

Sainte-Thérence, voisine du barrage de Rochebut. 11 de ces communes ont moins de 500 habitants.

109 communes perdent de 10 à 15 p. 100 de leur population; c'est la catégorie la plus nombreuse et la moyenne la plus fréquente dans les communes rurales. 83 de ces communes perdent de 15 à 20 p. 100.

Les communes les plus éprouvées, celles qui ont perdu plus de 20 p. 100 de leur population, sont au nombre de 33: 11 dans l'arrondissement de Moulins, 7 dans celui de Montluçon, 13 dans celui de Gannat, 2 dans celui de Lapalisse. Il y a, dans cette catégorie comme dans les précédentes, des agglomérations minuscules, notamment Veauce, la plus petite commune de l'Allier, qui n'a plus que 130 habitants, et d'autres relativement importantes, comme Ebreuil et Charroux, qui ont plus de 1.000 habitants. On a vu plus haut que Bézenet, Doyet, et Montvicq rentrent également dans cette classe.

Au point de vue géographique, quelques indications se dégagent de nos statistiques et de notre carte. En général, la dépopulation est moins intense: 1° autour des quatre villes de Montluçon, Commentry, Moulins et Vichy; 2° le long de la vallée de l'Allier et de la ligne du chemin de fer P.-L.-M., de Villeneuve à Vichy. Elle est également un peu moins accentuée sur la rive droite de l'Allier, dans la Montagne bourbonnaise et dans une partie de la Sologne bourbonnaise que sur la rive gauche, où elle atteint son maximum dans les régions de Gannat, de Chantelle, d'Ebreuil et de Montmarault. Mais ce ne sont là que des nuances, et la situation démographique, dans son ensemble, est partout déplorable.



Il faut indiquer tout d'abord quelle part revient à la grande guerre dans le déclin de la population. Le chiffre des morts de la guerre (1) s'élève dans l'Allier à 13.546, soit 3,5 p. 100 de la population; or, la diminution totale, comme on l'a vu plus haut, atteint 8,6 p. 100 dans l'ensemble du département.

On dit communément que les paysans ont été beaucoup plus

(1) Ces chiffres, fournis par les mairies, ont été publiés dans le *Courrier de l'Allier* du 25 décembre 1920; ils comprennent les tués, les disparus et les morts dans les hôpitaux dont l'acte de décès porte la mention : *mort pour la France*.

éprouvés que les citadins ; le fait est exact, mais la différence n'est pas aussi grande qu'on se l'imagine parfois. Moulins (653 morts) perd de ce chef 3,3 p. 100 de sa population municipale, et Montluçon (984 morts), 2,9 p. 100. L'arrondissement de Montluçon perd 3,1 p. 100 ; celui de Moulins perd 3,3 p. 100 ; celui de Gannat, 3,4 p. 100 ; celui de Lapalisse, 3,6 p. 100. Les cantons oscillent entre 2,4 (Commentry) et 4,4 (Jaligny). Parmi les communes rurales, petites et grandes, les écarts sont considérables ; 11 communes, disséminées un peu partout, perdent moins de 2 p. 100 ; 37 dépassent 4,5 p. 100. Les deux communes les plus éprouvées de tout le département sont celles de Tréteau (6 p. 100) et de Naves (6,6 p. 100). Dans l'ensemble, la Montagne est la région qui a donné le plus de morts pour la patrie. Mais hélas ! aucune région, aucune profession n'ont été épargnées dans le grand sacrifice.

Les pertes de la guerre sont venues aggraver un mal déjà ancien, d'autant que la présence aux armées de tous les hommes valides diminuait la natalité en même temps que s'accroissait la mortalité. Mais les chiffres ci-dessus montrent clairement qu'elles ne sont pas la seule, ni même la principale cause de la dépopulation. « Une nuit de Paris réparera tout cela », disait Napoléon Ier après une sanglante bataille. Les nuits de Paris ne réparent plus rien, et celles de la campagne pas davantage. Après 1870, la natalité française s'était relevée : on avait pu espérer qu'il en serait de même après 1914. L'importance des bénéfices réalisés par l'agriculture, la cherté de la main-d'œuvre, la perte du fils unique tué à l'ennemi semblaient devoir faire comprendre au paysan les avantages des familles nombreuses. Il n'en a rien été. La nuptialité s'est accrue, mais la natalité en 1921 a été plus basse que jamais.



Il nous semble que les sociétés d'études locales et en particulier la Société d'Emulation rendront grand service au pays en mettant cette question de la dépopulation à leur ordre du jour (1). Parmi nos confrères, il en est qui connaissent

(1) Voir Joseph Viple, *Enquête sur la dépopulation dans l'arrondissement de Gannat* (*Cahier du Centre* 1911).

plus particulièrement telle ou telle région du Bourbonnais : ils nous éclairent de leurs lumières et nous apportent des faits précis sur les situations locales. Les agriculteurs nous renseigneront sur les rapports de la dépopulation avec le régime de la propriété. Les médecins nous documenteront sur la mortalité infantile, les conditions d'hygiène, les ravages de la tuberculose et de l'alcoolisme, les épidémies.

A vrai dire, ces phénomènes ne paraissent pas avoir l'importance qu'on leur attribue parfois. La dépopulation semble sévir à peu près au même degré dans les pays de petite propriété paysanne, dans les pays de métayage et dans les pays de grande propriété. Quant à l'exode rural, divers procédés ont été proposés pour l'enrayer ; des sociétés chorales ou sportives, des bibliothèques de prêt bien composées peuvent contribuer à rendre la campagne plus attrayante. Il faudrait surtout que l'école s'attachât à préparer les enfants à la vie agricole au lieu de les pousser vers le fonctionnarisme. Il faut cesser d'accroître le nombre des administrateurs, des contrôleurs, des employés de tout genre, aux dépens du nombre des producteurs qui va sans cesse en diminuant. Mais le mouvement vers les villes passe aujourd'hui au second plan ; la population n'émigre pas, elle ne se retrouve pas ailleurs : elle s'éteint sur place.

On peut réduire dans de notables proportions la mortalité infantile ; des maisons maternelles, comme celles qui existent à Tours et dans quelques autres villes, devraient fonctionner dans tous les départements. Des mesures d'hygiène peuvent combattre efficacement la tuberculose, qui s'est beaucoup développée dans les campagnes du Bourbonnais, quoique les paysans y soient en général bien nourris et convenablement logés. Mais il ne faut point se leurrer, ni se dissimuler la profondeur du mal : ce ne sont là que des palliatifs. En supposant guéries toutes les plaies sociales, en additionnant tous les manque-à-gagner de notre population, on ne réussirait pas encore à combler les vides si la natalité ne se relevait pas.

(A suivre.) AUGUSTIN BERNARD.

(1) Voir en ce sens les judicieuses réflexions de notre confrère M. G. Milcent dans le *Bulletin* de mai-août 1922, p. 155.



Note rectificative sur le petit poids en cuivre d'Hérisson

M. Walther nous a signalé des erreurs dans la description du petit poids de cuivre, dont il est question page 224 (1).

La description donnée par M. Grégoire et utilisée par M. Tiersonnier, doit être rectifiée comme suit.

Poids en cuivre, hexagonal, portant sur une face : un hérisson passant, les piquants dressés, surmonté d'une couronne à fleurons.

Sur l'autre face : un écusson à trois fleurs de lys, timbré d'une couronne ouverte fleurdelysée.

Sur les deux faces, le sujet gravé est inscrit dans un cercle formé de feuillages qui paraissent être des feuilles de laurier.

Les gravures sont d'un relief peu accusé.

Ce poids, trouvé à Hérisson, au pied du château, par M. Eugène Cussol, au printemps de 1918, a été donné à M. Walther.

Les emblèmes représentés sur ce petit poids de cuivre ont servi, en 1920, à confectionner le blason figurant sur le fanion dont M. Grégoire a signalé l'existence à Hérisson.

Les armes figurant sur ce fanion peuvent être blasonnées comme suit : *d'azur, coupé vers la pointe par un trait surmonté d'un hérisson et soutenu de trois fleurs de lys, le tout d'or.*

M. Walther pense que la face au « hérisson » donne les armoiries de la ville antérieurement à l'enregistrement de celles qui lui furent attribuées dans l'*Armorial* de 1696.

« A mon avis, écrit M. Walther (2), la ville d'Hérisson a dû être « *anoblie* à la suite du dévouement de ses habitants accourus à la « défense du château attaqué par le félon seigneur de Bry en « 1650. »

(1) Voir *Bulletin* 1922.

(2) Lettre du 20 mars 1923 à M. Tiersonnier.

M. Walther a eu l'amabilité d'envoyer des croquis du poids en question, exécutés d'un crayon habile et rehaussés de couleurs. Ces croquis ne peuvent malheureusement être reproduits.

M. Tiersonnier fait observer :

1° Que jamais Hérisson, pas plus qu'une autre ville, n'a été *anoblie ;*

2° Qu'il n'existe aucune trace de concession d'armoiries à Hérisson antérieure à l'enregistrement dans l'*Armorial général* de 1696 ;

3° Qu'il n'a nulle connaissance de poids particuliers à la ville d'Hérisson ;

4° Que les emblèmes portés sur ce petit poids de cuivre éveillent le souvenir de Louis XII. En effet, l'écusson aux trois fleurs de lys timbré d'une couronne ouverte fleurdelysée, présente le type des armoiries royales de France au XVIe siècle.

Sur l'autre face, l'animal qualifié « *hérisson* » rappelle le *porc-épic*, avec ou sans couronne au-dessus, adopté par Louis XII comme emblème personnel, et qu'on retrouve sur des jetons, des monnaies, des reliures, etc..., datant de ce roi ; de même que sous François Ier on trouve, sur des objets similaires, la salamandre dans ses flammes classiques.

La forme de l'écusson et celle de la couronne royale ornée de fleurs de lys, datent bien ce petit objet du XVIe siècle.

M. Tiersonnier pense donc qu'il serait un peu téméraire de conclure sans réserve que le poids en question est aux armes d'Hérisson.

A son avis, il s'agit d'un poids royal datant du début du XVIe siècle, portant d'une part l'emblème de Louis XII et de l'autre les armes de France. Les petites dimensions de ce poids permettent de supposer qu'il servait soit à un apothicaire, soit à un orfèvre, ou peut-être encore que quelqu'officier du château en usait pour peser les monnaies. Il ne serait pas surprenant de trouver un poids ainsi marqué sur le territoire d'une châtellenie royale du Bourbonnais, et au pied même du château siège de la juridiction.

Il n'en reste pas moins que la communication de M. Walther est intéressante et nous joignons nos remerciements à ceux que M. Tiersonnier a déjà adressés à notre confrère.

La Commission du « Bulletin ».



BIBLIOGRAPHIE

Les plus-values de cheptel en Bourbonnais

M. René Virlogeux, diplômé de l'Ecole libre des Sciences politiques, docteur en droit, a bien voulu faire don à notre bibliothèque d'un exemplaire de la thèse qu'il a soutenue devant la Faculté de Droit de Paris, sur un sujet qui intéresse particulièrement notre région agricole : *Les plus-values de Cheptel en Bourbonnais.*

L'auteur nous expose d'abord, dans une introduction, les circonstances qui ont fait naître la question qu'il va traiter. La cherté croissante du bétail, et les énormes plus-values de cheptel qui ont été la conséquence de la guerre mondiale lui ont donné une acuité inconnue jusque-là.

Il a divisé son ouvrage en trois parties. Dans la première partie, qui a pour titre : « les plus-values agricoles », l'auteur expose d'abord les diverses formes de cheptel, et il passe successivement en revue le bail à cheptel simple et le bail à moitié, formes de cheptel désuètes et qui n'ont plus qu'un intérêt théorique. Puis il étudie le cheptel de fer, cheptel donné au fermier, cheptel donné au métayer, les règles qui régissent leur fonction, leur caractère particulier, les droits et obligations qui en dérivent, pour le bailleur et pour le preneur.

Il nous présente ensuite, dans une étude très documentée, l'importance des plus-values de cheptel. Des tableaux, établis sous forme de graphique, nous permettent de comparer les prix des animaux à diverses périodes antérieures à la guerre et remontant au XVIIe siècle, avec les prix qu'ils ont atteints pendant la guerre et la période qui a suivi.

Le maximum des prix est atteint en décembre 1920. A ce moment, dit l'auteur, un vent de folie souffle sur les campagnes, et

à chaque foire des prix plus élevés sont demandés. Le prix moyen par tête de bétail, au 11 novembre 1920, ressortait à 2.500 francs. Une exploitation agricole comprenant 40 bêtes à cornes de diverses catégories : bœufs, vaches, juments, veaux, nécessitait pour son fonctionnement un capital de 100.000 francs environ.

La hausse, calculée par rapport au prix d'avant-guerre, atteignait 785 % pour les porcs et 500 % pour les bœufs.

Devant une hausse aussi considérable, quelle était la situation du propriétaire, du métayer ? L'auteur nous l'expose en des cas concrets, par des calculs précis. Des règlements de sortie, établis soit entre propriétaires et métayers sortants, soit entre propriétaires et fermiers sortants, suivis de règlement entre ces derniers et leurs métayers, nous montrent, en chiffres éloquents, les bénéfices inespérés réalisés par les métayers et les fermiers, et les pertes subies par les propriétaires.

Le propriétaire qui, avant la guerre, en 1911 par exemple, avait affermé un domaine de contenance moyenne, avec un fonds de cheptel de 5.000 francs, représenté par 2 bœufs de travail, 4 vaches, 2 taureaux, 2 juments, 1 veau, au total 11 bêtes à cornes, par suite de l'estimation des animaux faite au cours du 11 novembre 1920, voyait le cheptel réduit à 1 bœuf de travail seulement, ou une bonne vache suivie de son veau, ou 2 taureaux, ou 3 génisses, ou 1 jument de travail. En représentation des 11 bêtes à cornes de 1911, il ne retrouvait à l'expiration du bail que 1, 2 ou 3 têtes de bétail, suivant la catégorie.

S'il voulait reprendre la jouissance de son domaine et reconstituer ce cheptel de 11 bêtes, il devait débourser 20 ou 25.000 fr. Mais cela ne suffisait pas, il était dans la nécessité de racheter l'excédent de cheptel indispensable pour la bonne exploitation de son domaine, c'est-à-dire débourser encore de 60.000 à 80.000 fr.

C'est donc un nouveau capital de 100.000 fr. environ qui lui était nécessaire, c'est-à-dire un capital à peu près équivalent à la valeur du domaine lui-même, s'il voulait en reprendre la jouissance.

Devait-on, en présence de tels résultats, maintenir l'ancienne façon de procéder pour les règlements de cheptel, c'est-à-dire le système de l'estimation en valeur pécuniaire ?

Ne devait-on pas, au contraire, considérer que le fermier qui

avait reçu 11 bêtes à son entrée devait, à sa sortie, restituer 11 bêtes identiques ?

C'est la question que l'auteur étudie dans la deuxième partie de son ouvrage.

Il passe d'abord en revue les textes spéciaux du Code civil, la législation coutumière, la législation de guerre, la doctrine, la jurisprudence, puis les principes généraux, les mesures de protection du Code civil pour la propriété foncière, la théorie de l'imprévision, l'argument tiré de la dépréciation du papier-monnaie et les déductions qu'il en tire sont en faveur du règlement des cheptels d'après l'estimation, conformément à l'usage constant en Bourbonnais.

Mais la loi, dit-on, est la forme la plus haute de l'équité et de la justice, le législateur, en légiférant, n'ayant qu'un but et qu'un objectif : donner à chacun ce qui lui est dû, suivant les règles du bon sens et de la conscience. N'est-ce point violer cette équité que d'attribuer au fermier l'intégralité des plus-values et de le faire bénéficier seul des conjonctures imprévues suscitées par la guerre mondiale ?

L'auteur estime que l'équité n'est pas violée, attendu que, si le fermier réalise des bénéfices importants par les plus-values de cheptel, le propriétaire, de son côté, voit son capital immobilier doublé par la plus-value de ses terres.

Dans la troisième partie, l'auteur examine les diverses solutions qui ont été proposées. Il expose les difficultés sociales qu'entraînerait l'attribution des bénéfices au propriétaire et les avantages sociaux qui résultent au contraire de leur attribution au métayer. Il envisage les conséquences de la moins-value qui a commencé avec l'année 1921 et qui s'accentue rapidement. Le bovin de 1921 n'a pas une valeur monétaire supérieure à celui de 1919. et le porcin rétrogradant plus encore, revient au prix de 1918. A l'abondance des métayers de 1920 a succédé la disette en 1921. La crise du métayage se fait à nouveau sentir, et la question du cheptel au poids reprend une actualité nouvelle. Ce qui incite le métayer à exiger que le cheptel soit donné au poids, c'est principalement la perspective de la baisse, mais c'est aussi sa méfiance. Le colon ne comprend pas certaines décisions judiciaires, qui ont attribué les excédents de cheptel au propriétaire, contrairement à la tradi-

tion et aux usages plus que séculaires. Il se croit dupe, et alors, il pense qu'il vaut mieux éviter tous les risques et exiger au lieu du cheptel en argent le cheptel au poids.

L'auteur conclut en souhaitant que l'ancienne jurisprudence ne soit pas changée le jour où elle se trouve jouer en faveur de ceux qui furent la grande masse des défenseurs du pays. La confiance et la tranquillité seront ainsi assurées dans nos campagnes agitées par ce problème passionnant.

Le souhait formulé par M. René Virlogeux s'est réalisé, et la Cour de Cassation s'est depuis prononcée pour l'attribution aux fermiers et métayers des bénéfices de cheptel conformément aux usages.

Dans son ouvrage, M. René Virlogeux s'est fait l'éloquent et habile défenseur des fermiers et métayers qui ont pu craindre un instant qu'une jurisprudence nouvelle ne vint les priver des bénéfices inespérés résultant pour eux des conjonctures de la guerre.

Nous ne pouvons que l'approuver, ainsi que l'arrêt de la Cour de Cassation, qui a confirmé depuis l'ancienne jurisprudence et consacré des usages plus que séculaires.

Mais les bénéfices inespérés réalisés par les fermiers et métayers ont eu pour contre-partie des pertes non moins inattendues pour les propriétaires, et certains d'entre eux, ne pouvant racheter les cheptels, se sont vus dans la nécessité, soit de vendre, soit d'affermer à de mauvaises conditions.

N'étaient-ils pas en droit d'espérer que le législateur qui, au début de la guerre, était intervenu en faveur des fermiers, interviendrait aussi en leur faveur, en leur accordant tout au moins un délai pour leur libération. M. Virlogeux s'est peu ému de leur embarras. La cause des métayers n'a-t-elle pas pour un esprit jeune et généreux, plus d'attrait que la cause des propriétaires ?

L'ouvrage de M. Virlogeux est clair, précis et facile à lire, même dans les parties qui traitent les points les plus arides du sujet. Ce qui le rend particulièrement intéressant, c'est qu'il est très documenté et qu'il contient au point de vue pratique des démonstrations qui permettent à ceux qui sont étrangers à l'agriculture de se rendre compte de la fonction du cheptel dans notre région. C'est un traité pratique des cheptels. Il n'y a pas lieu d'en être surpris, car l'auteur est le fils d'un agriculteur émérite de

notre région et son ouvrage porte la marque de l'expérience paternelle.

En résumé, c'est un ouvrage intéressant et utile. Il fait honneur à celui qui l'a écrit.

Sabatier, *ancien notaire.*

L'Intermédiaire des Recherches et des Echanges

Recherches

12. Comment les Pointet, seigneurs de Logères, qui portent *écartelé en sautoir de..... à l'épée posée en pal sur le sautoir,* ont-ils pu obtenir la permission de mettre les armes royales sur leur porte vers 1550 ?

13. Dans le cartulaire de Saint-Sulpice, la charte 108 est datée par les mots suivants :

« *Temporibus Philippi regis, in mense quo cepit Rodulfus castrum de Ericione.* »

Le roi Philippe a régné de 1059 à 1108. Quel est le comte Rodolfe qui a pris le camp d'Hérisson au XI[e] siècle ?

M. de Kersers attribue à cette charte la date approximative de 1075.

14. En 1327, il y a dans la commune d'Echassières des « *magistri de Ponte Belha* » qui payent 10 sous de subside à Jean XXII. Antiq. C. XXXI, p. 138.

Qu'est-ce que c'est que ces *magistri* ? Ce seraient des bénédictins de l'abbaye d'Ebreuil. En reste-t-il trace ?





NOS CONFRÈRES M. Léon TISSIER a été élu président et M. Lucien CHAMBRON élu vice-président de la Caisse d'épargne et de prévoyance de Moulins.

La presse a signalé « l'éclatant succès » obtenu par M. Jacques CHEVALIER, professeur à la Faculté des Lettres de Grenoble, dans les conférences sur *Pascal*, qu'il vient de faire à l'Université d'Oviedo et à l'Ateneo de Madrid.

CARNET DE DEUIL Nous avons à enregistrer la mort de M. Joseph SORREL, ancien maire de Moulins, et celle de M. Jean-Baptiste BUVAT, maire en exercice, que leurs fonctions donnèrent comme présidents d'honneur à notre compagnie.

LE CENTENAIRE DE BANVILLE Trois conférences, organisées par le Comité moulinois du Centenaire, ont été données : le 19 mars, par M Hugues LAPAIRE, ancien vice-président de la Société des gens de lettres, sur « Théodore de Banville, poète lyrique » ; le 12 avril, par notre confrère M. Jean GOTTELAND, sur « Banville prosateur » ; le 30 avril, par M. DESDEVISES DU DEZERT, professeur à la Faculté des lettres de Clermont, sur « l'art de Banville et l'art moderne ». Ces trois causeries ont été très suivies et très goûtées.

Paris a fêté le centenaire de Banville, le 14 mars, date de la naissance du poète. Le programme de cette journée commémorative fut le suivant : Dans la matinée, sous la présidence du ministre des beaux-arts, manifestation devant le buste de Banville, au Luxembourg, où des discours ont été prononcés par MM. Ch. LE GOFFIC, président de la Société des gens de lettres, et Robert DE FLERS, de l'Académie française, président des Auteurs dramatiques. Un poème d'un autre académicien, M. Henri DE RÉGNIER, fut dit par M. ALEXANDRE, sociétaire du Théâtre français.

Après un déjeuner qui réunit les banvillistes sous la présidence de M. Gaston VIDAL, député de l'Allier, sous-secrétaire d'Etat, eut lieu l'inauguration d'une plaque apposée, 10, rue de l'Eperon, sur la maison où le poète passa les dernières années de sa vie et où il mourut. M. PEUCH, président du conseil municipal, et le préfet de la Seine, M. JUILLARD, prirent successivement la parole ; puis des poèmes de MM. Maurice BOUCHOR et Jules PERRIN, furent dits, le premier par Mlle Madeleine ROCH, de la Comédie-Française, et le second par l'auteur.

Une matinée poétique à l'Odéon et une représentation d'*Esope* et de *Gringoire* aux Français, complétèrent la journée.

BEAUX-ARTS. Nous relevons, aux catalogues des deux Salons du Grand-Palais, les envois suivants d'artistes bourbonnais :

1° Société des Artistes français :

PEINTURE

LAFAY (Octave), à Arfeuilles. — 972. *Les Peupliers* (soir d'été).

NOIROT (Emile), au Bourzat, par Saint-Germain-des-Fossés. — 1275. *La Côte d'émeraude.*

DESSINS, AQUARELLES, PASTELS, ETC.

ANSALONI (Edouard), né à Yzeure. — 1778. *Portrait de ma fille* (fusain et sanguine).

PÉNAT (Lucien), né à Vallon-en-Sully. — 2459. *La petite Bretonne* (pastel).

SCULPTURE

FOURNIER DES CORATS (Pierre), né à Moulins. — 3212. *Mlle Simone Planchon* (buste bronze cire perdue). 3213. *Le Printemps* (motif gauche d'un départ d'escalier pour un parc ; plâtre).

RIVOIRE (Raymond), né à Cusset. -- 3624. *La Clé de voûte* (plâtre).

GRAVURE ET LITHOGRAPHIE

ALBERT-PHILIBERT, né à Moulins. — 4064. *Les Feuilles tombent* (lithographie originale).

PÉNAT (Lucien). — 4364. *Impression de guerre* (burin).

ARTS APPLIQUÉS

DIFFLOTH (Emile), né à Couleuvre. — 4556. *Une vitrine contenant des grès et des porcelaines de grand feu.*

2° Société nationale des Beaux-Arts :

PEINTURE

ANDREAU (René), né à Moulins. — 18. *L'Assomption à Kercabellec-en-Mesquer.* 19 *Vence : Vallée de la Lubiane.*

DESLIENS (Mlles Cécile et Marie), nées à Chavenon. — 484. *Un magistrat : Portrait de M. le conseiller Féry d'Escland.* 485. *Portrait de Mme R...*

PAUL (Eugène-Léon), né à Bransat. – 1151. *Le Biberon.*

DESSINS, AQUARELLES, PASTELS, ETC.

LACROIX (Pierre), né à Doyet. — 1591 *Faucons pèlerins.* 1592. *Canards.* 1593. *Vanneaux s'abattant.* 1594. *Pics épeiches* (cinq gouaches).

RICHARD (Mlle Jeanne-Louise), née à Montluçon. — 1672. *Anémones.*

TISSIER (Mlle Jeanne), née à Moulins. — 1704. *Vieilles maisons bourbonnaises* (cinq « blanc et noir »). 1704 *bis. Intérieur* (pastel).

GRAVURE

AMÉDÉE-WETTER (Henri), né à Montluçon. — 1917. *Sept bois gravés, extraits de « Au Jardin d'Aphrodite », par P. de Stœklin*. 1918. *Sirènes* (bois au canif). 1919. *L'Ondée* (camaïeu).

✤ A l'occasion du centenaire de Marcellin DESBOUTIN, né à Cérilly le 26 août 1823, les salles G et H de la Nationale sont consacrées à une exposition rétrospective d'œuvres de cet artiste, exposition qui obtient un vif succès. Au catalogue figurent soixante-dix-neuf peintures (nos 323 à 400 *bis*), cinquante-quatre gravures (401-454), vingt-huit dessins (455-482).

ANTIQUITÉS ET CURIOSITÉS BOURBONNAISES A la vente des faïences anciennes de la collection Charles Perrot, faite les 16, 17 et 18 avril, à l'hôtel Drouot, deux assiettes de Moulins, « décor polychrome de personnages chinois, oiseaux et arbustes », ont été adjugées 1.800 francs. (Note communiquée par M. Léonce Delinière.)

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES La lettre pastorale de carême publiée par Mgr PENON, évêque de Moulins, a pour sujet : « la célébration du premier centenaire de l'érection de l'évêché de Moulins et de l'intronisation de son premier évêque » ; celle de Mgr BOUTRY, évêque du Puy : « le recrutement du clergé » ; celle de Mgr CAILLOT, évêque de Grenoble : « le Saint Sacrifice de la messe et l'esprit de sacrifice » ; celle de Mgr DE LA CELLE, évêque de Nancy : « la souffrance et le devoir ».

RÉGEMORTES.



Errata

Bulletin 1922. P. 262. Don anonyme (Jean de Lingendes).
Lire : « De la petite bibliothèque surannée » (et non « normande »).

1923. N° 1-2, p. 6, avant-dernière ligne. Lire : Pierre Outin.





PROCÈS-VERBAUX

SEANCE DU 7 MAI 1923

PRÉSIDENCE DE M. LE Dr DE BRINON

Etaient présents : Mme MONCEAU, MM. BONY, Georges BRUEL, CAPELIN, CHARPY, Chanoine CLÉMENT, DUPUY, GÉDEL, GÉNERMONT, HERBLAY, Frère GUSTAVE-MARIE, Adrien MITTON, docteur MONCEAU, PAVAILLON, André ROY, SABATIER, SARRAZIN, THONIER DE LA BUSSERIE, TIERSONNIER, TRINQUES, DE VERRIÈRES, VIROTTE-DUCHARME.

— Excusés : MM. CHAMBRON, COUGNET, DELAIGUE, Hubert GAUTIER, GUIBOURET, LOIZEL, DE MARESCHAL, MILCENT, RAYMOND, REVÉRET, J.-B. THOMAS.

— En ouvrant la séance, M. LE PRÉSIDENT porte à la connaissance de nos adhérents que la Société d'Emulation a tenu à être officiellement représentée aux obsèques de M. Buvat, maire de Moulins. Une délégation, composée de MM. le docteur de Brinon, Milcent, Georges Bruel, Génermont, Capelin, membres du bureau, a suivi l'enterrement de ce membre de droit de notre Compagnie.

— Don à la Société : de M. le comte Léon de Champfeu, capitaine de frégate en retraite, *Biographie de Jacques de Champfeu*, son fils, tué à l'ennemi. Superbe exemplaire sur papier de Hollande, van Gelder. L'auteur est M. Philippe d'Estailleur-Chanteraine. L'ouvrage est illustré de 30 dessins originaux de M. Edouard Léon. La Société remercie le comte de Champfeu. Il sera fait un compte rendu de cet ouvrage.

— M. le Président salue la mémoire de M. le chanoine Reure, ancien professeur aux Chartreux à Lyon, ancien membre de la Société d'Emulation, décédé à Saint-Martin-d'Estreaux. Bien connu des membres de notre Société, M. le chanoine Reure, auteur de très nombreux travaux, dont beaucoup ont paru dans le *Bulletin de la Diana,* préparait une monographie consacrée à la « route », de Paris à Lyon. De nombreuses anecdotes y alternent avec l'histoire locale. Il serait à désirer que la Société d'Emulation obtînt communication de la partie de la « route » traversant le Bourbonnais.

Il est procédé au dépouillement de la correspondance.

— Lettre de M. CHASSAIGNE remerciant de son admission et envoyant une étude sur les Reynaud de Cordebœuf, seigneurs de Beauverger. (Renvoyé à la Commission du *Bulletin.*)

— Lettre de M. MONTAGNE au sujet de l'origine du lampadaire de Néris, caractérisé par un chat grimpant à la poursuite d'un oiseau, donné par M. Riékötter. M. Montagne conclut de son enquête, que cet objet a dû être acheté en Italie et ne provient pas de Néris. Il ajoute qu'il est très mal placé, exposé à un accident, et qu'en général tout paraît un peu à l'abandon dans ce Musée.

De la part de M. Montagne, M. le Président fait circuler des médailles de provenance controversée mais présumées romaines, où sont gravés des emblèmes phalliques.

— Lettre de M. le duc DE TRÉVISE, signalant le pillage des objets d'art et leur exode aux pays de change élevé. Pour enrayer cette chasse d'un nouveau genre, qu'il appelle l'Elginisme, le duc de Trévise prie les Sociétés Savantes de se joindre à lui pour obtenir une loi de protection. Adopté.

— M. le Chanoine CLÉMENT confirme les renseignements donnés par M. le Président sur l'initiative de la « Sauvegarde », présidée par le dévoué duc de Trévise, pour aider à conserver à la France toutes ses richesses d'art. L'article du *Figaro* du 30 janvier dernier, montre assez les services que cette entreprise artistique peut rendre. Il cite la composition du bureau de cette Société qui, placée sous la protection du gouvernement, a l'adhésion des grands archéologues de Paris et cherche à s'agréger en province des correspondants. Notre confrère a accepté cette mission pour l'Allier ; il attend d'ailleurs M. l'Inspecteur général des monuments historiques chargé du mo-

bilier, pour récupérer divers objets enlevés de nos églises, ce qui est tout à fait dans le programme de la « Sauvegarde ».

Notre confrère analyse ensuite le dernier numéro du *Bulletin des Amis de Montluçon* (janvier-avril 1923), et nous entretient des conférences que cette Société a données sur l'histoire, l'art, sur les heureuses transformations du vieux château de Louis II et de son esplanade d'où la vue s'étend sur le vieux Montluçon si pittoresque.

— M. DELINIÈRE écrit : « Un ouvrage d'un ancien auteur bourbon-« nais a figuré à l'Exposition du Pavillon de Marsan organisée à « l'occasion du Congrès des Bibliophiles, qui s'est tenu à Paris, dans « les premiers jours du mois d'avril. C'est un exemplaire du volume « de J. Mille (1) : « *Praxis criminis persequendi* » de Paris, Simon « Colines, 1541.

« Cet exemplaire provenait de la collection André Hachette.

« On peut voir dans le numéro 3.408, du 14 avril 1923, du *Monde* « *Illustré*, la reproduction de l'une des magnifiques gravures sur bois « qui ornent ce volume (une de celles du f° 61). »

M. Delinière ajoute qu'il existe un exemplaire de cet ouvrage à la Bibliothèque municipale de Moulins, n° 24.342. Le Président adresse des remercîments à M. Delinière pour cette intéressante communication bibliographique.

— M. le Président informe les membres présents qu'à la suite de la lettre adressée à M. le Maire de Moulins, au sujet du Musée, le Président de la Commission, M. Tissier, l'a convoqué à la réunion du 23 avril, à la mairie. M. Tissier a donné connaissance de la lettre adressée au Maire, aux membres de la Commission.

Pour ce qui concerne le buste Laussedat et le cadran solaire, reconstitué par le colonel Laussedat, satisfaction est donnée au vœu de la Société et le transport des objets est en voie d'exécution.

La création d'une salle bourbonnaise a été accueillie avec faveur par la Commission. Jusqu'à présent elle rencontre des difficultés matérielles que M. le Conservateur du Musée s'efforce de surmonter.

L'adjonction de membres de la Société d'Emulation est admise.

(1) Jean MILLE, jurisconsulte et magistrat, né à Souvigny à la fin du XVe siècle, mort en 1563, père de Jean Mille des Morelles, est cité à diverses reprises dans nos *Bulletins* (t. V, p. 36 ; XVIII, p. 348 ; 1899, p. 144 ; 1909, p. 512). Il a été étudié par les *Annales Bourbonnaises* (1890), p. 84, et par les *Archives historiques* (III, p. 313).

Cinq membres vont être proposés à l'approbation préfectorale : MM. de Brinon, Georges Bruel, Mme Monceau, MM. Moreau, chanoine Clément

— M. SABATIER donne lecture du projet de statuts. Les articles sont adoptés à l'unanimité. Des remerciements chaleureux sont adressés à M. Sabatier pour le zèle et la compétence qu'il a déployés.

— Le Secrétaire général informe les membres présents qu'un certain nombre de circulaires relatives à la reconnaissance d'utilité publique ont été envoyées sans timbre, par suite d'une erreur de l'imprimerie. Le bureau en exprime ses regrets.

— Mme MONCEAU donne lecture d'un article relatif à un jeune Musulman baptisé solennellement à Moulins.

— M. le docteur MONCEAU fait circuler une reproduction du tableau jusqu'alors attribué à François Franck et qui est visible actuellement dans la sacristie de l'église de Saint-Pierre.

— M. TIERSONNIER signale à la Société une brochure de M. Georges Paul : *Un favori du connétable de Bourbon. Joachim de Pomperanc, avec six gravures dont cinq hors-texte*, Paris, Champion, 1923. Il analyse à grands traits cette brochure et trace la silhouette de Joachim Dracon, chevalier, seigneur de Pomperanc, gentilhomme du Gévaudan, si intimement mêlé à l'histoire du connétable Charles duc de Bourbon, et ce, en particulier, aux heures les plus émouvantes. (Renvoyé à la Commission du *Bulletin*.)

— Il indique qu'il existe chez sa belle-sœur, Mme Emmanuel de La Villéon, née Alice Bernot de Charant, au château de Kerlavarec, par Plouha (Côtes-du-Nord), un beau portrait du maréchal de Villars. D'autres représentent la maréchale de Villars et ses sœurs. On sait que le maréchal de Villars avait épousé, le 1er février 1702, Jeanne-Angélique de La Rocque de Varengeville, fille de Pierre de La Rocque et de Charlotte-Angélique de Courtin.

Ces tableaux sont arrivés aux La Villéon par héritage. Il en est de même d'un portrait de Louis XIV donné à un La Villéon en récompense de ses services.

Le portrait du maréchal de Villars est sans doute la réplique d'un tableau connu. Pour en décider, il faudrait bien connaître l'iconographie de notre compatriote et comparer le portrait de Kerlavarec aux autres représentations connues de ce grand capitaine.

— M. TIERSONNIER fait en outre la communication suivante : La *Revue des Deux-Mondes*, n° du 1er mars 1923, a publié un intéressant article du duc de La Force intitulé : *L'ambassade du duc de Mayenne en 1612 ; Les fiançailles d'Anne d'Autriche*. M. Morand avait signalé à M. Tiersonnier que, dans cet article, le nom de Lingendes est plusieurs fois cité. Page 97, notamment, le duc de La Force cite des passages d'une lettre écrite de l'Escurial à Mademoiselle de Mayenne « sur le voyage de Monseigneur son frère, avec tous les vers et romans que les Espagnols ont faits à ce sujet ». Le duc de La Force suppose que cette lettre est probablement « de Lingendes, le littérateur », et sans doute entend-il désigner ainsi le poète Jean de Lingendes, dont la vie est si mal connue et qu'on ne sait où placer dans la généalogie si touffue de sa famille.

Or, si l'on en croit des Gozis (dossier Lingendes, aux Archives de l'Allier), il s'agirait de Nicolas de Lingendes, maître ordinaire de l'hôtel du Roi, chef du cabinet de la Reine régente Marie de Médicis, qui « *prit part aux négociations du mariage de Louis XIII avec Anne* « *d'Autriche et fut envoyé en Espagne en 1615* (sic) ».

Fils de Claude de Lingendes, avocat en Parlement, assesseur au présidial de Moulins, et de N....... sa femme, Nicolas de Lingendes se maria deux fois.

En premières noces, il épousa Marie d'Abra de Raconis, tante de l'évêque de Lavaur, laquelle mourut en 1617.

En secondes noces il s'unit, en 1620, à Antoinette de Pierrepont, dame de Baleyne (Lucenat-sur-Allier). Cette dernière mourut sans enfants en 1646, léguant Baleyne à son mari, qui avait postérité de son premier mariage (1).

— « Ce que deviennent les vieux papiers des mairies. » Ainsi pourrait s'intituler la petite histoire racontée par M. Tiersonnier.

Il y a peu de temps, son cousin Henri, comte de Dreuille, étant allé donner un coup d'œil à l'ancien château du Petit-Coulombier, de Gipcy, appartenant à sa belle-mère, constata qu'on avait utilisé jadis pour tapisser un placard un papier administratif. C'était une déclaration du début de la Révolution signée par Charles-Eloy

(1) Voir *Bulletin*, 1912, XIVe Excursion, article sur Baleine, par M. Marc Dénier, pages 279 et 281. Dans cet article, en ce qui touche les Lingendes, l'auteur s'inspire de la filiation fournie par la *collection des Gozis*.

Tiersonnier de Monpertuis qui fut officier municipal et maire de Gipcy. Tiersonnier déclare qu'il n'y a aucun volontaire pour l'armée dans la commune de Gipcy.

Il est donc probable que les plus anciennes archives municipales de Gipcy restèrent au château du petit Coulombier et furent utilisées pour des usages variés, dont le plus noble est assurément de recouvrir des pots de confitures.

Le château du Petit Coulombier de Gipcy, après avoir appartenu aux des Boyaux, fut acquis avant 1697 par les Petitjean de Lafont, passa par mariage aux Tiersonnier et, après la Révolution, fut vendu par Charles-Eloy Tiersonnier de Monpertuis à un de ses parents Desmercières. L'ancien château appartient actuellement à Mme Gaëtan Aladane de Paraize, née Marguerite Desmercières.

Le fait de vieilles archives municipales enfouies dans les greniers est un fait encore assez fréquent.

— M. G. BRUEL, signale que, dans une brochure reproduisant le discours qu'il a prononcé le 29 juin 1892 au dîner du « Sanciau » (Bourbonnais de Paris), le colonel Laussedat qualifie Henri Monnier, de *Moulinois*. Or le *Dictionnaire Larousse* le fait naître à Paris le 6 juin 1799. N'y a-t-il pas là une erreur identique à celle de ce même dictionnaire, qui faisait naître Banville à Paris ? Il serait intéressant de le savoir.

— Il demande à la Société d'écrire à M. Edouard Pottier, conservateur du Musée du Louvre, chargé de la haute direction de la publication du « *Corpus des vases antiques* » (annoncé par l'*Illustration* du 24 mars 1923, p. 300), pour lui demander si le Comité de l'Union académique internationale a réservé une place aux vases qui se trouvent dans les Musées de Moulins et de Néris ou dans des collections particulières de certains de nos compatriotes. (Adopté.)

— Le même confrère attire l'attention de tous ceux qui s'intéressent à la préhistoire, à la météorologie, à la géologie et à la géographie, sur l'article fort intéressant de M. J. de Morgan : « *Etude sur les premiers temps de l'humanité* » (1), dans lequel il expose notamment qu'à son avis, les périodes glaciaires s'expliquent par l'existence dans l'Atlantique Nord de terres qui se sont effondrées ensuite, terres

(1) La Géographie, 1923, t. XXXIX, p. 281-306.

attenantes ou voisines de la Norvège, de l'Irlande, du Feroë, de Bockalt, du Groënland, ainsi que l'Atlantide, ce qui modifiait profondément les divers courants marins et aériens. Les catastrophes qui ont été provoquées par ces effondrements auraient réduit considérablement l'humanité primitive.

« Le Monde fut ravagé, des multitudes d'hommes périrent ; mais, sur bien des points du globe, des familles, des tribus échappèrent au désastre, et c'est d'elles que partit le repeuplement du Monde. Ce cataclysme marque un temps d'arrêt dans l'histoire de l'humanité, sépare nettement les temps géologiques de ceux de l'histoire moderne (p. 302). »

— M. Adrien Mitton fait un intéressant compte rendu de l'ouvrage de notre compatriote M. A. Meillet, professeur au collège de France : *Les Langues dans l'Europe Nouvelle.* (Renvoyé à la Commission du *Bulletin.*)

— M. de Verrières signale l'intérêt que présentent les vestiges du camp romain situé dans la forêt de Château-Charles. A son avis, il ne s'agissait pas seulement d'une fortification temporaire, mais bien d'une position militaire permanente. L'absence de matériaux maçonnés s'explique par les déprédations des ruraux du voisinage, peut-être même par celles des bourgeois de Montmarault qui en auraient utilisé un grand nombre pour leur église.

— Est présenté à l'admission :

M. Pierre Depigny, industriel, rue des Tanneries, 15, Moulins, par MM. Leutrat, Chambalous, Delinière.

— Sont admis en qualité de membres titulaires :

Mme la comtesse Ed. de Roquefeuil, née du Corail, Mlle Marie Aurraix, M. Mauve, M. le Dr André Autrand, M. Louis Bertaux.

— L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.

E. Capelin.

SÉANCE DU 4 JUIN 1923

Présidence de M. le Dr de Brinon

Etaient présents : Mme Monceau, MM. Amédée Bardet, Capelin, Chambron, Charpy, Chanoine Clément, Génermont, Adrien Mitton, Dr Monceau, Morand, Pavaillon, André Roy, Sabatier, Sarrazin, Tiersonnier, de Verrières.

— Excusés : MM. Georges Bruel, Thonier de la Busserie.

— Il est procédé au dépouillement de la correspondance.

Lettres : de M. le Marquis de Salvert annonçant qu'il autorisera la visite de son château à Bellenaves lors de l'excursion ; — de Mme la Comtesse de Roquefeuil et de Mlle Marie Aurraie, remerciant de leur admission ; — de la Préfecture, répondant à celle de la Société du 23 avril dernier et envoyant copie d'un extrait de délibération du Conseil général relative au rétablissement du nom d'Œil, au lieu dit d'Aumance, pour la rivière passant à Hérisson. Nous donnons ci-dessous le rapport de M. Montusès. Nous nous en voudrions de priver nos lecteurs de ce petit morceau :

« Au nom de la 1re Commission, M. Montusès donne lecture du rapport suivant :

« Messieurs,

« Une intéressante communication de la Société d'Emulation du Bourbonnais nous apprend que la dénomination de la rivière passant à Hérisson aurait été modifiée dans le cours des âges et qu'antérieurement à 1678 l'Aumance s'appelait en réalité « l'Œil ». Il s'agit d'un de ces procès géographiques qui, ainsi que les procès de l'ancien régime, furent plaidés durant des siècles. Un orgueil de terroir a souvent déterminé les riverains de chaque branche nourricière d'une rivière, de (*sic*) revendiquer l'honneur de dénommer celle-ci. C'est la vieille querelle de l'Allier et de la Loire, mais réduite à des proportions minuscules.

« A dire vrai, Messieurs, ces sortes de querelles ne sont point trop dangereuses. Les rivières qui sont les principales intéressées, continuent leur murmure indistinct. Aucune émulation n'existe entre leur abondance réciproque. Seuls les hommes s'émeuvent sur leurs bords pour un vocable qui ne vaut que par l'usage. Car, Messieurs, depuis 1678, deux siècles et demi se sont écoulés pendant lesquels les populations du canton d'Hérisson ont employé le mot « Aumance ». De même que les cours d'eau ne remontent pas vers leur source, les peuples ne reviennent pas aisément à des termes

abandonnés. Les mots s'usent, le langage se modifie ; autant en emportent les rivières claires de nos régions. Elles sont aimées et connues. L'Aumance, Messieurs, a groupé sur des rives charmantes, changeantes, émouvantes parfois, les artistes les plus fervents, accourus vers notre Bourbonnais, le grand Harpignie et ses élèves. Ils n'ont connu, eux, que l'Aumance. Leurs œuvres ont porté à nos musées ce nom expressif. Nous vous demandons de ne pas l'abandonner, de respecter un usage local, un mot lié à une production artistique dont nous gardons quelque fierté. L'observation de la Société d'Emulation du Bourbonnais garde son intérêt historique et il convient de féliciter ses membres de leurs recherches. Mais le résultat n'a sa place que dans les annales de la Société.

« Signé : MONTUSÈS. »

M. BRUEL fait toutes réserves sur le rapport ci-dessus et se propose de pousser plus à fond une question qui lui paraît tranchée quelque peu à la légère.

— Lettre de M. Augustin BERNARD attirant l'attention de nos adhérents sur le travail entrepris par l'*Institut national d'anthropologie,* à savoir ; l'établissement d'un Atlas préhistorique, dressé sous la direction de MM. Deffontaines et du docteur Capitan.

M. Augustin Bernard demande la collaboration de la Société. Une réunion préparatoire aura lieu à Paris, le 5 juin. M. Bernard veut bien nous y représenter.

M. LE PRÉSIDENT a répondu dans les termes suivants : « Je viens de terminer, après deux ans de recherches, une enquête sur le préhistorique en Bourbonnais, aidé par un certain nombre de mes collègues de la Société. Ce travail me permettra, je crois, de répondre au but que vous poursuivez : la création de l'Atlas. Elle est certainement incomplète et imparfaite, mais elle n'en constituera pas moins un dossier important. J'ai fait le relevé des découvertes classées par communes et par âges : acheuléen, chelléen, etc. Je n'ai pas dressé de carte, parce que le matériel cartes me manque. Il serait facile de les établir. En tout cas, je serai heureux de vous transmettre le résultat de nos recherches. »

— Lettre de la *Direction des Musées nationaux et de l'Ecole du Louvre,* donnant des détails sur la publication projetée du *Corpus Vasorum.* Chaque pays s'engage à publier toute la collection des vases antiques, d'argile, existant dans les collections publiques ou privées, qui se trouvent sur son territoire. Les conditions sont les suivantes : pour un fascicule de cinquante planches, l'éditeur a

besoin d'une subvention de 6.000 francs ; pour un fascicule de vingt-cinq planches, 4.000 francs.

Le droit d'auteur pour la personne chargée de classer les vases et de rédiger le texte est de 2.000 fr. pour un fascicule de cinquante planches. La proposition est renvoyée à la Commission administrative.

— Lettre du *Comité National des conseillers du Commerce extérieur de la France*, accusant réception de l'extrait du procès-verbal de la Société d'Emulation concernant le fascicule de la 17e Région économique. Il est dit dans cette lettre que, l'année prochaine, le Comité National se mettra en rapport avec notre Société pour demander une étude approfondie sur le Bourbonnais.

— De M. MONTAGNE (1), à qui M. de Brinon, notre président, avait demandé d'aller à Reugny pour y faire exécuter un moulage de la pierre sculptée dite « Lycabas », signalée par notre confrère, M. Walther, d'Hérisson. Il résulte de l'enquête faite par M. Montagne :

1° Que le « Lycabas » est une pierre ayant forme d'écusson sur sa face principale. Elle est incrustée, à 3 mètres de hauteur, dans un mur de hangar, sur le bord du chemin de Magnette au bourg de Reugny. C'est par le toucher autant que par la vue que l'on soupçonne la silhouette de deux bonshommes paraissant se tenir par la main, les bras étendus avec, sous le bras de la figurine de droite, une protubérance ou globule. Le relief est si peu accusé que la photographie, dont l'œil est pourtant si subtil, reproduit plus nettement les taches colorées de la pierre que la sculpture. Cette pierre ne paraît pas avoir l'importance qu'on lui avait primitivement attribuée.

2° Sur le linteau d'une porte de maison, sise un peu à l'écart du bourg, au lieu dit : *Les Barathons*, il y a un écusson gravé avec, au-dessus et au-dessous, une inscription en lettres peu régulières et que les intempéries ont fortement délité. Cette inscription, difficile à déchiffrer actuellement, est rapportée dans une monographie de la commune de Reugny, éditée en 1888 par M. Henri Pinguet. En

(1) Voir *Bulletin*, 1923, p. 79. Les conclusions données ici avaient été primitivement renvoyées à la Commission du *Bulletin*.

voici la teneur : « *Faicte par Marie Hérault le 7 o* (peut-être octobre) *1633.* »

— De M. THOMAS, notre collègue de Gannat, demandant la rectification du *lapsus* qui s'est glissé dans le dernier numéro du *Bulletin* (1) : « Le propriétaire du sceau des Le Lièvre de Fourilles est M. Bimpard-Cousin, luthier à Jenzat, et non M. Authier, de Jenzat.

Notre collègue envoie en même temps des notes tirées des archives communales de l'hospice de Gannat et qui intéressent la région de Bellenaves.

— A signaler également : il est dit dans le dernier *Bulletin* que le Congrès des Sociétés Bourguignonnes aura lieu à Dijon. Il faut lire à Mâcon, les 22 et 23 juin, en l'ancien hôtel de Sénecé.

— Lettre de M. Georges BRUEL, signalant :

1° La création, au Musée, d'une galerie bourbonnaise, conformément au vœu de la Société, et l'installation dans la salle Laussedat : du buste du colonel ; du cadran solaire phénicien reconstitué au retour de la mission Renan ; du médailler contenant 135 pièces ;

2° Les photographies d'un certain nombre d'œuvres du sculpteur Coulon, photographies obtenues par M. Viple pour le Musée ;

3° Une épreuve d'une photographie prise par M. Bruel, représentant le peintre Marius Perret au travail, dans la cour du Conservatoire des Arts et Métiers ;

4° Une lettre du frère de Marius Perret donnant quelque espoir pour des œuvres de son frère ;

5° Qu'il est regrettable qu'on n'ait pas profité de la fête d'hier pour faire connaître à la foule les noms de nos célébrités Bourbonnaises, par exemple : Laussedat, Faure, Outin, Perret, Desboutin, Cornil, Coulon, Arloing ;

6° La visite du Musée par les Ministres.

— De la Préfecture, conviant le Président de la Société à assister à la séance du Comité départemental d'organisation de la *Journée Pasteur* (tenue le 18 mai). Cette séance avait pour but d'arrêter le programme des attractions.

— De la maison d'édition artistique *Paris-Art* demandant des

(1) Voir *Bulletin*, 1923, p. 78, ligne 12.

souscriptions pour une plaquette constituant un souvenir national du Centenaire de Pasteur

— De M. Augustin Bernard, au sujet du médaillon reproduit en tête de l'allocution du Colonel Laussedat aux Bourbonnais de Paris. Ce médaillon figure également sur la tombe du poète, au cimetière Montparnasse. L'auteur en est M. Georges Rochegrosse.

— M. le Président rend compte des fêtes du *Centenaire de Banville*. La réussite en a été complète. La Société, qui a pris une si large part à leur célébration, est heureuse d'adresser ses plus chaleureuses félicitations à nos confrères MM. René Moreau, président du Comité Banville, Crépin-Leblond et Génermont. Leur zèle et leur dévouement n'ont eu d'égale que leur compétence.

« Au lendemain des fêtes du Centenaire de Théodore de Banville, il n'est peut-être pas hors de propos, dit M. TIERSONNIER, de souligner quelque peu les nombreuses ascendances bourbonnaises du poète. Ne descend-il pas des Denozier, des Michel de Royer, des Vilhardin, des Beraud du Réray, etc. ?... »

Par ce court aperçu, on voit combien lointains et profonds sont les liens qui rattachent notre délicieux poète au « plaisant Bourbonnais ».

M. le Directeur du *Bulletin* ayant réclamé, pour le numéro spécial consacré à Banville, les renseignements réunis par M. Tiersonnier, nous n'insisterons pas davantage sur la communication de notre confrère.

— Il est rendu compte que le Président et le Secrétaire général de notre Compagnie ont été faire une visite de courtoisie au nouveau Maire de Moulins, membre de droit de notre Compagnie. Une carte annotée a exprimé leurs regrets de n'avoir pu être reçus par M. Blanc.

— Compte rendu sommaire des publications reçues, contenant les renseignements intéressant le Bourbonnais :

Bulletin de la Société Nationale des Antiquaires de France, 1922, p. 178. — M. Ph. Lauer fait une communication concernant un portrait de Louis II duc de Bourbon. Le point de départ est la gravure de Viollet-le-Duc (article Surcot, *Dictionnaire du mobilier*). Cette gravure a été reproduite par M. le chanoine Clément dans *l'Escu d'or et l'Ordre de Notre-Dame* (Moulins, 1900, in-8°, planche 4).

L'original, qui a servi à Viollet-le-Duc, se trouve dans un manuscrit du

xvᵉ siècle qui porte la cote 126 de l'ancien fonds français de la Bibliothèque Nationale, au feuillet 121. A ce folio commence le livre de vieillesse de Tulle, traduction de Laurent de Premierfait, avec dédicace au duc Louis, « oncle du roi de France ». La miniature est peinte au frontispice ; elle occupe 0ᵐ,18 de large sur 0ᵐ,13 de haut.

Il s'agit d'un véritable portrait, conforme à celui du tombeau de Souvigny : visage imberbe, yeux petits et légèrement bridés, arcade sourcilière peu prononcée, mais légèrement abaissée sur les côtés, nez allongé, bouche pincée, menton petit, bas de la figure assez anguleux.

L'auteur cite les autres portraits de Louis II pour les comparer.

1. — Dans le ms. fr. 1020, il y a un portrait du duc de Bourbon, assis sur un trône, mais vêtu d'une longue houppelande, coiffé d'un chaperon, et la figure abîmée, méconnaissable.

2. — Dans les copies de Gaignière, sous la rubrique : Charles V recevant l'hommage de Louis II (Estampes Oa[12] fol. 8, reproduite par M. Couderc, dans son album de portraits, d'après les collections du département des manuscrits). La copie de Gaignières est au département des ms., nᵒ 20082, fonds français.

3. — Manuscrit des tournois du roi René, fᵒ IV-VI, fr. 2693.

4. — Armorial de Guillaume Revel, p. 23, 2297.

L'auteur insiste :

1ᵒ Sur la coiffure : bonnet avec oreilles.

2ᵒ Sur le surcot décoré de ramages dorés et de grosses perles que le duc vendit à Jean Dorat, 4200 écus d'or.

Dans le même volume de la *Société des Antiquaires de France* (1922, p. 296), M. Barbarin a fait, à la séance du 18 octobre, une communication sur la signature de l'artiste qui a sculpté le tombeau de Pierre II de Brosse, à Huriel. M. le chanoine Clément nous a parlé de ce tombeau et de cette signature de Philippe Colombe. (Voir *Bulletin*, 1922, p. 274.)

Le même M. Ph. Lauer a fait, à la séance du 31 mai (p. 228, même vol.), une communication sur un manuscrit de la bibliothèque de Milan. Ce manuscrit est noté dans le catalogue de cette bibliothèque comme étant l'original même de la dédicace du *De Senectute*, et comme présentant un autre portrait de Louis II. L'auteur s'est assuré directement que le personnage représenté comme recevant le volume ne ressemble en rien aux portraits connus de Louis II, et que le blason figuré au bas de la page n'est pas orné de fleurs de lys, mais de fers de piques, qui pourraient être les armes des Le Picart de Radeval.

M. le Président lit une note de la Préfecture annonçant que le Conseil Général a émis un avis défavorable en réponse à la demande de subvention formulée par notre Société.

— M. Sabatier, après avoir lu dans le dernier numéro du *Bulletin* l'intéressant article de M. Augustin Bernard sur la dépopu-

lation dans l'Allier estime, avec le distingué professeur à la Sorbonne, qu'il n'y a pas de problème plus angoissant que celui de la dépopulation en France, ou plutôt, que c'est le seul problème, car tous les autres en découlent.

S'associant au vœu formulé par M. Bernard de voir les Sociétés d'études locales, et en particulier la Société d'Emulation, mettre cette question à leur ordre du jour, M. Sabatier souhaite que notre Compagnie s'unisse à tant d'autres groupements qui, par des moyens d'action différents, s'efforceront de lutter contre le terrible fléau. Telles : *l'Association nouvelle pour la protection de l'enfance ; la Goutte de lait ; la Société de crédit immobilier de Moulins ; la Société bourbonnaise d'habitations à bon marché ; la Société mutuelle d'habitations ouvrières :* les Sociétés maternelles, les Sociétés de secours mutuels, etc...

M. Sabatier, pour décupler la puissance d'action de ces groupements, voudrait les unir en une fédération régionale affiliée elle-même à la *Ligue française* et à l'*Alliance nationale*, associations puissantes qui se consacrent particulièrement à la dépopulation.

M. Sabatier s'élève contre l'affirmation que l'intervention du pouvoir législatif dans le problème de la natalité est sans efficacité. C'est à tort selon lui qu'on invoque à l'appui l'exemple de l'Empire romain.

La législation, sur ce point, a retardé de cinq siècles la chute de l'Empire romain, suivant M. Sabatier, et encore n'a-t-il succombé que du fait des invasions.

Et M. Sabatier conclut que si sa proposition de fédération est agréée, une Commission soit nommée avec mission d'étudier les moyens de la réaliser. M. Augustin Bernard, dit M. Sabatier, est tout désigné pour en faire partie.

Déférant au vœu de M. Sabatier, la Compagnie vote la création de ladite commission et désigne pour en faire partie : MM. Augustin BERNARD, G. BRUEL, CHAMBRON, MILCENT, SABATIER, TIERSONNIER.

— M. G. MORAND lit une note relative à l'ingénieur de Banville, grand-père du poète. Cette note sera publiée dans le numéro spécial du *Bulletin*, consacré au centenaire du poète moulinois.

— M. TIERSONNIER entretient notre Compagnie du *plan d'aménagement et d'extension de la ville de Néris-les-Bains*. Ce plan, dressé

par M. Mercier, ingénieur-adjoint des T. P. E. de 1re classe à Montluçon, a déjà reçu en haut lieu de flatteuses approbations.

M. Tiersonnier rappelle qu'aux termes de l'article 4 de la loi du 14 mars 1919, concernant les plans d'extension et d'aménagement des villes au-dessus de 10.000 habitants, dans chaque département a été instituée sous la présidence du Préfet ou de son représentant une « *Commission départementale d'aménagement et d'extension des villes et villages* ».

Cette Commission se compose : du Conseil départemental d'hygiène ; de la Commission départementale des sites et monuments naturels ; du Conseil départemental des bâtiments civils, et de quatre maires désignés par le Conseil général.

La susdite Commissiou s'est réunie à la préfecture, le 26 mai dernier, pour examiner le plan de M. Mercier et a donné un avis favorable, à l'unanimité.

Autant qu'on peut s'en rendre compte au cours d'une courte séance, au milieu des membres nombreux et sans pouvoir examiner à loisir les plans d'ensemble et de détail, il a paru à M. Tiersonnier, convoqué comme membre de la Commission départementale des sites et monuments naturels, que le projet de M. Mercier mettra bien en valeur les sites pittoresques et les vestiges archéologiques de Néris.

Il y a lieu de noter que l'extension de Néris va s'effectuer en partie au moins sur l'emplacement du Néris gallo-romain. Il est donc à prévoir que des découvertes archéologiques intéressantes pourront être faites au cours des travaux prévus et à prévoir.

N'y aurait-il pas dès maintenant des mesures à prendre pour que le résultat des trouvailles envisagées ne soit pas perdu pour l'art et l'archéologie.

M. Tiersonnier fait remarquer aussi qu'aux termes de l'article 4 précité de la loi du 14 mars 1919, des délégués de groupements divers doivent être entendus, peuvent être convoqués ou peuvent présenter des observations.

La *Société d'Emulation du Bourbonnais*, Les *Amis de Montluçon*, la Société française d'Archéologie, les correspondants et délégués de la Commission des Monuments Historiques, sont dans ce cas. Il ne semble pas que cette consultation ait eu lieu en l'espèce. Notre

Compagnie était du reste représentée indirectement par plusieurs de ses membres, convoqués à des titres divers.

— M. SARRAZIN informe la Société qu'une Conférence littéraire sera donnée par M. Henri Bordeaux, à Moulins et demande le concours de la Société. Il est émis un avis favorable.

— M. Adrien MITTON fait don à la Société d'une épreuve agrandie, du dessin à la plume représentant la façade de l'église Saint-Pierre, exécuté à l'occasion de l'inauguration des orgues de l'église Saint-Pierre, le 13 mai 1923.

Les membres présents remercient M Adrien Mitton, — aussi bien que M. le chanoine Joseph CLÉMENT qui fait don à la Société d'un exemplaire de son guide : *la Cathédrale de Moulins ; Histoire et Description*. Le *Bulletin* rendra compte de cette intéressante publication.

— M. TIERSONNIER lit une notice sur le *Fonds Bourrée* conservé à la Bibliothèque Nationale et indique tout ce qu'on en peut tirer pour notre histoire provinciale sous le règne de Louis XI et le commencement de celui de Charles VIII. Il cite des fragments de l'inventaire publié dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes* et fait ressortir en particulier de curieux détails relatifs à la Ligue du Bien public en Bourbonnais.

M. Tiersonnier verse dans nos Archives son dépouillement méthodique de l'inventaire du Fonds Bourrée, afin que les chercheurs de notre Compagnie puissent, à l'occasion, en profiter pour leurs travaux.

— M. Tiersonnier signale à la Société et offre pour la Bibliothèque, un exemplaire de : *En flânant à travers la France, Bourgogne, Bourbonnais, Velay et Auvergne*, par André Hallays Librairie académique, Perrin et Cie, 1923.

Dans ce nouvel ouvrage le spirituel flâneur qu'est M. André Hallays effleure seulement notre province, en consacrant quelques pages à *Moulins*, *Souvigny*, *Bourbon-l'Archambault* et *Langlard*.

M. Hallays ayant fait à notre Compagnie la galanterie de la citer, notre confrère estime qu'il convient de lui rendre la pareille et il lit quelques passages du livre, avec commentaires, et en soulignant quelques malicieux coups de patte à l'adresse des gens de chez nous, des architectes et des fervents des restaurations de ruines. Sur ce point, M. Hallays ne va-t-il pas un peu loin et un peu fort,

dit M. Tiersonnier, et faut-il que nos arrière-petits-enfants soient condamnés à ne voir que les ruines des ruines qui ont charmé nos yeux et provoqué nos enthousiasmes, nos recherches et nos travaux ? Devront-ils renoncer à venir prier dans les églises ancestrales parce que nul n'y saurait toucher et qu'elles devront subir, sans remède, les inévitables effets du temps ?

M. le Dr Monceau offre, au nom de l'auteur M. Henri Baguet, une brochure intitulée : « *La Société du Temps passé aux Bains de Bourbon-l'Archambault.* » 1re série, Maloine et fils, éditeurs, Paris. (Compte rendu ultérieur.)

Des remerciements sont adressés aux donateurs, qui contribuent aimablement à l'enrichissement de notre Bibliothèque.

— Sont proposés à l'admission :

M. Laurent, représentant de commerce, rue Bertin, 15, Moulins, par MM. le Dr de Brinon, chanoine Clément, Génermont.

M. Maurice Cagnat, directeur de l'Hôtel de Paris, Moulins, par MM. le Dr de Brinon, Chambron, Georges Bruel.

M. l'abbé Jules de la Celle, chanoine honoraire, rue de Bourgogne, 28, par MM. le Dr de Brinon, Chambron, chanoine Clément.

— Est admis en qualité de membre titulaire : M. Pierre Depigny, industriel à Moulins.

— L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.

E. Capelin.



BIBLIOGRAPHIE

Monographie de Beaune (Allier), par l'abbé Sarassat, curé de Beaune, Membre de la Société d'Emulation, de la Société bourbonnaise des Etudes locales, de la Société des Sciences naturelles et archéologiques de la Creuse, et des Amis de Montluçon. Moulins, imprimerie Crépin-Leblond, 1922.

Si, jusqu'à ce jour, la commune de Beaune était « déshéritée de toute histoire », le très intéressant travail que lui a consacré M. le curé Sarassat, a largement comblé cette lacune. Ce qui concerne la « commune » est traité dans le chapitre premier.

L'étymologie que certains veulent faire venir de *Balneum*, paraît

être *Biaulne*, mot du pays qui désigne un arbre fort abondant dans le pays, l'aulne. Quels vestiges l'antiquité a-t-elle laissés ? Un camp romain sur la nouvelle route qui va de Montmarault au champ des Garnes, puis plusieurs statuettes qui ont pris le chemin des musées de Moulins et de Néris. Sur ce territoire naguère couvert de landes, la population exclusivement agricole, à l'exception d'un modeste atelier de poteries en terre, se comptait par 138 feux, soit 690 habitants en 1569 ; le recensement de 1921 porte le chiffre à 762. Sont traitées successivement les questions d'administration et de justice, de traites foraines et de gabelles.

L'époque révolutionnaire amena quelques mutations. Une liste des instituteurs, des curés et des vicaires termine ce chapitre. Une bulle de 1158 mentionne parmi les paroisses dépendant de l'archevêché de Bourges : « *ecclesiam sancti Aniani de Belna.* » L'ancien édifice dont il reste trois travées de la nef et le clocher appartient à cette série de jolies églises d'Auvergne bâties autour de 1100. Des travaux importants d'agrandissement ou de réparations ont été faits à des dates différentes.

L'étude des seigneuries et maisons fortes fait l'objet du chapitre III. Villards est peut-être la plus ancienne des seigneuries de Beaune. Parmi ses possesseurs nous relevons les noms suivants : des Moulins, de Serre, d'Apchon, de Jenzat, de Châteaubodeau, de Saint-Martin, des Siramy. A la Faye se succèdent les Roussins, de la Mousse, de Montaignac ; à Sallebrune, les plus anciens possesseurs sont les Beaucaire, dès 1509 ; après eux, les Bressolles et les des Bouis, puis les Collasson.

La seigneurie du Mazeau vit se succéder les Saint-Martin, Chambaud, Frémond.

La terre des Joberts appartint longtemps aux Aufauvre.

Au village des Guillaumais se trouve la maison des la Celle et, non loin, le château de la famille Bertholet et de Verrières.

Sous le titre de chronique locale, M. le curé Sarassat mentionne les actes de baptêmes, mariages et sépultures des principales notabilités de la paroisse, aussi les faits et événements de toute nature qui peuvent avoir un intérêt historique. Cette recherche part de 1514 et se continue jusqu'en 1920. La liste des quarante Beaunois tués à la guerre de 1914-1918 termine l'ouvrage.

Par cette énumération très succincte, on peut s'apercevoir que M. le curé Sarassat a suivi un ordre parfaitement logique et que son ouvrage foisonne de renseignements précis. Cette monographie de Beaune peut, à juste titre, être prise comme modèle pour des travaux

similaires. C'est par ces recherches consciencieuses que l'histoire du Bourbonnais s'enrichira de nouveaux documents et que se dissiperont ce qu'on était contraint d'appeler les ténèbres du passé.

E. CAPELIN.

Preuves pour servir à l'histoire de la maison de Chabannes. — Supplément II, par le C[te] Henri DE CHABANNES. Dijon, imprimerie Jobard, 1921 (1).

Dans ce nouveau volume, dont l'impression commencée avant la guerre ne s'est terminée qu'en 1921, l'érudit membre d'honneur de notre Compagnie poursuit la publication des preuves d'une histoire qui dépasse les bornes d'un historique familial. Les volumes déjà parus avaient montré tout l'intérêt de la publication pour notre province et même pour l'histoire générale, — il n'en saurait être autrement quand il s'agit d'une maison comme la maison de Chabannes. — Le *supplément II* ne le prouve pas moins.

Les cinq premiers chapitres comprennent des rectifications et additions aux volumes déjà parus.

Le chapitre VI concerne les seigneurs du nom de Chabannes non classés.

Le chapitre VII se rapporte aux personnes du nom de Chabanes ou de Chabannes étrangères à la maison de Chabannes.

Le chapitre VIII vise les familles Chabanes et de Chabannes en Périgord (XVII[e], XVIII[e] s.), ne se rattachant pas à la maison de Chabannes

Le chapitre IX concerne la Maison de Chabannes à Monistrol-s/-Loire (1500-1684) ne se rattachant pas à la maison de Chabannes.

Chapitre X. Maison du Croc de Chabannes (1284-1859) ne se rattachant pas à la maison de Chabannes.

Chapitre XI. Maison de Belvezer de Jonchères, sgr[s] de Chabannes (1595-1724) et de Fayet de Chabannes et de Montjoye (1478-1921), ne se rattachant pas à la maison de Chabannes.

Chapitre XIII. La maison de Chabannes pendant la grande guerre 1914-1918.

Enfin viennent les tables, de noms de personnes, de noms géographiques, la table des matières et les errata et additions inévitables dans une publication de cette envergure, dont l'auteur a le

(1) Par suite d'une regrettable erreur, cette bibliographie qui devait paraître en 1922, s'est trouvée repoussée jusqu'à maintenant, et nous nous en excusons auprès de notre collègue le comte Henri de Chabannes à la générosité duquel est encore dû ce nouveau volume.

souci de la plus scrupuleuse exactitude jusque dans les moindres détails.

« Bon sang ne saurait mentir », dit un vieux dicton. Les Chabannes l'ont prouvé pendant la grande guerre Le chapitre XIII, consacré aux services de la maison de Chabannes de 1914 à 1918, est un de ceux dont la composition a coûté le plus de peine à notre confrère. C'est à force d'instances qu'il décida ses nombreux parents et alliés à communiquer leurs citations et put leur faire admettre qu'en un livre écrit pour les générations futures, les vivants d'aujourd'hui font déjà figures d'ancêtres ; leurs états de services sont déjà de l'histoire. Mais les intéressés trouvaient leurs actes tout naturels et il leur paraissait oiseux d'en imprimer et la preuve et l'éloge.

De cette nouvelle floraison de gloire et de mérites je veux détacher ce qui concerne plus spécialement nos compatriotes du Bourbonnais :

Le Mis de Chabannes La Palice et la Mise née de Cardevac d'Havrincourt. Dès le mois de septembre 1914 ils mettent une aile du château de La Palice à la disposition du service de santé de la XIIIe région. Deux cent cinquante-sept malades, blessés, convalescents y furent hospitalisés jusqu'au 28 février 1919. L'administrateur comptable fut le Mis de Chabannes La Palice.

Par décision du Sous-Secrétaire d'Etat au Service de santé, du 29 avril 1919, la Mise de Chabannes La Palice reçoit des mains du général en chef du Service de santé la médaille d'honneur en vermeil avec la citation suivante :

« Directrice de l'établissement de convalescents au château de La « Palice, a fait preuve d'un inlassable dévouement et d'une géné- « reuse sollicitude envers les blessés et les malades. »

Le Cte Jean de Chabannes La Palice. Ses services, dès le 18 décembre 1915 lui valent la croix de chevalier de la Légion d'honneur, la croix de guerre et la citation suivante : « Officier qui s'est si- « gnalé tout particulièrement, et à maintes reprises, à l'attention des « chefs de corps et a contribué hautement à la réussite d'opérations « militaires. »

Ses services de guerre lui ont en outre mérité le grade de lieutenant de vaisseau de réserve et, le 14 juillet 1918, des mains du commandore chef de la base anglaise de Marseille, il reçoit la *« Distinguist service Cross ».*

Je ne terminerai pas cette bibliographie sans remercier encore une fois le Cte Henri de Chabannes d'avoir enrichi notre biblio-

thèque de ce superbe ouvrage, qui se complétera vraisemblablement par deux autres volumes de preuves, et sans appeler de nouveau l'attention des érudits de notre Société sur cette histoire de la Maison de Chabannes, si pleine de renseignements, la plupart inédits, relatifs au Bourbonnais.

PHILIPPE TIERSONNIER.

L'Enseignement à Moulins et à Montluçon à la fin du XVIIIe **siècle et au commencement du** XIXe, par J. CORNILLON (1).

L'infatigable docteur J. Cornillon vient d'enrichir notre bibliographie bourbonnaise d'un livre nouveau qui s'ajoute à ceux, nombreux déjà, dont il est l'auteur. Le titre de celui-ci suffit seul à en signaler l'intérêt. C'est un travail d'ensemble sur l'enseignement dans le département de l'Allier, une étude des différents établissements qui s'y rapportent, depuis et y compris l'ancien collège tenu par les Pères de la Doctrine chrétienne avant la Révolution jusqu'à nos jours.

On sait que ce collège a été jadis l'objet de patientes recherches de la part de M. Ernest Bouchard (2). Il était situé rue de Paris et les bâtiments qu'il occupait ne sont autres que ceux dont est composé le Palais de justice actuel. La Révolution l'avait trouvé en pleine prospérité avec deux cent vingt élèves, un personnel enseignant fort bien composé de treize membres et le même nombre de maîtres-répétiteurs. Sept domestiques y étaient attachés pour les grosses besognes. M. Cornillon a fait d'ailleurs de ces éducateurs émérites un éloge impartial et justifié. Leur établissement a subsisté jusqu'au 30 juin 1791, date de sa fermeture.

Après eux Moulins fut privé totalement d'enseignement secondaire et primaire officiels pendant trois années entières. Cette situation qui correspondait à l'époque de la Terreur prit heureusement fin par la création des écoles centrales, dont il dut y avoir, en exécution d'un décret du Directoire exécutif du 3 vendémiaire an IV, une par département. Celle de Moulins fut inaugurée en grande solennité (tant on avait hâte de voir cesser cette vacance par trop prolongée) le 2 vendémiaire an V, en présence des autorités militaires et civiles et devant une grande affluence de population.

Il avait été question d'installer l'école centrale dans le couvent de

(1) En vente dans les principales librairies du département de l'Allier.
(2) *Hist. du collège de Moulins*, 1872, Desrosiers édit.

la Visitation, puis on s'était résolu à adopter provisoirement dans ce but le collège même des Pères. Quant à l'école, elle fonctionna sans grand succès, croyons-nous, jusqu'en fructidor an X. Le pouvoir consulaire procédait alors à la réorganisation de l'enseignement en France. Le Lycée allait faire son apparition et c'est à lui qu'étaient destinés les bâtiments et l'enclos des Visitandines.

Après avoir été l'asile de la souffrance et des larmes au commencement du règne de Louis XIV, dit M. Cornillon, après avoir été le siège des tribunaux sous la Révolution, ce couvent et la magnifique chapelle de Sainte-Marie qui en faisait partie, furent affectés sous le Consulat au premier lycée qui fut installé en France tout au moins en province. Moulins avait eu, en effet, la priorité sur toutes les autres villes, mais, disons-le, non sans peine. Il avait fallu surmonter quantité d'obstacles et déjouer nombre d'intrigues. Si les difficultés furent en fin de compte écartées, c'est à quelques hommes obstinés pour le bien de la ville de Moulins qu'on en fut redevable. Citons principalement les préfets Bureaux de Pusy et Lacoste Messelière, le maire Heulhard-Fabrice, les représentants au Corps législatif et au Tribunat : Beauchamp, Chabot, Sauret Tous multiplièrent les démarches et les efforts sans se décourager jamais. M. Cornillon ne fait que leur rendre justice en signalant les services qu'ils ont rendus.

Le Lycée fut inauguré le 27 prairial an XI. Avant d'en arriver là, l'auteur, cela va de soi, n'oublie pas d'entrer dans le détail des travaux d'aménagement et de parler des démarches et dépenses occasionnées, car il s'agit là de la partie principale de son ouvrage.

Il ne néglige pas non plus de relever des noms parmi ceux qu'il rencontre, auxquels l'avenir réservait une distinction particulière ou que des mérites spéciaux devaient plus tard désigner à l'attention du public. Tel est, par exemple, Lakanal, professeur de philosophie chez les Doctrinaires. Il devint député de l'Ariège à la Convention, où, comme président du comité de l'Instruction publique, il put déployer ses aptitudes pédagogiques. Son nom a été donné à un lycée de Paris et une statue lui a été élevée à Foix, sa ville natale. Tel est aussi le romancier bien connu, peut-être trop à certains égards, Restif de la Bretonne. Celui-ci avait été admis au concours pour professer à l'école centrale, mais il avait été révoqué ensuite. Plusieurs maîtres d'un haut mérite ne sont pas non plus passés sous silence, notamment l'artiste moulinois Dufour, Batissier, Canard, le naturaliste François Péron, etc.

Et pour que le tableau soit complet et qu'il soit permis au lecteur

de juger des progrès accomplis dans l'enseignement secondaire ainsi que dans l'enseignement primaire, le docteur termine par une notice sur le collège de Montluçon et des notes sur quelques établissements d'enseignement primaire qui étaient, à l'époque, une bonne ressource pour les familles. Le collège de Montluçon n'exige pas de grands développements. Toutefois les renseignements qu'il fournit sont non moins intéressants que ceux qui précèdent, et là le côté anecdotique n'est pas sans y trouver son compte.

Il faut louer M. Cornillon de nous avoir gratifiés de ce livre utile, où les qualités de son style clair et précis ne manqueront pas d'être appréciées comme il convient. E. D.

La Cathédrale de Moulins : *histoire et description*, par le chanoine Joseph-H.-M. Clément.

Ce petit volume de 150 pages in-16, fait partie d'une collection des « Guides Joseph Clément », et il est digne, par ses qualités intrinsèques et par son élégante présentation, d'ouvrir la marche de cette série que toutes les bibliothèques bourbonnaises et les non bourbonnaises seront fières d'encadrer dans leurs rayons. Il sort des Imprimeries Réunies et se présente sous le patronage de l'édition « Entre nous les Jeunes ». Il porte le millésime de 1923, et un curieux qui le feuilletterait un peu légèrement pourrait se demander s'il n'a pas sous les yeux quelque reproduction artistique d'une belle impression du xvi[e] siècle.

La Cathédrale de Moulins, c'est l'enfant de prédilection de notre savant chanoine. Il lui a consacré ses veilles, et elle méritait bien d'avoir un tel présentateur pour la faire connaître et aimer du public.

Comment et dans quelles circonstances a vu le jour cette noble collégiale qui a eu l'insigne honneur de recueillir la prière de Jeanne d'Arc ?

Vers la fin du x[e] siècle une modeste chapelle, bâtie sur le plateau d'Iseure, servait de lieu de réunion aux meuniers et aux pêcheurs, qui constituaient la population du noyau primitif de notre ville : c'est l'aïeule de notre cathédrale.

Une seconde chapelle, plus spacieuse, fut créée par les ducs lorsqu'ils vinrent s'installer à Moulins ; cette chapelle fut dotée d'un chapitre en 1378 : c'est la mère.

Ce n'est guère qu'un siècle après, que Jean II fit commencer les

travaux du merveilleux bâtiment qui a survécu à toutes les révolutions.

Sa forme est celle d'un quadrilatère un peu irrégulier. L'architecte ayant respecté l'alignement de la rue Notre-Dame, a dû racheter cette inclinaison qui tendait obliquement les flancs de l'édifice sur son fond. Il l'a fait avec une maëstria que nous fait admirer le bon chanoine.

Le style est le gothique flamboyant. L'auteur nous fait parcourir successivement les chapelles dont l'histoire se lie intimement à celle du vieux Moulins ; puis les sous-sols où reposent des personnages importants.

Comment la collégiale s'est-elle transformée en cathédrale ? C'est en 1852 que l'agrandissement fut commencé. La mort de l'architecte Lassus vint retarder les travaux, qui ne furent terminés qu'en 1876.

L'auteur, après avoir établi l'harmonie qui résulte de la fusion des deux églises : l'ancienne et la moderne, nous fait admirer les sculptures qui décorent notre monument, et parmi elles une place importante est donnée à la Vierge Noire. Puis, vient la peinture, qui s'enorgueillit de nous offrir son incomparable triptyque conservé dans la sacristie ; et enfin les vitraux que le chanoine Clément a étudiés avec toute sa compétence et dont il fait ressortir la haute valeur artistique et documentaire. On ne s'étonnera pas si cette partie si intéressante de la peinture sur verre absorbe à elle seule un tiers de l'ouvrage. De belles reproductions permettent de suivre les savantes descriptions de l'archéologue et donneront envie aux touristes qui auront la chance d'avoir en main ce petit volume, leur donneront envie, dis-je, de voir la réalité. Les dernières pages sont consacrées à l'orfèvrerie, à la ferronnerie, à l'art des tissus, à l'art musical, aux cloches et enfin aux scels du Chapitre et aux médailles.

Une bibliographie et des tables complètent ce petit volume que l'on n'appréciera bien que lorsqu'on l'aura lu, relu et relu encore après l'avoir refermé.

Dr H. DE B.



LE
PREMIER CENTENAIRE
DE TH. DE BANVILLE

1823
1891



COMITÉ PARISIEN

DU

CENTENAIRE DE BANVILLE

Sous le patronage de M. **Léon Bérard,** *ministre de l'Instruction publique,*
et de M. **Gaston Vidal,** *sous-secrétaire d'Etat à l'Enseignement technique.*

Comité d'honneur

MM. Paul **Bourget**, Maurice **Donnay**, Pierre **de Nolhac**, Henri **de Régnier**, Jean **Richepin**, membres de l'Académie française ; **Peuch**, président du conseil municipal ; **Deville**, conseiller municipal ; Paul **Léon**, directeur des Beaux-Arts ; Mme la Comtesse **de Noailles** ; M. Emile **Bergerat**, de l'académie Goncourt.

Comité d'organisation

Présidents. — MM. Charles **le Goffic**, président de la Société des Gens de Lettres de France, et Robert **de Flers**, de l'Académie française, président de la Société des Auteurs et Compositeurs dramatiques.

Vice-Président. — M. Jules **Perrin**.

Secrétaire. — M. Jacques **Madeleine**.

Membres. — Mmes Alphonse Daudet ; Jean Dornis. — MM. André Antoine ; Georges Berr, de la Comédie Française ; Maurice Bouchor ; Paul Claudel ; Jules Clère ; Romain Coolus, ancien président de la Société des Auteurs et Compositeurs dramatiques ; Georges Courteline ; Francis de Croisset ; Auguste Dorchain ; Hugues Delorme ; Georges Docquois ; Alfred Droin ; Georges Duhamel ; André Dumas, président de la Société des Poètes français ; Emile Fabre, directeur de la Comédie Française ; Eugène Fasquelle ; Paul Fort ; Firmin Gémier, directeur du théâtre national de l'Odéon ; André Gide ; Paul Ginisty, président de l'Association des Critiques dramatiques ; Fernand Gregh ; Edmond Haraucourt, ancien président de la Société des Gens de Lettres de France ; Francis Jammes ; Gustave Kahn ; R. de la Tailhède ; Georges Lecomte, ancien président de la Société des Gens de Lettres de France ; Sébastien-Georges Lecomte, ancien président de la Société des Poètes français ; F. Lemerre ; Camille Mauclair ; Fernand Mazade ; Emile Michelet ; Eugène Montfort ; E. de Nalèche, président du Syndicat de la presse ; Frédéric Plessis ; Raoul Ponchon ; Gaston Rageot, président de l'Association des Critiques littéraires ; André Rivoire ; Saint-Pol Roux ; Jean Royère ; Jules Romains ; Silvain, de la Comédie Française ; André Spire ; Edmond Teulet ; Paul Vallery ; Alfred Vallette, directeur du *Mercure de France* ; Fr. Viélé-Griffin ; Miguel Zamacoïs.



COMITÉ MOULINOIS

DU

CENTENAIRE DE BANVILLE (1)

Présidents d'Honneur

MM. Léon **Bérard**, ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts ; Albert **Peyronnet**, ministre du travail, sénateur de l'Allier ; Gaston **Vidal**, sous-secrétaire d'Etat à l'Enseignement technique, député de l'Allier ;

MM. Marcel **Régnier**, sénateur de l'Allier, président du Conseil général ; **Beaumont**, sénateur de l'Allier ; Gilles **Chateau**, Ernest **Decloux**, Jean **Dodat**, Lucien **Lamoureux**, Charles **Péronnet**, députés de l'Allier ;

E. **Moisson**, préfet de l'Allier ; H. **Blanc**, maire de Moulins ; **de Las Cases**, conseiller général ; **Baudron** et **Senotier**, conseillers d'arrondissement ; **Bataillon**, recteur de l'Académie de Clermont ;

Charles **Le Goffic**, président de la Société des Gens de Lettres ; André **Dumas**, président de la Société des Poètes français ; Robert **de Flers**, de l'Académie Française, président de la Société des Auteurs et Compositeurs dramatiques ; docteur Henri **de Brinon**, président de la Société d'Emulation ; Mme la Comtesse Matthieu **de Noailles** ; MM. Maurice **Donnay**, Henri **de Régnier** et Jean **Richepin**, de l'Académie Française ; Maurice **Bouchor**.

Bureau du Comité

Président : M. René **Moreau**, architecte des Monuments historiques.

Vice-présidents : MM. Jean **Gotteland**, Inspecteur d'Académie ; Joseph **Viple**, Procureur de la République à Cusset.

Secrétaire général : M. Marcellin **Crépin-Leblond**, directeur du *Courrier de l'Allier*.

Secrétaire-adjoint : M. Marcel **Génermont**, architecte D. P. L. G.

Trésorier : M. Henri **Frobert**, banquier.

---

(1) Lors de sa constitution, le Comité comprenait en outre MM. le docteur **Denozier**, parent de Banville ; Joseph **Sorrel**, ancien président du Comité du monument, ancien maire de Moulins ; **Buvat**, maire de Moulins, et **Coulon**, auteur de la statue, dont la mort, survenue avant les fêtes du 3 juin, vint en attrister les préparatifs.

Membres du Comité

MM. Gustave **Baër**, architecte ; Paul **Baër**, chef de division à la Préfecture ; Amédée **Bardet**, secrétaire de la Société des Etudes locales ; **Bec**, inspecteur primaire ; Aristide **Bélin**, directeur de l'Ecole nationale de musique ; Georges **Bruel**, vice-président de la Société d'Emulation ; Henri **Buriot**, directeur des *Cahiers du Centre ;* Jules **Bussière**, président de l'Association industrielle et commerciale, et de la Chorale de Moulins ; Henri **Buvat**, conseiller municipal ;

Edgar **Capelin**, secrétaire de la Société d'Emulation ; Lucien **Chambron**, conseiller municipal, secrétaire général de la Société d'Agriculture ; **Max Collas de Chatelperron**, propriétaire de la maison natale de Banville ; docteur **Cornillon** ;

Darfour, président de la Chambre de Commerce, et ancien maire de Moulins ; E. **Delaigue**, ancien secrétaire général du Comité du monument ; Léonce **Délinière**, membre de la Société d'Emulation ; **Desdevise du Désert**, professeur à l'Universitó de Clermont ; comte **de Durat**, président du Cercle Bourbonnais ;

Mme **Echard**, directrice de l'Ecole normale d'institutrices ;

MM. **Faurie**, rédacteur au *Progrès de l'Allier ;*

Louis **Galfione**, conseiller municipal ;

Auguste **Lavilatte**, architecte voyer ; M. **Loiseau**, directeur de l'Ecole normale d'instituteurs ; Léon **Loizel**, président du Comité des fêtes ; Louis **Laroque**, architecte, président de la Lyre Moulinoise ;

Georges **Milcent**, vice-président de la Société d'Emulation ;

Docteur **Pénard**, conseiller municipal, chirurgien en chef des hôpitaux ; Jules **Perrin**, homme de lettres ;

Renaud, rédacteur au *Courrier de l'Allier* ; Georges **Rochegrosse**, artiste peintre ;

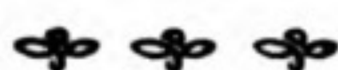
Auguste **Sabatier**, conseiller municipal, président du Cercle de l'Union ; Alphonse **Saget**, proviseur du lycée Banville ; J. **Sarazin**, ancien notaire, trésorier des Anciens du lycée Banville ;

Mlle **Thomas**, directrice du lycée de jeunes filles ; MM. Léon **Tissier**, conseiller municipal, avocat ; **Treyve**, architecte paysagiste ; Robert **Tuloup**, arrière-neveu de Banville



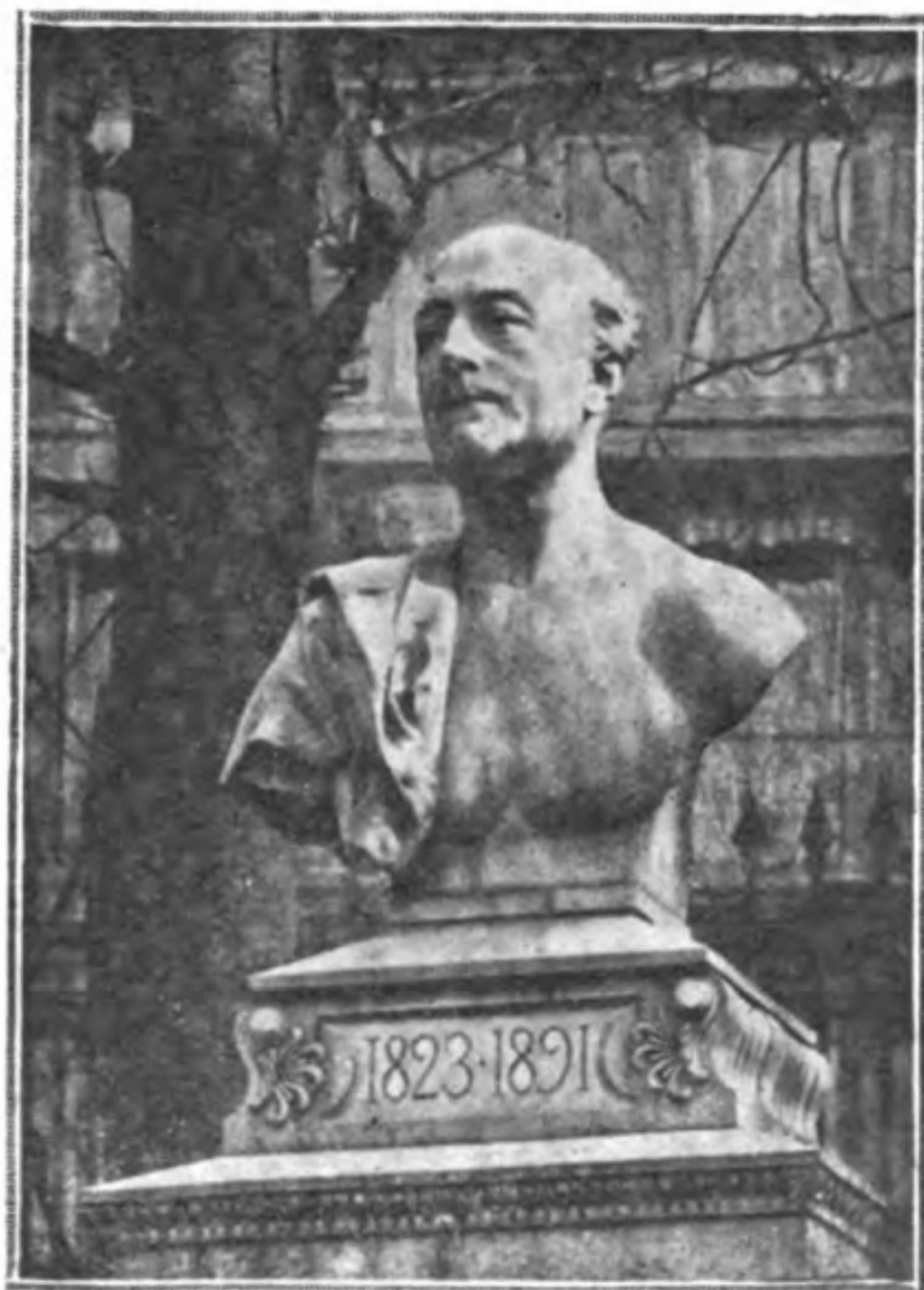
LES
FÊTES DE PARIS

14 Mars 1923



Devant le Buste du Luxembourg

Par une matinée terne et froide, alors qu'on l'eût aimée gaie et ensoleillée, le 14 mars 1923, vers la onzième heure, les admirateurs et les amis de notre illustre compatriote Théodore de Banville s'étaient réunis pour célébrer l'anniversaire du centenaire de sa naissance.



Le Buste du Luxembourg
par J. Roulleau.
(Cliché communiqué par l'*Illustration*.)

La Société des gens de lettres de France et celle des auteurs et compositeurs dramatiques avaient convié le tout Paris littéraire, poétique et artistique à cette manifestation commémorative et une assistance nombreuse avait répondu à cette invitation.

Le lieu de la réunion était devant le Buste du Poète, adossé à la grille qui sépare le Jardin du Luxembourg de la rue de Médecis.

L'étroite allée n'avait sans doute pas revu, depuis le 27 novembre 1892, jour de

l'inauguration de l'œuvre du sculpteur Roulleau, une telle affluence de gens célèbres dans les Lettres et les Arts, augmentée encore d'un grand nombre de seigneurs de moindre importance, fervents de la belle poésie.

Maîtres, apprentis et amateurs étaient venus rendre hommage à l'un des plus beaux ouvriers de la langue française, à celui qui avait salué en eux une nouvelle aurore, qui leur avait tracé les préceptes de la recherche de la beauté et de la perfection et qui leur avait donné et leur donnait encore les plus pures jouissances du rythme et de la pensée.

Nommer toutes les personnalités présentes, sans faire d'omissions est chose peu facile: au hasard de la mémoire on peut citer: MM. Léon Bérard, ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts; Gaston Vidal, sous-secrétaire d'Etat de l'enseignement technique; Georges Rochegrosse, beau-fils du poète; Charles Le Goffic, président de la Société des Gens de lettres; l'académicien Robert de Flers, président de la Société des auteurs; Georges Lecomte, Henri de Régnier, Maurice Bouchor, Auguste Dorchain, Edmond Haraucourt, Paul Fort, le prince des poètes; Emile Fabre, administrateur de la Comédie Française; Romain Coolus, Georges Courteline, Jules Perrin, ami de Banville; Claude Couturier, Hugues Delorme, André Dumas, président de la Société des poètes; Tancrède Martel, Daniel Riche, Georges Docquois, Hugues Lapaire, Jules Lévy, Henry Spont, Maxime Formont, Alexandre, de la Comédie Française, etc. etc.

Mme Robert de la Villehervé, veuve de l'un des plus distingués disciples de Banville, avait eu la délicate attention de déposer sur les marches, au devant de la stèle, une magnifique gerbe de roses, dont les rutilantes couleurs, éclatant sur le fond sombre des arbustes et des platebandes du tertre sur lequel se dresse le monument, jetaient dans l'atmosphère grise de ce matin presque triste, de vives notes de lumière et de gaîté.

Au milieu d'un profond silence, M. Charles le Goffic prit le premier la parole. Tout commentaire déflorerait le magistral discours qu'il prononça:

MONSIEUR LE MINISTRE,
MESDAMES, MESSIEURS,

Rarement centenaire se sera déroulé dans une atmosphère plus sympathique et l'on peut dire que l'hommage qui monte aujourd'hui vers Théodore de Banville, comme il ne comporte aucune restriction, n'est amoindri par aucune abstention : c'est un hommage universel ; ce sont vraiment tous les poètes de France, orthodoxes et schismatiques, qui retrouvent pour un moment l'unité de leur foi poétique et qui acclament d'une même voix l'auteur des *Cariatides* et des *Exilés*. Et cette unanimité, qui ne s'était pas observée récemment autour de Théophile Gautier, qui ne s'observerait probablement pas demain autour de Leconte de Lisle, de Sully-Prudhomme, de Verlaine ou de Mallarmé, on peut lui chercher et lui découvrir toutes sortes de raisons spécieuses empruntées au charme personnel de l'homme et au souvenir délicieux qu'il a laissé chez ses amis : je crois qu'elle a des raisons plus profondes qui tiennent au caractère même de sa poésie, en théorie (plutôt qu'en fait) si étroitement asservie à la rime et au rythme qu'un Jules Lemaître le premier s'y trompa et se persuada et persuada ses lecteurs qu'elle était quelque chose d'uniquement mécanique, alors qu'il n'y eut peut-être pas, jusqu'à Verlaine, de poésie plus libre, plus musicale, plus aérée surtout, se développant avec plus de fantaisie et d'aisance, dans un cadre dont, à force de souplesse, elle faisait oublier la rigidité. Et cela, c'est proprement le miracle banvillesque : qu'avec une technique qui devait aboutir au Parnasse et à l'avènement d'une poésie formaliste, tendue et sculpturale, ce poète ait été le moins compassé, le plus émancipé, le plus chatoyant, le plus fluide, — disons le mot : le plus délicieusement invertébré des poètes de la seconde génération romantique.

Nul effort, et il chante comme il respire ; il est naturellement et abondamment lyrique : il est l'enfant divin dont parle Ovide qui ne pouvait rien dire qui ne fût soumis aux lois mystérieuses du Nombre. Mais, parce que tout lui était poésie, on voulut que la poésie, chez lui, n'eût plus d'objet. Et, parce qu'il avait l'air de vivre dans un rêve perpétuel, on décida qu'il n'avait pas l'ombre de sens commun. Et, parce qu'il affichait un indémontable optimisme, on en conclut que, de tous les porteurs de lyre, il était celui qui avait le moins réfléchi à la condition des êtres et au mal universel.

C'était tout simplement, comme l'a très bien vu Charles Morice, un réaliste épris des seules réalités durables ou, si vous le préférez, un symboliste d'avant la lettre, comme saint Paul, qui disait que ce monde est un système de choses invisibles manifestées visiblement, ou comme ce M. Hamon de Port-Royal qui, suivant Sainte-Beuve, avait « le sens des emblèmes » et marchait dans la vie ainsi que dans une forêt enchantée « où chaque objet qu'on rencontre en recèle un autre plus vrai et

cache une merveille ». Son interprétation de l'univers différait seulement de la leur en ceci qu'elle était purement mythologique et que, voyant les hommes et les choses sur le plan de l'absolu, elle ne faisait aucune distinction entre Athènes et Paris, entre les dieux de l'Olympe et les personnages contemporains dont ils avaient pris les noms et qui les continuaient indiscutablement : Zeus revivait sous les traits de Victor Hugo, Phoïbos Apollon sous le nom d'Alfred de Musset (ou d'Arsène Houssaye), Vénus Aphrodite sous le nom de Mademoiselle Ozy et le jeune Héraclès sous celui de Pierre Dupont qui, dans son enfance, mangeait deux gigots de mouton à son déjeuner. Telle était la puissance visionnaire de Banville, ses extraordinaires facultés de restitution, sa magie, pour tout dire, qu'il rendait du premier coup d'œil à leur splendeur native de déesses jusqu'aux balayeuses du boulevard et, tel son dédain des contingences de temps, comme de lieu, qu'il faisait remonter sa calvitie à l'année 1184 avant Jésus-Christ, qui fut l'année de la chute de Troie, sans préciser d'ailleurs le genre de correspondance subtile qu'il établissait entre ces deux événements d'inégale importance. Mais, en faisant de cette infortune capillaire une aventure quasi mythologique, Banville lui ôtait ce qu'elle avait d'accidentel et de vulgaire. Et, — si l'on peut, pour un ordre de transpositions aussi délicat, employer le terme grossier de procédé, — c'est ce procédé généralisé qu'il appliqua sans une minute de défaillance à tout le spectacle contemporain et qui lui permit de s'en épargner la laideur.

De là cette joie magnifique, extasiée, pour employer une de ses expressions favorites, épandue sur toute œuvre et qui ne se communiquerait point à nous comme elle fait, irrésistiblement, si elle n'était aussi spontanée, aussi pleine, aussi franche, si la source ne s'en renouvelait perpétuellement. Mais, jusqu'au bout, les claires fontaines intérieures qui l'alimentaient gardèrent leur belle fécondité ; jusqu'au bout, dans son ravissant entre-sol de la rue de l'Eperon, partagé entre une femme tendrement chérie, un beau-fils qui était son orgueil et quelques visiteurs choisis, il connut cette faveur, concédée à si peu de mortels, d'être aimé de tous et lui-même de ne haïr personne, à l'exception de Monsieur Scribe, des normaliens (encore faisait-il exception pour Jean Richepin) et des « psychologues ». Je n'ose mettre au rang de ses félicités intimes les séances du Comité de la Société des Gens de Lettres auxquelles il assistait régulièrement, bien qu'il dise quelque part que c'est chez nous qu'il eut l'heureuse fortune de rencontrer pour la première fois Théophile Gautier et que la journée où il fit cette rencontre fut marquée par lui d'un caillou blanc. Mais, comme tout lui était une occasion de remercier les dieux et un prétexte à trouver leur œuvre bonne, il se peut que même ces séances sans prestige lui aient laissé un souvenir sans amertume.

Car je ne veux pas croire ce que dit son biographe le plus récent, qu'au fond, ce poète fut triste et que sa gaieté n'était qu'une attitude, voire une protestation : nous avons assez de saules-pleureurs parmi nous et.

pour une fois que le ciel nous accorde un grand poète de la joie, enivré de son art et tout ébloui de la splendeur dont il colorait la figure de Cybèle, nous supplions qu'on veuille bien nous le laisser. Si ce fut, comme on l'a dit d'autre part, son « infirmité » de toujours « nuer, nacrer, iriser l'univers » et de porter sur la nature, même dans ses contes en prose, même dans ses romans, « un regard féerique qui l'inondait d'azur et de rose tendre » (1), cette infirmité nous est chère et nous ne sommes pas sûrs, en outre, que ce fût là une infirmité: au moins peut-on dire qu'en poésie tous les systèmes se valent, que Pangloss balance Martin et que l'optimisme lyrique d'un Banville est aussi défendable que le pessimisme didactique d'un Lucrèce ou d'un Sully-Prudhomme.

Et combien plus réconfortant! Je ne sais si, observant comme autour de lui, chacun s'attribuait une mission et se disait dépêché ici-bas par un décret nominatif d'En-Haut, Banville s'est cru chargé lui aussi par ces mêmes puissances de nous arracher à nos idées noires. Mais le fait est qu'il en a agi avec nous tout comme s'il avait reçu cette mission — ou tout au moins comme s'il se l'était conférée:

Sans repos je me suis voué
Au dessein d'embraser les âmes;
Peut-être ai-je encor secoué
Trop peu de rayons et de flammes...

« Ce scrupule, ajoutait Jules Tellier, il était bien le seul à l'avoir. » Mais qu'il l'ait eu, c'est ce qui achève de lui conquérir nos cœurs; c'est le trait suprême qui complète cette idéale figure de vieux maître romantique devant l'image duquel, comme on effeuille des roses ou comme on scande des litanies, on voudrait, en ce jour de glorification posthume, laisser tomber seulement des suites de brèves invocations: Poète aimé, Divin poète, Roi des rythmes et de la rime, dont une légende te faisait l'esclave, Ariel du Verbe, Lyre étincelante, Tour d'or, Miroir de perfection, Ecole de probité, Coupe d'ambroisie, Sourire perpétuel, Consolateur, Enchanteur, Bienfaiteur de la pauvre Humanité...

Des applaudissements enthousiastes et répétés saluèrent cette péroraison, qui terminait en une invocation magnifique l'évocation si juste et si vibrante du génie féerique de l'un de nos plus grands poètes.

M. Robert de Flers parla ensuite, et ce fut un véritable feu d'artifice de paradoxes fantaisistes, d'étincelants traits d'esprit et d'aperçus délicatement ciselés. L'irréductible ironiste qu'est M. Robert de Flers, commença par faire le procès des cérémonies de Commémoration des centenaires:

(1) Anatole France: *La Vie littéraire.*

Parmi eux, il en est d'inopportuns et qui font songer plus à une exhumation qu'à une résurrection, il en est de mélancoliques, presque d'impies, qui s'avisent, on ne sait pourquoi, de troubler des mémoires assoupies et qui ne demandaient pas du tout à se réveiller. C'est Ernest Renan qui l'a dit: « Les centenaires ne sont la faute de personne; on ne peut pas empêcher les siècles d'avoir cent ans et c'est bien fâcheux. » L'on ne saurait davantage empêcher les gens d'être nés ou d'être morts depuis cent ans; la chronologie n'est pas uniquement une science d'imagination. Aussi bien, Renan n'aimait-il point les anniversaires qui venaient le déranger dans la piété laïque de son harmonieuse rêverie. C'est ainsi qu'un jour on le décida à se rendre à Tréguier afin d'y fêter, en sa présence, une date déjà commémorative de son illustre existence. Le bon maître descendit du train spécial et il fut accueilli sur le quai par des ministres, des députés, des préfets et mille autres personnages d'une aussi frivole gravité. M. Renan était revêtu d'une de ces vastes redingotes noires dont la longueur et l'ampleur faisaient songer à une soutane trop courte. Il était coiffé d'un de ces chapeaux haut de forme qui désolaient Mallarmé, et ses mains douillettes de prélat disparaissaient dans des gants de filoselle gris de fer. Il ne pouvait cacher sa confusion et sa timidité. Il sortit de la gare, et, de son pas bonhomme, il passa entre une double haie de gendarmes impitoyables et astiqués qui, sabre au clair, lui présentaient les armes. Au comble de l'émoi, saluant à droite, saluant à gauche, M. Renan ne trouva, pour remercier toute cette maréchaussée de s'être ainsi dérangée, que cette parole de gratitude: « Comme vous êtes indulgents, Messieurs, comme vous êtes indulgents! »

Que dirait Théodore de Banville s'il assistait, ce matin, à cette réunion, s'il venait se promener d'un pas léger dans ces allées ou s'accouder à la balustrade d'un de

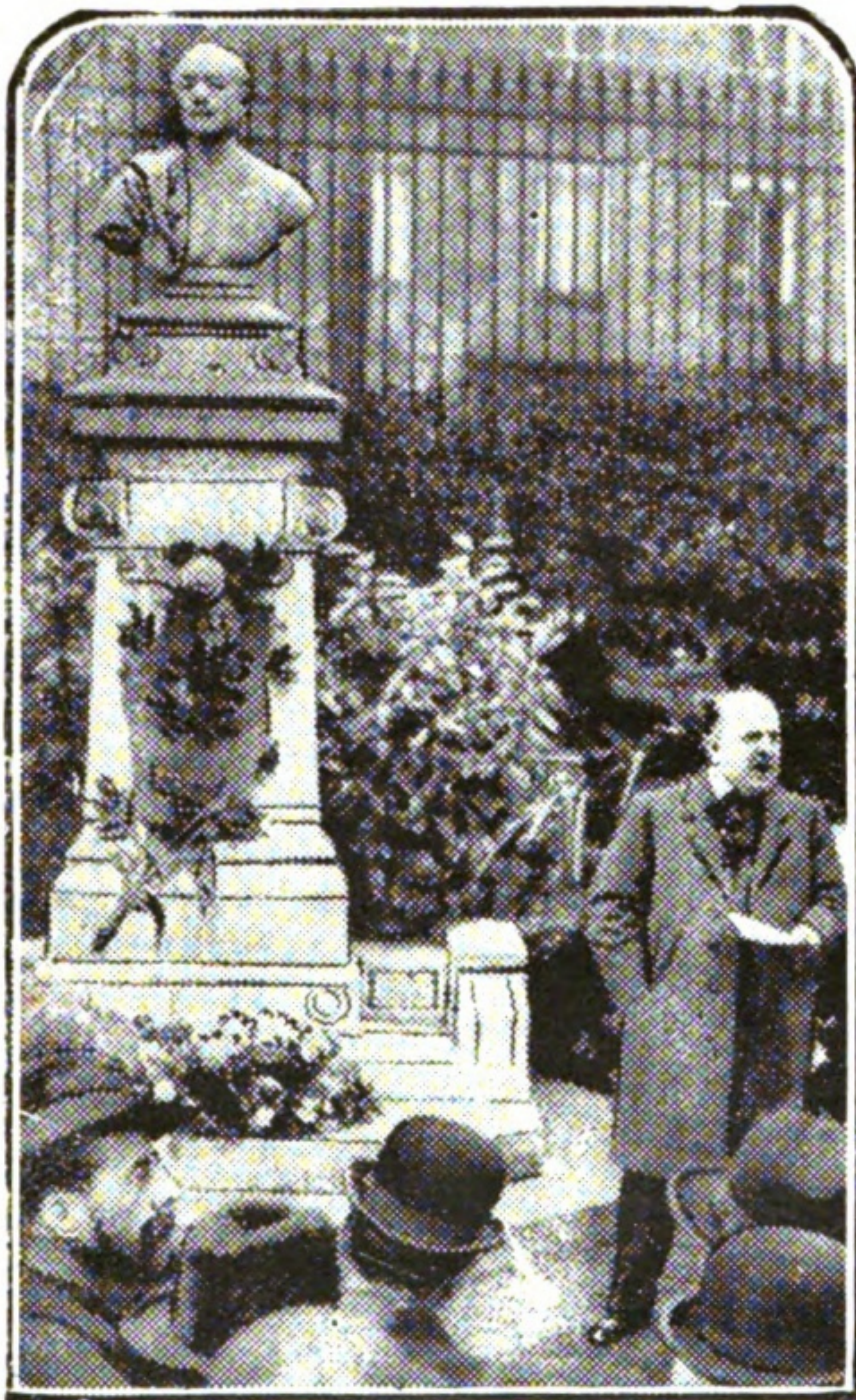
Ces grands escaliers
Qu'une main gigantesque a liés.

Ressentirait-il une satisfaction sans mélange? Approuverait-il tous les détails de cette journée dédiée à sa claire mémoire? Je ne le pense point. Il songerait, car il avait le cœur et l'esprit tout baignés de bienveillance:

« Voilà d'aimables gens qui ont résolu, tout à coup, de venir me dire: « Bonjour, Monsieur de Banville, vous savez que vous avez cent ans, ce « matin. » C'est là une attention touchante, mais pourquoi diable n'avoir pas attendu un mois encore, alors qu'avril « jettera sur les arbres son « odorante neige et ses fleurs roses; que la brise caressera les frêles et « tendres feuilles vertes et que toute la nature, en proie à la contagieuse « folie du renouveau, s'extasiera en doux et furtifs sourires »? Oui, j'aurais souhaité que le printemps fût là. Et puis, onze heures du matin! Quelle idée et quelle heure singulières! Pourquoi onze heures du matin?

n'est-ce pas trop tôt ou trop tard? J'eusse mieux aimé tout autre instant. Celui, par exemple, où l'aurore aux doigts bien connus s'éveille au sommet des collines. C'est l'heure des nymphes. J'en ai connu beaucoup. Et puis, la seule pensée de contraindre le ministre de l'instruction publique et des beaux arts, à se lever au petit jour, m'aurait rempli de gaieté respectueuse.

« Mais alors, pourquoi n'avoir pas attendu le moment où le crépuscule se plait à rassortir les nuances de la mélancolie. C'est l'heure des pierrots et les pierrots sont mes amis. Ils savent bien que, d'un cœur fidèle, je me suis toujours efforcé de leur rendre leur clair de lune quotidien et leur Colombine de chaque jour. On ne l'a pas voulu, passons.



M. R. de Flers prononçant son discours au Luxembourg (1).

« Il y aurait bien eu aussi la nuit, la douce nuit qui m'eût valu la présence de Mesdemoiselles les étoiles. Il n'aurait été possible de lire aucun discours. Quel régal délicat! On n'y a point songé; glissons et résignons-nous à ce fâcheux onze heures du matin. On m'assure également que, dans quelques minutes, un banquet sera donné en mon honneur, à l'Hôtel des Sociétés savantes. Comment, moi, qui me suis toujours enivré d'ignorance, n'en éprouverais-je pas une vanité à décourager un ténor! Mais, dois-je encore insinuer qu'à ce festin d'importance j'eusse préféré un repas de hasard dans ce bois de Chaville, où mon cher Glatigny déjeunait de soleil et où les violettes, dès qu'elles se montrent, vous donnent leur tendre leçon de modestie parfumée.

« Et puis, m'a-t-on dit, l'on doit ensuite poser sur ma vieille demeure de la rue de l'Eperon une plaque de marbre portant une inscription qui

(1) Cl. *Petit Journal*.

ne sera même pas en vers. Pourquoi, au lieu d'un soin si magnifique, n'avoir pas simplement planté sous ma fenêtre un rosier qui, lors de mon deuxième centenaire, fût monté jusqu'à elle et qui m'eût offert « le cœur enflammé de toutes ses roses » ?

« J'ai appris, enfin, que, pour comble de prévenance, l'on doit, en ce jour, dire des vers de moi sur la scène de la Comédie Française et de l'Odéon. J'aurais été volontiers à ces spectacles, persuadé de ne plus y rencontrer Monsieur Scribe, que je n'ai jamais cessé de haïr, puisqu'il n a pas cessé de faire rimer vent avec brûlant, tandis que mouvant lui offrait avec obligeance ses deux syllabes. Mais, hélas ! les centenaires doivent se ménager et il convient qu'ils rentrent de bonne heure. Mon regret en est infini, car j'adore le théâtre. Je l'ai célébré de toute ma tendresse et de toute ma foi, et si jamais un auteur dramatique avait mission de m'apporter quelque compliment au nom de ses confrères, je le prierais de ne pas négliger tout à fait un poème de mes *Rimes dorées,* où j'ai tâché de rendre au double masque l'humble hommage de mon admiration. »

M. Robert de Flers lit le délicieux poème de Banville, et il termine ainsi sa charmante harangue, qui eut été du goût du poète:

Dans cette évocation du monde irréel et charmant du théâtre, Théodore de Banville a oublié, par modestie, les noms de quelques personnages dignes de se mêler à ce chœur divin: *Riquet à la Houppe, Gringoire, Esope, Florise,* quatre chefs-d'œuvre authentiques, sans compter les fleurs glanées dans l'ombre de Molière: *Les Fourberies de Nérine* et *Le Beau Léandre,* et cette goutte de rosée recueillie sur la lisière de la forêt de Brocéliande: *Le Baiser.* Théâtre divers, changeant, brillant et tendre, où, parfois, l'arc-en-ciel sert de transition et la rime de péripétie. Théâtre dont le verbe éblouissant va de la joie funambulesque au lyrisme pathétique, qui se joue des règles et des écoles, des préparations habiles et des progressions savantes, et dont tous les rayons se rejoignent et se fondent dans l'unité de grâce et de beauté. Théâtre où se réconcilient la chimère et la vie et dont les sujets semblent être en quelque sorte des rêves en action.

Si des censeurs grognons lui contestent la vérité des caractères et la rigueur de la composition, il lui suffira de réclamer un tribunal avec le Rythme pour juge et deux rimes pour assistantes, et l'acquittement sera triomphal. Théâtre auquel on a reproché injustement de sacrifier l'humanité des sentiments à la perfection lumineuse de la forme. Ce sont là des arguments habituels à ces critiques entomologistes qui croient connaître les papillons parce qu'ils en ont épinglé sur des bouchons. Comment oublierons-nous que *Gringoire* est l'apothéose de la pitié?

Ce malentendu a sans doute eu pour origine l'aventure merveilleuse qui fut celle de Théodore de Banville. Ce sont les fées qui le présentèrent aux hommes. Il les avait connues dans la forêt de Shakespeare dont

les sortilèges l'ensorcelèrent. N'affirmait-il pas que l'humanité devait être divisée en deux parties : ceux qui aiment Shakespeare et les mouchards. Il peupla donc son théâtre de fées, mais de fées si bonnes et si indulgentes qu'elles ont eu, sans doute, pour leur compte, toutes sortes de peines et de chagrins. Elles ont, évidemment, le pouvoir surnaturel d'inspirer à qui leur plaît, pour qui leur chante, l'amour le plus irrésistible, mais peut-être, n'ont-elles pas celui de se faire aimer elles-mêmes. Peut-être ont-elles aimé le prince charmant, sans être payées de retour. Peut-être ont-elles connu la plus cruelle jaousie quand la Belle au bois dormant a ouvert les yeux. Peut-être, pour oublier, se sont-elles mises à boire dans le calice des fleurs et se sont-elles grisées de rosée, ce qui doit être extrêmement long. Peut-être, enfin, ces fées sont-elles tout simplement des femmes auxquelles Théodore de Banville avait accordé cette promotion pour qu'il leur fût permis, sans invraisemblance, de s'exprimer en vers. Mais quelles que soient les promenades enchantées où il les entraîne, Théodore de Banville leur enseigne que les miracles ne sont rien s'ils ne conduisent pas au miracle des miracles, qui est l'Amour ; que les plus beaux décors sont pauvres et obscurs à côté de ceux que l'Amour évoque à sa fantaisie et qu'il n'y a, pour les femmes comme pour les fées, qu'un talisman efficace : l'Amour. Aussi, soyez assurés qu'il est ici ce matin, qu'il rôde autour de cette stèle, qu'il sourit à celui qui a renouvelé sur ses lèvres le miel des abeilles fatiguées et dont la gloire vivante et familière a conservé sa lumière, son éclat et sa bonté.

Il est inutile de dire que ce discours fut applaudi comme il le méritait, c'est-à-dire à outrance et que M. Robert de Flers, de même que l'avait été M. Charles le Goffic, et que le sera, dans quelques instants, M. Alexandre, fut vivement félicité par M. Léon Bérard.

A cette fête de la poésie, un grand poète devait donner sa consécration et l'Ode composée par M. Henri de Régnier fut dite par M. Alexandre, de la Comédie Française, qui donna à ces strophes aux vers agiles toute l'ampleur de sa voix « sonore et magnifique ».

« *Vous en qui je salue une nouvelle aurore,*
Vous tous qui m'aimerez,
Jeunes hommes des temps qui ne sont pas encore,
O bataillons sacrés ! »

C'est pour avoir jeté ce fier cri d'espérance
Vers l'avenir fécond,
Banville, que vers toi les Poètes de France
D'âge en âge viendront.

Et c'est pourquoi voici notre ardente cohorte
Qui se presse aujourd'hui
Autour de ton image immortelle et t'apporte
Son hommage. Vois-y

Tous ceux au cœur de qui vit l'amour de la Muse,
Le maître et l'ouvrier,
Et qui veulent que luise à leur tempe sans ruse
La feuille du laurier.

Reconnais-les. Voici des yeux ivres de gloire,
L'oracle interrogé,
Voici de lourds regards, voici des fronts d'ivoire
Sur qui l'âge a neigé.

Tous les porteurs de lyre et les joueurs de flûte
D'hier et de demain
Sont là, et pour un jour, il n'est pas d'autre lutte
Que se tendre la main,

Et tout au fond du siècle où brille ton étoile
Dans la hauteur du ciel,
Contemplent ton destin dont nulle ombre ne voile
Le spectacle immortel.

⁂

Salut donc, ô Banville, en ta pourpre lyrique
Qui te vêt comme un Roi !
Salut, toi dont la voix sonore et magnifique
Nous dit ce qu'elle doit !

Salut, toi qu'exaltaient tous les dieux de la vie,
L'amour et la beauté !
Salut, toi qui connus le Rêve et la Féerie
Dans le bois enchanté !

Salut, en tes travaux de joie et d'harmonie
Dont rien ne t'écarta !
Salut, en ton charmant et lumineux génie,
Banville, qui chanta

Le pur « Sang de la Coupe » et les « Cariatides »,
Les divins « Exilés » !
Salut !... Ton ode monte, ivre, ailée et splendide,
Vers les cieux étoilés.

L'odelette légère et la vive ballade
Alternent en tes jeux ;
Il n'est pas un sommet que ton pas n'escalade
En un élan neigeux.

Que tu cuises l'émail, que tu peignes la fresque,
Poèmes ou chansons,
Que tu sois tour à tour grave ou funambulesque,
Nous te reconnaissons;

Que tu sois rire, pleurs, finesse, fantaisie,
Tendresse aussi parfois,
Banville, c'est toujours la sainte Poésie
Qui parle par ta voix,

Car rien ne put jamais faire taire à ta bouche
Ton beau chant obstiné,
Et rien, d'un culte exclusif et farouche
Ne t'aura détourné.

C'est pourquoi nous voici, les Poètes de France,
Chanteurs de tous renoms,
Saluant parmi nous ta divine présence,
Banville, et qui t'aimons.

Le Banquet

Et c'est sous l'influence suggestive de ces beaux discours et de ces beaux vers, que l'assistance se dispersa par petits groupes qui prirent comme point de direction le Restaurant de l'Hôtel des Sociétés savantes, rue Danton, où un banquet les attendait.

On ne se nourrit pas que de l'ambroisie d'une prose savoureuse, fût-elle neuf fois plus douce que le miel, et du nectar divin d'une poésie enivrante, l'amour et la rosée sont un régime qu'un beau soleil et beaucoup d'illusions peuvent faire supporter, sans doute, et encore la fée Urgèle est-elle bien heureuse de rencontrer le charitable Pierrot et de partager son rustique et frugal, mais substantiel repas. Et comme la saison n'était pas propice à une excursion aux bois de Viroflay, une centaine de convives, parmi lesquels plusieurs fées Urgèles après le Baiser, prirent place dans une grande salle, autour de tables dressées pour le festin, qui était présidé par M. Gaston Vidal, sous-secrétaire d'Etat de l'Enseignement technique.

Comme on peut le penser, les conversations furent vives et animées, et Banville en fit naturellement tous les frais.

Ceux qui l'avaient connu, c'était le petit nombre, rappelaient

leurs souvenirs, le charme et l'affabilité du poète, sa délicatesse et sa bonté; d'autres racontaient d'amusantes anecdotes et ceux qui n'avaient rien à dire se délectaient en écoutant les causeurs, tous gens à la parole fine et déliée, qui faisaient parfois d'un caillou une perle du plus bel Orient : moins habiles encore peut-être que la bonne vieille cuisinière Nanette qui enseigna à Banville l'art du bon manger et qui, elle, aurait « fait véritablement une soupe au caillou rien qu'avec un caillou ».

Mais l'heure des toasts arriva qui interrompit toutes les conversations; sans cela, assurément, elles n'auraient eu aucune raison de s'arrêter, le sujet qui les alimentait étant vaste, et l'esprit qui les animait inépuisable.

M. Paul Ginisty parla au nom de l'Association de la Critique, et il se plut à rappeler ses premières relations avec Banville :

A côté du poète — ou, plutôt, en même temps que le poète — il y eut, chez Théodore de Banville, le critique, et ses éblouissants feuilletons constituent une part importante de son œuvre. Alors que nous sommes réunis pour glorifier une chère mémoire, l'Association de la Critique doit son tribut d'hommages au maître qui, pendant trente ans, dans des journaux dont sa collaboration a assuré le souvenir, apporta tant d'esprit, de grâce, de modernité aiguë, mais aussi, dans le culte passionné du Beau, tant de droiture et une si large compréhension. Et c'est vraiment de ces pages qu'on peut dire qu'elles étaient, chaque semaine, de la raison ailée.

La fonction que j'occupe présentement me vaut l'honneur de parler au nom de l'Association de la Critique. Cependant, à l'expression des sentiments que j'ai la mission d'attester, qui sont ceux de l'admiration la plus fervente pour une si belle vie, entièrement dévouée à la défense des plus nobles idées, se mêle une émotion personnelle. On va, cet après-midi, apposer une plaque sur la maison de la rue de l'Eperon, qui évoque tant de souvenirs, de précieux souvenirs de jeunesse, pour plusieurs de ceux qui sont ici, car ils se rappellent le délicieux accueil qu'ils reçurent dans ce rez-de-chaussée où le pinceau de Georges Rochegrosse, presque enfant encore, et dont la vocation la plus déterminée allait faire un grand peintre, avait semé les plus ingénieuses décorations. Mais j'ai eu l'heureuse fortune, dès mon adolescence, d'approcher Théodore de Banville, dans un autre logis. C'était tout près d'ici, dans la maison portant le numéro 10 de la vieille rue de Buci. Je demeurais avec ma famille, à l'étage au-dessous de celui qu'il habitait, et je n'appris pas sans un petit battement de cœur cet illustre voisinage. En ce temps-là, on avait, plus qu'à présent peut-être, le trouble qu'il est bon de ressentir quand on a conscience de son infirmité au regard de ceux que l'on révère.

En revenant du lycée Saint-Louis, rhétoricien, puis philosophe, je rencontrais souvent Théodore de Banville dans l'escalier. Il me rendait, avec son exquise courtoisie, le salut dévotieux que je lui adressais, mais sans prêter aucune attention au petit collégien que j'étais. Il ne pouvait savoir que j'avais lu le *Sang de la Coupe* et les *Exilés*, et que déjà je rêvais témérairement d'une carrière littéraire. Mon ambition, toutefois, n'allait pas au-delà d'obtenir un mot de lui, en passant. Mais l'occasion ne se présentait pas, bien que cette ambition grandît en moi.



Panneaux de Rochegrosse
dans l'appartement de Banville (1)

L'occasion, je la dus à un fortuné hasard. Georges Rochegrosse dessinait et découpait de charmants pantins. Il s'amusait à les remuer au bout d'une ficelle. Un jour, cette ficelle lui échappa des doigts et le pantin — je me rappelle que c'était un joli petit chevalier, cuirassé sur un justaucorps en damier — eut la bonne idée de tomber dans ma chambre par la fenêtre ouverte.

Quelle aubaine! J'avais le prétexte d'aller rapporter le petit chevalier. Le destin me souriait. Ce fut par Théodore de Banville lui-même que je fus reçu. Alors, comme pour les timides quand ils se décident, je lui dis à quel point j'avais désiré ce grand honneur de lui parler. Il sourit, m'in-

(1) Cliché communiqué par l'*Illustration*.

terrogea avec bonté sur mes études et sur ce que je souhaitais faire quand elles seraient terminées, m'indiqua des lectures utiles; puis, après m'avoir montré, avec des commentaires ravissants, les marionnettes de Georges Rochegrosse, il m'invita à revenir. Je rentrai chez moi dans l'enthousiasme.

Plus tard, il voulut bien s'intéresser aux essais de son petit voisin. Ce fut grâce à lui que je vis mon premier article imprimé, et dans cette maison où j'avais désormais la faveur d'être admis, où, si peu que je fusse, je trouvais la plus constante bienveillance, quelles leçons d'une aimable sagesse s'offraient, dont j'aurais dû mieux profiter!

Je m'excuse de ces souvenirs qui m'éloignent de la tâche que j'ai à remplir, mais dire ce que fut la bonté de Banville, n'est-ce pas aussi lui rendre hommage ?

La rue de Buci, cette première fréquentation d'un maître, cette généreuse hospitalité intellectuelle, cette sollicitude du merveilleux poète pour un obscur débutant qui, étant simplement Parisien, n'avait naturellement aucun appui de compatriote — tout ceci m'est resté inoubliable. J'ai aimé, j'ai vénéré Théodore de Banville. Des souverains des Lettres, il était le premier qu'il me fût donné de connaître de près ; il a été quelque chose comme le dieu de ma jeunesse, et bien que les années et les années aient passé, je retrouve pour lui en mon cœur toute la ferveur de ma gratitude.

Parfois, lorsqu'il était souffrant ou las, il me donnait, pour de petits théâtres, son service de critique du *National,* et c'est encore sa chère image que je revois quand je pense à ces premières des innombrables premières représentations auxquelles je devais assister.

Trente ans durant, ces premières représentations — puisqu'il n'y avait pas alors de répétitions générales — Théodore de Banville les suivit et en parla, selon la formule qu'il donnait un jour du feuilleton: « Composé comme un poème, vivant comme une page d'Histoire. » Qu'il employât le ton de la malicieuse fantaisie, dont il avait des trésors, qu'il fût grave ou lyrique, qu'il exprimât éloquemment son émotion ou qu'il eût toutes les grâces légères de l'esprit le plus affiné, ce fut toujours son magnifique respect de l'art qu'il attesta, son admirable et invincible foi idéaliste. Il n'y eut pas une grande œuvre dont il ne se proclamât le défenseur. Pour les autres, avec quelle élégance exquise il se servait de toutes les armes de l'ironie! C'est lui qui, à propos d'une pièce où un auteur célèbre, coutumier de ces tours de force, avait multiplié à ce point ses dons d'ingéniosité, de ruse et d'adresse que le sujet, poignant en lui-même, était escamoté, c'est lui qui s'amusait à proposer, pour les drames et les comédies illustres, des dénouements propres à satisfaire les goûts imposés au public et à produire de fortes recettes: dans le *Cid,* don Gormas n'avait pas été tué par Rodrigue et reparaissait au moment où on le croyait mort. Elmire, à force d'honnêtes coquetteries, amenait Tartuffe à rendre l'acte de donation de la maison et, si Ruy-Blas avait

été un peu laquais, on découvrait que, au bout du compte, il était né duc et grand d'Espagne, de sorte que la reine ne s'était mésalliée que d'une façon très supportable.

Mais quand il s'agissait d'un ouvrage riche de véritable poésie ou de pensée, avec quelle véhémence et souvent avec quel beau courage il s'en faisait le champion!

Peut-être, pour certains, est-ce encore une opinion trop accréditée que Banville fut surtout un merveilleux ciseleur, un virtuose de la perfection verbale, un incomparable artiste de lettres. Oui, sans doute; mais ce qui n'a pas été assez dit, c'est qu'il avait une philosophie, qu'il y a un enseignement dans son œuvre, et c'est dans ses feuilletons qu'il n'a cessé de le répandre.

Cette philosophie est même virile. Elle exalte le désintéressement, elle a horreur du bas et du laid, elle invite à tout sacrifier à la noblesse de la pensée, elle glorifie superbement le travail, et, sous la forme somptueuse de l'expression, elle atteste qu'il n'y a pas de justice sans pitié.

Non, certes, il n'y a pas, chez Banville, que de prestigieuses broderies: elles fleurissent sur une trame résistante.

« J'ai été et je suis encore, écrivait-il un jour, de ceux pour qui l'Art est une religion intolérante et jalouse. Je partage avec les romantiques de 1830 la haine invétérée de l'homme qui n'a d'autre culte que la pièce de cent sous et d'autre idéal que la conservation de sa peau. »

Je me rappelle un mot qu'il disait souvent en souriant: « A l'impossible tout le monde est tenu. » Ses paradoxes, qu'il jetait en éblouissantes fusées, n'étaient que la parure du bon sens suprême. Dans ses feuilletons, que de maximes il y aurait à relever, inspirées par sa haute conscience, et dont l'application apparaîtrait plus utile aujourd'hui que jamais! En ces pages qu'il donnait chaque semaine, combien on rencontre d'idées hardies qui attestent la bravoure d'un noble esprit! En ces pages, qui se relient entre elles par des liens révélant une unité de doctrine, c'est le besoin de l'équité, l'émeute de la vérité contre le convenu, le coup d'aile de la pensée, planant au-dessus de tout ce qui est médiocre et mesquin.

Mais les journaux passent et meurent. Où retrouver sous la main les étincelants articles du *Dix Décembre*, du *Pouvoir*, du *Paris*, du *National*? Hélas! ces feuilles, en disparaissant, ont emporté avec elles les écrits du poète, enflammés de la passion du beau qui fut sa divinité, d'une sûre clairvoyance sous la magie de leur style, d'un ton parfois héroïque, ou d'une invention si spirituelle quand il fallait suppléer à la médiocrité du menu de la semaine. Nous devons une grande reconnaissance à M. Victor Barrucand qui eut, il y a quelques années, l'idée heureuse de présenter un choix significatif de ces feuilletons, ou de fragments de ces feuilletons. Il a dû faire tenir en un volume comme le résumé d'une œuvre très vaste et extrêmement variée. Du moins, de par ses soins pieux, ce volume est-il accessible à tous.

Il s'en dégage une morale, et cette morale ne tient-elle pas dans ces quelques lignes où Théodore de Banville protestait, un jour, contre le fléau de l'indifférence? Et ce qu'il disait, c'était ceci:

« La fièvre de l'amour, la fièvre du dévouement, la fièvre du devoir, c'est la vie elle-même. Une fois que l'homme s'est guéri de toutes ces fièvres-là, il est bien près d'être guéri de la vie! »

Lorsque les applaudissements qui saluèrent ce discours eurent pris fin, M. André Dumas, président de la Société des Poètes, rendit à Banville l'hommage des poètes et ce lui fut l'occasion d'un très fin et spirituel discours, et en même temps d'un très grand et très franc succès:

Mesdames,
Messieurs,

Au moment de prendre la parole à la fin de ce banquet que tant d'illustres poètes honorent de leur présence, je n'arrive pas à chasser un souvenir d'enfance que j'évoquais l'autre jour devant quelques camarades. Dans la ville de mes parents, une vingtaine d'amis avaient pris l'habitude de se réunir chaque semaine, et, comme tous, ou presque tous, ils jouaient d'un instrument de musique, ils eurent l'idée de fonder un orchestre. Par malheur, l'un des vingt amis ne jouait de rien du tout, pas même du tambourin ou du chapeau chinois. Alors, ne voulant pas abandonner un des leurs, les vingt amis eurent une idée géniale, et celui qui ne jouait d'aucun instrument, ils décidèrent de le nommer chef d'orchestre. Et voici qu'aujourd'hui le Président momentané de notre Société des Poètes se fait un peu l'effet de ce chef d'orchestre, et il supplie les grandes premières flûtes et les célèbres violons solo qui sont ici de ne pas trop froncer des sourcils, s'il lui arrivait de manquer la mesure.

Et, puisque nous parlons d'orchestre, tout le monde sait la place qu'occupa Banville dans le grand orchestre poétique. Renan, dont nous venons de fêter le centenaire, appelait Victor Hugo la cymbale du siècle, *cymbalum sæculi*, et il eut sans doute raison, car Victor Hugo, qui fit vibrer toutes les cordes, chanter toutes les voix de la nature et de l'âme, réalise à lui seul le plus merveilleux orchestre que le monde ait jamais entendu. Mais le nom même de Banville évoque l'idée d'une cymbale de façon plus précise. *Ban !...* les deux plaques sonores brusquement s'entre-choquent. *Ville !...* Le son s'atténue et s'affine pour arriver jusqu'à nos oreilles. S'il est des noms prédestinés, Banville devait être le poète de la rime riche, éclatante et vigoureuse. Elle est le clou d'or qui apporte vraiment à tous ses vers un *clou* inattendu, qui leur donne leur variété, leur truculence et leurs joyeux rebondissements. Et cette rime

exacte, qui s'accroche fortement au vers par plusieurs lettres, correspond bien à l'idée que se fait Banville de la poésie. Comme le jeune voltigeur de la fable, le poète des *Odes funambulesques* sait que le balancier qui nous gêne fait toute notre sécurité, que la discipline, l'équilibre, sont la condition même de la fantaisie. « Poésie, dit-il, dérive du grec ποῖειν et signifie chose faite. La prose peut être imagée, harmonieuse, frémissante, poétique même, aussi bien que la poésie, mais le vers, dont les éléments ne sont plus interchangeables, se distingue de la prose par son caractère définitif. » Perles de la pensée, tous les grands vers immortels sont lapidaires. Aussi Banville, sachant bien qu'à une prosodie toujours changeante, rien d'éternel ne saurait être confié, ne cherche pas à réformer une métrique consacrée par des chefs-d'œuvre. Toutes les réformes, qui ne peuvent servir que des modes passagères, sont inconciliables avec l'idée que se fait Banville de vers définitifs, frappés comme des médailles, qui fixent à jamais une image ou un sentiment. Les siècles passeront, mais Booz endormi ne bougera point.

Voilà ce que nous apprenons à l'école de Banville, une école qui, d'ailleurs, fut toujours merveilleusement buissonnière. Elle nous conduit des frais sous-bois où se réveille la fée Urgèle du *Baiser* aux pentes de l'Olympe, où, sous les bosquets de myrtes, la coquette Vénus du *Forgeron* rencontre la blanche Diane au bois. Le poète de la rime est l'ami des dieux et des déesses. Il se nomme Banville, mais se prénomme Théodore. Dans ses pièces lyriques, les nymphes et les fées se mêlent aux simples mortels comme dans une comédie de Shakespeare. Il ne voit rien de la laideur des choses. Sa vie est un perpétuel songe d'une nuit d'été. Logique pourtant comme tout véritable artiste, il sait accorder la raison avec la rime, mais pour lui la raison, qui s'appelle caprice, extravagance, poésie enthousiaste et folle, est délicieusement déraisonnable. Il est poète et ne veut être que cela. D'autres poètes peuvent être goûtés même de ceux qui n'aiment pas beaucoup la poésie. Il est des poètes philosophes et des poètes réalistes, des poètes de genre et d'histoire, des poètes de l'antiquité, de la nature, de la mort. Banville n'est et ne veut être que le poète de la poésie. Ses vers sont irréductibles à la prose. Privez-les de leur grâce ailée, il ne reste absolument rien, mais dans leur fantaisie aérienne, ils sont un pur enchantement. Banville, pour qui rien ne compte que la poésie, représente tout ce qui peut exister en ce monde de plus inutile et de plus indispensable : la foi dans la beauté, dans l'amour, dans l'idéal, la conviction que le bonheur n'est pas seulement dû à la fortune et que la vraie richesse est celle du cœur. Et s'il eut cet optimisme, cette légèreté d'âme, c'est qu'il fut un homme et un artiste de la plus scrupuleuse probité, et l'on voit bien ce que cette recherche du fini, ce méticuleux souci de la perfection supposent de sévère droiture intellectuelle. C'est aussi qu'il fut bon, généreux, qu'il eut le cœur dévoré d'amour comme le clown du *Saut du Tremplin*. S'il avait été alourdi par quelque haine, s'il avait eu le poids d'une rancune

sur la conscience, il n'aurait pas été rouler parmi les étoiles. Il nous a montré où sont les riches, les vrais riches, lui qui prenait en pitié la pauvreté de Rotschild, un jour qu'il attendait de l'argent du Hanovre, lui qui faisait tinter l'or de ses rimes comme un avare fait sonner ses louis d'or.

L'autre jour, attendant vainement de l'argent
Qui me venait d'Autriche,
Je me suis arrêté dans la rue, en songeant
Combien Banville est riche.

D'autres, ces financiers dont la Bourse est le fief,
Grâce aux nouvelles qu'offre
Aux gros spéculateurs la prompte T. S. F.
Peuvent remplir leur coffre.

Achetant ou vendant pour duper le gogo
Des fonds russes ou tchèques,
Dans leurs poches ils ont, non des vers de Hugo,
Mais des carnets de chèques.

L'hiver dans leur hôtel, l'été dans leur villa,
Ils sablent le champagne.
Mais plus fortuné qu'eux, le divin Banville a
Des châteaux en Espagne.

Tout est à lui, le parc où Riquet amoureux
Si mollement soupire,
Et les grands bois profonds, tremblants et vaporeux
Comme ceux de Shakespeare,

Et les clairs chemins où, telle Nausicaa
Qu'Odysseus a surprise,
Sur son lent chariot qui va cahin-caha
On voit passer Florise.

Son disciple est Delorme et c'est Zamacoïs.
Docquois est son élève.
Tous peuvent comme lui chanter : « *O moun païs !* »
Dans le pays du rêve.

Il n'est pas devenu riche par testament
Signé devant notaire,
Mais Charles d'Orléans, Villon et Saint-Amant
L'ont fait leur légataire.

Et comme il sait les grands du monde moins heureux
Que la sainte Bohême,
Quand il voit un Crésus il lui fait, généreux,
L'aumône d'un poème.

Aussi, puisqu'il renaît aujourd'hui comme Faust,
Dans la pièce de Goethe,
Vous me permettrez bien de lui porter un toast,
Moi, son humble choreute.

Après M. André Dumas, M. Gaston Rageot, dans une brillante improvisation, pleine de pittoresque et de saine gaîté, célébra les merveilleux dons du poète, qui se retrouvent dans sa prose, et s'étonna avec raison que Banville prosateur ne fût pas aussi souvent cité que Banville poète.

Plusieurs poètes dirent ensuite des vers en l'honneur de Banville et M. Gaston Vidal termina la série des toasts par une causerie improvisée, très gaie et très colorée.

Essayer de la traduire de mémoire serait d'un traître. Le sympathique sous-secrétaire d'Etat rappela les années heureuses que vécut Banville à Moulins, pendant sa jeunesse, sous l'œil attendri de sa bonne grand'mère et les bons et larges principes qu'elle appliquait à son éducation. Il broda des variations délicates sur le grand jardin, entassé de verdure et de fleurs, où Théodore de Banville et sa petite sœur Zélie prenaient leurs ébats en toute liberté, et parsema sa causerie de savoureuses anecdotes. Il termina en s'excusant d'avoir pris la parole au milieu d'une assemblée aussi littéraire alors que ses fonctions ne semblaient pas justifier une telle intervention. Mais il était là, dit-il, comme représentant des compatriotes du poète, et de plus il estimait que tout ce qui tend à élever les âmes et les cœurs vers un idéal de bonté, de vérité et de beauté, ne doit être étranger à personne : ceux qui vivent dans les hautes spéculations de la pensée ne peuvent s'étonner que ceux qui s'appliquent à des besognes plus positives, aient, eux aussi, besoin de se retremper souvent dans les ondes pures et reposantes de la fontaine sacrée.

M. Gaston Vidal fut vivement félicité et dut être d'autant plus touché des compliments si flatteurs et si mérités qui lui étaient adressés, qu'ils lui étaient exprimés par des gens passés maîtres en l'art de bien dire.

Rue de l'Eperon.

Pendant que se déroulaient en belles périodes ou en improvisations heureuses, les hommages rendus au poète, le temps que rien n'arrête avait continué sa route, et l'heure fixée pour la cérémonie de la rue de l'Eperon approchait. De la rue Danton à celle de l'Eperon, la distance est courte et tout le monde arriva à temps pour se masser dans la petite cour qui est devant la maison où habita Banville et dans la rue sur laquelle un portail s'ouvre largement.

La municipalité de Paris avait pris l'initiative de cette manifestation qui avait pour but l'inauguration de la plaque commémorative apposée sur l'immeuble, 10, rue de l'Eperon, où vécut et mourut Théodore de Banville.

Parmi les nombreux assistants, on remarquait : MM. Louis Peuch, président du Conseil municipal ; Juillard, préfet de la Seine ; Naudin, préfet de police ; Aucoc, syndic du Conseil municipal ; Lalou, rapporteur général du budget ; Paul Fleurot, Levée, Léon Riotor, conseillers municipaux ; Liard, secrétaire général de la Préfecture de police ; Simon Juquin, maire du 6e arrondissement, et toute la longue théorie des invités, qui, du Luxembourg, était allée rue Danton et se retrouvait rue de l'Eperon.

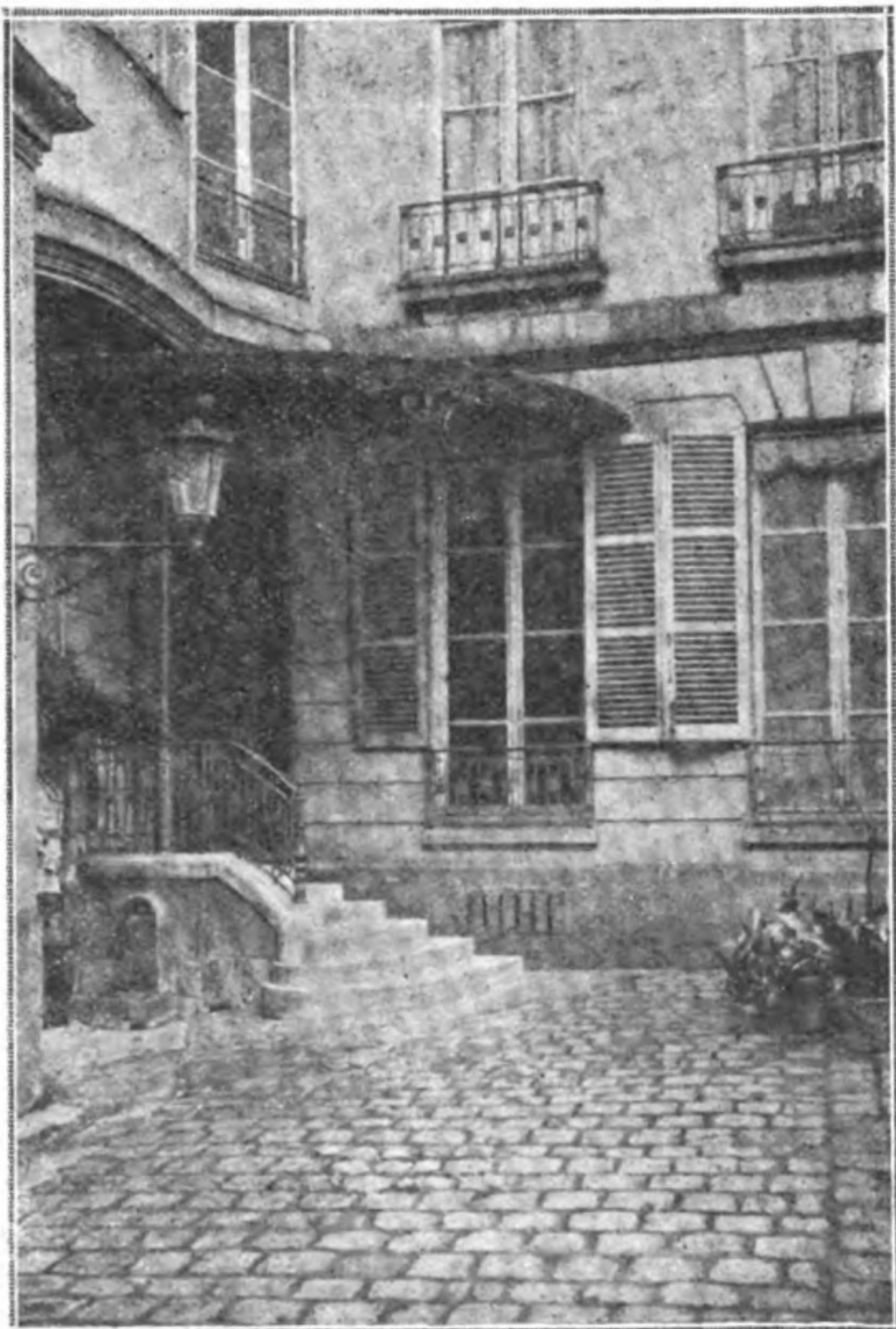
Dominant la foule, du palier du perron d'angle de la maison décoré de fleurs, d'arbustes et de drapeaux, M. Louis Peuch prononça le discours suivant :

Messieurs,

En m'invitant à présider cette cérémonie, vous ne m'avez pas seulement fait un honneur auquel je suis profondément sensible ; vous m'avez fourni l'occasion, que je devais saisir avec empressement, d'associer la Ville de Paris à l'hommage que vous rendez aujourd'hui à Théodore de Banville, dernier des romantiques, en qui nous reconnaissons, en même temps qu'une des gloires les plus charmantes des Lettres françaises, une des figures les plus exquisement parisiennes dont notre Cité puisse s'enorgueillir.

Dès le lendemain de la mort du poète, le Conseil municipal avait tenu à honorer sa mémoire en donnant son nom à une rue de Paris. Déférant

au vœu de sa famille, nos prédécesseurs choisirent cette rue dans le quartier où demeuraient alors ceux qu'il laissait après lui. Mais notre première idée, qui rejoint, par-dessus trente ans écoulés, l'inspiration de la cérémonie d'aujourd'hui, avait été d'inscrire le nom du poète au cœur de ce vieux quartier de la rive gauche où s'était écoulé, presque sans interruption, son demi-siècle de vie parisienne, et plus précisément, de donner le nom de Théodore de Banville à cette rue de l'Eperon où, comme cette plaque le rappellera désormais, il a habité de longues années et où il est mort.



Le perron de la maison de Banville, 10, rue de l'Eperon, à Paris (1).

Né à Moulins, Théodore de Banville était venu tout jeune à Paris, dans un Paris fait de ruelles tortueuses, de maisons quasi croulantes, incessamment souillé d'une boue invincible, malgré son apparence pittoresque.

De la cité d'alors, Banville a dit lui-même :

« Les jeunes gens d'aujourd'hui, qui voient leur merveilleuse ville, avec ses ombrages, ses monuments achevés, ses riantes promenades, ses eaux jaillissantes, ses parterres où fleurissent des arbres du Japon et des tropiques, ne peuvent guère soupçonner à quel point Paris était une ville abominable, dans les années qui suivirent mil huit cent trente. »

A l'époque où il habitait la rue Monsieur-le-Prince, il connut les pépinières du Luxembourg, où les étudiants se promenaient avec les griset-

(1) Cliché communiqué par l'*Illustration*.

tes. Les travaux du Second Empire devaient les faire disparaitre, comme tant d'autres vieilles perspectives parisiennes, la chaussée d'Antin, les Porcherons, les abattoirs du Roule, la butte des Moulins et ce vieux boulevard du Temple où Banville pleura la mort de Pierrot et la fin des Funambules... Dans ce prodigieux bouleversement de toute une ville, le poète demeurait, en bon Parisien qu'il était, fidèle à son quartier, mieux à l'aise dans ce séculaire asile des esprits studieux et rêveurs, au milieu des arbres et du silence.

Mais il enveloppait dans un même amour la Cité tout entière, ses théâtres, son boulevard où s'attarda pendant si longtemps la flânerie parisienne; nul mieux que lui n'en pénétra l'esprit. Paris! comme il l'aimait, comme il l'avait deviné, compris!

— « A Paris, a-t-il dit, la pensée se transmet par sa propre force et sans aucun intermédiaire. »

Cette connaissance d'un Paris imprégné d'intelligente sensibilité, Théodore de Banville l'a résumée en la courte histoire de ce Parisien contraint pendant quelques mois de vivre sur la Côte d'Azur et pris tout à coup de l'intense besoin de revoir sa chère ville entre deux trains. Il part, retrouve son bel appartement du faubourg Saint-Germain d'où il ne sort point.

« Et cependant, conclut le conteur, dès qu'il fut revenu à Bordighera, quand on lui demanda s'il avait vu ce qu'il voulait voir: « Certes, dit-il, et avec une éloquence convaincue, il raconta les réunions, les comédies, la beauté des femmes, la transfiguration des paysages parisiens, très exactement et sans mentir, sans se tromper d'une syllabe, car tout cela il l'avait vu en effet, par cela seul qu'il était à Paris. »

Ce Parisien à qui manque et suffit l'air de Paris, c'est Banville lui-même, Banville si parfaitement adapté à sa ville qu'à part ce court séjour au bord de la Méditerranée, en dehors de quelques semaines passées chaque été dans son petit domaine bourbonnais, il ne s'en éloigna jamais, même pendant l'année terrible. A cette époque douloureuse, en dépit de sa santé délicate, il endossa l'uniforme et monta la garde aux portes de la Ville assiégée; en même temps, adaptant aux exigences de l'heure ses dons de lyrique, il écrivit ces « Idylles prussiennes » qui sont parmi ses œuvres les plus émouvantes.

Relisez-les, ces vers vengeurs, tour à tour ironiques et cinglants; ils sont d'hier et l'ennemi qu'ils fustigent, nous l'avons revu, nous le retrouvons toujours semblable à lui-même. Combien évocateurs sont ces poèmes écrits au jour le jour, au cours des événements, combien prophétiques aussi!

Certes, il luira sur nos fronts
Ce grand jour de nos destinées
Où nous vous ressusciterons
Saintes villes assassinées...

Ce poète, abreuvé aux sources limpides de l'antiquité classique, et dont les mots scintillent, semblent s'illuminer, avait aussi un sens affiné des choses modernes. Feuilleter son œuvre, c'est inventorier en quelque sorte au jour le jour cinquante ans de vie parisienne; et ces contes où Banville, avec un mélange unique de lyrisme et de familiarité, condensait toute la vie humaine en courts récits, ces poèmes où il s'ingéniait, avec tant de verve, dans une langue si vive et avec des grâces si légères, à commenter la dernière nouvelle, à railler le dernier scandale, offrent un exemple rare, non seulement dans l'histoire de la poésie, mais dans les annales du journalisme.

Beaucoup de ces strophes ailées dont la virtuosité nous enchante parurent à jour fixe dans les journaux où, toute sa vie durant, ce travailleur acharné trouva le moyen de faire figure de chroniqueur en même temps que de poète.

Voyez comme Théodore de Banville exprime toute la valeur acquise depuis cinq siècles par nos jolies filles dont Villon savourait déjà la grâce :

Prince, qu'on l'en loue ou l'en blâme,
La femme est un joyau de prix,
Qui vaut son pesant d'or ; mais dame !
C'est un article de Paris.

Derrière cette ancienne maison où s'est éteinte cette haute et vive intelligence, il est un jardinet aux camélias bleus, une manière de parc pour Paris, comme il disait. Le poète y éleva, dit-on, des colombes ; y accueillait les pigeons venus du Luxembourg. Il prétendait même y avoir entendu chanter le rossignol : — n'avait-il pas lui-même, comme l'a dit Anatole France, une âme de rossignol? Assis par instants dans ce petit asile de verdure, il s'y amusait des piaillements bavards de ces moineaux parisiens pleins d'insouciance et de hardiesse, et auxquels il a pensé peut-être lorsque, résumant l'existence d'ingénieux labeur qui fut la sienne, il en exaltait la noble indépendance en disant :

J'aurai vécu libre comme un oiseau.

Cette ivresse de chanter en plein air, tel est le secret de la joie saine qui déborde de tous ses écrits. Devant ce charmant poète dont nous honorons aujourd'hui le souvenir, le Président du Conseil municipal est fier de s'incliner, parce que l'œuvre entière de cet enfant d'adoption élève un hymne magnifique à la grandeur, à la gloire, à la beauté de Paris.

M. Juillard, préfet de la Seine, succéda à M. Peuch, et son allocution fut aussi goûtée que le discours du Président du Conseil municipal l'avait été.

MESSIEURS,

La Ville de Paris a plus d'une raison de s'associer au nouvel hommage que les lettres reconnaissantes rendent à Théodore de Banville, et c'est avec joie qu'elle voit rappeler, sur ses murailles, le nom d'un poète qui lui fut si profondément fidèle. « Prisonnier de Paris », a-t-il écrit quelque part, mais prisonnier « volontaire », ajoute-t-il. Et ce mot seul est plein de sens; car nous savons par le poète lui-même la qualité de ce tendre attachement, tout entier voué à l'atmosphère d'intelligence et de finesse, à l'âme railleuse ou vibrante, de ce grand foyer de lumières et de beautés.

Parisien, Théodore de Banville le fut pleinement, par ses goûts, par ses habitudes, par l'ordonnance régulière de sa vie; il aima Paris pour sa verve, sa gaité, pour l'ardeur de sa vie intellectuelle, pour l'extraordinaire comédie qu'y donnent, en tous les milieux, beaucoup de funambules. Comment la cité ne s'honorerait-elle pas à son tour, d'avoir vu passer tant de méditations inspirées, d'avoir servi de cadre à une existence si pure tout entière adonnée aux jouissances les plus délicates de l'art?

Cette plaque commémorative n'est pas seulement destinée à donner le témoignage de fidèles amitiés ou à satisfaire la curiosité anecdotique. Comme toutes celles qui, sur nos murailles, rappellent le passage d'une pensée supérieure ou d'un événement émouvant, elle doit être le commencement d'un enseignement, l'occasion d'un souvenir et d'une réflexion.

Devant cette calme demeure, véritable asile d'une pensée studieuse et recueillie, comment ne pas évoquer l'éminente dignité de ce bon ouvrier de lettres, ce respect profond porté à son art, ce goût de la technique, cette recherche de la difficulté à vaincre! Cette obéissance scrupuleuse aux caprices de la langue, cette soumission déférente aux formules les plus arbitraires de la versification, autant d'exemples précieux de probité intellectuelle et de discrétion, autant de victoires fécondes de l'esprit et de la volonté sur la matière! Jamais n'a mieux été démontrée que par ce prisonnier volontaire des formes, l'invincible liberté de l'inspiration.

La recherche de la beauté ou de la perfection fut son seul souci. Il ne se préoccupa jamais que d'en exprimer les multiples aspects, se considérant — mais avec une souriante modestie — comme investi d'une mission supérieure à tous les calculs de la terre. Il chanta pour la joie de l'esprit, pour le régal de l'oreille, pour l'idéal:

> **Moi, je me sens le cœur d'un ouvrier**
> **Pareil à ceux qui florissaient en Grèce.**
> **Pourquoi je vis? Pour l'amour du laurier.**

M. Jules Perrin, ancien vice-président de la Société des gens

de Lettres, qui a beaucoup connu Banville, et a conservé les plus amicales relations avec Georges Rochegrosse, lut ensuite les vers suivants, composés par lui pour la circonstance :

O poète parisien, vois : c'est la Ville
Où tu vécus les vers que tu nous a chantés,
La ville entière qui s'assemble et qui défile,
La ville, reine encor de toutes les cités,

A qui Victor Hugo fit un front de lumière,
Celle dont tu compris l'âme et dont tu savais
Que nos vertus y sont faites de sa poussière,
Où toute notre France est mêlée à jamais.

Et cette âme, ô chanteur, cette âme fut la tienne
Car tu chantas sa gloire et pleuras ses douleurs.
Ton idylle d'abord grecque se fit prussienne
Et satire, mêlant ton rire avec des pleurs.

Mais comme tu savais endormir la tristesse,
Bercer d'une ballade ou d'un joyeux rondel
Nos langueurs un instant mortelles, quelle adresse
Fut la tienne, ô poète, ô prospecteur du ciel !

Comme tu nous rendis bien vite l'espérance !
Ton chant ivre de joie effaçait nos revers,
Et tous les jeunes gens qui refaisaient la France
Comprirent un mot d'ordre éternel dans tes vers.

Pour t'écouter et pour t'entendre, ô voix céleste,
Comme ils vinrent en rangs serrés par ce perron
A ta parole, à ton sourire, vers ton geste...
Familiarité divine de Platon.

Ils ont vu brusquement s'éteindre cette flamme
Qui brûlait ton discours et brillait dans tes yeux :
Mais elle s'est obscurément mêlée à l'âme
De la ville où l'esprit est un trésor d'aïeux,

La ville où l'air est fait de pensée, oui, la Ville
Dont le génie, habile à se multiplier,
Sait passer le flambeau de Ronsard à Banville,
La ville où tu vécus « pour l'amour du laurier ».

O Théodore de Banville, voici l'heure...
L'heure où ce noir laurier que tes mains ont planté
Monte jusqu'à ton front dans ta vieille demeure
En rameaux d'immortalité.

Après M. Jules Perrin, vivement applaudi, Mlle Madeleine Roch déclama les vers de Maurice Bouchor, et de sa voix vibrante et chaude, en détailla magnifiquement toutes les nuances et toutes les intentions :

Banville, ardent poète au verbe radieux,
Voilà cent ans que tu naquis pour notre joie.
On aurait cru tes jours filés d'or et de soie
Quand tu chantais la rose et la lyre et les dieux.

Si tu souffris, ce fut par humaine tendresse,
Par pitié pour la terre ou par regret du ciel.
L'abeille sur ta bouche aimable eût fait son miel ;
Quand vint le sombre adieu, pour nous quelle détresse !

O bon maître, depuis que tu nous a quittés,
Le cœur jeune, et que ta compagne tant chérie
T'a rejoint dans cette ombre où l'on rêve, où l'on prie,
D'où l'on voit poindre au loin de sublimes clartés,

Nous avons subi, nous, de terribles épreuves !
Nous avons vu la haine impie exaspérer
Les peuples fous d'angoisse, et les mères pleurer :
Nous avons entendu le long sanglot des veuves.

Puis, avec une paix qu'on épie en tremblant
Et qui n'a point chassé le spectre de la guerre,
Ce fut le lourd fardeau de peine et de misère
Porté dans un bien dur chemin, d'un pas bien lent. .

Mais pour renouveler la face de la terre,
Pour que l'amour fleurisse après l'œuvre de mort,
Nos poètes bénis soutiendront notre effort,
Par leurs enchantements devenu moins austère.

Et toi, doux maître, dont notre cœur filial
Veut toujours écouter la chère voix sereine,
Tu nous enseigneras la bonté souveraine
Et la foi, l'invincible foi dans l'Idéal !

Des applaudissements répétés remercièrent la belle artiste de tout le plaisir qu'elle venait de dispenser avec son merveilleux talent aux dévots de Banville, qui se retirèrent en saluant la

plaque commémorative qui venait d'être dévoilée et sur laquelle on lit :

LE POÈTE
THÉODORE DE BANVILLE
EST MORT DANS CETTE MAISON
LE 13 MARS 1891.



Un des derniers portraits du Poète (1).

« *Dans notre cher pays, que ne dessèche pas la fièvre de l'or, on est si riche que les poètes, caressés par ces solitudes amies, peuvent, comme les petits enfants du pays d'Eldorado, jouer dédaigneusement au palet avec des diamants, des topazes et des saphirs, sans s'inquiéter du prix qu'ils valent ailleurs, chez le lapidaire.* »

(BANVILLE.)

(1) Cliché Nadar (*L'Illustration*).

A l'Odéon et à la Comédie Française

Mais la journée n'était pas encore terminée. La matinée classique de l'Odéon était en l'honneur du poète, et M. Gémier avait eu l'idée de reconstituer sur la scène du théâtre une soirée du Second Empire, au cours de laquelle furent dits des poèmes de Banville et de ses plus célèbres contemporains. Les différentes parties du programme, très spirituellement et très éclectiquement composé, furent remarquablement interprétées.

De son côté, la Comédie Française donnait en soirée une représentation en l'honneur de Banville, dont voici le beau programme :

GRINGOIRE

Comédie en un acte en prose, de Théodore de Banville

MM. Silvain. . . . . *Louis XI.*
Paul Gerbault. . . . . . . *Olivier le Daim.*
André Brunot. . . . . . . *Gringoire.*
Drain . . . . *Simon Fournier.*
Mmes Jane Faber . . . . *Nicole.*
Huguette Duflos. . . . . . *Loyse.*

POÉSIE *(Henri de Régnier)*. . . . . Alexandre.
POÉSIE *(Hugues Delorme)* . . . . Mlle Bretty.

ESOPE

Comédie en trois actes en vers, de Théodore de Banville

MM. de Max. *Esope.* Lafon . . . . *Cydias.* Escande . *Crésus.*
Drain *Oretès.* Albert Rayval. *Saroulka.* Rognoni . *Doris.*
Mme Colonna Romano. . . . . *Rhodope.*

Elèves du Conservatoire : MM. Raymond Girard, Dupeyron.
Mlles Solange Sicard.
M. L. Galitzine,
Suzanne Rouyer.

Ce programme de choix eut une interprétation sans pareille. Les beaux vers de Henri de Régnier retrouvèrent leur succès du matin et ceux d'Hugues Delorme sur le jardin de Banville ne furent pas moins appréciés.

Banville enseigna que le verbe
Devait chanter, fier et superbe,
Dans le couplet le plus badin,
Funambulesque, mais lyrique...
— Laissant ces fleurs de rhétorique,
Faisons un tour dans son jardin :

Doux objet d'un culte sans borne,
Joyeusement ce jardin orne
Son hôtel du Quartier Latin ;
Et le cher vieux bonhomme arrose
Le camélia bleu, la rose
Parmi les brumes du matin.

Plus loin, s'étend un terrain vague...
Tirant à chaque instant sa blague,
Il se compose en souriant
(Fumeur que nulle toux n'arrête)
Une éternelle cigarette
Du plus fin tabac d'Orient...

Un jour, une étrange nouvelle
Vient lui perturber la cervelle
Et mettre en fuite sa gaîté ;
Lui, si bon, rugit de colère :
Pour un lourd bâtiment scolaire,
Le terrain vague est acheté.

Faux Pierrots armés de truelles,
Voici pour leurs tâches cruelles
Venir ces messieurs les maçons.
Chantant d'une voix qui s'éraille,
Ils construisent une muraille
Au bout du jardin, sans façons !

Sous les yeux d'une sous-maîtresse,
La frontière déjà se dresse ;
Le calme horizon disparaît...
Souhaitant qu'elle s'attendrisse,
Le poète à l'institutrice
S'adresse en ôtant son béret.

Il soupire : « Mademoiselle,
Vous péchez par excès de zèle.
Entre vos timides beautés
Et moi, vieux à l'âme sereine,
Mettre un mur !... Ce n'est plus la peine !...
En vérité, vous me flattez ! »



Et, vers minuit, enchanté de cette belle journée, au sens moral de cette épithète, chacun rentra vraisemblablement chez lui, enchanté d'avoir accompli un pieux devoir et bien récompensé de n'y avoir pas failli, par toutes les jouissances spirituelles éprouvées et par tous les souvenirs évoqués : Paris, ayant rendu à celui qui a élevé un hymne magnifique à sa grandeur, à sa gloire et à sa beauté, les honneurs qu'il lui devait, pouvait, dans toute la sérénité de son âme fidèle et reconnaissante, s'endormir au milieu des lauriers dont il avait jonché les lieux aimés de son enfant d'adoption.

René Moreau.



LES
FÊTES DE MOULINS
3 Juin 1923



Trois juin 1923... L'écrivain qui, dans l'avenir, voudra compléter l'ouvrage de Faure consacré à l'*Histoire de Moulins* et y ajouter le volume indispensable des événements contemporains, ne saurait manquer de réserver, au chapitre des « Fêtes et Réjouissances publiques », une large place à cette journée, appelée à compter parmi les plus mémorables dans les fastes moulinois. Et celui des membres de notre Compagnie qui s'attachera, certain jour, à fixer le rôle de la vieille académie bourbonnaise dans les manifestations de l'histoire locale, n'aura garde de mentionner la part prépondérante prise par la *Société d'Emulation* dans la préparation et la réalisation des fêtes organisées, en sa bonne ville de Moulins, à la gloire du grand poète Théodore de Banville, pour la commémoration du centenaire de sa naissance.

Et ce sera la tâche du modeste chroniqueur, chargé du compte rendu de ces Fêtes, de tracer, à l'intention de ces annalistes futurs, les grandes lignes d'une journée dont le Bourbonnais pourra, à juste titre, garder quelque fierté. Il serait, certes, trop ambitieux de sa part et au-dessus de ses faibles moyens, de prétendre exprimer, d'une plume inhabile, le caractère multiple de cette journée, toute radieuse de la gloire du poète et débordante de l'hommage rendu à sa mémoire par l'enthousiasme admiratif de ses concitoyens, auxquels s'associèrent si éloquemment les représentants les plus qualifiés du gouvernement et des lettres. Au reste, il lui suffira de laisser parler les hôtes

illustres que Moulins se rejouit de recevoir à cette occasion et dont les discours proclamèrent avec éclat la pure gloire littéraire de l'auteur regretté de *Gringoire* et des *Odes Funambulesques*.

M. Léon Bérard insista, à deux reprises, sur « le parfait bon goût » et le « zèle délicat » avec lesquels la ville de Moulins sut ordonner les solennités du Centenaire ; le jugement du distingué surintendant des Lettres Françaises, — qui est à la fois un des esprits les plus cultivés et un des lettrés les plus fins de ce temps, — suffirait à définir la juste nature de ces Fêtes, dont la mesure et la haute tenue furent dues à l'organisation si parfaitement conçue par le distingué Président du Comité et à la collaboration heureuse de la population moulinoise.

Tous, en ces circonstances, peuvent revendiquer une part du succès et concevoir une légitime fierté des résultats obtenus.

L'Œuvre du Comité

Fixons brièvement les étapes de l'œuvre entreprise, et qui aboutit aux manifestations officielles du 3 juin.

Dans sa séance du 9 octobre 1922 et sur le rapport d'un de ses membres (1), la Société d'Emulation du Bourbonnais, fidèle à son programme, où les Lettres figurent en bonne place, décida de prendre l'initiative de la constitution, à Moulins, d'un Comité chargé de l'organisation de fêtes à l'occasion du Centenaire de Banville.

« Il reste fort à faire dans notre ville, concluait le rapporteur, pour honorer le poète et il nous semble qu'outre l'inauguration d'une plaque commémorative sur la maison natale, l'année 1923 pourrait voir le baptême, au nom du poète moulinois, d'une de nos grandes artères, une série d'articles et de conférences consacrés à sa mémoire, peut-être des représentations théâtrales de quelques-unes de ses œuvres... »

Ce programme qui, alors, semblait fort chargé, tout aussi bien en raison du peu de temps qui restait aux organisateurs que des difficultés matérielles, fut néanmoins pleinement réalisé, au-delà même, pourrait-on dire, des espoirs les plus optimistes.

(1) Cf. *Bulletin*, 1922, p. 257.

Et ceci, il convient de le proclamer, grâce à l'adhésion unanime des pouvoirs publics, des parlementaires du département, de la municipalité de Moulins, de la presse, des sociétés locales, de toute la population.

Un Comité d'action fut donc constitué sans retard (1) et, sous l'impulsion de son président, M. Moreau, secondé par le plus qualifié des Banvillistes moulinois, M. Crépin-Leblond, la Saison Banville s'organisa.

Les concours, il faut le reconnaître, ne lui manquèrent pas, tous les concours, même financiers. Car on ne monte pas, sans un budget sérieux, une manifestation de cette ampleur. Le Conseil municipal s'inscrivit aussitôt généreusement (2) : les groupements moulinois (Société d'Agriculture, Société des Etudes locales, Association Commerciale et Industrielle, Société d'Emulation, Association des Anciens Elèves du Lycée Banville, Société d'Horticulture, Chambre syndicale des Entrepreneurs, etc.) suivirent non moins généreusement.

Le Conseil général, auquel pourtant un budget particulièrement chargé ne permet guère d'utiles libéralités, mais dont le Président se déclara, aux premiers jours, grand partisan des cérémonies du Centenaire, le Conseil général, donc, subventionna à son tour, et ce, sur le rapport particulièrement favorable de M. Montusès, celui-là même qui fut poète avant d'appartenir à l'Assemblée départementale ; poète, il l'est d'ailleurs resté, et le texte de son rapport mérite de figurer parmi les autres hommages rendus au poète moulinois :

(1) Voir plus haut sa composition.

(2) Dans sa séance du 25 février, le Conseil municipal entendit l'exposé de son rapporteur, M. Besson, demandant la participation de la ville aux fêtes par l'attribution d'un crédit de 3.000 francs et le paiement des frais de décoration, de pose de la plaque commémorative et des plaques de l'avenue :

« Les membres de la Commission des finances vous proposent, Messieurs, concluait M. Besson, de vouloir bien voter spontanément les crédit demandés par le Comité du Centenaire. Ce vote fera honneur à la cité qui a vu naître Banville et permettra, non seulement de célébrer avec toûte la dignité voulue l'une des gloires locales les plus nobles, mais en même temps d'applaudir les plus éclatantes incarnations de la Littérature et de la Poésie, groupées autour du piédestal du plus délicat de nos poètes. »

Les conclusions du rapporteur furent adoptées à l'unanimité.

MESSIEURS,

Le centenaire de la naissance de Théodore de Banville, cette année, jette un rayon de gloire sur notre Bourbonnais, gloire légère, douce, aimable, qui, à la différence de tant d'autres, ne connaît pas l'ombre des jalousies ou des douleurs ; gloire vers laquelle tous peuvent communier. Dès lors qu'il ne s'agit que d'un écrivain disparu, les oppositions s'apaisent et les esprits s'attendrissent. On est un peu étonné que dans ce monde égoïste et pratique où, depuis Ronsard, ce sont trop souvent les poètes qui « donnent les couronnes », il reste encore une couronne à décerner et que ce soit à un poète.

Mais elle va si bien à celui-là ! Au mois de mai prochain (1), quand la nature qu'il aimait aura développé son décor de fête autour du bronze où il s'éternise, en sa pose à la fois alanguie et amusée, les enfants de ce pays iront vers lui comme vers un grand aïeul au passé plein d'aventures merveilleuses et aux récits pleins de charme.

Trois mille francs sont nécessaires pour que ces fêtes aient un vif éclat. Le département de l'Allier les va voter, par votre volonté unanime, Messieurs, et c'est un faible témoignage de notre admiration envers Banville.

Il préférait l'affection des hommes à l'argent. Il lui arriva sans doute d'en manquer, comme il advient à ces mauvais calculateurs que sont les poètes ! C'était si loin, le Hanovre d'où il feignait d'en attendre parfois ! Mais il se déclarait si riche, et il l'était si complètement, de puiser à pleines mains dans la langue la mieux pourvue, la gamme des mots et le collier des rimes ! Il jonglait avec ces trésors au grand soleil du romantisme. Il était quelquefois comme un peu ivre de ses jeux où il triomphait aisément pour son seul plaisir ; car ce « funambule » se jouait surtout à lui-même la plus éblouissante des comédies.

Un centenaire, déjà ! C'est vrai, il représente pour nous un autre âge. Notre époque plus réaliste a peine à le suivre dans sa magique représentation. Ainsi certains personnages des contes de l'aïeul, présentés aux enfants qu'il tient sur ses genoux, restent parfois un peu étranges, dans leurs vêtements désuets. Mais que l'aïeul sourie, au rythme éternel des saisons, que son vieux cœur s'élance vers un rameau printanier, alors son regard s'emplit de la même clarté que celui de ses descendants. Ainsi Banville. Sa fantaisie n'était qu'une vêture. Il était (ce Gringoire résigné qui consentait à adorer la femme) l'amant de la nature comme nous le sommes encore. Surtout il l'aimait dans les mêmes lieux, et c'est bien de quoi nous émouvoir. La douce coloration de nos ciels du Centre a mis sur sa paisible vieillesse le même enchantement que sur nos fronts d'enfants.

La « vieille Font-Georges » qu'il chanta est là, tout près. Il semble qu'en nous laissant les choses qui l'avaient charmé il nous ait légué aussi, fils du Bourbonnais, le goût de les apprécier.

Remercions Banville, Messieurs, et honorons-le par notre contribution.

La constitution du Comité d'Honneur permit au Comité moulinois de se rendre compte de l'universelle sympathie que sou-

(1) Primitivement, les fêtes avaient été fixées au 27 mai, mais des circonstances imprévues obligèrent le Comité à les repousser au 3 juin.

levait, dans tous les milieux, le seul nom de Banville. Il faudrait, à ce propos, publier en quels termes chaleureux les personnalités pressenties voulurent bien accorder leur éminent patronage; souvenons-nous du moins des réponses de M. Albert Peyronnet, ministre du Travail, et de M. Gaston Vidal, sous-secrétaire d'Etat à l'Enseignement technique, qui firent plus qu'être présidents d'honneur et tinrent à collaborer personnellement et très activement au recrutement des concours nécessaires et à user de leur influence pour aider le Comité dans sa tâche souvent ardue; de M. le **Préfet de l'Allier** et de M. le Maire de Moulins, protecteurs éclairés et conseillers avertis; de la Société des Gens de Lettres, de celle des Poètes Français, de celle des Auteurs et Compositeurs dramatiques, initiatrices des Fêtes du Centenaire à Paris, avec lesquelles notre Comité fut en relations cordiales, tant pour les cérémonies du 14 mars que pour celles du 3 juin; de M. Henri de Régnier, de l'Académie Française; du poète Jean Richepin, qui écrivit: « C'est avec émotion que j'accepte de compter parmi vos Présidents d'honneur du Comité pour le Centenaire de Banville. Vous savez avec quelle tendresse j'aimais le grand poète et mon bon maître. Il voulait bien me témoigner une généreuse affection, et je lui rendais mon hommage avec la plus reconnaissante tendresse. »; de M. Maurice Donnay, de l'Académie Française; de M. Maurice Bouchor « qui, retenu à Paris, eût été si heureux de revoir cette charmante ville de Moulins que son vieux maître a si bien chantée et d'apporter à sa mémoire le tribut de sa vénération, à ses concitoyens toutes ses sympathies et ses félicitations »; de Madame la Comtesse de Noailles, enfin, qui « voit avec joie son nom figurer parmi les membres du Comité d'honneur pour la célébration du Centenaire du grand poète Banville ».

La Saison Banville

Sous de tels auspices et avec d'aussi généreux concours, la Saison Banville s'organisa donc à Moulins.

La presse locale y prit sa large part, le *Courrier* et le *Progrès* luttant de confraternelle émulation pour donner à leurs lecteurs des pages inédites ou oubliées de l'auteur des *Cariatides*, des

Idylles Prussiennes, des *Lettres Chimériques*, leur rappelant ses origines et ses attaches moulinoises, rafraîchissant de vieux textes chargés de l'admiration de ses contemporains et de ses pairs, mettant tout en œuvre, en un mot, pour le faire mieux connaître et, par là, mieux aimer (1).

D'un autre côté, des orateurs de talent, appréciés des lettrés moulinois, donnèrent des conférences qui firent les délices des élèves des écoles et du grand public : le 19 mars, M. Hugues Lapaire, l'écrivain régionaliste si goûté, sur *Théodore de Banville, poète lyrique* ; le 12 avril, M. Gotteland, inspecteur d'Académie, sur *Banville, prosateur*, conférence qu'honora de sa présence M. Faullain de Banville, venu spécialement de sa résidence de Crécy-en-Brie, pour s'associer à l'hommage rendu par Moulins à son illustre parent ; et le 30 avril, M. Desdevises du Dézert, professeur à l'Université de Clermont, sur l'*Art de Banville et l'Art moderne*.

On trouvera plus loin le texte intégral de ces trois morceaux de choix qui constitueront, pour beaucoup, le plus délicat hommage rendu à la mémoire du poète.

Enfin, dans sa séance du 25 février 1923, le Conseil municipal de Moulins décida à l'unanimité de donner le nom de Banville à la partie de l'Avenue Nationale comprise entre le rond-point du boulevard de Courtais et le Théâtre. Ainsi donc, Moulins faisait bien les choses et accordait à son illustre fils le parrainage d'une de ses plus belles et plus riantes artères. Et, grâce à l'aimable autorisation donnée par M. Collas de Châtelperron, l'actuel propriétaire de l'immeuble n° 35, rue de Bourgogne, la municipalité décidait l'apposition d'une plaque commémorative sur la maison natale du poète.

Les Fêtes du 3 Juin

Elles devaient être l'aboutissement logique et le digne couronnement de ces manifestations successives. Et elles le furent, pleinement, joyeusement, sans ombre au tableau, avec tous les charmes d'une belle journée de printemps et le concours magique d'un radieux soleil.

(1) Voir plus loin : *Bibliographie.*

Moulins a pris sa parure de fête. Un peu partout, des fleurs et des drapeaux jettent une note de gaieté sur les façades les plus austères et la gamme vivante de leurs couleurs, glorifie, à sa manière, le poète qui tant aima et chanta les roses, toutes les fleurs, la vie amusante et variée...

Le Square de la République, l'Avenue Nationale, la future Avenue Théodore-de-Banville, la Rue de Decize, les Cours, sont parmi les plus décorés. Mais tout Moulins est en fête, la bonne ville chère à Banville, « Moulins, aux vieilles maisons bâties de briques bleues et roses, aux maisons neuves bâties de pierre rouge, entourée d'une ceinture de promenades où pleuvent les fleurs de tilleul, arrosée par une rivière d'argent... ».

Bien avant 10 heures, les curieux se pressent aux abords des lieux où se dérouleront les cérémonies de la matinée. Mais déjà les officiels se groupent à la Préfecture.

Notons donc, une fois pour toutes, les personnalités qui feront escorte aux ministres, au cours des manifestations successives de la journée du Centenaire, honorant ainsi de leur présence chacun des actes du programme si judicieusement élaboré pour rendre dignement, à la mémoire du grand poète, l'hommage des Lettres Françaises et celui de ses concitoyens :

MM. les Présidents d'Honneur du Comité moulinois : Moisson, préfet de l'Allier ; Régnier et Beaumont, sénateurs ; Château, Dodat, Lamoureux et Charles Péronnet, députés ; Blanc, maire de Moulins ; Baudron, conseiller d'arrondissement ; Bataillon, recteur de l'Université de Clermont ; Jules Perrin, délégué de la Société des Gens de Lettres.

MM. les Membres du Comité : Moreau, architecte des Monuments historiques, président ; Gotteland, inspecteur d'Académie, et Viple, président de la Société Bourbonnaise des Etudes locales, procureur de la République à Cusset, vice-présidents ; Génermont, architecte D. P. L. G., secrétaire ; Henri Frobert, banquier, trésorier ;

MM. Georges Milcent, vice-président de la Société de Crédit Immobilier ; Georges Bruel, président de la Section moulinoise de la Ligue Maritime et Coloniale ; Edgard Capelin ; Lucien Chambron, secrétaire général de la Société d'Agriculture ; L. Délinière, délégués de la Société d'Emulation ;

MM. Henri Buvat, négociant; docteur Pénard, chirurgien en chef des Hôpitaux de Moulins, et L. Tissier, avocat, conseillers municipaux;

MM. Buriot, professeur au Lycée, directeur des *Cahiers du Centre*, et les représentants du *Progrès de l'Allier*, du *Courrier de l'Allier* (ainsi que de *Paris-Centre*);

MM. Saget, proviseur au Lycée Banville; Sarrazin, ancien notaire, délégué des anciens Elèves du Lycée Banville;

MM. Georges Rochegrosse, beau-fils de Th. de Banville; Collas de Châtelperron, propriétaire de la maison de la rue de Bourgogne; Gustave Baër, architecte, et Paul Baër, chef de division à la Préfecture de l'Allier; Pinston, président de la Lyre Moulinoise; Bussière, président de la Chorale; Belin, directeur de l'Ecole de Musique; le docteur Cornillon; Lavilatte, architecte-voyer; Léon Loizel, président du Comité des Fêtes; François Treyve, architecte-paysagiste;

Les membres de la famille du poète: M[me] Blandin, de Lucenay-les-Aix; et MM. Tuloup, de Lucenay, et Dode, de Paris, petits-cousins de Banville;

MM. Carrère, secrétaire général de la Préfecture; Tabart-Robert, sous-préfet de Montluçon; Giaccobi, sous-préfet de Lapalisse; Marquais, vice-président du Conseil de Préfecture: Mayet et Hachard, conseillers de Préfecture; Loizel et Prud'homme, adjoints au maire de Moulins; Chapouillé, inspecteur général des Arts décoratifs, chef de Cabinet-adjoint de M. le Ministre de l'Instruction Publique; Valadier, directeur des Retraites au Ministère du Travail; chef de Cabinet de M. Alb. Peyronnet; Coulon, chef de Secrétariat du Cabinet de M. G. Vidal; Fasquelle, éditeur de Banville; René Berton, homme de lettres; le poète Trimoulliat; Berteaux, régisseur général de la Comédie Française; Sauty, président du Tribunal Civil; Mallet, procureur de la République; Marion, substitut; Lebhar, juge d'instruction; le colonel d'Alès, commandant d'armes; le capitaine Joly, commandant l'arrondissement de gendarmerie; le capitaine Durieux, commandant l'E. P. G.; Grave, commandant la Compagnie des Pompiers de Moulins; Chêne, Ray, Caiveau, Larmé, Rivière, Virmaux, Monicat, Demôle,

Besson, etc., conseillers municipaux; Charpy, président de la Chambre syndicale des Entrepreneurs; Béhier, trésorier-payeur-général de l'Allier; Marguerit, directeur des Contributions directes; Mme Echard, directrice de l'Ecole Normale d'institutrices, et Mme Tantôt, directrice du Cours complémentaire; MM. Loiseau, directeur de l'Ecole Normale d'instituteurs, et M. Roussilhon, directeur de l'Ecole primaire supérieure; les chefs des services publics et les directeurs des grandes administrations départementales.

Un certain nombre de lettres d'excuses étaient parvenues au Président, émanant de présidents d'honneur ou de membres du Comité, retenus loin de Moulins par leur état de santé ou des obligations pressantes, notamment de MM. le Sous-Préfet de Gannat; le Vicomte de Durat, président du Cercle Bourbonnais; Darfour, président de la Chambre de Commerce; de Las Cases, conseiller général; Marcellin Crépin-Leblond, véritable animateur des fêtes du Centenaire qu'une assez grave maladie tint éloigné de Moulins au moment de la réalisation du plus cher de ses rêves et dont l'absence fut particulièrement sensible en ce jour; Hugues Lapaire; Eug. le Mouël, délégué de la Société des Gens de Lettres; Georges Berr, également malade, pour qui ce dut être une grosse privation de voir partir sans lui sa troupe du Français et qui écrivait le 30 mai: « J'ai monté *Florise* de mon mieux et suis bien sûr que votre amour de Banville réalisera tout ce que j'ai voulu. La pièce est jouée de façon supérieure et je prédis un gros succès, et pour le poète, et pour les artistes, et pour les fervents organisateurs, et pour Moulins. » (Quelle belle confirmation de ses vues optimistes devait lui donner la représentation du soir!); de M. Desdevises du Dézert, retenu à Clermont par la saison universitaire, mais qui félicite le Comité de son action « qui a dû réjouir l'ombre de Banville aux Champs-Elysées »: de M. André Dumas, président de la Société des *Poètes Français*, etc...

A la Maison natale

Il est un peu plus de dix heures quand, au milieu d'une double haie de curieux, discrètement maintenue par un service d'ordre bien organisé, le cortège officiel fait halte devant le n° 35 de la

rue de Bourgogne, tandis que la Lyre Moulinoise joue la *Marseillaise*, la première de la journée !

Le vieil hôtel, — brique et pierre, — aux lignes classiques et de bourgeoise apparence, s'est paré de drapeaux, de feuillages et de fleurs sous lesquels disparaît presque la plaque posée au-dessus de la porte ; de marbre rouge des Pyrénées, très sim-



La plaque de la maison natale *Cl. Boussac.*

ple, épousant la forme gracieuse du fronton, elle fixe, en lettres d'or, pour le Moulinois, pour le lettré, pour le passant, ce point d'histoire :

LE POÈTE
THÉODORE DE BANVILLE
EST NÉ DANS CETTE MAISON
LE 14 MARS 1823.

Le premier, M. René Moreau, président du Comité, rappelle, en termes qui seront très goûtés, l'ascendance du poète et évoque les années d'enfance du jeune Théodore :

MESSIEURS LES MINISTRES,
MESDAMES,
MESSIEURS,

Etienne-Claude-Jean-Baptiste-Théodore Faullain de Banville, fils de Claude-Théodore, chevalier des ordres de Saint-Louis et de la Légion d'honneur, officier du corps de la marine en retraite, et de Zélie Thibault-



Cl. Boussac.

Discours de M. R. Moreau devant la maison natale.

Denozier-Huet, est né à Moulins, le 14 mars 1823, au n° 35 de la rue de Bourgogne.

Son père, issu d'une vieille famille normande, était fils de Jean-Louis Faullain de Banville qui, venu dans notre ville vers 1780, était ingénieur de la généralité de Moulins, au moment où se construisait le Pont Régemortes. Il avait épousé, en 1783, Françoise, fille de Jean Tresaguet de l'Isle, entrepreneur, et de Marie-Rose Michel de Royer.

Par cette union, les Faullain de Banville s'apparentaient à une très ancienne famille Bourbonnaise dont le nom des premiers ascendants, bourgeois de Moulins, se retrouve dès 1570.

Le père de Théodore de Banville avait fait ses études à l'Ecole Cen-

trale, aujourd'hui Lycée Banville, était entré dans le corps de la marine et, pour raisons de santé, avait dû prendre sa retraite en 1820 comme lieutenant de vaisseau. Il était alors revenu habiter Moulins où il avait épousé, en 1819, Elisabeth-Zélie Huet, fille de Jean-Baptiste Huet, avocat, et de Marie-Anne Denozier. De ce mariage naquirent deux enfants : Marie-Anne-Zélie-Anaïs et Théodore de Banville.

L'ancien lieutenant de vaisseau fut d'abord employé au cadastre, puis nommé conseiller de préfecture. Il fut aussi secrétaire général de la préfecture et révoqué en 1830 ; il alla habiter Paris, où son fils était en pension.

C'était un homme plein de distinction, de droiture et de désintéressement, « aux beaux traits virils et au fin sourire ».

Il avait appris à son fils, qui lui en garda toujours une reconnaissance émue, « l'ardeur du bien, l'espoir du vrai, l'amour du beau ».

La mère de Théodore de Banville était une femme très active, très artiste et très exaltée. Elle faisait des vers et de la peinture et son ambition, qu'elle eut la joie de voir se réaliser magnifiquement, était que son fils fût poète.

Les grands-parents de Banville habitaient le n° 31 de la rue de Bourgogne, et leur maison, séparée en façade de celle de son père par le n° 33, se rejoignaient par les superbes jardins qui allaient jusqu'au ruisseau des Tanneries.

Entre ses parents et ses grands-parents, Théodore eut une enfance heureuse, dont l'influence sur l'éclosion de son génie fut certainement très grande.

Il raconte dans ses souvenirs qu'il avait hérité ses dons de joyeuse imagination de l'un de ses bisaïeuls maternels, « pétillant d'esprit et de malice, ayant le diable dans le ventre, des appétits singuliers, des désirs fous et des caprices bizarres et qu'il pouvait, comme c'était un marquis de Carabas, réaliser tous. »

Sans être un marquis de Carabas, Banville était cependant plus riche que son bisaïeul, mais d'autre manière, plus spirituelle, plus sérieuse, plus durable et plus glorieuse.

Il put, lui aussi, réaliser ses désirs, car il avait à sa disposition son génie merveilleux et les inépuisables richesses de la langue française qu'il répandit à profuson dans ses vers, dans sa prose, dans son théâtre.

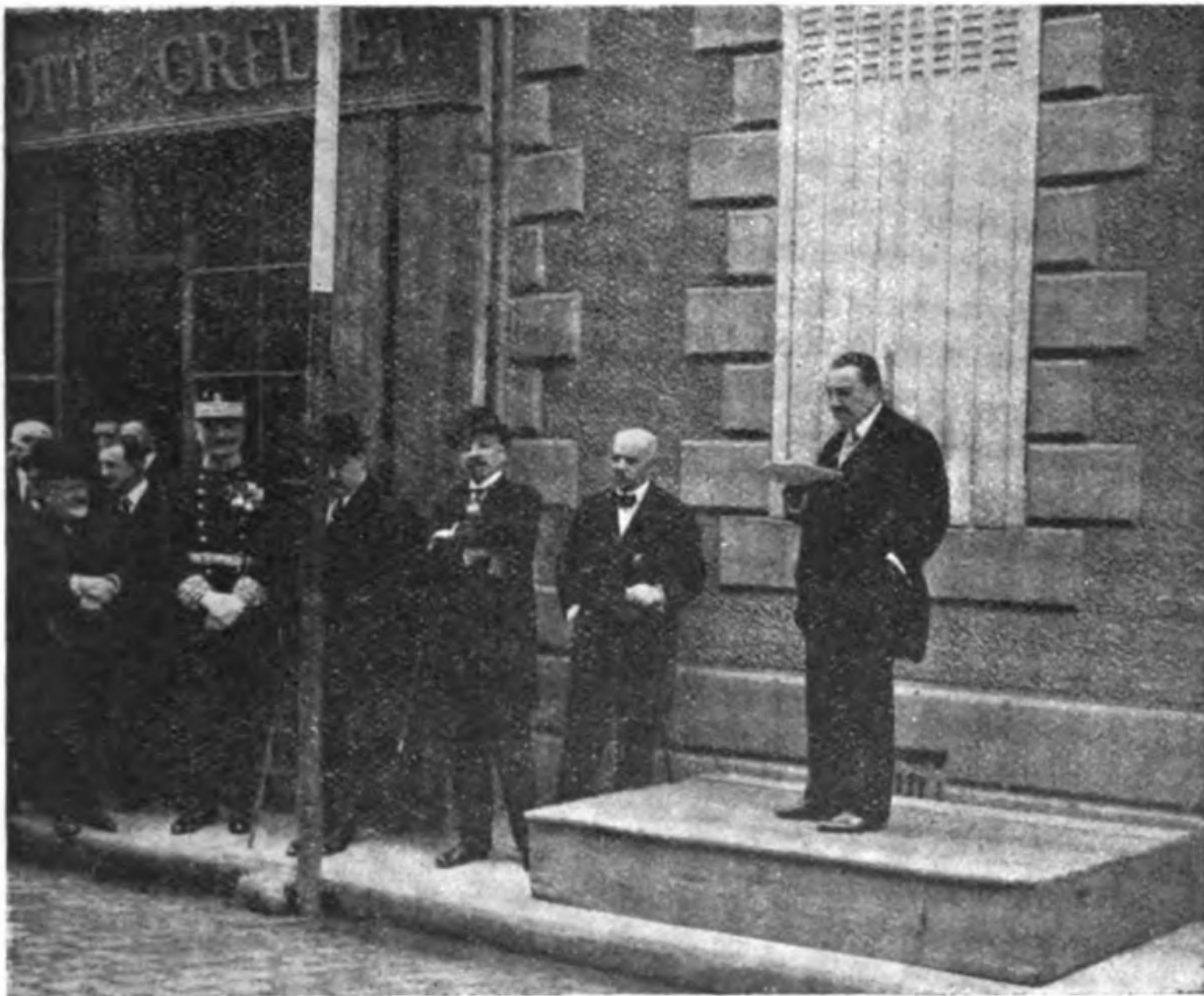
C'est une sympathique, honnête et belle figure qui honore grandement sa petite et sa grande patrie et qui vivra autant qu'elles.

M. Collas de Châtelperron, propriétaire de la maison où est né le grand poète, a bien voulu autoriser notre Comité à signaler cette demeure à l'attention publique par la plaque commémorative que M. Albert Peyronnet, ministre du Travail et sénateur de l'Allier, nous fait l'honneur de venir inaugurer.

Au nom de ce Comité, je confonds dans les mêmes remerciements très sincères et très chaleureux M. le Ministre du Travail, M. Collas de Châ-

telperron et la Ville de Moulins, qui a assuré la réalisation de l'hommage, indestructible, je l'espère, que tous nous rendons à la mémoire de notre illustre compatriote.

Puis, M. Albert Peyronnet, ministre du Travail, procède à l'inauguration de la plaque, revendiquant comme un des siens ce pur ouvrier, bon artisan des lettres, qui sut en son genre



Cl. Boussac

Discours de M. Alb. Peyronnet devant la maison natale.

former des apprentis et dont, par ailleurs, fut si grande la sympathie pour les humbles; il prononce le discours suivant, dont le tour littéraire et le goût délicat viennent témoigner des dons heureux qui permettent à nos hommes d'Etat de se révéler, à leur tour, poètes :

Il y a, Messieurs, dans nos paisibles villes de province, où l'espace n'est point trop mesuré à nos maisons, deux cadres que l'enfance heureuse et choyée aime par dessus tout, infiniment propices à la jeune rêverie, nourrice des futurs poètes ; c'est le grenier et le jardin.

Le grenier, où l'on s'enferme avec des jouets, où l'on écoute la flûte du vent soupirer le long des cheminées et des girouettes, prison volontaire, où l'on est plus proche du ciel et surtout à l'abri des reproches paternels et des réprimandes des maîtres. Que de beaux rêves, que l'âge mûr a réalisés, sont nés dans le grenier, asile inviolable où l'on se réfugie par entêtement ou par caprice.

Nous ne savons, Messieurs, si le poète dont nous perpétuons ici la mémoire, eut son grenier dans cette maison de la rue de Bourgogne où il naquit et que son grand-père, le contrôleur Denozier, avait achetée au XVIII[e] siècle. L'hôtel qui subsiste, avec ses mansardes coiffées d'un moderne chapeau d'ardoises, ne répond pas très bien à notre interrogation. Mais à coup sûr, le jardin qu'abritent ces vieux murs, fut le jardin des premiers rêves de notre poète, et Théodore de Banville y entendit, comme Victor Hugo dans celui de la rue des Feuillantines, ces premiers appels qui commandent une vocation. Pouvons-nous douter, Messieurs, qu'à l'aube de sa vie, aux heures où les impressions laissent à l'esprit qui s'éveille une marque plus vive, l'auteur du *Baiser* n'ait pas eu, en raccourci, dans ce cadre charmant, la vision de toutes les images jolies et rares dont il allait parer ses poèmes?

Le voici bien, le beau jardin, que n'ont pas les enfants de nos grandes cités, le beau jardin qu'on a pour soi tout seul et qui forma Banville. Nous n'avons pas besoin de beaucoup d'imagination pour évoquer les promenades de l'enfant aimé des dieux le long des allées odorantes, ses ébats à l'ombre des vieux arbres, ses rêveries paresseuses sur le tapis moelleux des gazons.

C'est un matin de mai. Le jardin est diffus, extravagant. L'adolescent s'y fraye un chemin, à la découverte de retraites mystérieuses. Les senteurs des arbres, les parfums des fleurs, le soleil qui se joue à travers les branches et danse sur les sentiers moussus enivrent sa jeune âme, ouverte et sensible à tous les rayons. Il se grise d'air, de cette joie de vivre qui, à cet âge, est faite d'indépendance et du naïf plaisir de voir. Soudain, un papillon fait courir dans la lumière son vol capricieux et diapré; il trace dans l'air des arabesques d'une fantaisie éblouissante; l'enfant s'élance pour le saisir. Poursuite remplie d'imprévu, d'une jeune imagination vagabonde, à qui les mille tours de l'insecte qu'elle chasse deviennent familiers. Le papillon succombe; il est pris et ses ailes frémissantes répandent leur poudre d'or, comme les deux hémistiches d'un vers brillant fixé par l'adresse prestigieuse d'un chasseur de rimes.

Ce matin-là, un nouveau poète est né pour la France, Messieurs, et pour la petite patrie bourbonnaise, dont la terre et le ciel ont composé, de leurs couleurs, une des plus riches palettes poétiques dont puisse s'enorgueillir le Parnasse français.

L'enfant a grandi; il part pour la capitale. Il n'oubliera jamais le beau jardin aux roses éclatantes, le chemin touffu qu'il suivait, accompagné

de son chien Calisto, pour aller à la Font-Georges, sa visite au sorbier et à la source fraîche, le vol bourdonnant des abeilles autour de son front. Paris lui révèlera d'autres décors, d'autres êtres. Le jardin de Moulins est pour lui le paysage de rêve dont le dessin servira de canevas à ses broderies les plus étincelantes.

Comme nous serions ingrats, Messieurs, si nous n'accordions à ce jardin le rang privilégié qu'il mérite en ce jour de pieuse glorification. La plaque commémorative que nous apposons ici est un tribut de reconnaissance dont les admirateurs de Banville s'acquittent envers les plus fidèles amis de son enfance. En perpétuant la première collaboration du poète et de sa Muse, nous mettons une fois de plus à la place d'honneur la nature, source de toute inspiration sincère et de toute émotion.

Messieurs, j'aurais, dès maintenant, rempli ma tâche, si le poète que nous célébrons n'avait été aussi un parfait ouvrier des lettres françaises, s'il n'avait aimé sa technique poétique comme on aime un métier, s'il n'avait eu le souci de révéler à d'autres les secrets de sa méthode et tous les procédés de son art. Permettez au Ministre du Travail de revendiquer l'artisan, qui sut la noblesse de l'effort et qui, à l'exemple des bons maîtres, voulut former à son tour de bons et loyaux apprentis.

Banville, Messieurs, aima son art par-dessus tout.

D'après lui, dans le vers français, la rime seule compte, parce que, de tout le vers, c'est la rime seule qu'on entend. Tant vaudront les rimes, tant vaudra le poème. Pour le composer, le poète choisira sa gamme de rimes, comme le peintre choisit sa gamme de couleurs, scintillantes, expressives. Tout le poème sera construit sur ces brillantes sonorités, mais, entre les rimes, il faudra placer des chevilles destinées à les relier, entre elles, comme le font les chevilles de bois des commodes et des armoires, chevilles invisibles qui se fondront dans la trame du poème comme celles de l'ébéniste se fondent dans les raccords du meuble. Ainsi, l'artisan poète fera difficilement des vers faciles, et s'essayant dans les genres les plus divers, rompu aux exigences de ce travail de polissage et de fine marqueterie, qui fait chanter les mots comme l'outil fait chanter le bois précieux des Iles, il deviendra Maître à son tour.

Ne croyez pas, d'ailleurs, Messieurs, que ce virtuose ne soit qu'un virtuose, prince des rimeurs. Il sait que, sans le cœur, il n'y a pas de génie et que le plus bel artifice du monde ne peut remplacer l'émotion absente. On peut tromper les hommes, on ne trompe pas la Muse, qui voit jusqu'au fond de l'âme du poète.

Le vrai poète est un inspiré. Il doit se pencher sur toutes les souffrances. Et, mettant ces idées en pratique, Théodore de Banville laisse son cœur parler. Dans l'introduction de son recueil *Les Exilés*, il nous dit qu'il a entendu gémir le grand cri de désolation de l'humanité à travers les âges, son sanglot infini que jamais rien n'apaise, et il plaint ceux-ci, chassés par la colère des rois, ceux-là, victimes de la tyrannie des dieux,

les passants épris du beau et du juste, qui se sentent brûler par la flamme divine, champions obstinés des causes vaincues.

Banville laisse son cœur parler et ce sont les accents qui animent ce chef-d'œuvre d'émotion qui s'appelle *Gringoire*. Car c'est lui, Banville, qui parle par la bouche du poète famélique et loqueteux, pitoyable aux serfs de la glèbe, aux moissonneurs, aux pauvres filles abandonnées, aux tisserands glacés qui tissent leur linceul. Et ce sont des sanglots et des pleurs qui soulèvent son verbe quand il s'écrie :

Aux pauvres gens, tout est peine et misère !

« Aux pauvres gens, tout est peine et misère ! » Admirable cri de pitié ! Celui qui l'a poussé, Messieurs, est plus qu'un habile joueur de flûte ; il est un grand poète aussi, dont la voix sait traduire de grandes émotions dans un incomparable langage. Et, n'y eût-il dans cette œuvre que ce cri vraiment humain, elle s'imposerait à nous, par cet accent jailli des profondeurs de l'âme.

Et c'est pourquoi, Messieurs, je m'incline devant la mémoire de Théodore de Banville. Je salue, au seuil de la demeure où il grandit, le pur ouvrier dont on n'a pas assez dit la sympathie pour les humbles, ni assez haut la douloureuse complainte de la misère humaine.

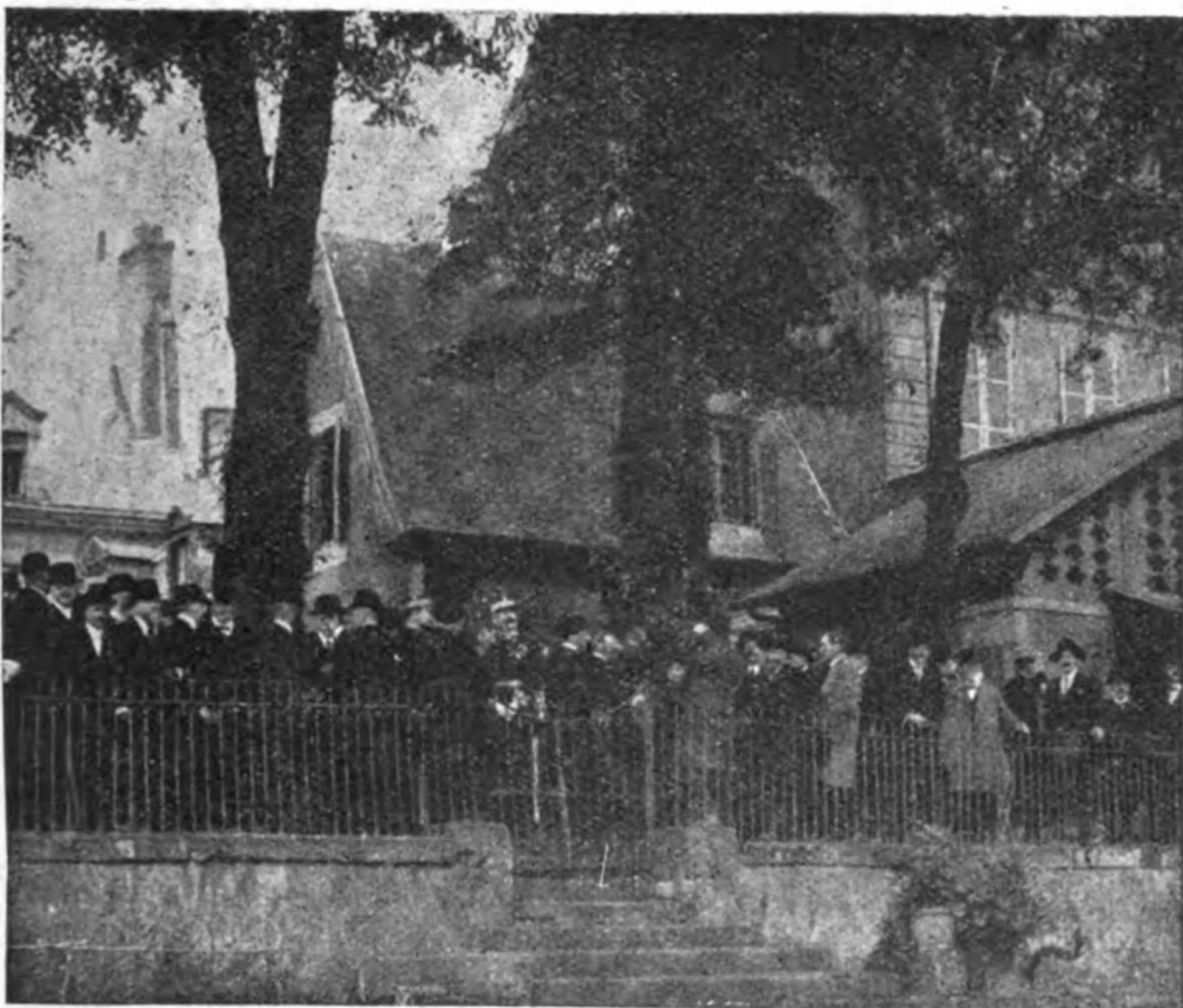
Et, devant ce jardin où dorment de si glorieux souvenirs, j'évoque, parmi les Fées auxquelles le poète croyait et qui émerveillèrent son enfance, celle qui, à tous les dons de son esprit, ajouta la bonté, suprême inspiration du Vrai, du Beau et du Juste !

M. Collas de Châtelperron, propriétaire de la maison, a bien voulu réserver aux personnages officiels la faveur d'une visite plus intime aux lieux mêmes où s'écoula l'enfance insouciante et gaie du futur Parnassien ; il fait aux Ministres, à M. Rochegrosse et aux descendants de Banville, les honneurs de sa maison, et c'est pour tous les invités un véritable charme ; chacun se recueille, quelques instants, sous les ombrages de cette terrasse qui furent témoins, il y a quelque 95 ans, des jeux du petit Théodore et de ses folles parties avec Zélie, sa sœur, à qui il écrira plus tard :

Te souvient-il de ce jardin sauvage,
Tout au cœur de Moulins,
Où nous courions, ignorant tout servage,
Sous les arbres câlins ?

Après ce rapide pèlerinage, halte reposante au milieu des manifestations publiques dont est chargé le programme, le cortège

se dirige, par la nef ombragée et parfumée des cours, vers l'avenue, ci-devant Nationale, qui sera bientôt placée sous les riants auspices du plus aimable des poètes.



Cl. Boussac

Le cortège officiel dans le jardin du poète, rue de Bourgogne.

Inauguration de l'Avenue Théodore-de-Banville

Là, nous sommes un peu en avance sur l'horaire, et quand « Jacquemart et sa famille, avec une tranquillité sereine », sonneront les onze coups, M. Blanc aura déjà évoqué l'amour qu'avait Banville pour son vieux beffroi.

C'est en effet au maire de Moulins qu'il appartient de rappeler les sympathies que le bon poète ne cessa, sa vie durant, de nourrir à l'endroit de sa ville natale qui lui rend aujourd'hui, avec le plus d'éclat possible, la politesse très profonde de sa reconnaissance et de son affection.

Et tandis que tombe le voile tricolore qui cachait la plaque d'émail bleu et blanc apposée à l'angle de la nouvelle avenue, il exprime délicatement l'hommage mêlé de fierté de ses concitoyens :

Ce matin, Moulins s'est éveillé en fête, tout prêt à glorifier notre grand poète, Théodore de Banville. Et ce m'est une tâche infiniment douce de lui rendre, au nom de tous, l'hommage du souvenir ému que nous lui devons.

Il était bien nôtre en effet, par la naissance et par le cœur.

Quoiqu'il eut quitté tout jeune notre ville, l'empreinte était restée si forte en son âme qu'il en garda pieusement toute sa vie le souvenir.

Par hérédité, par éducation, Banville devait être appelé à goûter et à apprécier pleinement le charme si doux de notre Bourbonnais.

Aussi avec quelle touchante délicatesse en rappelle-t-il le souvenir, et qui mieux que lui a su décrire la vieille et simple beauté de notre cité. Ecoutez-le, dans la Préface qu'il donnera aux *Légendes et Nouvelles Bourbonnaises* (1) :

« Moulins, aux vieilles maisons bâties de briques bleues et roses, aux maisons neuves bâties de pierre rouge, entouré d'une ceinture de promenades où pleuvent des fleurs de tilleul, arrosé par une rivière d'argent... où Jacquemart et sa famille sonnent les heures avec une tranquillité sereine, est une petite ville qu'on aime passionnément. »

Oui. Il l'aimait avec passion, son pays natal, à chaque instant, il le rappelle ; anecdotes de son enfance, sa vieille maison de la rue de Bourgogne, les souvenirs lui reviennent en foule. Au temps même, où il était devenu parisien dans l'âme, il avait gardé toute sa tendresse pour la ville qui l'avait vu naître. Son pays l'attirait, et lorsque, chaque année, il quittait Paris, pour aller chercher dans une campagne tout proche le repos nécessaire, il ne manquait point de s'arrêter à Moulins, où il avait conservé quelques amis chers et où il aimait à flâner quelques jours en longues promenades.

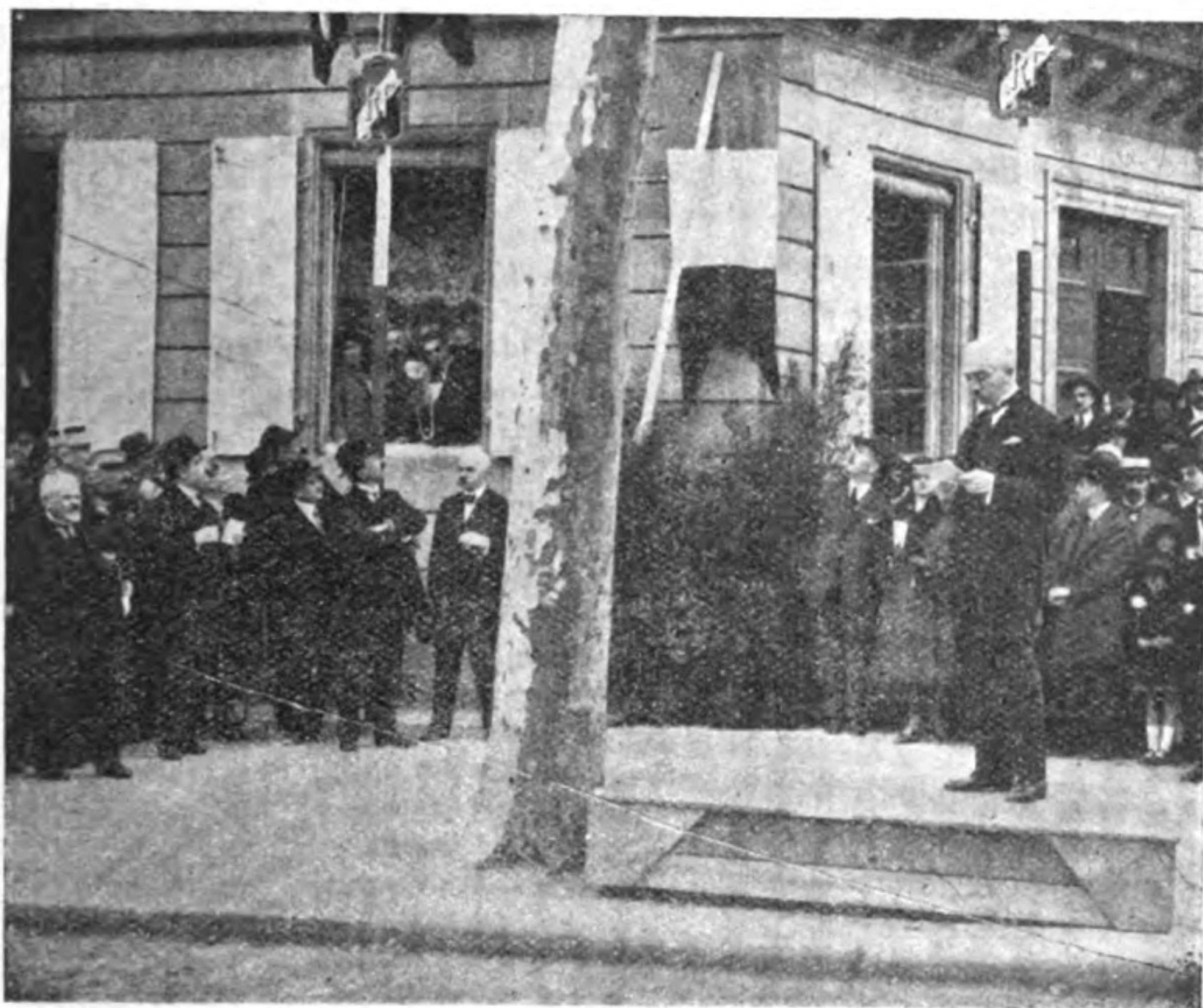
Oui, il est bien un des nôtres et nous l'avons si bien compris que depuis plusieurs années déjà, sa statue s'élève dans un des coins les plus aimables de notre petite ville.

Aujourd'hui, la consécration de sa gloire est plus grandiose. D'autres, mieux que je ne saurais le faire, vous diront toute la grandeur de l'œuvre du poète et toutes ses beautés.

Quant à moi, mon rôle est plus modeste. Après avoir fait apposer sur la maison natale de Banville une plaque qui rappelle ce souvenir, la ville de Moulins a voulu également donner son nom à une de ses plus belles avenues.

(1) Par Joseph Bonneton. Paris, Lemerre. 1877.

C'est à cette occasion que j'ai dû prendre la parole, et je suis heureux et fier de pouvoir ainsi rendre à notre cher poète l'hommage de notre affection et de notre admiration.



Cl. Boussac

Inauguration de l'Avenue Th. de Banville.
Discours de M. le Maire.

C'est au tour de M. Gaston Vidal, qui préside cette partie de la cérémonie, de prendre la parole, et le jeune sous-secrétaire d'Etat le fait en des termes choisis, empreints d'une érudition discrète et pleine d'à-propos :

Mesdames,
Mesdemoiselles,
Messieurs,

Notre bon maître Anatole France parle, dans ses souvenirs littéraires, d'un professeur de rhétorique, homme érudit et fort sensé, qui, un jour, en classe, lisait à ses élèves un passage du *Génie du Christianisme*. Chateaubriand y racontait qu'il avait vu, dans un nid de merle, trois œufs bleu turquoise.

A ces mots, le bon professeur s'interrompit. Il se mit à réfléchir. Puis,

poussé par la sincérité qui faisait le fond de son caractère, il demanda aux élèves :

« — Dites-moi..., sont-ils vraiment bleus, les œufs des merles ? »

Il ajouta :

« — Moi, je les ai toujours vus de couleur grise. »

Il resta pensif un moment, puis répéta plusieurs fois :

« — Ils sont gris, à coup sûr, ils sont gris... »

Enfin, avec un très léger sourire d'indulgence attendrie, il secoua la tête et soupira :

« — Chateaubriand était bien heureux de les voir couleur d'azur ! »

Ce professeur avait raison. Les poètes sont heureux. Ils vivent en un monde embelli par leur art et paré d'une séduction merveilleuse.

Je crois que nul poète ne dépassa Théodore de Banville dans cette aptitude à la transfiguration. Il ignorait fermement, comme par l'effet d'une disposition naturelle, tout ce qui peut être lourdement vraisemblable et cruellement logique. Son optimisme était inaltérable. Pas un moment l'amertume de la vie et de la mort ne vint donner de l'âcreté aux paroles qui coulaient de ses lèvres, comme parfumées de tout le miel du Mont Hymette. Il a, mieux que quiconque, possédé l'art de farder l'Univers, de l'enluminer de rose, d'azur, de nacre, d'argent et d'or, de le pailleter d'une gaieté légère et délicate, de le recouvrir d'un voile tout brodé d'arabesques diaprées, à travers lequel chacune de nos laideurs formait, non pas une vilaine bosse, mais une ondulation de plus, une occasion nouvelle de moirures, de scintillations et de rayonnements.

Ce privilège, si peu conforme aux tendances d'aujourd'hui, Théodore de Banville l'a eu du premier jusqu'au dernier de ses jours.

On dit qu'à la Font-Georges, aux environs d'ici, où s'écoula son enfance, quand, tout jeune encore, il était fatigué de jouer, il prenait un violon et que, sur ce violon, il accompagnait le ramage des oiseaux.

Eh ! bien, ce violon champêtre et poétique, il l'a fait résonner durant toute sa vie, n'ayant d'autre dessein que d'écouter des rossignols dont l'âme harmonieuse et légère était pareille à la sienne, et que d'imiter en ses cadences les voix aériennes qui lui servaient d'inspiratrices.

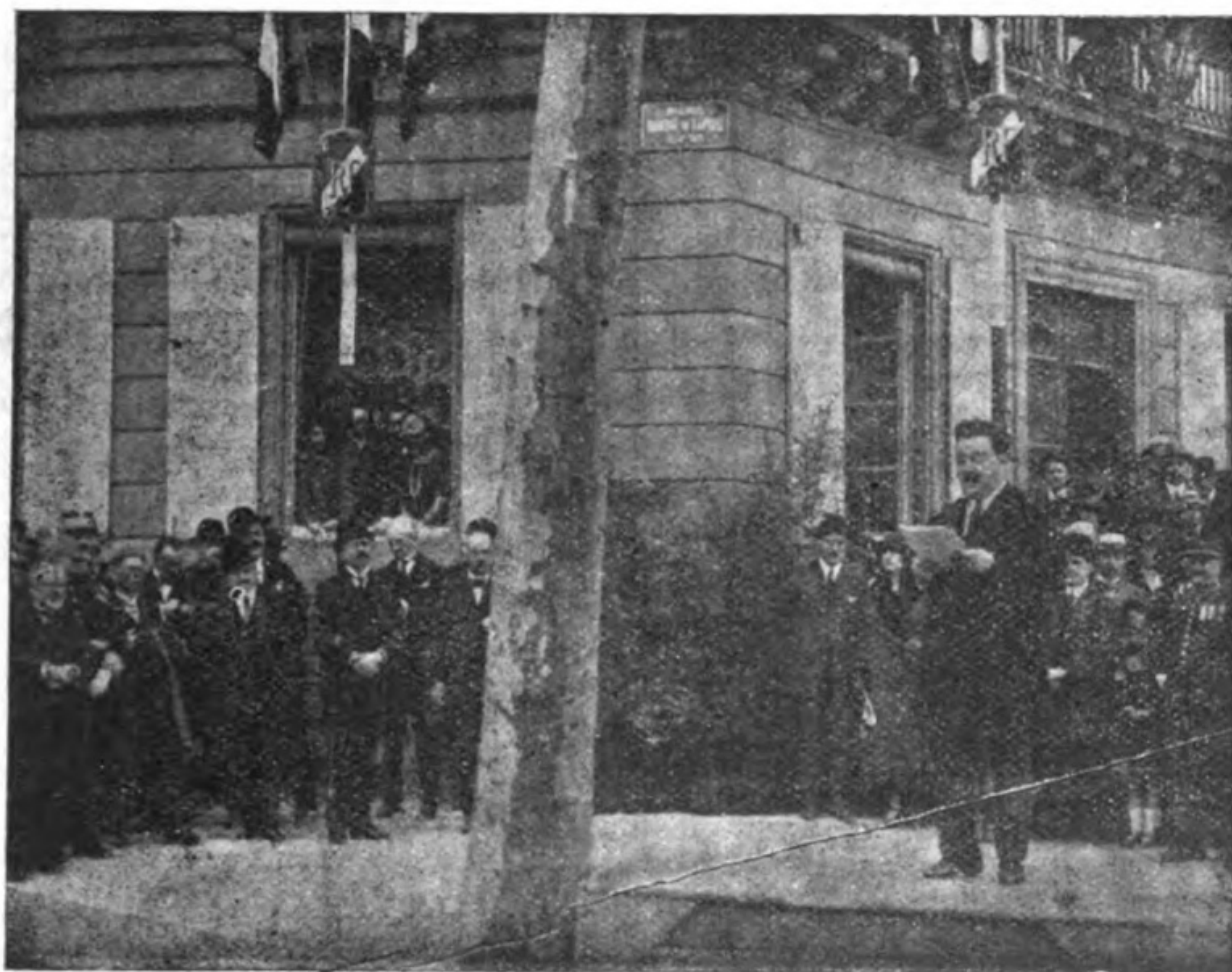
Mais il n'a pas seulement vu des rossignols, des pinsons, des bouvreuils et des fauvettes, sautillant d'une ramure à l'autre.

Il a vu, — et c'est encore là que se reconnait le don magique du poète, — il a vu ce qui n'existait pas, et l'a peint de la meilleure foi du monde. Il a vu des dieux et des déesses, des nymphes et des dryades, tout un Olympe ressuscité, toute une assemblée de ces classiques divinités que les romantiques avaient mises en pénitence et auxquelles il a fait signe avec bonté, pour en repeupler les bois, les prés et les nuages.

Mais, à la pureté des lignes par lesquelles l'art grec est entre tous excellent, Théodore de Banville a su joindre la magie de la couleur. Ses Jupiters, ses Apollons, ses Vénus, sont des figures de la Renaissance. Le Titien et le Primatice l'ont inspiré pour en tracer les draperies fas-

tueuses, teintes de lait et de pourpre, les défilés pleins d'allégresse qui semblent accompagnés par des musiciens placés dans une loggia, derrière un balcon doré.

Soudain, voici que le décor change. Le jour s'éteint. Les évocations mythologiques s'atténuent. Une pénombre bleue, traversée de rayons d'argent, baigne le paysage. Qui donc va surgir au clair de lune? Diane



Cl. Boussac

Inauguration de l'Avenue Th. de Banville
Discours de M. G. Vidal.

chasseresse et sa meute? Non pas! c'est Pierrot. Pierrot, l'ami de Banville, pâle et charmant comme le poète lui-même, ingénu comme lui, et, comme lui, mélancolique sans profondeur et pensif sans philosophie. C'est Pierrot, les yeux très noirs dans la face enfarinée, la bouche en O, les gestes embarrassés par de trop longues manches, Pierrot, sensible et bon, crédule comme un rimeur et comme un amoureux...

Et ne semble-t-il pas qu'aujourd'hui, tous ces héros sont rassemblés pour honorer la mémoire de ce poète lyrique qui, ayant conservé jusqu'au bout sa pureté de cœur, ses nobles illusions, nous donna le grand exemple de mourir jeune à soixante-huit ans? Ne semble-t-il pas qu'ils se groupent, comme dans les apothéoses, palmes en mains, pour renforcer de leurs hommages ceux des personnages officiels que nous sommes, si peu qualifiés, avouons-le, pour parler d'un pur poète, nous qui vivons

parmi la dure précision, la lutte et souvent l'intrigue... Oui, je les vois tous, les Olympiens et les personnages de la comédie italienne, les belles princesses de légende, Riquet à la Houppe, Florise et les Fées en robe couleur de beau temps... Dans un petit poème à sa mère, Théodore de Banville a dit :

Va, je verrai sans envie
Que le destin de ma vie
N'ait pas pu se marier
Aux fortunes éclatantes,
Pourvu que tu te contentes
D'un petit brin de laurier...

Eh ! bien, c'est, non pas d'un modeste brin de laurier que nous venons tous décorer cette mémoire, c'est d'une gerbe glorieuse, d'une couronne impérissable, digne de ce maître qui, toujours supérieur aux bassesses de la vie, toujours planant au-dessus des choses matérielles, faisait déjà, tandis qu'il était de ce monde, le candide apprentissage de son immortalité.

Notre vieille avenue de la Gare s'appellera, désormais, avenue Théodore-de-Banville.

Nul nom, nul homme, nul génie poétique n'était plus propice à servir d'introducteur à celui qui, venu d'ailleurs, voudra comprendre l'âme si légère et si douce de nos promenades et de nos rues, l'élégance un peu maniérée de nos vieilles demeures, l'originalité médiévale de notre beffroi, la hardiesse solide de ce pont Régemortes que construisit l'aïeul de Banville, enfin et surtout l'infinie délicatesse de notre ciel si reposant et si calme.

Sous les auspices du poète, le visiteur attentif sentira mieux notre caractère bourbonnais, un peu distant et ombrageux, s'ouvrant peu, mais se donnant bien, et la plaque que nous apposons aujourd'hui sera mieux qu'une appellation banale, elle sera comme la préface nécessaire à celui qui voudra comprendre notre pays et son âme vraie. Celui-là devra se dire, en effet, qu'il entre dans la patrie du plus gracieux et du plus délicat des poètes, du plus aristocratique sans doute des artistes de la plume, mais aussi du meilleur des hommes.

Je remercie mes concitoyens de l'honneur qu'ils me font en m'appelant à présider cette partie de la cérémonie d'aujourd'hui, et j'en reporte tout le mérite à ces trésors d'indulgence et de bonté qu'ils partagent comme un don du terroir avec Théodore de Banville.

L'assistance, toujours accrue, fait à ce petit morceau littéraire, un chaleureux accueil qui se manifeste par de longs applaudissements : les Moulinois consacrent ainsi, d'enthousiasme, le choix de leur municipalité qui a si judicieusement chargé le bon poète de souhaiter, au seuil de la cité tranquille, la bienvenue à leurs visiteurs, et de leur faire apprécier ce caractère

bourbonnais, effectivement un peu distant et ombrageux, mais, comme l'a si exactement qualifié M. Gaston Vidal, « s'oûvrant peu, mais se donnant bien ». Et certes, l'étranger cultivé, arrivant à Moulins, l'appréciera mieux maintenant, ce caractère bourbonnais dont le seul nom du poète suffira à lui révéler le secret !

De midi à 4 heures...

Il n'y eut guère de repos pour nos officiels... ! Aussitôt après les deux cérémonies d'inauguration, M. Léon Bérard, désireux de mieux connaître, sous tous ses aspects, la cité moulinoise si fière de le posséder, et répondant à l'invitation de ses collègues et du Comité, accepte de faire « un petit tour de ville ».

Sous la conduite de M. L. Tissier, président de la Commission municipale du Musée, le cortège commence par visiter nos collections réunies dans le Pavillon d'Anne de France; dans une salle du rez-de-chaussée, avaient été groupés pour la circonstance un portrait de Banville, un dessin de Rochegrosse (Banville et le colonel Laussedat, devant la maison de la rue de Bourgogne), et la Bible de Souvigny. M. Bérard examine en détail cette dernière, prenant un vif plaisir à la feuilleter et s'intéressant vivement aux enluminures de ce merveilleux joyau. Puis il achève sa visite après avoir accordé une attention toute particulière à la céramique moulinoise, aux primitifs et à la salle Bourbonnaise.

M. le ministre, en se retirant, déclare sa profonde satisfaction et promet de ne pas oublier notre musée dans une prochaine répartition des achats de l'Etat. Nous ne doutons pas que M. Bérard ne se souvienne de sa promesse et nous souhaitons voir bientôt notre Musée s'enrichir de nouvelles toiles ou de marbres, choisis de préférence parmi les envois aux Salons de nos concitoyens et parmi les œuvres se rattachant à notre province. M. Léon Bérard a fait preuve maintes autres fois d'un régionalisme trop averti, pour ne pas excuser l'indiscrétion de nos vœux et, si la chose lui est possible, répondre à nos désirs.

Le cortège, après un coup d'œil au monument Laussedat et au château ducal, flâne quelques instants par les rues pitto-

resques du vieux Moulins; l'admiration de M. Léon Bérard paraît être grande pour cet ensemble archaïque de la place de l'Ancien-Palais, des maisons de bois qui l'environnent et du Jacquemart qui domine le tout. Le cortège passe devant la maison où naquit le compositeur moulinois Faure et la promenade s'achève par une visite au doyenné, nouvelle source d'émerveillement pour nos hôtes; M. Bérard avoue qu'il connaît peu de villes réunissant, au même titre que Moulins, l'agrément de promenades agréables entre toutes au charme de logis d'une telle originalité.

A midi, un déjeuner intime réunit à l'Hôtel de Paris une cinquantaine de convives. Déjeuner sans apparat officiel et sans toast, à la fin duquel, simplement, M. Léon Bérard, — en réponse à quelques paroles de M. le Préfet de l'Allier, déclarant que Banville venait de s'acquérir un nouveau titre à notre reconnaissance, du fait qu'il nous aura valu la visite du très distingué ministre de l'Instruction Publique, — félicite les Moulinois de l'organisation de ces fêtes et les remercie du plaisir qu'il goûte de se trouver en contact plus intime avec ces milieux empreints de « démocratique sagesse » et de ce qu'il a pu, ainsi, mieux apprécier le fonds si riche du caractère bourbonnais.

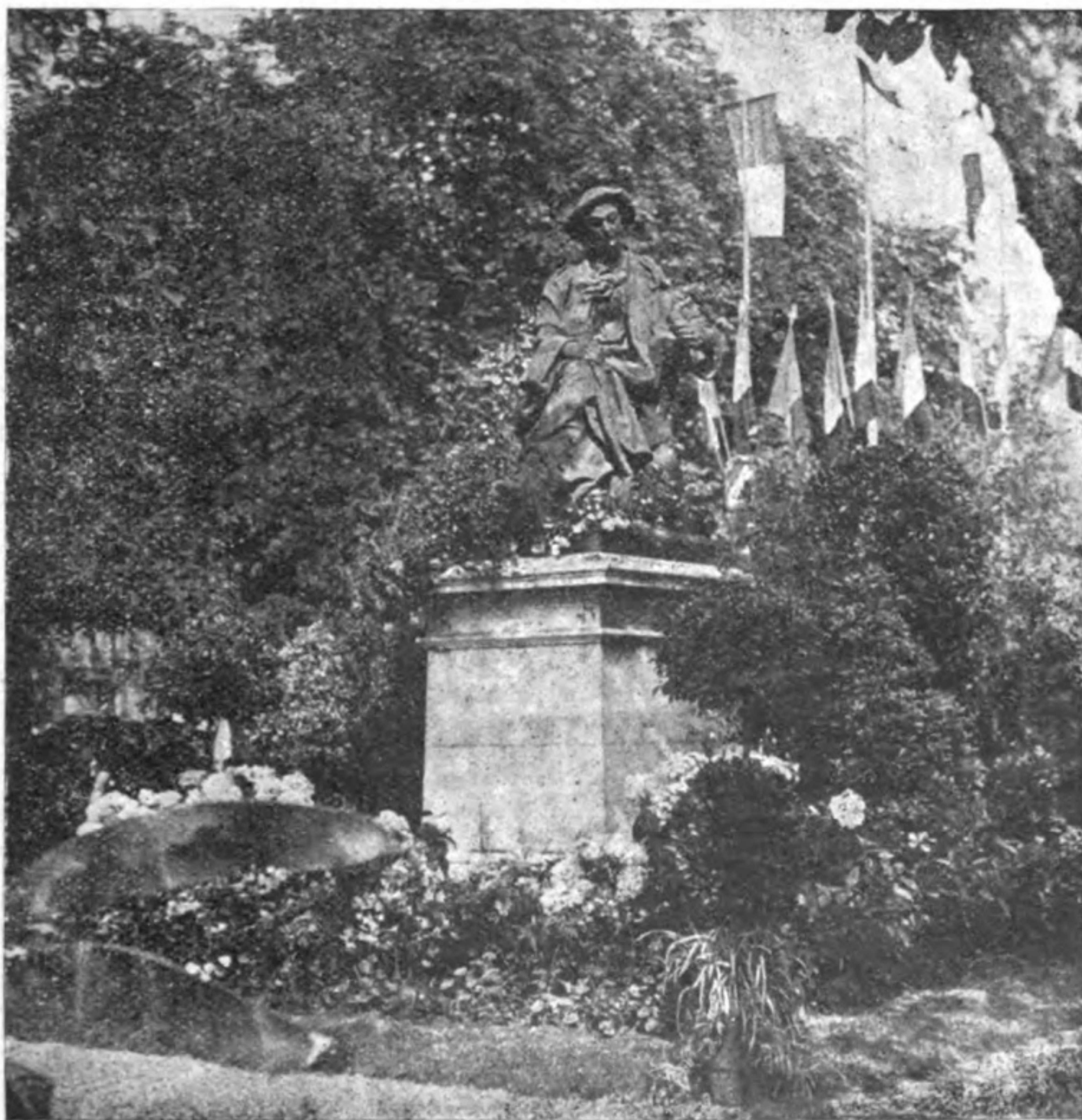
Le début de l'après-midi est consacré à une pieuse commémoration organisée par les Anciens du Lycée Banville en l'honneur de leurs morts de la guerre. M. le Recteur de l'Université de Clermont, et M. le Proviseur, entourés de tout le personnel enseignant, en robe, reçoivent M. Léon Bérard dans la cour d'honneur du Lycée, sobrement fleurie pour la circonstance.

M. Blanc, président de l'Association des Anciens Elèves, fait remise à l'Administration de la plaque où sont gravés, si nombreux, les noms des professeurs et des élèves de l'établissement morts pour la France au cours de la grande guerre et, dans une courte allocution où se manifeste une émotion qu'il a peine à dissimuler, glorifie le sacrifice des disparus et demande que leur souvenir reste présent à toutes les mémoires. M. Saget, proviseur, s'associe à ce vœu et souhaite, à son tour, que la jeune génération sache s'inspirer de la belle leçon d'abnégation patriotique donnée par ces héros du devoir.

Et M. Léon Bérard, en quelques paroles élevées, dégage l'enseignement de cette pieuse cérémonie : « Il est bien, conclut-il, d'avoir associé à la célébration de la mémoire de Banville, le souvenir de ceux qui ont fait à la France le sacrifice de leur belle existence, car ces choses divines, que sont l'Art et la Poésie, incarnées par le poète, c'est à eux que l'on doit de pouvoir en parler encore. »

La Cérémonie à la Statue

Plus encore que le matin, le soleil est de la fête et tient à jouer son rôle éclatant dans la commémoration, — on devrait dire : l'apothéose, — qui se prépare.



Cl. Boussac.

La statue du poète au milieu des fleurs.

Le square de la République et les trottoirs qui l'entourent ont peine à contenir la foule qui s'y presse : Moulins et tout le département, — car, depuis le matin, trains et autos ont amené des visiteurs, — attendent impatiemment l'heure où le Ministre de l'Instruction Publique doit venir personnellement saluer le grand poète. La statue disparait littéralement sous les fleurs : bambous, lauriers d'Apollon, azalées, hortensias, géraniums ont été répandus à profusion, meublant de leurs arabesques fantaisistes les lignes un peu froides du socle de pierre et débordant jusque sur le bronze : mais des roses, surtout des roses, — et partout, — font au poète l'auréole vivante qui convient le mieux à son clair génie ; et certes, leur hommage fleuri dont les rigueurs de mars ne permirent pas à ses admirateurs parisiens de lui tresser des guirlandes, ont dû, plus que tout autre, réjouir d'aise, aux champs élyséens, les mânes du poète.

Sur la pelouse qui fait face à la statue, une estrade est dressée, sur laquelle vont prendre place, aux accents de la *Marseillaise*, les Ministres et leur entourage ; la Lyre Moulinoise, l'Echo, la Chorale, des délégations de la Bourbonnaise, des Combattants et des Mutilés, font la haie, et à seize heures précises, la cérémonie commence par un discours du Président du Comité à qui incombe la lourde tâche de remercier ses invités et ses collaborateurs. Il le fait avec un à-propos et un tact parfaits et c'est un peu Moulins qui parle par sa bouche. Aussi quand il va, à la fin de son allocution, parler de la reconnaissance et de la fierté de sa ville natale, quelqu'un se détachera qui ira fleurir, d'une nouvelle guirlande de roses, et comme pour l'idéaliser, la statue, « symbole trop matériel peut-être de cet esprit subtil, si délicatement précieux et si délicieusement raffiné... ».

MESSIEURS LES MINISTRES,
MESDAMES,
MESSIEURS,

Je n'ai pas l'intention de faire un discours et me serais même bien volontiers abstenu de mêler ma voix, aussi modeste que fausse, à celles plus éloquentes et plus harmonieuses que vous avez entendues et allez entendre, si je n'avais un devoir à remplir : des plus agréables d'ailleurs.

C'est celui de vous donner lecture d'un véritable palmarès des remerciements reconnaissants que le Comité du centenaire de Banville tient à

adresser à tous ceux qui ont bien voulu s'intéresser à la célébration de l'anniversaire de la naissance du grand poète.

Assurément, ce palmarès sera incomplet. Malgré la meilleure volonté du monde, il y aura des lacunes : je m'en excuse.

Il y a eu aussi, sans doute, des imperfections dans l'organisation de



Cl. Boussac

« Moulins a tressé une guirlande des fleurs qu'il aimait tant et la lui offre..... »

nos manifestations : tout n'a peut-être pas été fait comme il convenait : nos intentions étaient pures et bonnes ; si elles n'ont pas été mieux rendues, je réclame la plus bienveillante indulgence : et ayant fait ce *mea culpa*, ayant reçu, je l'espère, absolution pleine et entière, je commence la distribution des remerciements.

Remerciements à M. Léon Bérard, Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts, grand-maître de l'Université, protecteur des lettres et des arts et rédempteur de la culture classique.

A M. Albert Peyronnet, ministre du Travail, sénateur de l'Allier ;

A M. Gaston Vidal, sous-secrétaire d'Etat de l'Enseignement technique, député de l'Allier,

Qui tous ont bien voulu par leur présence et leur parole, rehausser

l'éclat de nos cérémonies et apporter à notre illustre compatriote l'hommage du Gouvernement.

A nos sénateurs, à nos députés, à nos conseillers généraux et à nos conseillers d'arrondissement qui s'associent avec une cordiale sympathie à cette fête moulinoise.

A M. le Préfet de l'Allier, dont la bienveillante obligeance ne nous a jamais fait défaut et que je prie de vouloir bien recevoir et transmettre au Conseil général du département l'expression de notre vive gratitude pour l'appui tout à la fois moral et financier qu'il nous a généreusement donné.

A M. le Maire de Moulins et à notre Conseil municipal qui ne nous ont marchandé ni aide ni argent et qui ont honoré une de nos plus belles avenues du nom de Théodore de Banville.

Au propriétaire de sa maison natale, qui nous a autorisé à la signaler à l'attention du passant.

A nos présidents d'honneur, hommes politiques, hommes de lettres, artistes et poètes qui ont bien voulu patronner notre œuvre.

A la Société des gens de lettres, qui est ici représentée par un de ses membres les plus éminents.

Aux brillants conférenciers qui nous ont fait connaître davantage et par suite aimer plus, le rare et merveilleux talent de celui qui porta jusqu'aux étoiles le génie de notre langue.

A M. l'Administrateur général de la Comédie Française et à la célèbre Compagnie qui font à Moulins l'honneur insigne de lui donner la primeur de *Florise,* pièce entre toutes chère à Banville. Ils réalisent ainsi son désir le plus grand et, cela, dans sa ville natale, ce dont son âme doit être particulièrement émue.

A la Société d'Emulation du Bourbonnais, protagoniste de ces solennités et à toutes nos sociétés locales qui, à des titres divers, nous ont apporté le plus large et le plus empressé concours.

Aux membres de la famille et aux amis du poète qui conservent si pieusement son souvenir.

A tous ceux, connus ou inconnus, qui fêtent avec nous l'un de nos plus célèbres compatriotes.

Remerciements enfin, car il est impossible de l'oublier, à Pheobos Apollon, dieu de la lumière, de la jeunesse et de la poésie, porte-lyre étincelant, qui, de son char triomphal et incandescent, sème sur nos têtes des gerbes de roses enflammées au rythme des paroles que Banville lui faisait adresser à Vénus :

. . . . l'ennemie
De l'homme, ô déité, c'est l'ombre qui le suit.
C'est l'obscurité sombre et triste, c'est la nuit,
Ainsi qu'une voleuse entrant dans la chaumière,
Et moi, je suis celui qui répand la lumière.
Je suis éclat, je suis clarté, je suis réveil.

Une ardente lueur sort de mon front vermeil.
Dans les marais, couverts de hideuses cuirasses,
Rampent de verts dragons et des hydres voraces,
Et c'est moi qui les tue avec mes flèches d'or.

Per l'aer luminoso... Dans l'air lumineux une douce mélodie court... Elle est toute frissonnante des pensées lyriques et des rimes ailées qui chantent et bruissent dans les vers de Banville. Vous allez bientôt entendre cette idéale musique se préciser dans toute l'ampleur de ses harmonies rares et sonores, lorsque les artistes de la Comédie Française vont la magnifier de tout leur talent et de toute l'émotion de leurs cœurs enthousiastes.

Le 14 mars, devant le buste du Luxembourg, M. Le Goffic disait, dans un magistral discours, que l'hommage rendu à la mémoire du grand poète était unanime et universel, ne comportait aucune restriction et n'était amoindri par aucune abstention.

M. Robert de Flers, qui prit ensuite la parole, donnant libre cours à son éblouissante et inépuisable fantaisie, prétendit qu'il y avait pourtant quelqu'un qui ne devait pas être content... et que ce quelqu'un... était Banville; qu'il devait certainement trouver déplacé qu'on lui rappelât qu'il avait cent ans et qu'en admettant qu'on tînt absolument à le lui faire sentir, il eût trouvé de meilleur goût qu'on attendît la saison du soleil et des fleurs.

Eh bien ! j'ai l'ineffable joie de pouvoir dire aujourd'hui que tout le monde doit être content... même Banville. L'hommage est bien unanime et universel, l'éclat et le parfum des fleurs dont nous avons paré sa statue et le chaud soleil qui la met presqu'en fusion lui font assurément oublier ses cent ans pour le faire se souvenir seulement des années enchantées de sa prime jeunesse.

Il est des nôtres, j'en suis sûr, et revoit, comme il revoyait au temps où il écrivait ses souvenirs, l'immense jardin de sa maison natale, « coupé d'ombrages, de balustres et de pièces d'eau, où il y avait des pruniers, des abricotiers, des framboisiers, des groseilliers; où des lotus croissaient dans les transparentes eaux, où voltigeaient des libellules, où des tortues se promenaient lentement dans le sable »; il revoit comme en rêve « et sa petite sœur Zélie toute rose et s'enfuyant dans la lumière, et sa grand'mère adorable, qui lui avait donné les oiseaux, les poissons, les grenouilles, les demoiselles et tout ce grand paradis extasié de verdure et de fleurs ».

Il a délaissé les Champs-Elysées, abandonnant pour quelques heures ses grands ancêtres bourbonnais Villon et Baude et tous les grands poètes avec lesquels il disserte avec amour de cet Idéal que ces esprits sublimes ont inlassablement poursuivi et poursuivent encore éternellement d'une fière et magnifique passion, toujours inassouvie.

Il me semble, idée peut-être trop funambulesque, mais est-elle pour lui déplaire? Il me semble voir sa fine et spirituelle tête de Pierrot ornée

de deux petites ailes blanches et soyeuses comme le duvet de nos cygnes, transparaître dans l'azur limpide, telle celles des angelots peintes sur nos vieux triptyques, voletant et se têtebutant dans leur ascension radieuse, vers la gloire des cieux flambant de toutes les couleurs de l'arc-en-ciel. Il est tout yeux et tout oreilles; sans arrière-pensée de vanité, en amateur, en dilettante, « pour rien, pour le plaisir », il jouit de tout ce qui a été dit ce matin, de tout ce qu'il sait devoir être dit ce soir. Il n'ignore pas que M. le Ministre des beaux-arts va faire son éloge et il se prépare à entendre résonner comme en une mystérieuse et lointaine harmonie cette belle langue française dont il fut si bel ouvrier, cette langue unique, dont il connaissait si bien les ressources infinies et les merveilleuses richesses et dont les mots « choisis par lui, riches, brillants et rares, semblent sertis autour de son idée comme un bracelet autour du bras d'une femme ». Langue claire et pure comme ses vers et sa prose, comme ses sentiments et comme sa vie tout entière.

Il comprend que le magnifique hommage qui lui est rendu s'adresse tout à la fois au grand écrivain, chevalier du vert laurier, au beau chevalier de France, l'un des porte-drapeaux de son genre immortel et au bon Moulinois, chevalier glorieux et amoureux de sa petite patrie.

« Moulins aux vieilles maisons bâties de briques roses, aux maisons neuves bâties de pierre rouge, entouré d'une ceinture de promenades où pleuvent des fleurs de tilleuls, arrosé par une rivière d'argent; Moulins où de blanches figures de marbre ornent la tombe d'un héros et où Jacquemart et sa famille sonnent les heures avec une tranquillité sereine »

« Moulins, petite ville gaie, rêveuse et pittoresque qu'on adore passionnément »...

Moulins, fier de son enfant, a tressé une guirlande des fleurs qu'il aimait tant et la lui offre en communion complète avec toutes les personnalités et avec tous les Moulinois assemblés, en cette journée heureuse, autour de sa statue, symbole un peu trop matériel, à mon sens, de cet esprit subtil si délicatement précieux et si délicieusement raffiné.

Au nom de tous, Banville, je te salue.

C'est au tour de M. Jules PERRIN de venir saluer Banville, et la voix du distingué délégué de la Société des Gens de Lettres se fait plus chaude et plus émue, car les souvenirs du grand disparu sont encore trop vivants chez son disciple; et c'est plutôt l'ami qui parle :

La Société des Gens de Lettres de France, invitée par le comité de Moulins à prendre part aux fêtes organisées en l'honneur du Centenaire de Théodore de Banville dans sa cité natale, m'a confié la mission d'apporter au pied de cette statue l'hommage renouvelé de son pieux souvenir et de son admiration.

Une fois déjà, à l'occasion des manifestations commémoratives organisées, le 14 mars dernier, à Paris, par la Société des gens de lettres et par la Société des auteurs et compositeurs dramatiques, notre ancien président Charles Le Goffic a, d'une manière éclatante et définitive, affirmé ce que tous les écrivains de France, du plus modeste au plus illustre, conservent d'admiration et de gratitude au poète des *Cariatides*, des *Exilés*, du *Forgeron*, de *Florise*, à l'auteur de *Gringoire* et des *Contes héroïques*, au chroniqueur lyrique des *Odes Funambulesques*, de *Sonnailles et Clochettes* et de *Paris vécu*.

De sorte qu'il ne me resterait rien à dire si la précieuse amitié dont le grand poète voulut bien m'honorer aux premières années de ma vie d'écrivain ne m'autorisait à évoquer l'homme lui-même, avec son âme de lumière et cette sagesse toute brillante d'esprit socratique qui sert de texte à ses moindres fantaisies.

Souvent personne et personnalité sont deux et il arrive que l'œuvre d'un homme ne constitue pas un corollaire de sa figure et de sa parole; tel écrivain d'inspiration farouche s'avère dans l'intimité causeur entraînant et plein de gaieté; tel autre dont les livres font la joie des hommes, laisse avec sa plume tomber son entrain, promène dans la vie une image désespérée. Ces contrastes ne sont pas bornés à l'espèce humaine et vous savez que le rossignol est un triste oiseau. Théodore de Banville apparaissait à ceux qui l'approchaient comme l'homme de son œuvre; cette ivresse de chanter qui émane de ses vers et de sa prose ailée, toute sa personne en témoignait: son sourire, son geste prompt à souligner, à expliquer les ellipses où il se plaisait à résumer sa pensée, son entrain, sa prestesse à mimer ses phrases et sa voix, sa voix charmante où vibrait une joie profonde, la joie du manieur de verbe qui, sans se tromper, fait tourner autour de lui les mots, les phrases, les périodes, s'enveloppe de mille lacis sonores, se grise dans ce multiple réseau de musique et de lumière, sans jamais cesser d'en être maître, toujours apte à débrouiller l'écheveau savant de sa pensée demeurée nette, simple et pure sous les broderies dont il s'amusait à l'ouvrager.

Sa pensée, elle éclate sous ce riche damassage de la forme lyrique dont il parait prodigieusement sa conversation comme ses écrits. A ceux qui demandent aujourd'hui: « Comment était-il? Quelles idées avait-il sur telle ou telle question? » On ne peut que répondre: « Ouvrez ses livres, lisez, telle était sa parole et sous cette parole éblouissante vous trouverez son âme. » Aveuglés par l'éclat d'une forme fastueuse, certains ont affecté de n'en point voir le fond solide, cette philosophie toute en maximes de sagesse et de haute raison qu'il résumait d'abord en formules paradoxales pour en expliquer la logique à l'aide de ses artifices ingénieux de poète et de conteur.

Ah! ces *Contes*, ces contes en prose qu'il a placés modestement sous l'égide du grand Balzac et dans lesquels il a condensé toute son expérience de la vie, toute sa science des chosse, comme il y a exprimé son

15

ivresse du son, des couleurs, de l'Amour et de la Beauté! Lisez-les et, une fois dissipée la griserie produite par cette verve prestigieuse, méditez-en la puissance, la panique inspiration: au reflet des idées qui s'évoqueront alors, vous apercevrez tout à coup la trame de toutes ces broderies verbales, vous comprendrez le sens de certains mots un peu obsédants qui reviennent dans l'œuvre du poète comme des éclats de cuivre dans l'harmonie d'un orchestre; vous comprendrez pourquoi le hante un adjectif comme « farouche », lorsque vous aurez saisi sa conception d'une nature puissante et sonore sur le sein de laquelle il s'est éperdument jeté, s'étourdissant au parfum des roses, s'aveuglant à l'éclat des blanchissantes étoiles, épouvanté par la majesté des dieux, par la majesté de cette nature magnifique qu'un seul Maître domine, l'Amour vainqueur des mondes et des dieux mêmes et devant lequel le poète se prosterne pour chanter.

Ce chant, ce fut toute sa vie. En dehors de la joie pure qu'il y trouvait, il ne demandait à son art qu'un peu de gloire, le prolongement dans le temps de cette musique où il se plaisait. Cette espérance, vous vous en souvenez, il l'avait confiée au laurier de la Turbie:

J'ai vécu seul, penché sur le monde physique,
Toujours étudiant le grand art, la Musique,
Dans le cri de la pourpre et dans le chant des fleurs
Où dort la symphonie immense des couleurs,
Dans les flots que la mer jette de ses amphores,
Dans le balancement des étoiles sonores,
Dans l'orgue des grands bois éperdus sous le vent!
J'ai mis tout mon orgueil à devenir savant,

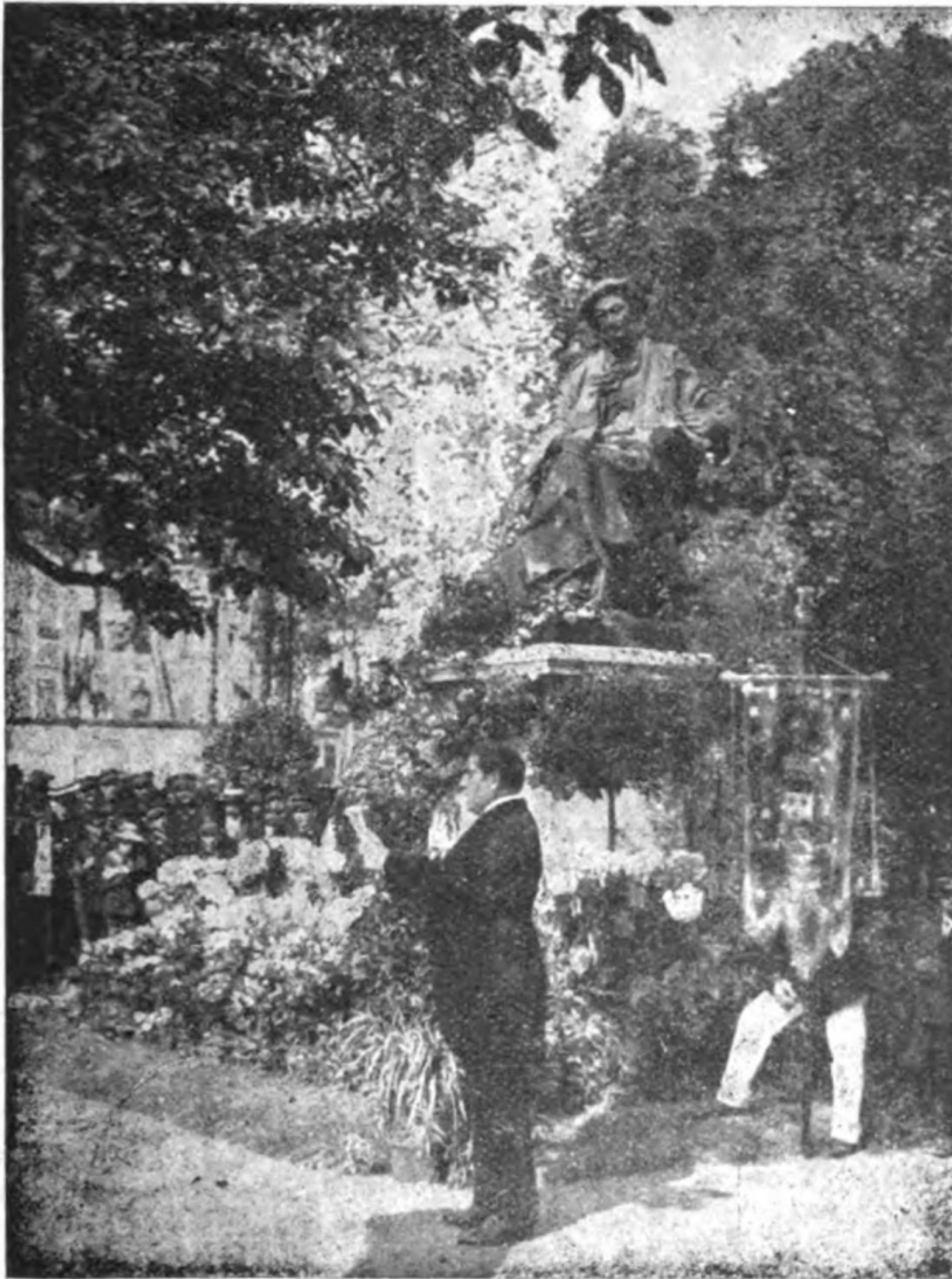
. . . .

Pâle et muet, j'entends le murmure des roses:
Et de tous les trésors et de toutes les choses
Qui plantent dans nos cœurs un regret meurtrier,
Tu le sais bien, je n'ai voulu que toi, Laurier.

Paris, où Théodore de Banville a vécu toute sa vie de travail, a pour sa part satisfait son désir et, naguère, consacré sa gloire. Vous avez compris, Messieurs, que pour répondre complètement au rêve de ce fier poète, la ville où son regard d'enfant s'ouvrit à la lumière devait prononcer la formule suprême de consécration.

Il aima son pays d'origine; il y retrouvait les souvenirs d'une enfance heureuse et choyée par de chères mains d'aïeule, les souvenirs plus lointains d'une lignée d'ancêtres qu'il a évoqués dans ses « Souvenirs ». Il y a, presque jour pour jour, vingt-sept ans que vous avez placé son image à l'entrée de votre ville, et à cette époque, je vous remerciais, au nom de ses amis, de l'avoir ainsi choisi comme le premier de vos concitoyens dont les souhaits souriants assureront la bienvenue aux hôtes de passage.

Aujourd'hui, Messieurs, au nom de la Société des gens de lettres de France, je suis heureux de vous en féliciter et de joindre mon hommage au vôtre, qui affirme accompli le rêve du poète dont l'œuvre fait à la fois votre fierté régionale et la gloire de la patrie française.



Cl. Boussac

M. Dorival, de a Comédie Française, interprétant l'Ode de M. R. Berton.

M. Dorival, de la Comédie Française, s'avance alors au pied du monument et déclame, avec une fougue qui déchaîne les applaudissements, cette « Ode à Théodore de Banville », du poète **René Berton :**

Dans le désert brûlé par le souffle d'Isis,
Le voyageur qui va vers les villes lointaines
Rencontre tout à coup une fraiche oasis
Où chuchote la voix légère des fontaines.

Il s'arrête, il s'assied, il jette le fardeau
Qui lui meurtrit l'épaule et, rêveur, il écoute
La chanson de la brise et la chanson de l'eau ;
Puis reposé, joyeux, il se remet en route.

Ainsi, sur les chemins désespérément nus
De ce morne désert qu'on appelle la vie,
Il ëst des oasis aux charmes inconnus
Qui s'offrent tout à coup à notre âme ravie.

On y voudrait pouvoir vivre éternellement
Dans l'oubli délassant des humaines tempêtes...
Ces refuges de paix et de recueillement,
Ces oasis, ce sont les œuvres des Poètes.

Et pour celui qui va pensif et méprisant
Les plaisirs trop bruyants de la foule servile,
L'asile le plus sûr et le plus reposant,
C'est ton œuvre chantante, ô bon maître Banville !

Lorsque nos cœurs ont soif de joie et d'idéal,
Nos pauvres cœurs meurtris par la vie insipide,
Nul ne sait mieux que toi désaltérer leur mal
En leur versant une eau plus fraiche et plus limpide.

Nul ne fut plus soumis à l'adorable loi
Qu'édicta dans le ciel Apollon-Musagète ;
Nul ne s'est approché plus près des dieux que toi,
Qui n'avais qu'un orgueil, celui d'être poète.

Poète, tu le fus jusqu'à l'aveuglement,
Jusqu'à l'oubli complet de ta propre existence !
Pour toi rien ne valait cet émerveillement
De modeler une ode, ou sculpter une stance,

Ou, grisé par l'élan des rythmes souverains,
De faire galoper dans les strophes sublimes
Le bataillon serré des grands alexandrins
Entrainés à l'assaut par le clairon des rimes... !

Poète, oui, tu le fus ! Tu n'avais qu'un désir :
Ciseler le métal précieux d'un poème.
Et tu faisais des vers pour rien, pour le plaisir,
Comme l'oiseau des bois qui chante pour lui-même.

O Banville, toujours tu sus nous enchanter !
C'est dans tes vers que nos cœurs ont appris à lire ;
Et penchés près de toi nous écoutons chanter
Notre belle jeunesse aux cordes de ta lyre.

Tu fus le troubadour et le Prince-Charmant,
Et tu vins comme le sauveur que l'on réclame,
Réveiller d'un baiser la Belle-au-bois-dormant
Que nous gardions cachée au château de notre âme.

Tu les as réveillés, tous ces héros aimés
Dont la folle aventure égaya notre enfance,
Et nous les retrouvons dans tes vers embaumés
Qui coulent dans nos cœurs comme une eau de Jouvence...

O Maître, nous t'aimons, car tu nous as rendu
L'amour de l'irréel que nous avions perdu.
Nous t'aimons parce que ton œuvre est noble et saine,
Qu'on y voit resplendir le ciel pur de Mycène
Tout frémissant encor de la fuite des dieux !...
Nous t'aimons, parce que dans tes vers radieux
Où tu chantes la joie et le bonheur de vivre,
Tu nous verses un vin dont notre âme s'enivre
Délicieusement... mais un vin bien français
Qui réchauffe le cœur, parfume le palais
Et ne laisse à la bouche aucun goût d'amertume.
Nous t'aimons, parce que tu dissipas la brume
Dans laquelle on voulait nous voiler la beauté,
Et parce que ton œuvre est toute de clarté... !
O bon Maître de qui l'on pourrait tant apprendre,
Nous t'aimons parce que tu nous as fait comprendre
Que pour être poète il suffit d'écouter
Dans le fond de son cœur tous les rêves chanter ;
Qu'il faut être très bon et très doux et très tendre ;
Qu'il ne faut pas toujours railler le vieux Cassandre ;
Que la Muse n'est pas fille aux pâles couleurs,
Mais qu'elle a la peau fraîche et de beaux yeux rieurs ;
Que l'on doit ajouter au rythme de la phrase
La chanson de la brise et du ruisseau qui jase ;
Qu'on peut laisser, sans peur de passer pour un fou,
Sa fantaisie aller, la bride sur le cou,
Et que l'on peut, pour faire un effet minuscule,
Etre très précieux, sans être ridicule... !
Nous t'admirons aussi ; tu sus concilier
La pensée et la forme et tu sus te plier
Aux caprices charmants des rimes sans lesquelles
Un poète ne peut écrire d'œuvres belles...

O rime, éperon d'or sonnant au pied du vers,
Toi dont le double éclair souligne sa noblesse,
Choreute lumineux de ses rythmes divers,
Se peut-il qu'on te raille et que l'on te délaisse ?

Des poètes chagrins que ta royauté blesse
Affectent l'ignorance et riment de travers ;
Mais ce dédain ne sert qu'à masquer leur faiblesse,
C'est l'éternel refrain : les raisins sont trop verts !

O Rime, pur joyau par lequel les pensées
Agrafent leur manteau de phrases cadencées,
Non, tu n'es pas, ainsi qu'un fâcheux l'écrivit,

L'affreux tyran tenant l'humble vers asservi,
Mais tu es bien plutôt, malgré ton air frivole,
La fenêtre d'azur par où le vers s'envole !

Le public confond, dans son enthousiasme, l'auteur et l'interprète.

Et M. Léon Bérard se lève pour prononcer ce discours, morceau de choix impatiemment attendu, si profondément senti et si finement écrit, que chacun voudra relire et méditer, comme une des critiques les plus justes et une des études les plus complètes, dans sa brièveté, de l'œuvre impérissable du maître :

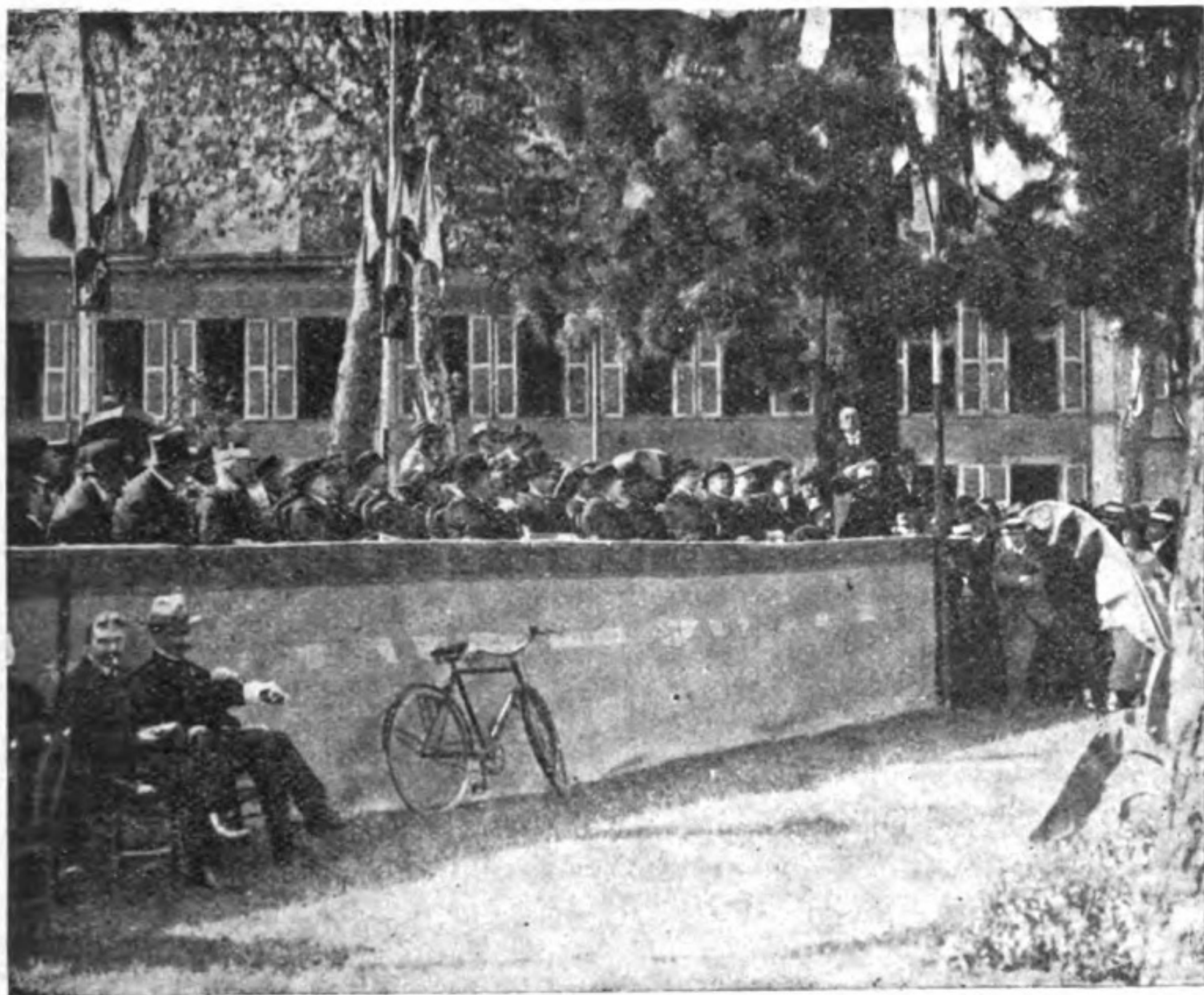
Comme il faut se féliciter, Messieurs, qu'il y ait des poètes qui ne mettent rien au-dessus de la poésie, et des cités exactes à célébrer la gloire des plus grands d'entre leurs fils ! La fête que la ville de Moulins a ordonnée aujourd'hui, avec tant de goût et de zèle délicat, est bien de celles où il nous est donné de sentir ce que l'art, le plus étranger, pourrait-on croire, aux soucis et aux intérêts des hommes, leur apporte de tonique et de libérateur.

Ce que nous appelons le monde ou l'univers ne nous satisfait pas tous les jours. Il advient aux plus accommodants ou aux plus optimistes d'avoir querelle avec la société. Que de bruit, parfois, pour quelque objet bien médiocre ! Et quelle âpreté, quels déchirements en des conflits insolubles où s'affrontent des prétentions invérifiables ! Cela tient peut-être, dirait un pessimiste, à ce que l'homme a mis beaucoup de lui-même dans tout ce qui l'entoure.

Mais voici que paraît le poète, et il va, ne fût-ce que pour un jour, nous réconcilier avec nous-même et avec l'univers.

Entre tous, celui dont nous honorons l'aimable et très haute mémoire aura accompli cette mission sacrée. Le grand poète qui a le premier et le mieux senti les dons et l'originalité de celui-ci, Baudelaire, a dit : « La poésie de Banville représente les belles heures de la vie. »

Ce n'est pas seulement par le prestige d'un art souple et raffiné et discret, — qui excelle à faire voir les choses plutôt qu'il ne les décrit, — que Banville nous introduit dans un monde d'allégresse et de sérénité! Le pouvoir d'enchantement qui est en lui tient à l'essence même de son talent, à la qualité de son âme, à la vertu de son imagination. La fête dont sa poésie nous régale n'est que la fête de la vie et de l'univers.



Cl. Boussac

M. Léon Bérard prononçant son discours devant la statue.

Mais de l'univers, il a vu et extrait tout ce qu'il contient d'éternel merveilleux sous de changeantes apparences; de la vie, tout ce qu'elle recèle de délectable sous la superficielle et morne réalité. Ce rêveur délicieux est par plus d'un endroit l'homme de son siècle; et peut-être pourrait-on dire de lui, tout au moins quant à la poésie, ce que Lamartine a dit de tout grand homme, à savoir que « son siècle s'est fait homme en lui ».

Cependant, il fait profession de s'émerveiller, au spectacle des choses, à la façon des poètes primitifs. Ou plutôt il tient que, devant un monde toujours jeune et aussi riche de beauté et de mystère qu'au premier jour, un même poète exerce, depuis le commencement, sous des noms divers et en des incarnations successives, un même office sacré! Les

mythes anciens se mêlent, pour lui, le plus naturellement du monde, au spectacle et à la description de la vie contemporaine.

Banville, Messieurs, est un grand poète lyrique par le sentiment même qu'il a eu de son art et par les chefs-d'œuvre qu'il a créés. Il est cela à un titre éminent, puisqu'il a su nous rendre l'invisible présent et familier. Et il ne nous en est que plus cher, d'avoir mêlé au lyrisme la fantaisie la plus spontanée et la plus franche. La peur du vertige, pour nous et pour lui-même, l'a sagement suivi jusque dans le sublime. Il était trop de son pays et de sa race pour ne point savoir qu'à partir d'un certain ton, une ironie discrète était, chez nous, l'accompagnement nécessaire de la majesté!

Que de choses il y aurait à dire, Mesdames, Messieurs, s'il pouvait être question de transformer en une étude sur l'œuvre de Banville le simple et fervent hommage que nous avons voulu lui rendre. Dans une fête où il ne nous déplait pas de songer qu'il se mêle un certain sentiment de réparation, il nous sera tout au moins permis de nous réjouir que la postérité ait enfin su le placer au rang qui est le sien, dans les lettres françaises.

Un critique que nous estimons trop pour ne lui point pardonner quelques erreurs avait représenté Théodore de Banville comme un jongleur de rythmes et un « esprit moyen, sans idées ni besoin de penser ». Ce critique, à vrai dire, a cru amender son arrêt en ajoutant, par la suite, qu'après tout « un poète n'est pas obligé de penser ». Et voilà un verset nouveau de l'Art poétique, dont le commentaire et la discussion nous conduiraient assez loin! Aussi ne nous demandons pas si aucun art ne serait possible, qui aurait vraiment rompu avec les idées, et si le privilège de penser reconnu à quelques-uns ne tiendrait pas surtout à ce qu'ils ont mis, comme aurait dit Pascal, l'enseigne de penseur. Tenons plutôt pour bien assuré que le poète qui a pressenti, en peinture, en musique, au théâtre, tant de beaux génies et tant d'heureuses nouveautés, fut une des plus magnifiques et des plus solides intelligences de son temps.

Banville est aussi pénétrant et aussi profond lorsqu'il juge, en critique, qu'il est souple, harmonieux et éthéré en poésie. Et ses dons lyriques et le nombre et le ryhme de sa prose ne contribuent pas peu à la force et à la portée de son jugement. Ici, c'est une page où, sous couleur de fantaisie et d'anecdote, il nous initie à tout le génie de Balzac et au drame de sa vie. Ailleurs, c'est un parallèle d'Hugo et de Lamartine, où des services que chacun a rendus à la poésie française, le seul peut-être qui ait été réussi: morceau vraiment classique qu'anime, parmi la rigoureuse précision de la pensée et les nuances les plus subtiles, un accent enflammé qui exprime comme la grandeur d'âme de la critique.

En prose comme en vers, la souplesse et la diversité de ton demeurent la marque du génie de Banville. Avec sa verve et un instinct secret de parodie que l'on retrouve chez de très grands écrivains spécifiquement français, il se fût aisément rendu redoutable, dans la satire et dans la

polémique. Assurément, il ne savait point haïr. Mais il a fait sentir à un homme qu'il représentait tout ce qui lui était en détestation. Henri Becque eût mis plus d'âcreté, mais non plus de malice, dans l'immortel portrait d'Eugène Scribe, « commandeur de tous les Ordres dont il n'était pas grand'croix..., fils de ses œuvres, et ayant hérité d'elles quelques bons millions, et qui avait conquis ce privilège, qu'il partage avec Monsieur Thiers, de devoir être appelé *Monsieur* jusque dans la postérité la plus reculée... ».

S'il m'était permis, Messieurs, de terminer cette fête par une invocation à l'aimable génie auquel elle est dédiée, je dirais :

Parce que vous avez connu le secret des rythmes et la magie sonore des mots, que vous avez écrit, en artiste accompli, quelques-uns des vers les plus parfaits de la poésie française, bon maître, votre gloire est pure. Parce que vous n'avez voulu servir qu'un art noble et sévère, votre nom vivra.

Le temps où nous sommes ne semble pas très propice aux jeux divins où vous vous étiez plu. Il est fertile en soucis accablants et rempli de rudes besognes ; les hommages que nous vous apportons sont comme une offrande prélevée sur des journées et sur des travaux dont la rudesse et les agitations contraires nous ont beaucoup écartés de vos rêves et de vos chemins.

Voyez cependant... Nous restons fidèles à votre souvenir et à votre gloire. Et même, plus justes que vos contemporains, nous vous plaçons plus près de ces demi-dieux de la poésie parmi lesquels vous aviez vécu. Votre âme ardente et simple vous avait incliné à vous faire leur serviteur et leur héraut. Nous savons, nous, que votre manteau était taillé dans la pourpre même dont ils sont vêtus. Il nous est doux de croire qu'il vous plaira d'agréer notre hommage « au séjour des poètes... à côté de Ronsard... ». Voyez-y la preuve que nous continuons d'aimer tout ce qui a fait battre votre cœur ; qu'il n'est point de soucis ni de peines qui puissent détourner les Français de la hantise de l'idéal et du service de l'esprit.

Et tandis que prennent fin les longs applaudissements qui ont salué la péroraison ministérielle, M. Gerbault, de la Comédie Française, vient dire, — et avec quelle vie, — *Le Saut du Tremplin*, de Banville ; puis ce sont encore deux œuvres du poète, « Bonne Fille » et « La Marseillaise », des *Idylles Prussiennes*, dans l'interprétation desquelles se fait applaudir un autre Sociétaire du Français, M. Desjardins. La Chorale enlève avec entrain le chœur des *Forgerons*, et la cérémonie s'achève aux sons de marches allègrement jouées par la Lyre et l'Echo moulinois.

La partie officielle du programme étant terminée, c'est en simple particulier que M. Léon Bérard, qu'accompagnent M. Peyronnet et M. Moisson, acceptant l'invitation de M. Moreau, architecte des Monuments historiques, se rend à la Cathédrale où, cicerone averti, ce dernier lui fait les honneurs de notre vieille collégiale. M. Léon Bérard prit un plaisir d'esthète, qu'il ne chercha pas à dissimuler, dans la contemplation du merveilleux édifice et de ses vitraux uniques; mais nous n'oublierons jamais en quels termes, exempts de toute éloquence officielle, mais révélant le connaisseur profondément instruit des questions artistiques, M. le Ministre des Beaux-Arts manifesta son enthousiasme pour le magnifique triptyque, devant lequel il resta longtemps, plein d'admiration et de respect...

La première de " Florise " (1)

Pour beaucoup, certes, ce fut le « clou de la journée », le grand « évent » de la saison Banville.

S'il est apparu parfois que notre théâtre municipal était de proportions exiguës, ce fut bien ce soir-là où, pour une salle deux, voire même trois fois plus grande, on aurait dû refuser du monde... Pareil engouement ne s'était pas, de longue date, manifesté dans notre bonne ville, si calme et si tranquille. Mais il convient de dire que, de longtemps non plus, spectacle plus alléchant ne lui avait été offert. Une « première » à Moulins, une « première » d'un poète moulinois, et interprétée par les artistes les mieux qualifiés de toute la France, la troupe même de la Comédie Française, exercée par M. Georges Berr et conduite par M. Berteaux !

Il convient de dire que, là encore, la Municipalité et le Comité avaient bien fait les choses. Le théâtre, restauré et remis à neuf pour la circonstance, avait reçu une décoration florale pour la réalisation de laquelle les maisons Franchisseur èt Treyve

(1) C'est à dessein que nous maintenons l'expression de « première » qui pourrait, au premier abord, sembler inexacte. *Florise* ayant vu les feux de la rampe, pour la première fois, à l'Odéon en 1907 (avec Berthe Bady et M. Desjardins) et ayant été reprise en 1910 et en 1912, avec Mlle Ventura. Mais il s'agit bien en réalité d'une « première » du Français, la pièce ayant été répétée généralement le 2 juin 1923 à Paris.

avaient, — comme à la statue, — rivalisé d'art et de goût. Au foyer, au milieu de verdures aux tonalités variées et de Bougainvilleas violets, quelques toiles moulinoises du peintre Herblay, deux portraits de Banville et des tableaux de famille (1) constituaient un véritable Salon en miniature, tout à fait de circonstance.

Et tandis que, sur le devant du plateau, une bordure précieuse, toute faite de merveilleux anthuriums rouges, aux tons aussi rares que ceux des orchidées, assurait la liaison fleurie entre la salle et la scène, cette dernière, contrairement aux usages banals, avait reçu un décor presque entièrement naturel. Tout ce que les toiles ont de conventionnel et de factice s'estompait heureusement dans une profusion de mousses, de lierres, de fougères, de digitales... et lorsque le rideau se leva sur le premier acte, au château d'Atys, ce fut, pour toute la salle, un véritable émerveillement. Le cadre où allait se dérouler l'œuvre de Banville était vraiment digne du poète, car la décoration florale si parfaitement comprise, s'harmonisait à souhait avec les décors habilement brossés par le peintre Herblay.

Et en rien la salle ne le cédait à la scène...

Que dire de *Florise* même, sinon que la pièce plut à tous, beaucoup, et qu'elle fut supérieurement interprétée ? Il nous faudrait ici céder la place à un critique théâtral (2), dont l'opinion plus autorisée que la nôtre pourrait dire les qualités scéniques de l'œuvre et sa valeur poétique. Mais si le témoignage de tous les

(1) Portraits exposés au foyer du théâtre :

Jean-Baptiste HUET, grand-père du poète, ancien avocat au Parlement et avoué près le Tribunal de Moulins (1763-1825).

Marie-Anne DENOZIER, épouse de J.-B. Huet, grand'mère du poète (1778-1830).

Claude-Théodore de BANVILLE, père du poète, lieutenant de vaisseau en retraite, chevalier des ordres de Saint-Louis et de la Légion d'honneur (1785-1846).

Elisabeth-Zélie HUET, mère du poète, épouse de Claude-Théodore de Banville (1799-1876).

Théodore de BANVILLE, à 55 ans (1823-1891).

Marie-Anne-Zélie de BANVILLE, sœur du poète (1820-1867) *(appartiennent à M. Robert Tuloup).*

Th. de BANVILLE, à 42 ans *(appartient à M. Dode).*

(2) Voir notamment les critiques de M. Beaunier dans l'*Echo de Paris* du 1er juillet et de M. Bidou dans les *Débats* du 2.

spectateurs, — l'enthousiasme, en effet, ne fut-il pas unanime et n'est-ce pas par trois ou quatre rappels successifs qu'à la fin de chaque acte les acteurs durent revenir saluer ! — et une impression personnelle, toute profane certes, mais sincère et spontanée, suffisent pour rendre un jugement, pourquoi ne pas dire, en toute franchise, que *Florise* fut un succès, un grand succès. et qui nous fait souhaiter, tant pour la gloire du poète que pour la joie de nos contemporains, que l'administration du Théâtre Français, instruite par cette expérience, se décide à mettre à l'affiche cette délicieuse comédie qui ne semble pas devoir la quitter de sitôt (1) !

Rappelons, à ce sujet, l'analyse qu'en donne, dans son ouvrage sur Banville, M. Max Fuchs :

Florise offre un exemple tout à fait curieux d'une histoire ayant pour héros un inconnu et formée tout entière d'éléments connus, d'emprunts franchement avoués.

Le début rappelle le « Roman comique » et le « Capitaine Fracasse » ; dans le manoir d'Atys vivent pauvrement Célidée et son neveu Olivier, la servante Guillemette et l'écuyer Sylvain. Une troupe de comédiens, dont le chariot s'est brisé en route, vient leur demander l'hospitalité, comme ils la demandèrent au baron de Sigognac, en son château de la Misère. Cette troupe est conduite par le poète Hardy, et son « étoile » est la célèbre Florise.

Hardy aime éperdument Florise, mais sans le lui dire, tout comme dans la chanson de Fortunio, les stances à Ninon et le sonnet d'Arvers. Malgré sa discrétion, il ne peut pas dissimuler sa jalousie, lorsqu'il voit qu'Olivier et Florise s'aiment. C'est encore un souvenir du « Capitaine Fracasse », mais doublé, cette fois, d'un souvenir de Molière ; car, en même temps que son jeune maître, Guillemette est devenue amoureuse aussi : elle aime le maigre et blême Jodelet et nous aurons ainsi des scènes d'amour en partie double, comme dans le « Dépit amoureux » et le « Bourgeois gentilhomme ».

De même, lorsque Célidée propose à Florise, qui accepte, de quitter les comédiens et de rester au château d'Atys, Hardy pleurera le départ de son idole, et ses compagnons se lamenteront à la pensée des maigres recettes et des gîtes misérables qui les attendent. Pourtant Hardy finira par emmener Florise ; pour y parvenir, il demande à Olivier et à sa tante la permission de jouer devant eux quelques scènes de sa dernière tragédie : « L'Amazone Hippolyte » ; le rôle d'Hippolyte, écrit pour Florise, est confié à une débutante et froide minaudière ; la représentation est

(1) La Comédie Française a donné *Florise* à Paris le 30 juin 1923.

improvisée dans le parc, et nous voyons, au dernier acte, une comédie dans la comédie, comme dans l' « Illusion comique », dans « Saint-Genest » et dans « Hamlet ». Florise écoute, assise entre Olivier et sa tante ; mais bientôt la diction doucereuse de sa « doublure » l'impatiente ; elle se lève, reprend sa place de comédienne et continue la scène.

Comme l'acteur Genest devient chrétien en jouant le personnage d'un chrétien, Florise redevient actrice au moment où elle croyait abandonner le théâtre. L'esprit de la Muse est rentré en elle ; elle sent qu'elle appartient tout entière à l'art jaloux, qu'elle doit quitter Olivier, renoncer à ce bonheur domestique rêvé, presque entrevu. En vain le jeune Olivier cherche à la retenir ; il faut qu'elle parte, et ils se quittent en pleurant, malgré lui et malgré elle, invitus invitam, comme Tite et Bérénice.

Voici la distribution de cette première :

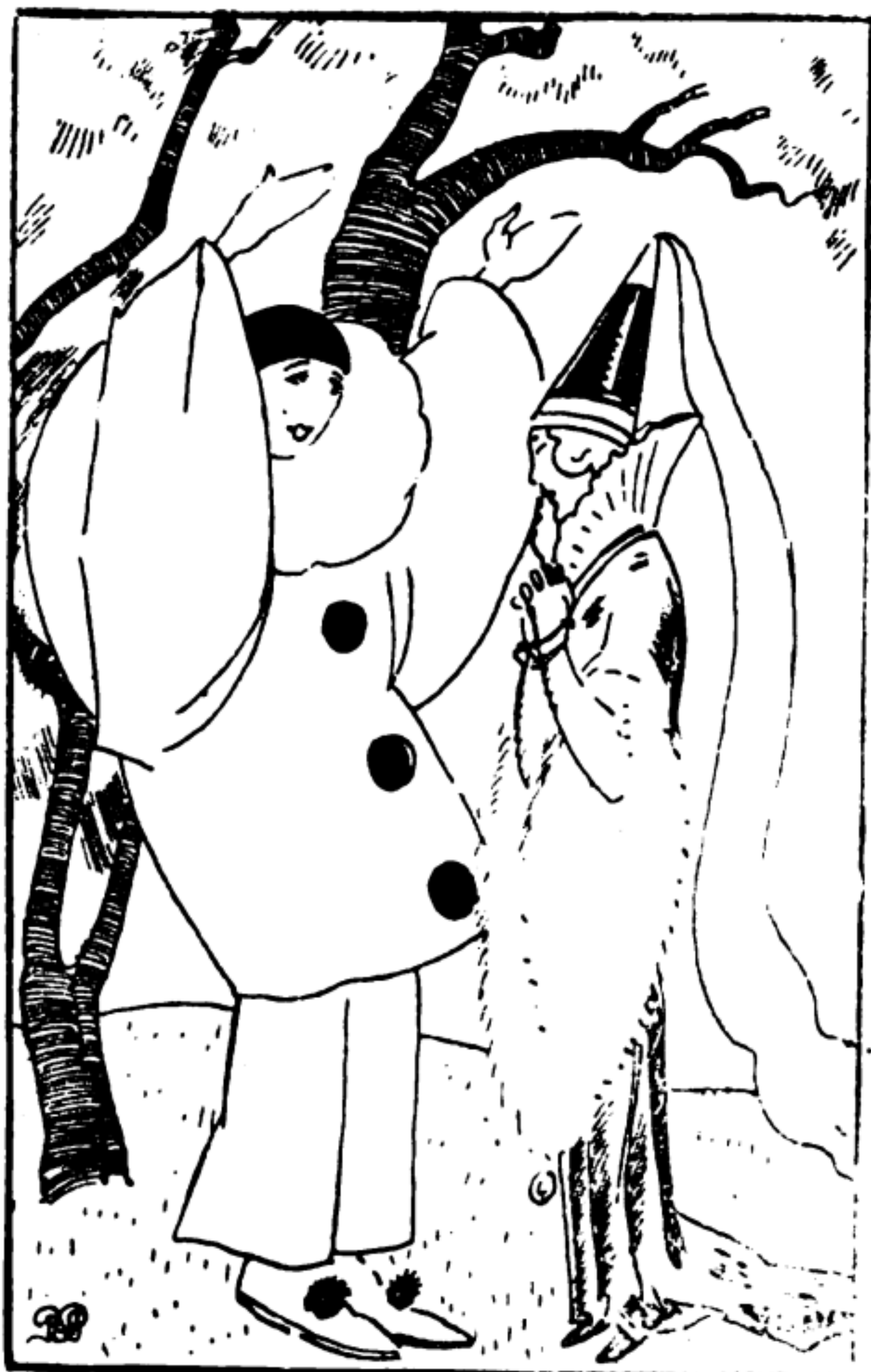
Florise, comédie en quatre actes, en vers. — MM. Desjardins (Alexandre Hardy), Lafon (Pymante), Paul Gerbault (Jodelet), Roger Gaillard (le comte Olivier d'Atys), Dorival (Rosidor), Ledoux (Sylvain), Mmes Emilienne Dux (Célidée), Ventura (Florise), Andrée de Chauveron (Guillemette), Bretty (Amarante), Roseraie (Lucinde).

Mlle Ventura fut une Florise passionnée et ardente ; M. Desjardins incarna le poète Hardy avec une grande sincérité ; M. Roger Gaillard, fougueux et follement épris, créa un comte Olivier d'Atys plein de vérité ; et le succès de M. Gerbault fut grand dans le rôle de Jodelet, fantôme transparent, dont il donna une interprétation en tous points parfaite. Et il faudrait louer également chacun de leurs camarades qui, dans les rôles de Pymante, de Rosidor et de Sylvain, comme dans ceux de Célidée, de Guillemette, d'Amarante et de Lucinde, donnèrent la mesure de leur talent.



Pour beaucoup de Moulinois, *Le Baiser* semble contenir tout le théâtre de Banville, et il nous faut remercier M. l'Administrateur de la Comédie Française qui, cédant aux instances répétées du Comité, interprète en cela de la population bourbonnaise, voulut bien, au programme primitivement limité à *Florise*, ajouter la charmante scène de Pierrot et de la Fée Urgèle. Les interprètes ne durent pas regretter cette concession

aux exigences moulinoises car, si le public fut ravi du spectacle, il le leur fit bien voir et bien sentir.



Une scène du *Baiser* (1)

C'est au *Théâtre-Libre* que *Le Baiser* fut joué pour la première fois le 23 décembre 1887. Ce fut un véritable triomphe et les chroniques de l'époque rappellent l'enthousiasme du public et l'ovation qui fut faite à l'auteur. On réclama cet acte pour la scène du Français où, après une réception unanime par le Comité, le 9 février 1888, il fut joué, le 14 mai, par Mlle Reichenberg (Urgèle) et Coquelin Cadet (Pierrot). A cette occasion. Banville écrivit cet envoi à Jules Claretie, sur un exemplaire de la brochure :

Déjà pâle et pensif, à l'heure du repos,
J'ai, comme un vieux berger, retrouvé mes pipeaux,
J'ai rebu dans la source, ô mon cher Claretie,
Et j'ai pu chanter, grâce à votre sympathie.

On sait comme il chanta. Et Moulins n'a pas oublié la représentation du même acte, donnée au bénéfice du monument, le 27 novembre 1894 (2), avec la même interprète pour le rôle de la Fée Urgèle, et M. Georges Berr, incomparable dans celui de Pierrot.

(1) Communiqué par le *Petit Journal Illustré.*

(2) Au programme de la soirée figuraient également *Gringoire* et *Socrate et sa Femme*. Cf. *Bulletin de la Société d'Emulation*, 1914, p. 115.

Mlle Berthe Bovy fut un Pierrot délicieux de jeunesse et d'insouciance, quelque peu différent de celui créé par M. G. Berr, au dire des spectateurs de 1894, mais combien vivant aussi! Ce qui prouve une fois de plus que le même rôle peut inspirer différemment des acteurs d'un égal talent. Quant à la Fée Urgèle, elle trouva en Mlle Renaud une interprète pareillement admirable de jeunesse et d'entrain.

Puissent les fleurs offertes aux artistes et les applaudissements répétés du public, mêlés aux félicitations discrètes que le Ministre des Beaux-Arts tint, après la représentation, à exprimer aux acteurs, les convaincre du souvenir durable que laissera à Moulins l'interprétation magistrale de *Florise* et du *Baiser !*

Et tandis qu'au théâtre se déroulait cette représentation triomphale, une foule immense se pressait sur les Cours, et assistait à l'exécution, par 300 choristes, de l'*Ode à Banville*, du compositeur moulinois David, et au concert populaire, qu'entre deux actes de *Florise*, M. le ministre du Travail et M. le Préfet tinrent à honorer de leur présence.



S'il nous fallait, à la fin de ce compte-rendu, certes bien incomplet, résumer en quelques mots le caractère de cette journée vraiment littéraire, nous ferions volontiers nôtre cette affirmation de l'envoyé spécial de l'*Avenir du Puy-de-Dôme* : « Fête de l'esprit autant que du souvenir et où des éloquences ministérielles, consacrées d'ordinaire à des tâches plus austères se sont parées d'exquise poésie, pour louer une des fleurs les plus brillantes de notre Parnasse National. » Car ce ne fut pas le moindre attrait de cette journée, — au cours de laquelle tant d'hommes politiques parlèrent de tout autre chose que de politique, — que cette parfaite communion de tous dans le culte respectueux d'un grand homme et dans cet hommage éclatant rendu à la mémoire de Banville, bon moulinois de Moulins.

Nous avons dit la part qui revient à la population moulinoise dans le succès de ces fêtes. Et, à en croire les seuls propos qui couraient la ville au lendemain de l'apothéose du poète, nous

savons être son interprète, à cette même population qui sait fort bien, quoi qu'on en dise, goûter tout le charme de manifestations artistiques comme celle-là, en remerciant à notre tour celui à qui, par la confiance du Comité, incomba la tâche d'ordonner un programme si complexe et de le réaliser sans heurts ni accrocs. Au cours de la séance du Conseil municipal du 13 juin, M. l'adjoint Prud'homme, parlant « des fêtes magnifiques du Centenaire de Banville, fêtes qui ont eu un légitime succès », ajoutait : « Nous devons féliciter le Comité du Centenaire et son dévoué président, M. René Moreau, pour toute la peine qu'ils se sont donnée afin de mener à bien le programme de cette mémorable journée, au cours de laquelle nous avons eu le plaisir de voir, à Moulins, la création de *Florise* par les artistes de la Comédie-Française. »

A ce témoignage officiel, sanctionné par l'acquiescement unanime de tous les membres du Conseil municipal, aux félicitations qu'au soir du 3 juin, et avant de prendre congé, lui exprimaient chaleureusement MM. les ministres et M. le Préfet, notre Société, initiatrice des fêtes, se devait d'ajouter ses remerciements à celui qui s'était si parfaitement acquitté d'un aussi lourd mandat; son président fit donc parvenir le *satisfecit* que voici :

« La Société, dans sa réunion du 4, m'a chargé de vous transmettre ses félicitations pour le succès qu'a obtenu le Centenaire de Banville à Moulins; c'est à votre tact parfait, à votre inlassable dévouement qu'est dû ce succès. Et en raison de l'intérêt qu'elle-même y attachait, elle tient à vous exprimer, à vous et à tous les membres de votre Comité, l'expression de sa vive gratitude. Veuillez être, en particulier, notre intermédiaire auprès de M. Crépin-Leblond, dont le concours a été d'une valeur inappréciable. »

Et le dernier hommage que voici, pour être plus personnel, n'en a pas moins de valeur, puisqu'il est de M. Georges Rochegrosse lui-même :

« ... Si je n'ai pu, à mon grand regret, le faire de vive voix, je veux au moins venir vous dire toute la profonde gratitude que je vous garde pour la façon parfaite dont vous avez organisé

cette superbe manifestation à la gloire de votre illustre compatriote, de mon cher et vénéré beau-père, Théodore de Banville. Tout a vraiment été conçu et exécuté d'excellente façon, et je garde de cette inoubliable journée un souvenir profondément ému et une fervente reconnaissance à tous, et surtout à vous, cher monsieur, le véritable organisateur de ce bel hommage à notre grand Poète. »

C'est un peu, semble-t-il de la satisfaction du grand Banville qui s'exprime ainsi par la voix de son beau-fils très aimé, et ce baiser posthume de la gloire a dû faire tressaillir l'âme de ce poète qui « vécut pour l'amour du laurier » et avoua quelque part, dans les *Odes Funambulesques*, s'il m'en souvient bien :

Heureux qui peut se dire illustre !

Illustre vient de le consacrer unanimement l'hommage de ses pairs et de ses disciples. Puissent les lauriers que, reconnaissante et fière, lui a tressés sa ville natale, être doux à son front !

MARCEL GÉNERMONT.



(1)

(1) Communiqué par *Comœdia*.

Ballade Moulinoise à Banville



Du droit que je me reconnais
Comme enfant de la même ville,
Je célèbre le Bourbonnais
Dans Théodore de Banville.
Ma Muse, humble, mais point servile,
Veut rendre hommage à l'un des rois
Du Verbe — sans liste civile,
Au grand poète moulinois.

Donc, après cent ans, tu renais,
Banville, et tu vivras dans mille.
Car toujours plairont aux Français
Tes beaux vers, ta prose subtile.
Quiconque est d'un esprit habile
A connaître du Beau les lois,
S'émerveillera de ton style,
O grand poète moulinois.

Et croit-on que tu te bornais
A donner drame, conte, idylle,
Ballades, rondeaux et sonnets,
Doublant d'Aristophane Eschyle?
Que non pas. Ton vers juvénile
Stigmatisa, dès autrefois,
Des lourds Prussiens la horde vile,
O grand poète moulinois.

ENVOI :

Prince qu'en vain la mort exile,
Comme je suis fier que tu sois
Vivant par ton œuvre virile,
Un grand poète moulinois...

PIERRE TRIMOUILLAT

3 Juin 1923.



A Théodore de Banville
après le Centenaire officiel



Trois ministres, dimanche! O Banville, mon maître!
Tu pouvais en parler, de ton « sucre candi »!
Si ta bouche en est pleine, où faut-il donc le mettre?
Ton « feuilleton » tenait un journal, le lundi.

Dors content! Tu le dois plus encor que Voltaire,
Le railleur malfaisant; Musset le jugeait bien.
Il est au Panthéon, mais celui de la terre;
Ton sourire voltige et ce n'est pas le sien.

Va! Tu n'as pas « prêché » seulement pour les « roches »;
Et si tes yeux sont clos qui voyaient des soleils,
Nous n'aurons pas de toi d'ironiques reproches:
Nous avons regardé tes horizons vermeils.

Les discours ont porté jusqu'au milieu des masses.
L'élite connaissait ton rythme conquérant.
Des lauriers d'autrefois qu'aujourd'hui tu ramasses,
Tu pourras tout là haut faire un nimbe plus grand.

Certes, il a fallu que tu forces la porte;
Tel l'absent qui n'est guère au foyer revenu.
Tu sauras maintenant où trouver ton escorte:
Tout Moulins était là pour t'avoir reconnu.

Car la lyre qui chante est une voix divine;
Ce qui reste incompris, tout au moins on le sent;
Et l'idéal obscur qu'avec peine on devine,
C'est quand même un rayon que l'on cueille en passant.

Qu'importe donc l'attente et sa lourde souffrance!
Et qu'importe la nuit! puisqu'il viendra, le jour
Où luira, glorieux, couronnant l'espérance,
Un reflet d'ici-bas, dans l'éternel séjour.

Le poète méprise un quelconque salaire:
Sa main sait se donner, mais il ne la tend pas.
Les fleurs rares qu'il sème auront beau ne point plaire,
Elles devront germer malgré tout sous ses pas.

Honneur donc à celui qui succombe à la tâche,
Sans même recueillir l'aumône des sanglots !
N'aligner que des vers, c'est peut-être une tache,
De celles que les ans lavent vite à grands flots !

Et plus pure se lève, aux suites de la vie,
La figure inconnue, illustre désormais.
Laissant vers le passé les hontes de l'envie,
Tu resteras, Banville, avec nous pour jamais !

5 juin 1923. L.-E. Cavalier



Banville à Moulins



Déjà Paris fêta Banville,
Prince des lyriques malins.
Voici qu'on l'honore en sa ville,
Sa bonne ville de Moulins,
Dont souvent son vers et sa prose
Chante la brique bleue ou rose.
Le vieux sol bourbonnais, qu'arrose
La rivière aux reflets changeants,
En souvenirs pour lui fourmille ;
C'est le clocher vert de ramille,
Où Jacquemart et sa famille
Sonnent l'heure aux paisibles gens.

Chacun reconnaît en Banville
Un pur, joyeux et clair esprit,
Dont jamais une phrase vile
Ne souilla le plus mince écrit.
Quoi que son doux génie exprime,
Toujours, par une habile escrime,
Le rythme riposte à la rime.
Pour l'assister en ce duel,
A son ordre, jamais rebelles,
Les mots offrent par ribambelles
Leurs résonnances les plus belles,
L'un fier, l'autre spirituel.

Le vers magique aux souples formes,
Où son adresse étincela,
Risquant les hardiesses énormes,
On n'en fait plus comme cela!
Manquant de savoir et de zèle,
Personne aujourd'hui ne ciselle.
La forme s'enfuit!... Or sans elle,
Nul ne saurait plaire ou briller.
Comme la paresse pénètre
Partout, on a peur de connaître,
A l'exemple du cher vieux maître,
L'orgueil d'être un bon ouvrier.

Mais lui!... Qu'il scande une ballade
Ou qu'il griffonne un triolet
Sur les déesses de l'Hellade
Ou les rats du corps de ballet;
Pour aller voir un funambule
Dont le corps se démantibule,
Qu'il laisse Shakespeare et Tibulle
En roulant, enragé fumeur,
Une éternelle cigarette,
Cœur sensible, âme guillerette,
Il sourit sans que rien n'arrête
Sa triomphante belle humeur.

Il sourit des hasards ou mène
Vers l'amour, la gloire, l'argent,
L'insondable sottise humaine.
Mais son optimisme indulgent,
Pour guérir du doute morose,
Et du spleen, et de la névrose,
Magnifie Anne, Etoile, Rose!...
Quand, d'un bas métier se servant,
Maint prosopoète nous rase,
Par l'obscur néant de sa phrase,
Banville est la Joie et l'Extase.
Adorons-le d'un cœur fervent.

(*Comœdia.*) HUGUES DELORME.



THÉODORE DE BANVILLE

POÈTE LYRIQUE (1)

Allocution de M. René Moreau

MESDAMES,
MESSIEURS,

Nous inaugurons ce soir le cycle des conférences organisées par le Comité du Centenaire de Banville dans le double but d'honorer la mémoire du poète et de vous le faire mieux connaître.

Notre illustre compatriote a en effet d'autres titres à la gloire que celui de fondateur du Lycée comme je l'ai... hélas... entendu dire un jour, à ma très grande stupéfaction.

Ces conférences, au nombre de trois, seront faites: la première, dans quelques minutes, par M. Hugues Lapaire, ancien vice-président de la Société des gens de lettres, sur Banville, poète lyrique. La seconde, le 12 avril, par M. Gotteland, inspecteur d'académie, sur Banville prosateur, et la troisième, le 30 avril, par M. Desdevises du Dézert, de l'Université de Clermont, sur l'Art de Banville et l'Art moderne.

Ces conférences réjouiront votre esprit en lui montrant les faces multiples du talent si varié de Banville... tout à la fois poète aux pensées subtiles et aux rimes étincelantes, prosateur au style impeccable et pétillant de verve, journaliste à la plume alerte et souvent très acérée, chroniqueur et portraitiste à la fantaisie funambulesque et pleine d'imprévu... et toujours et en tout... s'affirmant ce qu'il voulait être et était : serviteur fidèle et incorruptible de l'Art et de la Beauté.

Les fêtes de la Commémoration du Centenaire de Banville, qu'un moment j'ai été tenté de qualifier de... fêtes mobiles, parce que je ne pouvais arriver à en faire stabiliser la date, sont définitivement fixées au 3 juin.

(1) Conférence donnée à Moulins le 19 mars 1923.

Vous pouvez penser que réunir à Moulins... et le même jour, trois ministres, de nombreuses personnalités et la Comédie Française n'était pas chose très facile. Mais, la bonne volonté de tous aidant, tout a fini par s'arranger.

Donc, le 3 juin, nous aurons notre journée de Banville et les manifestations, — toutes poétiques d'ailleurs, — que nous envisageons seront présidées par M. Léon Bérard, ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts ; M. Albert Peyronnet, ministre du Travail, et M. Gaston Vidal, sous-secrétaire d'Etat de l'Enseignement technique.

M. Gaston Vidal devait même nous faire l'honneur de présider cette conférence, mais, rappelé à Paris pour affaire urgente, il m'a prié de vous exprimer tous ses regrets de n'avoir pu être avec nous ce soir ; nous, nous lui exprimons les nôtres, non moins grands, d'être privés de sa présence: j'eusse été très heureux de pouvoir lui renouveler devant vous tous les remerciements de notre Comité pour la grande sympathie qu'il lui témoigne et pour l'extrême obligeance avec laquelle il veut bien mettre à notre disposition ses bons offices et sa haute influence.

Dans la matinée du 3 juin seront inaugurées... et rendons-en les plus grandes grâces à notre Conseil Municipal... les plaques apposées sur les murs de l'avenue Nationale, désormais avenue Théodore-de-Banville, et celle qui illustrera la maison natale du poète, 35, rue de Bourgogne, dont le propriétaire, qui a bien voulu permettre à notre désir de devenir une réalité, a droit à tous nos remerciements. Dans l'après-midi, des discours seront prononcés devant la statue, des poésies dites par des sociétaires de la Comédie Française et, le soir, il y aura représentation de gala.

Tel est, dans ses grandes lignes, le programme de la journée du 3 juin.

Paris a célébré, le 14 mars, l'anniversaire de Banville et, comme l'a dit M. Charles le Goffic dans un magistral discours, l'hommage rendu à la mémoire du grand poète a été unanime et universel : il n'a comporté aucune restriction et n'a été amoindri par aucune abstention.

Mais M. Robert de Flers qui, parlant après M. le Goffic, donna libre cours à son exubérante et inépuisable fantaisie, prétendit qu'il

y avait quelqu'un qui n'était pas content et que ce quelqu'un était Banville..., que Banville trouvait certainement déplacé qu'on lui rappelât qu'il avait cent ans et qu'en admettant qu'on tînt absolument à le lui faire sentir, il eût été de meilleur goût d'attendre la saison du soleil et des fleurs.

Nous, nous avions eu l'intuition de ce désir de Banville et, sans nous être mis d'accord avec lui pour choisir une date, ce qui eut singulièrement compliqué les difficultés à résoudre, nous pensons que celle qui a été fixée lui sera des plus agréables et que l'éclat et le parfum des roses dont nous parerons sa statue, lui feront oublier ses cent ans pour le faire se souvenir seulement des années enchantées de sa prime jeunesse passée à Moulins, années qui ont eu une influence si considérable sur l'éclosion de son génie.

Je n'ai pas, je crois, à vous présenter M. Hugues Lapaire, poète de race, qui a déjà eu l'occasion de vous tenir sous le charme de sa parole si vivante et si colorée.

M. Hugues Lapaire est un régionaliste, c'est-à-dire un partisan convaincu et irréductible des petites patries, mais des petites patries concourant de tout leur amour et de toutes leurs énergies à la prospérité, à la gloire, et aussi, elles l'ont magnifiquement prouvé, à l'intégrité de la Grande, aujourd'hui reconstituée grâce au meilleur de leur sang.

Banville, qui, en 1870, souffrit mille souffrances de tout son cœur de bon Français et de toute son âme d'artiste, n'a pas eu la joie immense de pouvoir chanter la victorieuse Revanche. Nous devons le regretter, car sa lyre aux cordes patriotiques et sonores eût certainement vibré, émue et enthousiaste, en l'honneur de nos inoubliables poilus.

M. Hugues Lapaire, disais-je, est un régionaliste et je pense que s'il n'était Berrichon, il aimerait à être Bourbonnais.

En tous cas, il a toutes les dispositions voulues pour comprendre et approuver les sentiments qui nous incitent à célébrer l'anniversaire de notre grand poète. La gloire pure et claire du chevalier du vert laurier rayonne d'un vif éclat sur les lettres françaises et Moulins peut et doit s'en enorgueillir.

Banville a toujours conservé de sa ville natale un souvenir tendre et vivace. Il la quitta jeune, il est vrai, mais il la revit souvent, quoiqu'il ne fût pas grand voyageur.

Il estimait en effet « qu'apprendre à rimer suffit parfaitement à occuper la vie d'un homme et que, pourvu qu'on puisse se promener dans un beau jardin, il est oiseux d'aller chercher sous des cieux lointains des bougies à un franc cinquante (elles ont bien augmenté depuis) et des punaises inconnues ». Aussi ne recherchait-il pas l'inconnu.

Il revenait souvent dans sa propriété du Moulin d'Abron, près Lucenay-les-Aix, à environ seize ou dix-sept kilomètres de Moulins, et même pendant les quinze dernières années de sa vie, il y faisait des séjours de quatre à cinq mois. C'est en se promenant dans son parc aux frondaisons touffues et indisciplinées, vêtu d'un pantalon bleu et d'une vareuse rouge, coiffé de son traditionnel béret de velours amarante et enveloppé de la fumée bleue de son éternelle cigarette, qu'il composa Le Baiser.

Lorsque, de Paris, il se rendait à son ermitage d'Abron, il s'arrêtait toujours à Moulins et ne manquait jamais d'aller faire une visite à sa maison natale.

« Moulins, a-t-il dit, Moulins aux vieilles maisons bâties de briques roses, aux maisons neuves, bâties de pierres rouges, entouré d'une ceinture de promenades où pleuvent les fleurs de tilleul, arrosé par une rivière d'argent... Moulins, où de blanches figures de marbre ornent la tombe d'un héros et où Jacquemart et sa famille sonnent les heures avec une tranquillité sereine, est une petite ville qu'on adore passionnément... »

Telle était la ville de Moulins, gaie, rêveuse et pittoresque en 1876. Telle elle était il y a deux ou trois siècles. Telle elle est encore de nos jours, à peu de choses près.

Aussi il me semble qu'elle doit prendre sa bonne part des parfums qui s'exhalent des vers qu'Armand Sylvestre disait, en 1894, devant la maison natale de son ami :

. . . . C'est ici
Que, Consolatrice éternelle
Qui venge nos noms de l'affront,
La Muse a penché sur ton front
Le premier baiser de son aile,

Et fit, souriant et vermeil,
Ton esprit rebelle aux chloroses
D'un peu du souffle de ces roses,
D'un peu de l'or de ce soleil.

Mesdames, Messieurs,

Excusez-moi de vous avoir fait languir aussi longtemps dans l'attente du moment où je céderai la place à M. Hugues Lapaire. Si, comme on le prétend, un plaisir beaucoup désiré est bien meilleur que celui dont on jouit de suite, vous allez, certes, en goûter un sans pareil et c'est dans cette pensée, très juste, je me plais à le croire parce que je la trouve bien consolante pour moi, que je donne enfin la parole à l'éminent conférencier.

Conférence de M. H. Lapaire

MESDAMES,
MESSIEURS,

Un après-midi d'automne, vers 1878, mon grand-père me tenant par la main, je débarquai à Moulins. C'était la première ville que je voyais : aussi, j'écarquillai les yeux !... La belle Avenue ! Les beaux platanes aux chevelures d'or ! Et les cygnes voguant sur l'eau morte du bassin ! Les jolies maisons toutes roses dans la lumière !... Et les vieux arbres du Cours qui semblaient évadés du bois enchanté où la belle Princesse dormit cent ans !

J'éprouvai une sensation moins agréable, plus loin, devant la porte d'une maison sévère, au fronton de laquelle courait ce mot bref : Lycée. Et ce fut avec un gros serrement de cœur que je traversai la cour d'honneur, où nos pas résonnaient sur les pavés froids, sous les arcades silencieuses comme celles d'un cloître.

Après bien des années, je revins à Moulins. Les platanes avaient grandi, vieilli, et... moi aussi ! L'eau du bassin était encore plus morte — sans les cygnes ! Mais, sous les mêmes ombrages, se dressait une statue de bronze dont la chaude matité se confondait un peu avec les verdures environnantes. A sa pose familière, à son béret de Scaramouche, au visage bourbonnien éclairé par deux yeux pétillants d'intelligence et de douce malice, je reconnus Théodore de Banville.

Je voulus revoir ensuite le Lycée où s'étaient écoulées mes jeunes années... O surprise ! Entre les deux colonnes ioniques, au-dessus de la porte, un nom brillait maintenant : celui de Banville ! J'en-

trai... Emerveillement ! Dans la cour d'honneur, à la place des pavés, fleurissaient des roses !...

Je me demandai alors si l'influence du poète-enchanteur qui transformait tout ce qu'il touchait en Joie et en Beauté, ne s'était pas fait sentir jusque-là ?...

L'âme légère, je continuai mon pèlerinage et j'arrivai, rue de Bourgogne, devant la maison natale du poète. Il avait plu le matin. De l'eau stagnait dans le ruisseau. Je m approchai, je me penchai... Et il me sembla voir, reflétées sur ce miroir, les frimousses espiègles de deux bambins : l'un était occupé à construire une digue de sable, pendant que l'autre dirigeait une flottille lilliputienne de bateaux en papier. C'était le petit Laussedat et le petit Banville qui devaient, tous deux, illustrer diversement, plus tard, leur ville natale. Dès lors, l'image du poète ne me quitta plus ce jour-là. Je la voyais partout : longeant « les vieilles maisons bâties de briques bleues et roses », arpentant « les promenades où pleuvent les fleurs de tilleul », s'arrêtant au bord « de la rivière d'argent », tandis que « Jacquemart et sa famille sonnaient les heures avec une tranquillité sereine... ».

Ah ! Moulins! Charmante cité ! Que de louanges tu mérites pour avoir exalté ton poète et reconnu sa gloire ! Quelle joie c'eût été pour lui d'apprendre qu'un jour il deviendrait ton prophète ! Mais combien est juste cette admiration, fondé l'hommage rendu à ce fils qui « t'adorait passionnément » et qui fut le plus attique, « le plus chantant », le plus français, peut-être, de tous nos poètes !...



Dans ses *Souvenirs*, Banville nous donne, de façon fort plaisante — comme toujours — les raisons qui le déterminèrent à choisir entre tant de nobles carrières, celle de poète.

Son bisaïeul maternel, Etienne Dénozier, une espèce de Marquis de Carabas, aurait, d'après Banville, mené la vie la plus excentrique, la plus extravagante, la plus funambulesque que l'on puisse imaginer. Ce gentilhomme campagnard passait son temps à chasser, pêcher, festiner et jouer des farces pendables à ses contemporains. Ses mystifications furent légendaires à Moulins. Ne s'était-il pas imaginé, par exemple, de se faire conduire, un beau dimanche, à travers la ville, par deux gendarmes !... afin de connaître

ses vrais amis, disait-il ; ceux qui ne vous abandonnent pas aux heures d'infortune !... Une autre fois, sa femme revenant inopinément de voyage, le trouve installé devant un copieux repas et entouré de cinquante jeunes servantes qu'il avait louées le même jour pour choisir entre toutes, celle qui saurait le mieux lui verser à boire et attacher sa serviette !...

En son domaine des Coquats, sur les confins de la Nièvre et de l'Allier, il tenait table ouverte...

« Et cependant, écrit Banville, mon bisaïeul trouvait le nombre de ses hôtes insuffisant. Pour l'augmenter, il imagina de se faire *brigand* de grand chemin ! Avec quelques-uns de ses amis, ils s'embusquaient sur la route, au bout de son avenue, et arrêtaient les voitures en poussant des cris sauvages et en tirant des coups de pistolet. Ils faisaient descendre les voyageurs, les chargeaient de liens et, malgré leurs supplications, les emmenaient prisonniers. En arrivant dans la maison, ces malheureux croyaient bien qu'on allait leur casser la tête ; mais au contraire, on les faisait asseoir à la table du festin magnifiquement servie. Ils étaient si bien reçus, choyés et fêtés, qu'après avoir été un instant captifs sans le vouloir, ils l'étaient ensuite de bonne volonté, souvent pendant de longs jours, ils chassaient, se promenaient, battaient la forêt et la plaine, buvaient les vins blancs, rouges et roses, en contant et en écoutant de belles histoires. On nourrissait bien leurs chevaux, on raccommodait avec soin leurs carrosses, et lorsqu'enfin ils voulaient partir, on les renvoyait chargés de présents, comme dans l'*Odyssée*.

« C'est ainsi que mon bisaïeul a tout mangé et c'est pourquoi son arrière-petit-fils en a été réduit à se faire poète lyrique, afin de pouvoir déjeuner d'un bon rayon de soleil et souper de la brise errante et du clair de lune. »

Nous savions que le grand-père de Théodore de Banville avait été ruiné par la Révolution et que son père, officier de marine, homme d'une probité exemplaire et d'un républicanisme à toute épreuve, s'était trouvé, après vingt années de bons et loyaux services, dans une condition plutôt modeste... Mais nous ne sommes pas dupes des images, nous savons aussi qu'on ne se fait pas poète pour restaurer les finances de ses aïeux et que, comme dit Gringoire : « le don des rimes, l'imagination, de pareils dons ne servent de rien quand on a grand faim » !

A la vérité, Banville était né poète comme Berlioz était né musicien. A 19 ans, il rimait *Les Cariatides* ; à 23 ans, *Les Stalactites* ; et à 25 ans, il avait déjà composé la plus grande partie de ses *Odes funambulesques*.

Après « les heures désespérées et effroyablement lentes » de son « interminable captivité » à la pension Sabatier, à Paris, et au Collège Bourbon, où ses premières odes, découvertes dans son pupitre, lui valurent maints pensums, — il commença son Droit. Mais Dalloz lui parut sec comme un désert de Lybie ! Et, entraîné par le flot tumultueux des rimes, il abandonna bientôt le répertoire des lois, pour suivre les attraits autrement séduisants de sa Muse : Evohé, Thalie, Florise... peu importe le nom ; c'est la grâce, la musique, la poésie, et c'est peut-être bien aussi, je crois, presque toute sa vie amoureuse !

Ce que Hardy, le poète puissant,
Aime en Florise, c'est la Muse, âme éternelle,
Qui n'est pas elle et qui cependant vit en elle !
Oui, c'est, n'en doutez pas, la noble expression
De sa propre pensée et sa création ;
C'est le subtil esprit qu'il jeta sans mesure,
Titan, voleur du feu, dans cette argile obscure.
Sans lui, qui la créa pour l'Univers charmé,
Florise n'était rien qu'un être inanimé.
Pourquoi songerait-il, en voyant cette femme,
A ses attraits mortels, quand il a fait son âme ?

(*Florise.*)

Poète aux longs cheveux, d'allure libre et fière, un sourire éclairant son pâle visage imberbe, il promène ses rêves dans le Luxembourg, le jardin des Reines et des « chercheurs de lumière blonde ». Sous les frais ombrages où palpitent des vols soyeux d'oiseaux, entre les massifs et les marbres, il voit passer Florise et Gringoire, Pierrot et le beau Léandre ; il surprend l'espiègle Cypris (qui n'est ici, ni Mlle Page, la Musette de *la Vie de Bohême*, ni Madeleine Brohan ! »... la vraie Cypris, animant de par sa volonté divine, le groupe charmant d'Acis et Galatée, sous l'œil flamboyant du Cyclope...

Banville ne se doutait pas, à coup sûr, que tout près de ces verts bosquets, de cette fontaine de Médicis, un jour, le bataillon sacré

des poètes, viendrait effeuiller... des poèmes et des roses au pied de sa statue !

Mais Pégase impatient attend notre rêveur devant les arcades de l'Odéon... Banville l'enfourche et gagne en quelques bonds et envolées au-dessus des toits, son logis près de la rue de Buci où il va polir ses rimes, sertir dans des tresses de soleil et des filigranes de lune, améthystes, diamants et chrysoprases, car il est orfèvre comme le divin Gautier ! Vraiment, rimer lui semble un jeu ! Il tire de la rime des effets comiques, inattendus ; il la dompte, la conduit à sa guise, ainsi que le rythme :

> Au rythme ailé d'or
> Il fallait encor
> Un maître.
> Fou de volupté,
> Alors j'ai dompté
> Le mètre !

Et il compose des odelettes amoureuses sur des rythmes de Ronsard et des ballades à la manière de François Villon.

Il écrit en prose et l'on dirait des vers. On s'étonne qu'il ne parle pas en vers !

Il se demande lui-même pourquoi il ne rimerait pas les faits-divers, les chroniques, les événements quotidiens contenus dans les journaux. Il s'y essaye et devient éblouissant !

Il déplore de voir tous les hommes égaux, c'est-à-dire uniformément travestis en notaires allant à la chasse. Un seul échappe à sa critique, l'original Barbey d'Aurevilly qui avait l'audace, « en face de tout un peuple orné de cravates à huit sous, d'étaler sans vergogne, des cravates en point de Gênes et en point de Venise... ». Il n'est pas sérieux ! Il n'est jamais sérieux — du moins il nous paraît ainsi ! — même lorsqu'il parle de choses sérieuses ! Et cela agace les grincheux. Il les nargue. Son ton badin choque les esprits moroses. Il s'en moque.

Ses rimes font des bonds, des crochets, courent les unes après les autres, comme les petits lapins (1) !

On l'accuse d'égoïsme. On lui reproche de paraître heureux !

(1) Récitation : « Lapins » (*Sonnailles et Clochettes*).

Comme c'est humain ! Que voulez-vous ! Cet homme est gai. C'est sa nature à lui d'être gai.

Cette belle humeur lui vient d'une lignée de bons vivants, de son bisaïeul Dénozier, ce singulier petit homme rouge « qui avait le diable dans le ventre », et aussi de son grand-père, le jovial Jean-Baptiste Huet, qui abandonna une brillante situation à Paris, pour mener avec sa femme qu'il adorait, une existence obscure d'avoué « dans la coquette petite ville de Moulins », mettant en pratique ce sage précepte : pour vivre heureux, vivons cachés... C'était, paraît-il, également un avoué charmeur, puisqu'il gagnait toutes les causes de ses clients !...



Fac-simile de la 1re page d'une édition princeps (1)

La belle humeur de Banville vient encore de sa mère, si exubérante et primesautière, rimant, elle aussi, des fables, des idylles, des lettres à ses amies ; sa mère, toujours prête à céder au moindre caprice de l'enfant gâté, qui prétendait déjà souper d'un clair de lune sous la treille !...

Sa Muse est consolatrice. N'est-ce pas le rôle du poète d'être consolateur ?

Sa Muse est « bienfaisante », a dit Jules Lemaître, revenu d'un jugement trop hâtif sur Banville où il accusait le poète « de n'avoir pas d'idées » !

(1) Cliché *Petit Journal Illustré.*

De sa gaieté, jaillit l'esprit. Il en a « un magasin », d'esprit. Il en a jusqu'au bout des ongles, jusqu'au bout de chaque rime ! Le mot, l'épithète lui viennent sans effort. Quelle arme redoutable, contre ceux qui l'attaquent avec tant de mauvaise foi ! S'il voulait pourtant ! Et nous verrons qu'il a voulu ! Car s'il s'est glissé dans son œuvre quelques pages amères et révoltées, c'est qu'il y fut poussé par l'injustice, la sottise, et les clameurs de ces ténors de la Critique, ces « insectes du feuilleton » comme les baptisa Berlioz,

Et qui durent un an comme la crinoline!
.... devant qui l'on s'incline

Non ! Il ne voudra pas être une victime docile ! Et nous montrerons combien il fut attaqué, mais comment il sut répondre !

Jusque là, il ne s'étonne de rien, s'offusque difficilement, ne se lamente jamais et réfléchit peu... Ce n'est ni un psychologue, ni un analyste. Sa philosophie, c'est d'être toujours de bonne humeur. Il chante. Il chante l'Amour, cette chose éternelle. Il chante la jeunesse, cette chose... qui n'a qu'un temps ! Il chante les plaisirs comme Anacréon... Il est poète, uniquement poète !

Couronné de raisins et de lierre, la Bacchante ou son ami Pierrot versent dans sa coupe du bon vin de France — dans cette même coupe où but Molière !

Au fond du vin se cache une âme!
Pierrot, dans le cristal vermeil
Verse-moi la liqueur de flamme.
C'est le printemps, c'est le soleil!

Elle enivre notre souffrance
Sur cette terre, où nous passons!
Amis! Vivent les vins de France
Et le délire des chansons!

Avec leur parure choisie
Avec leurs beaux fronts empourprés,
La Musique et la Poésie
Sortiront de ces flots sacrés.

La Joie et la blonde Espérance
Les versent à leurs nourrissons!
Amis! Vivent les vins de France
Et le délire des chansons!

Le charmant optimisme ! L'agréable philosophie ! Selon lui, tout est beau dans la nature, les hommes ne sont pas méchants comme le prétend Alceste, « l'Univers est une immense et splendide féerie » !...

Qu'est-ce à dire ? Le nuage insolent nous cache le soleil ? La souffrance met une ombre sur la joie ? Les roses ont des épines ? Bah ! cueillons les roses (1) !...



Banville est un poète lyrique. Il a le secret de ce chant. Il est lyrique comme Pindare, mélodieux comme Horace. Il a la foi de Lamartine, il a du souffle de Hugo. Il est lyrique, ardemment, puissamment, toujours, et presque malgré lui. Il ne saurait être que lyrique ; il ne veut être que cela :

> **Prince, voilà tous mes secrets.**
> **Je ne m'entends qu'à la métrique :**
> **Fils du dieu qui lance des traits,**
> **Je suis un poète lyrique.**

Mais, tandis que le *lyrisme* puise son inspiration dans la tristesse et la douleur, c'est dans la Joie qu'il va puiser la sienne.

L'Ode est le genre qui convient à de tels accents. L'Ode, a dit Boileau :

> **Elevant jusqu'au ciel son vol ambitieux,**
> **Entretient dans ses vers commerce avec les dieux.**

Les Grecs employaient en effet le mode lyrique pour exalter leurs dieux ; mais Banville va bouleverser la Mythologie, Banville va révolutionner l'Olympe ! Il en fait « une salle de fête », dit Anatole France. Le fait est qu'il éclaire *a giorno* la résidence des dieux et des déesses qui vivent là comme de simples mortels. Mais lorsqu'il plaira au poète d'être sérieux en passant, comme dans *Les Exilés* et *Le Jugement de Pâris*, il saura rendre aux dieux d'Homère leur forme symbolique.

Si Achille a le pied léger, il a le poing diantrement lourd ! Tandis que le héros pleure sur la dépouille mortelle de la belle reine des Amazones, Penthésilée, qu'il vient de tuer, Thersite,

(1) **Récitation : « Jeune homme sans mélancolie » (*Odelettes*).**

vieillard dont le crâne débile ne possède que quelques « cheveux épars comme des herbes folles... », Thersite vient en termes amers reprocher à Achille un pareille faiblesse. Mais le fils de Thétis n'entend pas être dérangé dans sa douleur. Il abaisse son poing sur le crâne de Thersite..., qui vole en cent morceaux !...

Eh ! bien ! Oui ! Banville est un fantaisiste ! Il est fantaisiste, imprévu, inouï, bariolé, comme le manteau d'Arlequin !

Qu'est-ce donc que la Fantaisie ?

C'est une détente, un délassement. C'est Homère écrivant *Le combat des rats et des grenouilles*, après avoir chanté les malheurs d'Ulysse ; c'est Virgile consolant Gallus du dédain de Lycoris ! C'est La Fontaine et ses *Contes*, Boileau et le *Lutrin*, Molière et le *Malade Imaginaire* ou *M. de Pourceaugnac*.

La Fantaisie ? C'est une fée ruisselante de perles et de pierreries, une étincelle, un lutin aux cheveux d'or, une jolie fille, pas savante, un peu bohême, rieuse aux dents blanches, le bonnet de travers, qui chante, qui chante... tout ce qui lui passe par la tête, et se moque un peu de tout le monde !...

Oh ! Je ne vous la présente pas comme une vertu, mais comme du caprice, de la grâce, de la frivolité, ce qui, avec la gaieté, l'esprit, la malice, fait bien partie, je crois, du caractère français ! Où nous mène la fantaisie de Banville ? Que nous importe ! Suivons-la sur les gazons jonchés de fleurs où dansent les folies aux accords des lyres, sous les rosiers de Perse et de Jérusalem, dans le bois de Viroflay où Pierrot et la fée Urgèle bavardent sur Thésée, les Grands Magasins du Louvre, Béatrice, Rothschild et la correctionnelle ! Suivons-la autour des fontaines jaillissantes, dans les paysages mystérieux et romantiques, avec les nymphes des forêts et les douces illusions, parmi le monde des fées, le monde heureux, amoureux, extasié...

Cette abondance d'images, cette étourdissante verve funambulesque, feront dire à Hugo que « les odes de Banville sont un des monuments lyriques du XIX[e] siècle ». On inventera un mot pour désigner la manière de ce novateur : « c'est banvillesque ». Ce mot à lui seul spécifie bien qu'il eut des imitateurs. Ils furent nombreux; mais la plupart de ces audacieux avaient des ailes de cire qui fondirent dès qu'ils tentèrent de s'élever un peu vers les astres ! Un

seul hérita de sa virtuosité et fut magnifiquement « banvillesque » surtout dans les *Musardises :* Edmond Rostand.

Les trente-six alexandrins sur la longueur du nez de Cyrano de Bergerac qui est roc, pic, péninsule, conque, trompe, boîte à ciseaux, perchoir à moineaux, etc., semblent bien inspirés de *Florise* où la maigreur de Jodelet est détaillée ainsi par ces deux jolies guêpes, Amarante et Lucinde : songeur transparent, fantôme, jeune homme aérien, rêve échappé du trépas, murmure, oison plumé, etc...

Et peut-être bien du *Baiser*, dans les variations sur la blancheur de Pierrot ?

> Je tresserai pour toi de blancs chapeaux de fleurs...
> Je laverai tes blancs habits dans la rivière...
> Et nous serons pareils à des cygnes, nageant
> Sur le miroir du lac et sur le flot d'argent...
> Nous serons blancs tous deux, blancs comme l'avalanche,
> Blancs comme le glacier qui s'irise et qui penche...
> Blancs comme Eglé qui dort auprès d'un ami sien,
> Blancs comme des cheveux d'académicien.

Et c'est pourtant sur cette dentelle que vont piétiner de faux et hargneux Aristarques !

Banville, Beaudelaire, Leconte de Lisle et Gautier avaient fondé le Parnasse Contemporain pour réagir, avec un peu trop d'intransigeance, il est vrai, contre l'anarchie poétique qui succéda au romantisme... Holà ! Que venaient chanter ces *dii minores*, ces « trainards du romantisme », ces rhéteurs avec leur « fôôrme » (disait-on avec mépris, deux *o* et deux accents circonflexes...), avec leurs images forcées, leurs hyperboles, leurs colifichets littéraires ? Et sans plus, on les tenait les uns et les autres pour des grotesques, des poètes « factices et puérils », de beaux esprits qui tenaient leurs assises non plus à l'hôtel de Rambouillet, mais Passage Choiseul, « un Charenton littéraire » !

Dès l'apparition des *Cariatides*, une revue de Moulins prétendit que Banville était « un don Juan aviné qui déshonorait sa ville natale ». Tel critique le tint pour un enfileur de perles, tel autre pour un pitre. Louis Ulbach, dans la *Cloche*, le qualifia de ciseleur d'épingles de cravate. Ses rimes n'étaient qu'impertinences, billevesées, fanfaronnades. Son œuvre ? Fumée de cigarette, mosaïque !

Et M. de Suttières (l'oncle Sarcey) écrivait dans le *Figaro* (en parlant d'une pièce de Banville) « c'est le comble de la prétention sur le comble de l'impuissance ! » Et encore : « L'école de Victor Hugo est tombée à la décrépitude de Théodore de Banville... »

Ces insolences et, pour mieux dire, ces maladresses poursuivirent Banville pendant presque tout le cours de sa vie littéraire, des *Cariatides* aux *Ballades Joyeuses*, en passant par *Le Sang de la Coupe*, *Les Exilés* et les *Occidentales;* du *Feuilleton d'Aristophane* à *Esope*, en passant par *Gringoire*, *Florise*, *Le Forgeron*, et *Le Baiser*... de purs chefs-d'œuvre. Mais notre poète était prompt à la riposte. Villanelles et triolets vengeurs allaient semer le trouble et causer de profondes blessures dans les rangs des Homais, des pharisiens, des prudhommes universitaires.

Banville était bourbonnais, mais il avait du sang normand dans les veines. A son bon sens s'alliait un esprit critique très mordant. Ses odes, alors, se changent en satires. Son rire le venge des sots. Il se distrait tout en se défendant. Va-t-il les fustiger du fouet d'Aristophane, brandir la batte d'Arlequin ? Non ! Son geste sera plus peuple, mais plus drôle aussi !

Ah ! On le traite de clown ? Eh bien ! Il va opérer comme au cirque ! Et le voilà qui prodigue après maintes culbutes...

A Cassandre ébahi des coups de pieds occultes.

C'est un jongleur ? Certes ! Et quelle dextérité ! Il jongle avec des bulles de lune !... Il les reçoit sur un rayon de soleil, sur un fil de la Vierge... Il les renvoie vers les astres où elles se succèdent, montent, tournoient, redescendent, s'entremêlent pour retomber avec une souplesse incroyable sur leurs cinq, six, sept ou douze pieds !

Il jongle avec une fleur, un oiseau, un papillon, tout ce qui vole, tout ce qui chante, tout ce qui est gracieux et léger...

C'est un acrobate ? Fort bien ! De sa rime, il se fait un tremplin d'où il s'élance et d'un bond prodigieux, va crever la toile de la nuit et rouler dans les étoiles (1) !...

Banville s'était élevé « tout petit bonhomme faible et pâle » et sa santé n'avait jamais été bien florissante. « Je suis né enrhumé », disait-il à ses amis. Vers 1859, il fut si gravement malade qu'il dut

(1) Récitation : « Le saut du Tremplin » (*Odes Funambulesques*).

partir pour Nice. On redoutait la phtisie. Son rire et sa belle humeur l'avaient abandonné. Il connut des heures de grande tristesse et de découragement. Miné par la fièvre, pauvre, méconnu, il se trouve déjà vieux à trente-six ans ! Il rime cependant *Les Exilés* où se dévoile plus de gravité, où la plaisanterie se fait plus acerbe. Mais le beau soleil de Provence va le rendre à la vie. Il revient à Paris où l'affection, le dévouement, la tendre sollicitude d'une femme au grand cœur, Mme Rochegrosse — qui deviendra Mme de Banville — lui feront vite retrouver son entrain et sa santé. Aussi avec quelle reconnaissance il chante celle qu'il appelait « sa bonne Lorraine » (2) !



Frontispice des *Odes Funambulesques* (1)

On a prétendu que Banville manquait de sentiment. C'est vraiment mal comprendre cette âme ardente et généreuse qui se cache, mais que l'on découvre dans ses écrits, comme une fleur d'ombre sous des feuilles embrasées de soleil !

« Il faut se hâter, dit-il, de donner beaucoup de bonheur aux enfants, parce qu'on ne sait jamais s'ils en auront plus tard ! »

Un cœur sec trouverait-il des paroles d'une telle douceur, enveloppées, dirait-on, de chaudes caresses ?

> Bien souvent, je revois sous mes paupières closes,
> La nuit, mon vieux Moulins bâti de briques roses...

(1) Communiqué par les *Nouvelles Littéraires*.
(2) Récitation : « Ballade à son amie Lorraine » (*Trente-six ballades joyeuses*).

Un long poème vous en dirait-il davantage que ces deux vers où se dévoile tout l'amour du pays natal ?

Ou encore ce poème délicieux, *A la Font-Georges*, inspiré du petit coin de campagne, près de Moulins, où Banville passa son enfance heureuse (1).

Banville, nous l'avons dit, est gai de son naturel et par atavisme. Sa mélancolie est un nuage léger sur un ciel radieux où sa présence n'en est que plus visible...

« Vraiment ! objecteront les détracteurs, vous vous donnez bien du mal pour trouver une âme à cet *impassible !* L'émeute gronde, la Révolution éclate, les pavés sont rouges du sang des citoyens, la Monarchie sombre, la République est proclamée, l'Empire étouffe la Liberté... Pendant tous ces bouleversements, au milieu desquels se débat la Patrie, que fait-il, votre poète ?

Il reste enfermé dans sa tour d'égoïsme et de frivolité. Il chante! Il agite les grelots de la folie et du rire ! Il souffle dans sa flûte et frappe sur son tambour de basque !... Ne l'avez-vous pas dit vous-même ?

Voire !... intimerait Rabelais.

Banville a eu sa part d'amertumes et de tristesses comme les autres, plus que les autres parce qu'il était plus sensible ; seulement, *il n'a pas voulu nous émouvoir avec ses propres souffrances.* A travers son rêve Olympien, il a eu les yeux constamment fixés sur les agitations de son temps : « Nous avons vu, dit-il, distinctement agir et se déployer l'Histoire, comme on voit à l'œil nu marcher les aiguilles d'une horloge sur un cadran gigantesque. »

Et toutes les souffrances, toutes les misères humaines dont il fut le témoin, il les a résumées dans une page maîtresse, qui est peut-être ce que l'on a écrit de plus élevé, de plus digne, de plus émouvant, de plus généreux, sur la mission du poète !

« Chacun ici-bas a son devoir : le poète aussi ! Tenez, je vais vous parler d'une chose qui vous fera sourire peut-être, vous qui êtes toute jeunesse et toute grâce (c'est Gringoire qui parle à Loyse), car vous n'avez jamais connu sans doute ce supplice amer qui consiste à souffrir de la douleur des autres, à se dire dans les instants où l'on se sent le plus heureux : « En la minute même où

(1) Récitation : « A la Font-Georges » (*Les Stalactites*).

j'éprouve cette joie, il y a des milliers d'êtres qui pleurent, qui gémissent, qui subissent des tortures ineffables, qui, désespérés, voient lentement mourir les objets de leur plus cher amour, et se sentent arracher saignant un morceau de leur cœur ! » Eh bien ! ce qui fait le poète, le voici : toutes ces douleurs des autres, il les souffre ; tous ces pleurs inconnus, toutes ces plaintes si faibles, tous ces sanglots qu'on ne pouvait pas entendre passent dans sa voix, se mêlent à son chant, et une fois que ce chant ailé, palpitant, s'est échappé de son cœur, il n'y a ni glaive, ni supplice qui puisse l'arrêter ; il voltige au loin, sans relâche, à jamais, dans l'air et sur les bouches des hommes. »

Banville cependant n'était pas d'un tempérament à se confiner dans cette gravité. Ce n'eût plus été Banville ! Il a compris que sa gaieté était utile aux autres. Le peuple, accablé, courbé sous les fardeaux de toutes sortes, avait besoin de diversion, de délassement, de fantaisie... Et plutôt que d'arracher à sa lyre « de purs sanglots », d'étaler un humanisme de commande, il a jeté le voile de la blonde Hébé sur ces plaies ; il a été le sourire de la divine Charité au chevet du blessé ; il a créé une atmosphère de grâce et de douceur ; il a bercé les cœurs meurtris, étouffé les cris de révolte sous ses roulades de rossignol !

Mais il survient un moment où les volontés les mieux trempées, les caractères les plus fermes, les plus calmes, les plus philosophes, les plus égoïstes même, — s'ils ont une goutte de sang français dans les veines, ne peuvent plus se contenir... Et ceci arriva en 1870 pour Théodore de Banville.

Devant les horreurs de la guerre et de l'invasion il ne peut plus dominer ses nerfs ; il escalade les tréteaux de son théâtre comique où *Déidamia* coudoie *Riquet à la houppe* et clame à la foule ses parabases enflammées qui avivent encore la haine du Prussien. Ses traits vont frapper le Barbare en plein front et le marqueront d'une éternelle flétrissure.

Avec *Les Châtiments*, de Victor Hugo, *Les Idylles Prussiennes* de Banville sont les grands cris de révolte sainte qui s'échappent de l'âme des poètes aux heures où la Patrie est en danger (1).

Ce « sonneur d'héroïsme », comme dirait Jean Richepin, veut

(1) Récitation : « Cauchemar » (*Les Idylles Prussiennes*).

être aussi consolateur. Il veut entretenir l'espoir dans les cœurs abattus, et il fait flotter devant les yeux de la Patrie blessée le voile bleu de l'Espérance...

Puis il pleure comme un fils sur l'Alsace-Lorraine désolée et meurtrie, et de toutes les perles de son précieux écrin, ne sont-ce pas ses larmes qui ont le plus de prix ?

Il est vieilli, déprimé, mais le sang d'un ancêtre, Olivier Gohier, sieur de Banville, qui guerroya sous Louis XIII, bouillonne en lui et, pendant le Siège de Paris, il prend du service dans la Garde Nationale !

A voir sa silhouette menue, grelottant sous le manteau, ses doigts délicats de porte-lyre meurtris par le lourd fusil à tabatière, sa face blême et lunaire aux lèvres minces, encadrée d'un képi et d'un cache-nez, on devait se demander si ce n'était pas Pierrot lui-même qui montait la garde sur les glacis de Montrouge!

Sa faction terminée, il retournait chez lui, rue de l'Eperon, où l'attendaient les soins affectueux de « sa bonne Lorraine ». Puis il laissait son cœur s'épancher dans son lyrisme patriotique (1).

Que ses *Idylles Prussiennes* n'offrent pas la splendeur des *Odes*, du *Sang de la Coupe*, des *Exilés*, je n'y contredis point : mais quelque chose ici touche nos cœurs, alors que là notre esprit seul trouve aliment à sa joie.

La vie de Théodore de Banville ne fut pas compliquée. Ce fut la vie d'un honnête homme, d'un excellent homme. Sa bonté, sa charité, les sentiments qu'on lui dénia furent la partie cachée de sa vie... Il n'en a que plus de grandeur !

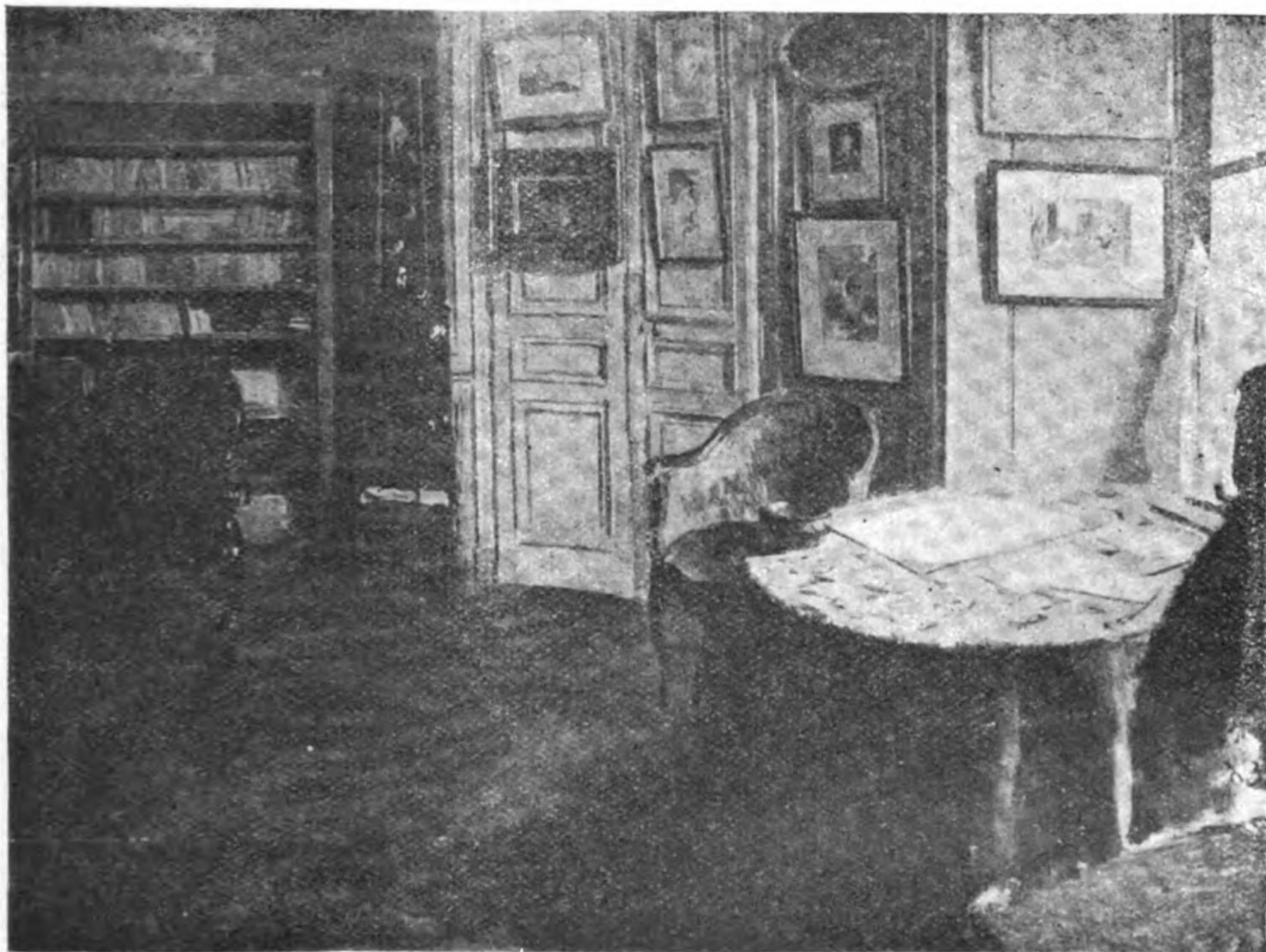
Dans ses dernières années, il ne quittait presque plus son rez-de-chaussée de la rue de l'Eperon où il vivait, entouré de quelques amis, d'une épouse admirable et de son beau-fils, le peintre Rochegrosse, déjà célèbre.

« L'âge a dénudé mon crâne, écrivait-il dans *les Camées parisiens*, aminci mes lèvres qui savaient si bien sourire et mis à mon cou ses cordes cruelles. L'œil seul, avec ses très longs cils, persiste et n'a pas voulu s'éteindre. »

En veston bleu marine, le béret de velours cerise rejeté en arrière ou tête nue comme il nous apparaît sous le burin du mer-

(1) Récitation : « A la Patrie » (*Les Idylles Prussiennes*).

veilleux artiste bourbonnais, Marcellin Desboutins, la cigarette taquinée entre ses doigts spirituels, un fugitif éclair rayant le fond de sa prunelle, il accueillait, le dimanche, avec une affectueuse bienveillance, dans son cabinet de travail décoré par Rochegrosse



Le cabinet de travail du poète, rue de l'Eperon.
Tableau de Rochegrosse (1).

et égayé de fleurs saisonnières, la jeunesse littéraire, avide de ses conseils et de son verbe étincelant.

De l'avis des Goncourt, c'était l'un des plus fins causeurs de Paris. Nul ne savait raconter avec autant de pittoresque, de verve, de truculence, des histoires fabuleuses, cocasses, mêlées de paradoxes étourdissants, mais aussi d'une grâce, d'une séduction où se dévoilait le poète...

Ce gracieux génie s'éteignit dans la nuit du 12 au 13 mars 1892,

(1) Cliché *Monde Illustré*.

à l'âge de 68 ans. Des mains pieuses avaient orné de roses sa dépouille mortelle en souvenir de la prédilection qu'il avait toujours eue pour cette fleur adorable dont il rendit la couleur « avec des mots vermeils » qui n'appartenaient qu'à lui seul !

Avec Théodore de Banville, disparaissait le dernier romantique, l'un des derniers classiques du XIXe siècle.

Le lendemain de sa mort, le poète Armand Sylvestre rendait ainsi justice à ce maître incontestable de la poésie lyrique, dont le nom, en dépit de quelques dénigrements, resplendira de plus en plus dans les Ages : « Ce n'est pas le poète impeccable seul, le prosateur sans reproche, le maître d'une si parfaite érudition qu'on citera dans Théodore de Banville comme des modèles. L'écrivain, l'homme de lettres dans le sens le plus élevé du mot, n'auront jamais devant eux de plus noble exemple. Il honora si fort notre état, que lui ressembler, même de loin, serait encore un mérite. En cet âge où la plume est, en d'autres mains, la plus vile des marchandises, celle qu'il avait arrachée au vol de quelque cygne, dans un de ses beaux voyages à travers l'azur, demeura dans la sienne, si fort au-dessus des hontes de la foule, que rien n'en salit jamais la triomphale blancheur. »

MESDAMES,
MESSIEURS,

Quatre années se sont écoulées depuis la formidable guerre qui ébranla le Monde. Le vautour allemand maîtrisé, acculé au fond de son aire, le bec et les griffes encore souillés de son sinistre carnage, l'œil flamboyant de haine et de perfidie, épie toujours notre belle patrie, généreuse et chevaleresque, sans peur et sans reproche !

Ayons les yeux sur sa silhouette menaçante, mais rafraîchissons de temps en temps nos âmes aux sources pures de la Poésie !

O moulinois, ô moulinoises, lisez votre poète, lisez le mélodieux Banville !

Trempez l'aile du Souvenir dans l'onde bienfaisante de sa joie, de son génie, et vous en sortirez plus confiants et plus forts.

Il vous semblera aussi, dans la sérénité d'un clair matin d'avril, au-dessus des sillons de la fertile terre bourbonnaise, entendre monter la chanson triomphale d'une alouette de France !



THÉODORE DE BANVILLE
POÈTE EN PROSE (1)

Allocution de M. René Moreau

MESDAMES,
MESSIEURS,

M. Gotteland, inspecteur d'académie, veut bien nous faire le très grand plaisir de parler de la « Prose de Banville », titre modeste, du moins en apparence. M. Gotteland est né malin et il ne faut pas supposer qu'il a choisi ce sujet parce que plus facile que d'autres... S'il l'a choisi, c'est qu'il a pensé... et combien il a eu raison..., qu'il était peut-être dans l'œuvre de Banville celui que l'on avait le moins exploité et qu'il y trouverait une mine inépuisable de commentaires et d'aperçus inédits...

Ne croyez pas cependant qu'il ait poussé l'abnégation jusqu'à ne pas vouloir s'élever aux cimes altières de la haute poésie, alors qu'il est (comme vous le savez, sans doute), un alpiniste émérite, que les pics les plus inaccessibles ne peuvent effrayer. Il savait très bien que la prose de Banville les atteignait souvent, qu'il l'y suivrait sans efforts et que de ces ascensions pleines d'attraits, il rapporterait une ample moisson de fleurs rares et de gemmes étincelantes.

M. Jourdain faisait de la prose sans le savoir... Banville en faisait... et encore peut-on l'affirmer..., sans se douter qu'il faisait toujours de la poésie. Il était né poète et il est de ces tares originelles dont on ne se débarrasse jamais.

Les années si heureuses de son enfance et les conditions dans lesquelles il la vécut jusque vers sa dixième année à Moulins ont eu certainement une très grande influence sur l'éclosion de son génie.

Je n'ai pas l'intention et hélas! encore moins les moyens, d'empié-

(1) Conférence donnée à Moulins, le 12 avril 1923.

ter sur l'immense et riche domaine que s'est réservé M. Gotteland, mais, ne faisant que le tondre de la largeur de ma langue, je ne lui causerai pas un très grand préjudice et j'espère qu'il ne criera pas « Haro » sur moi... ni vous non plus.

Je vais donc vous dire quelques mots rapides sur l'enfance de Banville, car il faut bien parler un peu de Banville moulinois.

Notre poète prosateur ou prosateur poète est né à Moulins, le 14 mars 1823, au n° 35 de la rue de Bourgogne. Ses grands-parents Huet habitaient au n° 31. Les deux maisons, qui étaient séparées par le n° 33 que je connais bien y ayant habité quelques années, avaient deux grands jardins qui se rejoignaient derrière celui plus modeste de mon ancien logis. En sorte que les deux familles pouvaient très facilement se réunir sans sortir de chez elles.

Aussi le jeune Théodore « ne savait où était son domicile et si il habitait chez son aïeule ou chez sa mère ». Devenu vieux comme un Géronte, il n'était pas arrivé à résoudre ce difficile problème. « Dans l'une comme dans l'autre maison, il avait ses habitudes, ses cahiers, ses livres, ses jouets surtout »... et aussi son couvert mis, et ne voulant, ce qui prouve son bon cœur et son bon estomac, faire aucune peine à sa grand'mère et à sa mère, après avoir pris son repas chez l'une, il allait se mettre à table chez l'autre.

La chère y était exquise d'ailleurs et il se rappelle non sans attendrissement la bonne vieille et excellente cuisinière Nanette qui, « mieux que l'ingénieux moine aurait fait véritablement une soupe au caillou rien qu'avec un caillou et un mets appétissant avec la culotte de peau du capitaine ». Il fallait voir comment elle accommodait un chou farci, comme elle écrivait bien « Toto sur les crêmes avec du caramel et quel savoureux coulis elle versait sur l'omelette aux laitances ».

Il y aurait bien des anecdotes amusantes à raconter sur les goûts raffinés de Banville en matière culinaire. Il était très fin gourmet et, si je fais allusion à cette qualité qu'il possédait au plus haut degré et dont il ne faisait d'ailleurs aucun mystère, c'est parce que, dès sa plus tendre enfance, il s'affirmait ainsi bon et vrai Moulinois. Nul n'ignore en effet que nos compatriotes ont toujours eu la réputation méritée d'être des gastronomes éminents.

Théodore et sa sœur Zélie vivaient en quelque sorte dans un palais

enchanté, n'ayant même pas un désir à formuler, car il était deviné et réalisé avant qu'ils aient eu le temps de l'exprimer. Ils étaient le seul lien rattachant à la vie leur bonne grand'maman, qui, veuve inconsolable d'un époux tendrement aimé, élevait ses petits enfants en mettant en pratique deux principes fondamentaux qu'elle tenait de lui : « Qu'il faut se hâter de donner du bonheur aux petits enfants, parce qu'on ne sait jamais si ils en auront plus tard » et que « si l'on a un morceau de pain et un morceau de gâteau, il faut toujours commencer par manger le morceau de gâteau, parce qu'on ne sait jamais si on vivra assez longtemps pour manger le morceau de pain ». La seule chose dont il fallait s'abstenir était de leur faire entendre des mensonges ou des bêtises. On conçoit aisément qu'avec des directives aussi larges, l'éducation de Toto et de Zélie ait été exempte de tout ennui. Gâtés et choyés au-delà de toute expression, ils vivaient sans soucis et une de leurs plus grandes joies était de courir comme des jeunes faons échappés dans l'immense jardin coupé d'ombrages, de balustres et de pièces d'eau, qui allait de la rue de Bourgogne jusqu'à la petite rivière des Tanneries, et où chantaient des milliers d'oiseaux, car c'était le paradis terrestre.

Dans ce beau et féerique jardin plein d'ombrages, de fruits et de transparentes eaux, la bonne grand'mère n'allait plus depuis la perte cruelle qui la désolait, mais elle « qui dédaignait toutes les joies, les effeuillait et les jetait sous les pieds de ses petits-enfants comme des tapis de fleurs ».

M. Gotteland s'est beaucoup promené dans le merveilleux jardin littéraire de Banville; il y a savouré les plus grandes joies et cueilli à votre intention un bouquet aux couleurs merveilleuses et aux essences capiteuses.

Il va vous en effeuiller les fleurs variées et rares avec la délicatesse raffinée et harmonieuse d'un artiste subtil et c'est avec la certitude que vous lui en serez très reconnaissants que je lui donne la parole.



Conférence de M. Gotteland

MESDAMES, MESSIEURS,

J'aimerais que ma causerie eût un peu le caractère d'une offrande propitiatoire. Laissons de côté, si vous le voulez bien, l'appareil prétentieux de la critique savante. Gardons-nous de la rage d'assigner des rangs sur le Parnasse, de distribuer des prix et des accessits sous forme de couronne à un ou plusieurs rangs de feuilles de lauriers, de rédiger des jugements péremptoires.

Cherchons plutôt à mieux connaître et à mieux comprendre le cœur et l'esprit d'un grand écrivain qui connut le secret d'avoir infiniment d'esprit, et un cœur tout gonflé des plus généreuses ardeurs.

J'ai dessein, pour cela, de négliger ici la partie la mieux connue, la plus durable aussi, et, sans contredit, la plus belle de l'œuvre de Banville : toute sa production poétique, ces abondantes gerbes de poèmes de toutes les formes, qui unissent en de chatoyantes harmonies toutes les couleurs et tous les parfums et que couronne une profusion inconnue jusqu'à lui de somptueuses rimes épanouies comme des fleurs.

C'est à travers les pages de son œuvre en prose que j'ai formé le dessein d'aller avec vous à la découverte : nous cueillerons, au hasard du chemin, plus d'un renseignement précieux sur l'artiste et sur l'homme, sur sa conception de l'Art et sa vision de la Vie, sur ses dons d'écrivain ; peut-être apercevrons-nous parfois dans les lointains d'une œuvre touffue, apparition fugitive à travers les broussailles et les taillis, la Muse même qui inspira le poète.

« *On a quelquefois assez insolemment posé la question de savoir si les poètes étaient capables d'écrire en prose* avec la supériorité que les prosateurs voudraient garder pour eux seuls... »

C'est en ces termes, pleins d'un hautain mépris pour les insolents qui osent formuler une telle question, que Barbey d'Aurevilly la pose lui-même, au moment d'étudier l'œuvre en prose d'un grand poète.

Banville mérite de prendre place parmi ceux dont l'exemple

établit que la question ne se pose pas. Durant toute sa vie, en effet, il a épanché sa verve, presque indifféremment semble-t-il, en prose ou en vers. Certes, il n'est pas douteux que la langue rythmée ait constamment gardé à ses yeux son caractère privilégié de forme divine, seule destinée à fixer pour l'éternité les sensations les plus fugitives comme les inspirations les plus hautes. Pour tout dire, je ne suis pas sûr qu'il se soit résigné de bon cœur à écrire des lignes de prose. Mais il ne faut pas tout dire... trop tôt. Nous verrons tout à l'heure.

Le fait est que, s'il lui est arrivé parfois de « rimer de la prose », comme dit le vieux Mathurin Régnier, il a beaucoup plus souvent « prosé », disons même hardiment « prosé de la rime », tant cette prose est accueillante au lyrisme, ailée pour ainsi dire, et prête à s'envoler dès qu'elle aperçoit dans un ciel souvent bas et terne, un coin d'azur.

Pour vous donner une idée de la masse de cette production, je me borne à vous indiquer que cette œuvre en prose représente une quinzaine de forts volumes, des volumes assez denses qui dépassent souvent 400 pages, des pages elles-mêmes fort compactes, qui ne rappellent en rien la disposition typographique des publications actuelles, devenues si expertes dans l'art d'étirer tout le long d'un livre à 6 fr. 50 la matière d'une nouvelle !...

Parmi ces ouvrages, faisons de suite deux parts, celle que nous garderons ce soir, celle que nous écarterons, puisqu'il faut bien savoir se borner.

Mettons à part, en raison de leur caractère spécial, deux livres extrêmement importants à la vérité pour une étude complète de notre écrivain, mais qui par là même mériteraient une étude attentive que nous ne songeons pas à aborder ici.

Je veux parler d'abord du célèbre *Petit Traité de Poésie française* que vous connaissez bien ; il expose les principes essentiels de la poétique de Banville, et même le symbole de la doctrine parnassienne. A ce titre, il est inséparable de l'œuvre en vers. « Métaphysique de rossignol », a dit Anatole France, d'un mot bien joli, et joliment méchant... Mais nous ne prêtons pas l'oreille ce soir aux roulades et aux trilles de l'oiseau chanteur.

Le *Traité de Poésie* est de 1872. L'autre livre que nous négligeons est la dernière production de Banville. C'est un roman,

Marcelle Rabe, qui parut d'abord en feuilleton dans l'*Echo de Paris*, en 1891, et qui ne fut recueilli en volume qu'après la mort de l'auteur.

Marcelle Rabe est un roman singulier qui mériterait, à mon sens. d'être étudié de près pour qui voudrait comprendre la pensée de Banville, sa philosophie sociale et morale, son idéalisme généreux, sa foi profonde dans la beauté de l'effort désintéressé. Le mouvement et l'émotion dramatiques n'y font pas défaut ; si vous avez la tentation de le lire, vous ne me reprocherez pas de vous avoir rappelé son existence.

Pour être complet, il faudrait mentionner ici que Banville a écrit encore, pour une réédition des *Odes Funambulesques*, un *Commentaire* utile, discret, et, ce qui ne gâte rien, — ce qui n'est pas non plus l'un des mérites ordinaires des productions de ce genre, — fort spirituel. Il a enfin placé devant la plupart de ces recueils, des *Avant-Propos* ou des *Préfaces*, également très sobres, et très précieux pour l'intelligence de sa doctrine littéraire.

Mais Dieu me garde de vous infliger une leçon d'histoire littéraire...

Une fois ces éliminations faites, que nous reste-t-il ? Des recueils extrêmement abondants et variés de Chroniques d'un genre difficile à bien définir : la seule énumération des titres et des sous-titres vous donnera une idée de cette diversité de matière :

Les Pauvres Saltimbanques sont un petit recueil de nouvelles et de fantaisies, paru en 1853.

Les Esquisses parisiennes furent publiées en 1859 et augmentées en 1874.

Les Camées parisiens forment, en trois volumes, publiés de 1866 à 1873. une galerie de seize douzaines de « portraits ».

De 1880 à 1890, Banville donne onze volumes de prose, divisés en deux séries :

Les Scènes de la Vie et les *Petites Etudes*.

La première série comprend quatre recueils de *Contes : Contes pour les Femmes*, *Contes féeriques*, *Contes héroïques*, *Contes bourgeois*.

La seconde, formée d'éléments plus disparates, comprend : deux volumes de contes : *Dames et Demoiselles* et *Belles Poupées* ; —

un volume de fantaisies satiriques : *La Lanterne Magique* ; — un volume de notes sur les amis et les contemporains illustres du poète : *Mes Souvenirs* ; — enfin trois volumes de chroniques sur divers sujets d'actualité : *Paris vécu*, *L'Ame de Paris* et les *Lettres chimériques*.

Voilà, en gros, sous quelle forme se présente l'œuvre que je me propose d'étudier devant vous. Mais ne nous laissons point abuser par l'apparence de cette présentation. Si nous considérons ces livres comme des livres, nous nous condamnons à les mal juger. Il importe de ne pas oublier sous quelle forme ces nouvelles, contes, esquisses et portraits, ont été conçus, en quelles circonstances ils ont été écrits, dans quelles conditions ils ont été publiés pour la première fois. Nous saurons ainsi dans quel esprit nous devons les relire, et ce que nous sommes en droit d'attendre de cette lecture.



Théodore de Banville
d'après le tableau de Dehodencq (1).

Nous sommes en présence d'une collection d'articles de journaux, échelonnés sur une quarantaine d'années environ, de 1850 à 1890.

Banville avait vingt-deux ans lorsqu'il fit ses premières armes comme journaliste. Il n'a pas cru devoir recueillir en volumes ses premières productions. Si vous êtes curieux d'en avoir un aperçu, vous le trouverez dans l'un des chapitres les plus intéressants, les

(1) Communiqué par le *Petit Journal Illustré*.

plus vivants, de la thèse solide et documentée que M. Fuchs a consacrée à notre auteur.

Le jeune poète ne devait plus cesser jusqu'à sa mort d'apporter sa « copie » hebdomadaire ou quotidienne dans les salles de rédaction.

La *Copie !* Nous touchons là à l'un des points vifs de notre sujet.

Une étude reste à écrire sur les rapports du journalisme et de la littérature au XIXe siècle. Tous les jeunes écrivains sans fortune ont connu la dure nécessité de « faire de la copie » pour gagner de l'argent. Ceux qui, par leur savoir-faire, ou leur absence de scrupules, ou plus simplement grâce à leur bonne étoile, connurent les forts tirages, les succès d'argent, ou obtinrent quelque sinécure, ont réussi à se libérer de cet esclavage. Mais les malchanceux, les scrupuleux, les purs artistes, traînèrent ce boulet jusqu'à leur dernier jour. Théophile Gautier, le bon Théo, en est un illustre exemple. Notre Théodore de Banville aussi.

Dès son premier recueil de prose, *Les Pauvres Saltimbanques*, il nous dit ce qu'il pense de la nécessité de gagner sa vie avec sa plume :

« Au nombre des maux qui affligent l'espèce humaine, il faut placer au premier rang... la nécessité de faire de la copie... »

Et un peu plus loin :

« Il y a un âge où c'est très pénible, l'âge où on a encore toutes ses illusions... »

Bien plus tard, dans ses *Contes pour les Femmes*, s'il lui arrive de mettre en scène un homme de lettres arrivé, Banville nous parle, sans ironie, je crois, de l'heureux confrère imaginaire, qui place « de la copie à cinq francs la ligne » ou de celui qui connaît enfin cette « volupté qui ne peut être comprise que par les seuls adeptes : ne pas faire de copie ».

A propos d'un autre artiste, un peintre, qu'il appelle Jacques Bruhière, il nous le montre « *gagnant beaucoup d'argent, qu'il emploie à assurer la liberté de son travail* ».

Retenons la formule. Elle éclaire un problème qui fut encore soulevé récemment dans les Revues littéraires, problème sur lequel il n'est pas indifférent d'avoir une opinion pour juger Banville et beaucoup d'autres.

Je fais allusion à l'enquête qui fut ouverte récemment sur le point de savoir si un artiste, et particulièrement un homme de lettres, doit avoir un métier. Question singulière, en vérité ! Comme si l'on avait le choix ! Banville aurait répondu, je pense : « Il lui faut gagner de l'argent, s'il n'en a pas par héritage, pour assurer la liberté de son travail. Et, qu'il le veuille ou non, ce qu'il choisira de faire pour gagner de l'argent, et même s'il choisit de faire de la copie, et même s'il a beaucoup de talent, sera toujours un peu, un métier ; ce ne sera jamais, tout-à-fait, de l'art. »

Ceci dit, ne nous hâtons pas de conclure que la copie d'un Banville, — non plus que celle d'un Lamartine ou d'un Gautier, — est nécessairement et toujours dépourvue de tout intérêt artistique.

Si le génie ou le talent ne se manifestent pas sur commande, ils ne se mettent pas non plus à volonté sur le boisseau. L'esprit souffle où il veut. La marque d'un bon écrivain apparaît toujours dans ses œuvres. Lisons les *Scènes de la Vie* ou les *Petites Etudes*, nous y retrouverons un charmant esprit et un écrivain de race : à cette seule condition de les bien lire.

Aucun de ces recueils ne constitue un livre composé. Si nous entreprenons de lire l'un ou l'autre, en entier, en commençant par la première page, en suivant l'ordre des matières, nous sommes séduits d'abord et charmés, mais bientôt nous succombons sous l'ennui. Et si l'on prétend lire plusieurs de ces volumes à la suite, on échappe difficilement à l'impression d'une monotonie fastidieuse.

Il convient, me semble-t-il, si l'on veut mieux connaître et mieux juger Banville, d'aborder autrement son œuvre. Elle veut être dégustée à petite dose, explorée à loisir, un soir ce portrait, un autre soir ce conte, au hasard du moment, ou sur la promesse d'un titre heureux. Vous trouverez alors bien peu de pages qui ne vous réservent quelque menue trouvaille, un détail piquant de la vie parisienne d'il y a trente — ou soixante ans — un trait de mœurs justement noté, un mot d'esprit vraiment spirituel, une épithète rare ou une métaphore rajeunie.

Après l'avoir ainsi pratiqué, vous vous apercevez que ses acrobaties poétiques empêchent de le voir au naturel, observateur ironique et bienveillant, au total, de ses contemporains, écrivain toujours respectueux de sa plume, et de sa langue, et de son lecteur, toujours inspiré d'un noble idéal moral et d'un haut idéal d'art.

Vous vous doutez bien que cette copie vaudra plus par la forme qu'aura su lui donner l'artiste que par les sujets mêmes qu'elle traitera.

Le choix des sujets en effet aura toujours été plus ou moins dicté à l'écrivain par les exigences de l'actualité qui parfois impose les uns, qui, plus souvent, proscrit les autres.

Par quelle mystérieuse alchimie, l'écrivain qui prétend ne pas abdiquer devant la nécessité de faire de la copie, réussira-t-il à transmuer en or le plomb vil, à métamorphoser en matière d'art la banalité contemporaine et la vulgarité quotidienne ?

Par la magie du style : car « tous les clous sont bons pour y accrocher les étoffes brodées et chatoyantes du style... ». Il ne s'agit que de « prodiguer les mots fulgurants, de mettre aux épithètes des plumets de diamants et des panaches de flamme ». Les formules, vous vous en apercevez, sont de Banville lui-même.

Voyons donc de plus près quelle est la matière de ces mille proses ; puis, nous marquerons comment quelques idées animent d'un souffle vital cette argile vulgaire, comment les splendeurs de la forme transfigurent la médiocrité du fond.

La matière de ces quinze volumes..., j'aime mieux vous avouer tout de suite que je renonce à la saisir, à la fixer. J'en serais presque réduit à copier d'interminables tables des matières, et vous n'auriez encore qu'une liste de mots et de noms. « *Le Rendez-vous, La Jalousie, Le Fruit défendu, Femme mince, Cheveux pour dames, Première pluie, Une robe légère, Les Bas bleus, Arlequinade...* »

Tenter une analyse de ces improvisations légères serait bien hasardeux. Chercher dans tout cela des sujets, des thèmes, des fables, les classer et les définir ? J'aime mieux y renoncer. Que reste-t-il de la fleur la plus enivrante, la plus éblouissante, une fois qu'elle est collée entre les feuilles d'un herbier ? Que devient l'étincelante luciole happée entre des doigts grossiers ?

Toutes les bonnes pages de Banville sont de véritables poèmes en prose. A ce titre, elles exigent les mêmes ménagements que ses chefs-d'œuvre lyriques. Prétendre en extraire je ne sais quelle substance, c'est les anéantir.

Je me bornerai à vous dire en deux mots que vous trouvez là tous les aspects divers de ce qu'on est convenu d'appeler la vie parisienne de 1850 à 1878 ; milieu étroit et artificiel, où s'agitent les fantoches

de la politique et des arts : monde et demi-monde, étudiants et rapins, le théâtre, parterre et coulisses.

Si vous voulez plus de précision, je me contenterai de vous lire quelques lignes d'Anatole France, qui me semblent traduire à merveille la part d'invention qu'il convient de reconnaître à Banville, bien que telle n'ait pas été leur destination première :

« Les modernes sont inférieurs aux anciens dans l'épopée et dans « la tragédie. Mais, si nous ne surpassons pas les Grecs et les « Latins dans le *Conte*, ce n'est pas la faute des dames de Paris, « qui ne cessent d'enrichir la matière par divers tours ingénieux « et gentilles inventions. »

Ces gentilles inventions, ces tours ingénieux des dames de Paris, ce sont les clous auxquels le chroniqueur du *Gil Blas* se plaît à accrocher les brillantes tentures d'un style qui atteint fréquemment une souplesse, une richesse incomparables.

Ces femmes-là, ai-je besoin de vous le dire, ne se trouvent qu'à Paris. « Vous n'ignorez pas, dit quelque part, à propos d'elles, le personnage de je ne sais quel dialogue, à un ami qui se dispose à quitter la France, vous n'ignorez pas que, partout ailleurs qu'à Paris, il n'y en a pas ?... A Paris, le seul paradis du monde où les femmes aient leurs bas bien tirés, et leurs cheveux convenablement peignés au peigne fin ? »

Notons pourtant, pour être équitable, que Banville a écrit ailleurs que « la femme, en province, est idéalement délicate et séduisante..., quand, par un fabuleux hasard, elle n'est pas une provinciale ! »

Il vous sera aisé de glaner ainsi bien des pages exquises, friandises dont on se lasse, sans doute, assez vite, mais qui n'ont guère perdu de leur saveur.

Vous découvrirez tour à tour d'amusantes silhouettes de bourgeois et de grandes dames, de bohêmes et de lorettes, de peintres et de gens de lettres...

Vous vous apercevrez que ce jongleur a des idées, et que ses idées, sur la Vie, sur la Société, sur l'Art, sont nobles et hautes, — parfois utopiques, — toujours généreuses.

Vous verrez peu à peu le sourire du rêveur devenir, au coin des lèvres, le pli ironique et amer de l'observateur désabusé.

En effet, les années qui suivent « la guerre », (comme on disait,

il y a dix ans ; on voulait dire : la guerre de 1870), sont pour Banville des années de découragement et de tristesse. Elles lui apportent déception sur déception.

Déception politique, — qui n'était pas la première. Déjà, en 1848, la proclamation de la République lui était apparue comme l'aurore radieuse d'une ère nouvelle ; il lui avait fallu déchanter. Une seconde fois, la chute de l'Empire ranime dans son cœur les aspirations de sa jeunesse, qui n'ont jamais cessé de couver sous la cendre : cette fois encore, il doit constater que les plus modérés de ses amis, qui siègent à l'extrême-gauche de l'Assemblée, continuent d'être des suspects...

Déception morale surtout : il a espéré, un instant, qu'avec l'Empire, disparaissait le règne « du petit crevé, de la cocotte, des opérettes... ».

Ecoutez son propre aveu :

« On avait affirmé que ce carnaval poétique et musical finirait avec l'Empire, ou avec la guerre de Prusse, ou au moins avec le règne de la Commune, et toutefois l'espoir dont on nous berçait ne s'est pas réalisé. C'est que les gouvernements et même les révolutions ont la vie moins dure que les monstres enfantés par *un art nourri de piment et de carrick à l'indienne.* »

Ce n'est pas seulement le citoyen, l'homme qui est écœuré, c'est tout d'abord et surtout l'artiste épris de Beauté vraie et de Pureté idéale.

Pour sa part du moins, et quoique obligé à bien des concessions pour plaire à un public grossier, Banville se raidit, et s'efforce de rester fidèle au culte de la forme. Les mots, le style retiennent tous ses soins.

Il excelle à évoquer, avec une folle prodigalité d'images et de couleurs, le spectacle changeant des choses : *Madame la Lune*, symphonie en bleu d'acier, gris perle et blanc d'argent, ou encore les mille féeries du *Feu*, le soir, dans la cheminée :

« Des fleuves de métaux en fusion coulent entre des montagnes bleues et violettes. Au-dessus d'eux s'élancent fièrement des arches de cuivre rouge, sur lesquelles des Amazones en armures d'or pourpré, tendent leurs arcs et lancent leurs flèches d'airain. Des monstres, des dragons, des lions, des oiseaux rouges s'agitent dans des nappes d'embrasement et d'aurore, d'où tout-à-coup s'échappe

un triomphe de gerbes d'étincelles... » Puis les minces salamandres aux robes orangées entrent en scène, dansent, s'enfuient « sous les pâlissants ombrages de corail », à l'apparition d'une « infâme vieille toute rouge, aux longs cheveux de nacre blanche, dont le nez de rubis rejoint le menton de rubis... ».

Préférez-vous des portraits ? Feuilletez les *Camées parisiens* : vous y trouverez, vus de face ou de profil, rapidement croqués ou marqués d'un trait sûr, tous les contemporains du chroniqueur, jeunes ou vieux, devenus célèbres depuis, ou retombés dans l'obscurité : Alphonse Daudet et Guizot, Renan et George Sand, Alphonsine (?) et Rosa Bonheur, Charles Baudelaire et la duchesse de Morny...

Vous ne trouverez nulle part ailleurs un portrait en pied de *Gustave Flaubert*, à la fois aussi précis et aussi superbement campé :

«... Son vaste front est celui d'un créateur ; son nez droit, avancé, un peu gros du bout, aspire l'air avec des narines avides. Ses yeux à fleur de tête, grands et bleus avec des reflets argentés, soudains comme les éclats du flot qui se brise, ou bien troubles et regardant en dedans, contiennent, en leurs claires prunelles, quelque chose d'infini et de vague comme la mer tranquille... La tête volontiers se baisse, pour mieux écouter la voix de la rêverie, et alors laisse voir un crâne d'un dessin grandiose. Flaubert est chauve, mais il n'y consent pas... »

De la radieuse évocation de *Sarah Bernhardt* à ses éblouissants débuts, bornons-nous à saisir ici quelques traits heureux : «... Même lorsqu'elle est immobile et silencieuse, on devine que sa marche, comme sa voix, obéit à un rythme lyrique... Que Henri Heine ne l'a-t-il connue lorsqu'il a peint dans *Atta Troll* son Hérodiade ! Avec quel amour il eût copié son visage de reine de Cappadoce ou de Néréide, qui fait songer à la nacre des mers, son front étroit avec la peau très tendre et très luisante, ses sourcils un peu rapprochés et plus touffus à la naissance du nez, ses yeux bleu foncé très longuement fendus et peu ouverts, ordinairement langoureux, mais quand elle s'anime, s'éveillant et sautillant comme des diamants noirs... »

Ne croyez pas que l'art de l'auteur se borne à fixer ainsi avec bonheur, à l'aide des mots, les contours et les colorations du modèle

vivant. Il n'est pas moins habile, s'il le veut, à analyser les émotions du cœur, à les exprimer dans leurs plus subtiles nuances avec une abondance verbale véritablement unique. Il s'agit par exemple d'exprimer les mortelles angoisses de l'attente amoureuse :

« Dix minutes encore, dix siècles, doivent s'écouler avant l'heure fixée, et cependant, tout-à-coup l'amant sent son cœur battre si fort et si vite, qu'il se demande si ce cœur ne sera pas brisé avant l'instant délicieux où elle apparaîtra, et de sa petite main gantée écartera la sombre voilette. Le temps conspire contre lui, l'heure est immobile ; l'aiguille fiévreusement regardée ne marche plus ; dans la tête de ce jeune homme pâle de désir et de terreur ont passé plus d'idées qu'il n'en avait eu depuis qu'il est au monde ; ... de nouveau, il a vécu les longues heures de sa passion et ses premières angoisses, et voilà deux minutes seulement ! ...Maintenant, ce n'est plus qu'une seconde à attendre ; mais toujours le cœur bat plus fort ; et lui qui en entend le contre-coup dans sa tête, il ne sait plus s'il aura la force de vivre pendant cette seconde, longue et mystérieuse comme l'éternité. »

J'ai grand'peur de vous avoir dit trop de choses, et de ne pas vous en avoir lu assez... J'espère néanmoins vous en avoir assez lu et assez dit pour vous convaincre que Banville mérite encore que les lettrés lisent ses œuvres complètes, y compris sa prose.

C'est encore lui qui dit quelque part avec une amère ironie, parlant de l'auteur d'Eugénie Grandet, qu'il vénérait comme un maître : « On ne peut cependant pas exiger que tous les gens qui parleront de lui aient lu son œuvre ! » A lire certains critiques, étrangement sévères pour Banville, on se laisse aller à reprendre en sa faveur ce qu'il disait ainsi du grand Balzac.

Pour ma part, je ne songe pas à dissimuler qu'il y a quelque fatras dans ces copieux recueils de chroniques et de contes, de portraits et de dialogues, de fantaisies de toute nature que je viens de feuilleter devant vous. Le temps a fait son œuvre. L'auteur lui-même n'a jamais compté sur cette *copie* pour passer à la postérité ; et je crois bien qu'il s'étonnerait plus que quiconque à l'idée qu'il s'est rencontré, si longtemps après... sa naissance, dans sa bonne ville de Moulins, si provinciale, un universitaire, pour parler de ces pages avec sympathie, avec respect, avec admiration.

Il s'est plu un jour à imaginer ce qu'il deviendrait « après son

dernier trépas », « dans les jardins de délices où les lys de diamant fleurissent » :

« ...Si, à cause de mes méchancetés et des fautes de prosodie que j'ai pu commettre, le bon seigneur Dieu ne me juge pas digne d'entrer dans les vrais paradis, peut-être me permettra-t-il d'habiter l'Ile Enchantée de Watteau, où, avec mes camarades les petits poètes (entre autres Glatigny), nous passerons gaiement le temps de l'éternité... »

Ne vous semble-t-il pas le voir, en cet instant, « dans l'Ile enchantée de Watteau », parmi ses amis et ses pairs, — non « les petits poètes », comme le souhaitait sincèrement ce trop modeste, — mais en bong rang parmi les bons poètes, burlesques, satiriques, élégiaques et autres lyriques ?

Il prête une oreille distraite à la première rumeur qui parvient jusqu'à lui et lui annonce la commémoration pieuse qui se prépare en son honneur, et il ne peut se retenir de penser : « Les voilà bien, ces bourgeois de ma province, et les voilà bien, ces professeurs ! Ils ont fait la grimace devant mon ambroisie, dans sa fraîcheur initiale, et maintenant qu'elle est un peu rance, ils prétendent y retrouver je ne sais quelle saveur chimérique !... »

Et pourtant, n'étais-je pas en droit de vous dire que la promenade était agréable encore à travers cette prose touffue et verdissante ?

Banville lui-même n'en avait-il pas quelque pressentiment, lorsqu'il écrivait, dès 1853 :

« Si un homme de lettres avait pu conserver la collection complète de tous ses premiers écrits, improvisations étincelantes de petits journaux, pleines de rêverie comique, satires naïves, toutes ces feuilles échevelées à tous les vents, cette collection deviendrait une source de curieux souvenirs et de graves enseignements... »

De graves enseignements ? Je le crois ; car, pour ma part, et sans paradoxe aucun, c'est à lire la prose de Théodore de Banville que j'ai vu apparaître pour la première fois nettement, avec son vrai visage, sa Muse inspiratrice.

Arsène Houssaye raconte quelque part que, vers 1860, il décréta que les Muses anciennes avaient fait leur temps.

« Je priai, dit-il, quelques peintres de mes amis de créer les

Muses nouvelles. Delacroix esquissa la Passion, Baudry, la Solitude, Cabanel, la Jeunesse. Neuf poètes devaient consacrer cette renaissance par des sonnets. Banville et Mendès s'en souviennent bien... »

Quelle aurait été la Muse nouvelle, élue par l'auteur de *Gringoire* et des *Exilés ?*

Si nous le demandons à ses vers, elle nous répond elle-même, avec une fière hardiesse :

> Je suis la Fantaisie, aux doigts couleur de rose,
> La Muse des vingt ans, chercheuse de hasards.

En le demandant à ses proses, j'ai cru la rencontrer dans cette page amère où il évoque l'éternel symbole des Danaïdes :

« ...Ces désespérées, aux fronts meurtris, aux lèvres entr'ouvertes, aux rouges chevelures sèches et brûlées, qui sans cesse vident leurs urnes dans le tonneau sans fond... parfaite et épouvantable image de nos travaux sans but et de nos efforts stériles », — poignant symbole qui prend tout son sens par l'évocation de « ...la *Melancholia* douloureusement burinée par Albert Dürer, au moment où la grande Renaissance voulait s'envoler et ne le pouvait pas, et, retombant, lassée et brisée, voyait son soleil caché par les sombres ailes de la chauve-souris... »

Fantaisie n'était que le nom de guerre de la Divine Inspiratrice, follement jeune, à l'époque où elle se grisait de vertigineuses et bouffonnes pirouettes. Mais son vrai nom est bien : Mélancolie, et c'est elle qui inspire le poète, toutes les fois que :

> .... il tourne son flambeau
> Vers la Beauté, sa foi, qu'on a mise au tombeau.

et que :

> .... se penchant vers elle avec mélancolie,
> Il relève en pleurant cette image avilie.



L'ART POÉTIQUE DE BANVILLE[1]

Allocution de M. René Moreau

MESDAMES,
MESSIEURS,

Aux précédentes conférences et sous couleur de vous présenter les conférenciers, je vous ai parlé de Banville un peu à bâtons rompus, sans faire des présentations qui n'étaient pas nécessaires. Il en sera de même ce soir : nous avons tous gardé un souvenir des plus exquis et des plus vivaces des conférences si finement étudiées et non moins finement dites que M. Desdevises du Dézert voulait bien venir nous donner à Moulins, il y a quelques années, et je n'ai pas à lui faire de réclame.

Sa conférence est la dernière de notre cycle.

Je regrette d'avoir été obligé de supprimer celle qui était prévue sur Banville Moulinois et Banville intime : nous avions un conférencier tout à fait qualifié pour la faire, mais, pour des raisons devant lesquelles nous n'avons eu qu'à nous incliner, il a dû renoncer à nous donner ce plaisir et c'est bien grand dommage.

Aussi est-ce pour atténuer un peu, bien peu, cette lacune, que j'ai essayé, en marge des conférences et sur un mode moins élevé, de vous donner quelques détails rapides sur les jeunes années de notre poète et sur les à-côtés de son œuvre artistique.

Je vous ai parlé de son enfance, que l'on croirait s'être passée en un conte de fées, sous la direction si douce de sa bonne grand'mère, qui mourut en 1830. A partir de ce triste moment, le jeune Banville dut dire adieu à toutes les libertés et à tous les plaisirs.

Il fut envoyé à Paris pour faire ses études et « écroué prisonnier », suivant son expression, à la pension Sabatier, dont les élèves suivaient les cours du collège de Bourbon, actuellement Lycée Condorcet.

« Là, dans le triste jardin où les arbres étaient plantés en rang

---

(1) Conférence donnée à Moulins, le 30 avril 1923.

dans le sable comme des quilles, il n'y avait ni pruniers, ni abricotiers, ni framboisiers, ni groseilliers, ni pièces d'eau où croissent des lotus et où voltigent des libellules. Il y avait bien des oiseaux, mais c'étaient des moineaux de Paris, ironiques et gouailleurs comme les autres écoliers. Il est vrai, ajoute-t-il, qu'ils m'ont appris à prendre le temps comme il vient et à me moquer du monde...., mais que de fois j'ai revu en rêve le grand jardin de la rue de Bourgogne, où les tortues se promenaient lentement dans le sable, et ma petite Zélie rose et s'enfuyant dans la lumière, et ma grand'mère adorable qui m'avait donné les oiseaux, les poissons, les grenouilles, les demoiselles et tout le grand paradis extasié de verdure et de fleurs ! »

Banville écrivait ces pages charmantès en tête de ses souvenirs en 1883. Il avait alors soixante ans. Vous voyez qu'il n'avait pas oublié le paradis de son enfance.

Il fit et termina ses études comme tout le monde. Il eut même des succès et son nom figure en 1837 sur le palmarès du collège avec un huitième accessit de vers latins ! ! ! Ses parents avaient quitté Moulins pour venir le retrouver et habitaient rue Monsieur-le-Prince.

Sa mère, nature très artiste, très excitée et tres remuante, taquinait la rime et aussi la peinture. Elle avait rêvé que son fils serait poète. Son père avait sur lui des vues moins éthérées et il l'engagea à faire son droit ; mais après avoir pris quelques inscriptions et passé ses premiers examens de 1841 à 1842, notre étudiant abandonna la Faculté, délaissant délibérément « les Codes pour les Odes » et résolu à suivre la Muse qui lui ouvrait ses ailes.

Les Cariatides, *qu'il dédia à sa mère, allaient paraître : il avait alors dix-neuf ans ; son nom, vite connu et estimé dans les cénacles littéraires, s'éleva rapidement plus haut, malgré les grandes gloires qui illustraient cette époque.*

Son existence fut alors celle de tous les artistes qu'il fréquentait : romantiques aux cheveux longs et aux tenues excentriques, portant des gilets, des pourpoints et des coiffures invraisemblables, ayant tous les siècles, tous les pays, toutes les couleurs sur les épaules et sur la tête, et pratiquant froidement les fantaisies les plus outrancières ; le tout dans le but d'effarer les bourgeois et les philistins, race qui, paraît-il, est de trop sur la terre et qui n'en disparaîtra d'ailleurs jamais.

La santé de Banville n'était pas des meilleures et il s'en préoccu-

pait beaucoup. Il y revient sans cesse dans sa correspondance ; et, dans plusieurs de ses lettres, à Victor Hugo en particulier, il parle de sa maladie de cœur, de sa névrose et de sa faiblesse constante. En 1857, il avait dû entrer dans une maison hydrothérapique, anémié par la vie de Paris, brûlé par la fièvre, et, dit-il, « pour y mourir ». Heureusement « cette villégiature à l'eau froide » lui fit assez grand bien. Il partit ensuite à Nice pour essayer de compléter sa guérison, mais resta toujours très délicat.

Je n'ai pas à vous parler des œuvres si nombreuses qui sortirent de son cerveau à l'imagination féconde ; vous les connaissez presque toutes et sous toutes leurs formes. Dans quelques instants, votre instruction sera complète.

Banville habitait à Paris, rue de l'Eperon, n° 10, et c'est là qu'il mourut le 13 mars 1891, peu avant minuit, presque le jour anniversaire de sa naissance, enlevé à l'affection des siens par une attaque de paralysie cérébrale.

Le Comité du Centenaire de Paris a fait apposer, le 14 mars 1923, sur cette maison, une plaque commémorative sur laquelle on lit :

LE POÈTE THÉODORE DE BANVILLE
EST MORT DANS CETTE MAISON
LE 13 MARS 1891.

Son corps repose dans un caveau de famille au cimetière Montparnasse. Sa tombe est ornée d'un médaillon le représentant de profil ceint d'une couronne de lauriers ; au-dessous du médaillon, cette simple inscription : « Théodore de Banville, né le 14 mars 1823, mort le 13 mars 1891 ». *Il faut espérer que la soudaineté de sa mort ne lui permit point de se rendre compte que ce nombre 13, qu'il appréhendait tant lui avait été fatal.*

Chose extraordinaire chez une nature comme la sienne, il était superstitieux à l'excès. Il croyait à l'influence néfaste du nombre 13, ainsi qu'au mauvais œil et il avait des antipathies irraisonnées et insurmontables.

Offenbach en particulier était sa bête noire ; il le considérait comme un jettatore et le fuyait comme la peste. Dès qu'il l'apercevait, il se sauvait à toute allure, en se retournant de temps à autre pour lui faire de l'index et du petit doigt de la main gauche un signe qu'il considérait comme conjurateur.

Pour terminer sur une note gaie, malgré qu'il s'agisse d'un enterrement, je vais vous raconter une aventure qui lui advint à Rouen, où il s'était rendu, le 10 mai 1880, pour assister aux obsèques de son grand ami Flaubert.

La cérémonie faite, Banville et plusieurs de ses amis, parmi lesquels Alexandre Dumas et François Coppée, se rendirent dans un hôtel pour y déjeuner. Au moment de passer à table, Dumas aperçut Banville affalé dans un coin de la salle, exsangue, presque défaillant et dans un tel état de prostration qu'il pensa urgent de faire appeler un docteur. Coppée averti, et qui connaissait bien son ami, eut tout à coup l'idée de compter les couverts : il y en avait treize. Alors Dumas, prévenu de la raison qui mettait Banville en si piteux état, courut trouver le maître d'hôtel, qui se précipita à sa porte et arrêta un soldat qui passait. Il le convia sans façon à faire un excellent déjeuner et Dumanet, qui avait le temps, ne se fit pas prier. Lorsque Théodore vit installer un quatorzième couvert, sa figure s'éclaira aussi subitement qu'elle s'était altérée : « A table, Messieurs, dit-il d'une voix joyeuse, je me sens un appétit capable d'honorer encore une fois le cher ami que nous venons d'accompagner au champ de repos et qui était un gastronome émérite. »

Il l'honora, paraît-il, royalement, eut rarement aussi bon appétit et sa conversation, éclairée par le feu de sa perpétuelle cigarette, fut étincelante de verve et d'esprit.

Il était en effet aussi éblouissant causeur que prosateur magnifique et prestigieux poète. M. Gotteland vous a fait connaître le prosateur ; M. Hugues Lapaire, le poète lyrique ; et M. Desdevises du Dézert va vous entretenir de l'art de Banville et de ses préceptes en matière de poésie.

Les jeunes poètes qui sont certainement parmi vous ce soir ont une magnifique occasion de prendre une bonne et utile leçon et, je suis sûr, mon cher Conférencier, que vous allez leur donner avec votre esprit si fin et si subtil, tous les moyens de perfectionner leurs jeunes talents, s'ils ont déjà le je ne sais quoi qui ne se donne ni ne s'apprend.

Avant de commencer sa conférence, M. Desdevises du Dézert tient à lire deux poésies consacrées à Banville et que nous sommes heureux de pouvoir, à notre tour, donner en préface à sa magistrale étude sur l'art du grand poète :

A LA MÉMOIRE DE TH. DE BANVILLE

Poète lyrique

Car du séjour divin caché sous tant de voiles,
Sitôt que sur nos fronts s'allument les étoiles,
Ceux qui sont dans les cieux nous regardent pleurer.

(Th. de B. : « Ils nous voient », *Roses de Noël*.)

Maître, vous avez dit, dans la forme élégante,
Que vous avez su rendre, à votre heure, cinglante :
Toute la poésie, aux siècles raisonneurs,
Est un squelette vide, une forme glacée,
N'ayant plus le pouvoir d'être une panacée
Aux mains des nobles entraîneurs.

Vous avez dit en vers, vous avez dit en prose :
« Laisse le pédantisme impuissant et morose
« Qui distille l'ennui comme un ciel nuageux,
« Poète ! sois divin, joyeux et satirique,
« Aime la fraîche idylle et la muse héroïque,
« Plane au-dessus du sol fangeux ;

« Varie enfin tes chants, que chacun puisse entendre
« Passer dans ton poème un souffle noble ou tendre,
« Poursuivre en te lisant son rêve inachevé,
« La tristesse du jour ou l'ivresse de l'heure,
« Avec tout ce qui charme, hélas ! tout ce qui leurre,
« Et qu'il soit, par toi, relevé. »

Vous refusez le don du lyrisme à l'athée,
Car sa pensée est morte et sa vie arrêtée ;
Mais vous avez toujours chéri les doux rimeurs,
Ceux qui, sans nul bagage, au seul chant de la lyre,
S'embarquent sur les flots, avec un saint délire,
En défiant tous les rameurs.

Tout poète le sait, la vie est un voyage.
On part dès le matin, il faut braver l'orage,
Conjurer la fureur des tigres, des lions,
Aborder vers le soir dans une île inconnue,
Y trouver l'amitié pure, vraie, ingénue,
Et fuir avec les alcyons !

Fuir et monter sans cesse à la sphère étoilée,
Pour y voir la science éternelle et voilée,
Emporter la sagesse en ses bras frémissants,
Chercher l'humanité toute nue et sans masque,
Chausser le fin cothurne et se coiffer d'un casque,
Pour dire en vers retentissants,

Dire à la pâle nuit, dire aux feux de l'aurore :
« Je veux de la beauté demain, toujours, encore,
« Je n'ai pas oublié tout ce que m'ont appris
« Les sourires, les pleurs, et la voix de ma mère,
« Je poursuis en tous lieux l'idée ou la chimère
« Et je suis poète à ce prix ;

« Je veux chanter l'amour, l'amitié, la constance,
« Au son du léger rythme ou de la noble stance
« Et faire aimer la vie au plus deshérité.
« Puis, dans le grand élan d'une force hardie,
« Jeter mon cœur sanglant à la foule engourdie,
« En lui montrant la vérité ;

« La lumière divine, éblouissante et forte,
« Qui saisit toute l'âme et d'un bond la transporte
« En plein ciel, à vos pieds, unique Créateur,
« Source de la beauté, de l'immortelle vie,
« A laquelle l'artiste aspire et nous convie
« S'il n'est pas un vil imposteur ! »

MARIE DE CHAMPMILAN.

Février 1923.

⁂

UN POÈTE NIVERNAIS A TH. DE BANVILLE

Qu'il pleuve, qu'il vente ou qu'il gèle,
Chaque printemps, la fée Urgèle,
Du pas alerte d'un lutin,
Quitte Lucenay pour la ville
Où Théodore de Banville
Se plut à naître un beau matin.

L'Allier est frère de la Nièvre :
C'est dans leurs bois, que sur la lèvre
D'Urgèle, Pierrot vint poser
Le sceau divin de la jeunesse,
Pour qu'en son âme toujours naisse
L'immortelle fleur du baiser.

Donc, dans Moulins, la cité calme,
Nous te fêtons ! — Voici la palme
Que nous t'offrons, toi qui connais
Les secrets charmeurs de la lyre,
Banville, aède sans délire.
Parisien du Bourbonnais !

Poète, nous aimons ta prose
Où l'on sent l'odeur de la rose,
Et toujours l'arome subtil
Imprégnant ta strophe jolie
Que teinte la mélancolie
Des pâles sourires d'Avril !

Prosateur, ton ode rythmée,
Plus que ta prose est embaumée
Et nous sature de parfums ;
Ton poème de forme exquise
Se pare comme une marquise
Des siècles poudrés et défunts !

Et pour qu'en toi rien ne se fane,
Tu prends l'esprit d'Aristophane.
— Délicieusement narquois,
Tu deviens le fol ironiste,
Dont la verve, que rien n'attriste,
Lance les traits de ton carquois.

A toi le rêve et l'allégresse !
Ta muse arrive de la Grèce,
Et te fait vénérer ses dieux.
En ton âme Pindare chante ;
Tu tressailles, et tout t'enchante,
Tant le monde est mélodieux.

Mais non, mais non ! — Paris t'exalte
A toi l'ivresse de l'asphalte !
Il te faut l'air du boulevard,

Le sel gaulois, ce sel attique,
Tous les bons mots de la critique,
Les fascinations de l'art !

Comme un enfant avec ses bulles.
Pour distraire les vieux Tibulles,
Tous les blasés de l'univers,
Tu t'amuses avec tes rimes,
— Tels Galle et la Tour Magne, à Nîmes —
Et tu jongles avec tes vers.

O maître de la prosodie,
Tu n'es pas celui qui mendie
De ces vers que lima Laya !
Tu la trouves sur maintes cimes,
La stance ailée aux belles rimes.
Même en haut de l'Himalaya !

Et nous, les faiseurs d'odelettes,
Nous respirons tes cassolettes ;
Ban vil, mais fier, nous les petits,
Nous avons appris ta grammaire,
Nous sommes fils de ta chimère,
Tes élèves, tes apprentis.

Nous vivons de ta renommée ;
Ta muse est la sirène aimée
De notre virtuosité,
Mais notre œuvre ne vaut la tige
D'une orchidée en son prestige
Qui se pâme de sa beauté.

Tu récitais, preuve idéale
De ta piété filiale
Que ce pays proclame en chœur,
Chaque année, à ta mère morte,
Toujours présente de la sorte,
Un compliment venu du cœur.

On doit vanter ton âme grande :
A tes amis tu fis l'offrande
De ce qui fut meilleur en toi.
A tous la main tendue ou pleine !
— Que fit Rimbaud, que fit Verlaine
De ton mobilier sous leur toit ?

Dans ce pays de gloire brève,
Où tout s'envole, où flotte en rêve
Le vieux panache du Bourbon,
O Poète, une chose importe,
C'est d'ouvrir au pauvre sa porte,
C'est d'être affable et d'être bon !

C'est de livrer toute son âme
Aux tièdes senteurs du cinname,
A toutes les brises du ciel,
A ce que le soleil irise,
A ce qui berce, à ce qui grise
Comme un sourire d'Ariel.

Il faut que, chaque mai, tu viennes
Voir nos champs, que tu te souviennes
Des eaux vives, des prés herbeux (1)
De ta Lucenay, la champêtre,...
— Que ton ombre regarde paître
Ces beaux et grands rêveurs,... nos bœufs !

MARCEL COULLOY.

Fourchambault (Nièvre).

Conférence de M. Desdevises du Dézert

MESDAMES, MESSIEURS,

Nous vivons à une époque troublée : nous assistons à la genèse d'un monde nouveau qui s'annonce grand et fécond, mais déconcertant et formidable.

Je ne suis pas de ceux qui médisent de ce temps, — d'abord, parce que cela est parfaitement inutile — puis, parce que, fidèle à notre vieil optimisme national, je crois à l'évolution progressive de l'humanité vers la justice et la liberté.

Cependant. si notre âge a sa grandeur et sa beauté, on ne saurait nier qu'un puissant courant matérialiste lui apporte des ondes assez fangeuses, qui semblent devoir tout submerger.

(1) La Dornette, l'Abron, l'Ozon, l'Acolin, petites rivières qui se jettent dans la Loire, après un long parcours.

Les politiques, les économistes sont les maîtres de l'heure, on se demande si l'on n'a échappé à la tyrannie des rois et des empereurs que pour tomber sous le joug honteux de quelques manieurs d'argent.

Inconsciemment, beaucoup de gens se font leurs complices en restreignant toutes leurs préoccupations à la vie matérielle. Ils ne songent qu'à leur logement, qu'à leur vêtement, qu'à leur nourriture ; s'ils ont un logis passable, des habits propres, s'ils mangent à leur faim et à leur goût, s'ils ont, par surcroît, quelque argent de poche pour leurs menues fantaisies, ils s'estiment bien partagés et ne voient pas trop ce qu'ils pourraient désirer.

La méditation, la pensée, l'idéal, le rêve, sont pour eux des mots vides de sens et d'intérêt.

Si on leur laissait le champ libre, le monde ne serait bientôt plus qu'un vaste ergastule où des millions d'hommes travailleraient pour la scandaleuse richesse de quelques rois de l'or, véritables commandeurs de nations d'esclaves.

Contre cette poussée matérialiste, qui nous conduirait à la barbarie, l'esprit n'a pas de meilleur défenseur — après la religion — que la poésie, cet art magnifique et complexe, qui tient à la fois de la peinture, de l'éloquence et de la musique, résume pour ainsi dire tous les autres, et a, de tout temps, exercé sur les hommes une si extraordinaire fascination.

On dit que l'humanité s'écarte des poètes. C'est une grossière erreur, dont l'histoire des cent trente dernières années démontre totalement la fausseté. Il serait facile de prouver que le réveil des nationalités serbe, grecque, roumaine, bulgare, hongroise, polonaise, tchèque, norvégienne, irlandaise, catalane, italienne et allemande, est dû, non pas à l'initiative des politiques ou des économistes, mais à l'appel enthousiaste des penseurs, des romanciers, des dramaturges et des poètes. Ce qui s'est fait de plus grand et de plus beau depuis cent trente ans a été inspiré aux peuples par la parole enflammée des poètes !

Non ! ne dites pas que la poésie est morte. Le monde actuel est issu d'elle, il est son œuvre, et c'est d'elle encore que viendra sa vie et son salut !

∴



Théodore de Banville, par Gavarni (1).

(1) Cliché communiqué par le *Figaro*.

Si la poésie est le plus sublime des arts, c'en est aussi le plus difficile. La manufacture des Gobelins emploie plus de trente mille nuances de laines, les mots en comportent bien davantage. Si les difficultés de la poésie étaient bien connues, presque personne ne s'aviserait de faire des vers. Cependant beaucoup de téméraires s'y aventurent. Tel, qui n'oserait se risquer au bridge ou aux échecs, parce qu'il ne connaît pas la règle de ces jeux, tranchera du félibre ou du poète, sans s'être jamais donné la peine d'apprendre ce que c'est que la poésie.

C'est donc un immense service que Banville a rendu aux lettres en écrivant le livre, à la fois savant et charmant, qu'il a intitulé si simplement : *Petit Traité de Poésie française.*

Il semble bien malaisé de rendre attrayant un sujet aussi aride, tenant par tant de côtés à la grammaire. Banville a réalisé ce tour de force en faisant de son petit ouvrage un véritable cours de littérature, une causerie brillante et enjouée, une anthologie, qui est comme un jardin poétique à la française, avec fleurs de toutes nos provinces et de tous les temps.

D'autres critiques, bien plus autorisés que moi, vous ont déjà parlé de Banville ; j'ai choisi modestement le *Petit Traité* parce que je pensais bien qu'il ne ferait envie à personne et parce qu'il m'a semblé très utile de rappeler l'attention de nos jeunes sur cet excellent livre, aujourd'hui trop oublié.



Beaucoup de gens regardent l'œuvre de Banville comme périmée. En son temps, elle parut comme une œuvre révolutionnaire. L'auteur ne s'avisait-il pas, dès la première page de son livre, d'affirmer que le XVIIe et le XVIIIe siècles sont les époques où l'on a le plus mal connu et le plus mal su l'art de la poésie.

Corneille, Racine, Molière, La Fontaine n'ont eu à leur disposition qu'un mauvais outil qui, après les avoir gênés et torturés toute leur vie, n'a pu, après eux, servir utilement à personne.

Il y a bien quelque outrance dans ces assertions. Racine n'a pas l'air d'avoir été gêné et torturé par l'alexandrin ; la langue des *Plaideurs* coule aisée et facile ; la poésie la plus fraîche chante dans les chœurs d'*Esther* et d'*Athalie*. Molière, n'eût-il écrit qu'*Amphitryon*, et Corneille que le *Menteur*, ils resteraient pour tous de véri-

tables poètes. Quant à La Fontaine, le bonhomme ne semble pas s'être aperçu que la prosodie de son temps ne fût qu'un mauvais outil.

Mais si des hommes de génie sont arrivés à bien peindre avec de mauvaises couleurs et de mauvais pinceaux, l'art affadi du XVIII[e] siècle est là pour montrer que couleurs et pinceaux ne valaient vraiment rien. Sur les modèles tracés par les grands poètes du XVII[e] siècle s'escrimaient les rimeurs au temps de Louis XV et de Louis XVI, et l'on eût cru entendre toujours la même ode ou la même élégie. Ce que l'on faisait alors ressemblait à de la poésie, comme les copies sorties du Luxembourg ressemblent à de la peinture.

En réalité, Malherbe, tant vanté par Boileau, a été un malfaiteur : il n'a pas « réduit la muse aux règles du devoir » ; il l'a mise en pension et condamné à l'internat. De Ronsard à André Chénier, les vers ont été condamnés à se promener en rangs, sous la surveillance de pédants qui s'appelaient Malherbe, Vaugelas et Boileau. Banville a pour ce dernier une haine comique et goûte un plaisir féroce à le cribler, à son tour, des critiques les plus drues et les plus piquantes. Il est bien arrangé dans le *Petit Traité*, le législateur du Parnasse !... Quinault doit bien en rire aux Champs-Elysées !...

Après avoir énuméré toutes les sortes de vers, y compris les vers peu usités de neuf, de onze et de treize pieds, — on en fait de seize aujourd'hui, — Banville entame l'étude très ardue de la mesure des syllabes. Il y a là une foule de remarques très ingénieuses et très savantes, que nous ne saurions trop recommander à l'attention des poètes.

Les règles en pareille matière fourmillent d'exceptions : les plus malins s'y laissent prendre.

On parlait un jour, à l'Académie, de la prononciation du *t* entre deux voyelles, et un savant concluait que le *t* entre deux voyelles a toujours le son du *c*. « Mon cher collègue, lui répondit Nodier, ayez picié de mon ignorance et faites-moi l'amicié de me répéter la moicié de ce que vous venez de me dire. »

Il en est de même pour la mesure des syllabes :

Pourquoi dit-on *fri-and* en deux syllabes, et *viande* en une seule ?

Pourquoi *bou-cli-er* compte-t-il pour trois pieds, et pourquoi

fa-mi-lier, qui devrait en donner quatre, n'en donne-t-il que trois ?

Pourquoi *sanglier*, qui ne comptait autrefois que pour deux syllabes, vaut-il aujourd'hui trois ?

Pourquoi *bruit* est-il monosyllabe et *bru-i-re* compte-t-il pour deux ou même pour trois pieds ?

Il sera toujours prudent de recourir au dictionnaire de Littré, toutes les fois que l'on aura le moindre doute sur la valeur d'une diphtongue. Faute de prendre ce soin, presque tous nos rimeurs modernes vous alignent des vers sans rythme et sans mesure, de treize ou quinze pieds.

Dans toute cette partie de son ouvrage, Banville se montre résolument conservateur. Il pense qu'il est trop tard, après deux siècles et demi d'usage, pour changer la longueur des mots, et quoique ces subtilités ne l'amusent guère, il ne se croit pas en droit de s'insurger contre elles. Il accepte même la règle si gênante qui oblige à n'employer dans le corps d'un vers, les mots terminés par un *e* muet, précédé d'une ou plusieurs voyelles, tels que *joie*, *partie*, *vie*, qu'à la condition de les faire suivre d'un mot commençant par une voyelle devant laquelle s'élide l'*e* final.

> Vous ai-je acquis sur eux, en ce dernier effort,
> La puissance absolue et de vie et de mort ?
>
> (CORNEILLE : *Pompée*.)

Cette règle est relativement récente. Dans un vers du *Dépit amoureux*, Molière emploie le mot partie devant un autre mot commençant par une consonne et le compte pour trois syllabes : *par-ti-e*.

> La partie brutale alors veut prendre empire
> Dessus la sensitive...

Il est probable que cette quantité fut déterminée à l'origine par la prononciation : Nous disons aujourd'hui, *la vie*, *la partie*, *Iphigénie*. L'*e* muet final allonge simplement le son de l'*i* et joue un rôle analogue à l'accent circonflexe. Au XVIe et au XVIIe siècle, on devait prononcer : *Ville*, *partille*, *Iphigénille*, presque comme on prononce *fille*, *charmille* ou *chenille*, et l'on comprend ainsi que *par-til-le* ait formé trois syllabes. Aujourd'hui que le mot n'en forme plus qu'un pour l'oreille, on pourrait peut-être abroger la loi qui oblige à élider l'*e* muet dans le corps du vers. Banville n'a pas osé aller jusque là.

Il proscrit de même l'hiatus ; tout en faisant remarquer que cette règle est récente et que le seizième siècle tout entier l'ignora. Cependant, il n'ose admettre dans les vers ces mots essentiels : *Tu es — tu as*, alors que Victor Hugo écrit très régulièrement :

Il a *tué! tué* qui? — Le Marquis Gaspard
De Saverny! neveu de ce digne vieillard!

On ne peut pas dire en vers *il y a*, mais on y parle très bien d'*Ilion*.

On ne dira pas *çà et là*, mais on parlera d'*Israël* et *Ismaël*.

Et Banville accepte délibérément toutes ces vieilles servitudes.

Il nous apparaît encore comme conservateur par l'estime qu'il professe pour les « poèmes à forme fixe » dont il a dressé la liste complète, et qu'il étudie avec une très visible sympathie.

Rien que cette liste nous fait passer un frisson dans le dos.

Nous voyons successivement défiler devant nous le rondel — le rondel commençant par un vers masculin — la ballade — la double ballade — le sonnet (régulier ou irrégulier) — le rondeau — le rondeau redoublé — le triolet — la villanelle — le lai — le virelai (ancien et nouveau) — le chant royal — l'acrostiche — les bouts rimés.

Comme si la liste n'était pas assez longue, des modernes y ont ajouté la sextine, la glose, le pantoum...

Et il est possible d'imaginer encore des formes nouvelles. Indiquons aux curieux la *Dolora* du poète espagnol Campoamor, qui n'a point encore, que nous le sachions, passé les Pyrénées.

De tous ces petits poèmes compliqués à plaisir, vrai maquis de la poésie, un seul, en somme, a fait une réelle fortune, c'est le sonnet ; mais celui-là n'a cessé de s'enrichir depuis que les Italiens l'ont inventé, et il a obtenu de nos jours, après l'éclatant triomphe des *Trophées* de Heredia, un succès qui ne semble pas près de s'éteindre.

Banville — après Boileau — montre pour cet enfant gâté des poètes une tendresse toute particulière. Il n'y voit pas seulement le raccourci de tout un long poème ; il y trouve toute une comédie en miniature, que chaque vers explique et déploie, où les quatrains préparent les tercets, et les tercets le dernier vers — qui doit être

attendu et cependant surprendre, et qui est tout le sonnet, à telles enseignes que Lamartine conseillait de ne lire que lui.

Pour bien comprendre la merveilleuse science technique de Banville, nous rapporterons ici sa conclusion sur le sonnet :

« La forme du sonnet est magnifique et prodigieusement belle et cependant infirme en quelque sorte : car les tercets, qui à eux deux forment six vers, étant, d'une part, *physiquement*, plus courts que les quatrains, qui, à eux deux, forment huit vers, et, d'autre part, *semblant* infiniment plus courts que les quatrains, à cause de ce qu'il y a d'allègre et de rapide dans le tercet, et de pompeux et lent dans le quatrain, le sonnet ressemble à une figure dont le buste serait trop long et dont les jambes seraient trop grêles et trop courtes. Je dis *ressemble* et je vais au-delà de ma pensée. Il faut dire que le sonnet *ressemblerait* à une telle figure si l'artifice du poète n'y mettait bon ordre.

« Quel doit être cet artifice ?

« Assurément, il ne peut consister à amoindrir les quatrains et à leur donner l'aspect d'un corps atrophié, car il ne faut jamais, sous aucun prétexte et pour atteindre n'importe quel but, faire des vers mesquins. L'artifice doit donc consister à grandir les tercets, à leur donner de la pompe, de l'ampleur, de la force et de la magnificence. J'ai dit plus haut comment le poète doit s'y prendre en pareil cas ; s'étant débarrassé d'abord des explications, des incidences, et ne gardant que les grands mots sonores, descriptifs et qui portent coup. Mais il s'agit d'exécuter ce grandissement sans rien ôter aux tercets de leur légèreté et de leur rapidité essentielle. — Ceux-là me comprendront qui ont admiré comment les Coustou et les Coysevox équilibrent toute une figure avec un morceau de draperie et un ruban désespérément envolé. »

Banville est tellement classique que ses préférences vont au sonnet régulier ; il reconnaît cependant que le sonnet irrégulier peut donner des chefs-d'œuvre, il en cite deux de Baudelaire, le maître du genre avant de Heredia, et nous ne pouvons résister au plaisir d'en citer un, celui où Baudelaire s'adresse au *spleen*, le génie inspirateur de sa muse cruelle et désenchantée.

> Je te donne ces vers, afin que si mon nom
> Aborde heureusement aux époques lointaines

Et fait rêver un soir les cervelles humaines,
Vaisseau favorisé par ce grand aquilon,

Ta mémoire, pareille aux fables incertaines,
Fatigue le lecteur ainsi qu'un tympanon,
Et par un fraternel et mystique chaînon,
Reste comme pendue à mes rimes hautaines.

Etre maudit à qui, de l'abîme profond
Jusqu'au plus haut du ciel, rien, hors moi, ne répond;
O toi, qui comme une ombre à la trace éphémère,

Foules d'un pied léger, et le regard serein,
Les stupides mortels qui t'ont jugée amère,
Statue aux yeux de jais, grand ange au front d'airain.

Cette pièce est incontestablement un chef-d'œuvre et Banville la donne comme tel, mais il en marque en même temps les défauts.

Ce sonnet est irrégulier !

« Parce que, bien que les quatrains soient écrits sur des rimes pareilles, la disposition en est contrariée, le premier quatrain ayant ses rimes masculines au premier et au quatrième vers, tandis que le second quatrain a ses rimes masculines au deuxième et au troisième vers !... »

Et nunc intelligite !

Avant d'en finir avec le sonnet, je ne puis me retenir de vous faire une confidence. Je trouve qu'il devient encombrant. C'est le « passe-partout » à 6 et à 13, dans lequel une foule de naïfs croient pouvoir encadrer tous les sujets, depuis un portrait d'enfant, jusqu'à des visions de guerre et des systèmes de philosophie. Peut-être serait-il temps d'arrêter sa pullulation : il menace d'envahir, comme une sorte de *phylloxera vastatrix*, toute la vigne de la poésie. J'en viens à comprendre la colère comique du bon Gorgibus : « Chansons, sonnets et sonnettes, puissiez-vous être à tous les diables ! »

⁂

Banville nous est apparu jusqu'ici, en somme, presque comme un disciple de Boileau. Cependant, sa vie s'est déroulée de 1823 à 1891, en pleine période romantique, et on ne peut le comprendre si on l'isole de son époque et de ses compagnons de lutte. Il a

bien été de son temps, il en a partagé les enthousiasmes ; il a été, à sa manière, comme Hugo et Gautier, un révolutionnaire.

Mais où est la révolution dans le *Petit Traité* qui seul nous occupe ici ?

Elle est dans tout ce que Banville nous dit au sujet du rythme et de la rime. Il ne change rien, en somme, aux règles traditionnelles ; il accepte les harmonies préétablies, mais il veut que la poésie s'éloigne de plus en plus de la prose pour ressembler de plus en plus à de la musique. C'est en cela qu'il a été novateur et qu'il a ouvert la voie à de plus hardis encore — dont les audaces, je le crains bien, l'auraient épouvanté.

L'alexandrin classique n'admet qu'une seule césure, invariablement placée au sixième pied :

Oui, je viens dans son temple — adorer l'Eternel.
Je viens selon l'usage — antique et solennel
Célébrer avec vous — la fameuse journée
Où sur le mont Sina — la loi nous fut donnée.

On s'est peut-être trop moqué de ces majestueux alexandrins qui vont deux par deux — comme les bœufs. — Cette forme a une ampleur et une magnificence qui conviennent très bien aux grands sujets, et un habile diseur trouvera toujours moyen de varier la coupe en apparence uniforme de ces vers. Les condamner absolument, ce serait condamner Versailles, ses colonnades, ses bassins symétriques, son grand canal, ses quinconces.

Il n'en est pas moins vrai que l'observation trop étroite, de règles aussi draconiennes, finit par donner à la poésie une monotonie parfaitement insipide.

Aussi, pour ce qui est de la césure et de l'enjambement, Banville envoie délibérément promener Boileau et ses règles « qui, dit-il, ne reposent sur rien ! » Il admet douze manières de couper l'alexandrin ; la règle unique de la phrase poétique est pour lui le rythme et la musique. — Est-ce que cela chante ? — Bien ! c'est de la poésie ! — Cela ne chante pas ? — Ce n'est plus rien. — Mais les règles sont observées ! — Tant pis pour elles : sans musique, pas de poésie.

L'âme du livre est le chapitre relatif à la rime. Elle est bien près, pour Banville, de constituer toute la poésie ; il semble presque dire,

à la façon d'un empereur des poètes : « Soignez la rime et moquez-vous du reste. »

Il cite *in extenso* — et nous ferons comme lui, — la belle ode de Sainte-Beuve à la rime :

Rime qui donnes leurs sons
Aux chansons ;
Rime, l'unique harmonie
Du vers, qui sans tes accents
Frémissants
Serait muet au génie ;

Rime, écho qui prends la voix
Du hautbois
Ou l'éclat de la trompette :
Dernier adieu d'un ami,
Qu'à-demi
L'autre ami de loin répète ;

Rime, tranchant aviron,
Eperon
Qui fends la vague écumante ;
Frein d'or, aiguillon d'acier
Du coursier
A la crinière fumante ;

Col étroit par où saillit
Et jaillit
La source au ciel élancée,
Qui, brisant l'éclat vermeil
Du soleil,
Tombe en gerbe nuancée ;

Anneau pur de diamant
Ou d'aimant,
Qui jour et nuit dans l'enceinte
Suspends la lampe, ou le soir
L'encensoir
Aux mains de la Vierge Sainte ;

Clef, qui loin de l'œil mortel,
Sur l'autel
Ouvres l'arche du miracle
Ou tiens le vase embaumé
Renfermé
Dans le cèdre au tabernacle ;

Agrafe autour des seins nus
De Vénus,
Pressant l'écharpe divine,
Ou serrant le baudrier
Du guerrier
Contre sa forte poitrine :

Ou plutôt, fée au léger
Voltiger,
Habile, agile courrière,
Qui mènes le char des vers
Dans les airs
Par deux sillons de lumière !

Cette prière à la rime, avec ses rimes presque impeccables, son rythme savant, sa prodigieuse richesse verbale, le défilé chatoyant de ses images offre le parfait modèle de l'art tel que le concevait et le pratiquait Banville, un tour de force de l'esprit, un chef-d'œuvre de prestesse et d'agilité ; l'idée ne compte pour presque rien ; un mot — la rime — éveille une série d'images, elle est tour à tour écho, adieu, aviron, éperon, frein d'or et aiguillon, agrafe, ou boucle, jet d'eau, bague, lampe, encensoir, clef, fée ; — elle finit par se confondre avec Apollon lui-même. Brisez la cadence du poème, récrivez en prose vulgaire ce morceau, vous obtiendrez une sorte de monstre à l'allure énigmatique, couvert d'écailles multicolores,

étincelant, changeant, coruscant, semblant défier les lois de l'équilibre et de la raison. Mais ça chante, n'est-ce pas ? — Cela vibre, cela résonne, c'est modulé comme par un orchestre, composé des instruments les plus variés ? — Tout va bien : il n'en faut pas davantage ; tenez l'œuvre pour bonne et faite de main d'ouvrier.

La théorie de la rime, telle qu'il la présente dans notre petit livre, appartient bien en propre à Banville et il a quelque lieu d'en être fier ; il le fait bien comprendre par la manière même dont il la présente. Cette page est peut-être la plus délicieuse du livre. La voici dans toute sa crânerie et sa désinvolture :

« Je vais — pour la première fois — dire toute la vérité — que savent tous les poètes. On a cru qu'il fallait la cacher à l'endroit le plus secret du tabernacle : pour moi, je pense que le temps est venu d'expliquer tous les mythes et de divulguer toutes les vérités. On peut, sans inconvénient, divulguer le secret de l'art des vers, et cela pour deux raisons. La première, c'est que les hommes non organisés pour l'art des vers, ne croiront pas que c'est en effet le vrai secret : la seconde c'est que, le connaissant, ils n'en pourront absolument rien faire, car il faut, pour s'en servir, avoir reçu un don surnaturel et divin. »

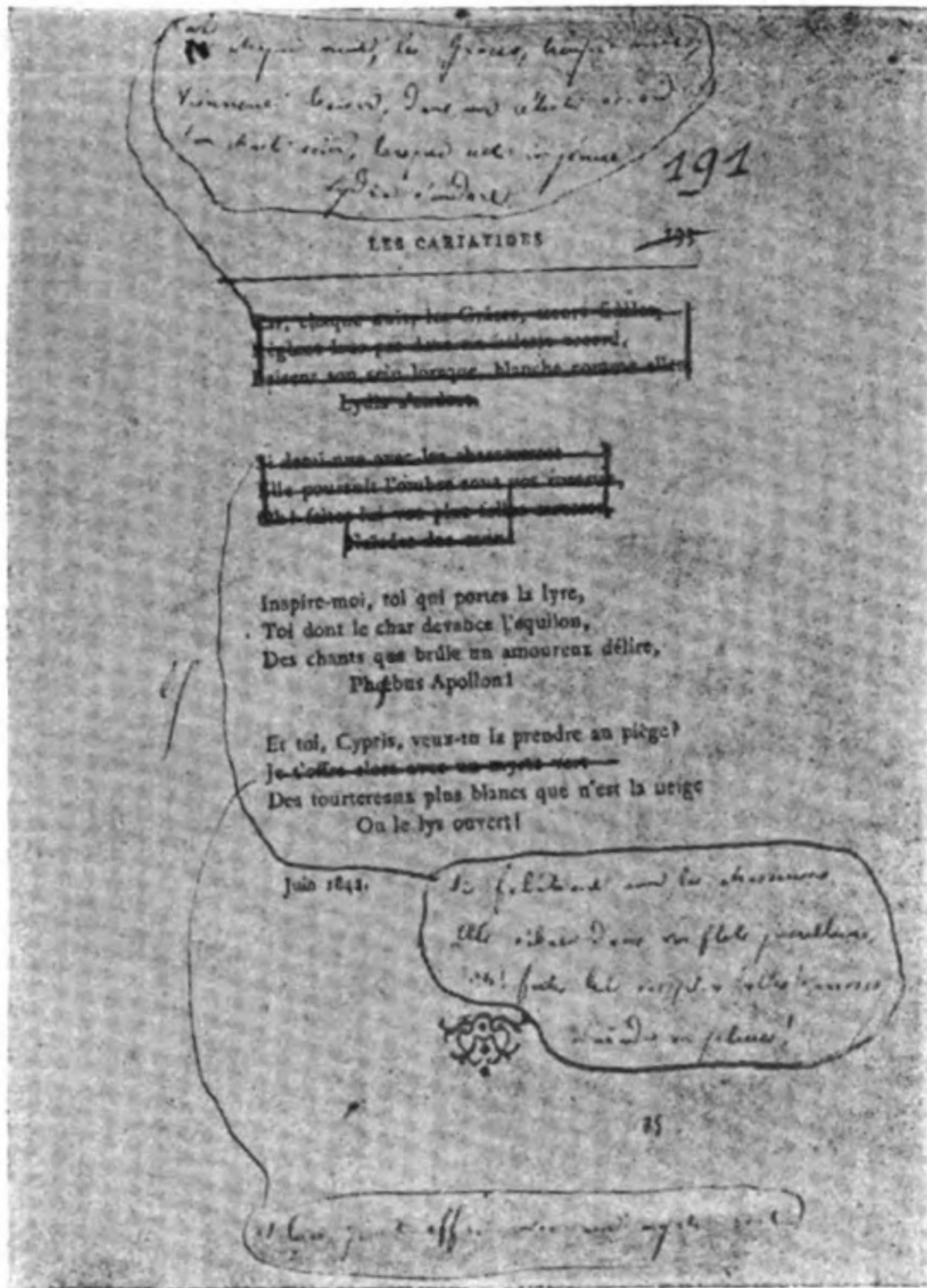
N'y a-t-il pas dans ces termes quelque chose comme une charmante impertinence ? Je vais vous dire tout mon secret, mais cela n'a aucune importance, vous ne saurez pas en user, et ce sera, en pratique, comme si je ne vous avais rien dit !

Ne gardons pas rancune au poète de ce sans-gêne un peu trop aristocratique... Déplaisant partout, l'orgueil est pardonnable aux poètes et à l'artiste, à ceux qui ont reçu le don merveilleux de *créer*, de *faire quelque chose avec rien !*

Banville prétend que l'on n'entend dans les vers un autre mot que la rime ; il affirme que la rime est *tout le vers ;* il la veut sonore, d'un bon métal, bien homogène et sans paille, éclatante, musicale et imprévue ; il *rejette* les rimes usées à force d'avoir servi, les rimes trop faciles, les rimes attendues, que l'auditeur devine avant de les entendre. Il condamne la rime par à peu près, il veut qu'elle existe pour l'œil comme pour l'oreille. *Errant* ne rime pas pour lui avec *tyran* parce que *tyran* ne s'écrit pas avec un *t* final. Il insiste, avec une sévérité désespérante sur la consonne d'appui, la consonne précédant la voyelle ou la diphtongue de la rime, et qui doit être la

même pour les deux vers. Il surpasse Boileau lui-même en *draconisme* ; la rime a beau être un frein d'or, c'est un frein tout de même, et avec lui, elle se change en mors de sûreté, en *frenum lupatum*, frein à dents de loup, comme disaient les anciens.

Avec ce frein entre les dents, il faut que Pégase se présente comme s'il jouissait de toute sa liberté; qu'il marche, coure, galope, saute, volte, s'arrête, au gré du cavalier. Il faut que cette gêne lui devienne une seconde nature ; il faut qu'il mâche ce frein avec délices; qu'il le fasse sonner, qu'il le blanchisse d'écume, qu'il ait l'air de l'aimer, de ne pouvoir s'en passer... si vous le lui otiez, il serait malheureux : il lui manquerait quelque chose ; il est amoureux de son tourment, il ne veut pas qu'il lui soit ôté.



191

LES CARIATIDES

Inspire-moi, toi qui portes la lyre,
Toi dont le char devance l'aquilon,
Des chants que brûle un amoureux délire,
Phœbus Apollon!

Et toi, Cypris, veux-tu la prendre au piège?
Des tourtereaux plus blancs que n'est la neige
Ou le lys ouvert!

Juin 1842.

Une épreuve des *Cariatides*, corrigée de la main de Banville (1).

Pour joindre l'exemple au précepte — ce qui est la meilleure manière d'enseigner, — Banville a composé les *Odes Funambulesques*, où sa muse capricieuse, vêtue en ballerine et munie du balancier d'or de la rime — (elle était tout à l'heure tant de choses, que nous pouvons bien, n'est-ce pas, en faire un balancier ?) — exécute

(1) Cliché *Monde Illustré*. Collection Jacques Madeleine.

sur la corde les danses les plus vertigineuses. L'imprévu y est semé à pleines mains : le philistin est tenté à chaque instant de crier « casse cou ! » Mais ne prenez pas de souci. La muse, au mieux avec Hermès, lui a emprunté ses talonnières et son pétase ailé ; elle danse sur le filin avec une impeccable adresse ; l'œil la suit dans ses ébats les plus fous, amusé et inquiet à la fois — et le maître de ballet qui a réglé la danse sait que la ballerine ne tombera pas.

Lisons ensemble la pièce, si amusante, dédiée à Madame Keller :

Quel air divin caresse l'amalgame
De ces lys purs qui nous chantent leur gamme?
Plus patient que les doigts du sommeil,
Quel blond génie avec son doigt vermeil
De cette neige a su faire une trame ?

Ses dents pourraient couper comme une lame
Les dents du tigre et de l'hippopotame
Et son col fier à du marbre est pareil.
Quel air !

Ovide seul, dans un épithalame,
Eût pu monter son vers que rien n'entame
A la hauteur de ce corps de soleil ;
Junon, Pallas, Vénus au bel orteil,
Même Betti, le cèdent à Madame
Keller !

Voulez-vous un autre chou à la crème. Prenons la petite pièce écrite sur un exemplaire des *Odelettes*.

Quand j'ai fait ceci,
Moi que nul souci
Ne ronge,
La fièvre de l'or
Nous tenait encor
J'y songe !

Pendant ces moments,
Comme les romans
Que fonde
Le joyeux About,
Elle avait pris tout
Le monde !

Vous rappelez-vous
Les efforts jaloux,
Les brigues,
Les peurs, les succès ?
Le combat eut ses
Rodrigues !

Oh ! qu'il fut ardent,
Hélas ! moi, pendant
La lutte
Et son bruit d'enfer,
J'essayais un air
De flûte !

Et, si vous voulez boire sur la crème un verre de punch — ce qui est fort recommandé — c'est *le Maréchal Bugeaud poursuivant Abd-El-Kader*, qui va vous l'offrir :

Bugeaud veut prendre Abd-El-Kader :
A ce plan le public adhère.
Dans tout ce que l'Afrique a d'air
Bugeaud veut prendre Abd-El-Kader.
Il voudrait que cet Iskander,
Cet aigle au grand vol manquât d'aire!
Bugeaud veut prendre Abd-El-Kader.
A ce plan le public adhère.

C'est du Champagne « extra dry » ; c'est sec et rapide ; cela étonne et chauffe le palais ; c'est un peu bizarre, mais excellent !...

Cependant nous nous demanderons si ce très fin dessert intellectuel peut et doit être le dernier mot de l'art.

Qu'en pensez-vous ? Ne connaissez-vous rien qui vous plaise davantage ? qui vous émeuve plus profondément, qui vous aille plus avant dans le cœur, qui vous prenne plus fortement à l'âme ?

Ces vers n'ont-ils pas l'air de dater d'un temps déjà très lointain, où la France sybarite se couronnait de roses, et chantait le soir dans les festins ?

Notre temps, si glorieux mais si tragique, si angoissé, si troublant, peut-il se contenter de cette mousse légère, de cette capiteuse vapeur ? Notre art n'exige-t-il pas d'autres formes, d'autre matière ? Est-ce dans un verre de Venise que peut tenir l'âpre et bouillante liqueur désirée par notre fièvre et par notre soif d'énergie ?

Très franchement, j'avouerai que je ne le crois pas. Banville a encore été un classique. S'il admet l'enjambement et s'il réduit le vers à la rime, pour tout le reste sa technique reste — quoiqu'il s'en défende — celle de Malherbe et celle de Boileau.

Et il n'a pu lui-même appliquer ses théories dans leur entier. Les trois petits poèmes que nous venons de lire le montrent infidèle aux rigoureuses exigences de la « consonne d'appui ».

Il fait rimer *gamme* et *trame*, *lame* et *hippopotame*, *épithalame*, *entame* et *madame*, *ronge* et *songe*, *about* et *tout*, *vous* et *jaloux*, *fonde* et *monde*.

Il prouve ainsi par son propre exemple, qu'il a cherché la perfection impossible, qu'il a dépassé l'exigence raisonnable, qu'il est

arrivé à la *rime-calembour* — qui est bien près d'être le contraire de la poésie.

Un art tel que nous le voulons, tel que la France le réclame, exige plus de liberté et plus de sérieux.

Nous avons à l'heure actuelle, d'admirables poètes, qui acceptent les grandes lignes de la technique traditionnelle, mais qui veulent surtout que la poésie soit une pensée, soit un envol. Ils ont retiré à leur Pégase le mors et la bride ; ils le montent sans selle et sans étriers ; serrant des genoux ses flancs nerveux, ils se penchent sur son col, ils s'aggrippent à sa fauve crinière et s'enivrent de lumière dans l'ascension vertigineuse où les entraîne le coursier divin.

J'ai pensé qu'il serait intéressant de montrer ce que réalisent nos poètes contemporains, en dehors de la technique banvillienne ; j'ai choisi trois pièces empruntées à nos poètes d'Auvergne et je vous demanderai la permission de vous citer aussi pour finir quelques vers d'un de mes neveux, dont le pseudonyme cache un des médecins les plus en vue de Paris.

Voici d'abord un sonnet du bon poète cantalien Gandilhon Gens d'Armes, sonnet irrégulier et cinématographique, en pleine insurrection contre les règles. J'espère cependant qu'il vous plaira par sa couleur franche et son énergique dessin.

COUPS DE TONNERRE

Crépuscule — Un ciel doux — mais de brusques nuages
Cernent de leurs flots lourds Peyrarche aux sombres dents
Et le Puy-Mary, grave à l'horizon ardent,
Puis livide... Du vent dans les arbres? — L'orage!

Clochette des troupeaux surpris au pâturage...
La nuit croule et s'étale. — Angoisse! — L'homme attend
La grande force aveugle aux pas lourds et grondants.
Deux éclairs violets. Deux craquements sauvages! —

Effondrements de rocs en des gouffres d'airain. —
Brève colère ! — Un souffle a lavé l'étendue,
Une lueur nacrée au sud est descendue.

Et par cette échappée, où s'ouvre un ciel serein,
J'ai vu, large et rapide, allégé du tonnerre,
Passer un aigle noir sur le disque lunaire!

Nous sommes loin des gentillesses de tout à l'heure ; n'aimez-vous pas ce petit drame brossé en vigueur en quatorze vers ? N'avez-vous pas suivi dans toute leur beauté toutes les phases de la crise, de cet accès de colère, de cette brève démence du ciel ?

Mon charmant ami Henri Pourrat, d'Ambert, dont la critique parisienne a loué si justement *Les Montagnards* et le roman *Gaspard des Montagnes*, a publié, l'an dernier, un poème étrange : *Liberté*, dont j'extrairai une page, pour vous donner une idée de son art et de sa pensée.

LE TEMPS DE LA LIBERTÉ

Et alors, le vent se leva ;
Le vieux vent de bisant aux vieux sorbiers des grèves,
Gonflant sur les pâtis les draps de la lessive,
Il passait dans la feuille avec un bruit d'eaux vives,
Le vent claquant et clair, qui toujours m'enleva.

Il roulait largement sur ces larges campagnes.
On l'entendait loin et partout,
Apportant son odeur d'herbe rude et ce goût
De fraîcheur, d'étendue, de liberté surtout
Qui fait qu'on se sent en montagne.

Partout au long des prés et des haies d'églantiers,
Dans les pins en bouquets entre les héritages,
Dans ce vol de pigeons sur les toits du village,
Dans les rochers du haut et les poiriers sauvages,
Aux tournants montants des sentiers.
Il venait de ces monts tout lumière et finesse
Où la vieille Contrée prend face de jeunesse,
De ces longs fonds pointus là-bas,
Couleur de l'air du temps, qui s'en vont et s'abaissent

Emmenant le regard et ne l'arrêtant pas.
La bise ! On est léger dans ses souliers. C'est elle
Au large, dans ce bleu traversé d'hirondelles,
Qui fait le corps plus libre et l'esprit plus vainqueur,
Balayant tout, de ce coup d'aile
Dont la force emporte le cœur.

Nous sommes ici en contact direct avec la libre nature. Quand on connaît le pays d'Ambert, aux montagnes bleues, aux grands bois, aux granits moussus, ce pays qui est comme une Bretagne aux

proportions colossales, on goûte cette poésie agreste, si sincère et si forte, qui rend avec une précision si parfaite et une si lyrique beauté, la verdeur et la sève de ce pays de plein air, d'âme grave et de vraie liberté.

Le Vellave Jules Romain, dans son *Cromedeyre-le-Vieil*, a tracé de main de maître le tableau de la maison cévenole ensevelie sous la neige. Il l'a peinte en vers sans rime ; il a poussé la révolte jusqu'au défi. Pour ne rien sacrifier à la rime, il sacrifie délibérément la rime elle-même, il la jette par-dessus bord — et je serais bien étonné si vous ne goûtiez pourtant cette étrange et sauvage poésie, que je trouve merveilleusement forte et prenante.

Et c'est la neige alors qui commence à tomber.
Elle est tendre au début, elle fond vers midi,
Laissant une rosée à la pointe des herbes ;
Mais un beau jour d'octobre, elle ne s'en va plus.
Un nouveau sol pousse, avec de nouvelles formes,
Comme si une bête avait changé de peau.
Un sol neuf, qui est terre par la dureté
Et qui est ciel, en même temps, par la lumière.

La maison est alors aussi secrète et seule
Que si on se cachait à cent pieds sous le sol.
L'on n'entend plus que la fontaine intérieure
Couler infiniment dans l'auge de granit.
L'âme se plaît entre l'étable et la cuisine.
Il repose au plafond sur des claies toutes noires
Des jambons, des fromages et du lard pour plus de six mois,
Des bottes de saucissons pendent à la cheminée,
On butte au cellier sur les pommes de terre croulantes,
Deux armoires de chêne abritent mille fruits en rangs
Et le foin dans la grange est entassé jusqu'aux chevrons.

Alors la maison s'emplit de la chaleur de l'étable,
L'eau semble tiède aux mains comme la laine des brebis.
Il ne vient un peu de jour que par la haute lucarne.
C'est une fente étroite et profonde comme l'eau d'une source.
Le jour qui en descend paraît comme un plaisir d'homme riche
Et on le recueille avec beaucoup de soin dans les yeux.
Mais le soir une grosse lampe
Bourdonne au-dessus de la table
Jusqu'à l'heure de s'endormir,
Les lits sont enfoncés dans une muraille de bois.

Ils vont loin, comme des trous d'insecte au cœur d'un vieil arbre.
Le sommeil y est plus enivrant que partout ailleurs
Plus libre de la terre, plus entré dans l'autre vie !

Je ne dis pas que je choisirais le Mézenc comme station d'hiver ; mais cette page n'a-t-elle pas sa saveur et sa rude beauté — et la rime est-elle, en somme, aussi indispensable que l'a cru Banville à la vraie poésie ?

François des Cortils, — qui s'appelle en réalité le docteur François Moutier — a chanté dans *La Mort des Idoles*, sur le mode pessimiste, les angoisses du combat qui se livre dans son âme de savant entre son secret idéalisme et les horreurs que lui présentent, à l'envi, la vie ambiante et sa propre profession.

Sa poésie a l'éclat d'un vitrail ou d'un tapis d'Orient. C'est une peinture étincelante où dominent les teintes riches — le rouge sanglant, l'or rouge, le pourpre, l'orangé — avec de larges rehauts de noir, comme chez les céramistes japonais. La manière est violente et moderne — rien de léché, rien de fignolé — mais de grands coups de brosse, des touches brutales, posées au bon endroit et qui font vibrer toute la pénombre.

Je choisis un passage du *Nautonnier aveugle*. Les amoureux se sont embarqués pour Cythère ; ils ont passé la nuit à danser, à chanter, à s'aimer, ils croient déjà entrevoir la terre idéale... Tout à coup, la tempête éclate et pousse à l'écueil le navire conduit par l'aveugle destin.

Soudain l'air déchira son silence haineux !
Lourd de tempêtes,
Sentant la mort comme une haleine de fiévreux,
Dont s'écarte l'instinct des bêtes,
L'écroulement des nuées écrasa l'horizon.
Le ciel tomba comme l'effroi d'une prison
Et la tourmente
S'abattit sur la mer en hurlant d'épouvante.
Sous le plomb écrasé de ces terreurs mouvantes,
Brutalement
Les hommes arrachés au jeu de leur délire
Par les cordes grinçant leurs aigres sifflements,
Sentirent
Crouler l'horreur de vivre et l'horreur de mourir.
Les éclairs s'enflammaient sur le mur des ténèbres

Comme des fleurs de feu, sitôt mortes qu'écloses,
Et le vent en lacérant les roses
Eclatait d'un rire funèbre.
Or le brouillard fouetté par l'orage impossible
S'évanouit
Et sur la mer, cerclés par des rages d'écume,
On vit, précipités dans un sombre chaos,
Trouant les eaux,
Crevant la brume,
Grandir une autre terre et des récifs nouveaux.
Debout,
Interrogeant la pâleur des visages,
Les amants écoutaient la succion des remous
Gronder d'un souffle rauque ou strider tout à coup,
Et tous se reprochaient la fin d'un tel voyage,
Crispaient leur beauté morte en des masques de fous !

Ainsi donc la technique de Banville n'est plus assez large : la pensée contemporaine déborde le cadre étroit qu'il lui avait fixé : l'art nouveau arbore l'étendard de la révolte et crie — lui aussi comme nous tous ! — comme l'humanité tout entière : Liberté !

Et il est infiniment probable que si Banville revivait à notre époque, il irait lui-même vers une forme d'art, plus pleine de pensée et de passion, que celle qu'il aimait.

Son œuvre aurait-elle donc été vaine ? Et, après étude, devrons-nous retirer ce que nous en avons dit au début de cette causerie ?

Que non pas ! *Le Petit Traité de Poésie française* reste une œuvre historiquement importante, qui marque une date dans notre art, une œuvre utile aussi, que tout homme désireux d'écrire en vers devra lire, relire et méditer. Car, s'il est peut-être permis de s'affranchir des règles, il n'est pas permis de les ignorer, et il faut les avoir pratiquées longtemps et docilement avant d'avoir le droit de se faire un art personnel, et fait pour soi.

Si j'avais un conseil à donner à nos jeunes littérateurs, je leur conseillerais de s'écarter le moins possible de la tradition, et, en tous cas, de placer toujours en tête de leurs recueils une pièce de forme impeccable, avec rimes millionnaires — et consonne d'appui — pour montrer qu'ils ont lu Banville et qu'ils sont capables de lui rendre hommage, pour lui tirer galamment leur chapeau avant de s'escrimer à leur mode, à la française ou à l'italienne, suivant leur tempérament.

Puis, il faut bien se dire une chose, c'est qu'aucune révolte ne peut prévaloir contre la langue ni contre le bon sens. — Rimez richement ou pauvrement, ou même pas du tout ; — adoptez tous les rythmes que vous voudrez : — inventez de nouveaux poèmes : des super-pantoums, des thrènes, des nénies... — comme vous voudrez les appeler ; — rien ne vous dispensera jamais, si vous faites des vers français, de les écrire en français ! Si vous faites des vers auvergnats, de les écrire en auvergnat : mais n'émaillez pas d'arvernismes vos vers français, ni de gallicismes vos vers auvergnats.

Puis, que l'on se figure bien aussi que la phrase, même poétique, doit présenter un sens à l'esprit ; et que la phrase dépourvue de sens n'est pas de la poésie, mais du simple galimatias. Croyons fermement que jamais aucun public ne s'intéressera à l'inintelligible. Croyons que l'inintelligible procède toujours de l'inintelligent.

Et remercions enfin Banville d'avoir formulé cette conclusion lapidaire, fermoir d'or ciselé de son précieux livre !

« Et adieu ! sois simple, *bon*, enthousiaste, épris du beau, humble de cœur et ne te laisse pas renvoyer à l'ignorance sous prétexte de naïveté. On ne redevient pas naïf parce qu'on est resté ignorant. Pas plus qu'un vieillard habillé en poupon ne redeviendrait pour cela un enfant aux lèvres roses ! Et surtout, sois bien persuadé que moi qui ai prétendu t'enseigner quelques-uns des éléments de notre art, je n'ai sur toi d'autre avantage (si c'en est un) que d'être un vieil écolier ! »

« La Poésie doit toujours être noble, c'est-à-dire intense, exquise et achevée dans la forme, puisqu'elle s'adresse à ce qu'il y a de plus noble en nous, à l'Ame, qui peut directement être en contact avec Dieu. Elle est à la fois Musique, Statuaire, Peinture, Eloquence : elle doit charmer l'oreille, enchanter l'esprit, représenter les sons, imiter les couleurs, rendre les objets visibles et exciter en nous les mouvements qu'il lui plaît d'y produire. »

(BANVILLE.)



LA FAMILLE DU POÈTE

I. — LES FAULLAIN DE BANVILLE

La famille Faullain de Banville est originaire du Cotentin, en Normandie. Elle ne devint bourbonnaise que par le grand-père du poète, Jean-Louis Faullain de Banville, ingénieur des Ponts et Chaussées de la Généralité de Moulins.

Cette famille Faullain, qu'il ne faut pas confondre avec la maison de Banville, encore existante (1), apparaît, dès le XVIIe siècle, comme un lignage de haute bourgeoisie, vivant noblement au moins dès le milieu de ce siècle et peut-être bien plus tôt.

M. Max Fuchs, en effet, dans son intéressant ouvrage sur Théodore de Banville (2), nous apprend que les Faullain étaient établis en Cotentin, dès le début du XVIe siècle, s'il faut en croire, dit-il, leurs « lettres de noblesse », dont il n'indique ni la date, ni la teneur, ni le bénéficiaire.

(1) La maison de Banville, originaire elle aussi de Normandie, a eu pour berceau la seigneurie de son nom, paroisse de l'ancien diocèse de Bayeux. Elle a conservé ce fief jusqu'au XVIe siècle. Il semble bien que c'est cette même terre dont les Faullain prirent le nom, quand, d'après des indications fournies par M. Fuchs, ils en héritèrent d'un Olivier Gohier, dans le courant du XVIIe siècle. — La maison de Banville a pour armoiries : *de menu vair plein.* On verra que ces armoiries n'ont aucune analogie avec celles portées par le poète.

(2) THÉODORE DE BANVILLE ; *Contribution à l'histoire de la poésie française pendant la seconde moitié du* XIXe *siècle* (Thèse pour le doctorat ès lettres), par M. Max Fuchs, agrégé ès lettres, professeur au lycée de Charleville ; in-8° de XII-518 pages. Paris, chez Edouard Cornély et Cie, éditeurs, 101, rue de Vaugirard, 1912. Voir dans le *Bulletin*, 1912, p. 90, une bonne bibliographie de cet ouvrage, due à la plume de M. E. Delaigue.

Le *Bulletin* s'est déjà occupé de la famille de Banville. Voir : 1919, p. 108, et 1920, p. 236 et 250, articles de M. E. Delaigue ; 1921, p. 56 et 67, communications de M. P. Tiersonnier.

Dans les notes qui suivent, sauf exception, je m'attache à ne pas redire ce que M. Fuchs a déjà donné dans son : *Introduction. La famille et la jeunesse de Banville.*

Un fait certain, c'est que dans les recueils de lettres d'anoblissement on n'en trouve pas en faveur d'un Faullain, et, dans les actes les concernant, soit aux archives de l'Allier, soit aux archives municipales de Moulins, aucun d'eux ne prend ou reçoit la moindre qualification nobiliaire. Enfin, en 1789, lors des assemblées de la noblesse pour la nomination de députés aux Etats Généraux, nul Faullain ne comparaît ou n'est appelé à comparaître parmi les nobles, soit en Normandie, soit en Bourbonnais. Et cela, au surplus, n'enlève rien ni à la notoriété de cette famille, ni à la gloire de notre poète (1).

M. Fuchs nous dit encore : « Toutes les armoiries attribuées aux Faullain de Banville par les armoriaux sont fantaisistes et celles figurées sur les lettres de noblesse de la famille sont : *d'azur, au chevron d'argent, accompagné de trois fers de pique de même* (2)... »

Ces armoiries furent évidemment empruntées par les Faullain aux Gohier, quand, par la libéralité d'Olivier Gohier, écuyer, ils devinrent possesseurs de Banville.

De même que le nom de terre, ils relevèrent les armes de celui

(1) L'*Armorial Général* de 1696 ne nous apprend rien sur les armoiries des Faullain de Banville. On y trouve seulement, au registre de Valognes : Jean Faullain, prêtre, curé de Martinvast, qui, faute de déclaration, reçut les armoiries suivantes : *d'argent, à une barre vivrée de sinople ; parti de gueules, à un chevron ondé d'or.*

On peut supposer que ce prêtre était de même souche originelle que les Faullain de Banville, aussi bien que le suivant :

Jean-François Faullain né à Carentan (Normandie), le 12 janvier 1772, mort en la même ville le 27 avril 1831, colonel d'Infanterie, officier de la Légion d'honneur, chevalier de Saint-Louis, créé chevalier de l'Empire français par lettres patentes du 23 juillet 1810, avec le règlement d'armoiries suivant : *Tiercé en bande : d'or, au casque de sable panaché d'argent ; de gueules, chargé du signe des chevaliers légionnaires* [*étoile de la Légion d'honneur*] ; *et d'azur, à trois grenades de combat d'or, posées 1 et 2.* (Cf. vicomte Révérend, *Armorial du Premier Empire.*)

Quant aux armoriaux qui ont attribué aux Faullain de Banville des armoires fautives, ce sont, à ma connaissance, l'*Etat présent de la noblesse française* (éditions de 1873-1874 et de 1883), de Bachelin-Deflorenne ; la *France héraldique*, de Poplimont ; l'*Armorial général*, de Rietstap. Ces ouvrages (*sub* : Banville), attribuent à la famille du poète un écusson : *de gueules, au pal d'argent, accosté de six merlettes de même.* Ce sont ces armoiries fautives que la *Collection des Gozis*, aux Arch. de l'Allier, attribue aussi, d'après ces auteurs, à la famille Faullain de Banville.

(2) M. Fuchs les avait décrites : *d'azur au chevron d'argent* (p. 7), il rectifie cette description incomplète, p. 520.

dont ils devenaient les successeurs. Pour s'en convaincre, il suffit de consulter, à la Bibliothèque Nationale, l'*Armorial général manuscrit de 1696*. On y trouve :

— Bretagne, T. I, p. 278, n° 36. Jacques Gohier, recteur de la paroisse de Domalain, porte : *d'azur, à un chevron d'or, accompagné de trois piques de même.*

— Normandie, Caen, p. 142, n° 89. Pierre Gohier, écuyer, sieur de Lamberville, porte : *d'argent, au chevron de gueules, surmonté d'un croissant de sable et accompagné de trois fers de dards de même.*

— *Id.*, p. 404, n° 75. Anne du Lubois, veuve de Jean Gohier, écuyer, conseiller secrétaire du Roy, lieutenant criminel au bailliage et siège présidial, porte (comme p. 142, n° 89). Elle déclare les armes de son mari, comme il résulte de l'article qui suivra (Paris, T. II, p. 511, n° 75).

— *Id.*, p. 359, n° 39. Nicolas Gohier, prêtre, curé de Saint-Pierre d'Entièremonde, porte : *d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois fers de javelots de même.*

— Paris, T. II, p. 511, n° 75. Jean Gohier, écuyer, conseiller, secrétaire du Roy, porte : *d'argent, au chevron de gueules*, etc... (comme plus haut).

De ces déclarations, il résulte bien que le blason au chevron accompagné de trois fers de piques, constituait, avec des variantes, l'emblème héraldique des Gohier. C'est bien à cette famille que les Faullain de Banville ont emprunté leurs armoiries.

Enfin, il n'est pas douteux que les « lettres de noblesse de la famille » dont parle M. Fuchs ne concernent nullement les Faullain, mais les Gohier. Il s'agit des lettres de noblesse octroyées à Olivier Gohier, écuyer, sieur de Banville, anobli pour ses services par lettres patentes du 4 décembre 1659 (1). Cet Olivier Gohier était peut-être allié aux Faullain, mais je n'en ai pas la preuve et M. Fuchs ne dit rien de précis à ce sujet.

(1) Une expédition de ces lettres appartient actuellement à M. Rochegrosse, le peintre célèbre. Pour plus de détails, voir Fuchs, p. 5. Dans ses additions, p. 520, M. Fuchs indique que, sur les lettres d'anoblissement d'Olivier Gohier, sieur de Banville, les armoiries du nouvel anobli y sont figurées : *d'azur au chevron d'argent accompagné de trois fers de flèche de même, deux en chef et une en pointe.* Il note aussi qu'elles sont identiques sur les ex-libris de Théodore de Banville.

Je ne m'étendrai pas plus longuement sur la famille Faullain de Banville. Pour plus de détails, on voudra bien se reporter au tableau généalogique annexé aux présentes notes, et, pour les biographies des ancêtres directs du poète, aux travaux de MM. Fuchs et Delaigue.

II. — LES ASCENDANCES BOURBONNAISES DE THÉODORE DE BANVILLE

Si, par sa famille paternelle, Théodore de Banville est de souche bourbonnaise relativement récente, il en est tout autrement du côté de nombre de ses ascendances en ligne féminine.



Banville enfant (1)

Notre grand poète, si amoureux de la terre bourbonnaise et de son vieux Moulins, n'aurait certes pas dédaigné pareille étude, en-

(1) Cl. *Monde Illustré*. Collec. Rochegrosse.

core que les généalogies constituent une littérature un peu sèche et monotone. Mais il aimait les souvenirs de famille, le bon poète, au point de les embellir. En son hôtel de la rue de l'Eperon, il conservait pieusement ses portraits de famille et parfois en les contemplant, au cours de ces étincelantes causeries dont ses intimes ont gardé un si charmant souvenir, racontait une anecdote ou retraçait les faits et gestes d'un ancêtre, doublant la vie du portrait de celle de sa parole alerte. N'a-t-il pas raconté ainsi qu'un sien bisaïeul, Etienne Denozier, dont il possédait le portrait, — un pastel quelque peu effacé, — représentant un adolescent, coiffé d'un tricorne, vêtu d'une veste de satin, aurait été le héros d'une curieuse aventure ; à l'âge de dix-huit ans, elle lui aurait valu un duel et une épouse charmante (1).

Or, cet ancêtre, contait Banville, avait pour ami un certain « chevalier » fort épris d'une jeune et jolie jeune fille dont la famille était connue de tous deux.

Un peu timide sans doute, le « chevalier » pria l' « ancêtre » de vouloir bien être son ambassadeur. Après quelques défenses, ce dernier accepte la mission, et la remplit heureusement... pour lui-même. Elle était si charmante, la jeune beauté, que, frappé du romantique coup de foudre, le bisaïeul de Théodore de Banville en était tombé éperdument amoureux. Naturellement, il y eut échange de coups d'épées et ce fut, je crois bien, le bisaïeul qui eut la blessure, aussi bien que la femme. Chose piquante, après s'être boudés, il arriva que le chevalier, le bisaïeul et sa charmante épousée se réconcilièrent, se tenant par la suite pour les meilleurs amis du monde. Le chevalier, ironiste ou sincère, ajoutait même que ses amis ne savaient pas quel service ils lui avaient rendu.

Ce bisaïeul, au dire de Banville, était resté légendaire en mémoire des frasques les plus originales. N'est-ce pas lui qui se faisait arrêter par la maréchaussée, pour éprouver ses amis et voir s'ils viendraient à son secours, l'épée au poing ?

(1) M. Fuchs, p. 28-29, cite d'autres traits de cet Etienne Denozier, d'après les *Souvenirs* de Théodore de Banville. Ceux que je rappelle ci-dessous ont été racontés par divers journalistes, lors de la mort du poète. (Voir à la Bibliothèque municipale de Moulins, le Recueil d'articles publiés à Paris, en province et même à l'étranger, après le décès de Théodore de Banville.)

N'est-ce pas lui qui causait scandale à Moulins en promenant dans son carrosse une chèvre habillée en dame. Lui encore qui, un beau jour, prenait à gages cinquante filles de seize ans pour voir laquelle réussirait le plus galamment à lui attacher sa serviette et à lui verser à boire. Ce même bisaïeul, contait encore Banville, aimant à manger en compagnie, quand il manquait de convives, se muait en brigand de grand chemin, arrêtait les passants, les faisait lier par de faux complices, conduire sous escorte en son château où il les priait à souper.

Théodore de Banville appelait, dit-on, le facétieux ancêtre : l'aïeul des *Odes Funambulesques*.

Hélas ! tout meurt, même les légendes, et maintenant que le poète n'est plus, qui se souvient du fantasque et légendaire bisaïeul ? Mais Banville n'aurait-il pas vu les aventures de son ancêtre à travers le prisme de sa brillante imagination ? N'aurait-il pas quelque peu brodé sur le canevas de la tradition orale (1), chantant, en prose cette fois, une dernière ode funambulesque ?

Sur son bon grand-père, Jean-Baptiste Huet, Banville ne tarissait pas, tant il lui demeurait reconnaissant de l'heureuse enfance due à sa souriante tendresse.

Dans sa pensée et son cœur, l'image de Jean-Baptiste Huet ne se séparait pas de ce domaine de La Font-Georges, qu'il lui devait et qu'il a chanté :

« O champs pleins de silence,
« Où mon heureuse enfance
« Avait des jours encor
« Tout filés d'or !

« O ma vieille Font-Georges,
« Vers qui les rouges-gorges
« Et le doux rossignol
« Prenaient leur vol !

(1) Telle est l'opinion de M. Fuchs, qui déclare que les *Souvenirs* de Banville sont « très fantaisistes ». Je ne sais ce qu'on peut raconter à Lucenay, mais à Moulins, on n'a plus aucun souvenir des frasques funambulesques d'Etienne Denozier, lequel ne paraît pas avoir été de taille, par sa situation, à jouer le rôle de grand seigneur fantasque ou à être rival, *pour le bon motif*, d'un « chevalier ».

« Maison blanche où la vigne
« Tordait en longue ligne
« Son feuillage qui boit
« Les pleurs du toit. »

Des HUET, je puis dire qu'ils étaient d'Ainay-le-Château, ou du moins s'y trouvaient fixés, tenant rang dans la bonne bourgeoisie, dès le milieu du XVIIIe siècle. Renvoyant pour plus de détails à l'ouvrage de M. Henry de Laguerenne (1), je me bornerai à noter quelques détails.

Jean Huet, sieur du Crochet et de Mussy, trisaïeul de Théodore de Banville, après avoir été greffier au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, charge qu'il exerçait encore en 1740, devint ensuite Conseiller du Roi, lieutenant général de police à Ainay-le-Château, par provision du 1er octobre 1743 (Arch. Allier, B 851) ; il fut premier échevin de cette ville, au moins de 1763 jusqu'au 21 septembre 1765. J'imagine que son mariage avec Marie-Anne Charrier l'avait fixé à Ainay. Les Charrier étaient en effet d'une des meilleures races bourgeoises de cette vieille cité (2).

Jean Huet, fils des précédents, devint, après son père, lieutenant général de police en la châtellenie d'Ainay, puis, du 23 février 1790 à 1792 ou 1793, juge de paix au même lieu. Il s'unit à Françoise Thibault, originaire probablement d'Issoudun. C'est en cette ville, en tous cas, que, le 9 novembre 1763, naquit Jean-Baptiste Huet, grand-père maternel du poète.

Si l'on en devait croire Banville, le mariage de Jean-Baptiste Huet aurait été un véritable roman d'amour. Magistrat dès le début de la Révolution, Jean-Baptiste Huet aurait vu Marie-Anne Deno-

(1) *Ainay-le-Château en Bourbonnais*, Paris, Champion, et Moulins, Grégoire, 1912.

(2) Marie-Anne Charrier était fille de Roger Charrier s^r de Chavanne, paroisse de Tresnay, châtellenie de Belleperche, lieutenant général de police, commissaire examinateur et enquêteur en la châtellenie d'Ainay, et de Anne Montet. Ses grands parents avaient été Jean Charrier, procureur du roi en la châtellenie d'Ainay, et Gasparde Chapus, sa femme.

Une branche de cette famille, fixée à Moulins, dès le milieu du XVIIe siècle, a donné le chevalier Charrier (François) (1780 † 1859), créé chevalier héréditaire, le 13 janvier 1816, maire de Moulins de 1838 à 1840. Le livre de M. de Laguérenne indique que le chevalier Charrier avait conservé des relations avec la ville d'Ainay-le-Château, d'où étaient originaires ses ancêtres.

zier, s'en serait épris et, résolu à conquérir son cœur et sa main, se serait fixé à Moulins, etc...

Mais, M. Fuchs, soucieux de vérité, déclare : « ...Je puis dire qu'il n'y a presque pas un mot de vrai dans ce qu'il [Banville] raconte de son grand-père, Jean-Baptiste Huet. »

Bornons-nous donc à de sèches mentions d'actes. Au début de la Révolution, Jean-Baptiste Huet était juge au tribunal du 4e arrondissement, à Paris. L'acte de mariage d'une de ses sœurs, inscrit sur les registres d'état-civil d'Ainay, à la date du 18 juin 1793, lui donne encore cette qualité. Puis il devient administrateur du district de Cérilly et on le trouve remplissant cet office en l'an III et en l'an IV. Après la suppression de cette fonction, il est nommé commissaire exécutif près l'administration municipale d'Ainay ; enfin, le 12 fructidor an V, il devient administrateur du département de l'Allier, restant en charge jusqu'au 25 germinal an VI. Telle est du reste la qualité prise par Jean-Baptiste Huet dans son acte de mariage (1). Ce mariage eut lieu le 25 nivôse an VI de la République (14 janvier 1797), à Lucenay-les-Aix, commune nivernaise en laquelle Etienne Denozier, père de Marie-Anne, l'épousée, avait alors son domicile.

C'est quatre ans après son mariage, le 23 nivôse an IX (13 janvier 1801) que Jean-Baptiste Huet fut nommé avoué. Ainsi s'écroule la légende banvillienne, suivant laquelle Jean-Baptiste Huet aurait donné sa démission de juge et se serait fixé à Moulins comme homme de loi, pour les beaux yeux de Marie-Anne Denozier.

A Moulins, le jeune ménage bâtit son nid et Zélie Huet, la mère de Théodore de Banville, y naquit le 16 février 1799 ; l'acte suivant en fait foi :

« Naissances, 1799. N° 234. — Et le même jour que dessus, par « devant moi Jean-André Vidalin, officier public de cette com- « mune, est comparu, en la salle publique, Jean-Baptiste Huet, « homme de loi, domicilié en cette commune, section Liberté, as- « sisté d'Etienne Denozier, propriétaire, domicilié en la commune « de Lucenay-les-Aix, département de la Nièvre, et d'Elisabeth « Denozier, femme de Jacques Delan, officier de santé, domiciliée

(1) Dans cet acte de mariage on trouve mention de la naissance de Jean-Baptiste Huet, à Issoudun, le 9 novembre 1763.

« en cette commune, section Liberté, tous majeurs, lequel m'a dé-
« claré que Marie-Anne Denozier, son épouse légitime, est accou-
« chée hier, à dix heures du matin, en son dit domicile, d'un enfant
« femelle qu'il m'a présenté, auquel il a donné les prénoms de Zélie-
« Thibault-Denozier, etc... Signé : Huet, Denozier, Denozier-Delan.
« Vidalin, officier public. »

On remarquera les prénoms donnés à l'enfant nouvellement née. Ils se ressentent encore de la période révolutionnaire. La jeune Zélie n'a pas de patron céleste et parmi les vocables dont on l'affuble figurent ceux de Denozier et de Thibault, noms patronymiques, de ses deux grand'mères. Si, de nos jours, un déclarant voulait donner comme prénoms à l'un de ses rejetons le gentilice de familles existantes ou éteintes, les officiers d'état-civil repousseraient sans aucun doute de pareilles prétentions.

Si les Huet semblent nivernais ou peut-être berruyers d'origine, les DENOZIER étaient bien de notre province. Sans vouloir disserter trop longtemps sur eux, je constate que cette famille s'élève suivant le rythme ordinaire aux familles bourgeoises, par les offices.

A ma connaissance, les ancêtres directs de Banville apparaissent de façon définitive à Moulins avec Pierre Denozier, fils de Claude Denozier, sieur des Chapes, sergent royal à Chevagnes, et de Marie-Florimonde Moreau, petit-fils d'autre Claude, sergent royal à Dornes, et de Jeanne Janet. Ce Pierre était praticien à Moulins, quand, par contrat du 14 janvier 1696, reçu Gravier, notaire royal, il épouse Reine Baudet, fille de Jean Baudet, sieur des Morillons et de Rangoux (Toulon-sur-Allier), Conseiller du Roi, contrôleur en la grande vénerie et fauconnerie de France, et de Marguerite Baudry (1). Dès le 15 août 1696, Pierre Denozier devient procureur postulant en la sénéchaussée et siège présidial de Moulins et fait figure de personnage en notre ville, puisqu'on le voit capitaine dans la milice bourgeoise, échevin et administrateur de l'Hôpital général (2). Il possè-

(1) Cette famille bourgeoise a été connue sous le nom de Baudet des Morillons. Parmi ses alliances on peut citer : Palierne, de James, sgrs de Montcombroux, Donjon, Adam de Rangoux.

A cette famille appartenait M. Baudet-Desmorillons, restaurateur de la bibliothèque de Moulins.

(2) La plupart de ces renseignements sont empruntés à des notes prises

dait diverses propriétés foncières, notamment, sur Lucenay-les-Aix, les Coquarts, qu'il faut assimiler aux Coquats, et à Moulins, rue de Bourgogne, d'après un acte de Mᵉ Barraud, du 22 novembre 1701, une maison avec jardin et portail sur la rue des Tanneries, sans doute, comme le signale M. Fuchs, la maison où devait naître un jour Théodore de Banville. Un autre acte, de Mᵉ Guipon, en date du 12 juin 1713, signale que Pierre Denozier habitait alors rue de Bourgogne, la maison où pendait autrefois pour enseigne . « Les Trois Trompettes ». Serait-ce la même que celle désignée plus haut ?



Portrait de Banville (1)

De son mariage avec Reine Baudet était né Jean Denozier, qui fut conseiller du Roi garde-marteau en la Maîtrise des eaux-et-forêts de Moulins. Le 22 novembre 1729, en l'église Saint-Pierre des Ménestraux, il épousa Marguerite Vernoy de Saint-Georges, fille d'Etienne Vernoy, sieur de Saint-Georges, paroisse de Bagneux, et de Marie Raymond ou Resmond.

Jean Denozier quitta les eaux-et-forêts pour la charge de Conseiller du Roi, contrôleur au grenier à sel de Moulins, dont il mourut revêtu, laissant veuve Marguerite Vernoy. Cette dernière trépassa à Moulins, à l'âge de 87 ans, le 15 janvier 1789, et on l'inhuma le lendemain, dans le cimetière de Saint-Pierre des Ménestraux. D'elle était né, entr'autres enfants :

aux archives de la chambre des notaires de Moulins, dans les fonds Gravier et Guipon, notaires royaux, par notre érudit confrère, M. Marcellin Crépin-Leblond. M. Fuchs a utilisé partie de ces notes.

(1) Communiqué par les *Nouvelles Littéraires*.

Pierre Denozier, baptisé à Saint-Pierre des Ménestraux, le 29 octobre 1730, ayant pour parrain Pierre Denozier, procureur, son aïeul, et pour marraine, Marie Raymond (Mme Vernoy de Saint-Georges), sa grand'mère maternelle. Héritier de la charge de conseiller du Roi, contrôleur au grenier à sel, il se marie, à Saint-Pierre des Ménestraux, le 10 janvier 1752, avec Marie-Anne Moreau, fille d'Antoine Moreau, sieur de La Forêt, sur Toulon, marchand drapier en gros à Moulins, et de Geneviève L'Heureux.

Parmi les nombreux enfants issus de cette union, l'aîné fut Etienne Denozier, né vers 1753, receveur du centième denier, propriétaire des Coquats, à Lucenay-les-Aix, où il finit par fixer son domicile. Le 7 mai 1776, en l'église Saint-Pierre des Ménestraux, il s'unit, en premières noces, à Elisabeth Harauld (1), fille de Claude Harauld, avocat en Parlement, et de Marie Modérat.

D'eux est née Marie-Anne Denozier, qui fit la conquête de Jean-Baptiste Huet et fut la grand'mère de Théodore de Banville.

En terminant cette note sur les Denozier, je n'aurai garde d'omettre que la famille Denozier est encore honorablement représentée, notamment par M. Tuloup, petit-fils du docteur Denozier, propriétaire de la terre des Coquats, à Lucenay-les-Aix, parent et ami de Théodore de Banville. Et je m'en voudrais aussi d'oublier Madame Blandin, cousine du poète, laquelle représente, à Moulins, la famille Denozier.

Nous venons de voir que, par les Denozier, Théodore Faullain de Banville descendait des Moreau et des Vernoy de Saint-Georges. Voyons donc un peu quelle fut, de ce côté, son ascendance.

MOREAU. Les registres paroissiaux de Saint-Pierre des Ménestraux permettent de remonter la filiation des Moreau jusqu'à la fin du XVIe siècle.

Le premier ancêtre indubitablement connu est : Honorable homme Maître Jean Moreau, né vers 1569. Il épousa, vers 1599, Catherine de Foncelles, laquelle vivait encore, veuve, en 1636. Ils eurent au moins six enfants : l'aîné fut le suivant.

Jean Moreau, maître chirurgien à Moulins, né aux alentours de

(1) A en croire Banville, ce serait elle qui aurait été aimée par « le chevalier » et Etienne Denozier, lequel, au moment de son mariage, devait avoir certainement plus de 18 ans, et au moins 23.

1600 et marié en deuxièmes noces, avant 1629, à Elisabeth Deschamps. Il fut inhumé aux Carmes de Moulins, le 28 avril 1665. De son second mariage naquirent sept enfants, dont l'aîné suit.

Jean Moreau, sieur des Méchins, sur Lucenay-les-Aix. Né vers 1630, maître apothicaire à Moulins, il remplit les principales charges de sa corporation et, à l'*Armorial Général de 1696*, Bureau de Moulins, déclara porter (I, n° 110) : *d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux mûres de sable et en pointe d'une tête de Maure de même.* Il mourut à Moulins, le 11 septembre 1708, âgé de 78 ans, et fut inhumé le lendemain en l'église Saint-Pierre des Ménestraux. De son mariage avec Françoise Vigier, fille de Me François Vigier, sieur des Claveliers, notaire royal à Moulins, et de Louise Rougnon, étaient venus sept enfants. Parmi eux :

Noble Me Pierre Moreau, sieur des Méchins et des Soleils, docteur en médecine, lequel fit enregistrer à l'*Armorial Général* (Moulins, I, n° 381) des armoiries quelque peu différentes de celles de son père : *d'or, au chevron d'azur, accompagné en chef de deux mûres et en pointe d'une tête de Maure, le tout de sable.*

Il fut échevin de Moulins, en 1696 et en 1706. Ayant épousé en secondes noces, en l'église Saint-Pierre des Ménestraux, le 17 octobre 1702, damoiselle Marie Hastier (1), fille de Me Antoine Hastier, conseiller du Roi, assesseur en l'hôtel-de-ville, et de Catherine Delaire ; il en eut quatre enfants. Je ne citerai que le suivant :

Antoine, *alias* Jean-Antoine Moreau, seigneur des Méchins. Baptisé à Saint-Pierre des Ménestraux, le 13 décembre 1703, ayant pour parrain son grand-père Hastier, et pour marraine sa tante, Pétronille Moreau, femme de M. Mathurin Brisson, sieur de Beaulieu. Il devint marchand drapier en gros à Moulins ; associé à son beau-frère, Sébastien Michel de Bellecour, il amassa une grosse fortune. Le 10 janvier 1731, en l'église Saint-Pierre des Ménestraux, il épousa Damoiselle Geneviève L'Heureux, fille de Me François L'Heureux, conseiller du Roi, président au grenier à sel, et de dame Anne Guillermet.

De leur union sont issus trois filles et un fils. Au nombre des filles,

(1) Il s'agit de la vieille famille moulinoise anoblie par des charges au bureau des finances et connue depuis sous le nom d'Hastier de La Jolivette.
Armoiries : *d'azur, au croissant d'argent, accompagné de trois étoiles de même.*

Anne ou Marie-Anne Moreau. Mariée le 11 janvier 1752, en l'église Saint-Pierre des Ménestraux, à Monsieur Maître Pierre Denozier, conseiller du Roi au grenier à sel de Moulins, fils de Monsieur Maître Jean Denozier, conseiller au même siège, et de dame Marguerite Vernoy de Saint-Georges ; elle fut trisaïeule de Théodore de Banville.

Passons aux Vernoy de Saint-Georges. Grâce aux anciennes archives du château de Roches, commune de Bagneux (Allier), et aux registres paroissiaux, notamment ceux de Saint-Pierre des Ménestraux, on peut remonter facilement la généalogie suivie de ces Vernoy, aujourd'hui éteints, jusqu'au milieu du XVII[e] siècle.

En 1655, vivaient encore Gilbert Vernoy, marchand à Branssat, en Bourbonnais, et Jeanne Jamyn, sa femme. Ils avaient pour fils Charles Vernoy, aussi marchand à Branssat et déjà veuf, en 1655, de Gilberte de Losme, sa seconde femme. D'eux était né, entr'autres enfants, Maître Gilbert Vernoy, lequel était procureur à Moulins, quand, par contrat du 13 juillet 1655, passé en cette ville devant Maître Michel, notaire, en la maison de M[e] Toussaint Lomet, conseiller du Roi, receveur des aydes et tailles de l'Election de Moulins, grand-oncle de la future, il épousa honnête fille Jeanne Pernet, issue du mariage de feu Jean Pernet, en son vivant habitant de Moulins, et d'honnête femme Anne Roux, pour lors remariée à Maître Quantien Marault, maître apothicaire à Gannat. Le mariage religieux était peu après célébré, le 25 juillet 1655, en l'église Saint-Pierre des Ménestraux. Le 14 juillet 1679, suivant contrat passé devant Barraud, notaire à Moulins, Gilbert Vernoy et sa femme acquièrent la terre et seigneurie de Saint-Georges, paroisse de Bagneux. Elle leur était vendue par les héritiers d'Antoine Robert et d'Isabelle Prévost.

Devenu seigneur de Saint-Georges, dont ses descendants retinrent le nom, Gilbert Vernoy, tout en conservant sa charge de procureur au présidial, est, en 1700, prévôt et bailly de la prévôté de Ray, pour l'abbesse et les religieuses de Saint-Menoux. Les commis à l'enregistrement des armoiries ne manquèrent pas de le repérer et, comme il ne se dérangea pas pour déclarer ses armoiries, on lui en donna d'office : *d'argent, à six noix de sinople, posées trois, deux et une ; au chef componné d'or et de gueules de quatre pièces* (Mou-

lins, I, n° 372). Ces armoiries furent d'ailleurs conservées par les Vernoy de Saint-Georges et on les trouve parfois augmentées d'une *bordure de gueules*, sans doute une brisure de cadets (1).

De notre temps, où l'on est trop souvent, sur ce chapitre, malheureusement plus économe, Gilbert Vernoy, sieur de Saint-Georges, ferait bonne figure sur les listes de pères de familles nombreuses. Il n'eut pas moins de dix enfants, venus au jour sur Saint-Pierre des Ménestraux. Le dernier de ces petits moulinois s'appelait Etienne Vernoy de Saint-Georges. Né le 16 février 1682, dès le lendemain, il était présenté au baptême par noble Etienne Loget, sieur de Lorbigny, et par Louise Farjonel, fille de noble Gilbert Farjonel, sieur de La Queusne. Après s'être marié tout jeune, à Bourbon-l'Archambault, le 14 juillet 1704, avec Marie Resmond (ou Raymond), fille de Claude Resmond et de Marguerite Calmard, mariage dont je ne connais que deux enfants, Gilbert Vernoy de Saint-Georges devint lieutenant au régiment d'Aunis Infanterie. Ayant pris sa retraite, âgé de 55 ans, il épousa en secondes noces, à Moulins, en l'église Saint-Pierre des Ménestraux, le 3 décembre 1737, Marie-Elisabeth Fleury, fille de M. Jacques Fleury, ancien secrétaire du lieutenant général de la Généralité de Moulins, greffier au présidial, et de dame Marie Coupery. De cette seconde union devaient naître huit enfants, que Gilbert Vernoy de Saint-Georges eut le temps de voir grandir, car il ne sortit de ce monde qu'à quatre-vingt-quatre ans, et fut inhumé en l'église de Bagneux, le 8 novembre 1765.

Du premier mariage était née Marguerite Vernoy de Saint-Georges, mariée en l'église Saint-Pierre des Ménestraux, le 22 novembre 1729, à Jean Denozier, conseiller du Roi et garde-marteau en la maîtrise des Eaux-et-Fôrêts de Moulins. Tous deux prennent rang parmi les trente-deux quatrisaïeux de Théodore de Banville.

Quant aux VIGIER, qui furent aux XVII[e] et XVIII[e] siècles seigneurs des Claveliers, de Mibonnet, des Mignots, de Praingy, de Champfort et autres terres, ils comptaient, dès le commencement du XVI[e] siècle, au nombre des meilleures familles patriciennes de Moulins. Même, ils avaient quelques prétentions à une ancienne noblesse. Sur un acte du 13 juin 1487, concernant « noble homme Cochard

(1) C'est à tort que, dans son *Armorial du Bourbonnais*, le comte de Soultrait mêle les Vernoy de Montjournal aux Vernoy de Saint-Georges, et attribue aux seconds les armoiries des premiers.

Vigier, escuyer, seigneur de La Garenne et de Vallière, demeurant à Charny » (1), est soigneusement indiquée la mention « ancien titre de la famille », mais on ne peut rattacher ce Cochard Vigier aux Vigier Moulinois par un lien de filiation. La généalogie prouvée et sans lacune de cette famille commence avec :

I. Me Jean Vigier, praticien à Moulins ; il y représenta, le 18 mars 1520, à la réformation de la coutume de Bourbonnais, Messire Pierre de Bourbon, seigneur de Vendat. Il avait épousé en premières noces, Jeanne Charbonnier, dont vint un fils nommé Estienne Vigier. Il eut pour seconde femme Jacquette Loyon, dont le suivant :

II. Honorable homme Me Pierre Vigier, sieur des Claveliers (paroisse d'Yzeure), notaire royal à Moulins, demeurant au faubourg de Bourgogne (1617-1625), qui épousa, par contrat du 24 avril 1580, damoiselle Jehanne Saulnyer. Il trépassa en 1635 et sa veuve en 1639. De leur union naquirent plusieurs enfants, dont François, qui suit :

III. Honorable homme Me François Vigier, bourgeois de Moulins, notaire royal après son père, demeurant faubourg de Bourgogne, fabricien de Saint-Pierre des Ménestraux. Il n'était encore que praticien, lorsque, par contrat du 21 août 1623, ses parents lui firent épouser honneste fille Louyse Rougnon, fille de feu honorable homme Me Jacques Rougnon et de Dame Péronnelle Arnoux, la jeune épousée agissant sous l'autorité de sa mère et de noble Philippe Girard, avocat du Roy au grenier à sel et en l'élection de Molins, son curateur. François Vigier fut inhumé en l'église Saint-Pierre des Ménestraux, le 12 septembre 1652, et sa veuve, le 16 août 1667. Ils avaient donné le jour à douze enfants au nombre desquels se place la suivante :

IV. Françoise Vigier, baptisée à Saint-Pierre des Ménestraux, le 23 janvier 1635, sous le double parrainage de son oncle Louis Rougnon et de Dame Françoise Aucler, veuve de Gaspard Sève (2). Vers 1659, elle épousa Jean Moreau, sieur des Méchins, d'où, par Moreau, Denozier et Huet, la descendance Faullain de Banville.

La descendance des Vigier se perpétuait d'autre part et parmi

(1) Charny en Champagne, aujourd'hui chef-lieu de canton de l'arrondissement de Joigny (Yonne).

(2) De la famille des peintres moulinois célèbres.

leurs meilleures alliances on peut citer : Fouchier, sieur des Bardets, de Bodinat, Meigret, seigneurs de La Motte.

Cette famille Vigier avait pour armoiries : *de sinople, au chevron, accompagné en chef de deux palmes adossées et en pointe d'une flamme, le tout d'or ; au chef cousu de gueules, chargé de trois étoiles d'argent.* Ainsi les déclara Claude Vigier, frère de Madame Moreau. Un autre de ses frères, Jean-Louis Vigier, chanoine de la Collégiale de Moulins, les portait : *d'azur, au chevron accompagné en chef de deux palmes et en pointe d'un visier, le tout d'or ; au chef de sable chargé de trois étoiles d'argent*, tandis qu'un troisième frère, noble Jean Vigier, seigneur de Praingy, conseiller au présidial de Moulins, les faisait enregistrer : *d'azur, au chevron d'or, au chef de gueules, chargé de trois étoiles d'or.*

Les Trésaguet n'étaient pas du Bourbonnais. Ils nous sont venus de Nevers. C'est en cette ville, sur la paroisse Saint-Etienne, à une date non indiquée par nos actes moulinois, qu'était mort Octave Trésaguet, ingénieur du Roi. Mais quelle était la province d'origine de sa famille ? Je n'ai pu encore le découvrir. Toujours est-il qu'Octave Trésaguet avait épousé dame Elisabeth « Fio de Ravantys », dont l'ascendance est aussi fort enténébrée, au point qu'on peut se demander si elle était de la famille Fyot, des plus considérables du Parlement de Bourgogne, ou s'il faut chercher son origine à Bologne, dans ces Fioravanti que le vocable « Fio de Ravantys » rappelle, nom rendu célèbre par un baume bien connu.

Du mariage Trésaguet-Fio de Ravantys naquit, entr'autres enfants, Octave-Jean-François Trésaguet de L'Isle (ou Lisle) que ses fonctions de sous-ingénieur des Ponts-et-Chaussées en la généralité de Moulins appelèrent en notre ville. Il s'y maria le 26 juillet 1747, en l'église Saint-Pierre des Ménestraux, épousant Marie-Françoise Duval, fille de Pierre-Michel Duval, secrétaire des commandements de feu Madame d'Orléans, douairière, et de dame Françoise Hugo (ou Hugot). Après avoir eu cinq enfants de cette union, Trésaguet de l'Isle, qu'on trouve qualifié tantôt sous-ingénieur, tantôt inspecteur, ou encore architecte, inspecteur à la conduite des ouvrages de la ville de Decize, entrepreneur des ouvrages du Roi, devint veuf. En cette même église, qui avait vu son premier mariage, il épousa,

le 19 août 1759, la veuve de Messire Joseph Célier (ou de Célier), en son vivant capitaine de grenadiers au bataillon de milice de Bourbonnais, chevalier de Saint-Louis. Née Marie-Rose Michel de Royer, elle était fille de noble Charles Michel de Royer, écuyer, seigneur dudit lieu en la paroisse de Saint-Gérand-de-Vaux, alors conseiller honoraire en la sénéchaussée de Bourbonnais et siège présidial de Moulins, et de défunte dame Catherine Beraud. du Réray.

De cette seconde union, M. Trésaguet de L'Isle eut encore huit enfants. La dernière née fut l'aïeule de notre poète : Françoise Trésaguet, qui, d'abord, porta le nom de Venise ou La Venise, pour prendre ensuite, lors de son mariage, celui de L'Isle et recevoir parfois encore ensuite celui de La Venize. Née à Moulins, le 8 avril 1763, baptisée le même jour, en l'église Saint-Pierre des Ménestraux, elle avait eu pour parrain son oncle, Messire Gabriel Michel de Royer, chevalier de l'Ordre de Malte, premier écuyer du Grand-Maître, et pour marraine, sa tante Françoise Michel, veuve de Messire Etienne Alarose de La Bresne (1), écuyer, ancien capitaine d'Infanterie. Cette Françoise Trésaguet de la Venise ou de L'Isle, devait, en 1783, épouser l'ingénieur Jean-Louis Faullain de Banville. (Voir le tableau généalogique des Faullain de Banville.)

Théodore de Banville a célébré son bisaïeul Octave-Jean-François Trésaguet de L'Isle, et avec une exagération quelque peu légendaire, quand il écrit à propos du pont de Régemortes : « Ce vieux pont de granit, bâti par mon aïeul. » Car, en réalité, le sous-ingénieur Trésaguet de L'Isle s'occupa seulement de son pavage (2). Notre grand poète aurait pu glorifier aussi son grand oncle Trésaguet, ingénieur de mérite qui inventa et expérimenta avec succès, avant l'Anglais

(1) Je possède un portrait d'Etienne Alarose de La Bresne, provenant du château de La Charnée, près Le Veurdre. Ancètre des Jourdier, qui par les Alarose devinrent seigneurs de La Charnée, il était aussi cousin de Mme Charles Tiersonnier, née Petitjean de La Font. Ce tableau m'a été aimablement donné par mon cousin, le comte de Champfeu, ancien officier de marine, lui aussi apparenté aux Alarose par les Petitjean de La Font, dont il descend par les Perrotin de Chevagnes et les Beraud des Rondards.

(2) M. Fuchs a raconté comment l'ingénieur Jean-Louis Faullain de Banville fut appelé à prendre la suite des travaux de son beau-père décédé, et devint alors *sous-ingénieur*. Il reprit plus tard du service comme ingénieur des Ponts et Chaussées.

E

II. — Clau

Radot, capita
« Claude-Balt

urqueville délivré par François
te Claude-Balthasar est appelé
ainsi qu'il résulte d'un acte de

II. — **Jean-François Faullain de Ban**
Vertelonde, deux filles, mortes sans allia
igieux de leur fils, l'ingénieur (1783), on voit
que les bans de mariage de leur fils y furent
de Bayeux, Calvados, existe

Paul-Antoine Faullain de Longuemare cité dans l'acte de partage, a Chef-de-Bien du 1er floréal an II, où il est dit, vu l'époque de l'acte « Paul-Antoine Faullain-Longuemare ».

Claude-François Faullain, prêtre, mort en 1789, cité dans l'acte du 1er floréal an II et qui était peut-être bien l'aîné à en juger par le fait qu'il porte le nom patronymique seul, *plein* comme on dirait en blason.

IV. — **Charles-rnardin Faullain Banville**, cité par Fuchs. Dans l'acte de rtage du 1er floréal II, il est dit : cy-devant prêtre, fou et interdit depuis plus de ans.

Jean-Louis Faull
lins, lorsque, par con
le 23 juillet 1783, il ép
Roze Michel de Roye
nom de Françoise Tr
cher de l'Ordre de M
La Bresne, écuyer, s
à 6 heures du matin,
ceda et il fut précipit
après sa mort. Cette

Mou-
lins,
arie-
us le
oyer,
se de
urut
ppui
mme
sés à

Marie-Dorothée-Charlotte Faullain de Banville.

Marie-Anne-Françoise Faullain de Banville.

Toutes deux, sans alliances, sont portées au partage de la succession de leur père, qualifié « Jean-François Faullain du Vaindie », le 1er floréal an II (20 avril 1794), avec leurs deux frères ci-contre.

V. — 1° **Roze-Auguste Faullain de Banville,** né et baptisé 2 juin 1784. Parrain : Jean-François Faullain de Banville du Vaindie, grand-père ; Marraine : Dame Marie Michel de Royer, grd-mère : tous deux absents et représentés. — Roze-Auguste Faullain Banville devint vélite de la Garde impériale et mourut à Paris en 1806 (Arch. de famille).
✝

2° **Claude-Théod**
le 10 juillet 1785. Par
nel ; Marraine : Dam
épouse de Mr Jean-Fr
devint officier de mar
nant de vaisseau, che
neur. Il fut ensuite c
Conseiller de Préfect
fecture en juillet 1833,
1834. Il épousa à Mou
Denozier Huet, fill
Marie-Anne Dénozier
communément Elisabe
(16 février 1799), mour
noces de Jacques-Aug
Banville était mort à
furent inh

5° **François-Eleonor Faullain de Banville,** appelé ordinairement Léon, Né à..... le ...... Il fut notaire à Ygrande de 1821 à 1834. Il épousa à........ le......... **Marguerite-Suzanne Delacôdre,** fille de Pierre-Antoine Delacôdre (ou de La Côdre de La Grillière, suivant Collection des Gozis, aux Arch. de l'Allier) et de Marie-Marguerite Thonier (de la branche du Bouchat). Le mariage Banville-Delacôdre est antérieur au 19 mars 1819, car à cette date, tous deux, mariés, signent l'acte de mariage de Claude-Théodore Faullain de Banville avec Zélie-Thibault-Denozier Huet. François-Eléonor est qualifié « bibliothécaire », dans l'acte de décès de sa fille Suzanne, le 19 mars 1849 à Moulins.

Marguerite-Suzanne Delacôdre, née le 12 août 1799 à......... mourut à Persan (Oise), le 12 septembre 1876. Son mari mourut à..... le.....

VI. — 1° **Marie-Anne-Zélie-Théolie aullain de Banville,** née à Moulins, le août 1820, morte au Moulin d'Abron (Villa aville), le 12 avril 1867, inhumée à Paris, cimetière Montparnasse. Elle se maria x fois 1° à ..... le ..... à **Alphonse Friberg,** avocat, né à La Guadeloupe, le nvier 1820, mort à Paris, le 11 août 1860, umé au cimetière Montparnasse ; 2° à... .. le .... à **Eugène d'Izalguier,** né .... le .... mort à ..... le ....
(sans postérité).
✝

3° **Jacques-Auguste aullain de Banville,** hitecte à Paris, maire de tesson (Seine-et-Oise). à Ygrande, le 24 janvier , mort à ...... le .... (sans postérité).
✝

4° **Suzanne Faullain de Banville,** née à Ygrande, le 27 avril 1825, épousa à ...... le .... **Claude-Antoine Rivière,** géomètre à Roanne, né à ...... le .... mort à ...... le .... Elle décéda à Moulins, le 19 mars 1849, âgée de 24 ans.

ullain de Banville, né à
civil, mort à Santiago, au
le 1894,
en Irlande, habitant à

2° **Albert Faullain de Banville,** né à Marseille (?) le .... mort accidentellement à Marseille, le.. .... 1859.
✝

Armoiries de la

D'azur, au chevron
le tout d'argent.

L'écu timbré d'un casqu
brequins d'azur et d'arge
la tête contournée, colleté

Albert Faullain de Banville, né à Asnières, ... 1897, marié le 13 juillet 1920 à **Germaine** **not,** née à Paris, le 4 juin 1892.

Mac Adam, le procédé d'empierrement des routes, injustement connu, en France tout au moins, sous le nom de ce dernier (1).

Du côté de Madame Trésaguet, née Michel de Royer, Banville a aussi une longue et nombreuse ascendance bourbonnaise, et mieux même, moulinoise. On retrouve là de très notables et anciennes familles de notre province. Il convient de les passer rapidement en revue. Commençons par les MICHEL, en donnant de ce lignage une rapide filiation.

I. Guillaume Michel, habitant à Montluçon, mort avant le 6 septembre 1604, épousa par contrat du 12 novembre 1576, reçu par Me Grangeix, notaire à Montluçon, Eléonore Vauvray, fille de Léonard Vauvray et de Catherine Charrus.

D'où entr'autres enfants :

II. Gilbert Michel, paroissien de Neuvéglise, en la châtellenie d'Huriel, vivant encore en 1643, veuf de Jacquette Péronin. Il l'avait épousée par contrat passé devant Deschamps, notaire royal à Montluçon, le 3 septembre 1604, et l'on voit, par ce contrat, que l'épousée était fille d'Antoine Péronin, bourgeois de Montluçon, et de Catherine Verrouquier. D'eux naquit :

III. Léonard Michel, né probablement à Neuvéglise, vers 1620. Il était praticien à Moulins lorsqu'il épousa, en l'église Saint-Pierre, d'Yzeure, le 6 septembre 1643, Jeanne Vernin (2), fille de Michel Vernin, procureur en la sénéchaussée et siège présidial, et de Marie Misier.

(1) Voir *Bulletin*, 1909, p. 124 et suivantes. J'avais cru alors que l'inventeur de ce que l'on devrait appeler le « trésaguet » était le bisaïeul de Théodore de Banville, c'était une erreur. Il s'agissait d'un des arrière-grands-oncles du poète : Jacques-Henry Trésaguet, Ingénieur du Roi en 1749, Ingénieur en chef de la Généralité du Berry en 1769.

(2) Les Vernin, famille d'ancienne bourgeoisie, dont une branche, celle des Vernin d'Aigrepont, parvint à la noblesse héréditaire, dans la première moitié du XVIIIe siècle, par une charge de Trésorier de France au Bureau des finances.

Elle avait adopté pour armoiries : *Ecartelé aux 1er et 4e d'azur, à la croix potencée d'or, cantonnée de quatre croisettes de même* ; *aux 2e et 3e d'argent, à la feuille de chêne de sinople.* Ce sont les armoiries de la célèbre lignée de Chalo Saint-Mard, dont les Vernin descendaient par les Févrrier, qui portaient les mêmes armoiries et pour le même motif.

Léonard Michel devint bientôt procureur, succédant vraisemblablement à son beau-père. Il mourut à Moulins, le 16 mars 1680, et fut enseveli le lendemain, en l'église Saint-Pierre des Ménestraux.

Sa veuve fut inhumée à Saint-Pierre des Ménestraux, le 11 février 1681. Elle y avait reçu le baptême, le 22 décembre 1624.

Parmi leurs huit enfants, je citerai le suivant, de qui descend Théodore de Banville :

IV. Jean-Gilbert Michel, sieur de Boucherolles (Treban), procureur en tous les sièges de Moulins, en succession de son père. D'après son acte de décès, il dut naître en 1660. En tous cas, il se maria à Saint-Pierre des Ménestraux, le 10 janvier 1684, épousant damoiselle Barbe Villhardin (1), fille de Claude, marchand à Moulins, et de Marie Rougnon.

Jean-Gilbert Michel eut ses armoiries enregistrées à l'Armorial Général de 1696, Bureau de Moulins, sous le n° 153 : *d'azur, à une foi d'argent, parée d'or, accompagnée en chef d'une étoile de même et en pointe d'un croissant d'argent.* Il fit hommage, en 1724, pour le fief de Boucherolles, et fut inhumé à Saint-Pierre des Ménestraux, le 24 janvier 1737, qualifié, dans son acte de sépulture : Me Jean-Gilbert Michel, seigneur de Boucherolles, des Salles, de Royer, du Bouchet, des Cailles et de Berchères, âgé de 77 ans. Sa femme l'avait précédé dans la tombe, ayant reçu la sépulture, en l'église Saint-Pierre des Ménestraux, le 20 mai 1733, à l'âge de soixante-neuf ans.

Ils n'avaient pas eu moins de 13 enfants. Quatre fils eurent postérité, formant les branches des Michel des Salles, Michel du Bouchet, Michel de Bellecour et Michel de Royer.

On a déjà vu plus haut que c'est de la branche de Royer que descendent les Faullain de Banville, par les Trésaguet de L'Isle. Au XVIIIe siècle, les différentes branches des Michel étaient arrivées à une haute situation à Moulins. Les Michel des Salles avaient acquis

(1) La famille Villardin, anoblie dès le commencement du XVIIIe siècle par une charge de greffier en chef au Bureau des finances de Moulins, avait pour armes : *d'azur, au chevron haussé d'or, accompagné en pointe d'une foy de carnation parée de gueules, soutenue d'un coq d'or, crêté et allumé de gueules*. Parmi leurs meilleures alliances figurent celles avec les familles : Picard du Chambon, Heulhard-Fabrice, Griffet, de Fradel.

Au nombre de leurs fiefs on peut citer ceux de La Roche, de Montigny, d'Aubigny, de Marcellange.

la noblesse par une charge d'avocat du Roi au bureau des finances. Les Michel du Bouchet servaient dans l'armée, et l'un des leurs devait, un peu plus tard, gagner par ses services militaires un titre de Baron de l'Empire que la Restauration confirma. Les Michel de Royer étaient représentés au présidial et dans l'armée. Les Michel de Bellecour, qui allaient fournir des officiers, parmi lesquels un général de division, exerçaient encore sur une vaste échelle le commerce des draps, quand, unis à leurs cousins des autres branches, ils prétendirent se rattacher à une vieille famille noble de Normandie, demandant en conséquence des lettres de réhabilitation de noblesse. Malgré des avis très défavorables donnés par les d'Hozier, puis par Chérin, ils obtinrent gain de cause.

Après s'être fait reconnaître comme parents par les Michel, nobles de la généralité de Caen, ils furent admis nobles d'extraction, le 9 août 1759, par un jugement de la sénéchaussée de Clermont, prenant en mains un procès tout d'abord commencé devant la Cour des Aydes. Le jugement fut confirmé par arrêt du Parlement de Paris, le 31 août 1761, et, pour les Michel de Bellecour, par autre arrêt du 14 mars 1763.

Comme indice de la situation occupée par les Michel au XVIIIe siècle, notons que trois des leurs appartinrent à l'Ordre de Malte.

Le premier fut Gabriel Michel de Royer, arrière-grand-oncle de Théodore de Banville. Né à Moulins, le 30 août 1723, et baptisé le 1er septembre suivant, à Saint-Pierre des Ménestraux, il fit, le 12 novembre 1743, ses preuves pour être reçu frère chapelain conventuel de l'Ordre de Malte. Il fut reçu ensuite, en 1765, chevalier magistral profès et devint commandeur de Villejésus (en Charente), de 1765 à 1780, puis du Temple d'Ayen (en Corrèze), de 1780 à 1792.

Ce commandeur était un des fils de Charles Michel de Royer et de Catherine-Rosalie Beraud du Réray.

Les deux autres appartenaient à la branche du Bouchet et étaient issus, comme le futur baron du Bouchet, du mariage de noble Jean Michel du Bouchet, écuyer, capitaine d'infanterie, garde-côte et receveur des traites et gabelles à Saint-Tropez, en Provence, et de Praxède-Dorothée Martin. C'étaient :

1° Guy-Hippolyte Michel du Bouchet, écuyer, né à Saint-Tropez, le 19 octobre 1737. Il devint frère chapelain de l'Ordre de Malte.

2° Jean-Baptiste-Sabin Michel du Bouchet, écuyer, né à Saint-Tropez, le 4 décembre 1742, reçu chevalier magistral profès de l'Ordre de Malte, en 1776, commandeur de La Croix au Bost (Marche), en 1786.

Eux aussi, à un degré plus éloigné que le Commandeur de Royer, furent arrière-grands-oncles de notre poète moulinois (1).

Les Michel des Salles, du Bouchet, de Bellecour, de Royer sont éteints et cette vieille lignée bourbonnaise n'est plus représentée que par les Michel, barons de Trétaigne, lesquels, originaires de Montluçon, se rattachent à la même souche, bien que le point de jonction, qui remonte au commencement du XVIe siècle, ne soit pas établi d'une façon absolument précise.

Avant d'abandonner les Michel de Royer, notons encore ce détail. Lorsque, le 10 germinal an IV, à six heures du matin, l'ingénieur Jean-Louis Faullain de Banville, âgé de quarante-huit ans, mourut des suites d'un banal accident, il logeait chez lui deux religieuses que la Révolution avait chassées de leur couvent : Marie « Michel Royer, ci-devant religieuse aux Saintes-Maries », et « Geneviève Place, ci-devant religieuse à Saint-Joseph ». Ce sont ces deux religieuses qui, le 11 germinal an IV de la République Française, déclarèrent à la municipalité de Moulins le décès du malheureux Faullain de Banville (2).

La première de ces religieuses était une cousine-germaine de Madame Faullain de Banville. Fille de Claude Michel de Royer, capitaine au régiment de Quercy infanterie, qui avait épousé sa

(1) Ils étaient aussi apparentés d'assez près à ma trisaïeule Mme Tiersonnier, née Petitjean de La Font, ce qui fait que je suis assez documenté sur eux.

(2) Cet acte de décès qu'on trouve à l'état-civil de Moulins : Décès, an IV, n° 413, se ressent de la période révolutionnaire. Le défunt y est qualifié : « Jean-Louis Faullain dit Banville, ingénieur, fils de Jean Faullain et de Marie-Jacqueline Cabieul..... » Le nom de la famille était bien Faullain de Banville et celui de la mère du défunt Cabieul de Vertelonde.

Les révolutionnaires ont beaucoup fait pour le moderne prestige de la fameuse particule, à laquelle, sous l'ancien régime, nul n'attachait la valeur d'une preuve de noblesse. C'est pour une bonne part aux proscriptions révolutionnaires que nous devons la magnifique floraison de particules qui, de notre temps, viennent allonger de façon élégante et parfois fort inattendue des noms de famille que nous avons souvent connus tout autres.

cousine-germaine, Marie-Jeanne Michel des Salles (1), Marie Michel de Royer était née à Moulins, le 27 octobre 1753, et avait été présentée au baptême le même jour, ayant pour parrain et marraine : Messire Gabriel Michel de Royer, chevalier magistral de l'Ordre de Malte, son oncle, et Dame Marie Michel des Salles, femme de Messire Philibert Griffet, écuyer, seigneur de La Baume, trésorier de France à Moulins, sa tante. Elevée dans sa famille jusqu'à son entrée en religion, elle fut, à Saint-Pierre des Ménestraux, le 19 octobre 1763, marraine de son cousin issu de germain, Charles-Eloy Tiersonnier de Monpertuis (2).

Par les Michel de Royer, Théodore de Banville descendait encore de notables familles bourbonnaises. J'ai cité déjà les Vernin et les Vilhardin. Je veux achever cette revue d'ancêtres de chez nous en parlant des Beraud et des Rougnon.

Les BERAUD. Seigneurs de nombreux fiefs, alliés aux meilleures familles, appartenant comme eux à la haute bourgeoisie ou à la noblesse du Bourbonnais, les Beraud, divisés en branches diverses, ont, dès le XVIIe siècle, pris par leurs charges, rang au nombre des « privilégiés ».

Leur généalogie suivie commence à Claude Beraud, notaire royal à Valigny-le-Monial, marié par contrat du 27 mars 1574 à Marguerite Nurissier.

Au nombre de ses enfants, on compte Claude Beraud, dit le Jeune, sieur de Sauceux (Valigny-le-Monial) et de Venoux (Bessais-le-Fromental). Celui-ci vient à Moulins, où on le trouve, d'abord clerc au greffe du domaine, puis, dès 1615, greffier, et procureur en la sénéchaussée de Bourbonnais et siège présidial de Moulins (1629). Il prit sa retraite en 1646 et vivait encore en 1653. Sa femme, Claude Bracot, eut de lui plusieurs enfants, parmi lesquels :

(1) Marie-Jeanne Michel des Salles était fille de Messire Claude Michel des Salles, écuyer, seigneur dudit lieu, Avocat du Roi au Bureau des finances de la généralité de Moulins, et de Dame Catherine Petitjean de La Font.

(2) Fils de Messire Charles Tiersonnier, écuyer, seigneur de Gipcy, d'abord officier Trésorier payeur de la Gendarmerie du Roi, puis Conseiller du Roi, receveur des impositions royales en l'Election de Moulins, et de Dame Marie-Jeanne Petitjean de La Font. C'est Charles-Eloy Tiersonnier de Monpertuis qui devait un jour fonder la branche cadette actuelle de la famille.

Noble Claude Beraud, sieur de Sauceux, conseiller du Roi, receveur des consignations et commissaire aux saisies réelles du Bourbonnais, charges dans lesquelles il succéda à son beau-père. Par contrat, passé devant Lemoine, notaire à Paris, en date du 20 janvier 1662, il épousa Damoiselle Jeanne Pératon, fille de Claude Pératon (1). Au nombre de leurs enfants, je trouve :

Noble Claude Beraud, seigneur du Réray (Aubigny), successeur de son père dans la charge de conseiller du Roi, receveur des consignations en la sénéchaussée et siège présidial de Moulins. Le 21 janvier 1690, devant Clerc, notaire à Moulins, il passa le contrat de son mariage avec Damoiselle Rosalie Méténier (2), fille de Laurent Méténier, sieur de Safferet, avocat en Parlement, et de Dame Anne Charbonnier (3).

Leur fille, Catherine-Rosalie Beraud du Réray devint femme de Claude Michel, seigneur de Royer, et tous deux, comme on l'a déjà vu, ont été les trisaïeux de Théodore de Banville.

Les Beraud portaient : *d'argent, à la main de carnation, parée d'azur, mouvant du flanc dextre de l'écu, tenant une branche d'olivier de sinople, soutenue d'un cœur enflammé de gueules, senestré d'une étoile d'azur.*

Quant aux ROUGNON, race moulinoise jusqu'ici fort peu étudiée, ils ont, au début du XVII[e] siècle, pris un brillant essor et disparaissent à la fin du même siècle (4). Ils s'allient aux familles de Rochefort, de Lapelin, seigneurs de La Presle, Giraudet, Vigier, Charbonnier, Hastier, Tridon, etc... Ils sont apparentés aux Brinon,

(1) Devenue veuve, Jeanne Pératon fit enregistrer à l'*Armorial Général* de 1696 (Moulins, I, N° 204), les armoiries de sa propre famille : *d'or, à trois chênes de sinople rangés en pal ; au chef cousu d'argent, chargé de trois étoiles d'azur.*

Cette famille de bourgeoisie semble originaire de la région Saint-Gérand-le-Puy-La Palisse.

(2) Les Méténier, originaires de Montluçon, avaient pour armes : *d'or, à trois trèfles de sable*, d'après Soultrait. Mais des Gozis doute de l'origine commune des Méténier de Montluçon et des Méténier de Moulins, faute d'avoir pu trouver le point de jonction entre ces deux lignées.

(3) Les Charbonnier portaient : *d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois étoiles d'argent* (*Armorial Général*, Moulins, I, N° 285).

(4) D'après une note communiquée par mon regretté cousin, M. Xavier de Bolinat, les Rougnon portaient : *d'argent, à trois roues de gueules.*

de Launay, d'Obeilh, possèdent sur Toulon et Yzeure, Lalliaud, Bord, Mibonnet, Les Chevaliers, Les Segauds et autres terres. Se qualifiant souvent nobles et parfois écuyers, ils ont tenu leur rang dans les familles patriciennes de Moulins.

Sans insister davantage, je me bornerai à donner ici, en remontant au premier degré de filiation prouvée, les ascendants de Théodore de Banville.



Théodore de Banville (1)

I. Honorable homme Me Loys Rougnon, épousa, vers 1565, Marguerite Berrier, laquelle s'unit en secondes noces à Estienne de Bard, bourgeois de Moulins et, pour la seconde fois veuve, vivait encore en 1586. De Loys Rougnon et de Marguerite Berrier étaient nés au moins quatre rejetons, dont trois fils. Pendant que les deux aînés entraient aux offices, l'un, Gilbert, sieur de Lalliaud, paroisse d'Yzeure, comme conseiller au présidial, l'autre, Jehan, comme greffier au grenier à sel, le plus jeune, Jacques, se qualifiait bourgeois de Moulins. C'est ce dernier qui fut l'ancêtre de Théodore de Banville.

II. Jacques Rougnon, né vers 1570, et décédé avant 1634, épousa Péronnelle Arnoux, encore vivante le 21 octobre 1634. Ils eurent entr'autres rejetons, le suivant :

III. Honorable homme Me Louis Rougnon, bourgeois et mar-

(1) Cliché *Petit Journal.*

chand « ferratier » à Moulins, réalisa une honnête aisance dans le commerce en gros des fers. Marié deux fois, il épousa en secondes noces, à Saint-Pierre d'Yzeure, qualifié bourgeois de Moulins, le 14 juin 1636, honnête fille Gilberte Hastier, fille d'honorable homme Michel Hastier et de défunte Jeanne Garnaud. Cinq enfants marquèrent les étapes de cette seconde union. Le numéro trois échut à Marie Rougnon, qui suit :

IV. Marie Rougnon, née vers 1642, épousa Me Claude Vilhardin, seigneur d'Aubigny, du Colombier, des Châteaux, de Royer, bourgeois de Moulins, conseiller du Roi en l'hôtel-de-ville, premier échevin de ladite ville. Leur contrat de mariage est du 2 août 1664, reçu par Dessaignes, notaire royal à Moulins. On y voit que le marié était fils de Claude Vilhardin et de Barbe Bonnelat.

On a déjà vu comment Barbe Vilhardin, leur fille, a épousé Jean-Gilbert Michel, seigneur des Salles, de Royer et autres lieux, prenant place au rang des trente-deux quatrisaïeux du poète Banville.

Je ne pousserai pas plus loin ces coups de sonde dans les ascendances bourbonnaises de Théodore de Banville. On pourrait trouver que j'abuse de la patience du lecteur. Au surplus, ces notes déjà longues ne suffisent-elles pas à prouver que le sang coulant aux veines du poète était riche d'apport bourbonnais. Tant de noms, cités en passant, permettront du reste, à ceux que la question intéresse spécialement, de creuser plus avant le problème des origines bourbonnaises du plus grand des poètes de chez nous.

Mais si l'on songe, non plus seulement aux ancêtres, mais à tous leurs descendants, aux innombrables rejetons qui, peu ou prou, ont du même sang que Théodore de Banville (1), il faudra bien

(1) Voici un simple exemple. Par les Vigier, les Petitjean de la Font, les Michel des Salles et de Royer, etc., les Tiersonnier sont petits cousins de Banville, et par eux, des représentants des familles : Desmercières, Aladane de Paraize, Ctes de Dreuille, Le Maire de Marne, Richard Ctes de Soultrait, de Froment, Guérin d'Agon, Bouvier de La Motte Mis de Cepoy, Moret de Nion, Héron de Villefosse, Robert, Banéat, de Riberolles, de La Brosse, du Verne, de Champeaux de La Boulaye, Payen de la Garanderie, Jourdier, Chavane de Freland, Le Sergent Vte d'Hendecourt, Vte Le Vavasseur, Donjon de Saint-Martin, Jacobé de Haut Mis de Sigy, Davy de Chavigné de Balloy, Ctesse P. de Brémond d'Ars, Allart.

Au même groupe familial se rattachent encore M. Georges Griffet de La

reconnaître qu'en célébrant le centenaire du poète, nous avons participé non pas seulement à une fête nationale, à une fête provinciale, à une fête moulinoise, mais bien encore, à une fête de famille.

Il serait intéressant de savoir si, parmi tant de lignages bourbonnais dont Théodore de Banville est issu, on peut percevoir de poétiques atavismes. La Muse qui sourit à Henri Baude, aux Nesson, à Billard de Corgenay, la Muse qui baisa au front et Villon et Jean de Lingendes, n'aurait-elle pas plané sur quelques-uns des ancêtres de Banville ? Les actes paroissiaux, les contrats des notaires, sont de bien pauvres documents pour élucider ce point. Mais je puis dire que, dans le groupe familial auquel Banville se rattache, je trouve deux personnages au moins qui « sacrifièrent aux Muses » et non sans succès : Antoine-Gilbert Griffet de La Baume et Jules-Henri Vernoy de Saint-Georges. Et, pour fermer le cycle, n'y faudrait-il pas joindre aussi le jeune et héroïque Jacques de Champfeu, mort pour la France, comme son frère Pierre, et à l'aube de sa gloire de poète.

Mais à quoi bon chercher dans le lointain des âges la source poétique où Banville a pu puiser « l'influence secrète » ? On l'a dit et redit, c'est au cœur, c'est dans l'âme de sa mère qu'il a trouvé le germe que son talent devait faire si radieusement fleurir. Sa mère rêvait d'avoir un fils poète. Vœu maternel fut-il jamais mieux exaucé.

PHILIPPE TIERSONNIER.

Baume et ses filles, le Cte de Champfeu et sa fille, Mme Paul Hastier de La Jolivette et son fils, la famille de Bodinat.

S'il fallait énumérer toutes les familles qui, à un degré appréciable, se rattachent à Théodore de Banville et aux siens, plusieurs pages du *Bulletin* n'y suffiraient sans doute pas.



Pages inédites ou oubliées

Lettres à M. et Mme J.-B. Denozier

Ses grand-oncle et grand'tante maternels (1)

Paris, le 12 avril 1866.

« J'éprouve, ma chère tante, un véritable chagrin et un véritable remords de ne pouvoir pas aller aux Coquats à l'époque précise où je l'avais dit à mon oncle... Après avoir attendu deux ans mon tour au Théâtre Français, je ne pourrais le laisser passer sans grand préjudice pour ma considération et pour ma bourse. Il s'agit en ce moment de corrections pour lesquelles personne ne peut me remplacer ; sitôt qu'elles seront faites, j'abandonnerai les répétitions (2) au risque de ce qui peut m'arriver de fâcheux, et je courrai aux Coquats. »

Paris, le 24 juin 1866.

« Merci de tes bonnes lettres ; j'espère que tu m'excuseras d'avoir été en retard avec toi, en songeant aux nombreux tracas que j'ai eus à subir. Enfin, mon cher oncle, j'en ai été récompensé par un bon et très sérieux succès ; Louise, Edouard et Lucie assistaient à la première représentation et je pense qu'ils t'en auront donné des nouvelles. Il me reste à trouver un éditeur et à faire imprimer la pièce. »

Juillet 1866.

... « Ma pièce a eu, en effet, un vrai succès qui promet d'être fructueux, et si elle reste au répertoire, comme tout le fait présager, elle me donnera pour longtemps, pour toujours peut-être, une petite rente... J'ai vendu et livré le manuscrit à Michel Lévy et corrigé une première épreuve. »

(1) Communiquées par M. R. Tuloup, arrière-petit-fils de M. et Mme Denozier.
(2) De *Gringoire*, dont la « première » est du 23 juin 1866.

Août 1866.

« Je ne saurais trop te remercier, ma chère tante, de toutes les choses aimables que tu me dis si gracieusement à propos de ma pièce. Mes affaires littéraires vont bien, en effet, et je dirais presque : trop bien, pour l'état de ma santé... J'ai en ce moment plusieurs volumes sous presse et je surveille en même temps l'impression des poésies laissées par un charmant jeune homme que nous venons de perdre à l'âge de vingt-six ans, Prosper Jourdan, fils de Louis Jourdan, du *Siècle*. De plus, on vient de me demander les vers qui devront être récités au Théâtre Français pour la fête du 15 août ; et je ne te dis là qu'une partie des obligations qui m'accablent ! »

Paris, 21 décembre 1867.

« ...On vient de reprendre au Vaudeville une pièce de moi, *Le Beau Léandre*, qui n'avait pas été jouée depuis plusieurs années et qu'il a fallu remonter et répéter à nouveau. Elle a été jouée il y a deux jours et les ennuis que donne en elle-même et avec la censure toute affaire de théâtre avaient absolument pris mon temps pendant cette dernière huitaine. »

Paris, 1er septembre 1868.

« Il y a bien longtemps que je veux t'écrire, mais, toujours souffrant et pris par bien des soucis inévitables, je m'étais donné tout entier au travail d'une longue pièce de théâtre qui m'a pris une année entière et pour laquelle je dépensais tout le peu de force dont je dispose. Je viens enfin de terminer ce long ouvrage, sans savoir si le résultat sera ce que j'espère et désire ; le directeur de l'Odéon, à qui je le destine, étant très occupé de l'ouverture annuelle de son théâtre qui a lieu après-demain, m'a prié d'attendre pour lui lire ma pièce jusque vers le 15 septembre. J'attends cela avec toute l'impatience possible, et une fois délivré de ce souci, qui est pour moi le plus important de tous, je songerai enfin à faire à la campagne un vrai séjour.

« Il vient d'y avoir au Théâtre-Français une belle reprise de *Gringoire* qui a réussi encore bien mieux qu'à sa création. J'espérais que ma mère y viendrait, mais je n'ai pu la décider. »

Paris, 24 janvier 1869.

« ...J'ai été très occupé de mon entrée à un journal nouveau, *Le National*, où je me suis engagé dans de très belles conditions pour faire chaque lundi le feuilleton des théâtres. Cela demande beaucoup de peine et d'activité et cela m'a fait changer entièrement ma vie, mais l'avantage était trop grand pour pouvoir le refuser. »

Paris, 23 juin 1869.

« ...Ma collaboration au *National* me tient tout à fait esclave. Comme je te l'ai dit, j'y suis entré il y a quelques mois pour faire le feuilleton hebdomadaire des théâtres, au prix de cinq cents francs par mois et tout mon désir est que cela dure, car c'est un bien joli fixe par mois. J'aurais bien pu déjà demander et obtenir un petit congé, mais cette place étant très recherchée et très enviée, je n'ai pas voulu m'exposer à la perdre, et peut-être m'y serais-je exposé en quittant, même pour un temps très bref, car je n'ai aucun traité qui lie les administrateurs du *National* envers moi ou moi envers eux. La vie est toujours bien difficile, car on ne fait jamais ce qu'on voudrait et en faisant pour le mieux on ne fait jamais bien... »

Paris, 12 mai 1870.

« Tu as su déjà tous les tracas de mon retour ! Les employés du chemin de fer à Moulins sont si mal renseignés qu'ils m'ont fait prendre le train de 7 heures 20, train qui, selon eux, devait me conduire directement à Paris. Au contraire de leur promesse, arrivé à Montluçon à 10 heures, il a fallu y rester jusqu'à sept heures du soir pour attendre le train de Paris, et, en fin de compte, par un froid de loup, voyager la nuit sans avoir rien pour nous couvrir. Arrivé à Paris éreinté et bien plus tard que je ne pensais, j'ai trouvé tant de besogne accumulée que j'ai dû, sitôt reposé, courir à ma besogne de journaliste...

« ...Ensuite, à peine arrivé, je me remets en route, mais cette fois pour le compte du *National* et à ses frais. La direction du journal a désiré que ce soit moi qui la représente aux fêtes données à Vienne, en Dauphiné, pour l'inauguration de la statue de Ponsard. »

Paris, 19 juillet 1870.

« ...Tu sais, mon cher oncle, que Paris est tout en émoi ; du matin au soir on chante la *Marseillaise* et il y a une grande agitation causée par un commencement de guerre ; elle durera au moins jusqu'au départ de l'Empereur. »

Paris, 2 février 1871.

« On a annoncé qu'il est permis maintenant d'adresser des lettres en province, pourvu que ces lettres soient ouvertes. Je m'empresse de profiter de la permission qui nous est donnée...

«... Quant à nous, mon cher oncle, nous avons supporté aussi bien que possible les soucis et les privations dont personne n'a été exempt. Ma mère n'a pas été malade du tout et est aussi bien que possible. Moi, j'ai été moins heureux, parce que les fatigues des gardes au rempart étaient un peu dures pour ma faible santé ; aussi ai-je fini par tomber malade.

« Mais enfin, grâce à Dieu, me voici en convalescence ; j'ai été admirablement soigné et mes forces commencent à revenir. Le bon docteur Piogey, qui est chirurgien-major dans l'armée, médecin de trois ambulances et médecin des prisons de la Garde Nationale ne m'a pas ménagé ses visites. »

Paris, 16 février 1871.

« ...Quant à nous, ma bonne tante, nous avons passé le temps du siège en faisant de notre mieux et sans trop d'avaries pour nos personnes ; mais il n'en a pas été de même de la bourse. Pour te faire une idée des prix, une poule valait trente-six francs, un lapin quarante, un œuf de trente-cinq à quarante sous, une livre de viande de cheval sept francs, une livre de beurre trente-cinq francs, un chou huit francs, les pommes de terre vingt-cinq francs le boisseau ! Il semble qu'on a rêvé tout cela car, Dieu merci, ce mauvais rêve semble à peu près fini ; mais tout est encore au poids de l'or ! »

Paris, 4 juin 1871.

« ...Heureusement, j'avais ma mère chez moi et j'étais allé la chercher à temps le jour où l'armée est entrée à Paris ; car, si la bataille a été terrible et sanglante dans la rue de Buci que j'habite, elle l'a été bien plus encore rue Saint-André-des-Arts. La terrasse de ma mère, située au premier étage, a dû être occupée par la

troupe de ligne, qui a tiré de là. Enfin, mon cher oncle, l'ordre est rétabli, comme tu le sais, mais que nous avons vu de sang et de morts, et ensuite quel spectacle que de voir tous les monuments de Paris brûlés et ruinés ! »

Paris, 12 juin 1871.

« ...Paris commence un peu à se trouver ; on a fait disparaître les barricades et repavé les rues ; mais les rues tout-à-fait incendiées comme la rue de Lille et la rue du Bac ne sont pas encore déblayées. Les ruines de nos monuments se dressent terribles et menaçantes, et quelques-unes, comme les Tuileries, brûlent encore. »

Paris, 20 décembre 1871.

« ...Tu es mille fois bon de nous encourager à venir, dans le cas où les circonstances changeraient à Paris. Je t'assure que nous y sommes tous bien décidés. Nous avons souffert bien courageusement et au prix de dépenses affreuses les événements de l'année dernière, parce que je ne voulais pas perdre ma position au *National* et ensuite parce que je tenais à faire mon devoir de citoyen pendant la guerre. Mais en cas d'événements politiques, ce serait autre chose, je n'ai rien à y voir... »

Paris, 9 septembre 1872.

« ... Les choses ne s'arrangent pas à souhait pour moi ; depuis deux jours, ma mère garde le lit, à la suite d'une indigestion dont les conséquences auraient pu être graves. Le temps est si étouffant et si orageux que tout ce qu'on mange est un danger ; avant-hier, les inspecteurs ont fait jeter tout le poisson qui était arrivé à la Halle, et hier, on a jeté de même deux wagons de gibier... En même temps, moi j'ai été pris de la goutte, de façon à ce qu'il m'est impossible de sortir autrement qu'en voiture. Nous sommes au moment où tous les théâtres rouvrent, donnent leurs pièces nouvelles et où, par conséquent, mon feuilleton m'occupe le plus. Un des deux directeurs du *National* est à Berlin, pour l'entrevue des deux empereurs : il ne me serait pas possible de m'absenter du 10 au 20. J'en ai tout-à-fait grand regret. »

Paris, 29 décembre 1874.

« Pour le moment, mon cher oncle, ma vie est compliquée du plus grave embarras qui puisse tomber dans la vie d'un parisien,

ayant, comme moi, une maison pleine de livres dont beaucoup sont précieux ; je suis en train de déménager ! Quoique Georges soit guéri des cruelles maladies dont il a tant souffert, il en a des restes inévitables. Sa santé exigeait un meilleur air et moi-même, devenu goutteux et presque toujours souffrant, j'avais besoin de beaucoup plus de calme que nous n'en avions dans la rue de Buci, qui est la plus bruyante de Paris. J'ai eu le bonheur de trouver à deux pas de chez ma mère, 10, rue de l'Eperon (qui donne dans la rue Saint-André-des-Arts), dans une ancienne maison, un beau rez-de-chaussée surélevé, situé entre une cour et un petit jardin. Ce jardin est bien petit, comme tu peux le penser, mais il n'est séparé que par un mur peu élevé d'un grand jardin plein de vieux arbres, en sorte que je serai dans un silence profond et n'entendrai d'autre bruit que celui des oiseaux. »

Lettres au colonel Laussedat (1)

Villa de Banville, près Lucenay, samedi 20 juin 1885.

« Mon cher Ami,

« Je vous remercie de m'avoir si aimablement envoyé un second exemplaire de votre brochure sur les reconnaissances à grande distance. Je l'ai lue avec le plus vif intérêt, tout à fait empoigné par la si évidente importance du sujet. Vous avez rendu à notre cher pays un signalé service et il me semble que, par des moyens relativement si simples, vous avez fait une vraie révolution dans l'art de la guerre. Car, bien savoir où est l'ennemi, comment il s'y comporte et aussi l'exacte configuration des lieux et leur mesure, n'est-ce pas déjà posséder un avantage capital ? Je ne veux pas vous adresser un éloge littéraire à propos d'un travail qui passe au-dessus de ce mérite frivole ; cependant, j'y admire la clarté, la simplicité, la justice et la propriété des mots, ces qualités toujours si rares et qu'on atteint seulement en traitant un sujet qu'on possède à fond et où rien n'est abandonné à l'arbitraire.

(1) De la collection Laussedat, Bibl. municipale de Moulins.

« J'espère bien aller vous voir en septembre, à Yzeure, et en attendant, je serre avec la plus vive affection votre main amie.

« THÉODORE DE BANVILLE. »

Villa de Banville, près Lucenay, jeudi 3 septembre 1885.

« MON CHER AMI,

« Vos deux lettres me sont bien parvenues, et, comme vous le dites, me seraient arrivées sans adresse, et j'en reçois beaucoup ainsi, portant mon nom seulement. La maison que j'habite avec ma femme, dans une solitude encore plus complète que la vôtre, est bien dans la Nièvre, sur la route de Moulins à Decize, et à mi-chemin entre les deux villes. Mon fermier, M. Jean Berger, habite à Moulins, rue des Gais, dans la rue de Decize, à 20 minutes de votre propriété d'Yzeure. Ce matin, comme il partait pour Moulins, après avoir passé ici une huitaine pour les battages à la machine, je voulais partir avec lui, pour aller vous faire une petite visite ; mais l'épouvantable pluie qu'il a fait m'a retenu. Ce sera, j'espère, pour la semaine prochaine ; mais, en effet, à mon très grand regret, je ne pourrai vous faire qu'une courte visite. Je ne sais si je vous l'ai dit, après avoir été toute ma vie un malade, en juin dernier, je suis parti de Paris, dans un état grave, qui a beaucoup inquiété mon médecin et ami depuis quarante ans, le Dr Piogey. Je suis tout à fait au régime, j'ai besoin de soins incessants et je ne pourrais séjourner hors de chez moi, dans la maison la plus amie. Ne croyez pas toutefois que je recule, mon cher voisin de la rue de Bourgogne, devant l'amitié que vous m'offrez généreusement et dont je suis si fier...

« ...Enfin le poète (très ignorant d'ailleurs) est infiniment curieux de vos plantes alpines. Votre jardin n'a pas de peine à effacer celui d'Alphonse Karr, où il n'y a rien à admirer, si ce n'est la luxuriance d'une terre sans pareille, où, pour avoir des fleurs, il n'y a qu'à ne pas les empêcher de pousser !

« ...La maison que nous habitons, et qui vient de mon père, était, par une très mauvaise combinaison, louée au fermier qui, habitant Moulins, n'y venait que par intervalle, et elle n'avait pas été réparée depuis plus de trente ans. Nous en sommes rentrés en possession par les clauses d'un nouveau bail, il y a quatre ans seulement,

et nous avons tout réparé de fond en comble, sans compter d'indispensables annexes que nous avons dû construire. Nous avons encore les maçons, et beaucoup de choses à terminer, et ma femme qui suffit à tout, avec deux petites servantes, est à l'ouvrage du



Th. de Banville, par Rochegrosse (1)

matin au soir. Comme nous devions vivre dans la solitude absolue, elle n'a même pas apporté une robe. Mais l'hiver prochain, à Paris, j'espère bien avoir l'honneur de présenter à M[me] Laussedat cette chère compagne de ma vie. Je n'ai pas et je n'ai pas eu d'enfant, du moins selon la chair. Mais j'ai élevé, depuis sa petite enfance, l'enfant du premier mariage de ma femme, le peintre Rochegrosse, aujourd'hui âgé de vingt-six ans, et dont le nom a dû parvenir jusqu'à vous, car l'éclat de ses débuts et deux médailles obtenues à ses deux premières expositions, enfin le grand succès de sa *Jacquerie*, exposée l'an dernier, l'ont déjà rendu célèbre.

(1) Cliché *Monde Illustré*.

Il voyage en ce moment aux bords du Rhin, pour s'affranchir de la dernière obligation que lui impose le Prix du Salon, obtenu par lui, il y a deux ans. Et à cause de ce cher enfant, nous allons être forcés de rentrer à Paris, dès la fin de septembre. Car il est réclamé par son volontariat, que sa santé, une fièvre typhoïde, contractée à Pompéï, dans les fouilles, et, plus tard, ses voyages exigés, ne lui ont pas permis de faire encore.

Ajoutez à tout cela, mon cher ami, que j'envoie régulièrement à Paris, chaque semaine, un article qui paraît à jour fixe et qui, avec ma pauvre santé, constitue déjà une obligation assez lourde, et vous comprendrez, qu'empêtré de régime et de médicaments, tout déplacement m'est assez difficile. Cependant, je vous le répète, je tiens expressément à aller, d'abord vous serrer la main, et j'espère le faire la semaine prochaine.

« Croyez-moi de tout cœur votre dévoué

« Théodore de Banville. »

Villa Banville, près Lucenay, 6 septembre 1887.

« Cher ami, nous voulons aller admirer votre jardin, nous irons, quoique les difficultés s'accumulent ! Nous ne pouvons que nous absenter pour une journée, je veux dire une matinée, et encore ! Je suis toujours malade : mes ouvriers n'ont rien fini. Car, malgré ce que vous dites, la Nièvre n'est pas l'Allier. Il y règne une paresse, une mollesse que vous vous figureriez difficilement ; ce n'est pas là qu'on trouvera des Lesseps et des Laussedat ! Enfin, nous sommes seuls, en pleine grand'route, dans une propriété non fermée, car on construit le mur, sans même un chien. Et nos deux bonnes, notre unique personnel, ont peur toutes seules. Tout cela ne nous empêchera pas d'aller vous voir : car, qui le sait mieux que vous, si on ne faisait que le possible, on ne ferait jamais rien.

« Théodore de Banville. »

Villa Banville, près Lucenay, vendredi 9 septembre 1887.

...Notre Georges est retourné à Paris, il y a un peu de temps déjà, rappelé, à son grand regret, par des affaires impérieuses. Il se plaisait beaucoup ici : venu avec un modèle, un italien intrépide qui, sans sourciller, posait en plein soleil, il a mis en train plu-

sieurs tableaux. Ce sera donc ma femme et moi seulement qui auront le grand plaisir d'aller vous voir. Nous avons mandé le voiturier pour huit heures et demie du matin ; c'est donc à peu près à dix heures et demie que nous serons chez vous.

« ...Cher ami, notre maison n'est pas comme la vôtre, achevée et en bel état. Bien qu'elle existait quand j'étais enfant, elle était depuis longtemps abandonnée au fermier, tombée dans un tel état de vétusté que, depuis quelques années, nous sommes occupés à y tout créer. Et tout est ébauché, tout est en train, mais rien ne finit, grâce à l'étonnante placidité des ouvriers que nous employons. Nos bonnes nous donneraient bien encore congé ! mais, chaque jour, tout réclame la présence de ma femme qui fait tête à tout et se multiplie. A mercredi, donc, cher ami, et en attendant tous mes respects, tous mes meilleurs conpliments à ces dames, et pour vous une fraternelle poignée de main.

« THÉODORE DE BANVILLE. »

Lettre à M. Marcellin Crépin-Leblond

Rédacteur au *Courrier de l'Allier*

Paris, 10, rue de l'Eperon,
Vendredi 31 octobre 1890.

« MON CHER CONFRÈRE,

« Merci mille fois pour ces beaux articles consacrés à mon volume (1), et où vous parlez de moi avec trop d'indulgence sans doute, mais avec une compréhension si exacte de ce que j'ai voulu faire. Plaire à des esprits comme le vôtre, c'est pour moi la meilleure des récompenses. Vous me jugez en poète ; est-ce à dire que vous me jugez mal ? Vous ne pouviez me faire un plus grand plaisir qu'en me recommandant à l'attention de mon cher Moulins, que j'aime et que j'aimerai toujours de toute mon âme.

« A vous très cordialement,

« THÉODORE DE BANVILLE. »

(1) *Sonnailles et Clochettes*. Paris, G. Charpentier et Cie, éditeurs ; 1890.

Une plaquette assez peu connue, et qui recèle des « Odelettes et Versiculets » de Banville, est l'*Almanach de la Société des Aquafortistes*, de 1865, que notre confrère, M. Morand, a bien voulu nous permettre de feuilleter.

Ces douze petits poèmes, signés du maître, seraient à reproduire; mais il faut savoir se borner et c'est vraiment dommage, car chacun des mois a inspiré au poète les plus alertes de ses improvisations, débordantes de fantaisie et aussi de fines allusions contemporaines :

Voici Mars :

Toujours gris et triste,
O Mars, tu n'as pas,
Pour le coloriste,
De bien vifs appâts.

Mars, fort beau peut-être
Pour les Siamois,
Vu de ma fenêtre,
Est un vilain mois.

O mois de Pandore,
Où l'infortuné
Rimeur Théodore
De Banville est né.

Et le mois des fleurs :

C'est en mai que la rose odorante, délice
Des âmes, ô Cypris, fleurit sous le ciel bleu,
Et rougissante, et fière, ouvre son grand calice,
Ivre de volupté, comme ta lèvre en feu.

Ou ce couplet, inspiré par Septembre :

Viens-nous-en dans la vigne avec les vendangeurs !
Viens, ma belle et grimpons sur le coteau voisin !
Il faut couper la grappe, éveillez-vous, songeurs !
Les voix, les chants, les cris, les baisers, les rougeurs
Se mêlent : demi-nue, en jupe de basin,
Lucette a couronné son front d'un noir raisin :
Viens-nous-en dans la vigne avec les vendangeurs !

Et le mois des Trépassés :

Novembre ! allons, amis !
Voir nos morts endormis
Dans leur froide maison,
Sous le gazon.
Chacun sent dans sa chair
Leur souvenir si cher
S'émouvoir et crier :
Allons prier !

Une visite à la Font-Georges
(7 avril 1923)

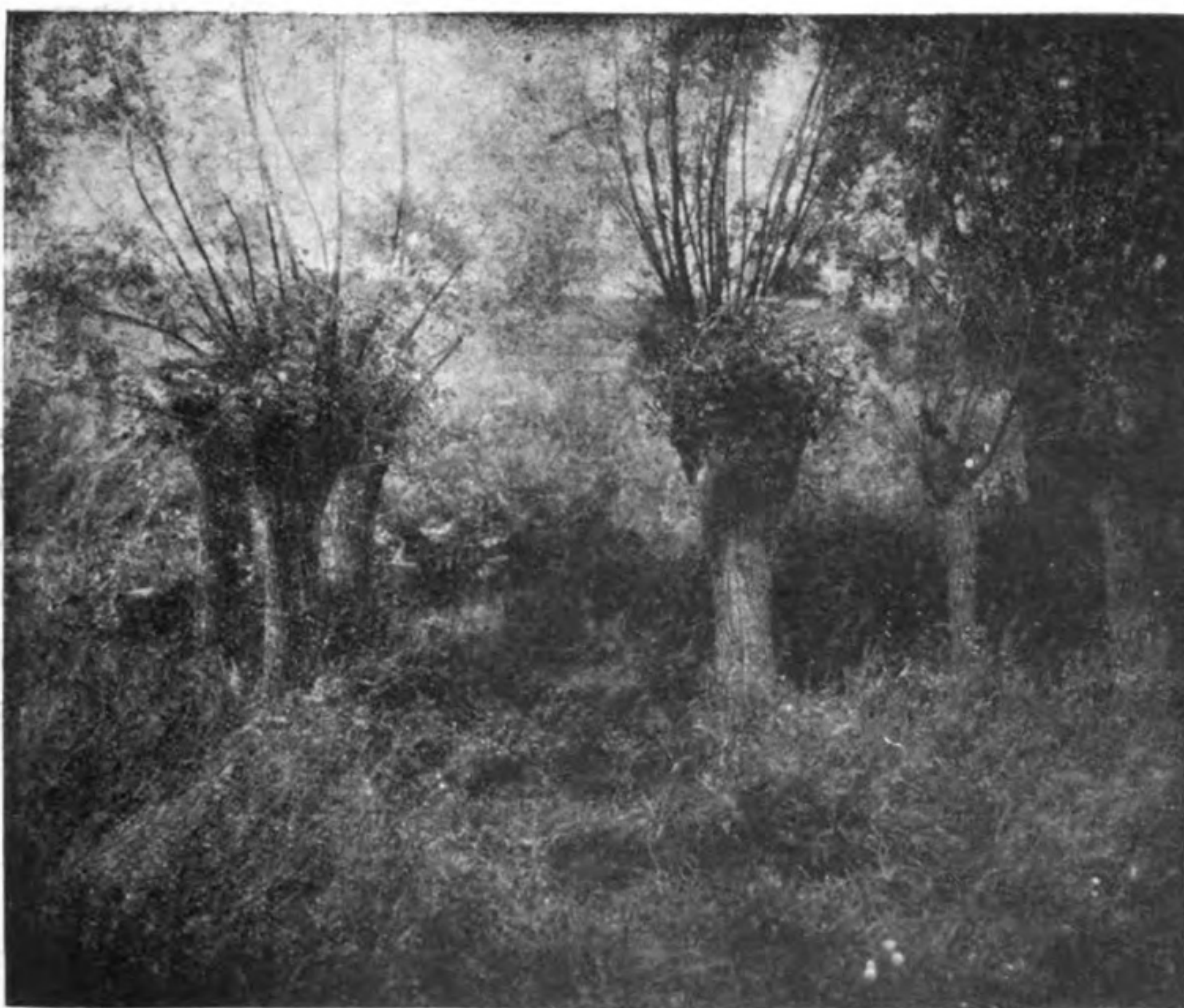


O ma vieille Font-Georges
Vers qui les rouges-gorges
Et le doux rossignol
Prenaient leur vol !

. . . .

Bassin où les laveuses
Chantaient insoucieuses
En battant sur leur banc
Le linge blanc !

(TH. DE BANVILLE.
Octobre 1844.)



La Font-Georges — *Cliché Boussac*

Un joli vallon dont le fond est tapissé de prairies verdoyantes, piquées de coucous et de pâquerettes. Un ruisselet y murmure entre deux rangées d'aulnes et de peupliers. Au flanc des coteaux

voisins, des jardins, des champs cultivés, des arbres fruitiers blancs et roses : bouquets géants, superbes.

A vingt pas du ruisseau, sur le bord d'un sentier à peine tracé dans l'herbe, une humble maison de paysan, isolée, perdue au milieu des saules : c'est la Font-Georges.

Là habite une veuve de guerre et ses deux petits garçons. Plus rien n'y rappelle le souvenir du doux poète, dont les yeux d'enfant y avaient cru voir un paysage unique au monde : le grand sorbier a depuis longtemps disparu et la claire fontaine, marraine du lieu, n'est plus qu'un minuscule creux d'eau, où flottent des conferves. Cependant, sur une pierre commémorative, encastrée dans la façade de la maison, à droite de la porte d'entrée, on lit cette inscription :

« POSÉE PAR MOI ZÉLIE HUET, L'AN 13 (1805). »

A. BARDET.

Moulins, le 8 avril 1923.

OPINIONS

« *Théodore de Banville est peut-être bien, de tous les poètes, celui qui a le moins soupçonné la nature des choses et la condition des êtres. Fait d'une ignorance absolue des lois universelles, son optimisme était inaltérable et parfait. Pas un moment le goût amer de la vie et de la mort ne monte aux lèvres de ce gentil rassembleur de paroles.* »

(ANATOLE FRANCE.)

« *Poète, il a la joie des idées, la joie de la couleur et des sons, la joie suprême de la rime et de l'ode.* »

(CHARLES MORICE.)

« *Banville est non seulement un délicieux poète, mais souvent un grand poète, dans toute la force du terme. Il a toujours le charme, la grâce, le sourire, les ailes ; il y ajoute souvent la noblesse, l'élévation et la puissance en dépit des préjugés.* »

(PAUL SOUDAY.)

« Banville a le sentiment de la beauté des mots ; il les aime riches, brillants et rares, et il les place sertis d'or autour de son idée comme un bracelet de pierreries autour d'un bras de femme ; c'est là un des charmes, et peut-être le plus grand, de ses vers.

« Les roses, les lys, l'azur, l'or, la pourpre, l'hyacinthe abondent chez Banville ; il revêt tout ce qu'il touche d'un voile tramé de rayons, et ses idées, comme les princesses des féeries, se promènent dans des prairies d'émeraude, avec des robes couleur du temps, couleur du soleil et couleur de la lune. »

(Théophile Gautier.)

« La poésie de Banville représente les belles heures de la vie, c'est-à-dire les heures où l'on se sent heureux de penser et de vivre. »

(Charles Baudelaire.)

« Voilà un poète, un des premiers élèves des maîtres, un de ceux qui, venus tard et des derniers par l'âge, ont eu l'enthousiasme des commencements, qui ont gardé le scrupule de la forme, qui savent pour l'avoir appris à forte école, le métier des vers, qui les font de main d'ouvrier, *c'est-à-dire de bonne main, qui y donnent de la trempe, du ressort, qui savent composer, ciseler, peindre. »*

(Sainte-Beuve.)

« Théodore de Banville est de la race des grands poètes. Il en a les deux vertus primordiales : l'abondance généreuse et l'essor lyrique.

« Il rimait comme on respire, comme le flot roule, comme le vent souffle, comme l'étoile scintille. »

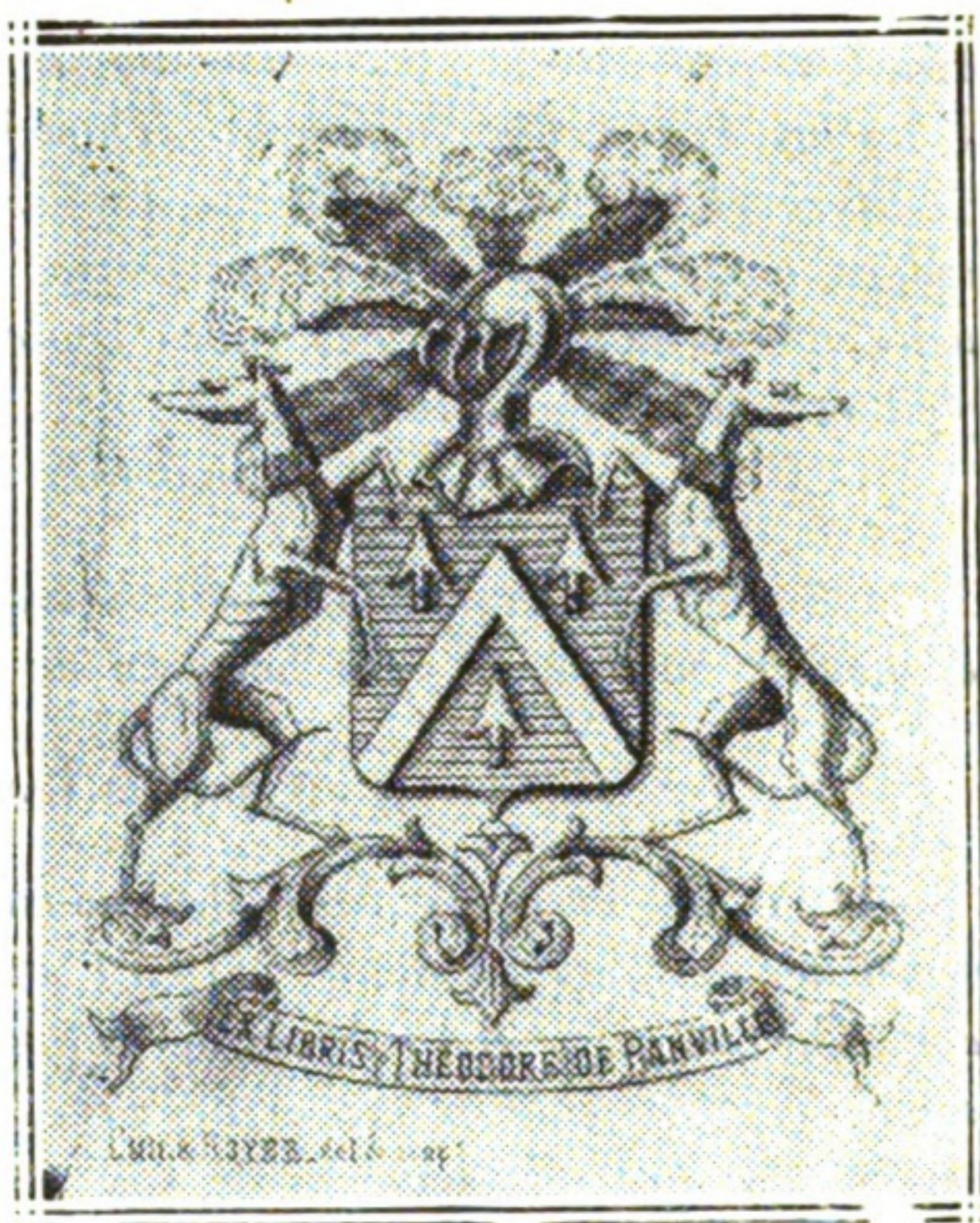
(Jean Richepin.)

« Banville laisse les livres les plus parfaits peut-être de la poésie française. Ces purs chefs-d'œuvre d'un caractère si différent sont du même art impeccable, du même métal brillant et sonore, et le soleil, qui était en lui, y est enfermé dans l'étincellement des mêmes pierreries. »

(Armand Sylvestre.)



L'EX-LIBRIS DE BANVILLE



Dans une brochure consacrée à Théodore de Banville, M. Fernand Pignatel l'a défini (1) : « Un homme de Moulins, et un aristocrate « aussi, qui aime l'ordre, la famille, le bon vieux temps, la vaste « cheminée où flambent des troncs de chêne, les belles tablées où « s'étalent les plats succulents...

« Un homme de Moulins et un poète qui trouve son inspiration « dans la nature, qui puise sa métrique dans la musique, un orfèvre « qui coule sa phrase dans de l'or pur, un joaillier de mots, un « merveilleux homme orchestre glissant un filet de flûte dans la « tempête des cuivres, un prestigieux cymbalier de la rime, un « poète dont la langue légère et fluide chante et s'assouplit aux « rythmes les plus divers, aux formes les plus sévères. »

M. Pignatel aurait pu ajouter : un homme de Moulins et un *bibliophile*. Et sous cet aspect encore, Banville est bien de chez nous, de notre ville, riche de tous temps en amateurs de livres.

Bibliophile, Banville le fut au sens le plus élevé du mot. Amou-

(1) Théodore de Banville, *1823-1891, l'homme, l'œuvre, la critique.* N° Spécial de « Poésie », *mai 1923.*

reux du beau sous toutes ses formes, il aimait les livres, surtout pour leur contenu, mais tenait aussi à posséder ces fidèles amis de tous les jours, habillés d'élégante, voire de somptueuse façon. Au lendemain de sa mort, lorsque les reporters se glissèrent en son vieil hôtel de la rue de l'Eperon pour le décrire au public, tous ont noté les nombreux livres, bien alignés sur les rayons des bibliothèques, pour la plupart vêtus de seyantes reliures. Mais, comme il ne leur fut pas donné de les ouvrir d'une main indiscrète, ils n'ont pas vu que cet « aristocrate » les marquait d'un *ex-libris*, à la fois très personnel et ancestral. Cet ex-libris, reproduit ici grâce à une aimable autorisation de « *Poésie* », est en effet aux armes des Faullain de Banville : *d'azur, au chevron accompagné de trois fers de piques ou de flèches, le tout d'argent.*

Il est bien regrettable que Rochegrosse n'ait pas dessiné cet *ex-libris* de son grand ami, car, à vrai dire, celui-ci pourrait être de meilleur style. Banville, qui aimait les bêtes, devait se sentir mélancolique à voir les deux levrettes, supports de l'ancestral écusson. Guindées, et les pattes quelque peu déformées, la tête, attristée autant que contournée, la queue ramenée entre les membres inférieurs, les levrettes ont l'allure d'animaux craintifs, attendant, anxieux, une raclée douloureusement imméritée. Le casque timbrant l'écu devait, j'imagine, laisser rêveur le bon Banville. Quand il était de loisir, il se demandait sans doute si gentilhomme eût jamais pu coiffer semblable heaume.

L'artiste a remplacé les lambrequins par un panache de sept plumes. Le panache ! pour le coup, voilà qui convient à notre poète, le chevalier qui fièrement a dit :

> « J'ai tenu bien haut dans la main
> « Le glaive éclatant de la Rime. »

Ce panache à la Henri IV ne sied-il pas aussi à « l'aristocrate » ne craignant pas d'écrire :

« Donner toujours, ne recevoir jamais, quoi de plus beau ?... La « noblesse dans tous les âges, a toujours été la race qui, en échange « de rien du tout, donne son sang, qu'elle se recrute comme jadis « parmi les porteurs d'épée ou, comme à présent, parmi les joueurs « de flûte. »

Du haut des cieux, contemplant ému la grande guerre, Banville a pu voir qu'en ces heures terribles, tous, même les joueurs de flûte, furent porteurs d'épée ; pour la Patrie, ils ont donné leur sang jusqu'à la dernière goutte.

PHILIPPE TIERSONNIER.

BIBLIOGRAPHIE

ESSAI DE BIBLIOGRAPHIE DU CENTENAIRE DE BANVILLE (1)

Pour faciliter les recherches des lettrés et de ceux de nos membres qui désireraient compléter leur documentation sur le grand poète que Moulins a fêté le 3 juin, il nous a paru utile de donner, à leur intention, une liste aussi complète que possible, — mais qui, hélas ! n'est pas sans lacunes, — des articles les plus importants parus au cours de ces derniers mois, tant dans les grandes revues que dans les quotidiens de Paris et dans la presse locale, et consacrés à la gloire de Banville.

Courrier de l'Allier. 15. 2. 1923. Max FUCHS : Théodore de Banville.

— 14. 3. 1923. In Memoriam. — L.-E. CAVALIER : A Th. de Banville. — Marie DE CHAMPMILAN : A la Mémoire de Th. de Banville.

Le Petit Journal, 6. 3. 23. SAINT-YRIEIX : Le Centenaire de Banville.

Le Courrier du Centre (Limoges). Louis PÉRIÉ : Le Centenaire de Th. de Banville.

Le Petit Journal Illustré. 4. 3. 23. Jean LECOQ : Le Centenaire de Th. de Banville.

Le Figaro. 10. 3. 1923. Henri DE RÉGNIER, Maurice BOUCHOR, Hugues DELORME, Georges DOCQUOIS, Ed. BEAUFILS, André DUMAS : poèmes inédits : Fernand GREGH : Th. de Banville ; Fernand VANDEREM : Baudelaire et Banville ; Tancrède MARTEL : le Salon de Banville ; Arsène ALEXANDRE : Banville critique ; G.-Jean AUBRY : Banville et Moulins ; Al. LETY-COURBIÈRE : Banville et Rochegrosse.

(1) *On lira sur Th. de Banville :*

Max FUCHS : *Théodore de Banville.* Paris, Cornély, 1912. 1 vol. 528 pp.

E. DELAIGUE : « La vie et les œuvres de Banville ». *Les Annales Bourbonnaises*, 1891, p. 97.

E. DELAIGUE : « La mort et les obsèques de Banville ». *Bulletin de la Société d'Emulation*, 1914, p. 108.

La *Quinzaine Bourbonnaise* et le *Bulletin de la Société d'Emulation*, 1893 : « Banville au Luxembourg ».

Le Monument de Th. de Banville. Plaquette éditée en 1896, par M. Crépin-Leblond.

A la bibliothèque municipale de Moulins : le recueil des articles parus dans la presse lors de la mort du poète.

L'Illustration. 10. 3. 1923. Jules PERRIN : Banville intime. — André DUMAS : L'Art de Banville.

Les Nouvelles littéraires. 10. 3. 1923. T. DEREINE. Le premier Centenaire de Banville. — L. TREICH : Rimes banvillesques.

Comedia. 11. 3. 23. Ch. VOGEL. : Th. de Banville ; G. SEVRETTE : L'humour de Banville ; R.-L. DOYON : Un grand poète ; LEGRAND-CHABRICE : Banville et Paris ; Al. LETY-COURBIÈRE : Banville intime.

Le Journal. 12. 3. 1923. Georges LE CARDONNEL : Le Centenaire de Banville. — Raoul PONCHON : Le Père Banville.

Journal des Débats. 15. 3. 1923. Le Centenaire de Th. de Banville à la Comédie Française.

Le Temps. 14. 3. 1923. UN VIEUX BIBLIOPHILE : Th. de Banville et la Comédie Française.

— 15. 3. 1923. Paul SOUDAY : Le Centenaire de Banville.

L'Echo de Paris. 15. 3. 1923. FRANC-NOHAIN : Banville et « l'Echo de Paris ». — Gérard BAUER : Les souvenirs d'un Poète. — J.-L. VAUDOYER : Banville et les Arts plastiques. — T. DEREME : Odelette à Th. de Banville.

Comédia. 15. 3. Max FRAUTEL : Banville à l'Odéon. — Asti D'ESPARBÈS : Des souvenirs de Th. de Banville au foyer de la Comédie-Française.

Le Figaro. 15. 3. Abel HERMANT. Courrier de Paris.

La plupart des quotidiens de Paris des 14, 15 et 16 mars 1923.

Le Monde Illustré, 24. 3. 23. Léo LARGUIER : La gloire de Th. de Banville.

L'Echo de Lucenay. Mars et avril 1923. Varia.

Bulletin des Anciens de Saint-Gilles, n° 1, 1923. F. MITTON : Le Centenaire de Banville.

Hier. Aujourd'hui. Demain. 1. 4. 1923. Ch. CLERC : Banville, feuilletonniste théâtral.

Mercure de France. 15. 4. 23. Albert GLATIGNY : Lettres à Th. de Banville.

Revue Universelle. 15. 4. 23. Marc LAFARGUE : Th. de Banville et les fantaisistes.

La Revue Musicale. 1. 5. 23. André CŒUROY : Th. de Banville contre l'Opéra.

La Muse Française. 10. 5. 23. A.-P. GARNIER : Sur Th. de Banville ; G. CHARLIER : Une Occidentale : La pauvreté de Rotschild ; Ch-Th. FERET : Banville et Marie-Laure

Giornale d'Italia. 22/3. 23. Diego ANGELI : Banville. (Reproduit partiellement dans *la Vie des Peuples* (Paris) du 10. 4. 1923).

La Revue Bleue. 19. 5. 23. Alfred POIZAT : De l'Alexandrisme dans notre poésie.

Poésie. Mai 1923. Fernand PIGNATEL. N° spécial consacré à Th. de Banville : L'homme, l'œuvre, la critique.

Le Figaro. 2. 6. 1923. Louis FOUCHÉ. Quelques inédits de Th. de Banville. — G.-Jean AUBRY : Banville, Mallarmé et leurs amis anglais. — Mlle CORONIO : Préface pour un recueil de Banville.

Les Annales. 3. 6. 23. Ad. BRISSON : Banville et son œuvre ; Hugues DELORME : Le Jardin de Banville ; Paul VERLAINE : Banville intime.

La Revue de France. Fernand Vanderem : Les Lettres et la Vie : Théodore de Banville.

Art et Critique. Juin 1923. N° spécial consacré à Banville.

Paris-Centre. 3. 6. 1923. N° spécial. Marcel C. : Poésie à Th. de Banville. M. Chabrol : Th. de Banville.

Le Courrier de l'Allier, *Le Progrès de l'Allier*, *L'Avenir du Puy-de-Dôme* et *Paris-Centre*. 4. 6. 1923. Les fêtes du Centenaire à Moulins.

Excelsior. 7. 6. 1923. Photographies des fêtes du Centenaire à Moulins.

L'Echo de Paris. 1. 7. 23. A. Beaunier : La première de Florise.

Journal des Débats. 2. 7. 23. Henry Bidou : La première de Florise.

Revue de Littérature comparée, juillet, septembre. F. B. : Deux lettres de Banville à Gobineau (avec commentaires).

L'Opinion, 6. 7. 23. E. Rey : « Florise ».



L'Œuvre de Banville

Nous devons à l'obligeance de M. Georges Rochegrosse de pouvoir donner la liste complète des œuvres de Banville, avec millésime des éditions originales, ainsi que des périodiques auxquels il collabora.

Poésies

Les Cariatides (Pitout), 1842. — *Les Stalactites* (Paulier), 1846. — *Odelettes* (Michel Lévy), 1856. — *Odes Funambulesques* (Poulet-Malassis), 1857.

Poésies: Les Cariatides, les Stalactites, Odelettes, Le Sang de la Coupe (Poulet-Malassis), 1857. — *Améthystes* (Poulet-Malassis), 1862. — *Les Exilés* (Lemerre), 1867. — *Nouvelles Odes Funambulesques* (Lemerre), 1869. — *Idylles Prussiennes* (Lemerre), 1871. — *Trente-six Ballades joyeuses* (Lemerre), (1873). — *Les Princesses* (Lemerre), 1874. — *Nous Tous* (Charpentier), 1884. — *Sonnailles et Clochettes* (Charpentier), 1890. — *Dans la Fournaise* (Charpentier), 1892.

Les Nouvelles Odes Funambulesques (1869) prennent le titre de *Occidentales,* dans les Poésies complètes (Lemerre, 1872-1877, et Charpentier, 1878-1879).

Les *Rimes Dorées* et les *Rondels* ont leur première édition dans ces mêmes Poésies complètes (Lemerre, 1872-1877).

Les *Roses de Noël* ont leur édition originale dans les Poésies complètes (Charpentier, 1878-1879).

Poésies complètes

Sept volumes (Lemerre), 1872-1877: 1. *Les Cariatides;* — 2. *Les Stalactites, Odelettes, Améthystes;* — 3. *Le Sang de la Coupe, Trente-*

Six Ballades Joyeuses; — 4. *Les Exilés, Les Princesses;* — 5. *Odes Funambulesques,* suivies d'un *Commentaire;* — 6. *Occidentales, Rimes Dorées, Rondels;* — 7. *Idylles Prussiennes.*

Trois volumes (Charpentier), 1878-1879: 1. *Les Cariatides, Les Stalactites, Le Sang de la Coupe, Roses de Noël;* — 2. *Les Exilés, Odelettes, Rimes Dorées, Rondels, Les Princesses, Trente-Six Ballades Joyeuses;* — 3. *Odes Funambulesques* suivies d'un *Commentaire, Occidentales, Idylles Prussiennes.*

Sept volumes (Lemerre), 1889-1892: I. *Les Cariatides, Roses de Noël;* — 2. *Les Stalactites, Odelettes, Améthystes, Le Forgeron;* — 3. *Le Sang de la Coupe, Trente-Six Ballades Joyeuses, Le Baiser;* — 4. *Les Exilés, Les Princesses;* — 5. *Odes Funambulesques,* suivies d'un *Commentaire;* — 6. *Occidentales, Rimes Dorées, Rondels, la Perle;* — 7. *Idylles Prussiennes, Riquet à la Houppe.*

Dans cette nouvelle édition des POÉSIES COMPLÈTES de Lemerre, pour avoir des volumes d'importance à peu près uniforme, on a ajouté à plusieurs d'entre eux des poèmes dramatiques: *Le Forgeron, Le Baiser, La Perle, Riquet à la Houppe.*

Les trois derniers recueils: *Nous Tous, Sonnailles et Clochettes, Dans la Fournaise,* n'ont pas été réunis aux POÉSIES COMPLÈTES.

Théâtre

Les Nations, ode mêlée de divertissements et de danses, chantée sur le Théâtre de l'Académie Nationale de Musique le 6 août 1851. Musique de Adolphe Adam (Vve Jonas), 1851. — *Le Feuilleton d'Aristophane,* comédie satirique en 2 actes (avec Philoxène Boyer); Odéon, 26 décembre 1852 (Michel Lévy), 1852. — *Les Folies Nouvelles,* prologue, musique de Hervé, Théâtre des Folies Nouvelles, 21 octobre 1854. (Michel Lévy), 1854. — *Le Beau Léandre,* comédie en 1 acte, en vers; vaudeville, 27 septembre 1856. (Michel Lévy), 1856. — *Le Cousin du Roi,* comédie en 1 acte, en vers (avec Philoxène Boyer); Odéon, 4 avril 1857. (Michel Lévy), 1857. — *Diane au Bois,* comédie héroïque en 2 actes, en vers; Odéon, 16 octobre 1863. (Michel Lévy), 1864. — *Les Fourberies de Nérine,* comédie en 1 acte, en vers, vaudeville, 15 juin 1864. (Michel Lévy), 1864. — *La Pomme,* comédie en 1 acte, en vers; Théâtre Français, 30 juin 1865 (Michel Lévy). 1865. — *Gringoire,* comédie en 1 acte, en prose; Théâtre Français, 23 juin 1866 (Michel Lévy), 1866. — *Florise,* comédie en 5 actes, en vers (Lemerre), 1870. — *Adieu,* scène lyrique. Cluny, 22 septembre 1871 (Lemerre), 1871. — *Donnons tout,* stances patriotiques, 16 mars 1872 (Lemerre) 1872. — *Deidamia,* comédie héroïque en 3 actes, en vers, Odéon, 18 novembre 1876 (Lemerre), 1876. — *La Perle,* comédie en 1 acte, en vers; Théâtre Italien, 17 mai 1877. — *Hymnis,* comédie lyrique en 1 acte, musique de Jules Cressonnois; Nouveau Lyrique, 14 novembre 1879. (Tresse), 1880. — *Le Messager,* prologue d'ouverture; Odéon, 15 septembre 1880. (Michaud), 1880. — *Riquet à la Houppe,* comédie féerique. (Charpentier), 1884. — *Socrate*

et sa Femme, comédie en 1 acte, en vers, Comédie Française; 2 décembre 1885. (Calmann-Lévy), 1885. — ***Le Forgeron,*** **scènes héroïques.** (Dreyfus), 1887. — ***Le Baiser,*** **comédie en 1 acte, en vers; Théâtre Libre;** 23 décembre 1887; **Comédie Française, 14 mai 1888. (Charpentier), 1888. —** ***Esope,*** **comédie en 3 actes, en vers. (Charpentier), 1893.**

Comédies: *Diane au bois; Le Beau Léandre; Florise; La Pomme; Déidamia; Les Fourberies de Nérine* (Lemerre), 1878. — ***Le Feuilleton d'Aristophane; Le Beau Léandre; Le Cousin du Roi; Diane au Bois; Les Fourberies de Nérine; La Pomme; Florise; Déidamia; La Perle*** (Charpentier), 1879.

Contes

Les Pauvres Saltimbanques (Michel Lévy), 1853. — ***La Vie d'une Comédienne*** (Michel Lévy), 1855. — ***Esquisses Parisiennes*** (Poulet-Malassis), 1859. — ***Esquisses Parisiennes: Les Parisiennes de Paris, La Vie et la Mort de Minette, Le Festin des Titans,*** etc., **(Charpentier),** 1876. — *Contes pour les Femmes* (Charpentier), 1881. — ***Contes Féeriques*** (Charpentier), 1882. — *Contes Héroïques* (Charpentier), 1884. — *Contes Bourgeois: Dames et Demoiselles* et *Fables Choisies* (Charpentier), 1885. — *Mise en prose* (Charpentier), 1886. — ***Madame Robert,*** roman (Dreyfous), 1887. — ***Les Belles Poupées*** (Charpentier), 1888. — *Marcelle Rabe,* roman (Charpentier), 1891.

Petites Etudes

La Comédie Française racontée par un témoin de ses fautes (Edmond Albert), 1863. — *Les Camées Parisiens* (R. Pincebourde), 1866-1873 (3e série). — *Petit Traité de Poésie Française,* 1872. — *Petit Traité de Poésie Française,* suivi d'Etudes sur *Ronsard* et *La Fontaine* (Charpentier), 1881. — *Mes Souvenirs* (Charpentier), 1882. — ***La Lanterne Magique, Camées Parisiens, La Comédie Française racontée...*** (Charpentier), 1883. — *Paris vécu, Feuilles Volantes* (Charpentier), 1883. — *Lettres Chimériques* (Charpentier), 1885. — ***L'âme de Paris*** (Charpentier), 1890. — *La Mer de Nice* (Poulet-Malassis), 1861.

Collaboration aux Journaux et Revues

Poèmes, contes, fantaisies, critique littéraire, critique dramatique, critique d'art: *La Silhouette* (1845-1846); *Le Tintamarre* (1846-1847); *Le Pamphlet* (1848); *Le Corsaire* (1848-1850); *Le Dix Décembre* (1849-1850); *Le Pouvoir* (1850-1851); *Revue de Paris* (1851-1864); *Paris* (1852-1853); *Le Mousquetaire* (1854-1856); *Le Figaro* (1855-1866); *L'Artiste* (1844-1868); *Revue Française* (1856-1859); *Revue Européenne* (1859-1860); *Le Moniteur* (1860); *Le Boulevard* (1861-1863); *Le Nain Jaune* (1863); *Revue Fantaisiste* (1861); *Le Charivari* (1868); *Le National* (1869-1881); *La République des Lettres* (1876-1877); *La Vie Moderne* (1879); *Gil Blas* (1880-1888); *L'Echo de Paris* (1888-1891).



G. Hanotaux : **Histoire de la Nation Française.** Tome XIII. *Histoire des Lettres* (2e volume), par Ferdinand Strowski. — Paris, Plon-Nourrit, éditeur, 8, rue Garancière.



Banville, d'après une lithographie de Gavarni
(Portrait de l'*Histoire des Lettres* de l'*Histoire de la Nation Française*.)

Le deuxième et dernier volume de l'*Histoire des Lettres françaises*, par M. Fortunat Strowski, vient de paraître dans l'*Histoire de la Nation française*, de M. Hanotaux.

Le succès de la première partie, l'art consommé avec lequel MM. Picavet, Bédier et Jeanroy avaient su ordonner une matière ingrate et complexe entre toutes et faire de la clarté, sur des points où il n'y avait qu'incertitude et confusion, rendaient particulière-

ment délicate la tâche du continuateur. Il fallait, d'autre part, éviter de tomber dans la sécheresse et les banalités de manuel, sur des sujets pour lesquels tout a été dit. L'œuvre que nous présente M. Strowski s'est jouée de ces difficultés et le meilleur éloge qu'on en puisse faire, est qu'il a su la rendre extrêmement vivante.

Ainsi que l'avaient fait ses prédécesseurs, il a considéré l'histoire littéraire comme facteur et comme moteur de l'activité nationale.

Telle est l'idée centrale qui relie les diverses parties de l'ouvrage et en fait l'unité.

Qu'il étudie l'essor exubérant de la Renaissance ou décrive l'époque de la perfection classique ; qu'il fasse revivre la royauté intellectuelle des philosophes au XVIII[e] siècle, ou dresse le bilan du grand tumulte romantique, M. Strowski est, avant tout, préoccupé de ne pas étudier artificiellement les maîtres en les isolant du milieu qui les éclaire et les explique. Chez lui, les personnages ne sont jamais immobiles et guindés, à peine entrevus derrière leur œuvre. Suivant le mot d'un vigoureux polémiste à qui n'est étranger rien de ce qui touche aux Lettres, il étudie « les œuvres dans les hommes ».

En une phrase, voici Molière : « Toute sa vie si singulière, si mouvementée, si instructive, la boutique paternelle, le collège de Clermont, Gassendi, la troupe Béjart, la course errante à travers la France, la gloire à Paris, les joies et les chagrins du foyer, tout a passé sur lui, a glissé, s'est évanoui ; de tout cela il ne serait sorti qu'un grand acteur, s'il n'avait eu en plus quelque chose d'indéfinissable : le génie. »

Et voici quelques lignes sur Diderot : « Ce Denis Diderot est un étrange personnage. Il attire comme une force de la nature... Incomparable écrivain, tout prêt à improviser sur n'importe quel sujet et dans n'importe quel sens, il était aussi un causeur de génie. Sa conversation était d'une prodigieuse richesse et d'un prodigieux éclat. Désintéressé, fidèle, ne manquant point à sa parole, ne se servant jamais des moyens tortueux chers à Voltaire, il paraît infiniment supérieur à la basse morale qu'il prêcha trop souvent.. »

Il n'est pas de livre moins livresque. En quelques touches précises et sobres, les physionomies les plus diverses revivent avec un égal bonheur (1). Et, comme l'ouvrage se termine par un aperçu ra-

(1) Dans un chapitre sur « le Réalisme et le Parnasse », M. F. Strowski,

pide sur la renaissance littéraire qui a suivi immédiatement la guerre, on peut dire que tout ce qui donne au génie français sa richesse, sa pénétration, sa puissante complexité, s'y trouve relevé et caractérisé, depuis les premiers humanistes jusqu'aux jeunes écrivains d'aujourd'hui, souvent subtils, obscurs, déconcertants, mais qui traitent de grands sujets avec un vif désir d'action.

L'illustration est abondante, vivante, elle aussi. Les hors-texte en couleurs de M. Marcel Vicaire, l'illustration en noir de M. Ripart, qui avait fait ses preuves dans le premier volume, marquent d'une psychologie souvent très fine les physionomies si variées qui peuplent le livre.

L'auteur délicat de *Pascal et son temps*, le définitif éditeur des *Essais*, une fois de plus, a bien mérité des lettres françaises.

Abbé Côte.

après avoir cité, parmi les indépendants, Brizeux, V. de Laprade, Aug. Barbier, parle en ces termes de notre concitoyen :

« Il y eut enfin Th. de Banville, plus parnassien, plus librement, plus naturellement parnassien que Leconte de Lisle lui-même et Léon Diérx. Mais Banville se plaisait trop au jeu de rimes. aux dislocations, même aux calembours, dont Hugo, son maître, lui avait donné le goût, pour accepter la vérité du Parnasse. Si impassible et impersonnel était-il que ses charmantes poésies finissent par vous lasser, tant elles sont dépourvues de signification profonde. Les *Cariatides*, les *Stalactites*, et les *Odes Funambulesques* se répètent ; et ce tour de force, perpétuel et vain, fatigue. Heureusement pour sa gloire, Th. de Banville a écrit des poésies d'une invention comique et par instant sentimentale, qui fait valoir tout le charme mystérieux de sa musique verbale : le *beau Léandre*, le *Baiser*, *Gringoire*, *Esope*. Sa prose nous amuse autant que ses vers. Dans ce domaine de la causerie en prose, il apparait au moins l'égal de son confrère et maître Théophile Gautier. Là il nous ravit et nous émeut par son ardente ferveur, sa foi, dans le prestige souverain de la beauté et l'on y entend aussi l'écho d'une bonté à la fois délicate et généreuse, pleine de la plus souriante indulgence à l'égard des hommes et des choses. »





Les Banville sous la Révolution.

Dans la séance du 4 juin 1923 de la Société d'Emulation, notre confrère M. Morand évoqua le souvenir de l'ingénieur Faullain de Banville, au lendemain des fêtes en l'honneur de son petit-fils.

Lorsque fut supprimé, en 1773, le corps des Ingénieurs des Turcies et Levées, — corps chargé de la navigation sur les grands fleuves de France, — et que ce service fut rattaché à celui des Ponts et Chaussées, le grand-père du poète fut, le premier, à Moulins, à cumuler les deux charges. Il prit, en cette qualité, l'initiative de baisser de près de deux mètres la haute levée partant de la Font-Vinet, que Régemortes avait fait établir lors de la construction de son pont. Les résultats furent désastreux : la crue du 11 novembre 1790 déborda la digue affaiblie et les quartiers bas de la ville furent inondés. Les habitants de Moulins en gardèrent quelques vifs ressentiments à l'égard de l'ingénieur, et ceci expliquerait sans doute la présence de Faullain de Banville parmi les quarante et un suspects arrêtés le 20 octobre 1793. On sait que dix d'entre eux, traduits avec vingt-deux autres Bourbonnais devant la Commission révolutionnaire, furent exécutés à Lyon, le 11 nivôse. Les autres détenus de Moulins, dont Banville, devaient former un second convoi destiné au même sort. Fort heureusement pour eux, le député Noël Pointe, alors en mission dans l'Allier, s'opposa à ce départ et ordonna même la mise en liberté immédiate de Banville et de trois autres suspects (1).

Dès qu'il fut sorti de prison, l'ingénieur Banville reprit son service, et nous trouvons de lui, à la date du 12 ventôse an III, un rapport relatif à un canal de dérivation qui, s'il avait été réalisé, eût fait de Moulins un grand centre industriel.

Banville et l'Académie.

Les mots de Banville sont célèbres, par leur ironie et leur imprévu. En voici un que nous empruntons à une nouvelle à la main, parue dans le *Figaro* quelque temps après la mort de Banville.

L'on parlait au poète de sa candidature possible à l'Académie et il se montrait très hésitant...

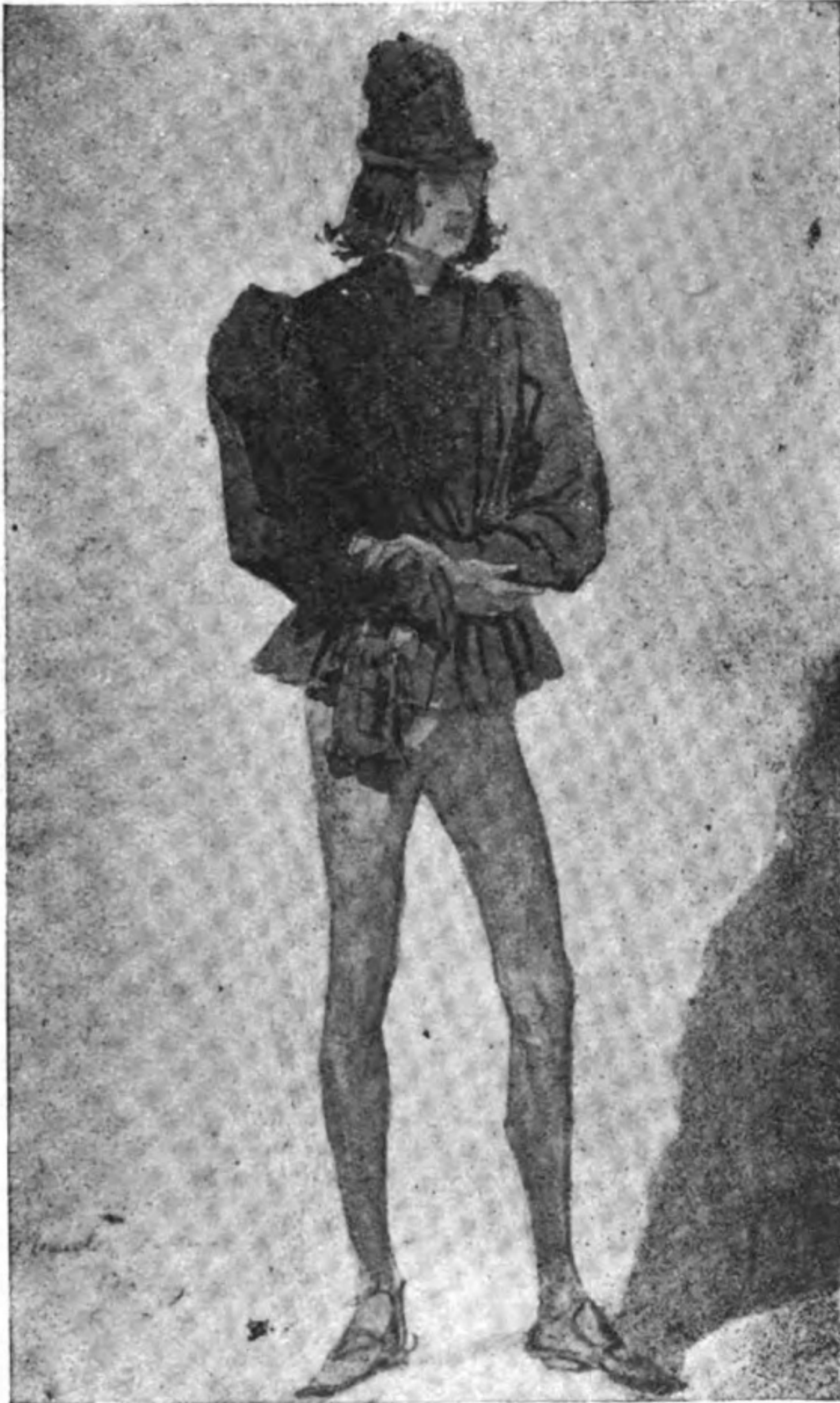
— Mais enfin, lui dit-on, si l'on vous apportait votre élection sur un plat d'argent, que feriez-vous ?

— Je prendrais le plat, répondit Banville. (*Figaro.*)

(1) Archives de l'Allier. L. 779, pp. 20-88.

Une Strophe inédite de « Gringoire ».

L'*Echo de Paris* rappelle qu'à l'occasion d'une représentation de gala de *Gringoire*, Coquelin avait dit à Théodore de Banville :



Dessin de E. Giraud pour le costume de Gringoire (1).

— Il me semble qu'il serait bien que le poète parlât le dernier ?
— Oui, aurait répondu Banville.

(1) Cliché *Monde Illustré*. Coll. de la Comédie Française.

Et le lendemain il apportait à Coquelin ce dizain, qui ne fut dit par le grand acteur qu'une seule fois, à cette représentation solennelle :

Toi qui m'entends, peuple, foule muette
Qu'on voit frémir comme la vaste mer,
Et vous, heureux du monde, le Poète
Ouvre son âme à ce qui vous est cher,
Et sent vos maux tressaillir dans sa chair.
Oh ! pour qu'en vous tout renaisse et fleurisse,
Aimez toujours votre mère nourrice,
Aimez la Muse avec ses fiers accords,
Et consolez cette consolatrice,
Car Dieu bénit tous les miséricords.

Banville et Baudelaire.

On sait qu'une grande amitié unissait Théodore de Banville à Baudelaire. Privat d'Anglemont les avait présentés l'un à l'autre. Tous deux ont laissé dans leur œuvre le témoignage de leur mutuelle admiration. Banville, dans *Mes Souvenirs*, a consacré à Baudelaire quelques pages émues. Il y évoque ce doux et charmant soir d'été où, pour la première fois, il rencontra l'auteur des *Fleurs du Mal*, qui n'avait encore rien publié. C'était au Luxembourg. Il sembla à Banville non point qu'ils faisaient connaissance, mais qu'ils reprenaient une conversation commencée. Leur promenade dura longtemps dans la nuit ; ils étaient sortis du Luxembourg et marchaient par les rues et Banville de dire que cette nuit *est restée le meilleur souvenir de ma jeunesse.*

Quant à Baudelaire, il composa pour l'auteur futur des *Odes Funambulesques* ce sonnet, qui, daté de 1842, fut ajouté dans l'édition posthume des *Fleurs du Mal* :

A Théodore de Banville

Vous avez empoigné les crins de la Déesse
Avec un tel poignet qu'on vous eût pris à voir
Et cet air de maîtrise et ce beau nonchaloir
Pour un jeune ruffian terrassant sa maîtresse.

L'œil clair et plein du feu de la précocité,
Vous avez prélassé votre orgueil d'architecte
Dans des constructions dont l'audace correcte
Fait voir quelle sera votre maturité.

Poète, notre sang nous fuit par chaque pore.
Est-ce que, par hasard, la robe du Centaure
Qui changeait toute veine en funèbre ruisseau

Etait teinte trois fois dans les baves subtiles
De ces vindicatifs et monstrueux reptiles
Que le petit Hercule étranglait au berceau ?

Exegi monumentum...

(*Figaro.*)

Théodore de Banville et l'impératrice d'Autriche.

L'anecdote est peu connue. On ne la trouve dans nul recueil d'anas. Mais un homme qui fut le familier, durant de longues années, de l'impératrice Elisabeth, nous l'a contée, il y a longtemps déjà, puisque c'était à l'époque où l'on inaugurait le monument du poète des *Cariatides* et du *Sang de la Coupe*.

La grande errante avait lu quelques-uns des poèmes païens du maître. Elle avait aimé son *Bacchus*, appris l'adorable sonnet de *Titania*. Elle voulut connaître les traits du poète et se fit adresser son portrait, pour commencer. Mais à la vue de ce petit homme outrageusement chauve, et qui tenait en main une longue pipe en terre, elle eut un mouvement de déception et ne donna pas suite à son idée de l'aller surprendre un jour, avec la princesse Mathilde, son amie. Banville le sut. Et cela valut à notre familier de la cour autrichienne une jolie lettre. « Une pipette de tabac d'Orient, disait Banville, éclaircit les idées et met autour du rêve un nuage opalin dont Zeus s'entoure sur l'Olympe... Se peut-il que l'on ne puisse supporter chez un poète ce que l'on admire si bien chez un soudard ? »

Banville se souvenait d'une phrase de la royale voyageuse qui, rencontrant Bismarck vieilli, l'avait admiré dans « sa grandeur déchue, se consolant avec sa pipe, entre ses deux chiens » ! (*Intransigeant.*)

La Tombe de Banville.

Le corps du poète repose, à Paris, au cimetière Montparnasse (13e Division ; 1re ligne Sud ; concession à perpétuité 578 de 1846). La tombe porte cette inscription :

THÉODORE DE BANVILLE
NÉ LE 14 MARS 1823
MORT LE 13 MARS 1891

Elle est ornée d'un médaillon en bronze représentant le poète de profil, couronné de lauriers. Ce médaillon est dû au ciseau de Rochegrosse qui, à son talent de peintre, ajoute aussi de belles qualités de sculpteur.

Dans le caveau sont inhumés : son père, mort en 1846 ; son beau-frère A. de Friberg, mort en 1860 ; sa sœur, morte en 1867 ; sa mère, morte en 1876, et madame Rochegrosse, sa femme, qui y fut enterrée en 1904.

Dédicaces.

La bibliothèque de la Comédie Française possède une charmante dédicace de Théodore de Banville. Sur un exemplaire de l'édition originale de *La Pomme* (Paris, Michel Lévy frères, 1865, in-12), le poète a écrit au crayon :

A Messieurs les Sociétaires
De la Comédie Française.

Il est à vous, messieurs, l'ouvrage que voici.
Ma Pomme n'était rien, sans doute !

Vous voulez cependant que le public la goûte :
Le Poète vous dit merci.
Son frêle badinage aurait dû, je suppose,
Vivre une heure, et cette œuvre amoureuse tiendrait
Dans le calice d'une rose ;
Mais si les délicats y trouvent quelque attrait,
C'est que vous avez le secret
De faire de rien quelque chose.

En voici une autre qui, celle-là, figure en tête d'un exemplaire du *Petit Traité de la Poésie Française*, offert par le poète à Edmond Cottinet :

Le Philistin hait qui l'amuse,
Et, jusque dans la Charente, on
Dit communément que la Muse
Conduit les gens à Charenton.
Quand sa bonne odeur nous parfume,
On dit que la nicotine est
Dangereuse.... Tant pis. Je fume
Et je rime, cher Cottinet.

La Comédie Française jugée par Banville.

Une fois au moins, Théodore de Banville, dont la bibliographie est abondante, publia une brochure sans nom d'auteur : c'est *La Comédie Française racontée par un témoin de ses fautes*, avec une préface et un épilogue en vers. L'étude avait paru, d'abord sous la signature *l'Inconnu*, dans *le Nain Jaune* de Scholl, en 1863. Banville s'y montrait sévère pour la Comédie-Française dont le privilège interdisait aux autres théâtres de représenter les pièces du répertoire classique. Rien, en revanche, ne la préservait de Ponsard, de Scribe, de Laya et de Legouvé ! Banville crayonnait spirituellement le personnel de la Maison, directeur, artistes, du plus grand au plus petit. Le comité de lecture n'était pas oublié. Il n'a point changé, sauf que les femmes, il y a soixante ans, en étaient exclues, et qu'elles n'en font pas aujourd'hui le moins bel ornement. (*Journal.*)

Banville, spectateur du « Français ».

Il existe, aux archives de la Comédie Française, plusieurs autographes du poète qui ne manquent pas d'originalité : ce sont les demandes de places qu'il adressait, de temps à autre, pour assister au spectacle de la Maison. Le « Vieux Bibliophile » du *Temps*, en cite quelques-unes :

« — Deux places, s'il vous plaît : pour moi ! Jugez que si on me demandait dans un salon de raconter le *Misanthrope* et que je ne le puisse pas, la responsabilité vous en incomberait, écrit-il à Verteuil. »

— Seriez-vous assez bon pour m'accorder deux places ? J'ai vu Célimène ; grâce à vous, je voudrais voir Elmire.

— J'arrive des pays sauvages et, tout de suite, je viens vous demander deux places. J'en rougis moi-même.

— Je viens, pénétré de remords, vous demander une loge pour ce soir. La

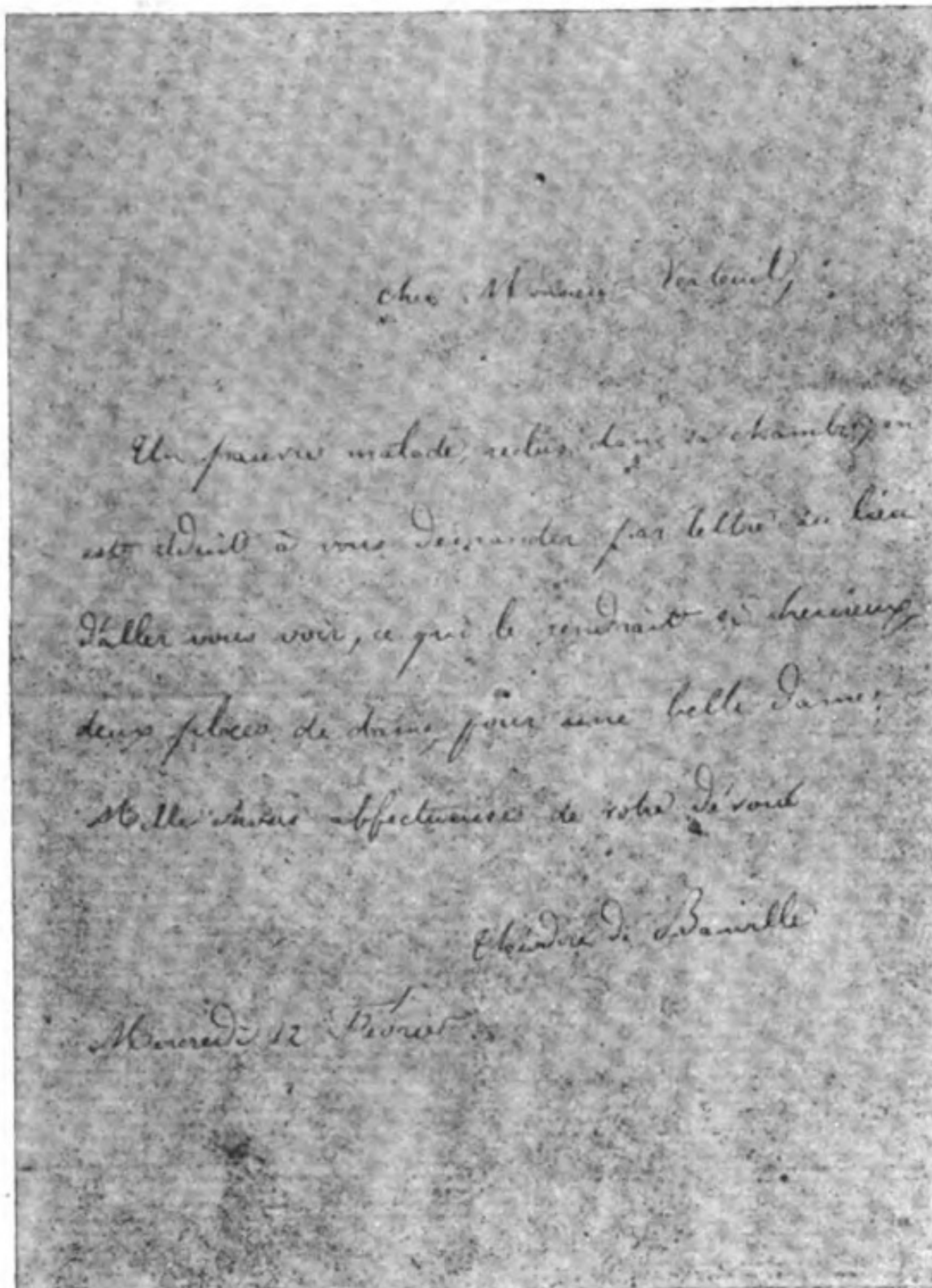
clémence est, dit-on, le genre de punition qui humilie le plus les grands scélérats, surtout quand on y joint la générosité. Essayez à mon égard ce système popularisé par l'empereur Auguste et croyez-moi bien votre dévoué — Th. de Banville — qui, comblé de vos bienfaits, désire en être accablé. »

On ne pouvait résister à d'aussi spirituelles requêtes...

Le chocolat de Banville.

Banville était fin gourmet. Auguste Dorchain rappelait, jadis, dans *les Annales*, une visite faite, certain soir, à son bon maître.

Mme de Banville, le dîner fini, allumait sur la nappe un petit réchaud à esprit de vin, surmonté d'une cassolette d'argent dans laquelle, avec une cuillère de bois, elle agitait un liquide à la fine odeur.



Cher Monsieur [illegible],

Un pauvre malade retenu dans sa chambre, en est réduit à vous demander par lettre au lieu d'aller vous voir, ce qui le rendrait si heureux, deux places de drame pour une belle dame;

Mille choses affectueuses de votre dévoué

Théodore de Banville

Mercredi 12 février

Un autographe de Banville (1)

— Cela, dit-elle, c'est le chocolat de Toto pour demain matin.

Toto, c'était son cher Théodore.

Et le maître ajouta :

— J'espère bien que, vous non plus, n'abandonnez pas à des mains viles et mercenaires le soin de votre chocolat matinal, et surtout que vous ne le laisseriez point préparer au moment même de le boire, comme chez les sauvages ! car, c'est seulement lorsqu'il a été fait le soir, après le coucher du soleil, et qu'il a été réchauffé le lendemain matin, peu après le lever de l'aurore, et dans la même casserole, qu'il devient cet incomparable breuvage tel que, n'ayant point reculé devant de longues années de tâtonnements et d'études, ma chère femme à présent le réalise, et tel enfin

(1) Cliché *Monde Illustré*. Coll. de la Comédie Française.

que les dieux immortels, — révérence parler, — s'en lécheraient les barbes. Quant à moi, simple poète lyrique, sachant qu'il est là qui m'attend, la nuit, sur le marbre de ma cheminée, il arrive parfois que je me réveille exprès pour y penser. Et quand je ne me réveille pas, j'en rêve !...

Banville et le Laurier.

Un autre Banville également peu connu, est l'auteur des Odes, Cantates et à propos divers, lequel eut pour collaborateurs les musiciens Adolphe Adam et Hervé. En 1851, le poète composa, à l'occasion de l'Exposition de Londres, une Ode mêlée de divertissements et de danses, dont Adolphe Adam écrivit la musique et qui fut chantée à l'Opéra. En 1854, il donna aux Folies-Nouvelles du boulevard du Temple pour leur réouverture, un Prologue dédié à Paul Legrand, Louisa Melvil y chantait notamment, sur la musique d'Hervé, une chanson bachique dont le refrain était :

Amis ! Vivent les vins de France
Et le délire des chansons !

Enfin, l'annexion de Nice à la France fut célébrée par Banville dans une scène lyrique interprétée sur le théâtre de Nice par Marie Daubrun.

A la suite de cette manifestation, l'auteur fut décoré par l'empereur. Il avait trente-sept ans.

La boutonnière des poètes bâille comme celle des simples mortels...

(*Journal.*)



Banville.
(*Charge d'A. Gill. — Cliché* Comœdia.)

IMP. RÉUNIES -- MOULINS



PROCÈS-VERBAL

SÉANCE DU 2 JUILLET 1923

Présidence de M. le docteur de Brinon

— Etaient présents : Mme Monceau, MM. Capelin, Chambron, Chanoine Clément, Depigny, Dupuy, Génermont, Dr Monceau, André Roy, Tissier.

— Excusés : MM. Amédée Bardet, G. Bruel.

— En ouvrant la séance, M. le Président souhaite la bienvenue à notre nouveau confrère, M. Depigny, qui assiste pour la première fois à nos réunions.

— La séance de rentrée, à l'issue des vacances, est fixée au 1er octobre.

— Il est procédé au dépouillement de la correspondance :

— Lettres de M. le Dr André Autran remerciant de son admission ;

— De M. Georges Bruel donnant des nouvelles de MM. Authier, Charpy et Loizel, victimes d'un accident d'automobile au retour de l'excursion du 7 juin. La Société est heureuse d'apprendre que cet accident, qui aurait pu avoir des conséquences mortelles, ne comportera aucune autre suite fâcheuse qu'une interruption momentanée des occupations habituelles ;

— De M. René Moreau, remerciant en son nom et en celui de M. Crépin-Leblond, de la sympathie et des félicitations que la Société leur a adressées au sujet du Centenaire de Banville ;

— De M. Lassimonne, invitant nos sociétaires à se joindre, le jeudi 26 juillet, à l'excursion organisée dans la région du Montoncel, par la Société scientifique du Bourbonnais. Le rassemblement aura lieu à 4 heures, à la gare de Moulins. Ceux de nos membres qui voudront y participer sont priés d'en avertir M. Lassimonne. Le retour sera effectué à 19 heures ;

— Du Ministère de la guerre, au sujet de la question « Œil ou Aumance ». Aux termes de cette réponse, le changement de nom ne pourrait avoir lieu, sur les cartes du Ministère de la Guerre, qu'après rectification sur les plans cadastraux.

— M. le PRÉSIDENT signale que le numéro du 23 juin de la *Région du Centre* renferme un article de M Desdevises du Dezert, que nous avons eu le plaisir d'entendre dans une conférence dont Banville était le sujet. Dans cet article sur « la XVIIe Région économique et le Bourbonnais », M. Desdevises du Dézert analyse le travail de notre confrère M. Georges Bruel et en fait ressortir l'intérêt.

— M. TISSIER, président de la Commission municipale du Musée, rend compte du passage à Moulins de M. le Ministre de l'Instruction Publique. M. Bérard a visité le Musée où la Bible de Souvigny a tout particulièrement captivé son admiration. Il a promis le concours du Gouvernement pour garnir les murs, un peu dénudés de la section de peinture. M. le Ministre a parcouru les vieilles rues de Moulins et n'a pas caché sa surprise et son admiration pour la rue des Orfèvres, la place de l'Ancien-Palais, le Doyenné, dont l'expression s'est exprimée en termes extraordinairement flatteurs. M. Bérard s'est arrêté devant la maison où est né le compositeur Faure ; il a vu, l'après-midi, les vitraux de la Cathédrale et le triptyque du maître de Moulins.

— M. le Président informe les membres présents qu'à la suite d'une visite que lui a faite M. de Rochas, directeur du Syndicat d'Initiative de la Touraine, il s'est demandé s'il n'y aurait pas lieu de créer à Moulins un syndicat d'initiative, capable de renseigner les étrangers et de faire connaître les beautés trop ignorées du Bour-

bonnais. Cette motion est vigoureusement appuyée par les membres présents. MM. Capelin, Chambron, chanoine Clément sont chargés de recueillir des renseignements destinés à l'établissement et au fonctionnement d'une organisation similaire.

— M. Tissier informe l'assistance qu'il existe au Lycée Charlemagne, à Paris, une *Assomption* identique à celle qui se trouve au tribunal de Moulins. Cette peinture se voit au plafond de la cage d'escalier conduisant à l'appartement du proviseur. Le Lycée Charlemagne, fut jadis, comme le tribunal de Moulins, un collège de Jésuites. M. Tissier n'a pu arriver à connaître le nom du peintre.

— M. Capelin fait remarquer que l'honneur de la traduction vient d'échoir à l'ouvrage : *La vie d'un simple,* œuvre d'un Bourbonnais : Emile Guillaumin (*The life of a Simple Man. Translated by Margaret Holden. With Hand-coloured Wood cuts by Agatha Walker*).

— M. le Chanoine Clément fait circuler le portrait de Louis II, emprunté au Dictionnaire de Viollet-le-Duc.

— Il est donné lecture de la note suivante adressée par M. Morand :

« Le dernier *Bulletin* de notre Société réédite le tableau des crues de l'Allier de 1408 à nos jours et, à ce propos, parle du pont Mansard, enlevé le 8 octobre 1710.

« Me serait-il permis de rappeler que ce pont est l'œuvre, non pas de François Mansard, le grand architecte d'Anne d'Autriche et de Louis XIV, mort en 1666, mais de son neveu, Jules Hardouin, qui annexa à son nom patronymique le nom de son oncle maternel ?

« Quant à ce fameux pont, il ne fut jamais livré à la circulation, pour la raison fort simple qu'il ne fut jamais achevé : jamais le tablier ne fut édifié.

« La première pierre de ce pont avait été posée le 5 septembre 1705 ; lors de la crue du 8 octobre 1710, les voûtes des trois arches venaient d'être fermées, mais les cintres n'avaient pas encore été enlevés, ni les flancs de voûte chargés. On peut admettre que si les bois du cintrage des voûtes n'avaient été un obstacle au passage des eaux en furie le désastre ne se serait pas produit.

« Régemortes nous donne, dans la première planche de sa *Description du nouveau pont de Moulins* (1771), une vue du pont Hardouin à demi détruit, et deux des arches sont encore cintrées ; l'Allier cou-

ché dans les roseaux appuyé sur son arc admire son œuvre dévastatrice. »

— Dans un article du *Centre Médical* (1er juin 1923, p. 164), il est dit qu' « on a distribué à la Chambre des députés un rapport « favorable présenté par M. Renard au nom de la Commission des « finances sur le projet de loi portant cession par l'Etat à la ville de « Néris de l'Etablissement thermal de cette localité ». Le journal ajoute : « ce très intéressant effort de la station de Néris est exclusive- « ment dû à l'initiative du Dr Décloux, maire de Néris, député de « l'Allier ». N'y aurait-il pas lieu d'attirer l'attention du Dr Décloux sur l'état d'abandon des collections du musée de Néris, et de lui demander de ne pas les oublier dans le projet de réorganisation de la station ?

La Société est de cet avis et charge le Bureau de faire une démarche en ce sens auprès du député-maire de Néris. Elle pense en outre qu'il y aurait lieu de lui signaler l'intérêt de désigner un archéologue compétent pour suivre les fouilles : nous savons par M. Bruel que notre collègue, M. Montagne, se chargerait de ce soin. Ce desideratum sera exposé à M. Décloux.

— La conférence de M. Henri Bordeaux est fixée à la date du 21 février 1924.

— M. le Président fait circuler une collection de silex, époque néolithique, d'une exécution très remarquable, trouvés à la station du Puy-Marmin, commune de Saint-Prix, près La Palisse. Ces silex ont été très habilement photographiés. Ils comprennent : 1 grattoir en quartz, 1 burin et 1 scie en silex, 3 hachettes en roche dure (serpentine, schiste), 10 pointes en silex et une série de 8 flèches en silex, 2 à tranchant transversal, 3 à ailerons sans soie et 3 à ailerons avec soie. Un très érudit collectionneur, qui a le premier fouillé la station de Saint-Prix, M. le vicomte de Sèze, a remis de son côté une série remarquable de 334 pièces dont la plus grande partie a le type néolithique des pièces présentées à la Société, et une partie le type moustérien. Ces pièces ont été cataloguées et déterminées par M. Florance, président de la Société préhistorique de Loir-et-Cher. Les flèches constituent les deux tiers de cette série (234 à 334) ; il y en a de tous les types connus. Puis viennent des racloirs, grattoirs, burins, lames, perçoirs, haches et tranchets polis,

à noter : 1 lissoir, 3 affûtoirs, une pointe de sagaie triangulaire et 12 pointes moustériennes. La station de Saint-Prix présente donc un intérêt très grand pour la préhistoire de notre région.

— M. le Chanoine Clément fait don à la Société de son beau travail sur l'Evêché de Moulins. Enveloppé d'une magnifique robe de soie violette, le nouveau volume renferme les portraits et les armoiries de nos évêques et fait une peinture émouvante des péripéties qui ont accompagné la venue au monde du dernier des évêchés de France : c'est en souvenir de cette naissance laborieuse, que notre savant collègue a écrit ce récit basé sur pièces authentiques et néanmoins d'une lecture facile.

La Société remercie notre généreux collègue.

— M. Marcel Génermont remet à chaque membre, de la part du Syndicat d'initiative de Paris, un exemplaire du guide des Hôtels de Paris, publié par le Syndicat. Ceux de nos confrères qui désireraient en recevoir d'autres exemplaires peuvent en demander directement : rue Volney, 4, Paris-IIe. Puis il fait circuler de la part de notre confrère, M. Boudeville, de Dompierre, un dessin en couleurs, œuvre de M. Cochard fils, et reproduisant une assiette de faïence de Charolles, où figure l'église de Diou. L'assiette est la propriété de M. Léon Dufour, de Diou. M. le Chanoine Clément fait remarquer que cette assiette reproduit un dessin de Bariau, publié dans *L'Allier pittoresque*, de Jolimont.

La Société remercie MM. Boudeville et Cochard de cet habile dessin destiné à nos archives.

— M. Marcel Génermont fait circuler une série de photographies des fêtes du Centenaire de Banville, à Moulins, prises le 3 juin par M. Boussac, et une seconde série de clichés faits au cours de l'excursion par notre confrère M. Giron. Ces vues seront utilisées pour l'illustration du *Bulletin*.

La Société remercie MM. Boussac et Giron. Ces clichés viennent compléter très heureusement la documentation des archives bourbonnaises.

— Sont présentés à l'admission :

M. Loiseau, directeur de l'Ecole normale d'instituteurs, présenté par MM. Georges Bruel, Joseph Viple et Amédée Bardet.

M. Louis BESSON, directeur des services météorologiques de la ville de Paris, avenue de Châtillon, 138, Paris, présenté par MM. de Brinon, Chanoine Clément, G. Bruel.

M. Paul BAËR, docteur en droit, chef de division à la Préfecture, boulevard de Courtais, présenté par MM. G. Bruel, Génermont, Sabatier

M BRIDOR, instituteur adjoint, à Ebreuil, présenté par MM. Bardet, Moulin et Joseph Viple.

M. Ernest GOUTODIER, instituteur adjoint, à Ebreuil, présenté par MM. Bardet, Moulin et Joseph Viple.

— Sont admis en qualité de membres titulaires :

MM. LAURENT, rue Bertin ; Maurice CAGNAT, hôtel de Paris : le Chanoine Jules DE LA CELLE, rue de Bourgogne.

— L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.

E. CAPELIN.





UN CENTENAIRE BOURBONNAIS

LA CURIEUSE VIE DE MARCELLIN DESBOUTIN

Peintre, Graveur, Poète (1)

M. Clément-Janin, auteur de cette Vie du graveur bourbonnais, ayant bien voulu nous autoriser à puiser dans son livre à l'intention de nos confrères, nous sommes heureux de reproduire le premier chapitre où Desboutin se révèle plus particulièrement bourbonnais.

LES PREMIÈRES ANNÉES

Gilbert-Marcellin Desboutin naquit à Cérilly, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Montluçon (Allier), le 26 août 1823 « à sept heures du soir », dans la maison de Rochefort-Fontanges, son grand-père maternel. Cette maison, qui existe encore, forme l'angle du faubourg d'En-Haut et de la place où s'élève la mairie. Son apparence n'est point seigneuriale. Elle paraît dater du commencement du XIXe siècle et représente bien, avec ses hautes lucarnes à toits coniques, le type des vieilles demeures du bourgeois campagnard. Il flotte aujourd'hui autour d'elle comme une odeur d'humidité et de moisissure.

L'acte de naissance constate que l'enfant était le « fils légitime du sieur Barthélemy Desboutin, propriétaire, et de dame Anne-Sophie-

(1) 1 vol. Paris, Floury, éditeur, 1922. Prix : 75 fr. Nous tenons à exprimer ici tous nos remerciements à l'éditeur, M. Floury, à l'obligeance duquel nous devons de pouvoir reproduire les clichés qui illustrent cet article et celui de M. A. Faure.

Dalie Farges de Rochefort, domiciliés en la ville de Cérilly. Premier témoin : Pierre-Lazare de Rochefort, propriétaire, oncle de l'enfant ; deuxième témoin : Joseph-Albert Giron, étudiant, non parent de l'enfant, tous deux majeurs, domiciliés à Cérilly. »

Telles sont les énonciations de l'état-civil. Elles suffisent à établir dès l'abord que Desboutin n'était pas baron, ou comte ou marquis, comme on l'écrivit souvent et comme, entre autres, le *Figaro*, Armand Sylvestre et Joséphin Peladan en accréditèrent la légende. Celle-ci dure encore et, récemment, M. Widor s'en faisait l'écho, sous la coupole même de l'Institut. Il affirmait que le « fastueux marquis de Rochefort qui n'était pas le célèbre pamphlétaire, était devenu peintre et graveur réputé, *sous le nom* de Marcellin Desboutin, qu'il s'était ruiné en traitant à table ouverte d'innombrables parasites et qu'il avait fini, en véritable plébéïen, par tenir ses assises dans les cafés du Boul' Mich'. Voilà bien des fausses notes pour un musicien (1). Mais cette légende a, du moins, une source visible, c'est celle de l'ascendance féminine. Bien que, à notre connaissance, le bénéficiaire n'en ait jamais fait état, sinon deux fois, une première fois dans une procuration datée de Londres, 13 avril 1854, où il est dénommé Desboutin de Rochefort, sans aucun titre ; la seconde fois dans un acte sous-seing privé, passé à Genève, et qu'a vu M. Richard, avocat en cette ville, où il est dénommé « baron de Rochefort », il ne lui déplaisait probablement pas outre mesure de voir son nom cassé en deux (des Boutins, avec un s, comme on l'écrivit parfois) ou allongé, et servir de support au lion flamboyant du blason maternel (2).

Ajoutons qu'il vécut plusieurs années dans un pays et en un temps où l'on était aisément Excellence, Illustrissime et même

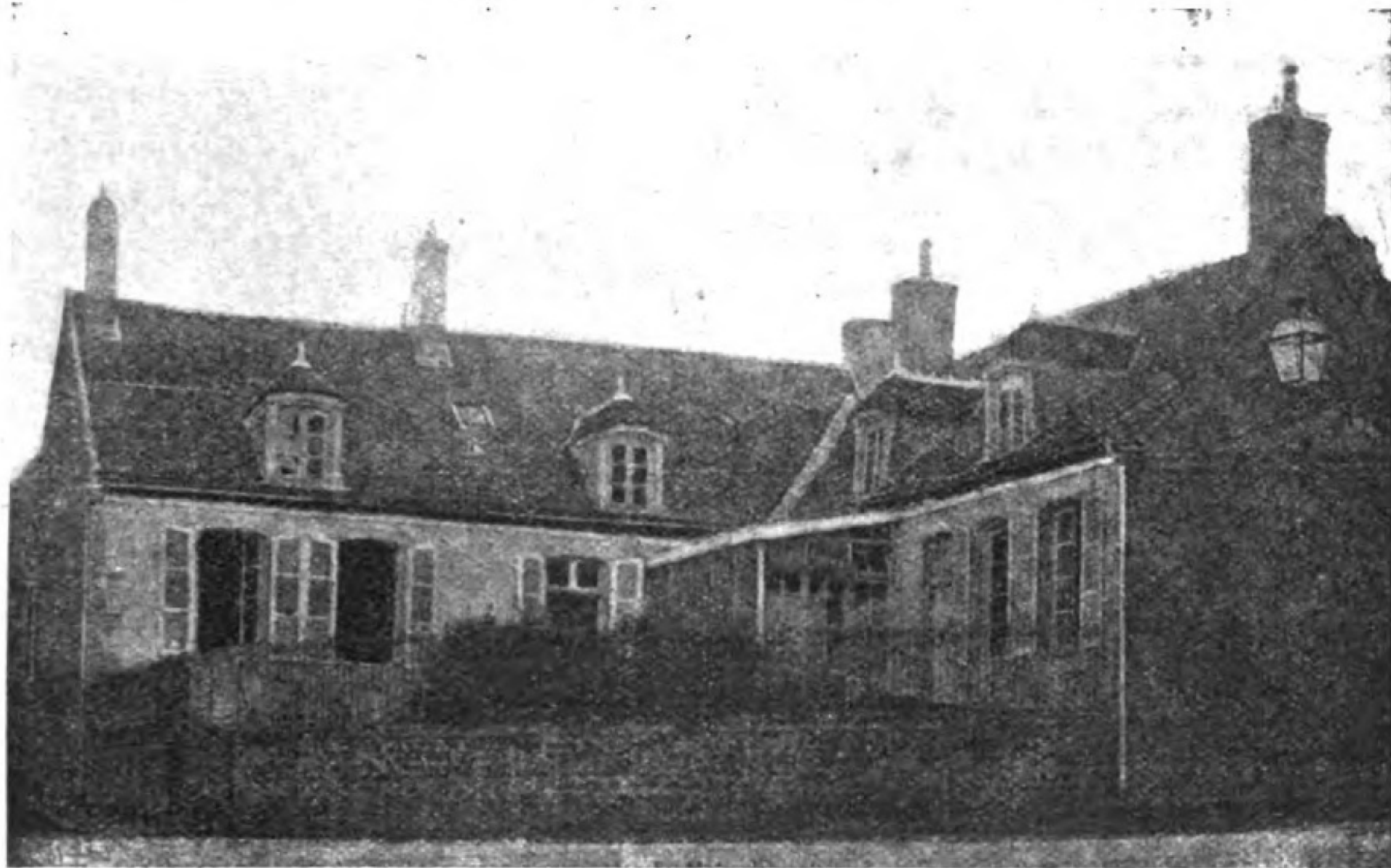
(1) Séance des cinq Académies, septembre 1920 (Eloge de G. Lafenestre).

(2) Les armes des Chauveau, barons de Rochefort, seigneurs de Sirieyx, de Treignat et autres lieux, originaires du Limousin-Bourbonnais, étaient *d'argent, au lion de gueules*. La famille Farges, dont les armes étaient, suivant l'armorial manuscrit de la Généralité de Limoges, *de gueules à la gerbe d'or*, fut substituée au nom et aux armes des Rochefort, après l'extinction de cette famille, au milieu du XVIIIe s., par suite du mariage de Jean-Baptiste-Joseph Farges avec Anne-Marie de Chauveau de Rochefort (Cte de Soultrait, *Armorial du Bourbonnais*, 2e éd. T. II. Moulins, André Paris, 1890).

La mère du futur graveur était fille de Claude-Ignace Farges de Rochefort, qui portait les armes ci-dessus rappelées, *d'argent au lion rampant de gueules*, et de Marie-Jeanne Petit-Jean.

Prince, et que le titre de baron ne lui fut décerné que par la coutumière « amplification italienne », selon l'heureuse expression de M. E. Delaigue, l'un de ses biographes.

Si Mme Desboutin mère était de noble origine, le sieur Barthélemy Desboutin n'était qu'un bourgeois notable de Cérilly. M. Crépin-Leblond, qui a publié sur son célèbre compatriote, dans le *Bulletin*



Maison natale de Desboutin à Cérilly.

de la Société d'Emulation du Bourbonnais (juin 1902), une étude fort bien documentée et d'attrayante lecture, que nous aurons souvent l'occasion de mettre à contribution, a fait des recherches pour savoir si Barthélemy avait été, comme on le prétendait, garde du Corps de Louis XVIII, ou si, comme Marcellin le croyait, il l'avait été de Charles X. « Nous n'avons trouvé nulle part, dit-il, confirmation de l'une ou l'autre de ces assertions. Les cartons de la Maison du Roi sous la Restauration (*arch. nat.*, série O3) n'en offrent aucune trace. » De même, cette qualité n'est pas mentionnée, on l'a vu, dans l'acte de naissance de Marcellin, non plus que dans l'acte de décès de Barthélemy lui-même (Cosne, 21 septembre 1842).

A vrai dire, ces origines n'ont qu'une intérêt secondaire. La li-

gnée des Desboutin commence à Marcellin. Qui sert bien son pays. n'a pas besoin d'aïeux !

Poursuivons donc cette biographie rapide. Elle est assez curieuse pour n'avoir pas besoin de l'éclat du passé.

Desboutin vécut d'abord à Cérilly, dont il aima toujours à évoquer les aspects familiers, et où il projetait de retourner en un ultime pèlerinage quand la mort le frappa.

Cérilly, bourg clair, tapi au fond d'un pli de terrain, dans une plaine aux ondulations douces, agréablement coupée de bouquets de bois, de ruisseaux et d'étangs. La forêt de Tronçay, où se donnent de grandes chasses, à quelques kilomètres de là, domine la cité de sa masse imposante.

Vers sa dixième année, Marcellin fut placé au petit Séminaire d'Yzeure, qu'avait fondé Mgr de Pons et où il se lia avec le neveu de ce prélat. Il y fut brillant élève. Il fallait cependant un stimulant à son travail : « Maman, écrivait-il, si vous voulez que je sois premier à la composition de mardi, envoyez-moi, lundi, une dinde rôtie ». On aurait pu croire qu'un Grimod de la Reynière, un Brillat-Savarin ou un de Montmaur se préparait.

Mais non ! Il était surtout gros mangeur. Etudiant, il faisait le pari, qu'il gagnait, de prendre successivement trois repas dans trois auberges réputées pour l'abondance de leur table. Au collège Stanislas, où de 1839 à 1841, il acheva ses études sous la direction du père Gratry, ses aptitudes gastronomiques n'ont pas laissé de trace. On n'en saurait être surpris : collège et gastronomie sont des mots sans parenté. Par contre, il montra des dispositions particulières pour le dessin, pour la littérature et l'histoire (il obtint un troisième accessit de version latine, au concours général de 1841, après avoir obtenu, en 1840, des accessits de version latine, de vers latins et de vers grecs). En littérature, c'était lui qui était chargé, dans les grandes circonstances, des à-propos poétiques. Afin de stimuler son inspiration, on l'enfermait dans une salle avec de l'encre, une plume, du papier et du... café, — la méthode balzacienne ! — Elle lui réussissait comme à l'auteur d'Eugénie Grandet. En dessin, il copiait à la plume les illustrations de Tony Johannot, gravées en bois par Tompson, Porret, Lavieille ou Lavoignat, coupeurs spirituels, nerveux et avertis. Ce sont bien là amusements de

collégien, car quel collégien un peu doué pour les arts d'imitation, n'a pas usé son encre de Chine à reproduire trait pour taille les bois du *Magasin Pittoresque*, du *Musée des Familles* et, plus tard, du *Journal des Voyages*, de *l'Illustration* ou du *Monde Illustré* ? Mais il



Desboutin à la fourrure ***(Peinture 1894)***
Coll. Landau.

y a la copie pénible et la copie aisée. Desboutin avait l'œil et la main ; ses copies étaient des merveilles d'exactitude.

Plus tard, étudiant en droit, il copiera encore — il copiera d'ailleurs toute sa vie — et, quand il aura à graver les Fragonard de Grasse, il commencera par en exécuter une copie peinte à la dimension de ses gravures, excellente méthode, trop peu suivie des graveurs de reproduction. Ses copies d'étudiant portaient surtout

sur des dessins de Rembrandt, et ce travail qui était pour lui un enseignement, détermina l'influence que le maître des maîtres exerça sur lui.

Que devenaient ces copies ? Elles étaient à ce qu'il paraît, acquises par des marchands et revendues en Amérique. Il ne serait pas impossible qu'on en retrouvât dans quelques collections privées, sinon publiques. Desboutin, aux environs de sa vingtième année, ne s'enquérait guère de ce que devenaient ses œuvres ; il ne voyait à travers elles que le sourire avenant de la grisette, le canotage à Asnières, ou les folles promenades, pleines de rires et de cris, sur les ânes de Montmorency.

Entre temps, il fit son droit, passa sa licence, se fit inscrire au barreau, fut plus ou moins stagiaire assidu, — et ne plaida jamais. Que faisait-il ? Il pouvait répondre comme le donneur de sérénades de Musset :

J'ai fait des vers, j'ai fait l'amour,

car la poésie continuait à être une de ses passions et quant à l'amour !.. Dans les loisirs qu'il lui laissait, il composait des chansons.

CLÉMENT JANIN (1).

(1) Parmi les œuvres gravées de Desboutin le catalogue annexé au livre de M. Clément-Janin, indique sous le n° 7 : *Banville* (Théodore de) 1891, 0,176 × 0,134 ; surface gravée : 0,143 × 0,098. De face, avec fond. Publiée par l'*Artiste* en avril 1891, avec lettre : *Marcellin Desboutin, Théodore de Banville*, en gravure industrielle. Quelques épreuves avant lettre. Un second tirage a été fait pour le T. II de l'*Histoire de Moulins* de M. H. Faure avec le monogramme MD. Pour ce tirage, l'artiste a modifié le fond de sa planche, dont la surface gravée mesure alors 0,147 × 0,092.





A propos de la rétrospective de Marcellin Desboutin

Félicitons les membres de la *Société Nationale des Beaux-Arts* d'avoir eu l'heureuse idée d'organiser l'été dernier une exposition rétrospective des œuvres de Marcellin Desboutin. Elle vient admirablement à son heure, ni trop tôt, ni trop tard.

En 1902, au lendemain de la mort de l'artiste, une exposition qui comprenait 177 gravures ou états, 34 dessins et 194 peintures, avait été ouverte à l'Ecole des Beaux-Arts. Il y a donc de cela vingt-et-un ans. Eh ! bien, si, malgré le temps écoulé, je me rappelle fort bien cette exposition, je me souviens encore mieux de l'impression qu'elle fit sur le public d'alors. Elle provoqua l'étonnement plutôt que l'admiration. Certes, on n'ignorait ni l'homme, ni l'artiste. Marcellin Desboutin jouissait d'une bonne notoriété, il exposait régulièrement au *Salon de la Nationale ;* on parlait de lui dans les comptes-rendus de la critique, et, enfin, il était décoré de la Légion d'honneur. Comme on le voit, il remplissait à la lettre, dans l'opinion, toutes les conditions où se trouvent les peintres d'un talent réel, mais moyen, lorsqu'ils produisent depuis un nombre considérable d'années. Il n'émergeait pas au-dessus de la foule des artistes de second plan ; il ne s'imposait pas ; en un mot, il n'avait pas atteint à la grande renommée. Bon portraitiste, bon peintre, qui ne manque pas de talent, voilà, si on l'avait interrogé, ce qu'eût répondu le public, le gros public qui n'analyse pas ses sensations et qui ne professe aucune doctrine en matière d'art. Quant à la critique, dont pourtant c'est le métier de juger, elle était plus que réservée, presque muette. C'était, de ce côté-là,

comme une certaine hésitation qui restreint l'éloge, craint de se compromettre et quoi qu'elle fasse, déplace l'échelle des valeurs. En aucune façon, l'artiste n'était mis à son rang.

Il serait pourtant exagéré de prétendre que Marcellin Desboutin eût été complètement méconnu de son vivant. Il avait été aimé, apprécié, estimé, conseillé par d'illustres personnages. Il avait eu des amis fidèles qui l'avaient soutenu et encouragé : Henri Rochefort, Claretie, Armand Silvestre, pour ne nommer que les principaux, et, parmi les peintres : Ricard, Manet, Degas, Puvis de Chavanne. Mais il y avait toujours eu entre eux et lui, ce je ne sais quoi, indéfinissable, une nuance, si l'on veut, par quoi on distingue le protecteur du protégé. On ne s'inclinait pas devant lui, ainsi que l'on eût fait devant un maître, on était bienveillant comme pour un homme que l'on aime, comme pour un artiste dont on respecte le talent. Situation équivoque, on se l'imagine, et qu'il était difficile d'expliquer, autrement que par des « à peu près » et des approximations. L'exposition de 1902 ne diminua pas la réputation de Desboutin, mais n'y ajouta rien. Puis le silence se fit pendant les vingt années qui suivirent. Ces vingt années qui virent toutes les outrances de la peinture, où, tour à tour, le simple et le naturel furent si souvent délaissés pour l'excentrique et l'artificiel.

L'exposition actuelle vient donc au moment opportun. Marcellin Desboutin apparaît aujourd'hui tel qu'il est, tel qu'il restera. On s'aperçoit maintenant que, conforme à la tradition des grands maîtres, qui n'est autre que la tradition naturelle, son œuvre renferme les qualités primordiales qui constituent le fond essentiel de l'art en dehors de toute école, en dehors de la mode, dépouillée de l'artificiel et du conventionnel. L'exposition de 1923 a mis Desboutin en pleine lumière et lui a assuré le rang qu'il conservera désormais.



Si l'on veut connaître dans tous ses détails la biographie de l'artiste, il faut lire la *Curieuse Vie de Marcellin Desboutin*, par l'éminent critique d'art, Clément Janin. On doit également

prendre connaissance des pages que M. Crépin-Leblond a publiées, ici-même, sur son célèbre compatriote, en juin 1902.

Une histoire vraie, c'est un roman vécu, plus attachante, mille fois, qu'une histoire supposée. Tel est le cas de la *Curieuse Vie de Marcellin Desboutin*. Livre définitif, qu'il faudra tou-



Henner *(pointe-sèche)*

jours consulter. En ce qui me concerne, je lui dois d'avoir pu mettre de l'ordre dans les notions que j'avais sur Marcellin Desboutin. Ce dernier se présente à nous sous la triple espèce d'un écrivain, d'un peintre, d'un graveur. Seul, le graveur retiendra l'attention de la postérité. Ce qui ne signifie nullement que l'écrivain, et encore moins le peintre soient indignes du graveur. Ecrivain, Marcellin Desboutin a sa valeur; peintre, s'il possède des qualités de premier ordre, il fut néanmoins dépassé par le graveur; en gravure, il est un grand maître.

Mais la véritable critique ne se contente pas d'affirmer; son

rôle consiste à rechercher quels sont les éléments particuliers qui ont contribué à former telle ou telle personnalité d'artiste, marquée par tel ou tel caractère essentiel. Elle doit se livrer à un rigoureux travail d'analyse, avant de former une synthèse. C'est ce que nous allons faire. A la base, nous rencontrons chez Desboutin d'excellentes études classiques, commencées à Yzeure, continuées et achevées à Paris, au collège Stanislas. Je touche ici à un point très délicat de l'éducation française, qui, par je ne sais quel aveuglement, a créé comme une sorte de divorce entre les études classiques et la formation intellectuelle des jeunes gens qui se destinent aux arts plastiques. C'est un malheur, je ne crains pas de le dire, un malheur national, étant donné le rôle prépondérant que la peinture, la sculpture, l'architecture, sont susceptibles de jouer, dans un ordre social bien équilibré. Trop resserré par les limites que m'impose cette étude, je me bornerai à affirmer que les études classiques prolongent l'horizon, en reliant le présent au passé; qu'elles créent en outre cet esprit d'ordre et de mesure, grâce auquel chaque chose est mise à sa place; que, loin d'étouffer le talent en germe ainsi que le veut certaine théorie, elles l'aident à se découvrir; qu'elles sont un puissant régulateur des tempéraments qui s'égarent. Semblable sur ce point à son glorieux aîné, Eugène Delacroix, Marcellin Desboutin n'eut à combler aucune lacune. Bien plus, il s'en fallut de peu qu'il ne s'orientât complètement du côté de la littérature. Certes, il le pouvait, la nature de ses facultés le lui permettait et, s'il s'y fût consacré exclusivement, Desboutins serait devenu un grand écrivain. Il avait le don. N'écrivit-il pas un drame en vers, *Maurice de Saxe*, en collaboration avec Jules Amigues, et qui eut la bonne fortune d'être joué à la Comédie Française? Il s'y révéla aussi grand poète que bizarre écrivain. La pièce ne réussit pas. N'en soyons pas étonnés. M. Desboutin, écrivain, n'était pas à la mode du jour. Au reste, voici l'appréciation de Sarcey: « Drame tout plein de qualités supérieures et de prodigieuses inexpériences, de traits de feu et d'inquiétantes obscurités. Il manque surtout par le style. La langue est inégale, bizarre, toute noire de scories. Il semble que le vers roule des cailloux qui se heurtent. La sensation est souvent pénible... Mais il y a ce je ne sais quoi



Emile Zola à la signature *(Pointe-sèche)*
Epreuve avant la signature.

qui s'appelle la vie... » L'inspiration de Desboutin était d'un romantisme aussi échevelé que rococo. Finissons-en avec Desboutin écrivain, en signalant ses drames : *Le Cardinal Dubois* et

Madame Roland. Ne traduisit-il pas, en outre, le *Don Juan*, de Byron, en plus de trente mille vers? Trente mille vers!

⁂

Nous voici maintenant en présence de l'artiste plastique. Allons-nous retrouver dans sa peinture des traces de sa littérature? Pas le moins du monde. Et c'est en cela qu'il fit preuve d'un esprit véritablement supérieur. Il se garda toujours de la peinture dite « littéraire », qui, neuf fois sur dix, s'efforçant d'exprimer un vague rêve, flou, mou, incertain, verse immédiatement dans l'inachevé et dans le fade. Peinture anémique, dont les produits amorphes firent tomber en extase tant d'esthètes et pâmer d'aise les snobs. M. Desboutin eut de belles amitiés littéraires; elles ne gâtèrent jamais son talent, comme cela est arrivé plus d'une fois aux meilleurs. Témoins, Carrière, Rodin et quelques autres. M. Desboutins resta inébranlable. Aussi, d'aucuns osèrent-ils l'accuser de manquer d'imagination.

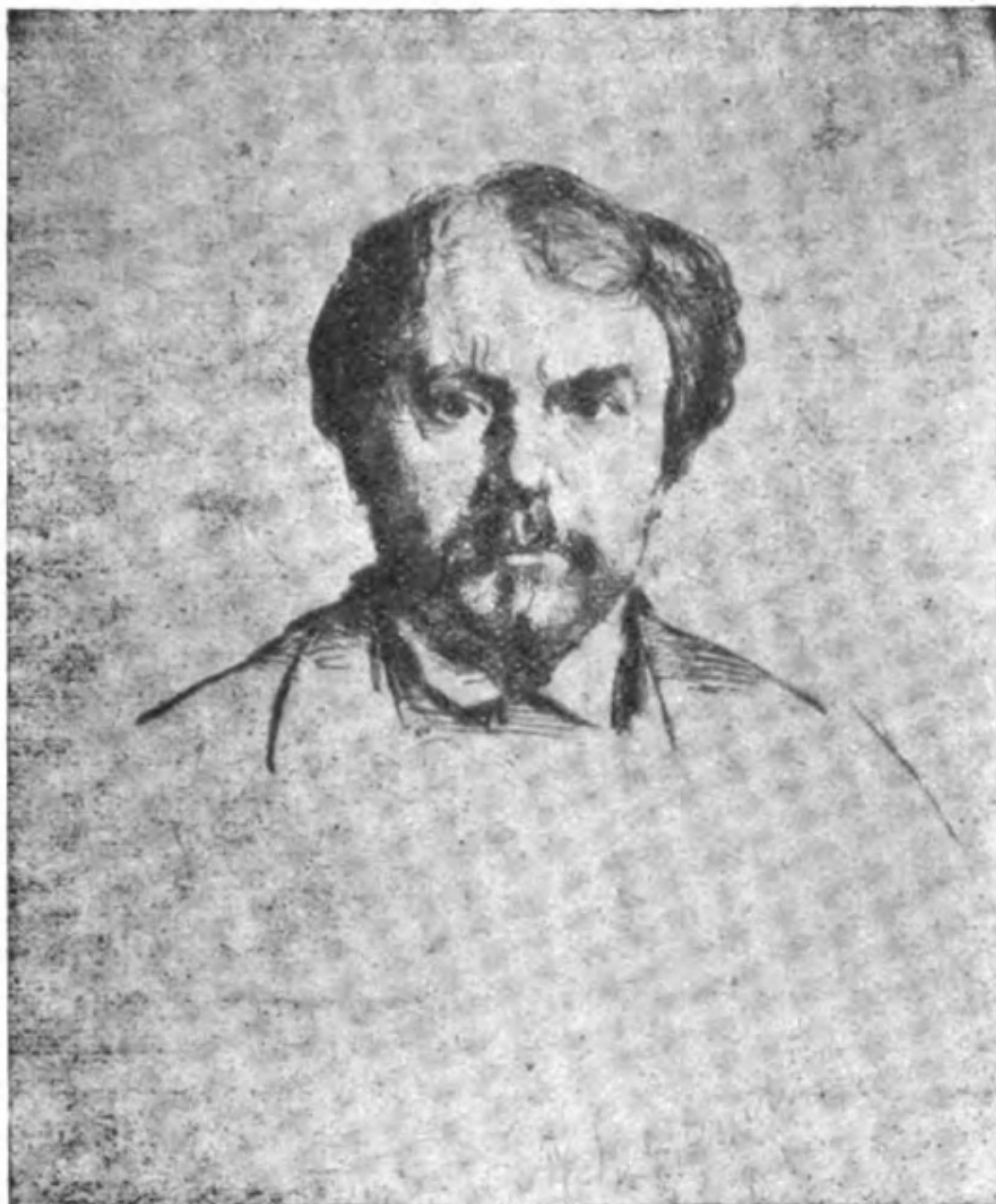
Lui! manquer d'imagination!

Cependant il jugeait que sa technique était insuffisante. « Il reconnaissait n'avoir point fait en peinture, des études classiques analogues à celles qu'il avait faites en littérature et qu'il manquait des *vrais* principes d'art que Manet possédait jusqu'à l'exagération. »

Qu'entendait-il par là? Je crois que, mieux que lui-même, nous nous rendons compte de ce qu'il pouvait considérer comme une technique insuffisante. Il n'avait pas suivi l'enseignement de l'école. Or, ce que l'école enseigne par dessus tout, c'est un certain art d'agencement, la manière de disposer sur la toile les parties d'un tableau. Pris dans son expression la plus élevée, c'est l'art de la composition. A ce point de vue et dans les limites fixées par la logique, il faut admettre ce que l'enseignement de l'Ecole renferme d'excellent. Mais cet enseignement tombe rapidement dans la fausseté et la convention. D'où l'Académisme avec tous ses excès, d'où ce poncif, contre lequel protestèrent toutes les jeunes générations.

Obligé de me borner, je fais néanmoins observer que, chaque fois que l'on touche à un grand artiste, on met en jeu tous les

principes fondamentaux sur lesquels reposent les arts. Desboutin ignora toujours la « peinture de composition ». Sans doute s'y sentait-il impropre. Il l'était, mais je ne le lui reproche pas. Paysagiste, jamais il « n'arrangea » la nature, jamais il ne broda sur un canevas fabriqué d'avance. Il fut « réaliste ». Il



Ed. de Goncourt
(Pointe-sèche — Epreuve d'artiste)

le fut, dans la noble acception du mot. Le réalisme qui n'exclut ni l'imagination, ni encore moins la sensibilité. On ne s'étonnera donc pas, s'il se consacra surtout au portrait.

⁂

Peintre et graveur, il fut peintre toute sa vie ; il débuta par la peinture et il peignit jusqu'à ses derniers jours. M. Crépin-Leblond pense que Desboutin a laissé de quinze cents à deux mille toiles. C'est un chiffre ! Eh ! bien, je l'avoue, comme

peintre, Marcellin Desboutin ne se place pas au premier rang. En peinture, il n'a pas les audaces des maîtres, il n'innove pas. On ne peut pas dire qu'il soit un imitateur, mais, à son insu peut-être, il est un adaptateur, plus d'une fois. Cela se voit dans le coloris de ses tableaux. Rembrandt, Rubens, Franz Hals furent les dieux qu'il adora, au temps de sa vibrante jeunesse. Parmi les contemporains, il aimait et cultivait Ricard, Degas, Manet, Puvis de Chavanne. Il subit donc diverses influences. Si l'espace ne m'était pas mesuré, je vous les montrerais, avec preuves à l'appui. Ceci prouve que, contrairement à l'opinion de quelques critiques, Marcellin Desboutin n'était pas un puissant coloriste. M. Clément-Janin nous dit qu'il se laissait impressionner par le climat; que, sous le beau ciel de Nice et de Grasse, sa palette vibrait, tandis que, sous le climat parisien, brumeux et froid, sa peinture était froide et sans éclat. Cela démontre justement ce que nous voulons prouver. Les grands coloristes portent la couleur avec eux; elle est dans leur œil, tels les impressionnistes de l'école de Claude Monet, lesquels ont passé leur existence à reproduire les aspects parisiens et à peindre la banlieue de Paris. Nous nous arrêtons, car si nous poussions plus avant notre analyse, nous finirions peut-être par découvrir des arguments contre nous-même. En effet, personne plus que moi n'admire certaines peintures de Desboutin: le Portrait de l'acteur Dailly, par exemple, et bien d'autres encore. Mais nous avons cru discerner une note dominante et cela nous suffit.

∴

Le graveur est inimitable. Desboutin s'était exercé à la gravure depuis les débuts de sa carrière; il avait fait notamment un nombre considérable de reproductions, mais rien ne faisait pressentir à quel degré de perfection il parviendrait, lorsqu'un jour le peintre Degas, qui visitait son atelier, tomba en arrêt devant une plaque de zinc sur laquelle on voyait un portrait de femme.

— Vous êtes graveur, Desboutin, vous êtes surtout cela.

Manet confirme cette approbation. De ce jour, — il avait cinquante ans, — il se livre à la gravure avec une fièvre crois-

sante. Il était arrivé au point culminant de sa carrière ; il y était parvenu, étape par étape, conduit par les nécessités impérieuses de son tempérament. Pour quelles raisons la gravure convenait-elle spécialement à sa nature ? Parce que la gravure procède par



Enfant à la tasse *(Pointe-sèche)*

éliminations et qu'elle simplifie jusqu'à ce qu'elle n'ait conservé que les caractères essentiels. Or, Desboutin avait un génie essentiellement simplificateur. Il était le *typique*, par excellence. Cela veut dire qu'il voyait toujours « la particularité » individuelle, le trait distinctif, l'élément par lequel chaque visage se distingue de tous les autres visages. On a dit de lui « qu'il était le plus grand portraitiste de son siècle ». Exagération, si on lui compare tous les portraitistes, peintres, vérité, si l'on ne considère que les portraitistes, graveurs. Comme gra-

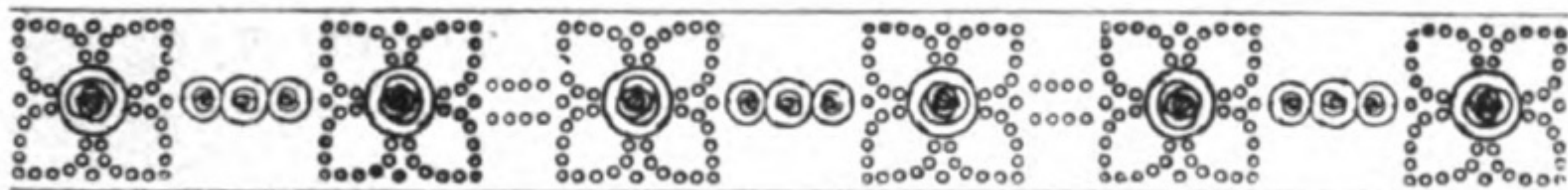
veur portraitiste, il n'a jamais été dépassé, peut-être même jamais égalé.

Je n'aime pas beaucoup, par exemple, qu'on l'ait comparé à Rembrandt. A la vérité, quelques-uns de ses sujets peuvent, à la rigueur faire illusion : *Desboutin à la pelisse ; le Portrait de Rochefort ;* celui de *Léonce Bénédite,* etc. Mais, d'une façon générale, la manière de Desboutin diffère du tout au tout de celle de son illustre devancier. Rembrandt concentre violemment la lumière sur un point, il procède par oppositions de blanc et de noir, de clair et d'obscur. Desboutin n'emploie pas le même procédé. Il répartit la lumière, d'une façon plus naturelle, plus uniforme, plus conforme à la vérité. Mais il n'obtient pas les effets prodigieux de Rembrandt. Soutenir le contraire vient d'une idée fausse et qui, pis est, s'est transformée en cliché.

Pour être complet, que de choses encore à dire sur Desboutin ! Je n'ai même pas mentionné les reproductions en gravure des Fragonard de Grasse qui occupent une place à part dans l'œuvre totale de Desboutin et qui mériteraient qu'on s'y arrêtât. J'aurais pu également entrer dans quelques détails de métier, expliquer pourquoi Desboutin fut surtout un pointe-séchiste, et comment il mania le burin. J'ai dû me borner. Mais en dessinant les grandes lignes de mon sujet, je crois — je m'illusionne peut-être, — avoir dit l'essentiel. J'ai essayé de montrer l'homme, l'écrivain, le peintre et, finalement, le graveur. Si j'ai réussi à me faire comprendre, on aura vu comment Desboutin s'était formé et comment il avait évolué pour parvenir jusqu'à la gravure, qui devint pour lui la plus haute expression par quoi se manifesta son génie.

ABEL FAURE.





XXI[e] EXCURSION

DE LA SOCIÉTÉ D'EMULATION

DANS LA

Région d'Echassières-Bellenaves

— 7 JUIN 1923 —



COMPTE RENDU GÉNÉRAL



Il est huit heures, et déjà plusieurs voitures sont arrivées au carrefour, à l'orée de la forêt des Colettes. Les autres ne se font pas attendre. Au bout des avenues, s'allongeant à perte de vue, sous la voûte des frondaisons verdoyantes, des points noirs apparaissent dans un flot de poussière ; ils grandissent, voici des cuivres qui scintillent et, dans le ronflement très doux des moteurs, cars et autos, décrivant une courbe, viennent s'arrêter sans heurts à côté de notre groupe. Sommes-nous au cinéma ? Non, c'est le film vécu.

(1) Ont pris part à cette excursion : M[mes] BLAT, BRUEL, BRUN, CHAMBRON, FONCELLE, François GAGET, GERVY, GRANDMOUGIN, MONCEAU ; — M[lles] BARBE, BRUNET, CAZALS, COURROUX, DEYGOUT, DURAND, EMIN, GAL, GAULIER, GRANDVAUX, GUAY, HIVET, MONTEILS, NAGELEISEN, ROMANET, ROUX, SARJEN ; — MM. D'ALIGNY, AUTHIER, BLAT, G. BRUEL, BURIN-DESROZIERS, CAPELIN, CHAMBRON, CHANTEMESSE, CHARPY, Chanoine CLÉMENT, DÉNIER, Comte DE DREUILLE, DUPUY, François GAGET, GERVY, GIRON, GRANDMOUGIN, GUILLAUMIER, LASSIMONNE, LOIZEL, MÉTÉNIER, D[r] MONCEAU, MONTAGNE, MOULIN père, MOULIN fils, OLIVIER, DE PARDIEU, PAVAILLON, PLACE, André ROY, Jean SABATIER, SARRASSAT, SARRAZIN, THIGER, THOMAS, TIERSONNIER, VIPLE

A cette heure matinale, au milieu de ce cadre rustique, en ce coin excentrique de notre Bourbonnais, les excursionnistes sont au complet, venus de points différents, tous lointains. Dans la fraîcheur matinale, tous ont l'air dispos. L'heure, arbitrairement avancée, n'a déprimé personne, semble-t-il. Aussi partons-nous d'un pied léger, à l'ascension de la Bosse, sans souci des bruyères créées et mises au monde pour nous entraver, non plus des ajoncs piquants tout disposés à perforer la peau de nos mollets.

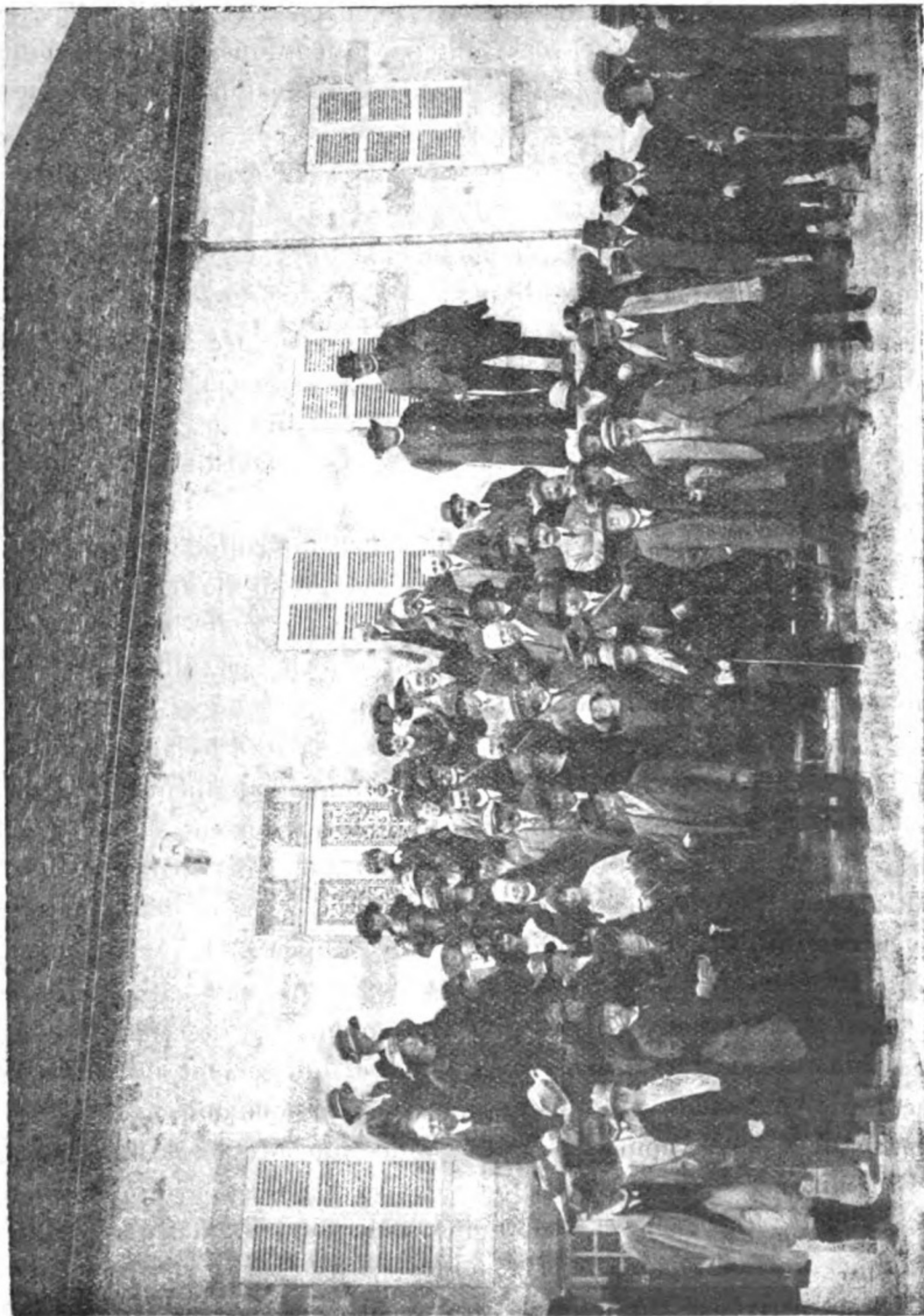
Qu'est-ce donc que la Bosse ? Une éminence, oh ! pas très haute, quelque 774 mètres, pour préciser ; mais elle est le point culminant d'une croupe entre Sioule et Bouble. Le sommet est absolument dénudé, il domine d'assez haut la forêt des Colettes pour que le regard puisse passer au-dessus. La vue s'étend d'autre part, au Sud, sur les gorges de la Sioule et les Monts d'Auvergne, à l'Ouest sur les pentes de la Combraille où se logent, en corniche, de nombreux villages.

Le besoin d'une table d'orientation se fait vivement sentir. L'éminent colonel Laussedat, c'est notre confrère M. Georges Bruel qui veut bien nous l'apprendre, le premier en avait compris la nécessité. Mais, le moment n'était pas venu : la table manque toujours, bien que plusieurs pierres soient là pour attester un commencement d'exécution.

Par les temps très clairs, alors surtout qu'un vent du Midi balaye les nuages, le regard va jusqu'aux flèches de la Cathédrale. Mais aujourd'hui une brume légère voile les lointains. Cette petite satisfaction de contempler à distance le clocher, symbole du home familial, ne nous est pas accordée.

Les carrières de kaolin ouvrent au pied de la Bosse de profondes excavations. M. Lévêque, le directeur de l'exploitation, vient très courtoisement nous accueillir et nous guider. Sous sa direction, nous descendons dans des profondeurs où roulent des wagonnets, où s'entrecroisent des rails, où des câbles transportent en tous sens l'énergie électrique. Sur les pentes, des hommes piochent, le kaolin se détache en avalanches neigeuses, tandis que de temps en temps, dominant les autres bruits, éclate le fracas d'une mine.

Pour certains d'entre nous, le kaolin n'évoquait d'autre idée que celle de la porcelaine ; on songeait quelques secondes à Limoges,



Groupe des Excursionnistes dans la cour du château de Beauvoir.

Cl. Giron

puis on ne s'arrêtait pas davantage. Les explications de M. Lévêque nous ouvrent de nombreux aperçus. Le papier (ce détail intéresse particulièrement une société savante), contient une part de kaolin. La voix autorisée des hommes de science va maintenant continuer le sujet.

Notre regretté confrère, M. Ernest Olivier a. écrit dans la *Revue Scientifique du Bourbonnais et du Centre*, en 1890, un très intéressant article sur les carrières de kaolin et la forêt des Colettes, dont je me bornerai à citer quelques lignes :

« Une superficie de 400 hectares a été concédée par la loi du 5 mai 1855 pour une duré de 80 ans, à la Société l'Industrie... C'est grâce aux efforts persévérants de M. le baron de Veauce, alors député de l'Allier, que cette société a pu se constituer et que la concession a été obtenue.

« On sait que le kaolin provient de la décomposition chimique des granites composés de quartz cristallisé en grains de mica et feldspath (silicate double d'alumine et de potasse), dont la potasse est dissoute et éliminée. Il est dès lors transformé en silicate d'alumine qui est une argile pure ; c'est le kaolin.....

« La faculté qu'a le kaolin de s'allier à des pâtes, le fait employer pour la fabrication du papier, non pas pour en augmenter le poids et diminuer la valeur, comme on le prétend souvent à tort, mais parce que, introduit dans une juste proportion dans la pâte à papier, il l'améliore notablement en lui ajoutant du corps et de la finesse, sans rien diminuer de la solidité et de la souplesse. Il joue le même rôle dans les apprêts ordinaires des tissus. »

Nous sortons des carrières après avoir monté ici, descendu là, des escaliers aux marches faites de rondins et qui servent aux travailleurs de l'exploitation. Pour que nous ne puissions nous égarer dans les sentiers de la sapinière. la prévoyance tulélaire de M. Lévêque a placé un garde qui surgit par devant, par derrière, sur les flancs de la colonne, prévenant et attentionné, nous surveillant discrètement et nous ramenant dans le vrai chemin.

Nous arrivons, par groupes largement espacés, au château de Beauvoir. Du vaste quadrilatère que dessinait la forteresse féodale, il ne reste plus que trois côtés. L'un d'eux a été abattu, vraisemblablement pour profiter du panorama magnifique qui a valu au château son nom.

Un autre est occupé par la porterie. Les deux autres faces sont transformées en un confortable logis. L'historique de cette belle demeure précisera à quel moment exact eut lieu une première transformation qui paraît remonter au XVII[e] siècle. L'escalier, où des groupes se massent devant l'objectif, semble dater de cette époque.

De l'importance militaire de Beauvoir, au Moyen Age, il reste un témoin, c'est une grosse tour d'aspect rébarbatif.

Une vaste salle où nous pénétrons possédait deux cheminées. Les besoins de l'existence moderne ont fait surgir des galandages, diminuer ces capacités difficiles à réchauffer et transformer en placards ces cheminées où jadis des forêts sont venues s'engouffrer.

A ce moment des gâteaux et des rafraîchissements sont venus apporter un réconfort hautement apprécié. On voit que l'accueil si sympathique de M. Lévêque est allé au-devant de tous les désirs.

Le jardin de Beauvoir reçoit ensuite notre visite. En tout autre moment nous accorderions un moment d'attention à sa belle ordonnance, au soin méticuleux avec lequel il est entretenu, mais toutes ces considérations ne nous arrêtent pas. Ce que nous allons voir, ce sont les cèdres, mais aussi quels cèdres. L'idée qui nous vient à voir leurs troncs énormes, leurs branches gigantesques, leur ensemble colossal, c'est que la graine de ces végétaux, tant de fois centenaires, est venue directement du Liban dans le bissac d'un Croisé. Pareille supposition est-elle aussi téméraire qu'elle paraît? Nous avons parmi nous des représentants officiels de la sylviculture. Nous les questionnons. Ils ne se prononcent pas. C'est donc que jusqu'à présent ils n'infirment pas cette hypothèse.

M. Georges Bruel se fait l'interprète de nous tous pour dire à M. Lévêque, combien la Société a été sensible au si cordial accueil qui vient de lui être fait ; puis nous partons.

Les automobiles ont vite fait de nous conduire de Beauvoir à la forêt des Colettes. Arrêtés au carrefour considéré... jadis... par les gens du pays, comme le lieu de rencontre des sorciers avec le diable, nous faisons cercle autour de M. Burin-Desroziers, inspecteur des Eaux et Forêts, tout naturellement désigné pour nous parler des forêts en général et des Colettes-Boismal en particulier.

Sa causerie aussi intéressante qu'instructive, et que le *Bulletin* est heureux de publier d'autre part, obtient un juste succès.

De la *Revue Scientifique du Bourbonnais*, mise à ma disposition avec une parfaite obligeance par notre confrère M. Lassimonne, je citerai encore les passages suivants : « Le sol de la forêt des Colettes est en général du micaschiste ; sa flore est donc celle des terrains siliceux, et on ne doit pas s'attendre à y rencontrer la riche et brillante végétation des calcaires..., le botaniste pourra cependant remplir sa boîte de quelques bonnes espèces, entre autres... (suit une liste dressée par M. Migout...).

« Enfin, grâce à l'altitude de la forêt dont plusieurs cantons atteignent 700 mètres, le botaniste voit avec plaisir quelques plantes montagnardes qui sont vraiment caractéristiques de la végétation de ces bois et qu'il ne trouvera dans les montagnes du Sud-Est du département, qu'à une hauteur supérieure ; ce sont..., etc.

C'est aussi en raison de la haute altitude des Colettes que l'on y capture deux animaux que l'on ne rencontre jamais dans les régions basses et de la plaine... (il s'agit du *Triton alpestris* et de la *Rosalia alpina*). » Puis nous partons à vive allure pour Bellenaves

Notre visite à Bellenaves ne va pas sans un petit chagrin : l'absence de notre confrère M. Léon Bideau, rédacteur au sous-secrétariat de l'Enseignement technique. Historien de Bellenaves, dont il a compulsé toutes les chartes, vérifié les actes, signalé les moindres curiosités, ce passionné de la petite patrie nous eût été précieux par sa documentation. Mais le motif qui le tient éloigné de nous est de ceux dont ses amis et ses confrères ne peuvent que se réjouir : la naissance d'un fils. Nous ne pouvons pas faire de meilleur souhait à cet enfant que de le voir suivre, plus tard, l'exemple de son père.

Si nous ne remplissons pas l'hôtel Brunet-Laurent, du moins nous y occupons une large place Qu'ils soient venus de Moulins, de Vichy ou d'autres lieux, tous les excursionnistes n'ont pas oublié de se pourvoir d'un bon appétit et d'une joyeuse humeur L'excellente cuisine et le vin renommé de Bellenaves augmenteraient encore, si possible, ces bonnes dispositions. Faut-il s'étonner qu'après le tournoi de la fourchette s'engage celui des toasts ? L'éloquence n'a jamais rien perdu à attendre la fin d'un bon repas. Se font entendre successivement : M. G. Bruel et M. Viple qui remet les palmes académiques à M. Moulin, instituteur à Vichy. Est-il besoin de dire ici

que M. Moulin est l'auteur de travaux intéressant l'histoire locale ? Aussi l'assistance fait-elle une ovation chaleureuse à M. Moulin et à M. Viple qui a été, dans sa vibrante improvisation, l'interprète de tous.

M. le marquis de Salvert nous fait ouvrir les portes de son parc, et la Société s'y engageant, peut voir ce qui reste du château de Bellenaves. Aussitôt après vient la visite de l'église, dont M. le curé Romieu nous fait les honneurs avec un empressement auquel nous sommes très sensibles.

De Charroux à Bellenaves nous traversons une contrée plantureuse où pas un pouce de terre n'est inoccupé, où les champs ne se contentent pas de riches cultures mais se bordent de rangées de noyers.

L'ancienne châtellenie est bien déchue de sa splendeur. Son beffroi semble dépaysé dans cette solitude relative au milieu de maisons dépeuplées, d'où la vie citadine s'est retirée pour ne laisser subsister que le va-et-vient des cultivateurs. Tout porte l'empreinte mélancolique du délaissement.

M. le curé Mandet, historien de Charroux, met à notre disposition toutes les ressources de son érudition. Après une consciencieuse visite à l'église, il nous montre, au chevet, avec quelle habileté les constructeurs des temps passés savaient juxtaposer des styles essentiellement disparates.

Après le sacré, le profane. Notre guide nous amène devant un bas-relief surmontant dans une cour le linteau d'une porte. Deux Vénus, de carrefour, se font vis-à-vis de chaque côté d'un Bacchus qui forme le motif central. Ledit Bacchus, gros garçon joufflu, sculpté en demi-relief, n'occupe plus sa place primitive. Il n'est pas descendu de son tonneau, mais des hauteurs de son linteau. Détachée de sa place naturelle, cette œuvre d'art est appuyée contre un mur, reposant sur la boue d'une basse-cour, exposée à tous les accidents, en butte à tous les outrages. Il suffirait pourtant d'un peu de ciment pour lui faire obtenir une sécurité moins précaire. L'inscription latine (un motif de la Renaissance pourrait-il se passer d'une légende ?) reproduit l'adage bien connu, trop connu même : « *Sine Baccho et Cerere, friget Venus.* » Inutile de traduire, n'est-ce pas ?

Il paraît, nous dit M. le curé Mandet, que la maison était destinée à loger... des soldats. N'insistons pas.

La commanderie de la Marche, ancienne possession des Hospitaliers de Saint-Jean, est fort délabrée elle aussi. Après la bataille de Cognat, l'armée protestante prenait du bon temps. Le long du chemin, les vainqueurs en liesse dégringolaient les clochers, renversaient des pans de murs, éventraient des voûtes. Eu égard aux faibles moyens de l'époque, ces... vandales détruisaient fort bien, c'est justice à leur rendre. Le temps a parachevé une œuvre parfaitement commencée. La ruine de la commanderie est à peu près complète. Des armoiries de voûte, des arceaux de cloître empâtés de maçonnerie grossière, une salle d'un beau style ogival, bien faite pour exciter le regret des splendeurs disparues, tels sont les ultimes vestiges que nous avons rencontrés à La Marche, où M. Tiersonnier nous dit quelques mots de l'ordre de Malte.

Dès ce moment notre excursion collective prend fin. Pour beaucoup d'entre nous, Chantelle est sur le passage, pour les autres Chantelle est trop près, pour ne pas lui faire une visite, si bien que nous voilà tous, au complet, ou peu s'en faut, au bord du ravin de la Bouble. Site charmant, profonde coupure, si imprévue dans ce pays où rien ne fait prévoir cette dépression alpestre. Cette gorge de la Bouble et la façade si romantique de ce qui reste du château valaient bien un coup d'œil sans doute !

Les autos ronflent à nouveau, et cette fois c'est la dislocation définitive. De cette journée de juin si tôt commencée, nous pouvons dire, et ce n'est pas un mince éloge : « Les heures nous furent brèves. »

E. CAPELIN.



La Région Bourbonnaise comprise entre Sioule et Bouble [1]

« La vallée de la Bouble, dit Rayeur dans son petit livre sur l'Allier (p 14), souligne par le Nord un rameau court et épais, encore innommé, que la Sioule délimite par le Sud. Ce massif, symétrique des Bois-Noirs, développe ses pentes boisées autour d'une cime unique : la Bosse, bloc de kaolin jeté comme le Montoncel entre le Puy-de-Dôme et l'Allier. Mais les sommets sont ici plus humbles : pour que la Bosse s'élevât l'égale du Montoncel, il lui faudrait grandir de 500 mètres. »

La Bosse est un mamelon curieux, à pentes peu rapides, dont le sommet (haut de 774 mètres d'après la carte d'Etat-Major, de 773 d'après la carte au 200.000e, de 778 d'après la carte au 40 000e de Radoult de Lafosse), dénudé, domine de vastes étendues. Rien sur 220° ne limite sa vue vers l'Est, le Nord et l'Ouest.

Dans les autres directions, les premiers sommets dont l'altitude dépasse celle de la Bosse se trouvent aux distances suivantes :

1° — A 61 kilomètres, un premier éperon des Monts de la Madeleine, à 3 kilomètres à l'Ouest de Saint-Nicolas-des-Biefs, altitude 790 m. (direction de l'Est).

2° — A 57 kilomètres, un second éperon des Monts de la Madeleine, à 2 kilomètres à l'Ouest de Ferrières-sur-Sichon, altitude 797 m. (direction E.-S.-E.).

(1) Pour la rédaction de cette note nous avons puisé largement dans les monographies communales que M. l'inspecteur primaire Germouty a eu l'excellente idée de faire éditer pour l'arrondissement de Gannat et le canton de Montmarault. Il est regrettable qu'avant la guerre de 1914, les autres arrondissements n'aient pas fait publier des volumes analogues, car ces monographies, sans épuiser le sujet, sont une mine de renseignements précieux, malgré les quelques lacunes ou inexactitudes qu'elles contiennent.

3° — A 55 kilomètres, une avancée des Bois-Noirs, à 7 kilom. N.-O. du Montoncel, cote 947 m. (direction E.-S.-E.).

4° — A 25 kilomètres, le signal du Chalard (844 m.) à 2 kilom. à l'Est de Manzat, au Nord de la chaîne des Dômes (direction Sud).

5° — A 15 kilomètres, un sommet des collines de Combrailles (cote 779), à 7 kilomètres S -O. de Saint-Eloy-les-Mines (direction S. O.).

La Bosse forme donc un belvédère naturel d'où, par temps clair, l'on jouit d'une vue très étendue. On peut distinguer alors : les flèches de la cathédrale de Moulins (50 kil); le Morvan (140 kil.)(?); les Monts de la Madeleine (60 kil.) ; les Bois-Noirs (60 kil); le Forez (75 kil.) ; le Livradois (80 kil.) ; la chaîne des Dômes (40 kil.) ; les Monts-Dore (75 kil.) ; les collines de Combrailles, Montaigut-en-Combrailles (12 kil.) ; le Montet-aux-Moines (27 kil.) et enfin les Côtes Matras (35 kil.), pendant qu'aux premiers plans on a sous les yeux la pénéplaine qui s'étend entre l'Œil et l'Allier, la Sologne Bourbonnaise, les deux Limagnes Bourbonnaise et Auvergnate, ainsi que les gorges profondes et pittoresques de la Bouble et de la Sioule que l'on domine d'environ 350 mètres.

En France, peu de sommets, ne dépassant pas 1.000 mètres, ont un panorama aussi vaste, aussi intéressant. On doit donc souhaiter que le Touring-Club y fasse établir une table d'orientation, et il faut espérer que de nombreux touristes viendront à la Bosse, de Vichy, de Châtel-Guyon, de Châteauneuf-sur-Sioule, d'autant que l'accès du carrefour de la Bosse (729 mètres) est facilement accessible en automobile et qu'on y est à 10 minutes à peine d'un sommet d'ascension aisée. A l'aller ou au retour on admirera la très belle forêt de hêtres (fau en patois) des Colettes (appartenant à l'Etat), dans les futaies de laquelle se trouvent deux hêtres : *le Mariage* et *la Tête de Lion*, qui sont classés comme historiques.

D'où vient ce nom de la Bosse ? La carte de Cassini n'indique pas ce mamelon, mais donne à la forêt, qui se trouve sur ses flancs Sud et N.-E., le nom de forêt de *la Beausse*. Faut-il rapprocher ce nom et cette orthographe de celui du ruisseau qui arrose Echassières et que Cassini appelle correctement *la Begausse ?* Aux étymologistes de répondre après avoir fouillé les vieilles archives.

Du mamelon de la Bosse, qui est presque circulaire, se détache au N.-E. un éperon dépassant 700 mètres, qui s'appelle Puy de Juillat Cassini écrivait *Puis de Juilliat*, et le domaine qui est à côté est (orthographié par lui Juilhat). La courbe de 700 mètres a une forme générale ovale, dont le grand axe, orienté E.-N.-E., a 2.500 mètres et le petit 1.500 mètres.

Il semble que le sommet de la Bosse résulte de la boutonnière dont parle M. de Launay, par laquelle un pointement de granulite a surgi au milieu des micaschistes, qui couvrent le pays entre Bouble et Sioule, un peu à l'Ouest du méridien d'Ebreuil. Cette boutonnière, limitée au N.-E. et au S.-O. par deux filons de quartz stannifère et antimonieux orientés N.-N.-E. — S.-S.-E., a provoqué la saillie de la Bosse, qui est à environ 300 mètres de son bord Sud.

Ce soulèvement a eu comme conséquence de prolonger vers le N.-E. le chaînon oriental des collines de Combrailles, qui s'étend entre la Sioule et la Bouble, si bien que la courbe de 500 mètres court presque N.-S., sur 9 kilomètres, en dominant à l'Ouest Bellenaves, Valignat, Veauce et Sussat.

Sauf la banlieue de Chantelle, qui est formée de gneiss, et la partie située au Sud de cette ville autour de Chezelles, où se trouvent des sables pliocènes, le triangle, ayant pour sommets Chantelle, Ebreuil, confluent de la Sioule et de la Bouble, est composé de calcaires miocènes que l'érosion a sculptés, isolant notamment deux croupes, orientées N.-E.—S.-O., hautes de 410 mètres, longues de 3 kilomètres, larges d'environ 1 kilomètre, sur l'une desquelles le bourg de Charroux a été construit. La plaine oscille entre 350 mètres et 245 mètres (altitude du confluent de la Sioule et de la Bouble).

Le pays formé de micaschiste est seul couvert de belles forêts (4.500 hectares) de hêtres et de chênes auxquelles on donne le nom générique de massif des Colettes. Le nom de forêt des Colettes étant réservé à la partie (1.525 hectares) qui est la propriété de l'Etat. Les bois particuliers descendent au-delà du ruisseau de la Sèpe et atteignent les bords de la Sioule à 5 kilomètres en aval de Saint-Gal. Outre les deux hêtres cités plus haut, il faut signaler le gros chêne de Chirat-l'Eglise dont le tronc a 6 m. 50 de circonférence et la ramure 20 mètres de diamètre, ainsi que les trois cèdres superbes du parc du château de Beauvoir, dont l'un possède un tronc de plus de

6 mètres de circonférence. Le sol convient donc admirablement, ainsi que le climat, à la végétation forestière dans cette zone.

Le reste du pays est cultivé en céréales, en vignes (spécialement autour de Chantelle, 600 hectares, de Bellenaves, de Veauce, d'Ebreuil, 155 hectares) ; en arbres fruitiers divers (Bellenaves, Sussat, Veauce, Naves, Valignat, Vicq), et en noyers (Ebreuil). Cette contrée possède peu de prairies franches.



La Sioule (150 kil.), qui prend sa source sur le versant Nord des Monts-Dore, au lac de Servière, forme la limite des départements de l'Allier et du Puy-de-Dôme de l'embouchure de la Gourdonne jusqu'en face Ebreuil (12 kil.). Elle traverse ensuite notre département jusqu'à son embouchure dans l'Allier, sur un parcours de 44 kilomètres.

Une route, conduisant d'Ebreuil à Menat (r. g.), ouverte en amont de Chouvigny en 1903, longe la Sioule, qui coule dans des gorges fort pittoresques. La route traverse un éperon de granit *le Chambrelan*, au moyen d'un tunnel de 60 mètres de long, ayant 8 mètres de large et 6 mètres de haut.

D'après Onésime Reclus (*En France*, p. 227), à l'étiage absolu la Sioule débiterait 3^{m3}. et à l'étiage 7^{m3}, en crue 700^{m3}, et son module serait de 24^{m3}. On le voit, le débit de la Sioule est fort irrégulier, et certaines de ses crues sont formidables. En 1835 une crue emporta trois arches sur cinq du pont d'Ebreuil ; une digue, construite en aval de ce pont, fut emportée en 1866, par une crue de $3^{m}60$, qui inonda la majeure partie de la ville.

La Sioule, qui a un fond très irrégulier, présente parfois des poches rocheuses ayant plus de 8 mètres d'eau, notamment vers Salles et Céron. Elle est très poissonneuse et on y pêche la truite, les barbillons, les brochets, etc.

Le chemin de fer de Montluçon à Gannat franchit la Sioule à Rouzat, près de Saint-Bonnet-de-Rochefort, sur un pont de 280 m. de long, porté par deux piles métalliques dont la plus élevée a 63 m. de haut.

Les affluents de la Sioule, qui concernent la région étudiée, sont :

1° La Gourdonne, qui descend de la Bosse et qui reçoit à gauche

un ruisseau de ce nom. Son cours sert de limite aux départements du Puy-de-Dôme et de l'Allier.

2° La Sèpe, qui naît un peu à l'Ouest de Lalizolle. Comme la Gourdonne, elle est souvent à sec en été.

3° La Veauce, qui sort de l'étang de Boënat, près duquel, au Houzinet, il y a une source minérale, se jette dans la Sioule en avant d'Ebreuil. Elle passe à Vicq et tout près de Veauce et de Sussat. Elle ne tarit jamais.

En aval, la Sioule, étant bordée à gauche par des terrains d'alluvions ou par des calcaires, ne reçoit plus d'affluents, sur plus de 30 kilomètres, jusqu'à l'embouchure de la Bouble.

4° La Bouble, née à 9 kilomètres à l'Ouest de Menat (Puy-de-Dôme), entre dans notre département après avoir traversé le bassin houiller de Saint-Eloy. Elle sert ensuite de limite aux deux départements de l'Allier et du Puy-de-Dôme sur 4 kilomètres, et ses méandres (qui prouvent que c'est une rivière ancienne) se développent dans notre département pendant 38 kilomètres.

A l'étiage, elle ne roule que 200 litres, mais ses crues atteignent 38^{m^3}. Son débit moyen est de $3^{m^3}5$ (P. Joanne, *Dict. de la France*, p. 518). Ses crues sont terribles, et parmi elles on peut citer celle de 1648, qui emporta presque tous les moulins établis sur ses rives.

La Bouble est poissonneuse et on y pêche la truite, le brochet, la carpe, la tanche, le barbillon, l'anguille, le goujon, etc.

La Bouble coule dans des gorges pittoresques et assez étroites en amont de Chantelle. Le chemin de fer de Gannat à Montluçon, ouvert en 1869, franchit ces gorges un peu en amont de Louroux-de-Bouble, à Montrognon, sur un beau viaduc courbe de 400 mètres de long, haut de 72 mètres, construit en deux parties : maçonnerie et fer, cette dernière a 280 mètres et repose sur cinq piles. Ce pont est fort pittoresque, et à l'époque de sa construction il fit sensation par sa hardiesse et son exécution en courbe.

La Bouble, après avoir suivi tout d'abord une direction N.-E., tourne brusquement vers le S.-E. dès qu'elle a reçu (r. g.) le Venant dont la source est près du Montet-aux-Moines et qui coule jusque tout près de son embouchure, dans une vallée orientée parallèlement à celle de la haute Bouble, mais à pente inverse, c'est-à-dire dirigée vers le Sud au lieu de l'être vers le Nord.

Après avoir reçu le ruisseau de Fages, qui prend sa source dans le bois du Jaumal, (la carte au 50.000e, revisée en 1904, porte à tort bois Jaumat, alors que la carte au 80.000e, première édition, et la carte au 200.000e sont d'accord avec Florent d'Argouges (p. 145), édition A. Vayssière, pour orthographier « Jaumal »), la Bouble prend ensuite une direction générale E.-N.-E. Elle décrit deux boucles très prononcées l'une à 1 kilomètre en amont de Chantelle, l'autre entre Chantelle et Deneuille.

Sur la rive droite, la Bouble reçoit comme affluents notables :

a) La Bégausse, qui arrose Echassières.

b) Le Bellon, qui prend sa source à Fonbelle (Fontbelle) et reçoit à droite le ruisseau de Gourgueil. En été le Bellon s'assèche souvent complètement, même après avoir reçu le ruisseau de Gourgueil qui coule cependant toujours un peu. Le ruisseau de Gourgueil ou Gourgueille est désigné sur la carte Radoult de Lafosse par le nom de ruisseau de la Perrière.

c) Le Boublon, formé des ruisseaux de la Charrière (le Bretin, carte Montaut), qui passe à Bellenaves, de la Presle, de la Lara, qui naissent dans les bois de Veauce, de la Jonchère et de la Flotte, qui naît près de Charroux.

Le Boublon aurait un bassin de 6.350 hectares, un étiage de 5 litres, des eaux moyennes de 170 litres, et en crues son débit monterait à 7^{m3} (P. Joanne, *Dictionnaire de la France*, p. 518).



Au point de vue météorologie, les parties basses de la zone étudiée ont naturellement un climat beaucoup plus tempéré que les régions dépassant 500 mètres où le climat devient plus rude, où la neige couvre la terre des semaines entières, alors que tout autour de Charroux la neige ne tient en général que quelques jours.

Les brouillards seraient spécialement fréquents à Fourilles.

Les vents les plus fréquents sont ceux du secteur Ouest. Les habitants appellent le vent du N.-O. « la Traverse », celui du Sud « le Grand Vent » et celui de l'Est « le Soulaère » (le solaire). Ils disent que ce dernier amène la pluie.

Au dire des gens du pays, la Bosse a une grosse influence sur les pluies et sur les orages d'été. Les villages au N.-E. de la Bosse re-

çoivent, dit-on, moins de pluie que ceux des deux vallées de la Sioule et de la Bouble, qui sont plus exposées aux orages et aux chutes de grêle. Chareil-Cintrat, Taxat-Senat, Chirat-l'Eglise seraient particulièrement grêlés. Le premier orage de la saison, si l'on en croit la tradition, arrivé à hauteur de la Bosse, dévie vers une des deux vallées de la Bouble ou de la Sioule et, dans l'été, les autres orages suivent la même route.

Les observations pluviométriques recueillies dans la région sont assez nombreuses, et certaines d'entre elles : celles d'Ebreuil, de Chantelle, portaient, lorsque M. Angot a fait son grand travail sur les pluies en France, sur 53 et 52 ans. Pour la zone qui nous intéresse directement, nous avons quatre points d'observations, et il en existe cinq dans le voisinage. Voici, d'après M. Angot, les moyennes observées :

STATIONS	Altitudes	Nombre d'Années	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Années totales
			m/m	m/m	m/m	m/m	m/m	m/m	m/m	m/m	m/m	m/m	m/m	m/m	m/m
Taxat-Senat	292m	11 ans	34	31	38	45	58	71	57	56	58	59	47	36	590
Chantelle	295m	52 —	36	31	40	46	60	76	55	62	62	58	48	37	611
Ebreuil........	318m	53 —	40	37	41	50	69	82	65	63	67	69	55	43	681
Coutansouze	595m	10 —	48	43	52	61	82	101	75	76	79	81	63	49	810
St-Pourçain-s-Sioule.	238m	6 —	36	32	41	47	59	73	58	58	59	62	49	37	611
Menat	400m	5 —	47	41	50	59	77	91	70	70	75	75	60	47	762
Target........	437m	12 —	40	36	44	52	66	83	63	65	67	68	55	42	681
Marcillat.......	495m	35 —	49	43	55	59	80	98	66	65	67	74	55	47	758
Pionsat........	537m	12 —	51	43	56	61	78	93	67	65	68	75	57	47	761

Il résulte clairement de ce tableau que juin est partout le mois où il tombe le plus d'eau et février celui où il en tombe le moins. Il en est d'ailleurs de même dans tout notre département. Les deux mois où il tombe le plus d'eau après juin sont octobre et mai.

On voit partout la quantité d'eau tombée croître avec l'altitude, sauf pour Target. Cette anomalie paraît s'expliquer parce que cette localité se trouve à l'Est de la crête très nette qui relie les collines de Combrailles aux Côtes Matras, alors que les vents pluvieux viennent de l'Ouest, ce qui fait qu'ils se détendent après avoir passé la crête, ce qui diminue les chances de précipitation de pluie.

Nous regrettons vivement que M. Angot ne nous ait pas fait connaître le nombre des jours où l'on a observé de la pluie, car chacun sait que les pluies d'orages sont souvent très abondantes, mais de peu de durée, alors que les pluies d'automne et d'hiver sont fréquentes, mais peu abondantes.

⁂

Avant la Révolution, la plus grande partie de la région étudiée appartenait au Bourbonnais, mais deux petits territoires dépendaient du gouvernement d'Auvergne, pendant que l'enclave de Naves relevait du Berry.

D'après la carte de Cassini, les paroisses de Bayet et de Martilly appartenaient au gouvernement d'Auvergne, alors qu'au point de vue administratif elles relevaient de la Généralité de Moulins. Cette dépendance de l'Auvergne explique que la commune de Bayet, qui comprend Martilly, fasse partie du canton de Saint-Pourçain, cette ville relevant elle aussi de l'Auvergne au point de vue militaire.

Ebreuil et sa banlieue jusqu'au Chatelard, soit presque exactement la commune d'Ebreuil, sont indiqués par Cassini comme dépendant de l'Auvergne. Au point de vue administratif Ebreuil et Chatelard relevaient de la Généralité de Moulins (Florent d'Argouges, p. 150 et 164). Cependant M. Viple, dans son *Histoire du Bourbonnais* (p. 86), dit : « La collecte du Chatelard (Ebreuil) appartenait au Bourbonnais, tandis que la ville d'Ebreuil était d'Auvergne. »

Quant à la paroisse de Naves, qui a formé la commune de ce nom, elle dépendait de l'archevêque de Bourges, du gouvernement du Berry et de la généralité de Bourges. Cette situation spéciale vient du don fait par Hugues de Naves de sa seigneurie, après 1160, à Pierre de la Châtre, archevêque de Bourges, pour le remercier d'avoir pris sa défense contre Archembault V de Bourbon.

En 1790, lors de la création des départements, on fit disparaître ces anomalies et l'on donna à l'Allier ses limites actuelles.

L'Allier fut partagé en 7 districts et 59 cantons. Le district de Gannat était composé de 9 cantons dont 5 avaient des territoires entre Sioule et Bouble : Ebreuil, Bellenaves, Charroux, Chantelle-le-Château, Saint-Pourçain-sur-Sioule, et le district de Montmarault avait un canton, celui de Target, dont quelques paroisses se trouvaient au Sud de la Bouble.

Ces cantons comprenaient les paroisses de :

1° Canton d'Ebreuil : les paroisses d'Ebreuil, Chouvigny, Nades, la Lizolle, Sussat, Vicq, Saint-Bonnet-de-Rochefort ;

2° Canton de Bellenave : les paroisses de Bellenaves, Saint-Bonnet-de-Bellenave, Tison, Valignat, Veauce, Echassières, Coutansouze ;

3° Canton de Charroux : les paroisses de Charroux, Ussel, Saint-Germain-de-Salle, Saint-Cyprien, Salle, Naves et Lyonchère, Senat, Taxat ;

4° Canton de Chantelle-le-Château : les paroisses (entre Bouble et Sioule) de Chantelle-le-Château, Fourille, Barberier, Etroussat, Chezelle, plus cinq autres paroisses au Nord de la Bouble ;

5° Canton de Saint-Pourçain-sur-Sioule : les paroisses (entre Bouble et Sioule) de Bayet, Martilly, plus 8 paroisses dans les vallées de la Sioule et de l'Andelot.

Canton de Target : paroisses au Sud de la Bouble, Louroux-de-Bouble et Chirat-l'Eglise, plus 3 paroisses au Nord de la Bouble (XX).

La loi du 28 pluviôse, an VIII (17 février 1800) supprima, les cantons de Bellenaves et de Charroux. Saint-Bonnet-de Rochefort fut rattaché au canton de Gannat. On annexa au canton d'Ebreuil les paroisses de Naves, Louroux-de-Bouble et Chirat-l'Eglise, qui appartenaient la première au canton de Charroux, les deux autres à celui de Tarjet. Le canton de Charroux, sauf Naves, fut rattaché à celui de Chantelle, pendant que celui de Bellenaves fut fusionné avec celui d'Ebreuil.

Actuellement, le canton d'Ebreuil déborde au Nord de la Bouble au N.-O. de Louroux-de-Bouble et à Banassat-le-Château, pendant qu'il franchit la Sioule au S.-E. d'Ebreuil.

Le canton de Chantelle compte neuf communes, d'une superficie de 9.061 hectares, entre Bouble et Sioule, alors que cinq communes beaucoup plus grandes (12.591 hectares) sont au Nord de la Bouble.

Le canton de Saint-Pourçain s'étend sur la commune de Bayet, située au confluent de la Sioule et de la Bouble, entre les deux rivières.

Le canton d'Escurolles déborde sur la rive gauche de la Sioule,

à l'Est de Barberier. La petite enclave ainsi formée appartient à la commune de Broût-Vernet.

Le canton de Gannat a toute la commune de Saint-Bonnet-de-Rochefort, au Nord de la Sioule, pendant que la parcelle de Bellevue (S.-O. de Saint-Germain-de-Salles) appartient à la commune de Jenzat, qui est du canton de Gannat.

GEORGES BRUEL.



ÉCHASSIÈRES

L'église de Saint-Marcel « *de Scaceras* » figure dans une bulle du pape Pascal II, de 1115, parmi les églises dépendant de l'abbaye de Saint-Léger d'Ebreuil. Au XIVe siècle, il est encore fait mention de l'église « *de Eschaceriis* ».

Au sujet de l'origine du nom d'Echassières, je ne peux que reproduire une note très documentée de M. Bourgougnon, professeur au Collège de Cusset.

« Ce mot, dit-il, dérive évidemment du bas-latin *eschacerias*, qui a donné le vieux français *eschace*, aujourd'hui *échasse*. La forme *eschaceria*, d'abord *schaceria* ou *scaceria*, vient elle-même de *scacia*, mot latin populaire qui semble avoir une origine germanique : il est, en effet, apparenté avec le vieux flamand *schœtse* et avec le hollandais *schaats* (Cf. Angl. skate). *Sc* au *Sch* initial est devenu *Esch*, puis *Ech*, comme *espérer* et *écrire* sont venus des verbes latins *sperare* et *scribere* (ou comme les substantifs *état*, *esprit*, *escalier*, sont venus de *status*, *spiritus*, *scalarium*).

« *Eschace* », au moyen-âge, signifie : « *jambe de bois* ». Les « *Eschaciers* » sont les estropiés, ceux qui portent une jambe de bois.

« ... S'avoit un pié chaucié,
« Et l'autre avoit tranchié,
« Si aloit à eschace ... »

(Fabliau du Moyen-Age, cité par La Carne de Sainte-Palaye.)

« Il nous semble difficile de préciser l'origine de l'expression « *Ecclesia de Eschaceriis* », que l'on rencontre dans les textes du quatorzième siècle ; s'agit-il d'un lieu de pèlerinage où se rendaient les éclopés? Ou bien est-ce une dénomination par association d'idées et l'expression veut-elle dire : église située sur une hauteur, lieu perché comme sur des échasses ? »

La paroisse d'Echassières appartenait au diocèse de Bourges, archiprêtré de Chantelle. Elle dépendait en partie de la sénéchaussée de Bourbonnais et en partie du bailliage de Combrailles.

En 1789, pour les élections des députés aux Etats généraux, elle comparut à la fois à Moulins et à Montaiguet. Lorsqu'il s'agit de fixer la délimitation des départements, des difficultés surgirent (1).

Finalement, et malgré les protestations d'une partie des habitants ayant à leur tête Noalhat, maire et curé, Echassières fut attribuée au département de l'Allier et comprise dans le canton de Bellenave, district de Gannat.

Il y avait sur la paroisse d'Echassières, le prieuré de Fontbelle, dont il ne subsistait en 1789 qu'une chapelle en ruines avec un petit pré de cinq boisselées.

Bibliographie

H. Germouty : *L'arrondissement de Gannat et le canton de Montmarault. Monographies communales.* « Echassières », pp. 414-420.

Chanoine J.-J. Moret : *Notes pour servir à l'Histoire des Paroisses bourbonnaises.* Tome IV. « Echassières », pp. 47-48.

Joseph Viple.

(1) Louis Biernawski : *Un département sous la Révolution française (l'Allier de 1789 à l'an III)*, p. 61.





Le Kaolin et le Wolfram d'Echassières



La commune d'Echassières, limitrophe du département du Puy-de-Dôme, située dans le bassin de la Bouble, qui possède le plus haut point du département de l'Allier compris entre le Cher et l'Allier : la butte de la *Bosse* (774 mètres), d'où, par temps clair, on a un panorama superbe, est riche plus par son sous-sol que par son agriculture. En effet, on exploite actuellement le kaolin en trois endroits, pendant que la Société « *des Mines des Montmins* » extrait du wolfram, que l'on a exploité aussi durant la guerre à la Bosse. « *La Société nouvelle des Kaolins de l'Allier* », « *les Héritiers James* » et « *la Société des Kaolins de Beauvoir* » extraient du kaolin et la dernière récolte aussi de l'étain (cassitérite) à titre de sous-produit.

De nombreuses notes, dont nous donnons plus loin la bibliographie (en leur attribuant des numéros pour faciliter les références), ont été publiées depuis de longues années dans des revues diverses, sur les kaolins d'Echassières. Nous nous contenterons donc d'essayer d'en faire une synthèse et de les compléter, lorsque cela nous semblera nécessaire, grâce aux renseignements que M. L. Lévêque, directeur de l'exploitation de Beauvoir, M. L. Grenet et M. Th. Thiger ont bien voulu nous fournir.

1° Le kaolin, son origine, sa formation.

Le Kaolin est une argile réfractaire, blanche, friable, résultant de l'altération du feldspath des granits, granulites et pegmatites à mica blanc. Son poids spécifique est 2,2, sa dureté 1, et sa formule chimique est $2\ Si\ O^2\ Al\ O^3,\ 2\ HO\ Aq.$ (Le Chatelier, *C. R. Ac. des Sciences*, 23, 31 mai 1877.)

Lorsqu'on examine la feuille de Gannat de la carte géologique de France au 1/80.000^e, on est frappé de voir que les micaschistes, qui occupent la majeure partie du pays compris entre la Bouble et la Sioule moyenne, sont troués par « une boutonnière, qui a laissé passer un pointement à peu près circulaire, d'environ 3 kilomètres de diamètre, de granulite. Cette roche contient de gros grains de mica noir, de mica blanc, d'orthose, d'oligoclase et de quartz. Tout autour, les micaschistes semblent avoir subi une action chimique spéciale ».

« A travers la granulite et le micaschiste courent de nombreux filons de quartz de direction générale N.-E.—S.-O. et dont les deux plus importants, dirigés, N. 25 E., limitent la granulite à l'Est et à l'Ouest. Ces filons sont formés de quartz ancien, blanc et opaque, parfois hyalin et cristallisé en cristaux volumineux, toujours très différent du quartz triasique. Ils ne s'éloignent généralement pas bien loin dans le micaschiste et c'est avec eux ou en les suivant qu'est venu, quel qu'il soit, l'agent kaolinisant (1). »

La boutonnière dont parle M. de Launay se trouve juste au pied Nord de la Bosse et forme une sorte de quadrilatère allant du château de Beauvoir à 500 mètres à l'Est du carrefour de la Bosse et jusqu'à Fonbelle au Sud. Elle s'étend au Nord jusque près du Mazet et de Montmin. La partie orientale se prolonge donc sous les bois du Puy de Juillat et le Ché du Blanc, qui dépendent de la forêt des Colettes.

M. de Launay fait remarquer que « le kaolin forme un certain nombre de veines bien rectilignes que l'on peut suivre comme des filons et qui toujours longent, en réalité, de véritables filons de quartz... A une faible distance de ces filons, la granulite commence à être transformée en kaolin, transformation qui lui a laissé, du reste, à l'extérieur, sa structure et son aspect primitifs, sauf une apparence plus grasse et moins brillante des feldspaths. Le kaolin est rose dans la granulite rose et blanc dans la granulite blanche. Aux points où des croiseurs quartzeux recoupent le filon de quartz principal, les exploitants ont cru remarquer que la kaolinisation était plus étendue. Les masses de kaolin, en résumé, se comportent comme des filons ayant depuis quelques centimètres jusqu'à plu-

(1) XI, pp. 1.065-1.066.

sieurs mètres d'épaisseur, se réduisant parfois en profondeur et quelquefois augmentant de largeur après avoir diminué, avec toute l'irrégularité que peut présenter un filon métallifère.

« Dès lors, il est impossible de ne pas admettre une relation entre la décomposition de la granulite en kaolin et les filons de quartz (1). »

La granulite d'Echassières est formée de quartz, de mica et d'orthose, qui est un silicate double d'alumine et de potasse. L'orthose est décomposée par l'eau chargée d'acide carbonique, qui entraîne le silicate de potasse et laisse en place le silicate d'alumine, qui est le kaolin.

En 1841, Brongniart et Malagutti avaient admis que le kaolin résultait d'actions électriques, et Malagutti avait même pu décomposer le feldspath par de la vapeur d'eau pure, mais sous pression et par de hautes températures.

Daubrée (I), (VIII), puis M. de Launay (XI) avaient admis que la kaolinisation, très ancienne, était en relation avec les émanations fluorées nécessaires pour la cristallisation de la cassitérite que l'on trouve mélangée, dans beaucoup de kaolins d'Echassières. Mais M. de Launay a rejeté cette hypothèse en 1900 et a conclu : « Il est impossible de conserver aucun doute, quand on voit, à une profondeur à peu près constante et en rapport avec le niveau hydrostatique actuel, la roche kaolinisée faire place à une roche dure et inaltérée, qui ne peut donner lieu à aucune exploitation. En outre, les très abondantes sources qui, même en été, suintent abondamment de la roche kaolinisée, montrent sur le vif le processus même de cette altération. Les filons de quartz sont nombreux aux Colettes et quelquefois même plus continus qu'on ne pourrait s'y attendre pour de semblables veines, qui sont évidemment un résultat de ségrégation directe de fissurations presque immédiates des granulites et non un accident d'origine profonde (2). »

Au Congrès de Géologie de 1900, M. de Launay a dit : « La kaolinisation, qui est ici le simple produit d'une altération sur place de la granulite, est en rapport incontestable avec la superficie actuelle et avec la circulation des eaux. » Mais il reconnaît que les

(1) XI, pp. 1.068-1.069.
(2) XVIII, p. 162.

veines fluorées ont peut-être facilité l'attaque des feldspaths. Il signale qu'aux Colettes les sources sont très abondantes, même en août, le long des filons de quartz, qui contiennent de superbes géodes de quartz cristallisés en grands cristaux. Ces filons se retrouvent dans la granulite inaltérée.

De son côté, M. Lacroix, dans son traité de minéralogie, qui fait autorité, dit: « Il existe deux théories pour la formation des kaolins:

« 1° Décomposition des feldspaths par l'action des eaux météoriques (eaux chargées d'acide carbonique décomposant les silicates et enlevant les alcalis sous forme de carbonates solubles).

« 2° Décomposition des feldspaths par des fumerolles fluorées consécutives de la consolidation de la granulite (Daubrée, *C. R. Ac. des Sciences*, LXVIII, p. 1135, 1869). Cette dernière théorie est appuyée par la fréquence, dans certains kaolins, de cassitérite et de minéraux fluorifères n'existant pas normalement dans la granulite intacte. Il paraît probable que ces deux modes de production du kaolin ont été réalisés dans la nature (1). »

Les filons de quartz sont orientés de N. 25°-E. à N. 50°-E. et ont de 0m,50 à 2 mètres de large.

M. de Launay signale à Beauvoir la présence de fragments de micaschistes pincés dans la granulite, ce qui indique qu'on est près de la ligne de contact des deux formations.

Des analyses des kaolins de Beauvoir, faites en 1903 et 1921, ont donné les résultats suivants :

	1903	1921
	—	—
Perte au feu	11,75	12,68
Silice $Si O^3$	48,30	43,52
Alumine $Al^2 O^3$	39,00	34,75
Oxyde de fer $Fe O^3$	0,40	3,25
Magnésie Mg O	traces	traces
Eléments non dosés	»	3,60

Daubrée avait signalé la présence d'oxyde d'étain (cassitérite) dans les kaolins des Colettes et M. de Gouvenain avait confirmé cette présence lors des assises scientifiques du Bourbonnais en 1867.

(1) XV, p. 465.

Puis, en 1874, dans une note à l'Académie des Sciences (VI), il a donné des précisions sur les constatations qu'il avait faites.

D'après lui, 30 mètres cubes de kaolin brut ont donné 12 kilos de cassitérite, dont on distingue les cristaux à la loupe.

L'analyse du minerai lui a donné :

Etain	68,4	Oxyde d'étain	87
Oxygène	18,6		
Gangue siliceuse, traces de fer titané	13		
	100		

Pas de traces de wolfram, d'arsenic, ni d'antimoine.

La roche quartzeuse micacée d'Echassières, qui forme des filons au milieu du kaolin, contient environ 0,02 % de cassitérite.

On trouve de petits nids d'amphibole trémolite contenant 0,04 % d'oxyde d'étain.

M. de Gouvenain ajoute : « Non seulement le kaolin, mais toutes les matières minérales en relation avec lui, sont stannifères, comme si les vapeurs corrosives, auxquelles est probablement due la décomposition en place des roches feldspathiques, avaient été chargées d'étain, qui a pu se répandre partout et laisser sur tous les points des traces de son passage (1). »

Daubrée avait signalé dans le kaolin d'Echassières des grains noirs d'oxyde de manganèse contenant :

Cuivre	1,4 %
Sesquioxyde de cobalt	0,94
Acide phosphorique	0,8
Nickel —	traces

Et M. de Gouvenain, qui a fait cette analyse, concluait :

« Ces nodules renferment donc de 1 à 2 % d'oxyde de cobalt, que nous tenions surtout à signaler au point de vue minéralogique et en raison de l'utilité industrielle qu'ils pourraient peut-être offrir comme minerai de cobalt (2). »

(1) VI, p. 1.034.
(2) VI, p. 1.034.

2° Histoire de l'exploitation de l'étain et du kaolin.

Dès 1869, Daubrée a signalé (1) dans les micaschistes l'existence de fouilles importantes très anciennes, disposées parfois suivant des alignements. Ces fouilles couvraient d'après lui environ 200 hectares et se trouvent surtout aux Bois-Menus et au communal de la Faye.

Dans son article de 1890, M. E. Olivier a, de son côté, décrit ces nombreuses excavations, presque circulaires, parfois contiguës, qui sont accompagnées de monceaux de déblais. Le diamètre de ces fosses serait de 20 à 30 mètres. On y trouverait des débris de poteries très grossières. M. Olivier rappelait que M. Hinstin, qui a étudié cette question en même temps que Daubrée, croit que nos ancêtres recherchaient le manganèse en même temps que l'étain.

Daubrée avait trouvé une grande analogie entre cette exploitation et celles qu'il a étudiées dans la Creuse à Montebras, Vaulry, etc.

A son tour, M. Bertrand (2) a fait connaître la découverte, en 1893, de puits souvent très rapprochés les uns des autres. Ces puits antiques, situés dans la propriété de Beauvoir, « dont les diamètres n'ont guère plus d'un mètre et forés sur des profondeurs de 8 à 12 mètres, ont été remblayés ensuite avec les terres purgées du précieux métal (l'étain qui servait à faire le bronze et l'électrum) ».

« La première section formant le front actuellement en exploitation montre la coupe d'une dizaine de ces puits sur 5 à 6 mètres de haut et la deuxième a déjà atteint le fond de plusieurs autres. Dans l'un de ces derniers, on a retrouvé quelques outils des premiers explorateurs : une pelle de bois de hêtre et son manche en bois, la moitié d'une pelle semblable et une petite pioche de fer à un œil et un seul taillant, d'environ 0^{m},18 de long, fragmentée à sa base et légèrement courbe du côté de l'ouvrier. » (P. 321.)

M. Bertrand donne ensuite la description minutieuse et les cotes de la pelle que M. Dubousset a donnée au Musée de Moulins, où elle est exposée, sous le n° 341, dans la galerie du rez-de-chaussée, à gauche en entrant.

Plus tard, M. Lévêque a trouvé de son côté une tine (petit seau

(1) V.
(2) XIV, pp. 320-321.

en bois) de 30 cent. de diamètre et de 60 cent. de haut, qui servait sans doute à remonter la terre du fond des puits.

M. Bertrand signale aussi que la société « l'Industrie » a trouvé dans la forêt des Colettes « des meules en arkose dont les Gaulois se servaient pour broyer les quartz kaoliniques et en extraire l'étain » (p. 320).

Si l'on ajoute que M. Thiger nous a montré, lors de l'excursion de cette année, une fort belle lame de silex taillé, — 14 cm., 5 de long sur 4 cm. de large, et au maximum 8 millimètres d'épaisseur, qui paraît n'être que la pointe d'une lame de longueur double, de la fabrication du Grand-Pressigny (Indre-et-Loire) — qu'il a trouvée, il y a une vingtaine d'années, sur la Bosse elle-même, on est en droit de se demander si ce ne sont pas des ancêtres des Gaulois qui ont fait ces excavations et ces puits.

En 1890, M. de Launay écrivait à ce sujet : « Quel est l'objet de ces anciens travaux ? Le fait que la plupart de ces fouilles sont dans les micaschistes éloigne l'idée qu'on a pu y exploiter le kaolin. On a dû y rechercher un métal et ce métal a dû être très vraisemblablement l'étain, produit si important pour les peuples primitifs et pour la découverte duquel ils ont dû apporter une si surprenante habileté.

« C'est la conclusion de Daubrée, qui est pourtant porté à croire que l'exploitation était faite, non sur la roche en place, mais sur des alluvions anciennes de la surface où l'étain s'était concentré par lavage (1). »

M. Bertrand, de son côté, conclut que ces travaux anciens n'étaient pas destinés à extraire du kaolin, puisqu'aucune officine de potiers n'a été signalée aux environs d'Echassières.

D'après une analyse de Stanislas Meunier, citée par Daubrée, la cassitérite d'Echassières contient du tantale et du niobium.

3° Les exploitations actuelles, leur histoire.

L'abbé Boudant (IV) nous a fait connaître que M. Pierre-Antoine Jouhet (né à Echassières, le 6 janvier 1791), a trouvé le premier le kaolin en faisant faire une grande tranchée au lieu dit : « les Granges », qui s'appelle maintenant « les *Cabots* » (les trous).

(1) XI, p. 1.068.

M. Thiger, instituteur à Saint-Yorre, né au château de Beauvoir, qui a bien voulu nous remettre des notes manuscrites, dont nous donnons plus loin de longs extraits, nous confirme cette version, et il ajoute que c'est en traçant le parc de Beauvoir et en améliorant les prairies dits : « le Pré Neuf » (N.) et « les Mérins » (O.), en les débarrassant des blocs de quartz qui les jonchaient et en les irrigant que M. Jouhet découvrit le kaolin.

En 1848-1849, M. Jouhet fit creuser trois puits de recherches qui lui prouvèrent que la couche de kaolin dépassait 100 mètres d'épaisseur (III).

M. Jouhet, ancien avoué à Paris, connaissait le directeur de la Manufacture Nationale de Sèvres, Brongiart, qu'il consulta et qui le mit en relations avec MM. Neple, de Nevers, Burgim, de Lurcy, et Honoré, de Champenoux (Allier), qui dirigeaient des porcelaineries (III).

C. Boulanger (II) nous apprend que l'on renonça à utiliser tout d'abord les kaolins d'Echassières : « parce que les pièces de porcelaine dans la composition desquelles entrait cette matière présentaient fréquemment des taches dont la nuance se rapprochait de celle que l'on obtient par l'emploi du titane. Il serait possible, en effet, que la coloration de la porcelaine fût le résultat de la présence de cette matière, car on a constaté son existence dans les micaschistes avec lesquels se trouve en relation le gîte d'Echassières (p. 431-432).

D'après M. Lévêque, le kaolin extrait du « Clos Madame » altérait les couleurs dérivées de l'or : pourpre, carminé, rose de feu, etc., ce qui provenait de ce que le kaolin était mal lavé et contenait de la cassitérite très fine.

M. Jouhet, sur les conseils de M. Honoré, décida d'imiter les Anglais et de délayer la terre extraite pour recueillir le kaolin mis en suspension dans l'eau, après avoir fait déposer les sables dans des bassins de décantation.

Grâce à ces nouveaux procédés, M. Jouhet put lutter avantageusement contre les kaolins des Cornouailles pour la fabrication de la porcelaine tendre, et il vendit ses produits aux manufactures de Montereau, Gien, Sarreguemines, Mettlach, Givors et Grigny (Rhône), ainsi qu'à celles produisant de la porcelaine dure comme

27

Vierzon, Mehun, Noirlac (commune de la Celle-Bruère, Cher). Foecy (Cher), etc.

On espérait pouvoir installer sur place une fabrique de porcelaine, grâce à la proximité des houillères de Saint-Eloy et de Commentry, puisque dans le prix de revient de la porcelaine, les frais d'extraction du kaolin revenaient à environ deux dixièmes et ceux de la houille à la moitié de ce prix de revient (III).

Vers 1865, M. Jouhet fit construire deux fours et essaya de fabriquer de la porcelaine. Des tasses et des services divers furent ainsi faits pour sa famille. (Rens. Thiger.)

Mais, pour des raisons diverses, l'industrie de la porcelaine n'a pas été poursuivie.

Au début de l'exploitation de M. Jouhet, l'extraction était des plus rudimentaires, comme nous l'apprend M. Thiger.

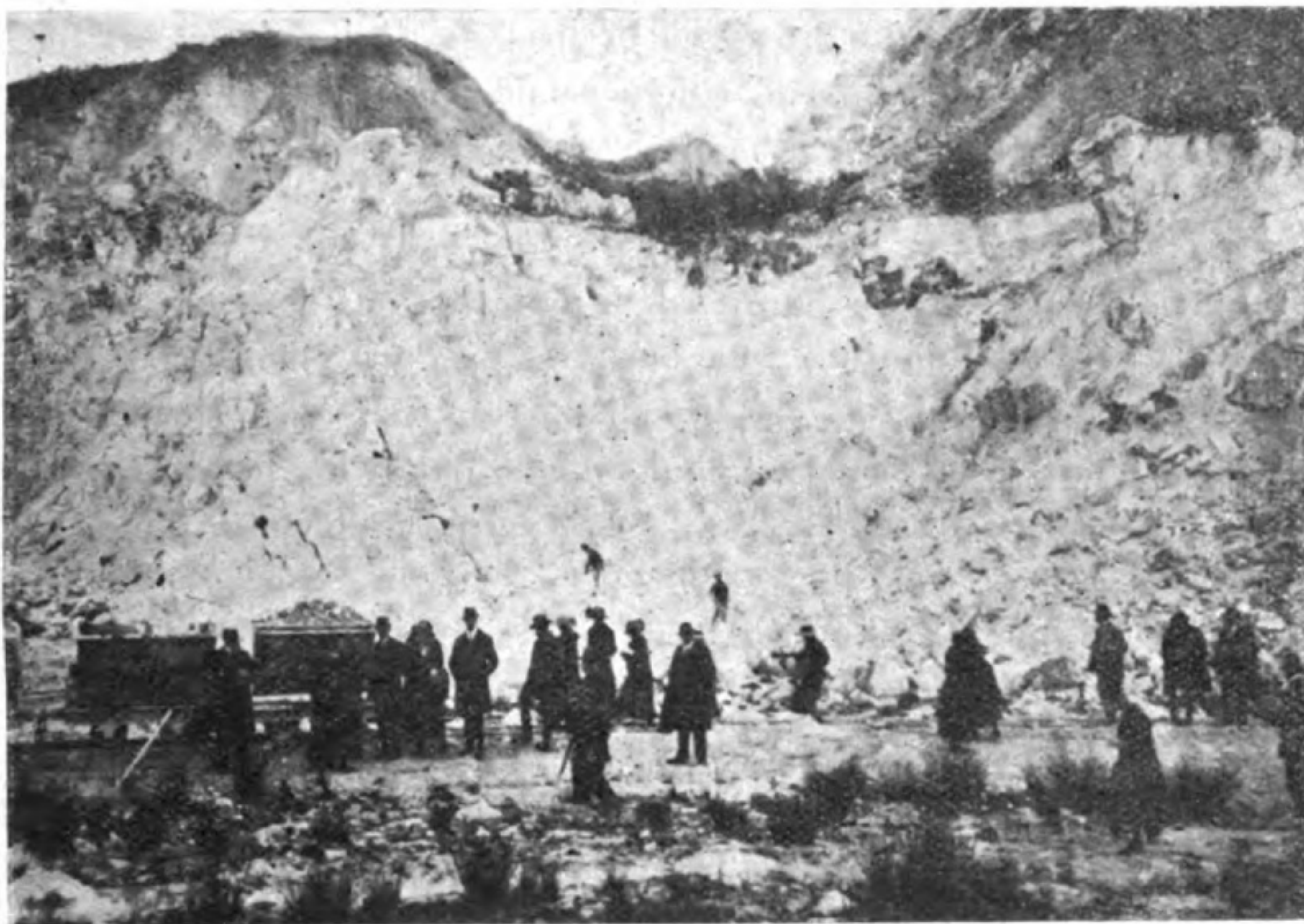
« Les ouvriers écrasaient la terre kaolinique dans des rigoles aménagées à cet effet, dans lesquelles on faisait circuler de l'eau. Puis, on éleva cette eau et on l'amena par des rigoles en planches (bondes) ou par de gros tuyaux percés de trous de distance en distance. Sous chaque chute d'eau ainsi provoquée artificiellement, on plaçait un baquet portatif que l'on remplissait de kaolin. L'eau entraînait le kaolin, qui était en suspension et les résidus (quartz et autres minéraux) restaient au fond du baquet. Le kaolin brut était soit foulé aux pieds par des ouvriers en sabots, soit remué constamment au moyen de marres (houes à long manche), qui désagrégeaient le kaolin.

« Ce moyen primitif de lavage plaisait peu aux ouvriers qui quittaient leur travail mouillés et trempés. Aussi, M. Jouhet, qui fut toujours très bon pour ses ouvriers, voulut se renseigner sur les exploitations étrangères. Il s'associa ses deux neveux : l'un, Antoine Dubousset, docteur en médecine à Montaigut-en-Combrailles, fut chargé de la direction technique des travaux, pendant que son frère, Pierre-Calixte Dubousset, docteur en droit, alla travailler comme ouvrier dans des carrières de kaolin de Hollande et de Cornouailles (Angleterre).

« Grâce à une chute d'eau, on fit tourner une roue garnie de palettes, qui remuait mécaniquement le kaolin. Le sable et les autres matières lourdes entraînés par le courant d'eau, étaient recueillis

dans des baquets en planches intercalés dans les rigoles et placés à un niveau inférieur à leur fond.

« Ce procédé ne satisfit point les exploitants, car il convenait seulement à des kaolins plus tendres que ceux de Beauvoir, et, à Echassières, on n'obtenait point ainsi d'excellents résultats, bien qu'on écrasât et qu'on broyât mécaniquement le kaolin brut.



Beauvoir — Cl. Giron.
Les Carrières de Kaolin (Exploitation de M. Lévèque).

« L'entreprise prenant de l'extension, on exploita la carrière par étages au moyen de banquettes, sur lesquelles on faisait arriver l'eau. Des enfants munis de pioches hâtaient la désagrégation produite par le courant d'eau, en brisant les mottes de kaolin et en remuant la masse ainsi obtenue.

« Le kaolin pur ainsi obtenu (la barbotine) était conduit par gravité dans de petits bassins de sable (les maies), où l'eau en excès finissait par s'évaporer.

« La dessiccation du kaolin s'achevait sur les planches des séchoirs, installés sous de grands hangars. Le kaolin y était placé à la pelle. »

Vers 1890, M. Duboussel, en faisant creuser un puits pour un domaine, un peu au-dessus du moulin de la Motte (à la même altitude que l'hospice Jouhet-Duranthon), a trouvé, à une faible profondeur, du kaolin très pur, contenant une assez grande quantité de cassitérite. (Rens. Thiger.)

En 1894, M. L. Lévêque acheta la propriété de Beauvoir et les carrières qui en dépendaient. Il s'associa avec M. Barberon pour l'exploitation du kaolin. Il garda la direction technique et M. Barberon s'occupa de la partie commerciale. La société a son siège social à Vierzon et porte le nom de « *Société des Kaolins de Beauvoir* ». Elle n'a pas de capital déclaré.

Le baron de Veauce, après avoir obtenu, fin 1852, par décret, une concession temporaire et renouvelable pour exploiter le kaolin de la forêt des Colettes (appartenant à l'Etat), se vit accorder la concession de 1.330 hectares, pour 80 ans, par la loi du 5 mai 1855. Une redevance fut fixée. Elle devait être doublée au bout de 30 ans (VII).

Il semble que le comte de Morny, qui avait acheté, en 1853, une propriété à Nades, ne fut pas étranger à l'octroi de cette concession.

A partir de 1853, le baron de Veauce fit exécuter de nombreuses recherches, creuser une série de puits, ce qui lui permit de constater l'existence de kaolin sur 96 hectares, avec une puissance moyenne de 14 mètres (III).

Un rapport de M. Fraugière, garde-mine de 1re classe, en date du 15 mai 1861 (III), nous apprend que les quantités de kaolin qui avaient été extraites étaient de :

	BEAUVOIR	COLETTES
1858.	1.550 tonnes	355 tonnes
1859.	3.674 —	370 —
1860.	4.500 —	544 —

La majorité des transports se faisait sur Montluçon (39 kilomètres à vol d'oiseau), d'où le kaolin partait par le canal. Une petite quantité était expédiée par la gare de Gannat (21 kilomètres à vol d'oiseau). Le transport d'Echassières à Montluçon, par voiture, coûtait 14 francs la tonne.

Le baron de Veauce exploita d'abord en association avec le comte

de Morny (*An. Desrosiers*, 1861) et M. A. Ruand dirigea l'exploitation des Colettes jusqu'au début de 1872. MM. de la Chère et Trouillaud s'engagèrent alors à fournir au baron de Veauce 350.000 francs pour créer un fond de roulement et pour exécuter des travaux neufs. Après avoir étudié sur place les exploitations de kaolin des Cornouailles, ces trois messieurs décidèrent de fonder la « *Société Anonyme des Kaolins de l'Allier* », pour 63 ans, au capital de 2 millions, divisé en 4.000 actions de 500 francs.

Le baron de Veauce devait recevoir pour ses apports en nature : titre de concession, travaux et recherches : 1.600 actions libérées et 400.000 fr. devaient lui être versés en quatre échéances.

MM. de la Chère et Trouillaud reçurent, pour leur part, 2.150 actions et 4 Anglais un total de 200 actions.

MM. de la Chère et Trouillaud reçurent en outre 200 obligations de 500 francs et ils devaient en émettre, au pair, 800 autres (rapportant 6 % d'intérêt) afin de se procurer les 400.000 francs, qui devaient être payés en argent au baron de Veauce.

La société fut créée à Paris, par acte notarié, le 24 juin 1872, enregistré le 17 juillet 1872, et l'assemblée constitutive fut tenue le 19 juillet 1872.

Le baron de Veauce, pour utiliser les sables obtenus en lavant le kaolin, avait créé une briquetterie pouvant faire 10.000 briques réfractaires par jour. En 1872, la production de briques pouvait facilement être doublée (VII).

Plus tard, on réduisit le capital de la Société créée en 1872, et la nouvelle société prit le nom de : « *L'Industrie* ». La société actuelle, qui lui succéda, porte le nom de : « *Société nouvelle des Kaolins de l'Allier* ». Elle est au capital de 300.000 francs.

La troisième exploitation de kaolin qui existe actuellement est celle des « *Chaumes Molles* ». Elle se trouve près de la commune de Louroux-de-Bouble, au N.-E. d'Echassières, à 3 kil. 1/2 de ce bourg.

M. Antoine James, cultivateur, ayant trouvé du kaolin en labourant, fit, en 1887, une première tranchée de recherches et il tenta une petite exploitation qu'il abandonna peu de temps après.

En 1901, M. Boulanger, de Choisy-le-Roy, lui demanda d'affermer

son gisement de kaolin et, pendant deux ans, il y fit des travaux de recherches qu'il abandonna bientôt.

C'est alors qu'en 1903, M. Antoine James se décida à tenter lui-même l'exploitation, qui prospéra par la suite.

Elle porte actuellement le nom de « *les Héritiers James* ». Elle est indivise entre eux et n'a point, par suite, de capital nominal.

4° Mode d'exploitation.

Les excursionnistes de la Société d'Emulation ayant visité, en 1923, l'exploitation de Beauvoir, sous la direction de M. Lévêque, qui fort aimablement nous a donné sur place toute une série d'explications, qu'il a complétées par des notes écrites, nous prendrons cette exploitation pour type, nous contentant de signaler pour les deux autres les différences que leurs directeurs ont bien voulu nous signaler.

A Beauvoir, on exploite deux variétés de kaolin : l'une blanche (China Stone), l'autre rose, provenant d'une carrière située à l'ouest de la première. Entre ces deux carrières, une autre, contenant du kaolin dit « Blanc savonneux », est momentanément inexploitée et est transformée en un lac très pittoresque. Son exploitation sera reprise lorsque la carrière du Rose l'aura rejointe en faisant disparaître l'isthme sur lequel passe la voie Decauville, qui transporte les déblais au S.-E. du château de Beauvoir dans le vallon « de l'Etang », qui a été remblayé sur plus de 100 mètres de longueur et sur un large front.

Les diverses carrières couvrent une étendue d'environ 100 hectares et elles atteignent parfois une profondeur de 35 mètres.

En hiver, on fait les découverts en élevant la terre végétale et les stériles recouvrant le kaolin, qui ont parfois jusqu'à 2 et 3 mètres d'épaisseur.

On abat ensuite le kaolin, dans la carrière du China Stone, à la pioche, au pic ou à la mine, et, dans la carrière du rose, depuis cette année, on emploie en outre la lance d'arrosage, qui, sous une pression de 17 kilos, débite 15 mètres cubes à l'heure. Un procédé d'abatage et de délayage du même genre est employé depuis longtemps à l'exploitation des Colettes. L'eau s'écoule

dans des rigoles, boisées parfois (bondes), ayant une pente d'environ 4 ½ %.

Le kaolin provenant de la carrière China Stone, apporté par train Decauville, traîné par locomotives, est déversé au-dessus de 3 trémies, qui le conduisent, après délayage par courant d'eau, sur trois paires de meules en silex, de $0^m,45$ de haut, de $1^m,50$ de diamètre, qui tournent à 100 tours à la minute, qui le broyent. Ces meules deviennent polies par l'usure et s'usent plus au centre que vers les bords, ce qui fait qu'on dit que c'est une usure en parapluie. Le kaolin est alors conduit dans trois « trommel » (tambours débourbeurs) de 4 mètres de long, en bois, où des chevrons en bois forcent les parcelles de sable et de kaolin à achever de se séparer. Les tambours, légèrement inclinés, sont formés, sur le dernier mètre, d'une toile métallique de 2 mètres de côté, qui est arrosée par de l'eau tombant en pluie. L'eau contenant le kaolin en suspension, ainsi que les sables micacés, est envoyée ensuite dans divers bassins de décantation, les uns de grande surface, les autres divisés en une série de petits rectangles d'environ 50 centimètres de large sur 2 mètres de long (ces derniers sont sous un hangar), qui permettent de faire déposer les sables fins et les micas. L'ordre des dépôts est celui-ci : quartz, mica noir, mica blanc et enfin kaolin.

Lorsque le kaolin est jaune, on azure le lait de kaolin, afin de le blanchir. Pour cela, on le mélange avec de l'eau contenant un millième de bleu de méthylène (couleur complémentaire du jaune).

Le kaolin est ensuite concentré dans des bassins de décantation, au nombre de 8, d'où des vannes font sortir l'eau claire. Le lait de kaolin restant est envoyé soit dans des maies, soit dans des filtres-presses.

Les maies, dont le nom vient soit de la huche dans laquelle on pétrit le pain, soit dans des grandes auges en caillebotis, dont on se sert dans la marine pour égoutter les filins que l'on vient de goudronner, sont des bassins plats, rectangulaires dont le fond et les parois sont en sable, ce qui permet à l'eau du lait de kaolin de s'infiltrer ou de s'évaporer à l'air ou au soleil.

Le kaolin devenu compact est étendu ensuite à la pelle sur les planches disposées en cinq ou six étages, sous de vastes hangars. La dessiccation s'achève donc à l'air libre.

Les filtres-presses sont employés à Beauvoir depuis environ 25 ans, de façon à hâter la préparation du kaolin, soit lors de la mauvaise saison, soit en cas d'épuisement des stocks. Ces filtres-presses analogues à ceux employés depuis longtemps dans des porcelaineries, sont composés chacun de 60 éléments métalliques verticaux, dans lesquels la barbotine est refoulée par le centre entre deux épaisseurs de grosses toiles. Le remplissage terminé, au moyen d'une vis, on fait de la compression, et l'eau s'écoule. On extrait ensuite les galettes obtenues (70 centimètres de diamètre sur 3 centimètres d'épaisseur) et on les coupe en quatre avant de les transporter, avec de petits wagonnets, dans toute une série de séchoirs à air libre, sous hangars, où elles restent de trois semaines à un mois et demi, suivant les saisons.

A Beauvoir, on n'emploie pas les séchoirs à feu, qui ont l'inconvénient de nécessiter du combustible qui coûte cher et qui sont difficiles à conduire. Si la dessiccation est trop rapide, la plasticité du kaolin diminue en effet de façon exagérée.

En général, on expédie le kaolin en vrac, au moyen d'un chemin de fer Decauville (voie de 60 centimètres), avec locomotives, qui appartient à l'exploitation. Long de 6 kilomètres, ce chemin de fer se raccorde au P.-O. dans le bois des Sauzets, à 2 kilomètres à l'Est de la gare de Lapeyrouse. Cette voie a été posée au début de 1914. Les petits trains ont en général 7 wagons et transportent 7 tonnes de kaolin.

Certains envois se font en sacs. Aussi une laverie perfectionnée, mue par l'électricité, a été organisée tout récemment dans les dépendances du château, pour laver les sacs qui ont déjà servi.

Pour extraire la cassitérite des sables résiduaires de certaines carrières, on les fait passer sur des tables à secousses de Wifley, sur lesquelles les sables sont entraînés par un courant d'eau. Après un premier passage, les sables sont remontés par une noria, de façon à passer une seconde fois sur les tables secouantes.

On extrait ainsi annuellement environ 3 tonnes de cassitérite et une certaine quantité de néotantalite, dont la densité est moindre que celle de la cassitérite. La néotantalite sert à faire les filaments de certaines lampes électriques.

Les diverses exploitations d'Echassières disposent de sources assez abondantes. Pour Beauvoir, on estimait en 1861 leur débit

journalier à 1.200 mètres cubes (III), qui, après avoir contribué à la formation des kaolins (elles viennent sans doute de grandes profondeurs, puisqu'elles émergent à une altitude peu inférieure à celle de la Bosse, qui est un mamelon isolé), servent à son exploitation, qui en exige une grande quantité. Aussi, dans toutes les exploitations, on refoule l'eau clarifiée dans de grands bassins, au moyen de pompes mues par l'électricité. Cette dernière vient du barrage du Cher.

La disposition du terrain permet d'évacuer les sables et les stériles dans les vallons au Nord et au Sud du château de Beauvoir, ce qui est très économique.

L'exploitation de Beauvoir comporte 1.200 mètres carrés de bassins divers, 4.200 mètres carrés de surfaces couvertes, 9.500 mètres de voies Decauville, dont 3.500 mètres pour desservir les diverses carrières, pour transporter les déblais, les stériles et pour assurer les manutentions du kaolin.

A Beauvoir, on emploie toute l'année environ 110 ouvriers et l'exportation du kaolin est d'environ 8.000 tonnes chaque année.

Les bâtiments et les hangars se trouvent de part et d'autre de la route, qui relie le carrefour de la Bosse à Echassières, et ils sont à proximité du chemin qui conduit au château de Beauvoir.

La « *Société nouvelle des Kaolins de l'Allier* », au capital de 300.000 francs, a remplacé la « Société de l'Industrie », qui avait elle-même succédé à la Société des Kaolins de l'Allier, dont le capital initial avait été de 2 millions.

En 1858, on ouvrit la carrière de « *la Grande Tranchée* », qui couvre plus de 5 hectares et qui atteignit au maximum 32 mètres de profondeur. Elle s'étendait en longueur et avait au maximum 60 mètres de large (XVII).

Puis, en 1882, on mit en exploitation la carrière du « *Puy de Juillat* », qui, en 1888, avait une étendue de 2 hectares et une profondeur maxima de 17 mètres. Elle contenait trois veines de kaolin très blanc (XII).

La carrière « *la Font du Moulin* », dans le prolongement des deux premières, se trouvait au Sud. Elle a été abandonnée, ainsi que celle « *des Bouleaux* ».

On ouvrit ensuite, pour les abandonner après épuisement, les carrières *du Transvaal*, *de Madagascar* et *de Tombouctou*.

L'exploitation n'a pas été poussée au-delà de 37 mètres de profondeur, non par suite de l'épuisement de la couche de kaolin, mais à cause de la difficulté qu'il y avait d'épuiser l'eau des sources.

Les eaux utilisées aux Colettes, pour l'exploitation du kaolin vont au Bellon, qui se jette dans la Bouble, près Banassat-le-Château. « Ce qui fait, dit M. G.-V. Durin dans sa monographie communale de Coutansouze, que ses eaux sont généralement blanches et qu'elles déposent de l'argile sur toute la vallée qu'il irrigue. Depuis l'exploitation du kaolin, le Bellon n'a plus de poisson. »

En 1889, la Société exploitant les Colettes a exporté 12.000 tonnes de kaolin, dont :

2.500 de kaolin blanc extra,
5.000 de kaolin blanc,
4.500 de kaolin jaune et rose.

En 1890, on espérait exporter 18.000 tonnes de kaolin (XII) et à cette époque, l'exploitation des Colettes était plus importante que celle de Beauvoir. C'est la raison pour laquelle de Launay, E. Olivier, etc., l'ont décrite en détail.

Le kaolin blanc valait alors 50 francs la tonne (prise à la carrière) et celui qui était teinté, 15 fr.

En 1890, l'étranger et surtout les Cornouailles (Angleterre) importaient en France 50.000 tonnes de kaolin ou d'argiles similaires (XII).

Actuellement, la société exploite une vaste carrière, dite *du Maroc*, située à environ 500 mètres à l'Est du carrefour de la Bosse, au Sud de la route allant à Bellenaves. Elle s'étend parallèlement à la route et à environ 12 mètres de profondeur. Les stériles, les sables servent à remblayer les parties déjà exploitées, comme on l'a fait pour les autres carrières de cette concession.

Un plan incliné sur lequel deux wagonnets, l'un plein, l'autre vide, reliés par un câble et se faisant contrepoids, sont actionnés par un treuil électrique, sert à monter le kaolin brut. Lorsqu'on exploite les parties hautes de la carrière, on charge les wagonnets au moyen de sortes de cheminées, creusées dans le kaolin, et

légèrement inclinées, qui sont disposées de distance en distance. On abat le kaolin surtout au pic et rarement à la mine.

Autrefois, on lavait le kaolin au fond des carrières. On a trouvé plus commode, pour avoir des carrières aussi sèches que possible, de faire cette opération au niveau de la route. Pour cela, on refoule l'eau claire, puisée dans de petits lacs formés par d'anciennes carrières, notamment par la Grande Tranchée, au moyen d'une canalisation en fonte et l'eau chargée de kaolin descend ensuite dans des canalisations en bois (bâches ou bondes) portées par des chevalets, lorsqu'il faut franchir des excavations naturelles ou artificielles.

Après avoir passé entre des écraseurs à ressort et dans un tambour incliné dans lequel le kaolin délayé est énergiquement brassé avec l'eau, on l'envoie dans un des quatre bassins de dépôt (*Sand-peak*), où se déposent le gros sable et malheureusement aussi de gros grains de kaolin de première qualité, qui ont résisté au broyage. Ces bassins de dépôt, légèrement inclinés, ont le pourtour en planches et ont environ 2 mètres sur 4 mètres et 60 cent. de profondeur.

L'eau contenant le kaolin en suspension, descend naturellement par les bondes dans la vallée du Bellon (en aval de Fonbelle), près de l'ancienne briquetterie.

C'est là qu'avait été installée une machine à vapeur, avec un énorme volant, qui actionnait notamment les pompes et que l'on a remplacée en 1914 par un transformateur électrique. Vers 1903, on avait essayé de faire non seulement des briques réfractaires avec les sables, mais aussi de faire des carreaux et de la céramique. L'usine brûla en 1907 et n'a pas été reconstruite.

Le lait de kaolin dépose ses sables de grosseurs diverses dans des décanteurs à vanne mobiles, puis est envoyé dans trois grands bassins de dépôt (12 mètres de diamètre sur 3 mètres de profondeur), où après concentration, on l'envoie dans un des 27 bassins filtrants, disposés près des hangars de séchage. Ces bassins rectangulaires, en moyenne 8 mètres sur 12 mètres, ont le fond et les parois en sable. Leur profondeur est d'environ 1 mètre. L'eau s'infiltre ou s'évapore et le kaolin se solidifie sur 50 ou 60 centimètres de hauteur. On le charge alors à la pelle sur des brouettes et on le place ensuite sur des séchoirs à cinq étages.

Aux Colettes, comme aux Chaumes-Molles, il existe un séchoir à air chaud, sous un grand hangar. Il fonctionne par intermittence, spécialement l'hiver, lorsque les commandes pressent.

Tout d'abord, on a fabriqué l'électricité aux Colettes, puis on s'est branché sur le secteur Loire et Centre.

La Société emploie, de façon permanente, environ 40 à 50 ouvriers. Autrefois, elle en a eu jusqu'à 400. Beaucoup ont été remplacés par des machines et d'un autre côté l'exploitation n'a pas encore repris l'importance qu'elle avait avant 1914.

Le kaolin est expédié par la gare de Louroux-de-Bouble (5 kil.). On en envoie environ 500 tonnes par mois au moyen de grandes voitures à deux roues, à cheval, que l'on charge parfois jusqu'à 4 tonnes.

Pour l'instant, on n'exploite pas la cassitérite comme sous-produit.

Aux Chaumes-Molles, l'unique carrière exploitée depuis 1903 couvre une superficie de 1 hectare et demi et sa plus grande profondeur est de 22 mètres. Le front de la carrière, orienté Est-Ouest, est couvert de deux à quatre mètres de terre végétale ou de stériles.

Un plan incliné sert à hisser par câble un wagonnet plein auquel un wagonnet vide fait contrepoids. Le treuil est actionné par l'électricité, qui a été installée en 1917. La force moyenne utilisée pour les diverses machines est d'environ 50 kilowats. La société Loire et Centre fournit l'électricité.

Les bassins de dépôt de sable sont à double pente convergeant vers le milieu, de façon à permettre d'évacuer facilement les sables au moyen d'une châsse d'eau et au refoulement que l'on fait dans chaque compartiment au moyen de « rables » (sorte de rabelle ou râteau à plateau tout en bois).

Les sources trouvées dans les carrières suffisent pour les besoins de l'exploitation, mais naturellement on utilise à nouveau l'eau clarifiée.

Le kaolin est très tendre et se délaye facilement, aussi on ne le broie pas avec des meules.

L'exploitation emploie annuellement une moyenne de 25 ouvriers et, en 1923, on espère atteindre la production d'avant 1914, soit

3 à 4.000 tonnes, qui sont expédiées par la gare de Louroux-de-Bouble (3 kil.). On se sert de voitures à chevaux pour les transports à la gare.

5° Utilisation, débouchés.

Le kaolin est employé à de multiples usages :

1° Fabrication de la porcelaine, de la faïence fine, de la céramique.

2° Incorporation dans la pâte à papier pour lui donner du corps, de la finesse (encollage et charge). On emploie pour la papeterie le kaolin le plus blanc et le plus fin.

3° Incorporation dans le caoutchouc et dans divers produits résineux.

4° Préparation de l'alun.

5° Préparation du bleu d'outremer, de verts (genre de Guimet).

6° Pour la préparation d'isolants.

7° Pour l'apprêt et le dégraissage des tissus.

Les principaux débouchés sont : Limoges, Vierzon, Fœcy, Mehun-sur-Yèvre, Montreau, Digoin, Choisy-le-Roy, le Pas-de-Calais

En 1890, il y avait en France 33 exploitations de kaolin se répartissant ainsi :

Haute-Vienne . .	7 expl.	production	27.000	tonnes (extra).
Dordogne . . .	5 —	—	7.000	—
Allier	5 —	—	15.000	—
Divers	10 —	—	5 à 10.000	—

En 1900, pour permettre aux kaolins français de lutter contre les kaolins des Cornouailles, qui pénètrent par les ports et les canaux, sans être grevés de lourds frais de transports en chemin de fer, on protégeait les kaolins français par un droit de douane de 3 fr. 50 et 5 fr. la tonne, suivant que l'on appliquait le tarif minimum ou le tarif maximum (XII) ; actuellement ces droits ont été majorés et l'élévation du change favorise momentanément nos producteurs de kaolin. Il importe donc que les directeurs d'exploitation continuent à perfectionner leurs moyens d'extraction, de préparation, de transport, utilisent au maximum tous

les sous-produits, de façon à diminuer leur prix de revient. Ils ne doivent pas hésiter, non plus, à amortir très largement leur matériel et leurs bâtiments.

6° Influence de l'exploitation du kaolin sur le développement d'Echassières.

L'exploitation du kaolin paraît être une des causes de l'augmentation de la population d'Echassières, qui est passée de 800 habitants en 1832, à un maximum de 1.222 en 1891. Depuis, la population a décrû constamment et, en 1911, elle n'était plus que de 1.021, pour tomber à 820 en 1921.

Tous les kaoliniers possèdent maison et lopins de terre, que presque tous ont acquis ou fait construire avec les économies réalisées sur leurs salaires.

L'exploitation du kaolin a donc fait la prospérité des habitants d'Echassières, mais la hausse des salaires a fait rechercher toutes les économies de main-d'œuvre possibles, grâce à des dispositions judicieuses ou au machinisme.

Un développement considérable de la production pourrait seul provoquer l'importation de main-d'œuvre étrangère. Actuellement, les exploitants produisent moins qu'avant la guerre, parce qu'ils trouvent difficilement les ouvriers dont ils ont besoin et cela, malgré la hausse des salaires. Ils hésitent à introduire la main-d'œuvre italienne, polonaise ou tchéco-slovaque, car ils ne sauraient qu'en faire durant les mois d'hiver.

M. Jouhet a donné, en 1868, à la commune d'Echassières, un hospice pour y recevoir les indigents du pays. Les bâtiments sont vastes. L'hospice, qui est administré par 7 commissaires, a un revenu annuel d'environ 5.000 francs.

7° Le wolfram et les autres ressources minières.

A la suite de recherches faites par le docteur Trapenard, à la Bourse (3 kil. Nord d'Echassières), une demande de concession de wolfram et métaux connexes fut faite le 12 août 1913, et un décret du 2 juin 1907 accorda une concession de 1.136 hectares à la « *Société des Mines des Montmins* ». Un décret du 18 décembre 1921 a porté la concession à 1.933 hectares et l'a étendue à l'étain et autres métaux connexes.

Le périmètre concédé, situé sur les communes de Louroux-de-Bouble, d'Echassières, la Lizolle, Nades (Allier), de Servant (Puy-de-Dôme), est limité par un polygone partant du Chassin (4 kil. 400 N.-E. d'Echassières) passe par les Brulards, Fonbelle, rejoint la limite N.-O. de la concession de Nades (antimoine sulfuré), atteint la Gourdonne, à l'ouest de Cambray, passe à la Baraque, à Echassières, Sante et se referme au Chassin.

Le wolfram (tungstate double de fer et de manganèse: $MnFeTuO^4$) se trouve par petites veines dans des filons de quartz. On en extrait le tungstène ou l'acide tungstique, qui servent à fabriquer des alliages ($\frac{1}{2}$ à 1 %) d'aciers très durs ou des filaments de tungstène pour des lampes électriques.

En 1917, la mine des Montmins employait 156 ouvriers et produisait 310 tonnes de minerai titrant 7,43 % d'acide tungstique (TuO^4H^2). En 1918, l'extraction atteignit 650 tonnes.

La production n'était, en France, en 1913, que de 275 tonnes de minerai de wolfram. En 1917, à Lencamp (Cantal), on a extrait 4.250 tonnes de minerai contenant de 1/4 à 1/2 % de métal.

Dans la forêt des Colettes, aux Chaix du Blanc (Chiraublanc de Florent d'Argouges, le Sec du Blanc de la carte au 1/80.000[e]. Ché du Blanc du 50.000[e]), on exploite une belle carrière de granit rose et blanc et l'on y emploie une dizaine d'ouvriers.

Au Gros-Bœnat (Cros Boinat de la carte au 50.000[e] et de celle au 100.000[e], Gros Bourrats du Chanoine Berthoumieu), commune de La Lizolle, on exploitait autrefois du minerai de fer. D'après le chanoine Berthoumieu, c'est un minerai compact, brun foncé, à cassure inégale, luisante, contenant 50 % de fer mêlé d'acide phosphorique et d'acide arsénique que l'on en tirait.

Dans la commune de Nades, on a aussi exploité du fer au communal de Quéfoux.

Une concession d'antimoine sulfureux a été accordée à Nades et elle était exploitée avant 1914. La concession, située à l'ouest du village, se trouve autour de la cote 650. Les filons de quartz antimonieux sont inclinés N. 150° E.

On le voit, le sous-sol des environs de la Bosse possède des richesses fort diverses, qui sont ou exploitées ou qui le seront un jour.

Georges Bruel.

BIBLIOGRAPHIE

1). — BRONGNIART et MALAGUTTI : *Sur les kaolins ou argiles à porcelaine. Nature et origine de cette sorte d'argile.* Paris, 1841, in-8°.

2). — C. BOULANGER : *Statistique géologique et minéralurgique du département de l'Allier.* Moulins, 1844, Desrosiers, éd., pages 77, 78, 82, 431, 432.

3). — « Rapport du 15 mai 1861 de M. Fraugière, garde-mine de 1re classe à Montluçon ». Arch. Dép. Allier, pièce S. Sh. I. 39 (8).

4). — BOUDANT (abbé) : *Note sur l'industrie du kaolin dans l'Allier.* Assises scient. du Bourbonnais, 1867. Moulins, Desrosiers, éd., pages 50, 51, 208-211.

5). — DAUBRÉE : « Le kaolin d'Echassières ». *C. R. Ac. des Sciences*, 10 mai 1869.

6). — DE GOUVENAIN : « Sur la dissémination de l'étain et sur la présence du cobalt et de diverses substances dans les kaolins des Colettes et d'Echassières ». *C. R. Ac. des Sciences*, 1874, t. LXXIV, p. 1032, 1033.

7). — *Statuts de la Société anonyme des kaolins de l'Allier.* Gannat, 1872, Didier-Daubourg, imp. 1 broch. in-8°, 32 pages. — Archives dép. Allier, pièce S. Sh. I 39 (9).

8). — DAUBRÉE : *Sur les kaolins des Colettes. (Géologie expérimentale).* 1879, p. 65.

9). — X. : *C. R. de l'excursion aux Colettes par la Soc. de l'industrie minérale.* Montluçon, 1888.

10). – V. BERTHIER : *Les kaolins des Colettes.* Soc. d'hist. nat. d'Autun, t. III, 1890, p. 347-349.

11). — L. DE LAUNAY : « Note sur les gisements de kaolin de la forêt des Colettes (Allier) ». *Bul. Soc. géolog. de France.* 1898, p. 1065-1072.

12). -- E. OLIVIER : « La forêt des Colettes et l'exploitation des kaolins ». *Rev. Scient. du Bourbonnais.* 1890, p. 57-70.

13). — L. DE LAUNAY : in « *l'Allier* », de A. RAYEUR. Moulins. 1891, A. Paris, édit., p. 199-200.

14). — BERTRAND : « L'exploitation des kaolins de la forêt des Colettes et de Beauvoir, aujourd'hui et dans les premiers siècles ». *Bul. Soc. d'Emul. du Bourbonnais,* 1893, p. 320-323.

15). — LACROIX : *Minéralogie de la France et des Colonies.* Paris, 1893, t. I, p. 464, 465.

16). — *Carte géologique de la France*, feuille de Gannat, numéro 157, au 80.000e, avec notice, 1896.

17). — L. DE LAUNAY : *Les kaolins des Colettes.* Congrès géol. international de 1900, p. 18-20.

18). — L. de Launay : « Les kaolins des Colettes. ». *La Nature*, 1901, p. 161-163, 1 grav.

19). — Berthoumieu (Chanoine) : « Les forêts domaniales du Bourbonnais ». *Bul. Soc. d'Emul. du Bourbonnais*, 1905, p. 304-307, 1 carte.

20). — Biernawski (Louis) : *Un département sous la Révolution. L'Allier de 1789 à l'An III.* Moulins, 1908, Grégoire, éd.

21). — Germouty (sous la direction de M.) : *Monographies communales de l'arrondissement de Gannat.* Gannat, 1909, impr. F. Marion, p. 291-455.

22). — P. Gutton : *Monographie Economique de l'Allier.* Moulins, 1919, imp. du *Progrès*, p. 90-94.



LE CHATEAU DE BEAUVOIR
ET SES POSSESSEURS



Adossé au versant nord-ouest du massif de la Bosse, faisant face au pays de Combrailles, et commandant la vallée de la Bouble, le château de Beauvoir occupait une position très importante sur les confins du Bourbonnais.

Il reste encore un énorme donjon, probablement du xve siècle, plusieurs tours rasées, et la porte d'entrée principale, le tout relié par des bâtiments d'habitation et des communs plus modernes. Les fossés qui entouraient le château ont été comblés ; le pont-levis a aussi disparu.

Il existe deux meurtrières placées à hauteur d'homme de chaque côté de la porte fortifiée qui s'ouvrait à l'extrémité de ce pont-levis. Ces meurtrières, évasées à l'intérieur, ont leur ouverture extérieure oblitérée par un ovoïde en granit porphyroïde très dur. Cet obturateur porte en son milieu un trou rond qui le traverse de part en part. Ce trou est surmonté d'une lunette rectangulaire qui

permettait au guetteur de voir au dehors et de viser pendant que le trou était occupé par le canon d'une arquebuse ou toute autre arme de jet.

Si, au lieu de tirer lui-même, le défenseur du château voulait se protéger contre l'assaillant, il lui suffisait de faire faire, avec la main, un quart de tour à l'obturateur et celui-ci présentait, des deux côtés, ses faces pleines et invulnérables. Cet ovoïde de granit peut tourner sur lui-même avec la plus grande facilité, chacune de ses extrémités étant engagée dans une alvéole ou crapaudine creusée, l'une dans la pierre supérieure, l'autre dans la pierre inférieure de l'ouverture extérieure de la meurtrière.

La même disposition de meurtrières existerait au château de la Souche, commune de Doyet (1).

Au début du XIX[e] siècle, le château de Beauvoir avait encore belle allure. « Il était cité par la beauté de son architecture, l'étendue de ses bâtiments et surtout la grosseur de ses tours, dont les énormes dimensions donnaient à ce château un aspect imposant. Deux de ces tours étaient rondes et flanquaient le corps principal du bâtiment ; deux autres étaient carrées et s'élevaient à une hauteur supérieure à celle du château et faisaient partie d'une aile détachée de ce bâtiment. La cour n'était pas très vaste ; une seule porte, placée au midi, servait à l'entrée ; elle était précédée par un pont-levis et de larges fossés. Les abords les plus faciles du château étaient minés, toutes les tours étaient garnies de créneaux et de canonnières. Lors de la Révolution, on trouva dans une salle d'armes des canons et des armures de tout genre (2). »

Le fief de Beauvoir, qui avait haute et basse justice, dépendait partie de la châtellenie de Chantelle et partie du bailliage de Montaigut.

Dès la plus ancienne origine, on le trouve en la possession de la maison des Loup ou Le Loup, de haute noblesse féodale, l'une des meilleures du Bourbonnais (3).

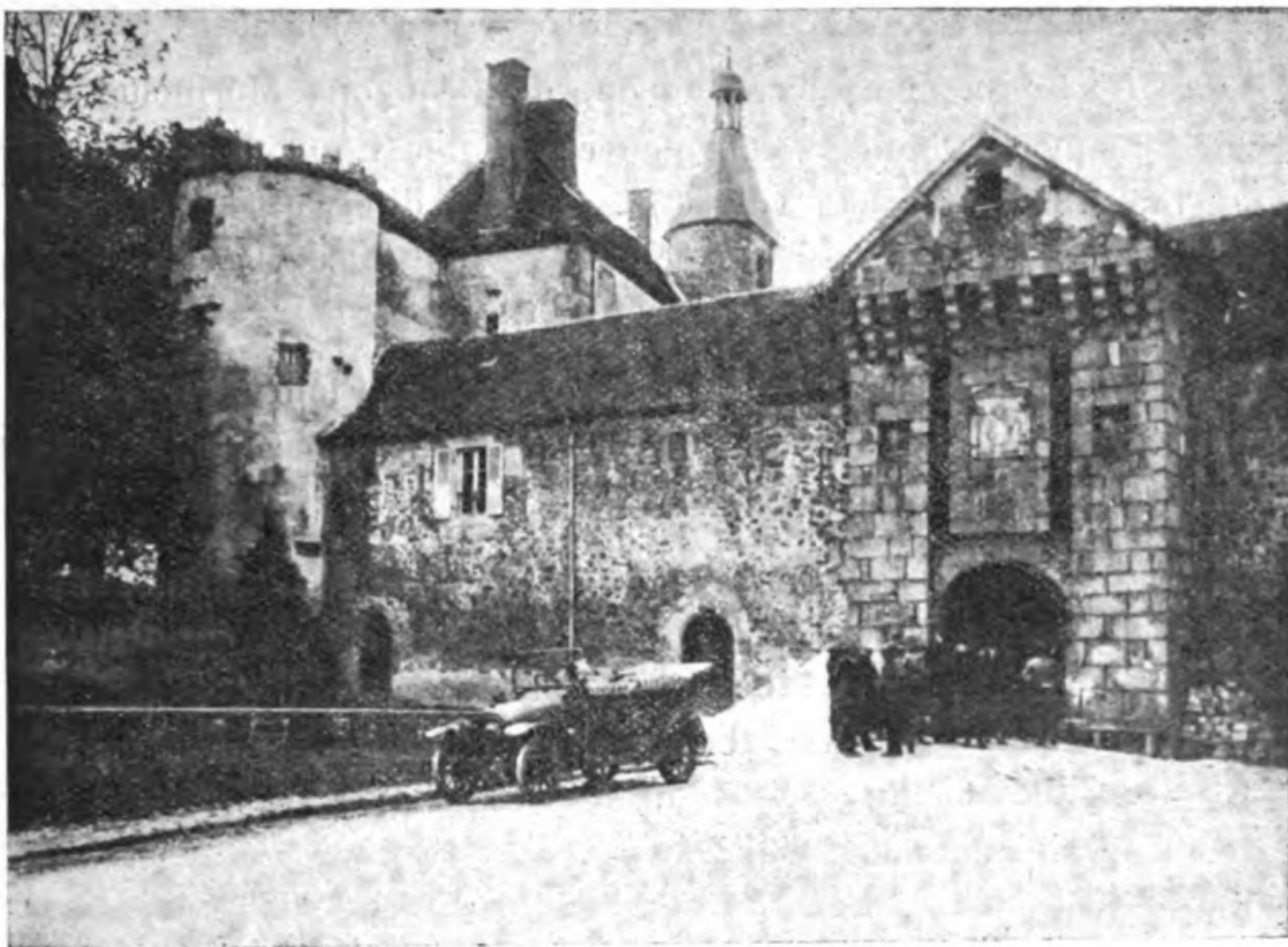
(1) Communication de M. Bardet. *Bulletin de la Société d'Emulation du Bourbonnais*, 1922, p. 272.

(2) *Annuaire de l'Allier*, édité par Place, année 1813.

(3) Archives départementales de l'Allier, Collection Maurice Des Gozis, n° 3616 (Le Loup).

Nous trouvons successivement, sans toutefois pouvoir affirmer leur filiation :

Blain Loup, ou *Le Loup*, coseigneur de Mérinchal, seigneur de Beauvoir, maréchal du Bourbonnais, sénéchal du pays de Combrailles, qui fut, en 1245, l'un des témoins de la charte d'affranchissement concédée aux habitants de Charroux par Archembaud



Echassières — *Cl. Giron.*
Le château de Beauvoir.

de Bourbon ; en 1249, il se reconnut vassal du prince Alphonse de Poitiers, seigneur du pays de Combrailles, pour sa part de la terre de Mérinchal ;

Guilles Loup, ou *Le Loup*, chevalier, seigneur de Beauvoir, qui épousa, vers 1290, Philippe de Murat, dame de Saulcet ;

Aubert, alias *Jean*, *Le Loup*, chevalier, seigneur de Beauvoir, Saulcet, Mérinchal (en partie), Beauvais, etc., gouverneur du Bourbonnais, des comtés de la Marche et de Clermont (1336-1344), qui épousa, entre 1320 et 1325, Alix de Beost.

Le fils du précédent, *Blain*, alias *Blainet*, *Le Loup*, chevalier, seigneur de Beauvoir, Saulcet, Mérinchal (en partie), Beauvais, etc., maréchal, sénéchal, et grand-maître des Eaux-et-Forêts du Bourbonnais (1350), se signala à la bataille de Rosebecque, en 1382.

Il épousa, vers 1350, Marie de Villelume, dite de Mérinchal, dame en partie dudit lieu. De cette union, on connaît deux enfants:

Blain Le Loup ;

Marguerite Le Loup de Beauvoir.

Blain Le Loup, chevalier, seigneur de Beauvoir, Mérinchal en partie, Beauvais, Saulcet, etc., écuyer du duc Louis II de Bourbon (1380-1390), épousa, vers 1375, Sibille de Crux.

Il eut deux fils :

Blain ou Blainet, Le Loup ;

Jacques Le Loup de Beauvoir, évêque de Saint-Flour (1419-1451), ministre du roi Charles VII ; ce fut lui qui fit jeter les fondements de la cathédrale de Saint-Flour.

Blain le Loup, chevalier, seigneur de Beauvoir, Beauvais, Mérinchal en partie, Saulcet, Montfan, Sazeret, etc., conseiller et chambellan du duc de Bourbon, maréchal et sénéchal du Bourbonnais, vivait encore en 1427. Il épousa vers 1400-1405 Catherine de Brosse, qui dut lui apporter Montfan et Sazeret.

Il eut quatre enfants :

Blain Le Loup ;

Jacques Le Loup, doyen de Saint-Séverin, conseiller clerc au Parlement de Paris ;

Louise Le Loup, mariée vers 1430 à Antoine de Sarrazin ;

Blanche Le Loup, dame de Sazeret, mariée vers 1425, à Athon Jehan de Bellenave.

Blain Le Loup, chevalier, seigneur de Beauvoir, Montfan, La Motte-Jolivet, Merdogne, Mérinchal en partie, Beauvais, etc., fut sénéchal d'Auvergne. En 1445, il entretenait neuf hommes d'armes. En 1448, il fut un des fondateurs du couvent des Cordeliers de la Celette. En 1470, il reçut commission des Etats du Bourbonnais, assemblés à Moulins, d'aller vers le roi et le duc à Tours et à Amboise pour leur remontrer les charges du Bourbonnais et obtenir allègement.

Il épousa vers 1435 Louise de Rochefort, et décéda en 1473.

On ne lui connaît que deux enfants :

Jacques Le Loup ;

Blanche Le Loup, mariée en 1470 à François de Montaignac.

Jacques Le Loup, chevalier, seigneur de Beauvoir, Saint-Marcel, etc., vivait encore en 1489. Il se maria deux fois.

Du premier mariage, entre 1450 et 1455, avec Jeanne de Châtelus-Châteaumoraud, il n'eut qu'une fille, Catherine Le Loup, qui épousa en 1478 Gilbert de Chauvigny de Blot, chevalier, baron de Blot. Du second mariage, vers 1640, avec Catherine de Châteauneuf, il eut sept enfants :

Jacques Le Loup ;

Louis Le Loup ;

Blain Le Loup ;

Claude Le Loup, marié vers 1490 à Jacques de Mons :

Annette Le Loup, dame de Larzat et de Coutansouze ; elle rendit foi et hommage pour ces terres en 1506 ;

Jean Le Loup, chevalier de Malte, grand prieur et commandeur de la Musse en Bresse, en 1528 ;

Léonard Le Loup, protonotaire du Saint-Siège apostolique ;

Enfin, il eut, en outre, un fils naturel, Hugues Le Loup, bâtard de Beauvoir.

Jacques Le Loup, l'aîné des fils, seigneur de Beauvoir en partie, épousa Jacqueline de Montmorin. Sa branche se fixa en Auvergne, au Préchonnet, près Bourg-Lastic.

Elle s'éteignit avec Anne Le Loup de Beauvoir, dame de La Garde Ferradure, Chavanon, née le 24 juin 1593, demoiselle d'honneur de Marguerite de Valois, au château d'Usson, mariée par contrat du 11 septembre 1608 à Gilbert Alyre de Langeac, comte de Dallet ; devenue veuve le 18 janvier 1620, elle fonda le couvent de la Visitation de Montferrand, y prit elle-même l'habit le 17 septembre 1628, en fut supérieure de 1631 à 1639, puis de 1646 jusqu'à sa mort (13 juillet 1654).

La branche de Louis posséda Bellenave, et s'éteignit avec les deux filles de Claude Le Loup, au XVIIe siècle.

Blain Le Loup, le troisième fils, chevalier, seigneur de Beauvoir, coseigneur de Chalusset, Mérinchal, Vernusse, La Motte Jo-

livet, seigneur de la Peyrouse, coseigneur et baron de Veauce, eut la terre Beauvoir. Il donna aveu, l'an 1515, pour la justice haute, moyenne et basse de la Peyrouse, au ressort de Montaigut-lez-Combrailles. Déjà, en 1505, il avait, conjointement avec son frère Jacques, fait foi et hommage pour les terres de Vernusse et de la Motte-Jolivet, aux châtellenies de Murat et Verneuil. Il vivait encore en 1535.

Marié vers 1500 à Paule ou Claude du Puy, il paraît n'avoir eu qu'une fille unique, *Madeleine Le Loup*, dame de Beauvoir, de Chalusset en partie, Mérinchal, La Peyrouse, etc., qui épousa, par contrat du 31 janvier 1530, *Christophe d'Alègre*, chevalier, seigneur de Viverols, à qui elle apporta la terre et le château de Beauvoir.

Christophe d'Alègre était le troisième fils d'Yves d'Alègre et de Jeannes de Chabannes. Il appartenait à une ancienne famille d'Auvergne, dont le nom primitif était de Tourzel. La terre d'Alègre était située sur les frontières du Velay, entre les forêts de la Chaise-Dieu et le vicomté de Polignac. Elle avait pour devise : « *Tam in prosperis quam in adversis, semper alacer* » (1).

Leur fils, *Gaspard d'Alègre*, écuyer, seigneur de Viverols, Bastié, Saint-Marcel, Beauvoir, etc., épousa, vers 1550, Charlotte de Beaucaire, dame de Puyguillon. Il était mort en 1609. Il eut au moins six enfants :

François, qui hérita de la terre de Beauvoir ; Marie, mariée en 1579 à Claude Motier de La Fayette, seigneur d'Hautefeuille, Nades, etc. ; Gabrielle, mariée en 1591 à Charles de Capprony, seigneur de la Font-Saint-Magerand, etc. ;

Guyotine, mariée en 1590, à Jean Chauvigny de Blot, baron du Vivier ;

Louise, dame de Puyguillon en partie, mariée à Louis de Rollat, seigneur de Thoury ;

Marguerite, mariée à Gilbert de Rollat, à qui elle apporta Puyguillon.

Le seul garçon, *François d'Alègre*, chevalier, gentilhomme de

(1) Archives départementales de l'Allier. Collection Maurice Des Gozis, n° 51 (Alègre).

la Chambre du roi, seigneur et baron de Viverols et Beauvoir, pousa en 1600 Madeleine d'Alègre. Il fit foi et hommage de son f de Beauvoir, le 15 juillet 1609.

Le dénombrement qui est fait dans cet acte nous permet de nous rendre un compte exact de l'importance de ce fief (1).

La baronnie, terre et seigneurie de Beauvoir et ses dépendances comprenaient :

Le château et donjon de Beauvoir ;

La justice haute, moyenne et basse de la châtellenie de Beauvoir, s'étendant sur les paroisses d'Echassières, Lapeyrouse, Servant, Durmignat, partie de Buxières (2) et encore sur d'autres paroisses où sont assis les villages de Langes, les Reynault, et Mainscel ; cette châtellenie était limitée par les terres et justices de Nades, de Chouvigny, de Blot-le-Château, de l'abbaye de Menat, en Auvergne, de Servant, de Montaigut-en-Combrailles, de commandeur de Lavaufranche, de la Maisonneuve, de Montmarault, de Louroux-de-Bouble, de Bellenave, de Julliat ; elle pouvait avoir 450 feux justiciables ;

Les bois de haute futaie de la Bosse, les bois taillis du Recueil et de Cournon, le tout 250 seterées, mesure de Beauvoir, joignant les bois du roi, le bois du sieur de Nades, le ruisseau de la Gourdonne, le bois du commandeur de Mayet, les bois d'usage et héritages de certains habitants de la terre de Beauvoir ;

Les bois de haute futaie de Villenne et la forêt d'Augière, séparés par la Bouble ; les bois taillis des Sauzets, des Costes, de Doussat, en la paroisse de Lapeyrouse, le tout 130 seterées ;

Les bois taillis de Mirinas, paroisse de Lapeyrouse, 30 séterées environ ;

La garenne, appelée la Forrest, à présent déserte, paroisse de Lapeyrouse ;

Le bois taillis de Peyron, 8 séterées ;

Les bois et garenne de Vignolle, à présent déserte, paroisse de Durmignat ;

Le bois taillis de Coucy, paroisse de Durmignat, 3 séterées ;

Etangs : le petit étang de la Buche, près le château ; les étangs

(1) Archives départementales de l'Allier, E. 219.
(2) Buxières-sous-Montaigut (Puy-de-Dôme).

de Mizouele, de Prein, de Gourdon, d'Augière, de la Nautte. de la Corre, situés, paroisses d'Echassières, Servant, Lapeyrouse ;

La métairie et le domaine de la Motte, près du château ; le domaine et la métairie de Chaulagret, paroisse de Lapeyrouse ; la métairie de Doussat ;

Les dîmes et parcières appelées de Cononon, de Vallette, de Châteaumorant, qui se lèvent sur les villages de Châtelut, la Moirette, les Capitroux, le Mas Philipas, Fautabourgnon, Garados, la Crêche, les Pignons, Grandesin, les Penots, Chaillat, les Meynioux, les Bardes, le Bouillet, chez Moussat, Preix, Champomier, la Coutière, Préglomard, les Bournats, Gaignière, Seille, la Chiralle, la Pinsonne, Cassière, en la paroisse de Servant ; les villages des Reynault, Langes et Mascel ;

Les dîmes et parcières qui se lèvent sur les paroisses d'Echassières, Durmignat, et sur les villages des Chaumes, du Charbonnier, de Ludein, du Châtel, du Retour, du Mazet, et autres villages et appartenances de ceux-ci ;

Les dîmes et parcières d'Augière, qui se lèvent sur les paroisses de Lapeyrouse et Durmignat, et partie de Buxières, sur les villages du Mas de Vignolles, des Boudards, des Galantes, des Fourches, du May Min Guyot, de la loge de Préchat, chez Vachier ;

Toutes les dîmes et parcières ci-dessus indiquées, pouvant valoir en moyenne chaque année, 160 setiers, blé, seigle et avoine ;

La dîme d'agneau qui se lève chaque année sur la paroisse de Lapeyrouse ;

En ladite terre et seigneurie de Beauvoir, il y a plusieurs terres vacantes sur lesquelles le seigneur prend droit de pacage et de parcière quand elles sont ensemencées ;

Les cens et directes dus en ladite terre de Beauvoir et paroisses lieux et villages ci-dessus nommés ; et aussi les devoirs de cens dus en la paroisse de Lapeyrouse et ailleurs, à cause du lieu de Chantages, dépendant de Beauvoir, pouvant valoir lesdits devoirs de cens chaque année 6 vingt 10 livres, 6 setiers froment, 108 setiers seigle, 9 vingts setiers d'avoine · le tout réduit à la mesure de Beauvoir environ 600 gélines ;

Quant aux guet, taillis et charrois, qui se payent chaque année en argent par les habitants, ils peuvent monter à 7 vingts 10 livres, outre les autres charrois, corvées et manœuvres qui son dûs ;

Les droits d'usage que le seigneur a en la forêt du roi de Boismal, Troncéon, et autres.

En outre, le sieur de Beauvoir déclarait tenir en fief de sa Majesté, comme arrière-fiefs :

Paroisse de Lapeyrouse, la maison de Jean de Gouzolles, écuyer, avec ses appartenances et ses dépendances ;

La maison Pourpris et ses appartenances, des héritages de feu François Le Bouy, écuyer, sieur de Cornassat ;

La maison et ses appartenances de Gabriel de Bouis, écuyer, sieur de Menusfeaux ;

Tout ce que porte et tient en fief du sieur de Beauvoir, Jacques de la Brosse, écuyer, sieur dudit lieu ; Jean-Louis de la Mousse, écuyer, sieur dudit lieu et de la Faye ; et des plaisances, Gilbert Gilbert de Buserolles, sieur de Fétaudière, Jean de Farest, écuyer, sieur de Bruges, en la paroisse de Lapeyrouse, et les héritiers et bien-tenant de feu Gaspard Duprochat.

François d'Alègre tenait encore en fief la terre et seigneurie de Saint-Marcel ; avec le sieur de Gouzolles, la terre et seigneurie de Vernassoux, paroisse de Louroux-de-Beaune ; la terre et la seigneurie de Saulcet.

François d'Alègre eut deux enfants :

Gaspard d'Alègre ;

Claude d'Alègre, mariée en premières noces en 1618 à Gilbert de Montboissier-Beaufort-Cauillac, et en secondes noces vers 1630 à Jacques Le Groing, vicomte de Montmartin.

Gaspard d'Alègre, comte de Beauvoir, seigneur de la Crête, Saint-Désiré, Viverols, Chauvière, etc., gentilhomme de la Chambre du roi, sénéchal d'Auvergne, vivait encore en 1661. Il épousa en premières noces Madeleine de Tournon, et en secondes noces, vers 1628, Marie d'Estaing. De ce second mariage, il eut deux enfants :

Claude d'Alègre ;

Marie d'Alègre, mariée en 1646 à Philippe de Montboissier-Beaufort-Canillac.

Claude d'Alègre, chevalier, marquis de Beauvoir, comte de la Crête, seigneur de Saint-Désiré, Vaux-sous-Modun, Nassigny, Lapeyrouse, Durmignat, etc., grand-sénéchal d'Auvergne, gouver-

neur de la ville et du château de Montaigut-en-Combrailles, épousa par contrat du 30 août 1654, Marie du Ligondès, fille de Jean, comte de Rochefort et de Jeanne Charretier de Rouvignac.

Il rendit foi et hommage au roi. en 1673, pour le fief et seigneurie de Vaux-sur-Modun.

Il fut maintenu dans sa noblesse à Riom le 22 août 1567.

A son contrat de mariage, son père lui abandonna tous ses biens, sauf la réserve qu'il se fit d'une somme de 80.000 livres. Mais cette somme même, il renonça plus tard à en disposer par acte du 18 avril 1661 (1).

Frondeur déterminé en 1651, il fut inscrit en 1664, l'un des premiers sur la liste des gentilhommes du Bourbonnais, adressée au roi par l'Intendant : « D'Allègre, comte de Beauvoir, de la paroisse d'Echassières. moitié Combrailles, seigneur de la Creste, Saint-Désiré, desquelles terres dépendent plusieurs paroisses et qui ont plusieurs fiefs dépendant d'elles. Cette terre est fort noble. elle a ses officiers de justice et ses juges. Il a crédit parmi la noblesse. Il a en Bourbonnais 20.000 livres de rente, sans compter son bien d'Auvergne dont il est sénéchal : il y demeure la plupart du temps. Il a épousé une femme de la maison du Ligondais, dont il n'a pas eu beaucoup de bien. »

Claude d'Alègre laissa trois enfants :

Jean d'Alègre ;

Louis d'Alègre ;

Marie d'Alègre, mariée en 1690 à Timoléon d'Amorjan, seigneur de Pressigny, conseiller au Parlement de Paris.

Jean, l'aîné. chevalier, marquis de Beauvoir, comte de la Crête, Chauvière, Vaux-sous-Modun, Nassigny, etc., né vers 1660, épousa, le 14 juillet 1680, Marie-Madeleine-Françoise Dufresnay, qui lui survécut plus de 50 ans. Il mourut le 31 janvier 1692, ne laissant qu'une fille, Claude-Catherine d'Alègre, mariée le 23 décembre 1710 à Henri de Boulainvilliers, et décédée sans postérité le 1er septembre 1723, à l'âge de 42 ans.

Louis d'Alègre, chevalier, comte de Beauvoir, capitaine de vaisseau, eut la terre de Beauvoir. Il épousa, vers 1700, Claire d'Artigue.

(1) Archives départementales de l'Allier, B, 743.

On ne lui connaît qu'un fils, Joséphin ou Joseph d'Alègre.

Joseph d'Alègre, né en 1702, comte de Beauvoir, marquis d'Alègré, prince d'Orange, seigneur de Baron, Villard, etc., releva le titre de marquis d'Alègre, en 1733, après l'extinction de la branche aînée, représentée par le maréchal ; il fut exempt des gardes du corps, puis maître de camp de cavalerie, chevalier de Saint-Louis.

Il épousa, le 15 février 1737, Madeleine-Geneviève de Sainte-Hermine, dont il eut plusieurs enfants, tout au moins Yves-Charles-Godefroy, né le 17 novembre 1741.

En 1752, il habitait Montmarault. Il mourut avant 1772, laissant une situation très obérée. Sa veuve dut vendre ou laisser vendre alors la terre de Beauvoir. Nous n'avons pu découvrir aucun document sur cette mutation.

En 1782, nous trouvons Beauvoir en la possession de *Charles de Biotière*, marquis de Tilly, seigneur de Chassincourt, etc., et de sa femme, Marie-Anne de Durfort (1).

La famille de Biotière appartenait à une race de vieille chevalerie bourbonnaise, originaire du lieu de Biotière, paroisse de Buxières-la-Grue, tout au nord de la châtellenie de Murat (2). Plusieurs branches étaient fixées dans la province. La branche de Chassincourt qui s'était détachée du tronc dans la seconde partie du XVIe siècle, possédait Pochonnière, Lolière (paroisse d'Evaux), et en partie Marçais.

Nicolas-Louis de Biotière, capitaine au régiment du Bourbonnais, premier lieutenant des gardes du corps de la reine d'Espagne, gentilhomme ordinaire du duc d'Orléans, chevalier de Saint-Louis, etc., reçut, le 30 juin 1756, donation de la terre de Tilly, de son beau-frère François Roussel, marquis de Tilly, évêque d'Orange (3).

Charles de Biotière, son fils, était né le 28 juillet 1728. Il fut successivement sous-lieutenant au régiment des Gardes françaises, capitaine de cavalerie au régiment de Chartres, colonel du régiment de Médoc-Infanterie, puis brigadier des armées, et chevalier de Saint-Louis.

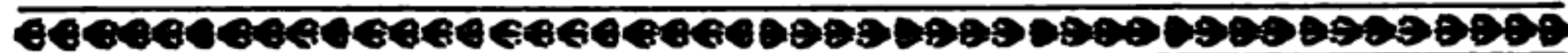
(1) Archives départementales de l'Allier, B. 855.
(2) *Id.* Collection Maurice Des Gozis, nº 694 (Biotière).
(3) *Id.* B. 771.

Le 29 avril 1789, par devant Me Daillot, notaire à Paris, les époux de Biotière de Chassincourt vendirent le domaine et le château de Beauvoir, le domaine de la Mothe, le tènement de la Bosse et des bois Menus et le pré Moulin, moyennant le prix de 360.000 livres, à *Jacques Le Brunet de Privezac* et à Mme Marie-Françoise de Laliseau, son épouse.

Au décès de ceux-ci, ces biens passèrent à leur fille, Anne-Louise Le Brunet de Privezac, épouse de Pierre-Claude-Henri-Gilbert Calemard du Genestoux, conseiller à la Cour royale de Riom, qui les vendit, le 7 octobre 1825, par devant Me Cotelle, notaire à Paris, à M. *Pierre-Antoine Jouhet*, avocat, et à Mme Françoise Antoinette Duranthon de Chevary, son épouse.

Les frères Dubousset héritèrent de la propriété de Beauvoir, à la mort de Pierre-Antoine Jouhet, survenue le 7 septembre 1870, et la cédèrent, par acte reçu Me Lesueur, notaire à Ebreuil, le 17 mai 1894, à la Société Barberon et Levêque, qui en est toujours propriétaire.

JOSEPH VIPLE.



LA FORÊT DES COLETTES

La forêt des Colettes est une forêt domaniale, c'est-à-dire qu'elle appartient à l'Etat. On est peu habitué à voir l'Etat propriétaire foncier, et, en fait, il ne possède guère d'autre domaine foncier que son domaine forestier. A l'époque féodale, la forêt qui, à la rigueur, peut se perpétuer sans l'intervention de soins culturaux, ne fut pas toujours concédée à un tenancier chargé de la mise en valeur, comme cela eut lieu obligatoirement pour les terres agricoles. Elle resta, tout au moins en ce qui concerne les massifs principaux, propriété sans partage du roi et des grands vassaux. L'Etat se trouve ainsi être devenu propriétaire d'un domaine forestier très important, comprenant plus d'un million d'hectares.

Toutefois la propriété du roi et des seigneurs sur la forêt n'avait pas été sans subir quelques altérations au cours des âges. Des droits d'usage avaient dû être concédés aux populations riveraines, soit au pâturage, soit au bois de chauffage, soit même au bois de construction. L'autorité royale s'efforça par la suite de réfréner les abus de ces droits d'usage ; cette question fut l'objet de nombreuses ordonnances : la plus importante fut celle de 1669.

La forêt des Colettes appartenait autrefois aux ducs de Bourbon ; elle passa au domaine royal lors de la confiscation des biens du Connétable de Bourbon en 1527. En exécution de l'ordonnance de 1669, Hurault de Saint-Denis et Le Féron, grands maîtres des Eaux et Forêts, commissaires réformateurs, procédèrent, le 17 février 1670 et jours suivants, à la visite de la forêt et à la vérification des droits d'usage. Quelques droits d'usage au pâturage furent seuls maintenus.

La surface totale de la forêt domaniale est de 1.527 Ha, 33. La forêt est aménagée à la révolution de 150 ans, ce qui permet d'obtenir des arbres ayant environ 0m,60 de diamètre, dimension convenant très bien aux usages industriels du bois de hêtre, notamment à la fabrication des sabots, la principale industrie du pays.

La révolution de 150 ans est divisée en 5 périodes de 30 ans ; pendant chacune de ces périodes, on exploite le matériel existant sur un compartiment de la forêt, bien délimité sur le terrain, correspondant sensiblement au cinquième de la surface totale, et que l'on nomme affectation. En même temps que l'on exploite les vieux arbres, on doit au moyen des semences qu'ils produisent, assurer leur remplacement par des jeunes. C'est la méthode de la régénération naturelle, méthode bien française, et qui donne d'excellents résultats. Mais il faut une certaine technique et une certaine expérience pour conduire avec succès les coupes de régénération C'est là le rôle des officiers et des préposés des Eaux et Forêts, qui sont chargés de la gestion de cet important domaine national.

Burin-Desroziers,
Inspecteur des Eaux et Forêts.



L'église Saint-Martin de Bellenaves (1)

L'église paroissiale de Saint-Martin au spirituel dépendait jusqu'en 1789 de l'archiprêtré de Chantelle, diocèse de Bourges, et était à la nomination de l'abbaye bénédictine de Menat, en Auvergne. Depuis l'organisation de l'actuel diocèse de Moulins, la paroisse est le chef-lieu du doyenné de Saint-Louis.

L'édifice (2), classé le 8 juillet 1911 parmi les monuments historiques de la France, est construit en granit qui paraît provenir des Colettes, et en calcaire des collines de Naves et de Charroux (3).

Deux écoles semblent avoir influencé la construction. Cette église, en effet a un plan auvergnat et une décoration sculptée. inspirée de l'art clunisien de l'école Bourguignonne, ce qui s'explique assez par sa dépendance de Menat d'une part, et d'autre part par la présence des Bénédictins qui l'élevèrent à la fin du XIe siècle et la voûtèrent en tiers-point au milieu du XIIe

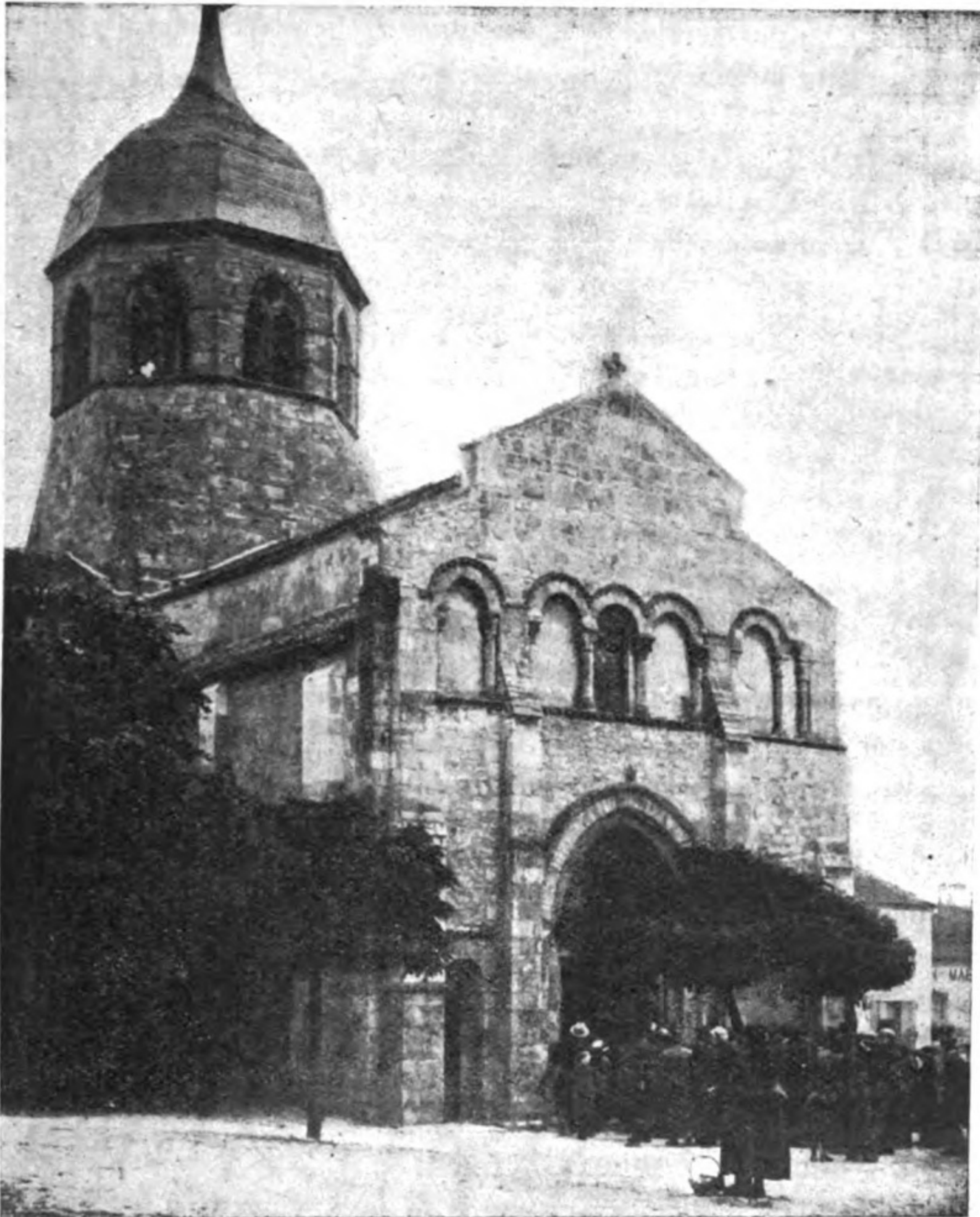
Elle offre, en plus, la disposition en croix latine des églises romanes de cette région, avec cette particularité qu'elle paraît, à première vue, avoir eu un double transept. Mais le second n'est qu'apparent ; il résulte d'une campagne de construction qui ouvrit de grands arcs en tiers-point dans les murs latéraux du chœur, et augmenta les croisillons du transept.

Le clocher octogonal, comme ceux de Notre-Dame du Port,

(1) **Bibliographie** : On consultera avec fruit l'*Ancien Bourbonnais*, t. II, pp. 346-347 : — *Voyage en Bourbonnais* du fantaisiste et peu exact Louis Nadeau, pp. 304-345 ; – L'histoire manuscrite de Bellenaves, rédigée par M. l'abbé Bourdelier, ancien curé, aujourd'hui chanoine archiprètre de Notre-Dame de Montluçon, ouvrage qui a été utilisé par M. l'abbé Romieux, pour le livre de paroisse, et par M. Léon Bideau, dans sa monographie de Bellenaves parue dans le *Bulletin de la Société d'Emulation*, en 1912.

(2) L'église mesure 25 mètres de longueur, 8 m. 60 de largeur dans la nef et les bas-côtés. Le transept a 21 m. 60 de long sur 4 m. 50 de large. La hauteur sous la voûte-maîtresse est de 12 mètres environ.

(3) Cf. Dr Vannaire : *Gannat et les environs*, p. 205.



L'église de Bellenaves. *Cl. Giron.*

d'Orcival, Saint-Amable de Riom, a été construit au XIVe siècle. Au XIXe, on fit disparaître, devant la façade, le porche qui l'encombrait et l'escalier qui donnait accès dans l'église.

La façade offre, au-dessus de la porte d'entrée qui est tout à fait bourguignonne, un rang d'arcatures aveugles disposées fort irrégu-

lièrement. De chaque côté de la porte centrale, on a ménagé, postérieurement à la construction de l'édifice, deux baies comme portes secondaires, de largeur très inégale ; celle de droite a été depuis murée.

Des constructions ont été ajoutées sur les flancs et au chevet de l'église, qui nuisent à son cachet architectural et rendent du dehors son plan incompréhensible.

Au-dessous de l'entablement des toitures on ne retrouve aucun de ces jolis modillons à copeaux, si communs dans les églises auvergnates.

A l'intérieur, on remarque l'étroitesse des bas-côtés de la nef et de l'entrée du transept, qui rappelle la disposition de certaines églises de l'ouest du département comme la Chapelaude, et surtout pour l'entrée du transept, Huriel et sa grande filiale : Saint-Pierre, de Montluçon.

La nef, qui a pu être couverte d'une charpente apparente, a reçu, lors d'une seconde campagne, une voûte en tiers-point, les collatéraux ont des voûtes en demi-berceau si caractéristiques de l'école auvergnate.

Les bras du transept sont voûtés d'un berceau, la croisée a reçu des ogives lors de la reconstruction du clocher qui la surmonte.

Les chapelles du transept, comme la maîtresse-abside, s'ouvrent sous des culs-de four. Elles ont été augmentées, peut-être au xve siècle, de deux chapelles nouvelles voûtées d'ogives.

Cette église a perdu depuis la Révolution ses vieilles statues, ses vases sacrés, ses ornements, que la piété des Bénédictins y avait accumulés pendant des siècles...

Les trois cloches sont modernes.

Ce qui rend aujourd'hui l'église de Bellenaves intéressante, en dehors de son plan, de la disposition des piliers, de l'implantation du clocher, et de la forme de son chœur et de ses chapelles, c'est l'extérieur du monument.

En effet, la porte principale s'ouvre sous un des plus remarquables tympans du Bourbonnais, dû à l'influence de l'école bourguignonne, et qu'on peut logiquement rapprocher des plus captivantes sculptures des églises de Saône-et-Loire, des environs de Cluny et de Charlieu. Il faut, chez nous, aller jusqu'à Neuilly-en-Donjon, pour retrouver un ensemble de cette valeur, et remonter à Autry-Issard



Bellenaves *Cl. Giron.*
Porte principale de l'église.

et à Meillers pour y admirer des œuvres à peu près contemporaines, mais d'un mérite moindre.

Ce tympan, inscrit sous un arc en tiers-point qui semble lui être postérieur, offre un linteau sculpté, surmonté d'un Christ en gloire (1).

Le Rédempteur triomphant, dans une auréole elliptique qui figure la gloire, soutenu par deux anges aux ailes éployées, appuie sa main gauche sur le livre des Evangiles, tandis qu'il bénit largement de la droite.

Il est assis sur un siège orné de petites arcatures et d'ornements ajourés, supportant un long coussin en étoffe décoré de bandes brodées.

Le linteau offre deux scènes qu'on retrouve sculptées de la même façon dans l'école de Bourgogne, à la fin du XIe et au XIIe siècle, par exemple à Saint-Julien de Jonzy (Saône-et-Loire), à Saint-Bénigne de Dijon, à Nantua, à Vandeins dans l'Ain, à Savigny dans le Rhône, à Visille dans l'Isère... c'est-à-dire dans des abbayes ou des prieurés affiliés à Cluny.

A la gauche du Christ en gloire, on voit le Lavement des pieds, à sa droite la Cène.

La première scène est consacrée au *Lavement des pieds*. Le Christ n'est plus debout, comme dans les représentations inspirées en Orient par l'art hellénistique, mais dans une posture plus humble, courbé en deux et les mains tendues, lavant les pieds de Pierre, qui, enhardi, porte la main gauche à sa tête, pour rappeler, d'après le texte évangélique, la parole de cet apôtre : « ...Seigneur, non seulement les pieds, mais encore les mains et la tête. »

Derrière le Christ, un autre apôtre attend son tour, et c'est une

(1) Louis Nadeau, que nous citions dans la Bibliographie, montre toute son ignorance et sa légèreté dans la description de ce tympan. Le morceau vaut la peine d'être cité : « Sur la façade, on a sculpté de naïves figures ; en haut, c'est le Père Eternel [!], assis noblement sur un coussin de foudres [!!], dans un caisson [!] porté par deux anges ; au-dessous, c'est une Cène dans laquelle saint Jean appuie ses coudes sur la table [!!], tandis qu'à droite on emplit les plats et les amphores [!!]. » — *Voyage en Bourbonnais*. — Le « Père Eternel » pour le Christ, « assis sur des foudres », alors que le siège ajouré et le coussin brodé qui le recouvre sont si visibles, le geste de saint Jean si mal interprété ; la scène du Lavement des pieds prise par Nadeau pour « l'emplissage des plats et des amphores » !... On ne peut être ni plus inintelligent ni plus grotesque !

particularité que les artistes bourguignons se sont plu à traiter et qu'on retrouve sur un chapiteau signalé par M. Mâle, provenant du cloître de la Daurade, aujourd'hui au musée de Toulouse, et sur un linteau de Clermont-Ferrand, incrusté aujourd'hui dans une maison particulière.

Dans la reproduction de la Cène, le Christ et les apôtres sont assis devant une longue table droite, sous des arcatures plein-cintre. Six apôtres sont à la droite du Maître, cinq à sa gauche. Il n'y a pas de place pour Judas qu'on voit au-devant de la table, tendant la main vers le Christ, tandis que saint Jean se penche sur la poitrine du Sauveur en l'interrogeant.

La scène est complète ici, selon la méthode des occidentaux et les préférences des artistes clunisiens. En effet, tandis que la reproduction de la Cène en Orient s'inspire de l'Evangile de saint Matthieu, en Occident nos artistes complètent le texte de cet évangéliste par celui de saint Jean (XIII, 21-26). Quand le Christ eut dit aux apôtres que l'un d'eux le trahirait, ils lui demandèrent quel serait le traître, et le Sauveur de répondre : « C'est celui à qui je donnerai le morceau trempé », et ayant trempé un morceau de pain, il le donna à Judas Iscariote. C'est ce geste qui est traduit à Bellenaves et dans les tympans des églises que nous venons de citer, et que l'Orient ne traduit jamais dans la reproduction de la Cène (1). »

Le rapprochement intentionnel de ces deux faits évangéliques : le Lavement des pieds et la Cène, réunis sur le même linteau à Bellenaves, à Jonzy, à Vandeins, à Savigny, à Saint-Pons, à Saint-Gilles, etc., ont toute leur signification mystique dans l'inscription qui, à Vandeins, se lit sur le linteau du tympan :

Ad mensam Domini peccator quando propinquat
Expedit ut fraudes ex toto corde relinquat.

« Quand le pécheur s'approche de la table du Seigneur, il faut qu'il demande de tout son cœur le pardon de ses fautes. »

Ce qui a conduit justement M. Mâle à voir dans le Lavement des pieds la figure du sacrement de la Pénitence, et dans la Cène celle du sacrement de l'Eucharistie.

(1) Cf. Emile Male : *L'Art religieux au* XIIe *siècle en France*, passim, qui a magistralement traité tous ces détails iconographiques.

Nous ne pouvons mieux terminer cette courte description de ces scènes, qu'en citant la réflexion même de M. Mâle :

« Cette précieuse inscription de Vandeins nous fait comprendre la vraie signification de ces portails. Ils sont consacrés aux deux principaux sacrements. Nous les voyons institués par le Sauveur lui-même, et la figure de Christ, qu'il place dans le tympan, achève de leur conférer leur caractère surnaturel. L'on se demande, alors, s'il n'y a pas là une affirmation réfléchie du dogme, et si l'artiste n'a pas voulu présenter la confession et la communion comme un devoir qui s'impose à tous les chrétiens qui entrent dans l'église. »

CHANOINE JOSEPH CLÉMENT.



BIBLIOGRAPHIE

Comte DE CHAMPFEU, capitaine de frégate en retraite : **Du rôle de la Marine pendant la guerre.** *Conférence donnée à Angers et à Paris en mai et juin 1916.* Moulins, Imprimerie régionale, 4, rue Paul-Bert, 1916.

Dans la lettre au commandant de Champfeu, préface de sa brochure consacrée à l'héroïque Pierre de Champfeu, Philippe d'Estailleur-Chanteraine, parlant de la bravoure, écrivait au père si cruellement et doublement éprouvé :

« Cette bravoure, cette manière de pensée et d'action, les Champ-
« feu l'ont toujours manifestée au cours des siècles. Vous en avez
« vous-même, à maintes reprises, donné l'exemple à ceux qui vous
« entouraient, lorsque vous voguiez, en 1870-71, sur les mers
« glacées du Nord, sous tant d'autres cieux depuis lors et sur tant
« de navires, et dans ce dernier poste que vous avez tenu à remplir
« et où vous avez encore su rendre de si réels services à notre pays,
« durant deux années, aux côtés de ce grand chef que nous admi-
« rons tous : l'amiral Lacaze »

La brochure que je signale ici, et dont l'auteur a bien voulu faire hommage à notre bibliothèque, est un témoignage de cette volonté passionnée de servir qui animera le commandant de Champfeu jusqu'à son dernier soupir.

Bien qu'imprimée à Moulins, cette brochure passa inaperçue en notre ville. Fascinés par le front de terre, les gens de l'arrière ignoraient le grand rôle joué par notre marine, et ceux du front, rivés à leur devoir, ne savaient guère ce qui s'imprimait à Moulins.

Le grand, l'obscur, le valeureux effort de notre glorieuse marine, il fallait pourtant qu'on le sût. Le commandant de Champfeu, de grand cœur, s'offrit pour le dire

Prononcée en 1916, sa conférence ne pouvait tout raconter ; depuis lors que de belles pages nos marins devaient vivre encore, mais qu'elle était magnifique déjà la moisson des services rendus ! Avec tout son cœur, avec toute sa compétence d'homme du métier, d'ailleurs supérieurement documenté, le commandant de Champfeu dit tout ce qui devait être dit, tout ce qu'on pouvait dire alors que la prudence et la discrétion s'imposaient.

Il a célébré l'épopée des fusiliers marins du contre-amiral Ronarch, chanté *la geste* des canonniers marins, des équipages de nos canonnières fluviales, de ceux du mont Lowcen, de ceux de l'Extrême-Orient, de ceux de Serbie, de ceux des Dardanelles. Il a montré comment notre marine a sauvé l'armée serbe, écrasée sous le nombre. Il a salué les chalutiers, les torpilleurs, les sous-marins, toujours à la peine.

Encore aujourd'hui sa conférence fait vibrer ce qu'il y a de meilleur dans les âmes françaises, car le cœur et l'éloquence ne vieillissent pas. Philippe Tiersonnier.

La Société du temps passé aux bains de Bourbon-l'Archambault, par Henri Baguet. — Maloine et fils, éditeurs, rue de l'Ecole-de-Médecine, 27, Paris.

Sous ce titre, M. Henri Baguet a réuni les articles parus dans le *Progrès médical,* et qui forment la première série d'une collection de monographies sur la « Société des temps passés aux bains de Bourbon-l'Archambault ».

Presque tous ces articles ont été signalés à la Société d'Emulation lors de leur publication. Nous n'en dirons donc rien de plus. Mais nous sommes heureux d'apprendre que M. Baguet se propose de publier une seconde série qui comprendra : Boileau ; Gabrielle de Rochechouart-Mortemar, abbesse de Fontevrault ; Olier, fondateur de Saint-Sulpice ; Jacques II, roi d'Angleterre ; les rois et les reines ; le tombeau de Mme de Montespan à Bourbon.

Grâce aux recherches de M. Henri Baguet, cette station de Bour-

bon, si renommée au XVIIe siècle, un peu délaissée depuis, revit à nos yeux. Cela nous vaut de savourer, chemin faisant, de piquantes anecdotes. E. C.

TH. DE BANVILLE : *Choix de Poésies*, un volume (6,75) ; *Comédies*, 2 volumes (5,75). Paris, 1923. Bibliothèque Charpentier ; Eug. Fasquelle, éditeur, 11, rue de Grenelle.

A l'occasion du centenaire du grand poète, M. Eug. Fasquelle, éditeur et ami de Banville, a voulu marquer cette date de notre histoire littéraire en rééditant quelques-unes des plus belles pages du maître récemment glorifié.

Les *Comédies* avaient paru une première fois dans la collection Charpentier, précédées d'un avant-propos où l'auteur écrivait, le 10 janvier 1878 : « Ce que Victor Hugo a fait pour la Tragédie, dans un petit coin, avec mes humbles forces et sans en rien dire, j'ai tenté de chercher comment on pourrait le faire pour la Comédie. » Le « petit coin » s'est bien élargi, depuis ces lignes modestes du poète, et ce qu'il ne voulait pas dire, d'autres l'ont dit pour lui. Et ses œuvres, aujourd'hui consacrées, témoignent de forces alimentées par le génie.

Ces deux volumes comprennent le *Feuilleton d'Aristophane*, le *Beau Léandre*, le *Cousin du Roi*, *Diane au Bois*, les *Fourberies de Nérine*, la *Pomme*, *Deidamia*, la *Perle* et cette exquise *Florise* que nos compatriotes aimeront relire après l'avoir applaudie.

Quant au *Choix de Poésies*, qu'illustrent trois portraits d'après A. Préault, Dehodencq et Rochegrosse, nous ne saurions mieux en parler que M. Ch. Morice qui préface le recueil : « En réduisant aux proportions modernes d'un seul livre les dix-sept recueils lyriques de Banville, on a tiré en quelque manière une œuvre nouvelle de toutes ces œuvres diverses : le sujet en est le génie même du poète, qui décrit une courbe ascendante, puis qui flâne, des *Cariatides* aux *Exilés*, puis jusqu'aux derniers vers. » M. G.

L'Intermédiaire des Recherches et des Echanges

Recherches.

15. La femme de Pasteur, Marie-Anne Laurent, était la fille d'un professeur du lycée de Clermont et de Hélène Huet. Celle-ci avait-elle un rapport avec les Huet de Banville ?

16. Le *Bulletin* publiera, dans le dernier numéro de 1923, une liste complémentaire des articles parus dans la presse à l'occasion du Centenaire de Banville. Les membres de la Société sont priés de communiquer ceux qui auraient, à leur connaissance, été omis dans la liste parue page 346.



NOS CONFRÈRES M. Hippolyte BLANC, avocat, élu maire de Moulins en remplacement de M. J.-B. Buvat, décédé, est donc statutairement devenu président d'honneur de notre compagnie.

M. le sous-intendant GEDEL (45 ans de services 4 campagnes), a été nommé officier de la Légion d'honneur.

M. François TREYVE a été nommé officier du Mérite agricole et M. René VIRLOGEUX, officier du Nichan-Iftikhar.

M. René MOREAU a été élu président de l'Association provinciale des architectes français et M. Marcel GÉNERMONT, secrétaire général adjoint et directeur du *Bulletin* de la même société.

NOS COMPATRIOTES M. André MESSAGER a été élu président de la Société des auteurs et compositeurs dramatiques.

CARNET DE DEUIL Au début de juillet, mourait à Paris le compositeur Louis GANNE, né à Buxières-les-Mines, le 5 avril 1862. On doit à ce « petit maître » de grande valeur des opérettes et des ballets à succès, comme *les Saltimbanques*, *Hans le joueur de flûte*, *Phryné*, et ces chansons populaires, en quelque sorte historiques : *le Père la Victoire* et *la Marche Lorraine*.

A TRAVERS LES LETTRES L'Académie française a été autorisée à accepter la dotation, faite par M. F.-P. CLERMONT, et Mlles L.-E. et M. CLERMONT, d'une somme de 10.000 francs dont les revenus capitalisés seront affectés à un prix quinquennal, dit « Prix Emile Clermont », en mémoire de l'écrivain bourbonnais glorieusement tué à l'ennemi en mars 1916.

Les Compagnons du Griffon ont représenté avec succès, le 14 mai, au Théâtre Montmartre, *Théodore de Banville*, un acte en vers de M. Hubert PAJOT, qui met en scène notre illustre compatriote et le poète Clovis Hugues, encore à ses débuts.

MIETTES D'HISTOIRE LOCALE Le président de la République, se rendant à Clermont, à l'occasion du tricentenaire de Blaise Pascal, s'est arrêté quelques instants à Moulins, le 7 juillet. Il était accompagné de plusieurs ministres. Cette halte présidentielle a consisté simplement en une visite à la mairie, où le conseil municipal tenait une séance extraordinaire, dont le chef de l'Etat signa le procès-verbal, et en un

rapide tour de ville. Trois quarts d'heure après, le président faisait un nouvel arrêt de cinq minutes en gare de Gannat, où le saluaient les autorités.

✤ Le 9 août, à l'occasion du pèlerinage diocésain à Lourdes, a été inauguré, sur les lieux mêmes de la catastrophe de Laguian, un monument commémoratif du douloureux événement. Ce monument est constitué par une très belle croix en granit de la Loire, qui porte l'inscription suivante : « *In cruce salus.* — A la mémoire des victimes du pèlerinage bourbonnais. — 1er août 1922. » Il est dû à notre confrère M. GÉNERMONT.

✤ Le 29 septembre, a été inauguré le monument élevé à la mémoire des aéronautes du dirigeable militaire *la République* — capitaine Marchal, lieutenant Chauré, adjudants Reau et Vincenot — détruit par un fatal accident le 25 septembre 1909. On sait que ce tragique événement se produisit sur la route de Moulins à Nevers, en face de la grille du château d'Avrilly, commune de Trevol. Le monument, dû au sculpteur Henri Bouchard, et qui figura aux Salons de 1910 et de 1911, a été édifié sur les lieux mêmes où s'abîma le dirigeable. L'inauguration a été présidée par M. Laurent-Eynac, sous-secrétaire d'Etat de l'aéronautique.

Notons que la douloureuse catastrophe avait été, dès le premier moment, commémorée par notre confrère le comte DE CHABANNES LA PALICE, qui a fait placer, sur l'un des pilastres de la grille d'Avrilly, une croix et un pieux *Requiescant in pace.*

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES Relevé des publications enregistrées par le service du dépôt légal : *Vichy* : *Guide de l'étranger*, édité par le Syndicat d'initiative, 72 pp. (Même notice en anglais et en espagnol.) — Imprimeries Réunies, à Moulins : *Une Ferme d'embouche dans le val d'Allier*, par André HAUG, 99 pp. — Edition de la revue « Entre nous... les Jeunes », Moulins : *La Cathédrale de Moulins, histoire et description*, par le chanoine Joseph CLÉMENT, 140 pp — Librairie Marcel Chambalous, à Moulins : *L'Evêché de Moulins*, par le même auteur, 306 pp. — Edition de la Société bourbonnaise des Etudes locales : *Histoire du Bourbonnais*, par Joseph VIPLE, 153 pp. — Imprimerie Crépin-Leblond, à Moulins : *A propos de Théodore de Banville*, par L.-E. CAVALIER, ex-directeur du « Bulletin-Revue » de la Société d'Emulation, 19 pp. ; *Théodore de Banville*, un acte en vers, par Hubert PAJOT, 63 pp. ; *M. Jacques Chevalier*, par M. LÉPÉE, 18 pp.

La Revue du Centre, organe officiel de la XVIIe région économique (Clermont-Ferrand), a publié, dans son numéro du mois d'août, un article de M. Marcel GÉNERMONT, préconisant chaleureusement l'emploi de l'Espéranto comme « langue unique pour les relations économiques ».

RÉGEMORTES





PROCÈS-VERBAUX

SEANCE DU 1er OCTOBRE 1923

PRÉSIDENCE DE M. LE DOCTEUR DE BRINON

— Etaient présents : Mme Monceau, MM. Bardet, Chambron, Claudon, chanoine Clément, abbé Dumont, Génermont, Dr Monceau, Pavaillon, Sarrazin, Tiersonnier.

— Excusés : MM. G. Bruel et Capelin.

— Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 2 juillet.

— M. le Président souhaite la bienvenue à M. Claudon, archiviste de la Côte-d'Or, qui, depuis de nombreuses années, n'avait pu assister à nos réunions, et offre les félicitations de la Société à M. Gédel, promu officier de la Légion d'honneur.

— Le Président, en ouvrant la séance, établit en quelques mots le bilan de l'année : Réunions régulières et bien remplies ; publication du *Bulletin*, qui forme cette année un volume assez compact ; excursion d'Echassières, qui a réuni de nombreux amateurs ; établissement du dossier pour la demande d'utilité publique. Le Président se pose la question de savoir si le résultat de notre activité ne pourrait pas être amélioré : par exemple, en fixant un programme, au lieu d'abandonner nos travaux au gré des circonstances.

Il propose les questions suivantes :

1° Les Normands sont-ils venus en Bourbonnais ?

2° L'enseignement primaire en Bourbonnais ?

3° L'inventaire sommaire des archives de la chambre des notaires.

Une discussion s'engage sur cette question. Plusieurs membres se montrent très désireux de voir réalisé un inventaire sommaire. Mais M. Sarrazin objecte que, dans l'état actuel de la législation, l'autorisation ne peut pas être donnée.

La prochaine séance, qui est statutaire, aura lieu le 5 novembre : elle sera précédée de la réunion du conseil, le 29 octobre. L'envoi des convocations individuelles est maintenu.

— Dépouillement de la correspondance :

M. Laurent remercie de son admission. M. Champion, libraire, demande deux exemplaires du *Bulletin* « Banville » et envoie ses félicitations pour ce numéro. Le Syndicat d'initiative de Saint-Pourçain fait part de sa création.

— Dons :

— Reçu pour la Société, le tirage à part d'un article relatant les fouilles faites en Finistère par MM. l'abbé Favret et le commandant Benard, et deux exemplaires de « *l'Histoire du Bourbonnais* », par M. Viple.

— M. le chanoine Clément transmet un volume de M. Augustin Bernard : *Le Bourbonnais et le Berry.*

— M. Génermont dépose pour nos archives trois photographies prises par M. Boussac, lors de la visite du Président de la République à Moulins.

— M. le Président signale ce qui intéresse le Bourbonnais dans les publications parues depuis le 2 juillet.

— Dans le n° 21, mai-août 1923, du *Bulletin des Amis de Montluçon,* nous signalons le début d'un travail sur le Connétable, par M. Beslais, agrégé de l'Université, professeur au Lycée. Ce travail s'annonce comme une étude impartiale et d'un jugement très sûr, qui nous permettra peut-être de voir un peu plus clair dans cette question si controversée.

— A la séance du 4 mars 1923, de la Société des Etudes Historiques, M. Chassaigne communique un chapitre d'histoire locale : « Un ménage au xvi° siècle : Merlin de Cordebœuf et Jeannette de Nesson. »

— Parmi les publications reçues ces vacances, se trouvent les deux premiers volumes de l'Académie de Reims, parus depuis le

reconstitution de cette Société. Un travail très curieux est consacré à l'iconographie rémoise pendant la guerre. Notre compatriote M. P.-P. Mouret y est cité. Dans le premier volume, un travail de M. Emile Wenz, sur la métrophotographie et ses applications à l'archéologie, rend hommage à l'inventeur M. Laussedat, et parle de son monument.

Revue des Deux-Mondes (n° du 15 juillet 1923, p. 453) : « Les académies de province au travail », par C. M. SAVARIT. — « Plus on étudie les travaux des académies et sociétés savantes de nos provinces, plus on est frappé du nombre et de la qualité des esprits qui s'y manifestent, et de leur désintéressement. Des ouvrages remarquables, qui gardent modestement le titre de « Bulletins », de « Mémoires » ou de « Travaux », comme ceux que nous avons reçus de nombreuses sociétés, sont de véritables encyclopédies des recherches intellectuelles récentes dans les diverses régions de notre Pays. Le dernier *Bulletin* de la « Société d'Emulation du Bourbonnais », par exemple, qui, depuis 1846, poursuit les recherches les plus consciencieuses dans cette partie de la France, ne réunit pas seulement des études ou notes fort intéressantes d'histoire, de préhistoire, ethnographie, géographie, beaux-arts, mais il contient encore des travaux, comme ceux de M. Tiersonnier sur la curieuse cité d'Hérisson, de M. Georges Bruel sur les nouvelles « Régions économiques et le Bourbonnais », où il apparaît, par l'expérience, que la réforme régionale, si souvent réclamée, est difficile à réaliser pratiquement. Il faut y tenir compte, non seulement de l'histoire, des affinités naturelles, de la production, des besoins et des voies de communication actuels, mais de la producduction possible, des besoins et des voies de communication futurs.

« Une belle étude de M. Morand : « La navigation à vapeur sur l'Allier », et par suite sur la Loire, montre comment ces voies de communication sont susceptibles de transformations, comment les cours d'eau sont les voies naturelles des matières pondéreuses, et quelle faute firent les compagnies de chemin de fer françaises en supprimant, dès leur apparition, la navigation fluviale. L'exemple des canaux allemands devait le démontrer par la suite : le cours d'eau n'est pas le concurrent du rail, il en est l'auxiliaire. »

La série des Conférences organisées par la Société d'Emulation

et la Société Bourbonnaise des Etudes locales s'ouvrira le mercredi 17 octobre. M. de Quirielle traitera d'Anne de France.

En février 1924, M. Henry Bordeaux donnera à Moulins une conférence au nom de la Société des Grandes Conférences françaises.

— M. BARDET fait une communication sur un puits antique découvert à la Bruyère.

En 1902, M. Roux, cultivateur à la Bruyère-l'Aubépin, commune de Cérilly, a découvert un puits antique dans l'un de ses champs, à 200 mètres environ des ruines du château de la Breure.

Ce puits, complètement comblé, était ignoré, même des vieillards les plus âgés du village. Il présente une particularité assez rare, c'est que le cuvelage en est fait d'un énorme tronc de chêne creux. Ce tronc mesure 75 à 80 centimètres de diamètre et 3 mètres de hauteur. Le bois est parfaitement conservé, sauf à l'orifice où l'action de l'air a commencé à le détériorer.

La terre enlevée, le fond du puits a été trouvé encombré d'une grande quantité de débris de poterie, provenant de vases à eau brisés.

L'un de ces vases, cassé en deux morceaux seulement, a pu faire juger de sa forme.

D'après la description que lui en a faite M. Roux, c'était une amphore à anse et à fond pointu, de la période gallo-romaine.

Tous ces tessons, qu'il eût été si intéressant d'examiner, ont servi à combler les ornières du chemin.

— M. CHAMBRON fait connaître que la commission constituée pour la création d'un Syndicat d'initiative à Moulins est entrée en rapports avec M. le Dr Cany et M. Joseph Place, président et vice-président de la Fédération régionale des S. I. ; la date de la conférence que ces personnalités donneront à Moulins sera fixée ultérieurement.

— Au sujet du voyage fait à Moulins par M. Frank Marcou, inspecteur général des monuments historiques, dans le but d'acquérir, au nom de l'Etat, les deux volets qui doivent compléter le triptyque des Aubery, à la cathédrale de Moulins, et dont il a été parlé dans notre dernière séance, M. le chanoine Clément fait savoir qu'après divers pourparlers, il a pu personnellement acquérir de M. Queyroi le panneau représentant sur la face la Vierge de l'Annonciation, et au revers, la Nativité : il se fait une joie de pouvoir l'offrir à la

cathédrale. Quant au second volet, il déclare que la fille des possesseurs chez qui il l'avait trouvé a accepté le prix indiqué par M. l'inspecteur général et qu'il se propose, après avoir rempli les formalités administratives, d'aller en prendre livraison. Ainsi avant la fin de l'année le triptyque si intéressant pour notre histoire locale sera reconstitué dans son état primitif, en attendant que les Beaux-Arts le fasse restaurer selon son mérite. M. le Président se fait l'interprète de la Société pour adresser à notre confrère ses félicitations pour avoir pu mener à bonne fin ces intéressantes négociations.

— M. LE PRÉSIDENT donne les dimensions de la lame en silex du Grand Pressigny, trouvée à Echassières, par M. Thiger, et présentée aux membres de l'excursion. Elle est malheureusement brisée en son milieu ; elle mesure 147 millimètres, ce qui suppose une lame de 28 à 30 centimètres.

— Le Président dit un mot d'un souterrain de la Creuse qu'il a eu l'occasion d'explorer ces vacances. Ce souterrain, creusé dans le granit du pays, mesure $1^m,10$ de hauteur sur $0^m,70$ de large et présente la coupe d'une poire la pointe en bas. Il serait curieux de savoir si quelqu'un a observé quelque chose d'analogue dans nos nombreux souterrains bourbonnais.

— M. le Président met au courant la Société des projets de fouilles qui ont été envisagés récemment pour la Grotte des Fées de Châtelperron, d'abord par M. le docteur Capitan, puis par M. le docteur Arcelin. Ce dernier, qui dirige les fouilles de Solutré, a renoncé à venir à la Grotte des Fées, par suite des découvertes importantes qui viennent d'être faites à Solutré. Le *Nouvelliste de Lyon* des 9, 11 et 12 septembre en a rendu compte.

— Sont admis comme membres titulaires de la Société :

MM. LOISEAU Marc, directeur de l'école normale d'instituteurs, à Moulins ; GOUTODIER Ernest, instituteur-adjoint, à Ebreuil ; BRIDOT Jean, instituteur-adjoint à Ebreuil ; Paul BAËR, docteur en droit, chef de division à la Préfecture ; Louis BESSON, directeur du service météorologique de la ville de Paris.

— Sont présentés comme membres titulaires :

M. Pierre SOUCACHET, propriétaire, château de Champaigue, par Souvigny, par MM. de Brinon, Chambron et chanoine Clément.

M. l'abbé Blaise-François GUÉRET, curé-doyen de Souvigny, par MM. de Brinon, Tiersonnier et chanoine Clément.

M. Gabriel FAURE, maître de Conférences à l'école Centrale, 35, rue de Berne, Paris-8e, par MM. le chanoine Clément, Hippolyte Sayet et Marcellin Crépin-Leblond.

M. le baron MICHEL DE TRÉTAIGNE Jean, chevalier de la Légion d'honneur et décoré de la Croix de Guerre, chevalier d'honneur et de dévotion de l'ordre de Malte, ancien lieutenant d'infanterie, en remplacement du baron Michel de Trétaigne, son père, décédé, par MM. Philippe Tiersonnier, Maurice de Chacaton et Mme la comtesse Louise de Fradel.

M. Louis LÉVÊQUE, propriétaire, château de Beauvoir, à Echassières (Allier), par MM. Bardet, Georges Bruel et Joseph Viple.

M. Pierre GIRAUDET DE BOUDEMANGE, par MM. Philippe Tiersonnier, docteur de Brinon et chanoine Clément.

••••••••••••••••

SÉANCE STATUTAIRE DU 5 NOVEMBRE 1923

PRÉSIDENCE DE M. LE DOCTEUR DE BRINON

Présents : Mmes la Baronne DURYE, MONCEAU ; MM. Paul BAER, Amédée BARDET, BAURY, BRUNET, CAPELIN, CHAMBALOUS, CHAMBRON, CHARPY, Dr CHOPARD, chanoine J.-C. CLÉMENT, GÉNERMONT, HERBLAY, LOISEAU, LOIZEL, MILCENT, PAVAILLON, André ROY, SABATIER, SARRAZIN, TIERSONNIER, DE VERRIÈRES.

Excusés : Mme la Comtesse DE ROQUEFEUIL ; MM. DE BARGUES, Georges BRUEL, CHATEAU, DELAIGUE, DEPIGNY, DUPUY, MAUVE, DE QUIRIELLE, RAYMOND, THOMAS, VIPLE.

— Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

— LE PRÉSIDENT souhaite la bienvenue à Mme la Baronne Durye, à MM. Baër et Loiseau, présents pour la première fois à nos réunions.

— Lettres : de M. BESSON, remerciant de son admission.

— De Mlle Thonier La Rochelle, donnant les renseignements suivants sur Barthélemy Desboutin, père de Marcellin, d'après les notes manuscrites d'un contemporain, et expliquant pourquoi l'acte de naissance de son fils et son propre acte de décès ne font pas mention de sa qualité de garde du corps du Roi : « Il avait été « admis, sous Louis XVIII, en faveur de son royalisme, à entrer « dans ce corps ; mais faisant un mauvais service, sur la plainte de « ses chefs, il fut congédié. C'est alors qu'il se maria. »

— De M. Georges Bruel, donnant les renseignements suivants sur l'ancienne hôtellerie du *Cheval-Blanc*, à Bessay, jadis bureau de la Poste :

La Vie d'Auberge au Temps passé : «... Il y eut, sous Louis XVI, des maisons renommées. A Bessay, près de Moulins, les voyageurs s'extasiaient devant les vingt appartements de maîtres que contenait l'hôtellerie du village, et surtout devant la chambre d'honneur, réservée aux hôtes de distinction et qui était tendue de tapisseries de haute lice. On mangeait là des perdreaux, des cailles, des volailles de choix, et l'on y buvait des vins admirables. Une émeute éclata, certain jour, parmi les voyageurs de la diligence, parce que les postillons, en retard, prétendaient passer à Bessay sans s'y arrêter. » (Voir, *Annales*, n° du 19 août 1923, note de M. G. Lenôtre).

D'autre part, M. Bruel a copié dans les bonnes feuilles du t. II des *Fiefs du Bourbonnais, arrondissement de Moulins, rive droite de l'Allier*, de MM. E. Aubert de la Faige et R. de La Boutresse, p. 279-280, les renseignements suivants :

« L'ancienne poste royale était installée dans le vieux logis du « Cheval-Blanc où se voient encore deux cheminées du xive siècle « et où se firent sans doute les quelques arrêts à Bessay que signalent « les itinéraires royaux.

« En 1692, on agrandit considérablement ce logis du Cheval-« Blanc, qui est vraiment un curieux spécimen des auberges d'au-« trefois.

« Sur la façade, la pluie a, ces dernières années, fait ressortir une « inscription curieuse, malheureusement destinée à disparaître et, où « se lit : Bureau des vélocifères ; ce nom de vélocifères, remis en « usage par un entrepreneur en 1806, était porté sous Louis XVI « par les premières diligences. »

— De M. VIPLE, au sujet d'une statue en bronze, œuvre de notre compatriote le sculpteur Coulon, et placée dans le jardin de l'artiste, à Ebreuil. Cette statue représente le *Grand Ferré*, le héros paysan de la guerre de Cent Ans. La famille du sculpteur consentirait à vendre cette œuvre en faveur du Musée départemental de Moulins, pour la seule valeur du bronze.

— A la suite de la lecture de la lettre de M. Viple sur la statue de M. Coulon, M. le chanoine CLÉMENT donne des explications sur la valeur de l'œuvre du maître sculpteur, auquel Moulins doit la statue de Banville et le monument des combattants de 1870 érigé sur la place d'Allier.

Il rappelle ensuite le rôle du personnage représenté par M. Coulon d'une si vigoureuse façon. Il s'agit du patriote que l'histoire connaît sous le nom de « Grand Ferré », paysan robuste et ardent de la Picardie, qui au XIVe siècle se rendit célèbre par sa participation d'abord à la Jacquerie, mais plus encore contre les Anglais. D'une force herculéenne et d'un indomptable courage, le Grand Ferré s'imposa aux paysans de Beauvaisis et fit aux Anglais, qui, depuis la bataille de Poitiers, dévastaient le nord de la France, une guerre heureuse de partisans. Il s'illustra surtout en 1359, à la défense du château du Longueil, suivant le récit du continuateur du savant bénédictin Guillaume de Nangis. D'après ces chroniques, les Anglais partirent de Creil et mirent le siège devant le château de Longueil défendu par deux cents paysans. Ils surprirent dans le château mal gardé les avant-postes, tuèrent le capitaine Guillaume aux Alouettes et épouvantèrent la garnison qui allait se rendre, quand se leva le Grand Ferré qui, armé d'une lourde hache de fer, renversa tout sur son passage, tua de sa main plus de quarante Anglais, jeta la bannière ennemie dans la boue du fossé, électrisant par son exemple les paysans qui l'entourèrent et frappèrent les Anglais « comme s'ils battaient du grain en l'air », dit la chronique. L'ennemi revint le lendemain, plus nombreux, mais il fut encore écrasé par l'acharnement des Français conduits par Ferré qui devint « la terreur des Anglais, l'orgueil de ses compagnons et l'espoir des populations », ajoutent ses biographes. On raconte encore que Ferré s'était retiré malade, par suite de ces durs combats, à Rivecourt, et qu'il y fut attaqué par les perfides Anglais qui connurent sa retraite. Prévenu par sa femme de l'arrivée de douze soldats qui pensaient le surprendre et avoir raison de lui,

le Grand Ferré s'élança de son lit, saisit la fameuse hache qu'un homme ordinaire aurait eu de la peine à soulever, et se précipitant dans la courette de sa demeure au-devant des assassins, adossé au mur, il en tua cinq et mit les autres en fuite. Ce fut son dernier exploit, car quelques jours après il mourait d'épuisement. C'est dans une de ces superbes attitudes de défense que le maître sculpteur a campé ce héros. Cette statue ferait grand effet sur le square du Musée, et la Société s'honorerait d'un vœu qui favoriserait cette érection.

C'est ce que fait la Société qui souhaite que la Municipalité de Moulins fasse l'acquisition du bronze de M. Coulon pour le placer dans le square du Musée.

— Notre confrère nous entretient ensuite de la superbe porte du tabernacle transporté de la chapelle du Saint-Sacrement sur l'autel de paroisse qui a été consacré, le 16 octobre dernier, au cours des belles fêtes de la consécration de la Cathédrale. Cette précieuse pièce d'orfèvrerie religieuse, dont il fait passer sous nos yeux une fidèle photographie due à M. Verdeau, est en cuivre repoussé et doré au feu. Elle a été classée parmi les objets d'arts des Monuments historiques; elle représente l'Adoration des Mages. C'est une œuvre magnifique, d'un très habile maître orfèvre du XVIe siècle dont on aimerait à connaître le nom.

Enfin, M. le chanoine Clément nous annonce la mort de l'éminent directeur de la Société Française d'Archéologie, M. Eugène Lefèvre-Pontalis, professeur d'archéologie du moyen âge à l'Ecole des Chartes, continuateur apprécié de Quicherat et de Robert de Lasteyrie, dont notre Société a pu apprécier la foi d'apôtre et la science profonde lors du Congrès archéologique tenu à Moulins et à Nevers en 1913. C'est une perte très sensible pour la France érudite, pour la grande école des Chartes et pour la Société Française d'Archéologie.

— Dons à la Bibliothèque de la Société.

1° —Tome Ier de *Genova. Bulletin du Musée d'art et d'histoire de la ville de Genève,* volume de 180 pages, richement illustré (échange avec notre *Bulletin*). A signaler un article de M. P. Aubert sur l'*ancienne maison rurale dans le canton de Genève*, lequel peut être utile aux collaborateurs de l'enquête sur la maison rurale en Bourbonnais.

2° — De M. Georges Bruel, les deux ouvrages suivants :

a) *Tableau sommaire de l'exploration et de la reconnaissance de l'Afrique équatoriale française* (26 pages), par Georges Bruel, administrateur en chef des colonies, Marseille 1923. (Extrait du *Bulletin de la Société de géographie et d'études coloniales de Marseille,* tome 43, années 1920-23.)

M. Bruel a réuni là 675 noms d'explorateurs qui ont apporté leur contribution personnelle à la carte de l'Afrique équatoriale.

b) *Revue économique française,* publiée par la *Société de Géographie commerciale de Paris,* n° 4, juillet-août 1923. — A la page 330, compte rendu du travail de M. G. Bruel : *Œil ou Aumance.*

Des remerciements sont adressés aux donateurs.

— M. TIERSONNIER, d'après le *Courrier de l'Allier,* signale les trois nouvelles cloches du carillon de l'église Saint-Pierre, à Montluçon.

— Il attire l'attention sur la publication suivante :

Le Carnet de la Sabretache, qui, en 1919, avait publié sous le titre : *Lettres d'un Saint-Cyrien de 1812,* des missives de Gaspard-Antoine-Samuel de Soultrait, en donne d'autres, du même, dans son numéro de septembre-octobre 1923. Elles sont publiées sous ce titre : *La vie militaire sous la Restauration.*

Ces deux séries de lettres intéressantes ont été communiquées par le Comte de Soultrait, chef de bataillon d'infanterie en retraite, frère de deux membres de notre compagnie : Mme la Marquise de Champeaux et Mme la Vicomtesse d'Orcet.

Le jeune officier, dont les lettres sont publiées, fut le père du Comte de Soultrait, jadis membre de notre Société, à qui nous devons entre autres travaux importants relatifs à notre province : *l'Armorial du Bourbonnais.*

— M. GÉNERMONT expose à la Société comment, mis sur la piste par M. Grégoire, il a pu constater que notre vieux Jacquemart moulinois a maintenant une réplique en Angleterre à Lougborough. Il fait circuler autour du tapis vert des vues de l'ancien et du nouveau Jacquemart. Les membres présents, amusés et fort intéressés par cette communication où l'on peut voir une manifestation fort imprévue de l'entente cordiale... première manière, félicitent MM. Grégoire et Génermont, en attendant que le travail de ce dernier devienne un bon article qu'on retrouvera avec plaisir dans le *Bulletin.*

— M. Tiersonnier parle de l'*Essai sur l'indemnité de plus-value au fermier sortant*, de notre compatriote M. Louis Boutal, docteur en droit, chevalier de la Légion d'honneur, substitut du procureur de la République, à Saint-Omer. Dans le n° du *Courrier de l'Allier*, du 23 octobre 1923, notre confrère M. Sabatier a donné un excellent compte rendu de cet ouvrage. Il y a fait suivre les éloges accordés au livre et à l'auteur d'intéressantes réflexions sur cette grave question qui passionne à juste titre le monde agricole.

— M. CAPELIN donne lecture d'une communication de notre confrère M. Walther, intitulée : *Ville d'Hérisson ; Armoiries.*

Il y a cinq ou six ans, à 24 mètres de profondeur, des ouvriers ont retiré du puits du château d'Hérisson « deux vases en métal non précieux », — notre confrère ne précise pas davantage, — mesurant chacun 0m,20 de hauteur, plus le couvercle, séparé, de l'un de ces vases. Le premier vase, que M. Walther croit le plus ancien, porte la date 1352 ou 1552 et un écusson où se voit une sorte d'amphore. L'écu semble être surmonté d'une banderole dont les replis encadrent : à gauche un animal au repos, chien ou chevreuil ; à droite un sujet difficile à déterminer. L'écusson est entouré d'un cercle. Entre le cercle et l'écusson, à droite et à gauche de ce dernier, une sorte d'étoile.

Le second vase présente, au fond, un écusson où se voit « sans « contestation possible un hérisson supportant une fleur de lys ». L'écusson est timbré d'une couronne ducale ou royale. A l'intérieur de l'écusson, aux quatre angles, une étoile à cinq pointes. L'écu est entouré d'une branche de laurier et d'une branche de chêne. Entre l'écu et le feuillage ci-dessus décrits, un fragment de devise dont on ne lit plus que : .... SIFROTE..... Peut-être y a-t-il à la jonction des rameaux de laurier et de chêne, les deux premiers chiffres d'un millésime ; 13.. ou 15..

Le couvercle, appartenant vraisemblablement à ce vase, présente une fleur de lys senestrée d'un G. La fleur de lys est timbrée d'une « couronne qui semble appartenir soit à un duc de sang royal, soit à un Roy ». Fleur de lys et couronne sont entourées de deux cercles concentriques. Entre les deux on lit : ..BER [*fleuron*] ROY [*fleuron*].

Suivant M. Walther le deuxième vase et les armoiries peuvent remonter à une date « entre le XIIe siècle et le XVIe siècle ».

Comparant ces trouvailles et les armoiries à celles dont il a été question tant de fois à propos du poids d'Hérisson, maintenant sa précédente opinion, M. Walther croit voir dans les armoiries décrites par lui, non un porc épic mais un *hérisson*, et partant, d'indéniables armoiries d'Hérisson antérieures à celles enregistrées dans l'Armorial général de 1696.

M. Walther a joint à son manuscrit un dessin d'un des vases avec couvercle ajusté sur l'orifice et des *fac-simile* en plâtre malheureusement très frustes. Le tout sera versé aux archives de la Société.

— Répondant à une question posée par M. Tiersonnier, M. le chanoine Clément confirme la découverte récemment faite dans l'église de Saint-Gerand-de-Vaux, de débris du tombeau du maréchal de Saint-Gerand (La Guiche) et de sa femme Suzanne Aux Epaules Il fournira ultérieurement des détails plus complets avec dessins ou photographies à l'appui. Notre confrère rappelle en passant tout l'intérêt de l'église de Saint-Gerand-de-Vaux et y signale l'existence d'une curieuse statue de saint Georges (XVIe siècle), malheureusement placée trop haut pour être vue commodément.

— Mme MONCEAU donne lecture de divers passages d'un livre ancien de sa bibliothèque, relatifs aux Bourbonnais : Gaulmyn, Conseiller d'Etat ; le P. Griffet, Jésuite ; Blaise de Vigenère.

— M. CHAMBRON met l'assistance au courant des démarches entreprises pour la création, à Moulins, du Syndicat d'initiative, dont la Société a décidé de promouvoir l'utile création A la demande de M. Chambron, MM. Place et Dr Cany se rendront à Moulins où sera donnée, le 22 novembre, une conférence sur ce sujet. Les membres présents adressent des remerciements à M. Chambron pour son activité et son zèle. La liste des personnes présentées pour former le conseil d'administration provisoire du futur Syndicat d'initiative est accueillie favorablement, à l'unanimité.

— M. le Dr MONCEAU fait circuler une curieuse gravure religieuse, imprimée chez Desrosiers, à Moulins, en 1848. Les archanges qui entourent le Christ sont coiffés du bonnet phrygien. Le texte explicatif qu'on lit au bas de cette gravure prétend faire ressortir que le Christ était le premier des Républicains.

— M. SABATIER donne des explications au sujet de la demande en reconnaissance d'utilité publique que l'Assemblée générale du 5 mars dernier a décidé de former.

Il est arrivé que des notaires ont demandé si nous avions la capacité juridique de recevoir des legs. Nous devons donc envisager l'éventualité de personnes ayant l'intention de disposer à notre profit, et il importe que nous fassions le nécessaire dans le plus bref délai pour que notre Société puisse recueillir les libéralités qui seraient faites par actes entre vifs ou testamentaires.

Après un échange d'explications, le Président met aux voix la résolution suivante :

« L'Assemblée générale, confirmant la décision prise par l'Assem-
« blée du 5 mars dernier, de remplir les formalités nécessaires pour
« obtenir la reconnaissance d'utilité publique, délègue à cet effet :

« M. le docteur de Brinon, Président ;

« M. Edgard Capelin, Secrétaire général ;

« M. Auguste Sabatier, Administrateur.

« Et elle leur donne tous pouvoirs pour former cette demande,
« fournir toutes les justifications, consentir les modifications ou
« rectifications qui seraient demandées par le Conseil d'Etat et géné-
« ralement faire le nécessaire.

« L'Assemblée générale décide en outre que le règlement intérieur
« approuvé par l'Assemblée générale du 9 novembre 1922, reste en
« vigueur pour l'exécution des nouveaux statuts approuvés par
« l'Assemblée générale du 5 mars 1923. »

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

— M. Tiersonnier demande la parole pour lire le complément qu'il a été chargé de faire au rapport sur l'historique de la Société établi, lors des précédentes démarches commencées en vue de la reconnaissance d'utilité publique, et signé par MM. Flament, E. Delaigue et M. Denier. Reprenant les choses au point où ces derniers les avaient laissées, il pousse cet historique jusqu'au mois de novembre 1923. Approuvé par les membres présents, ce rapport complémentaire est remis à M. Sabatier à toutes fins utiles.

— M. le Président signale que diverses brochures de MM. les abbés Cavalier et A. Dumont et de M. Grégoire ne se trouvent plus à la Bibliothèque. Les personnes qui les ont empruntées, sont priées de les rapporter.

M. le Président signale en outre les dégâts causés par les intempéries, à la collection lapidaire disséminée dans le jardin du Musée.

Il exprime le vœu que ces pierres diversement intéressantes trouvent un abri dans les sous-sols de la maison Mantin. Les membres présents prient M. le Président de faire les démarches nécessaires.

— M. l'abbé DUMONT fait la communication suivante :

« *Note sur le Protestantisme en Bourbonnais au* XVI[e] *siècle. — Procès et condamnation de Jehan Fraisse* (1549). — Le procès de Jehan Fraisse, « pour blasphèmes sacramentaires et erreurs luthériens » est instruit par le sénéchal d'Auvergne.

« Le 8 octobre 1549, le Parlement de Paris rend son arrêt. Prisonnier à Brioude, Fraisse fera d'abord amende honorable devant le grand portail de la principale église de la ville ; puis il sera battu de verges deux jours consécutifs.

« Une deuxième sentence sera exécutée à Saint-Menoux. Fraisse fera amende honorable à Saint-Menoux, à l'issue de la messe paroissiale ; puis il sera battu de verges un jour de marché.

« Outre cette double amende honorable et les peines corporelles. Fraisse est condamné au bannissement perpétuel et à la confiscation de biens.

« Défense sera faite à son de trompe, à Brioude et à Saint-Menoux, d'avoir aucun rapport avec Fraisse.

« L'arrêt de condamnation de Jehan Fraisse a été publié par M. N. Weiss, dans le « Bulletin de la Société d'histoire du Protestantisme français », t. 48, p. 596-597. »

— Sont proposés à l'admission, comme membres titulaires :

M. l'abbé PLANCHE, curé-doyen d'Hérisson, présentés par MM. de Brinon, abbé Ph. Dumont et chanoine Clément.

M. DÉRET (Auguste), directeur d'école, rue Achille-Roche, présenté par MM. Gotteland, Mauve et Bardet.

— Sont admis en qualité de membres titulaires :

MM. le baron MICHEL DE TRÉTAIGNE ; l'abbé GUÉRET ; Gabriel FAURE ; Pierre GIRAUDET DE BOUDEMANGE ; Louis LÉVÊQUE ; Pierre SOUCACHET.

— La séance est levée à 22 h. 30.

E. CAPELIN.

SÉANCE DU 3 DÉCEMBRE 1923

Présidence de M. Georges Bruel

Etaient présents : Mme Monceau, MM. Baury, Capelin, Chambron, chanoine Clément, abbé Ph. Dumont, Gautier, Génermont, colonel de Saint-Hillier, Milcent, Dr Monceau, Sarrazin, Tiersonnier.

— Excusés : MM. le Dr de Brinon, Delaigue, Sabatier.

— En ouvrant la séance, M. G. Bruel appelle à nouveau l'attention sur la mise en souscription de l'ouvrage de M. Fazy, archiviste : *Les origines du Bourbonnais*, œuvre qui sera d'un grand secours à tous ceux qui s'occupent de l'histoire de notre province, et M. Tiersonnier sur celle du *Vichy féodal* de notre confrère l'abbé Peynot.

— Reçu des lettres : de MM. le baron de Trétaigne, abbé Guéret, Marc Loiseau, Soucachet, Gabriel Faure, remerciant de leur admission.

— M. Bruel signale la perte que la Société vient d'éprouver en la personne de M. le marquis de Las Cases, membre de notre Société depuis le 3 juillet 1890. Les assistants adressent à la famille l'expression de leurs sentiments de vive condoléance.

—-Le Président félicite notre nouveau confrère M. l'abbé Lerat, qui vient d'être promu chapelain de l'église de Saint-François de Sales, à Annecy.

— Notre confrère M. le Dr Chopard donne sa démission de membre du conseil d'administration. Sa démarche est motivée par son éloignement, qui ne lui permet pas d'assister aussi régulièrement qu'il le voudrait, aux séances.

Un hommage unanime est rendu au docteur Chopard dont tout le monde apprécie hautement la compétence et le zèle.

— M. Chambron rend compte des démarches faites auprès de M. le Maire de Moulins, pour obtenir le chauffage de notre Bibliothèque.

— Lecture est donnée des lettres du Président, M. de Brinon, au Maire de Moulins, au sujet de la collection lapidaire dispersée dans le jardin du Musée.

La cheminée provenant de la maison du Doyenné, attire particulièrement l'attention. Elle a été achetée 600 francs par la Société d'Emulation en 1902. Installée par les soins de M. Bertrand, dans une salle de l'Ancien Musée, au rez-de-chaussée du palais de justice, elle fut transférée plus tard dans le jardin du Musée actuel, et placée à droite de l'escalier. Une note, publiée par M. Bertrand (n° 11 du *Bulletin*, de 1902), signale qu'elle est en pierre calcaire de Charly près de Nérondes (Cher).

La Société, préoccupée des dégâts causés par l'humidité à cette pierre tendre, profondément fouillée par le ciseau du sculpteur, a déjà fait une démarche cette année auprès de la Commission du Musée. Convoqué à la réunion de cette Commission, M. le Dr de Brinon apprit que la solution projetée était de construire une sorte de hangar ou de toit en verre, pour mettre à l'abri ce précieux spécimen de l'architecture civile du XVe siècle.

Depuis, M. le Dr de Brinon ignore ce qu'il est advenu du projet, mais l'approche de l'hiver pose à nouveau la question de la protection de cette cheminée, contre la pluie et les brouillards. Le projet envisagé par la Commission cause des inquiétudes au point de vue de l'efficacité de la protection.

Mme MONCEAU fait observer que les sous-sols voûtés et très spacieux de la maison Mantin, lui paraissent tout indiqués pour offrir un abri sûr à cette cheminée ainsi qu'à d'autres objets.

La Commission du Musée est instamment priée de veiller à ce que les dégradations causées par les intempéries ne puissent anéantir certaines œuvres d'art ou des pierres intéressantes à cause des inscriptions qui y sont gravées.

— Lettre de M. Augustin BERNARD établissant que la mère de Pasteur, née Huet, était originaire de Clermont (Oise) et sans aucun rapport avec le Bourbonnais.

— M. BAURY fait la communication suivante sur la date de la disparition de la chapelle des Pénitents, à Moulins-s/-Allier.

Dans un petit opuscule (imprimerie Crépin-Leblond, 1896), M. l'abbé Moret, curé-doyen de Saint-Menoux, décrit l'existence des Pénitents Noirs à Moulins, à la fin du XVIIIe siècle.

Par esprit de mortification, les membres de cette Confrérie se recouvraient le corps de longs sacs, à larges manches, percés de trous pour les yeux.

Ils assistaient les patients conduits au supplice et prenaient part à toutes les processions.

La chapelle de cette Confrérie était dans l'enclos du « tir à l'oiseau », entre la rue de l'Oiseau et la rue Saint-Martin, aujourd'hui rue de Lyon ; elle avait, nous dit M. l'abbé Moret, 27 pieds de long sur 13 de large.

M. Henry Faure, dans son *Histoire de Moulins*, tome II, page 650, renvoi (1), écrit : « Cette chapelle survécut à la suppression des che-« valiers de l'oiseau, en effet, un arrêté municipal du 18 thermidor « an IX, ordonnait : *le pavage de la route de Paris à Lyon, depuis la « porte de Paris jusqu'aux ci-devant Pénitents.* »

Cette expression « jusqu'aux ci-devant Pénitents » ne semble pas impliquer nécessairement l'existence de la chapelle à cette époque.

En effet, d'un acte de vente et de partage, en date du 14 nivôse an VII (4 janvier 1798), passé en l'étude de M[e] Jaudard, notaire public à Moulins, il semble résulter qu'à cette dernière date la chapelle n'existait plus.

L'acte ci-dessus relate que, par adjudication du 6 décembre 1792, faite par le Directoire, Antoine Desperrier est devenu acquéreur de la nation comme bien du clergé de la ci-devant église des Pénitents; que d'autre part, par acte reçu par M[e] Bougarelle, le 4 août 1793, Antoine Desperrier a revendu les objets par lui acquis, aux citoyens Gaspard Déperrier et Tousseingt Colin ; que ces derniers ont ensuite fait construire différents bâtiments dans les objets par eux acquis d'Antoine Desperrier et que, le 7 frimaire an III (27 novembre 1794), Tousseingt Colin a vendu au dit Gaspard Déperrier la moitié de la ci-devant église des Pénitents et des bâtiments qu'il y avait fait construire, moyennant la somme de 6.000 fr. assignats.

Ce dernier n'ayant pu payer qu'en partie cette acquisition, le citoyen Colin redevenait acquéreur, le 14 nivôse an VII, de la partie qu'il avait vendue le 7 frimaire an III à Gaspard Déperrier.

Cette dernière vente et le partage qui suivit ne font plus mention de la chapelle. Nous en concluons que la démolition de cette chapelle ou sa transformation en logement, se fit entre le 7 frimaire an III et le 14 nivôse an VII, et qu'elle fut l'œuvre de Gaspard Déperrier, à ce moment seul propriétaire.

Les maisons qui ont fait l'objet de ce partage occupent actuelle-

ment les nos 14 et 16, rue de Lyon, elles sont restées du reste dans le même état de partage qu'il y a 130 ans.

— M. le Dr MONCEAU fait circuler les poteries trouvées dans les fouilles opérées dans la forêt de Munet.

— Il est donné lecture d'un article de la *Revue du Vrai et du Beau* concernant un de nos concitoyens M. Henri Ducloux, dont les nombreux tableaux montrent qu'il est un observateur consciencieux de la nature. Une reproduction de cet article a paru dans le *Courrier de l'Allier* du 4 décembre.

— Le colonel DE SAINT-HILIER lit une note détaillée qu'il a adressée à la Société des Nations, au sujet de la réforme du calendrier. Cette réforme, destinée notamment à supprimer les fêtes mobiles en leur assurant une date immuable, est étudiée par une commission de la Société des Nations d'accord avec diverses autorités religieuses, qui n'en ont point repoussé le principe.

La solution proposée par le colonel de Saint-Hilier, analogue à une proposition, faite postérieurement par les Américains et très ingénieuse (dans une période de 28 ans, il y a 23 années ordinaires divisées en 13 mois de 28 jours et 5 années extraordinaires comptant une semaine supplémentaire) montre que notre confrère a longuement mûri cet intéressant problème.

Le président félicite le colonel de Saint-Hilier de son beau travail et souhaite que la Société des Nations prenne en considération son projet de réforme.

— M. H. GAUTIER présente à ses confrères une petite serpe en acier damasquinée d'or, dont la lame en forme de bec d'oiseau de proie, porte gravée la date : 1582. La gaîne en acier repoussé, figure une tête de faucon. Les armes gravées sur la lame sont celles de François Chabot, marquis de Mirebeau, et sur une face de la gaîne, on reconnaît celles de sa femme née Catherine de Silly.

M. Gautier se demande si cette serpette ne serait pas un couteau de fauconnier. Aucun de nos confrères ne pouvant confirmer ou infirmer cette hypothèse, qui paraît vraisemblable, M. Gautier décide de poser la question au Congrès des Sociétés savantes qui doit se tenir à Dijon, le 22 avril 1924.

— M. TIERSONNIER signale l'*Histoire poétique* du XVe siècle, 2 vol. in-8 illustrés, éditée chez Edouard Champion, Paris, 1923. Il ne con-

naît cet ouvrage que par un rapide compte rendu de M. Gérard Bauër, paru il y a quelques jours dans l'*Echo de Paris*. M. Bauër évoque notamment, d'après l'auteur, François Villon, Pierre de Nesson, Henri Baude. M. Tiersonnier demande si l'avis de la Société ne serait pas que ce livre fût acheté pour notre bibliothèque.

Il rappelle que, dans le tome Ier de leurs *Fiefs du Bourbonnais*, MM. Aubert de la Faige et Roger de la Boutresse ont noté que François Villon pourrait être issu de la famille bourbonnaise de Montcorbier. Cette thèse est loin d'être prouvée, mais il est indéniable que Villon a eu des rapports avec le Bourbonnais.

Dans sa *Bio-bibliographie des écrivains anciens du Bourbonnais*, M. Roger de Quirielle a consacré des notices à Henri Baude et à Pierre de Nesson. Le *Bulletin* s'est aussi occupé d'eux à diverses reprises : M. l'abbé Cavalier a parlé de Baude en 1895, p. 88 et 183. M. de Quirielle lui a consacré un article en 1909, p. 198. Dans ses *Poètes bourbonnais*, M. E. Bouchard a consacré une notice à Pierre de Nesson, IIIe volume, p. 332, puis M. de Quirielle a parlé des Nesson en 1906, p. 353, d'après une étude de M. Thomas, dans la *Romania* ; vint ensuite l'abbé Peynot, dans son intéressante étude sur Beauverger, paroisse de Saulzet, dans le compte rendu de la Xme excursion, année 1908. Enfin M. Chassagne, reprenant les données de la *Romania*, de M. de Quirielle et de l'abbé Peynot, redit l'histoire des Nesson dans un article qui a été renvoyé à la Commission du *Bulletin*.

A propos des Nesson, M. Tiersonnier fait remarquer en passant qu'ils ont été omis dans l'*Armorial du Bourbonnais* du Cte de Soultrait.

D'après Ambroise Tardieu, *Dictionnaire des anciennes familles de l'Auvergne*, ces armoiries seraient : *d'or, à l'aigle d'azur, armée de gueules, à la bordure de sable, chargée de huit besants d'argent.* Il indique qu'ils furent co-seigneurs de Coutansouze (Allier). Ceci est prouvé par une mention des *Noms Féodaux*, de Dom Bétencourt, où l'on voit que Charles de Nesson, écuyer, fit en 1506 hommage au duc de Bourbonnais pour la moitié de la seigneurie de Coutansouze, en la châtellenie de Chantelle. Tardieu ajoute qu'ils habitaient Giat en Auvergne quand, en 1666, ils furent maintenus dans leur noblesse, mais cette maintenue ne figure pas dans la *Recherche générale de la noblesse d'Auvergne, 1656-1727*, publiée par le docteur de Ribier.

— M. Tiersonnier verse aux archives la liste sur fiches des noms de personnes ou de familles qu'il avait dressée en vue de noms à attribuer à des rues nouvelles de Moulins.

— Il verse également aux archives un extrait du rapport de M. le Cte de Champfeu, lu le 22 février 1923 à l'assemblée générale du *Soutien français* (1). Cet extrait relate des souvenirs du premier voyage fait au Japon, au mois de mai 1868, par notre confrère alors aspirant de la marine française. Ces souvenirs forment un véritable complément à la conférence jadis faite à Moulins par le commandant de Champfeu, pour une autre bonne œuvre.

— Il offre, pour les collections de la Société, un vieux panonceau funéraire du XVIIe siècle qui fut par la suite utilisé comme couverture d'un registre des mariages, naissances et décès d'Yzeure, de 1672 à 1680. Ce panonceau, sur fond noir avec larmes d'argent, est aux armoiries parties des Giraud et des Legendre. Il s'agit donc des armoiries d'une dame Giraud née Legendre.

C'est l'une des deux suivantes, d'après les registres de Saint-Pierre-des-Ménestraux, aux Archives de Moulins :

Registre n° 467, page 91. Le 11 avril 1691, a été inhumée dans l'église Saint-Pierre, Dame Marguerite Legendre, femme de M. Gilbert Giraud, conseiller au présidial, sieur des Echerolles.

Registre 469, page 67. Le 15 septembre 1697, inhumation à Saint-Pierre de dame Marguerite Legendre, femme de M. Simon Girault, conseiller.

— Il signale enfin que, dans la *Revue des Deux-Mondes*, n° du 1er novembre 1923, M. C. M. Savarit, dans un nouvel article sur les *Académies de province au travail*, page 217, au *post-scriptum*, écrit : « La Société d'Emulation en Bourbonnais a consacré son dernier *Bulletin* au centenaire de Théodore de Banville ; elle prépare un autre numéro spécial en l'honneur de Marcellin Desboutins. » Et ceci est une légère exagération, car l'article consacré à Desboutin n'a pas eu l'ampleur d'un numéro spécial.

— M. CAPELIN signale que, dans l'ouvrage de René Bazin *La douce*

(1) *Le Soutien français*, 42, rue du Bac, Paris, a pour but de fournir des bourses d'études aux enfants des familles ayant éprouvé des revers de fortune ; il s'adresse spécialement aux enfants se destinant à la carrière militaire.

France, quelques lignes sont consacrées aux cultivateurs Bourbonnaisau sujet des noms qu'ils donnent à leurs bœufs : « Les laboureurs du Bourbonnais ne se mettent pas en frais d'imagination : Frisé, Barré, Belle-Oreille, le Jaune, le Bel, leur paraissent des désignations suffisamment sonores.

« Quelquefois, ils nomment le bœuf du nom de la ville où ils l'ont acheté : le Dompierre, le Lapalisse, et cela ressemble, vous le voyez, à des noms de vaisseaux cuirassés. »

— M. WALTHER nous envoie une nouvelle communication relative aux armoiries de la ville d'Hérisson, qui confirme ses précédentes suppositions. M. Tiersonnier, quant à lui, y oppose les mêmes observations que précédemment.

— M. CHAMBRON expose l'état de la question du *Syndicat d'Initiative*, projeté pour Moulins et sa région.

— M. GÉNERMONT fait don à la Société des deux photographies reçues de Loughborough et représentant le monument qui rappelle si bien notre Jacquemart.

— M. Georges BRUEL offre pour la Bibliothèque de la Société : 1° une série de photographies de la dernière Excursion dans la région Echassières-Chantelle ; 2° une autre série consacrée aux fêtes du Centenaire de Banville, ainsi que vingt-trois positifs sur verre concernant les mêmes sujets ; 3° le tirage à part de son article : « La région Bourbonnaise comprise entre Sioule et Bouble. — Le Kaolin et le Wolfram d'Echassières ».

— M. Bruel signale 1° que « Notre Bourbonnais » *Bulletin de la Société Bourbonnaise des Etudes Locales*, publie en supplément certaines des conférences de la Société des Conférences Bourbonnaises. Le dernier numéro reproduit celle si intéressante de notre Président, le Dr de Brinon : « La Préhistoire du Bourbonnais. »

Le dernier numéro de « Notre Bourbonnais » contient un article de notre confrère, M. E. Mauve, sur la Démographie du canton de Montmarault, avec deux graphiques. C'est le premier chapitre de la grande enquête démographique entreprise par la Societé Bourbonnaise des Etudes Locales.

2° Que quatre numéros de l'*Illustration* ont été consacrés récemment aux dernières découvertes préhistoriques faites en France. La Société d'Emulation est heureuse de constater que l'*Illustration*, ré-

pandue dans le monde entier, a bien voulu attirer l'attention du grand public sur cette science passionnante des origines et de la vie de nos arrière-ancêtres, qui date de moins d'un siècle et est d'origine française.

3° Notes sur les *Recherches de pétrole dans la Limagne*, par M. Ph. Glangeaud (*Annales des Mines*, juillet 1923, 35 pages, 3 fig.).

— Sont admis en qualité de membres titulaires : MM. l'abbé PLANCHE, curé-doyen d'Hérisson, et DÉRET (Auguste).

— Sont présentés à l'admission :

M. Joseph GUY-COQUILLE, avocat, rue du Cerf-Volant, Moulins, par MM. le Dr de Brinon, Tiersonnier, chanoine Clément.

M. l'abbé TAMINEAU, Directeur de l'Institution Saint-Joseph, de Montluçon, par MM. le Dr de Brinon, abbé Ph. Dumont, chanoine Clément.

La CHAMBRE DE COMMERCE MOULINS-LAPALISSE, par MM. le Dr de Brinon, Chambron, Georges Bruel.

— L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h. 1/2.

E. CAPELIN.





XXI[e] EXCURSION

DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

(Suite)



NOTES SUR CHARROUX[1]



Notre visite de Charroux s'est ressentie d'un horaire détraqué depuis le début de l'excursion ; et de Charroux, à part l'église, beaucoup d'excursionnistes n'ont pas vu grand'chose. Je suis du nombre.

Un beau désordre, dit-on, est un effet de l'art. Y eut-il de l'art en notre arrivée à Charroux, je ne sais, mais du désordre, à coup sûr. Aussi est-il à souhaiter qu'à l'avenir, l'exactitude, l'ordre, et je dirai, la *discipline*, soient mieux respectés au cours de nos excursions ; l'histoire et l'archéologie, moins sacrifiées. Ceux d'entre nous qui assument le rôle de *directeurs* de nos ballades archéologiques, feront plaisir à nombre de leurs confrères en portant sur ces points un peu de leur... industrie.

Quel dommage de n'avoir pu parcourir les petites rues si pittoresques de la vieille cité, relever les vestiges si nombreux des anciens logis, repérer ceux qui subsistent encore, faire appel à l'amabilité des Charlois pour recenser les vieilles boiseries, les restes de sculptures, les meubles vénérables.

On aurait pu aussi tenter de reconstituer par la pensée le vieux château de Charroux, délimiter par un croquis topographique, pour lequel M. Bruel nous aurait donné le précieux concours de sa com-

(1) Les clichés sur Charroux sont extraits de *Charroux, Histoire civile et religieuse*, dont l'auteur, M. l'abbé Mandet, notre confrère, a bien voulu autoriser la reproduction dans le *Bulletin*.

pétence, le circuit des anciens remparts urbains, les tours qui les flanquaient, dont plusieurs subsistent encore plus ou moins mutilées.

Alors, dans ce vieux cadre, on eût évoqué une société disparue, les bourgeois de jadis. Et, dans la mémoire du visiteur, auraient chanté les vers de l'archéologue poète (1) :

« La nuit venue, ayant verrouillé ta boutique
Et supputé le doit d'une rare pratique,
Bon bourgeois, tu traçais ton « Livre de raison ».
C'était une naïve et sincère chronique
D'humbles gens s'agitant dans un humble horizon.

Tu notais le menu de ta table frugale,
Le prix du pain, l'émeute à la dernière halle.
Les belles pendaisons, les grands enterrements,
Un voyage princier ou quelque gros scandale
Et mille petits riens, graves événements.

C'était le fils aîné sortant d'apprentissage,
La fille qu'un voisin prenait en mariage,
Ou le dernier petit commençant à marcher.
Quant à la politique, homme heureux ! homme sage !
Tu ne regardais pas plus loin que ton clocher.

Tu n'étais pas grand clerc, on le voit à ton style,
Vieil ami. Tout annonce une plume inhabile ;
Ton orthographe fait le tourment du lecteur.
Tu t'inquiétais peu de chose si futile,
Ignorant que de toi nous ferions un auteur.

Dans ton œuvre pourtant, malgré sa sécheresse,
On sent ton cœur qui bat de joie ou de tristesse.
Le poète s'éprend du temps où tu vécus
Et rêve, en souriant parfois de ta faiblesse,
D'un vieux monde oublié de modestes vertus. »

Quand la Société d'Emulation vient à Charroux, elle est malheureusement toujours pressée, n'a de temps que pour peu de choses. Pressée, elle l'était en 1900, le spirituel compte rendu de M. de Quirielle le constate ; en 1923, ce fut bien pis.

(1) Ces vers de feu M. Emile TRAVERS, archiviste paléographe, qui fut longtemps secrétaire de la *Société française d'archéologie*, ont été publiés dans l'*Annuaire du Conseil héraldique* de France, 1893.

N'ayant pu errer dans les rues pittoresques de Charroux, nous n'avons pas même examiné le beffroi, exploré le vieux grenier ducal puis royal, connu encore sous le nom de maison du Prince de Condé, souvenir du temps où notre duché fut engagé aux Bourbon-Condé.

Pas vu non plus, rue de la Poulaillerie, le portique d'une maison, daté de 1634, signalé par M. Peigue, orné de figures en bas-relief, maison qui, en 1842, appartenait depuis longtemps, dit cet auteur, à la famille Poisle des Granges.

Pas vu non plus au faubourg de La Marche, les restes de l'Hôpital, et ce bâtiment, dit le *Bontemps*, nom plein de charme pour un asile de malades, où, après M. Peigue, M. Camille Grégoire a vu, sur une porte de grange, un fronton sculpté, malheureusement endommagé, attribué au XVIe siècle. Bacchus y voisine avec Cérès et Vénus, et l'on y lit :

Sine Cerere et Baccho friget Venus (1).

Mise en bon français de France, cette réplique d'un vieil adage connu depuis Térence, eût pu servir de devise à nos frères les poilus au cours de leurs permissions de détente. Aujourd'hui, je la dédie à notre confrère Sabatier. On sait comment, avec un zèle méritoire, dont notre *Bulletin* témoigne, il s'est fait l'ange gardien des familles nombreuses et se préoccupe d'en augmenter le nombre.

Je m'arrête, mais que d'autres coins auraient mérité un moment d'attention, sans oublier le Belvédère d'où l'on a une si jolie vue. Nous tenions là notre revanche du matin. A La Bosse, nous avions eu un horizon aux lointains aussi voilés que femme d'Orient ou mauvaise plaque photographique. Au Belvédère, sous les rayons d'un beau soleil vainqueur des brumes, un large coin du plaisant Bourbonnais nous fût apparu en beauté.

Pour compenser ces déplorables lacunes, il faudra donc que les excursionnistes veuillent bien feuilleter et le *Canton de Chantelle* de Camille Grégoire et le *Charroux d'Allier*, de M. l'abbé Mandet.

Dans le Chantelle, ils trouveront deux vues de Charroux où s'affirme le talent de l'artiste qu'est J.-C. Grégoire, plus un plan de

(1) Voir un dessin de ce fronton et un article s'y rapportant, le tout dû à M. J.-H. Bonneton, dans le *Bulletin*, t. XI. 1870, p. 312.

Charroux au XVIIIe siècle. Dans le volume de M. le curé Mandet, de nombreuses illustrations et un plan de M. le chanoine Clément. paru déjà dans les *Paroisses Bourbonnaises* du chanoine Moret.

Notre trop rapide visite ne nous a pas permis non plus de prendre des nouvelles des luthiers « Cailhe-Decante et fils ». En 1900, au départ, les excursionnistes avaient été salués par une bourrée jouée sur une authentique vielle. Moins heureux, au lieu des vieux airs bourbonnais, nous n'avons eu que des ronflements de moteurs et des pétarades dans des pots d'échappement.

Et enfin, parce que toujours pressés, nous n'avons pu même effleurer la question gastronomique des escargots de Charroux. Quand devinrent-ils célèbres, ces gastéropodes ? Quand, pourquoi, comment leur gloire d'antan s'est-elle évanouie ?

⁂

Si Charroux n'a pas encore été l'objet d'une monographie poussée à fond et étayée sur des sources probantes et soigneusement indiquées comme l'exige avec raison l'érudition moderne et même celle plus ancienne des Bénédictins, la vieille cité a cependant fait l'objet de plusieurs notices depuis le début du XIXe siècle.

C'est d'abord l'abbé Bâtissier dans le *Voyage pittoresque*, clôturant l'*Ancien Bourbonnais*. Notice très sommaire, je n'en dirai rien, d'autant que cet auteur déclare, en note, p. 351 : « Je dois une par-« tie des détails que je viens de publier sur l'histoire de Charroux, « à l'obligeance de M. Peigue, avocat à Gannat. »

Ce dernier, quelques années plus tard, publiait lui-même une *Notice historique sur la ville de Charroux en Bourbonnais*. Elle a paru d'abord dans les *Tablettes historiques de l'Auvergne*, tome II, pages 195 et suivantes, puis en un tirage à part, actuellement assez rare.

M. Peigue était originaire de Charroux, il était donc tout naturel de lui voir consacrer ses loisirs à étudier la petite ville à laquelle tant de liens le rattachaient. Sa notice se ressent malheureusement de l'époque romantique où il écrivait, et l'on est surpris de voir cet avocat, qui devait devenir archiviste de la Nièvre, affirmer avec sérénité des faits ne résistant pas à l'examen, commettre les plus graves erreurs, le tout reproduit par plusieurs de ceux qui ont après lui traité de Charroux. C'est ainsi qu'il a induit en er-

reur en plus d'un point notre excellent confrère M. le doyen Mandet, le dernier en date des annalistes de Charroux.

Notre autre confrère, le regretté M. Camille Grégoire, a lui aussi consacré une notice à Charroux dans son *Canton de Chantelle* (1). Beaucoup plus prudente que celles dont je viens de parler, elle leur est à mon avis bien supérieure et a été du reste utilisée par M. l'abbé Mandet, l'actuel curé de Charroux, qui nous a fait, de si bonne grâce, les honneurs de son intéressante église paroissiale.

Pour mémoire, je signalerai la très courte note publiée par notre *Bulletin*, année 1900, dans le compte rendu de l'excursion du 18 juin. Cette note est due à la plume souriante et légère de M. Roger de Quirielle.

Faute de temps et de place, je n'ai nullement l'intention de rédiger ici la monographie de Charroux que je souhaite voir paraître un jour. Je veux me borner à diverses mises au point, à l'indication des sources d'une histoire de Charroux au moins les principales, et à quelques notes sur diverses familles se rattachant à Charroux.

Formes anciennes du nom de Charroux

Il existe en France plusieurs localités du nom de Charroux. Les deux principales sont Charroux, actuellement chef-lieu de canton de l'arrondissement de Civray, Vienne, et Charroux, commune du canton de Chantelle, arrondissement de Gannat, Allier.

Il importe de ne pas confondre ces deux localités. Et même, il convient de ne pas attribuer à notre Charroux des mentions applicables à Charost en Berry, comme on va le voir en poursuivant l'étude des formes anciennes du nom de Charroux en Bourbonnais.

Suivant M. Peigue, dans les titres latins et il n'en cite aucun, Charroux en Bourbonnais est dit *Carrofum*.

Cette assertion est en complète divergence avec les relevés de Chazaud (2), avec les *Paroisses Bourbonnaises*, de l'abbé Moret (3),

(1) Moulins, L. Grégoire, 1910. Voir p. 153 et suivantes.

(2) *Dictionnaire des noms de lieux habités du département de l'Allier*, Moulins, Desrosiers, 1881.

(3) Voir T. Ier, p. 490.

avec les *Noms féodaux* (1). Les formes latines du nom de Charroux en Bourbonnais y sont ordinairement : *Carrotum, de Carroto.*

La seule mention certaine que je connaisse de *Carofium* appliqué à notre Charroux se trouve dans le procès-verbal d'une visite, en 1287, de Simon de Beaulieu, archevêque de Bourges, relatée comme suit, d'après Baluze :

« *Die sabbati sequenti, scilicet in vigilia Pasche, visitavit domi-* « *nus ecclesiam de* Carofio, *pertinentem ad preceptorem domus* « *militie Templi de Marchia. qui quidem preceptor finavit de pro-* « *curatione ad XI libras et quatuor solidos pro cambellanis, quas* « *undecim libras dominus expendit ipsa die in domo sua de Na-* « *ves*... (2) »

Dans ce texte, il n'y a aucun doute, il s'agit de Charroux en Bourbonnais. La mention du Temple de La Marche et de Naves, enlèvent toute incertitude.

Je signalerai aussi la mention suivante d'une charte de 1214 du cartulaire de l'Archevêché de Bourges (3).

Aux termes de cet acte, Gui de Dampierre, sire de Bourbon, fait connaître l'accord qu'il a conclu avec G., archevêque de Bourges, au sujet du bois de Vèvre, qui était du fief de l'archevêque et dans lequel il aura le droit d'usage pour son château de *Chantelle*, pour l'usage « *molendini de Stagno et ad faciendas portas de Carrofio* ».

J'incline à penser avec M. Fazy, archiviste de l'Allier, à qui je dois la connaissance de cette charte, que « *de Carrofio* » désigne ici notre Charroux bourbonnais. La mention du château de Chantelle est une indication en ce sens.

Pour confirmer cette hypothèse, il faudrait pouvoir localiser le bois de Vèvre et le moulin de l'Etang. Pour le bois de Vèvre, je n'ai rien trouvé de satisfaisant. Pour le moulin de l'Etang (*de Stagno*), je note sur la carte au 1/80.000, à un kilomètre au nord de Naves et à environ deux kilomètres à l'ouest de Charroux d'Allier, un lieu dit l'*Etang*, près duquel a pu exister jadis, sur un petit cours d'eau, un moulin du même nom.

(1) Voir *sub.* de Carrot qui est la traduction littérale, par Dom BÉTENCOURT, de *de Carroto*, en français *de Charroux*.

(2) Cf. *Archives historiques du Bourbonnais*, t. III, 1894, p. 169.

(3) Arch. du Cher. Cartulaire de l'archevêché de Bourges, n° 510, copie du XVIII° s. — Copie de cette charte dans *collection Chazaud*, aux Arch. de l'Allier.

Quant à l'introuvable bois de Vèvre, qui était du fief de l'archevêque de Bourges, il faut évidemment le chercher, ce me semble, dans les mouvances de l'ancien fief de Naves, dès lors possession des archevêques de Bourges.

Nous ne connaissons, il est vrai, l'acte de 1214 que par une copie du XVIIIe siècle, l'original ayant été brûlé, et on peut soulever pour « *de Carroſio* » l'hypothèse d'une erreur de scribe, mais cette erreur est peu probable à mon sens. On ne peut admettre ici qu'il s'agisse de Charost en Berry, dont le nom se traduisait aussi en latin par « *Carroſium* » (1) pour la raison que Charost ne fut pas possession de Guy de Dampierre, seigneur de Bourbon.

Voilà donc le vocable *Carroſium* sous ses diverses formes, servant à désigner parfois Charroux en Bourbonnais, concurremment avec le nom de *Carrotum*, qui semble le plus ordinairement affecté à cette localité.

D'autre part, *Carroſium* désigne Charost en Berry. Et aussi, dans les textes latins, Charroux, aujourd'hui chef-lieu de canton de la Vienne et jadis châtellenie de la Basse-Marche. Ce Charroux est désigné sous les formes suivantes (2) : *Caroſo* (triens mérovingiens); *Karroſum* (789, diplôme de Charlemagne) ; *Carroſ*, vers 797 ; *Carroſenci monasterium ; monasterium Karroſense ; Carroſium*, vers 1114 ; S. *Carroſus ; Karroſium*, vers 1117 ; *Karroſia*, 1123 ; *Caroſium*, 1210.

D'où il suit que quand on rencontre une des formes ci-dessus, il faut songer avant tout à Charroux, département de la Vienne.

A noter que M. Ridet ne relève pas une seule fois les formes *Carrotum, de Carroto*, pour la vieille ville de la Basse-Marche. En français, d'après le même dictionnaire topographique, les formes anciennes du nom de Charroux (Vienne) sont : *Charros*, 1210, 1247 ;

(1) Cf. *Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*, 1912. Essai de reconstitution du Cartulaire A de Saint-Sulpice de Bourges, par Louis de Kersers. On y voit que *Carroſium* = Charost ; que vers 1092 (charte 109), Aymon de Charost est dit : *de Karroſio* ; en 1102, *Aymonus Carroſiensis* (charte 49) et au supplément on trouve enfin *Gauterius dominus Carrophi*.

(2) *Dictionnaire topographique du département de la Vienne*, par L. Ridet, membre de la Société des Antiquaires de l'Ouest, imprimerie Nle, 1881. — La ville de Charroux (Vienne) doit son origine à une célèbre abbaye de Bénédictins fondée en 785 par Charlemagne et le Cte de Limoges, unie en 1760 au chapitre de Brioude, Haute-Loire.

Charroux, 1392 : *Charroulx*, 1596 ; *Charoux*, 1762. Ces formes sont donc similaires à celles relevées pour Charroux en Bourbonnais (1).

Etymologie de Charroux

C'est un terrain souvent dangereux que celui des étymologies et je me rémémore toujours à ce sujet une anecdote se rapportant à je ne sais plus quel membre d'une célèbre dynastie d'imprimeurs du XVI[e] siècle, les Estienne. On conte donc qu'un jour un Estienne recevait à sa table quelques chanoines de la Sainte Chapelle de Paris. Les convives en vinrent à discuter de l'étymologie du mot *præsbyter*. Estienne le faisait venir du grec, mais les chanoines tenaient pour le latin et prétendaient que *præsbyter* voulait dire *præbens aliis iter*.

A quoi Estienne, en riant, de leur dire : « Vous avez raison, *præsbyter* vient du latin mais ce mot ne veut nullement dire : *præbens aliis iter*, mais bien : *præ aliis bibens ter.* »

Et la morale de ce malicieux propos de table est qu'en matière d'étymologie, il sied d'être prudent.

Toujours est-il que M. Peigue, imbu de *Carrofum* et amoureux de son nid ancestral, veut que Charroux vienne dudit *Carrofum* et signifie : *carum focum*. Inutile de dire qu'au point de vue philologique, cette étymologie ne tient pas debout.

J'en dirai autant de la suivante.

M. le doyen Mandet, songeant aux armoiries concédées à Char-

(1) Citant les *Olim*, M. PEIGUE prétend que vers 1145, Charroux s'appelait *Charroz* et *Charros*. C'est vrai, sans doute, mais la référence est fausse. Les *Olim ou registres des arrêts rendus par la Cour du Roi* publiés par le C[te] BEUGNOT, n'avaient qu'un seul tome paru (publié en 1839), quand M. Peigue écrivait. On y trouve seulement, t. I, p. 647, XII, sous le règne de Louis IX (saint Louis). en 1266, mention du « *castrum de Karrofio* » (et non Charros et Charroz). Il s'agit d'un jugement rendu « *super contencione* « *que vertebatur inter Galterum dominum de Karrofio militem ex una parte* « *et Margaritam ejus sororem ex altera* ». Marguerite avait en partage : « *domum de Cicneio* ».

Comme en 1266, Charroux en Bourbonnais appartenait aux sires de Bourbon, un Gauthier, sg[r] *de Karrofio*, ne peut concerner notre Charroux. Il s'agit de Charost en Berry. Voir : *Histoire du Berry*, de LA THAUMASSIÈRE (réimpression de la *Revue du Berry*), t. II, p. 150, 153, 245, 545; t. III, 67, 114, 145, 146 et suivantes, 233.

roux par l'*Armorial général de 1696*, adoptant le *Carrofum* de son prédécesseur, propose de chercher l'étymologie de Charroux en Bourbonnais, dans *Carrus aureus.*

Mais est-il sûr que Charroux vienne du latin ? Toutes les formes latines du nom qui nous sont connues datent d'une époque où le latin n'était plus compris de la masse de la population. Ce sont de simples transpositions en latin, au petit bonheur, d'un mot de langue romane ou dérivée du roman. Et si M. l'abbé Mandet tient à nous promener ou nous charrier sur un char plus ou moins mérovingien, richement doré, pourquoi ne pas dire que Charroux vient tout simplement de char-roux ? Et voici que s'évoquera l'agreste silhouette d'un char rentrant au soir d'un jour de moisson, chargé d'opulentes gerbes bien mûries par le soleil. En voilà bien un char roux, et même doré.

Sans vouloir m'avancer sur le terrain philologique, il me semble que MM. Peigue et Mandet vont chercher leurs étymologies dans un latin bien littéraire, encore que Sidoine Apollinaire, fin lettré, ait passé dans la région.

Nos noms de lieux, dérivant du latin, viennent plutôt de la *lingua rustica* que de la langue cicéronienne, langue littéraire que les populations gallo-romaines n'ont jamais parlée couramment. Donc, s'il faut chercher au nom Charroux une origine latine, ne vaudrait-il pas mieux orienter les coups de sonde du côté du bas latin, voir un peu ce que dit le savant Ducange, dans son *Glossarium mediæ et infimæ latinitatis ?*

Et puisque la forme *Carrotum* est celle qui s'applique nettement à notre vieux Charroux, ne faudrait-il pas songer à *Carrotum*, que Ducange définit ainsi : *vectura cum carro, quam quis domino præstare aut pecunia redimere debet.*

Ou bien, puisque Charroux fut près d'un nœud de voies anciennes, dit-on, ne faut-il pas envisager *Carrogium* ou *quarrogium*, *quarruagium*, trois formes de basse latinité, pour désigner un carrefour.

Ou encore, puisque Charroux a dans son sous-sol de la pierre, depuis longtemps utilisée par les habitants du lieu, ne doit-on pas même penser à *Quarrura ou quarrera*, qui veut dire carrière ?

Voire même, ne doit-on pas feuilleter aussi le *Recueil des mots de basse latinité*, de Maigne d'Arnis, et s'arrêter, ne serait-ce qu'un

instant, au mot : *charrus*, à prononcer en *ous* bien entendu, avec accent tonique bien placé. Maigne d'Arnis nous dit que cet antique vocable a la signification de : *roche escarpée, colline, chaîne de hauteurs.*

La roche escarpée, mais surtout la colline, cela ne convient-il pas au site où Charroux sommeille, drapé dans ses souvenirs ?

Bref :

« *Devine si tu peux et choisis si tu l'oses* »,

ou, pour parler un peu latin, comme MM. Peigue et Mandet, répétons le vieil adage :

« *Grammatici certant, sub judice lis est.* »

Origine de Charroux

M. Bonneton veut que, sur le plateau où la ville bourbonnaise de Charroux chauffe au soleil ses vieilles pierres, il y ait eu jadis un *oppidum*. Et c'est tentant, certes, de se le figurer, tentant au point que je me demande comment il se fait qu'un excentrique chercheur n'ait pas placé là une *Gorgobina* ou *Gergovia Boïorum* plus excentrique encore. Mais il faut bien le reconnaître, de cet *oppidum* supposé, nulle trace. Aucuns restes indéniables de vieilles fortifications tels qu'on en rencontre non loin de Charroux, à Bègues par exemple. A Charroux, pas de découvertes archéologiques importantes, indiquant sans conteste l'existence à l'époque gauloise d'une agglomération sérieuse. Je crois C. Grégoire dans le vrai quand il fait remarquer que la trouvaille de Charroux est plutôt la trace d'une sépulture ou d'une simple habitation (1).

M. l'abbé Mandet, s'appuyant sur M. Bonneton, affirme que Charroux a été bâti sur les débris d'un *oppidum* dont les Romains auraient fait une citadelle. Tout cela n'est prouvé ni par textes ni par témoignages archéologiques. C'est de la littérature, rien de plus.

Pour M. Peigue, l'existence de Charroux remonterait au règne de

(1) Objets en bronze trouvés ensemble consistant en : phalère, grand ornement pendant, plaque ronde percée au centre, ornement estampé, deux agrafes de ceinturon, armille en spirale, 31 bracelets. Ces objets offerts au musée de Moulins, par M. Aumaistre des Ferneaux, y sont conservés sous les nos 34, 36, 56, 75, 105, 158 et 159.



Les rues anciennes et modernes de Charroux

a) de l'Auditoire.
b) des Bajauds.
c) des Bontemps.
d) de la Boucherie.
e) Bouquerot.
f) de Champ-Bardin.
g) du Château.
h) de la Corderie.
i) la Croix-Cailhe.
j) des Fenêtres.
k) de la Ferraillerie.
l) des Fossés.
m) du Four à Chaux.
n) Grande.
o) Hennequin.
p) de l'Horloge.
q) de Lanche.
r) des Mailles.
s) de la Mairie.
t) de la Marche.
u) Moirnat.
v) des Murs.
w) du Nord.
x) Parton.
y) de la Paille.
z) du Pavillon.
aa) de la Poulaillerie.
bb) Prenière.
cc) impasse Prenière.
dd) les Remparts.
ee) St-Antoine.
ff) des Tanneurs.
gg) des Vignaux.

hh) Cours Boirot-Lacombe.
ii) Boul. du Nord.
jj) place d'Armes.
ll) place du Château.

Charlemagne, mais il ne donne aucune preuve à l'appui de cette assertion. Il est pour moi indéniable qu'il confond notre Charroux avec Charroux (Vienne), dont l'origine remonte, comme il est noté plus haut, à une célèbre abbaye bénédictine fondée en 785 par Charlemagne et le comte de Limoges.

Pour ma part, je serais assez disposé à croire qu'à Charroux il y eut une motte gauloise, peut-être ensuite un petit établissement gallo-romain, que plus tard, à la première époque féodale, au centre d'un alleu, peut-être sur l'ancienne motte gauloise que, je suppose, a pu s'élever un donjon primitif en bois avec les deux enceintes concentriques, classiques à l'époque. La forme circulaire des rues de Charroux délimitant encore l'emplacement du castel disparu me semble rendre plausible cette hypothèse et ce castel, je le décrirais assez volontiers comme le fait M. l'abbé Mandet.

L'alleu devint sans doute fief et, par la force ou autrement, tomba aux mains des sires de Bourbon. Mais c'est une hypothèse.

Entre les deux enceintes du donjon avait dû se créer un village qui déborda hors de l'enclos primitif. Une paroisse naquit.

S'il faut en croire une citation reproduite par M. l'abbé Mandet, malheureusement sans aucune référence permettant de savoir d'où provient ce texte, le pape Urbain II serait venu à Charroux en 1096 (*sic*), allant de Souvigny à Clermont pour y prêcher la première Croisade. Voici la citation, telle que la reproduit notre confrère :

« *Anno 1096, Urbanus II, occasione itineris et prædicationis suæ,* « *apud Arvernos, consecravit IV idus Januarii altare ecclesiæ Carrofundi.* »

Notons tout d'abord que la date doit être lue 1095 et non 1096. C'est en 1095, en effet, qu'eut lieu le Concile de Clermont où fut décidée la première croisade (1096-1099). C'est en 1095 qu'Urbain II séjourna huit jours à Souvigny avec saint Hugues, abbé de Cluny et Durand, évêque de Clermont. C'est en 1095, au Montet, qu'il fulmine une bulle plaçant le monastère de Souvigny sous la protection du Saint-Siège et confirmant ses possessions (1).

Allant de Souvigny ou du Montet à Clermont, il est très admissible que le pape Urbain II soit passé par Charroux qui était sur sa

(1) Voir MORET, *Paroisses bourbonnaises*, t. Ier, p 515-516.

route directe. Ce texte d'origine inconnue est du reste renforcé par les deux faits suivants que M. Mandet signale avec raison : l'existence dans l'église de Charroux d'un autel dédié à saint Urbain et celle d'une croix de saint Urbain sur le territoire de Charroux, dans la direction de Chantelle. Ce peuvent être en effet deux souvenirs du passage d'Urbain II. On pourrait sans doute arriver à trouver les sources permettant de serrer de près l'itinéraire du grand pontife et de vérifier l'exactitude du texte reproduit plus haut (1). Je n'ai malheureusement pas le temps de procéder à cette vérification et c'est un soin que je dois laisser à un futur historien de Charroux.

Toujours est-il que si foi entière doit être accordée à ce texte, nous y aurions la première mention précise de l'église de Charroux et partant, d'une paroisse en ce lieu.

On en pourrait déduire les conséquences suivantes :

1° La date 1095-1096 nous indiquerait sans doute, à peu de chose près, l'époque de construction de l'église Saint-Jean de Charroux, puisque le pape Urbain II serait venu en consacrer l'autel.

2° Il y aurait lieu de rechercher comment, par la suite, l'Ordre du Temple devint le patron d'une église qu'il n'avait pas fondée.

3° A noter la forme *Carrofundus* qui désignerait notre Charroux. Faudrait-il y chercher une étymologie possible de Charroux et conclure que le nom de Charroux proviendrait d'un *fundus* gallo-romain ayant appartenu à une famille du nom de *Carrus* ou *Carro* ? Ce serait une exception à la règle du nom de possesseur suivi du suffixe *acum*.

Dans des notes, que les exigences de publication forcent à rédiger rapidement, ce sont des points qu'il faut se borner à signaler, laissant encore à un futur historien de Charroux le soin de chercher la solution de ces problèmes.

(1) Dans cette recherche, on pourrait s'aider de la copieuse bibliographie du pape Urbain II, telle que l'a dressée le chanoine Ulysse Chevalier, dans son *Répertoire des sources historiques du Moyen-Age*.

Rappelons en passant qu'Urbain II était français, que de son nom de baptême et de famille il s'appelait Odon de Lagery, qu'il naquit en 1042, mourut en 1099 et qu'avant d'être élevé au souverain pontificat (1088), il avait été moine bénédictin, et prieur de Cluny.

La prétendue abbaye du Pérou, près Charroux

Dans sa *notice sur la ville de Charroux en Bourbonnais* (1), M. J.-B. Peigue s'exprime ainsi à propos de l'origine de Charroux: « Il paraîtrait seulement qu'elle doit son origine aux moines de « Menat de l'Ordre de Saint-Benoît, car ce furent eux qui fondè- « rent, à cinq cents mètres de cette ville, une abbaye que l'on ap- « pelle le Pérou et qui est désigné dans la *Gallia christiana*, par « le nom d'*Abbatia petrosa* (Abbaye pierreuse).... Divers fragments « des murs de cette abbaye subsistant encore, on aperçoit facilement « à leur structure, qu'autrefois vivaient là de pieux et savants so- « litaires, *bons ouvriers de civilisation.* Au front de ces ruines sont « actuellement les bâtiments d'un domaine appartenant à M. Fran- « çois Pastier, riche et honorable rentier, capitaine-commandant de « la Garde Nationale. »

Plus loin, M. Peigue nous affirme qu'en 1568, après la bataille de Cognat, les protestants « pendant qu'ils assiégeaient la ville « [Charroux], massacrèrent les bénédictins de l'abbaye du Pérou, « qu'ils pillèrent de fond en comble, et la brûlèrent ensuite (2). »

M. le doyen Mandet reproduit les dires de M. Peigue, mais, utilisant une communication que lui avait faite M. Mauzat, il émet l'hypothèse que l'abbaye du Pérou ou Peyroux, placée « au Peyroux « ou aux Rosiers » aurait pu être fondée par des moines venus de Charroux (Vienne) et qu'ils auraient donné à ce monastère le nom de leur lieu d'origine, passé ensuite à l'agglomération des habitants voisins (3).

M. Grégoire, un peu plus prudent, sans d'ailleurs indiquer aucune source, se borne à dire en son *Canton de Chantelle*, sous la rubrique *Le Pérou* : « En ce lieu, situé au nord de Charroux, exista « un couvent qui fut détruit de fond en comble par les protestants, « en 1586 (*sic*, lire : 1568), quand ils saccagèrent la ville et la com- « manderie de La Marche. »

Reprenons toutes ces assertions et voyons si l'on peut y avoir quelque confiance.

(1) *Tablettes historiques de l'Auvergne*, tome II, p. 196.
(2) *Id.*, p. 208.
(3) *Charroux d'Allier*, par M. l'abbé MANDET, p. 2.

1° Prétendant s'appuyer sur le *Gallia christiana*, M. Peigue avance que « l'abbaye du Pérou » s'appelait en latin *Abbatia petrosa*. Or, dans le volume du *Gallia christiana* (ancienne ou nouvelle édition), qui intéresse notre région, il n'est cité qu'une seule *Abbatia petrosa* et elle est en Périgord. De plus, son nom ne se traduit pas en français par Le Pérou mais par *La Peyrouse*.

L'unique source indiquée par M. Peigue, reproduite ensuite par d'autres, sans aucun contrôle, est donc sans valeur. M. Peigue a lu trop superficiellement le *Gallia christiana* et a commis une grosse erreur en identifiant l'*Abbatia petrosa*, d'ailleurs de l'ordre de Cîteaux, avec un soi-disant établissement bénédictin du Pérou (1).

2° S'il y avait eu, à quelques centaines de mètres de Charroux d'Allier, une abbaye ayant eu un rôle dans le développement de cette ville, est-il admissible qu'on n'en trouve aucune trace ? Comment se fait-il qu'on ne connaisse aucun de ses abbés, aucun de ses prieurs, aucun de ses dignitaires ? Comment se fait-il qu'on ne connaisse aucune mention de chartes de donations, la concernant ?

Comment se fait-il qu'aucune de ses possessions ne soit mentionnée nulle part, pas même dans les terriers de Charroux du xve siècle, dans l'inventaire des titres de la maison de Bourbon, dans les actes relatifs aux paroisses voisines, à la seigneurie de Naves ?

Comment se fait-il que cette abbaye n'ait pas de droits sur l'une ou l'autre paroisse de Charroux, n'ait aucun rapport avec la commanderie de Saint-Antoine de Viennois ou la Commanderie de La Marche ?

Cette abbaye, située si près de Charroux, n'est même pas mentionnée dans la charte de franchise accordée à Charroux en 1245 et pourtant, Dieu sait avec quel luxe de détails cette charte énumère les croix placées pour limiter la franchise de Charroux. Chose extraordinaire même, cette abbaye se serait trouvée englobée dans les limites de la franchise.

M. Peigue, toujours lui, prétend que c'est dans le monastère du

(1) L'abbaye cistercienne de la Peyrouse (*Abbatia petrosa*) au diocèse de Périgueux, fut fondée le 13 août 1153. C'est aujourd'hui La Peyrouse, canton de Saint-Saud, arrondissement de Nontron (Dordogne). C'est la seule abbaye de ce nom que je connaisse en France. Voir : *Topo-bibliographie* du chanoine Ulysse Chevalier, et *Gallia christiana*.

Pérou que Jacques Le Loup, devenu évêque de Saint-Flour en 1427 « s'était livré à des études graves et à la vie contemplative ». C'est faux encore. Jamais Jacques Le Loup ne fut moine bénédictin du Pérou, il a été moine bénédictin de l'abbaye de Charroux en Basse-Marche, aujourd'hui département de la Vienne. C'est ce que nous dit le *Gallia christiana*, à l'article des évêques de Saint-Flour.

On peut donc dire hardiment qu'il n'y a jamais eu au Pérou d'abbaye, ni même de prieuré ou de couvent bénédictin. Pour y croire, j'attends des preuves indiscutables.

Il faut donc décharger la conscience des protestants de 1568, du massacre des bénédictins du Pérou, du pillage et de l'incendie de cette prétendue abbaye.

Notons en passant que Nicolas de Nicolay qui achevait d'écrire en 1569 sa *Générale description du Bourbonnais* ne souffle pas mot d'un établissement religieux au Peyroux ou Pérou, près de Charroux, et, alors qu'il a soin de noter la ruine de la commanderie de La Marche par les troupes « du vicomte Borniquet et Mouvans », reste complètement muet sur celle de la prétendue abbaye du Pérou.

Au surplus, si les protestants ont saccagé une abbaye du Pérou, ils n'ont cependant pas emporté à la semelle de leurs bottes toute la terre de l'abbaye. D'où vient donc qu'aucun héritier des moines si cruellement trucidés, n'a cherché à tirer parti des biens fonciers de cette prétendue abbaye et qu'on ne trouve aucune location de terre, aucune concession de cens, aucune vente relatives aux biens du prétendu couvent soi-disant détruit ?

Et c'est parce qu'il n'y a jamais eu d'abbaye ou prieuré, ou couvent du Pérou, que deux érudits de notre compagnie, certes très au fait de notre histoire religieuse, n'ont jamais signalé l'abbaye du Pérou, l'un le chanoine Moret dans ses *Paroisses bourbonnaises* (1),

(1) Le chanoine MORET, t. Ier, p. 491, sans indication de source, signale bien, à la date du 4 avril 1472, un *couvent de Charroux*, auquel Jacques, duc de Nemours, *comte de La Marche*, vend le péage de ce lieu. Cette mention est visiblement empruntée, et presque textuellement, au n° 6.510 de l'*Inventaire des titres de la maison de Bourbon*. En l'utilisant, à tort, à propos de Charroux en Bourbonnais, M. le chanoine Moret n'a pas remarqué qu'il s'agissait du comte de La Marche vendant à l'abbaye de Charroux sise en son comté des droits de péages et autres, lui appartenant jusque-là, sur la ville de *Charroux en Basse-Marche*. Comment le comte de La Marche aurait-il vendu des droits sur Charroux en Bourbonnais, possession des ducs de

l'autre, le chanoine Clément, sur sa précieuse *carte pour servir à l'histoire des paroisses bourbonnaises*.

Charte de franchise de Charroux, 1245

Suivant M. Peigue, s'appuyant sur la *Bibliothèque des coutumes*, « la plus ancienne charte de privilèges dont on ait ouï parler est celle accordée à la ville de Charroux par Archambault VII du nom, en 1145 » (1), mais, ajoutent Claude Berroyer et Eusèbe Laurière, auteurs de cet ouvrage, « on ne sait où elle est ».

On pourrait en effet la chercher longtemps. Elle n'a jamais existé (2).

Ni M. Peigue, ni l'abbé Mandet, qui copie son prédécesseur, n'ont remarqué que 1145 est une évidente « coquille » pour 1245. Il serait bien étrange que Charroux ayant reçu une charte de franchise en 1145, en reçoive une autre, celle-là authentique, connue, en 1245, juste cent ans après. Il serait non moins étrange que cette charte de 1245 ne soit pas, en ce cas, une confirmation. Or, il n'en est rien. La charte concédée par Archambaud de Dampierre-Bourbon, en 1245 ne fait aucune allusion à une charte antérieure, à des franchises plus anciennes. Le texte est formel, c'est une charte de franchise concédée à une agglomération qui auparavant n'en avait pas. « En nom dou père et dou fils et dou saint Esperit, Je, Archem-« bault, sires de Borbon, fois asavoir à ceus qui sont et seront et « ce letres verront que *je ai franchie* ma vile de Charrox en cele « manière... »

Je ne reproduirai pas ici le texte connu de cette charte de franchise (3). Je me bornerai à faire observer que quand bien même il

Bourbon ? Il faudrait auparavant justifier de la possession de ces droits par un comte de La Marche, de la maison de Nemours, et justifier aussi de l'existence d'un « couvent » à Charroux en Bourbonnais.

(1) Cet Archambault VII correspond à l'Archambaud V de la chronologie de Chazaud.

(2) En feuilletant La Mure, *Histoire des ducs de Bourbon et comtes de Forez*, je constate que t. III, p. 97, des remarques semblables aux miennes ont été faites par les éditeurs.

(3) On connait cette charte de 1245 par : *original perdu*, copié par le P. André (1679), copie qui est publiée par La Mure, t. III, p. 97. Confirmation du 2 septembre 1366. *Vidimus* d'août 1382. — Ratification du duc Charles Ier,

y aurait eu une charte de franchise en 1145, elle n'aurait pas été la plus ancienne charte de privilège dont on ait ouï parler ». Pour s'en convaincre, il suffit de relire dans les *Archives historiques du Bourbonnais*, les articles de Chazaud : *Les villes franches du Bourbonnais* (1). Et ce dernier a bien soin de ne pas parler de la prétendue charte de franchise de 1145.

La charte de franchise de 1245 a été confirmée, sans changements, à diverses reprises. Tous les annalistes de Charroux ayant mentionné ces confirmations, il est inutile d'y revenir et, sur ce point, je renvoie le lecteur, par exemple, au *Charroux d'Allier*, de M. l'abbé Mandet.

La prétendue châtellenie de Charroux

Suivant M. Peigue, et M. l'abbé Mandet se borne là encore à le copier, Charroux fut jadis une châtellenie. Cela résulte, dit-il, d'un dénombrement fait en 1248, sous Archambault IX (?) (Archambault VII de la chronologie des sires de Bourbon, de Chazaud).

« En 1506, ajoute-t-il, Clément Simon, bourgeois, possède le « grand et le petit fief de Jusset en la châtellenie de Charroux en « Bourbonnais. Aujourd'hui, le lieu de ce fief est inconnu. »

De ces deux faits (?), il conclut qu'en 1248, Charroux était « une « des dix-neuf châtellenies de la baronie de Bourbon », l'était encore en 1506 et « a perdu son titre de châtellenie » après la mort du connétable de Bourbon (1527), ou en 1531, date de la mort de Louise de Savoie.

Quel est ce dénombrement de 1248 dont parle M. Peigue ? Il est difficile de le savoir faute de précisions dans l'indication de l'acte et faute de références.

En tout cas, en 1245, quand Charroux reçoit des lettres de franchise, ledit lieu n'est pas siège de châtellenie. Il dépend alors de la châtellenie de Chantelle.

juin 1435 (tous deux aux Arch. de l'Allier, E fonds Charroux). *Vidimus* du duc Jean II, 1486, Arch. N[les] P. 1386[2], c. 237.

M. PEIGUE a donné le texte de la charte de 1245, avec la référence suivante : « Extrait du livre des privilèges de la province de Bourbonnais, aux archives de la ville de Moulins. Pour copie conforme, Clairefond, archiviste-paléographe. »

(1) Voir t. I[er], 1890, et notamment pour Charroux, p. 264.

Parmi les personnages présents à l'acte, il n'y a qu'un châtelain, « *Guilleumes Ouger, châtelains de Chantelles* ». Le seul représentant du sire de Bourbon à Charroux, également présent, c'est « *Bertrans de Maugirbert, prevos de la vile* ».

En ce qui concerne l'hommage rendu par Clément Simon, en 1506, on trouve bien ce qui suit dans les *Noms féodaux*, de Dom Bétencourt. « Simon (Clément). Fief de Jusset, le grand et petit, en « la châtellenie de Charroux. *Bourb.*, 1506 (T. 452, p. 94). »

Cette mention : *Bourbonnais* est certainement une erreur (1). En effet, dans les terriers de Charroux, conservés aux archives de l'Allier, A 76. (1511-1529), A 77 (1529), A 78 (1530-1531), je n'ai relevé qu'un Simon, en 1534 (Arch. Allier, A 77 f° 375 recto), il s'appelle Gervais. De plus, ni sur nos cartes modernes, ni sur celle de Cassini, ni dans le dictionnaire des noms de lieux de l'Allier, de Chazaud, on ne retrouve sur Charroux ou aux environs de lieu dit Jusset ou portant un nom approchant. Par contre, près de l'ancien Charroux, en Basse-Marche, le dictionnaire topographique de la Vienne, déjà cité, nous signale : *Jussié, hameau de la commune de Charroux, ancien fief.* Et Charroux en Basse-Marche fut authentiquement le siège non seulement d'une abbaye, mais aussi d'une châtellenie.

Ce qui montre bien que M. Peigue est dans l'erreur, c'est que, lorsque, en 1493, le duc Pierre II de Bourbon envoya des commissaires dans les châtellenies de son duché pour la réformation de la coutume, c'est à Chantelle qu'ils se rendirent. Dans le procès-verbal, le nom de Charroux n'est même pas cité. Il n'en est pas plus question que d'un abbé ou d'un prieur ou d'un moine quelconque du prétendu couvent du Pérou.

Lorsqu'en 1520, sur l'initiative du Roi cette fois, pour une nouvelle réformation de la coutume du Bourbonnais, les délégués du clergé, de la noblesse et du tiers état, les principaux officiers et praticiens du duché se réunirent à Moulins, nulle mention encore

(1) Le recours à l'acte original, dans la série P. des Archives Nationales, fait la preuve indubitable. Un correspondant de M. Fazy lui écrit que le Charroux dont il est question est sans conteste le Charroux (Vienne). Tous les hommages faits à Anne de France duchesse de Bourbonnais... Comtesse... de La Marche, sont classés sous la rubrique *Bourbonnais*. De là la mention « Bourbonnais » indiquée par Dom Bétencourt pour l'hommage d'un fief sis en la châtellenie de Charroux en Basse-Marche.

d'une châtellenie de Charroux. On voit seulement que les « habitants « de Charroux » avaient député un certain « J. Gad ».

Quant aux terriers de Charroux, conservés aux Archives de l'Allier et qui vont, dates extrêmes, de 1355 à 1775, dans aucun d'eux, sauf les moins anciens, il n'est question de la châtellenie de Charroux. Même, on trouvera des mentions de ce genre pour la période antérieure à 1527 ou 1531 « *Charroux et La Marche en Chantelle* ».

Au surplus, qu'on lise le simple inventaire de l'acte du 27 janvier 1375 (1374 v. st.) (1), par lequel Isabeau de Valois duchesse de Bourbonnais déclare avoir reçu du receveur de Chantelle, 35 muids de froment qu'elle a droit de prendre chaque année sur le grenier de Charroux.

Si Charroux était châtellenie, serait-ce le receveur de celle de Chantelle qui assurerait à la bonne duchesse la perception de son dû ?

Et cet autre (2) :

Par lettre du 23 janvier 1509 (n. st.), le lieutenant et le procureur de la châtellenie de Chantelle signalent au Président du Bourbonnais les entreprises du seigneur de Neureux, à Charroux et Gensat, avec information faite à la même date sur ces agissements.

Si Charroux était châtellenie, les officiers de Chantelle auraient-ils à se mêler de cette affaire, au moins pour ledit Charroux ?

Enserrée dans les châtellenies voisines, quelle aurait pu être au surplus l'étendue d'une châtellenie de Charroux ?

Encore un fait. Charroux touchait la châtellenie de Rochefort, jamais, dans les confinations, il n'est question de la châtellenie de Charroux. Il est toujours dit que Rochefort a limite commune avec la châtellenie de Chantelle. Et quand, par don, par apanage, la terre de Rochefort perd son rang de châtellenie de la sirerie, baronnie ou duché de Bourbonnais, où donc les vassaux vont-ils rendre hommage à leur droiturier suzerain ? Est-ce en une châtellenie de Charroux ? Non, c'est plus loin, au siège de la châtellenie de Chantelle.

On m'objectera qu'aux archives de l'Allier de belles étiquettes modernes, collées au dos des terriers de Charroux, portent : *Duché de Bourbonnais. Châtellenie de Charroux*. Mais, au lieu de regarder

(1) *Inventaire des titres de la maison de Bourbon*, n° 3.282.
(2) *Inventaire des titres de la maison de Bourbon*, n° 7.799.

une étiquette, qu'on regarde donc les terriers eux-mêmes. Je défie qu'on me montre une seule mention, à une époque ancienne, d'une châtellenie de Charroux en Bourbonnais.

On m'objectera encore peut-être que dans la table alphabétique de l'Inventaire des titres de la Maison de Bourbon, par Lecoy de La Marche et Huillard-Bréholles, on trouve, à la rubrique : *Charroux* (Allier), indication sous les nos 6.660 et 6.776, de la châtellenie de Charroux, mais si l'on se reporte à l'inventaire lui-même on constatera qu'il s'agit de la châtellenie de Charroux en Basse-Marche et des comtes de la Marche (1).

Non, Charroux ne fut jamais châtellenie de la sirerie ou du duché de Bourbonnais. La petite ville fut seulement annexe de la châtellenie de Chantelle. Les officiers de cette châtellenie y tenaient tous les quinze jours des assises foraines et, au XVIIe siècle seulement, fut créé un siège *annexe*, *sédentaire*, pourvu d'officiers qui achetèrent leurs charges, tout comme les officiers du siège principal de Chantelle. C'est par abus, pour tenter d'asseoir une prétention illusoire, jamais admise, que parfois les gens de Charroux qualifièrent châtellenie leur siège annexe.

Mon intention n'est pas d'esquisser, même sommairement, la chronique de la malchanceuse petite ville de Charroux. Trop souvent le corset de pierre que s'étaient donné les bourgeois du lieu ne suffit pas à protéger leurs biens et la vertu de leurs femmes. Les remparts de Charroux semblent avoir été pour cette ville une source de malheurs plus qu'une efficace protection. Je laisse au lecteur le soin d'en lire les péripéties, soit dans le *Canton de Chantelle*, de C. Grégoire, lequel a, le premier, donné d'après des documents originaux, de curieux détails sur les tribulations des bourgeois pendant les guerres de religion, soit dans la brochure de M. le doyen Mandet. Il y résume les pestes, les assauts, les pilleries, les exactions qui vinrent éprouver notre Charroux bourbonnais.

(1) Même constatation à propos de la rubrique *couvent de Charroux*. Les nos 6.510, 6.667, 6.676, 6.780 concernent l'abbaye de Charroux en Basse-Marche, aujourd'hui département de la Vienne, et non pas un couvent quelconque de la ville de Charroux en Bourbonnais. Le rédacteur de la table a commis une erreur manifeste en rangeant ces diverses cotes sous la rubrique Charroux (Allier).

Je veux seulement ici indiquer rapidement les principales sources, manuscrites ou imprimées auxquelles un chercheur pourra avoir recours.

I. Sources manuscrites

A. Archives départementales de l'Allier

A. 59. 1669-1789. — Baux à nouveaux cens de terres vagues, situées à La Varenne-de-Charroux, etc...

A. 60. 1445-1448. — « C'est le cahier de l'assiète que a faite Hu-
« gonin de Saint-Lubin, dict Salles, à Mgr le Duc de xx setiers de
« froment à la mesure de Charroux, rédigé par nous Chatard Verne
« et Robert Duen (?), commissaires de Messieurs les gens des comp-
« tes et du conseilh de Mgr le Duc, avec honorable hommé et saige
« Maistre Estienne de Bar, conseiller et secrétaire de mondit seig^{r}
« le Duc. »

Une table des noms facilite les recherches.

A. 64. 1554-1558. — « C'est la liève confinée, faicte suivant la te-
« neur des terriers et liève des cens, rentes et debvoirs annuelz de
« grains et argent, deubz chascun an au Roy nostre Sire, en la re-
« cepte de la chastellenie de Chantelle, à cause de son grenier et
« franchise de Charroux, sur laquelle Jehan Verne, fermier du re-
« venu de la recepte de la chastellenie dudit Chantelle, à cause de
« son grenier et franchise de Charroux, etc... »

A. 72. 1406-1449. — « C'est le terrier des subadcens dehus à Jac-
« d'Arçon (1), en la ville de Charroux, fait par moy, Chatard Vierne,
« clerc, juré et notaire de Bourbonnois, par vertus d'une commis-
« sion donnée de Monsieur le Bailly. — C'est le terrier de nobles
« hommes Guillaume et Barthon d'Arçon, frères, escuyers (2), des
« cens et surcens qui leur sont deus en la ville et franchise de Char-
« roux. »

Une table des noms des censitaires facilite les recherches.

A. 73. 1335-1461. — « C'est le terrier des cens et rentes que les
« bourgeois manans et habitans de la ville et franchise de Charroux

(1) Jacques d'Arçon, écuyer, sg^{r} d'Arçon ou Arson (paroisse de Vici et de Mazières (paroisse de Saint-Bonnet-de-Rochefort), mort en 1449 (voir *Noms féodaux*).

(2) Fils du précédent (Voir *Noms féodaux*).

« doyvent ung chacun an à très hault, puissant et excellent prince, « mon très redoubté seigneur Monseigr le duc de Bourbonnois et « d'Auvergne, à cause de son grenier dudit lieu de Charroux, fait « par nous Durand de La Croix et Jehan Carele, notaires jurés de la « chancellerie de Bourbonnois, et ce, à la requeste desdis bourgois « manans et habitans de ladite ville et autres de ladite franchise. »

Une table des noms de personnes a été dressée.

A. 74. 1459-1483. — « Terrier vieil de Rebillart, des cens deus « à Monsgr le duc de Bourbonnois, à cause de son grenier de la « ville de Charroux, pour venir à la descharge des cens que noble « homme Berthon d'Arçon, escuyer, seigneur du Boyrat (1), doibt « ung chascun an à mondit seignr le duc, comme ayant cause de feu « Rebilhart Cotin, jadis de ladite ville de Charroux, reçu J. de la « Croix et Carrele, notaires, en présence de Guillaume Chastelart « dit Godon procureur dudit Berthon d'Arçon et commis quand « ad ce. »

A la suite : Accord entre Jehan Chapelle, receveur de Chantelle, et les consuls, eschevins et manans de Charroux, fixant à 52 sols 6 deniers le septier la valeur du blé, dû *en grande quantité* au duc de Bourbonnais par les habitants de Charroux pour six années (1478 à 1483). — Table des noms de censitaires.

A. 75. 1478-1479. — Terrier des menus cens dûs au duc de Bourbonnais à cause de son grenier de Charroux, reçu par Carrele, notaire. (Table.)

A. 76. 1511-1529. — Terrier des cens et rentes dûs à la duchesse de Bourbonnois et d'Auvergne à cause de « son grenier et franchise « de Charroux »... reçu par Joly et Mighon, notaires (Table)... A la suite : « Ce sont ceulx qui sont en procès à cause dudit terrier « en la Chambre des Comptes. »

A. 77. 1529. — Terrier nouvel de Rebillart, contenant reconnaissance des cens, rentes et autres devoirs dûs à Madame la duchesse de Bourbonnois, mère du Roy, à cause de son grenier de Charroux, pour les charges de Rebilhart Cottin, reçu par J. Mighon, notaire. (Table.)

A. 79. 1533-1553. — Terrier des cens, rentes et tailles appartenant au Roy à cause de son grenier de Charroux, reçu J. Mighon,

(1) Le Bérat, paroisse de Bellenaves, châtellenie de Chantelle.

notaire. Ce terrier est divisé en dix chapitres portant en exergue, les noms des quartiers suivants : La Marche, Moyrenat, Maupertuis, Berri, Le Bourg, Les Foureurs, Rebilhard, La baillée Raymond Pourchet, et les deux derniers : Les nouvelles adcenses de la ville de Charroux et les menus cens.

Tous ces terriers, surtout ceux cotés A. 72, 73, 74, 75, sont des plus intéressants. On sait que les terriers renferment sur les lieux dits, les vieux chemins, les redevances, les questions sociales et économiques, les familles, etc..., les renseignements les plus variés. Cette source d'information a été complètement négligée par les annalistes de Charroux, aussi bien que les terriers suivants dont je vais reprendre la nomenclature tout à l'heure.

C'est ainsi, par exemple, que M. le doyen de Charroux en consultant ces terriers, eût pu augmenter sa liste de curés et de prêtres charlois.

Dans A. 73, on relève :

F° 265. — Frère Anthoine Gouguet, curé de Charroux. De la paroisse Saint-Jean, évidemment, car sa qualité de *frère* indique qu'il était chapelain de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem.

Anthoine et Pierre Orguiels et Messire Guillaume Orguiels, prestre, frères. — Anthoine Debors, escuyer (f° 309), lequel tient à cens et censive une vigne assise au Croux du Cloux, en la chaulme du Montet, contenant 8 œuvres de vigne, ou entour. — La famille des Bourdichon, en ce terrier et autres, est citée nombre de fois, et le prénom de Jehan y est fréquent. Nous reviendrons sur ce lignage.

On trouve encore :

Messire Durand Mignot, prestre (f° 102). — Frère Guillaume Margarian, gouverneur de Saint-Anthoine de Charrous. Celui-là, c'est un membre de l'Ordre hospitalier de Saint-Antoine de Viennois. — Messire Gilbert Archimbaud, prestre (f° 304). — Frère Guillaume du Ludex, curé de Sales (f° 306). C'est un chapelain de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem. — Mre Pierre Mozon, prestre (f° 249). — Mre Mathé de la Contemine, prestre (f° 290). — Mre Jehan Mory, prestre (f° 296) etc., etc...

Dans A. 72, qui va de 1406 à 1449, on trouve mention de la famille Jurien et ce nom évoque le souvenir des amiraux Jurien de La Gravière. On rencontre des Bardon, ancêtres peut-être de ces Bardon qui ont fini par tenir si bon rang dans la noblesse bourbon-

naise. N'oublions pas, au f° 24 verso, Messire Pierre de Mouzon, prestre de Charroux, le même évidemment que le Pierre Mozon, prestre rencontré au terrier A. 73.

Sautons à 1529 avec le terrier A. 77, et nous trouvons encore des Bourdichon, des Bonnelat, des Boirot, des Bardon, etc..., sans oublier Messire Pierre Pelloux, prestre (f° 7), d'une famille notable de Charroux, ni Pierre Barrin, de la ville de Charroux cité à la date du 16 mai 1530, au f° 107.

Avec lui paraît pour la première fois, à Charroux, le nom d'un lignage qui deviendra noble, bien plus même illustre, auréolé de la plus belle gloire maritime.

Ces quelques extraits suffiront, je l'espère, à convaincre le futur historien de Charroux que les terriers ne sont pas source à négliger, à le convaincre aussi qu'une histoire de Charroux ne se saurait écrire en un tourne-main, sur sources de second ordre. Il y faut du temps, plus de patience encore, et se souvenir que des sources on peut dire comme des témoins :

Non numerantur sed ponderantur.

Et sur cette réflexion d'un vieux chercheur qui n'aime pas à voir saboter, même en ses plus infimes parties, notre histoire nationale ou provinciale, revenons à la nomenclature de nos sources.

A. 80. 1640. — Reçu du grenier de Charroux, fait par « Anthoine « Grosbotz, prevost dudit lieu » comme ayant charge de noble Gilbert de Losme, adjudicataire général du revenu du domaine de Bourbonnois.

A. 81. 1640-1665. — Terrier des cens dûs au Roy, dressé par Jehan Bonnelat, conseiller du Roi, président en la châtellenie de Chantelle et ville de Charroux, assisté du Procureur du Roi....

A noter, en tête de ce volume, deux tables, l'une *de noms de lieux* et l'autre de *noms de personnes*, par ordre alphabétique.

A. 82. 1642. — Liève des cens dûs au grenier de Charroux sur les terroirs des Vignaux, du Quart, de la Coste, de Chalignat, du Crest et du Grand Chose.

A. 83. xviiie siècle. — Liève des cens dûs au grenier de Charroux, dans la ville et aux quartiers : de La Marche, de Moyrenat, de Mopertuis et de Berry.

A. 82 est intéressant à rapprocher de A. 79, pour comparer les

changements survenus après un laps de temps de cent ans environ.

A. 84. 1679-1682. — Terrier des cens dûs au Roi en la ville et châtellenie de Charroux, à cause de son grenier dudit lieu, dressé et vérifié par Me Jean Turpin, notaire royal, à ce commis par Monseigneur Jubert de Bouville, intendant de la généralité de Moulins.

Ce terrier est particulièrement intéressant à suivre au point de vue de l'instruction à Charroux, à cette époque. En effet, les reconnaissances sont signées non seulement par le notaire, mais encore par le déclarant et les témoins.

A noter aussi que Me Turpin s'arroge le droit, dans son intitulé, de qualifier Charroux de *châtellenie*. Cela répondait à l'état d'esprit des habitants qui, non contents d'avoir réussi à se faire attribuer un siège annexe fixe, de la châtellenie de Chantelle, avec officiers pour le desservir, cherchaient sournoisement à se faire reconnaître comme châtellenie et en usurpant la qualité, pensaient arriver à créer un état de fait leur permettant par la suite de s'appuyer sur cette qualification frauduleuse. Ils n'y parvinrent pas du reste et jusqu'à la suppression des châtellenies, furent, bon gré, mal gré, de la châtellenie de Chantelle.

A. 85. — C'est simplement une copie incomplète du terrier précédent.

A. 86. 1596-1602. — Liève confinée de la ville et *châtellenie* (*sic*) royale de Charroux, dressée sur le terrier Mighon (Voir A. 79).

C'est un registre, écrit au XVIIe siècle. Il comporte une table.

A. 87. 1668-1674. — Liève des cens dûs au grenier de Charroux, faite par Vernoy.

A. 38. 1767-1775. — Liève et reçus des cens et devoirs dûs au grenier de Charroux, tant en argent qu'en grains et gelines pendant la régie de J.-B. Gibon et J. Grangier, receveurs dudit grenier.

B. 1 à 731. Sénéchaussée et présidial de Moulins (1623 à 1790).

B. 732 à 880. Insinuations de la sénéchaussée de Bourbonnais et livres des criées (1563 à 1792).

L'inventaire imprimé est *sommaire* et ne donne qu'une idée imparfaite et surtout incomplète des actes conservés.

Pour y retrouver ce qui peut intéresser Charroux et ses habitants, soit comme procès soutenus au présidial, soit comme insinuations de mariages, donations, testaments, lettres de provisions d'offices

divers, criées, le chercheur devra faire preuve de cette inlassable patience dont j'ai déjà parlé. Il lui faudra lui aussi : *tenir jusqu'au bout.*

Un second volume d'inventaire devait contenir, dans la série B, les châtellenies. Ce volume annoncé par l'archiviste Grassoreille, en 1882, n'a jamais paru.

Charroux n'ayant jamais été châtellenie, il faut s'en référer à la châtellenie de *Chantelle* et consulter :

B. 1 à 130. Audiences depuis juillet 1670 à octobre 1790 (avec des lacunes).

B. 131 à 148. Audiences tenues à Charroux, de juillet 1671 à juillet 1736 (avec des lacunes).

B. 149 à 169. Insinuations d'août 1664 à juillet 1737.

B. 170. Insinuations pour Charroux, juillet 1727.

B. 171, 172. Enregistrement des ordonnances de polices pour les villes de Chantelle et Charroux (août 1760 à janvier 1790, avec des lacunes).

B. 173. Déclarations de défrichement.

B. 174 à 189. Sentences, procès-verbaux et autres actes judiciaires de 1663 à 1790 (avec des lacunes).

B. 190. — Inventaire des minutes du greffe de Charroux, 1671-1675.

B. 191. Registre des baux à ferme, 1698.

B. 192. Etats des officiers de la châtellenie de Chantelle.

C. Voir Bureaux des domaines (1693-1790). Contrôle des actes des notaires. Bureau de Charroux. — Villes et communautés d'habitants, consulter le fonds de Charroux.

E. Consulter pour E 1 à 570, la table qui fait suite à l'inventaire où sont relevées les mentions concernant Charroux. Et noter que d'après l'inventaire lui-même les mentions : *châtellenie de Charroux*, p. 24 et 27, sont le résultat d'une erreur.

Dans E 3 se trouve un vidimus de la charte de franchise.

Dans E, voir aussi aux dossiers des familles s'il n'en est pas d'originaires de Charroux. Barrin, par exemple, qui a un maigre dossier, d'ailleurs peu intéressant.

G. Le fonds des communalistes de Charroux. Un inventaire fait sur fiches, facilite les recherches, mais, sous peine de laisser échap-

33

per bien des détails intéressants, il ne faut pas se borner à prendre des notes dans l'inventaire, mais compulser les originaux.

Dans cette série G, à titre d'indication, je relève :

G. 35[2] v. Acte constatant que le commandeur de La Marche était curé perpétuel de Saint-Jean de Charroux. — 27 décembre 1487. Sentence remettant à un arbitrage le procès qui s'était élevé entre Laurent Culhat, prêtre de Charroux, et les communalistes d'une part, et Pierre Delacourt, aussi prêtre, d'autre part, au sujet d'une vicairie fondée en l'honneur de saint Marc.

G. 35[3] VIII. — 31 mars 1367, avant la Purification de la Sainte Vierge, « *Monetus Galterii* » donne aux prêtres et serviteurs de l'église paroissiale de Charroux, une émine de froment, mesure dudit Charroux, pour célébration de son anniversaire. Cet acte est scellé, sur simple queue, en cire jaune, aux armes de Bourbon.

G. 35[3] x. A signaler un contre-sceau mutilé.

G. 35[3] XI. Acte scellé du sceau de la chancellerie de Bourbonnais.

G. 35[4] XXIX. Le 7 septembre 1400 (v. st.), fondation de Joannes Ponts et Izabel, sa femme. Cet acte est particulièrement intéressant pour la topographie locale et à cause des nombreux noms cités.

G. 35[6] VIII. Le 6 mai 1521, fondation par les consuls de Charroux, Jehan Bonnelat, Antoine Popery, Antoine Renard, Gilbert Pelloux, au nom des habitants et bourgeois dudit Charroux « assemblés par « consollat, au son de la cloche ainsy qu'il est accoutusmé de faire » dans la chapelle de l'hospital Saint-Jehan de ladite ville, sis au quartier de La Marche, d'une messe des morts chaque mercredi avec absolution à dire par les communalistes de Charroux, asseyant ladite fondation sur les revenus de l'hôpital, avec charge pour les communalistes d'entretenir les dits lits de l'hôpital et les bâtiments dudit hôpital. Cet acte relate les noms de tous les bourgeois assemblés. On a donc la nomenclature du « tout Charroux » de 1521.

G. 35[6] XVI. Mention, à la date du 19 décembre 1521, de la confrérie de Saint-Jacques.

G. 35[11] XX, nous fournit une contribution à la liste des curés de Charroux : Le 10 février 1452 (v. st.), Jehan Posat, de Saint-Bonnet-de-Rochefort, vend à Frère Guillaume Denis, de l'Ordre de Saint-Jehan de Jérusalem, curé de Charroux, et aux Communalistes, une vigne et terre tenant ensemble, franche de cens et devoirs, de la contenance de 4 œuvres, pour le prix de 2 écus d'or, du coin du Roi.

G. 35^{12} XIV. Le 21 février 1493 (v. st.). Condampnacion pour messieurs les prebstres du commune de Charroux, au sujet d'une dîme.

Demandeurs : Jacques Fradet, prieur de Chappes ; Le Procureur du duc et Jehan de Villelume, prieur de Senat.

Défendeurs : Les communalistes de Charroux ; Gaston Renyer ; Anthoine de Chenières, escuyer ; Pierre Moncellon, curé de Taxat, et les consorts Bourdichon.

G. 35^{13} VIII. A la date du 4 novembre 1517, mention de Gabriel Barbier, lieutenant-général du Duc à Chantelle, tenant les assises à Charroux.

G. 36^{1} XVIIe et XVIIIe siècles. Titres de la paroisse Saint-Sébastien de Charroux. (Diocèse de Bourges). Voir notamment un procès entre la paroisse Saint-Sébastien et celle de Saint-Jean de Charroux (Diocèse de Clermont).

G. 36^{2} XVIIe et XVIIIe siècles. Titres de la chapelle N.-D. de l'hôpital de Charroux, fondée en 1663 et à la nomination du curé de la paroisse Saint-Jean.

H. 0758, 0759, 0759 *bis*, 0759 *ter*. — Prieuré Saint-Antoine de Charroux. Sa fondation 1637. — Titres divers 1637. — XVIIIe siècle (2 liasses). — Une troisième liasse relative au XVIIIe siècle, a été retrouvée par M. Flament, archiviste, dans le fonds de Charroux de la série G. — Un registre des droits utiles du prieuré.

Ce prieuré dépendait de l'abbaye bénédictine de N.-D. de Charenton, diocèse de Bourges.

Le contrat de fondation entre dame Philippe de Thianges, de Manssat, religieuse de N.-D. de Charenton, dûment autorisée par l'abbesse Marguerite de La Grange et Jacques Haure, commandeur de Saint-Antoine de Montferrand pour l'établissement d'un couvent de dames de Saint-Benoît dans les bâtiments de la commanderie de Saint-Antoine de Charroux (Ordre hospitalier de Saint Antoine de Viennois), du 17 septembre 1637, a été publié *in extenso* dans les *Archives historiques du Bourbonnais*, T. 1er (1890), p. 124 et suivantes.

H. Ordre de Saint-Jean de Jérusalem (Malte). Le département de l'Allier n'ayant pas fait partie de ceux auxquels les Archives du Rhône ont fait des versements de pièces, nos archives départementales ne renferment que fort peu de choses sur les commanderies.

L. Période révolutionnaire. Consulter le Répertoire numérique de P. Flament et le Tome I[er] de l'inventaire de cette série, par F. Claudon et P. Flament.

Pour le surplus, avoir recours aux conseils de l'archiviste départemental, pour savoir où l'on a chance de trouver des renseignements sur Charroux.

Q. Ventes de biens des émigrés, etc., indemnités aux familles des émigrés et condamnés spoliés de leurs biens. Rechercher les dossiers des familles pouvant intéresser Charroux par leur domicile ou leurs origines.

— *Collection des Gozis.* Consulter les dossiers des familles pouvant se rattacher à Charroux.

B. Archives communales de Charroux

BB. 1. 1769-1773. — Registre des délibérations prises dans les assemblées de la ville de Charroux par le corps municipal.

DD. 1. — Plan des communaux de Charroux, XVIII[e] siècle.

GG. 1 à 11. — Registres paroissiaux de Saint-Jean de Charroux, 1619-1792.

GG. 12 et 13. — Registres paroissiaux de Saint-Sébastien, 1626-1792.

II. 1. — Terrier de la seigneurie de Fressyneau. Cette seigneurie étant dans le département actuel de la Creuse, ce terrier n'a aucun intérêt pour l'histoire de Charroux en Bourbonnais.

II. 2. — Livre capitulaire contenant 12 feuillets faisant 24 rôles cotés de la main de Marie-Eléonord de Laboullay de Marilhat, prieure de la communauté des dames religieuses bénédictines du couvent de Saint-Antoine de la ville de Charroux, pour servir à enregistrer les actes de vêtures, prises d'habit et de profession.

LL. — Registre des délibérations du canton de Charroux, du 10 pluviôse an V au sixième jour complémentaire an VII.

— Un cahier de délibérations de la Société populaire de Charroux, du 20 frimaire an II au 30 ventôse an II.

Archives modernes. — Délibérations.

Un cahier de 1807-1817.

— de 1817-1826.

Un cahier de 1827-1834.
— de 1834-1838.
— de 1838-1842.
— de 1842-1853.
— de 1853-1881.
— de 1881...

— Arrêtés du maire depuis 1832.

— Atlas cadastral.

On trouve aussi à la mairie de Charroux un cahier de feuilles éparses de 1619 au moins à 1656. Les archivistes de l'Allier, dans leurs tournées d'inspection, y ont noté des prières pour les femmes relevées de couches.

L'inventaire des archives communales de Charroux, antérieures à la Révolution, a été rédigé et imprimé pour prendre place dans le second volume d'inventaire de E supplément, arrondissement de Gannat. Ce volume n'est pas près de voir le jour, mais les bonnes feuilles sont à la disposition du public, aux archives départementales.

C. Autres Archives

— Archives du château de Chantilly. Inventaire fait par Fontaine l'aîné, commis de l'administrateur des affaires du Prince de Condé, à Moulins. 3 volumes in-folio.

Dans le premier volume se trouve l'inventaire concernant Charroux en Bourbonnais.

— Archives départementales du Rhône, à Lyon.

H. Ordre de Malte. Langue d'Auvergne.

Le fonds de Malte est classé et inventorié en partie.

Un premier volume d'inventaire, imprimé, va de H 1 à H 702.

M. Delaville-Le Roulx, chevalier magistral de l'Ordre de Malte, archiviste paléographe, dans son *Cartulaire général* de l'Ordre de Saint-Jean *de Jérusalem* (1100-1310), donne, dans l'introduction, un inventaire sommaire du fonds de Malte conservé à Lyon et du fonds de Saint-Antoine-de-Viennois (Ordre réuni à celui de Malte).

Ce cartulaire, en quatre volumes in-folio, dont le dernier renferme une table des noms de lieux et de personnes, fournit des indications sur la commanderie de La Marche et du Mayet et sur la

commanderie de Saint-Antoine de Charroux, de l'Ordre de Saint-Antoine-de-Viennois.

Ce cartulaire, dédié par l'auteur à Son Altesse Eminentissime le vénérable Grand Maître de l'Ordre souverain de Saint-Jean de Jérusalem, Frère Jean-Baptiste Ceschi a Santa Croce, a été édité à Paris, par Leroux, de 1894 à 1906.

— *Archives de la Société d'Emulation du Bourbonnais.* Consulter la table des principaux, noms de lieux et de personnes, cités dans les volumes du *Bulletin* de l'origine à 1910, dressée par le docteur Henri de Brinon, l'actuel président de notre Société.

II. Imprimés

1. *Notice historique sur la ville de Charroux en Bourbonnais*, par M. J.-B. Peigue, dans le T. II des *Tablettes historiques de l'Auvergne* et tirage à part.

Cette notice ne doit être consultée qu'avec la plus grande circonspection, étant remplies d'erreurs et d'assertions non prouvées.

2° *Le Canton de Chantelle*, par C. Grégoire, Moulins, Librairie historique du Bourbonnais, L. Grégoire, 1910. Voir chapitre IV, Charroux, p. 153 et suivantes. Le § concernant Le Pérou, p. 178, est à laisser entièrement de côté.

3° *Charroux d'Allier, histoire civile, histoire religieuse*, par l'Abbé Mandet, curé-doyen de Charroux, Moulins, Imprimeries Réunies, 1923.

Dans certaines parties de cet ouvrage, celles notamment où l'auteur a suivi M. Peigue, sans contrôle, il y a lieu de vérifier en se reportant aux sources.

4° *Inventaire des Titres de la Maison de Bourbon*, par MM. Lecoy de La Marche et Huillard-Bréholles. Voir la table et avoir soin de faire une judicieuse répartition entre ce qui concerne Charroux en Bourbonnais et Charroux en Basse Marche. Les originaux sont conservés aux Archives Nationales à Paris, série P.

5° *Générale description du Bourbonnais, par Nicolas de Nicolay*, édition Vayssière, Moulins, Durond, Librairie historique du Bourbonnais, 1889. 2 volumes.

Pour Charroux, consulter la table alphabétique.

6° *Archives historiques du Bourbonnais.* A Vayssière, Moulins, Imprimerie Crépin-Leblond, H. Durond, libraire. T. Ier, 1890. Voir :

— L'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem ou de Malte en Bourbonnais, notamment VI. Commanderie de la Marche et du Mayet, p. 221 et suivantes.

— Charroux, établissement d'un monastère de bénédictines dans les bâtiments de la commanderie de Saint-Antoine, p. 124.

— Les Allemands sur les rives de l'Allier en 1576. Pour Charroux, voir p. 92.

— Les Villes franches du Bourbonnais, par A. Chazaud. Voir, notamment pour Charroux, p. 264.

T. III, 1894. Voir :

— Les visites de Simon de Beaulieu, archevêque de Bourges, dans le Bourbonnais (1284-1287). Pour Charroux, voir p. 169.

7° *Procès-verbal de la Généralité de Moulins, dressé en 1686, par Florent d'Argouges, intendant de ladite Généralité*, publié par A. Vayssière. Moulins, Librairie historique du Bourbonnais, 1892. — Pour Charroux, voir p. 143.

8° *Mémoire de la Généralité de Moulins par l'Intendant J. Le Vayer, 1698*, publié par Pierre Flament. Moulins, Librairie historique du Bourbonnais, 1906. — Pour Charroux, voir p. 57, 88, 112, 168.

9° *Histoire des ducs de Bourbon et des Comtes de Forez*, par Jean-Marie de La Mure. 4 volumes.

Pour Charroux, consulter la table du quatrième volume.

10° *Paroisses bourbonnaises* du chanoine J.-J. Moret, 4 volumes parus. Consulter au nom Charroux, les tables alphabétiques à la fin de chaque volume.

11° *Armorial du Bourbonnais*, du Comte de Soultrait (2e édition). Voir pour les armoiries de Charroux.

12° *La Terreur en Bourbonnais*, par Louis Audiat.

T. Ier, voir notice Tournaire.

T. II. Consulter la notice de La Boulaye-Marillac, à titre de documentation sur la famille de la prieure du couvent des Bénédictines de Saint-Antoine de Charroux.

13° *Le Bourbonnais sous la Révolution française*, par J. Cornillon. Consulter les tables des cinq tomes.

14° *Vente des biens nationaux* [dans l'Allier], par J. Cornillon. Consulter la table alphabétique du T. III pour les mentions de Charroux au T. Ier.

15° *Un département sous la Révolution française (L'Allier de 1789 à l'an III)*, par Louis Biernawski. Moulins, Librairie historique du Bourbonnais, 1909.

On consultera avec profit l'indication des sources pour : 1° Archives Nationales ; 2° Archives départementales de l'Allier.

16° *Le Capitaine Pontcenat, épisode des guerres de religion en Bourbonnais de 1562 à 1568*, par G. Morand. Moulins, Librairie historique du Bourbonnais, 1912.

Pour Charroux, voir p. 69 et supprimer la mention relative à la prétendue « abbaye des Bénédictins de Peyroux ».

17° *Procès des Templiers*, publié par Michelet, dans la collection de monuments inédits sur l'histoire de France. Paris, Imprimerie Nationale, 1851, deux tomes.

Voir dans T. II, Domus Templi de Marchia, Claromontensis diocesis, p. 133, 135, 248, 253.

18° *Cartulaire général de l'Ordre du Temple de l'origine à 1150*, publié par le Marquis d'Albon. Paris, Champion, 1913.

19° *Cartulaire général de l'Ordre des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem* (1100-1310) par J. Delaville Le Roulx. Paris, Leroux. Achevé d'imprimer en 1906. 4 volumes in-folio. Le dernier volume contient une table des noms de lieux et de personnes.

20° *Noms féodaux*, de Dom Bétencourt. On peut consulter indifféremment l'une ou l'autre des deux éditions de cet ouvrage.

Les actes originaux existent dans la série P. des Archives Nationales.

Aux Archives Nationales existe une table de concordance entre les mentions de registres et cotes de pièces de Dom Bétencourt et les cotes actuelles de la série P.

21° Consulter les *Inventaires imprimés* des diverses séries des

Archives de l'Allier, mentionnées plus haut. Consulter aussi les inventaires sur fiches existant pour plusieurs séries.



Après cet essai d'inventaire des sources d'une histoire de Charroux, il me reste à dire quelques mots des vieilles familles de cette ville.

Charroux, comme toutes nos petites cités, a eu ses races patriciennes, dont quelques-unes ont su s'élever. Retracer, même à grands traits, les vicissitudes de leur histoire m'entraînerait trop loin.

Après avoir relevé ce que l'*Armorial Général de 1696* nous fournit comme armoiries, je voudrais, à titre d'exemple, m'attacher seulement à quelques-unes : les Maugilbert, dits parfois de Charroux, qui représentent la vieille noblesse chevaleresque. Les Bourdichon, qui éveillent le souvenir d'un de nos grands peintres de l'école de Touraine, à la fin du xve et au commencement du xvie siècle. Les Migeon, qui offrent un exemple de ce que l'ancienne France savait faire aux colonies. Les Barrin, qui montrent l'ascension d'une lignée bourgeoise, et arrivés à la noblesse par des voies assez peu régulières entrent dans la grande histoire avec un de nos meilleurs marins du temps de Louis XV. Son souvenir vit encore au Canada, dont il fut gouverneur, et son nom reste attaché à l'exécution partielle d'un plan grandiose, suivant lequel, par des établissements le long de l'Ohio et du Mississipi, la Louisiane devait être reliée à la Nouvelle-France.

L'Armorial général de 1696 et la ville de Charroux

La ville de Charroux fut inscrite au bureau de Moulins, registre des villes et des communautés, sous le N° 15, avec les armoiries suivantes : *de sinople à un chariot d'argent.*

Les commis à l'enregistrement n'estimaient sans doute pas que Charroux pût venir de *carrus aureus*, puisqu'ils n'ont pas été jusqu'à allouer à la bonne ville un char d'or.

En dehors de ces armes officielles, Charroux a eu certainement

des armoiries antérieures. Dans un petit cahier des recettes des deniers de l'église de Monseigneur Saint-Jehan de Charroux (1607-1635), conservé aux Archives de l'Allier, M. C. Grégoire a relevé la mention d'un tableau ayant le crucifix, « l'imaige de la Vierge et de sainct Jehan-Baptiste, sainct Anthoine et sainct Sébastien, de l'aultre aussy les armoiries de la ville (1). »

Les bourgeois de Charroux semblent ne s'être pas beaucoup souciés d'armoiries. On connaît en somme peu de blasons appartenant à des familles patriciennes du lieu et bien petit est le nombre de ceux figurant à l'*Armorial Général de 1696*, même sous la rubrique : imposés d'office.

A cet égard, voici tout ce que nous fournissent dans le volume intitulé : *Généralité de Moulins*, les enregistrements faits au *Bureau de Gannat*.

D'abord les armoiries des Barrin des Ruilliers. Je me borne à signaler ici cet enregistrement. Nous en reparlerons dans la notice consacrée à cette famille.

N° 58 : Gabrielle Bonnelat, veuve de Gilbert Charetier, châtelain d'Uzel (Ussel), se voit attribuer : *d'azur, à un bonnet carré, mi parti d'argent et de sable*.

N° 124 : Jean Bonnelat, Bourgeois de Charroux, reçoit d'office les mêmes armoiries.

Et c'est tout ce que nous offre au titre Charroux l'*Armorial Général de 1696*.

Famille de Charroux ou de Maugilbert

Il y a eu une noble maison qui a porté parfois le nom de Charroux alias de Maugilbert et a fini par adopter définitivement ce dernier gentilice.

D'où lui venait ce nom de Charroux ? Aurait-elle possédé anciennement le château, avant qu'il ne vînt aux mains des sires de Bourbon ? Est-ce seulement parce qu'elle a habité Charroux pendant un certain temps, comme nous allons le constater, et à une époque où les noms de famille étaient encore imparfaitement fixés ? Cette seconde hypothèse me semble la plus vraisemblable.

(1) Voir *Le Canton de Chantelle*, p. 174.

Quoi qu'il en soit, voici ce que j'ai pu rassembler sur ce lignage.

Le premier dont j'aie connaissance est « Bertrand de Maugirbert, « prévos de la vile », lequel est mentionné, dans la charte de 1245, parmi ceux ayant juré de respecter les franchises que vient d'accorder Archambaud VII sire de Bourbon. Aucune qualification caractéristique de noblesse n'accompagne son nom, mais il en est de même pour Guillaume [sire de Bessay], frère d'Archambaud, pour messire Roger de La Palisse, pour sire Bernard Bola Mela, maréchal de Bourbonnais, sire Blain Lo Lops, sire Frans d'Aveneres et sires Unbauz de Booc. Or, ces personnages sont indubitablement de la grande noblesse du Bourbonnais. Dans la même charte, il est fait mention de la vigne de Bartomier de Maugirbert.

Le suivant me paraît être un descendant du prévôt de Charroux, Bertrand de Maugirbert :

Jean de Charroux, autrement dit de Maugirbert, damoiseau, qui fait hommage, en 1341, pour un pré situé en la paroisse et châtellenie d'Ussel (1).

C'est sans doute ce même personnage, parvenu aux honneurs de la chevalerie, trépassé avant 1367 (v. st.), que l'on trouve mentionné dans le fonds des communalistes de Charroux (2).

A une date qui n'est pas indiquée, Jean de Maugirbert, chevalier, (*Joannes de Malogirberto, miles*) avait fait son testament. Par lettres, en latin, datées du mercredi avant la fête de la Nativité du Seigneur, 1367, Pierre de Giac, conseiller de Monseigneur le duc et chancelier de Bourbonnais, certifie que Bertrand de Néris, clerc, notaire juré en la chancellerie du duché, lui a présenté un extrait du testament et dernières volontés dudit défunt Jean de Maugirbert, aux termes duquel ce chevalier léguait aux prêtres de l'église paroissiale de Charroux, 6 setiers de froment, à condition que les légataires, chaque mercredi, diraient une messe pour le repos de son âme et de celles de son père, de sa mère et de ses parents.

Il s'agit ici de l'église Saint-Jean de Charroux, qui était bien le siège de la paroisse de cette ville, celle de Saint-Sébastien n'étant que le modeste chef paroissial d'un petit faubourg.

En 1321, en la châtellenie de Verneuil, Aymonin Béchet, pour

(1) *Noms féodaux.*
(2) Arch. Allier, Fonds des communalistes de Charroux, G. 35³ VI.

Margote, sa femme, fille de feu Pierre de Maugirbert, chevalier, fait foi et hommage de vignes, cens et tailles en la paroisse de Saulcet (1).

Pierre de Maugilbert, ou de Maugirbert, reconnaît tenir, en 1300, du sire de Bourbon, sa maison de Boulée, domaine, bois, garenne, pêche, cens et tailles, le tout situé sur la paroisse de Tronget. Semblable hommage est fait, en 1350, et en 1357, par Guillaume de Maugilbert, autrement dit de Boulée, damoiseau, successeur, et sans doute fils ou petit-fils du précédent.

La lignée des seigneurs de Boulée se prolonge avec Jean de Maugilbert, écuyer, lequel, en 1443, rend ses devoirs féodaux pour l'hôtel, terre et seigneurie de Boulée, en la paroisse de Tronget, ensemble le tènement de La Réaulte, étang, moulin, prés, dîmes et taillis, sur la paroisse de Chantenay [commune de Saint-Plaisir] ; le tout relevant des châtellenies de Bourbon, Souvigny et Verneuil.

La même année 1443, Huguet de Maugibert, prévôt du Plex, fait hommage pour un hôtel, motte, fossés, domaine, cens, rentes et arrière-fiefs relevant des châtellenies de Chantelle et de Murat.

Suivant M. C. Grégoire, p. 217 de son *canton de Chantelle*, ce serait le fief prévôtal du Plex, sur Fleuriel, que Huguet de Maugibert aurait avoué en 1443, et ce Maugibert devrait être appelé de Montgilbert, car, dit-il, en 1486, Jacques de Montgilbert, écuyer, était au Pleix, et il indique comme références : « Archives de l'Allier, E suppl., p. 445 ». Mais, à l'endroit indiqué, on ne trouve rien de semblable, car il s'agit de l'inventaire des registres paroissiaux de Saint-Bonnet, registre coté GG. 29, et les actes analysés sont de 1690, 1691 et 1693, et il faut rectifier l'indication de source en lisant D. 94. C'est une mention, à la page 37, de l'inventaire d'un terrier du prieuré de Chantelle, où il est noté qu'au folio 75 dudit terrier commencent les reconnaissances de cens dûs pour terres sises au Plaix et qu'au folio 80 figure celle de Jacques de Montgilbert. Au surplus, si l'on se reporte à la table alphabétique qui clôt le volume,

(1) Ces indications et celles qui suivent, sont empruntées aux *Noms féodaux* de Dom BÉTENCOURT. Cet auteur traduit *Joannes de Carroto*, par Jean de Carrot, traduction littérale qu'il eût sûrement rectifiée en *Charroux* s'il eût été du Bourbonnais. Dans les notes que je lui emprunte, je rectifie aussi certains noms de paroisses, mal lus, ou mal imprimés : Tronchet, Sancet.

il s'agirait non du Plaix sur Fleuriel, mais du Plaix ou Pleix, commune de Voussac.

Or, si l'on consulte l'original, on constate qu'il s'agit au folio 75 du terrier coté D 94, du « Plex », paroisse de Fleuriel, et non du Plex ou Pleïx ou Plaix, paroisse de Voussac. La mention dans les confinations des lieux dits *Doulouvre*, *La Vollière*, l'existence sur nos cartes de « Montgilbert » et du Plaix entre le Theil et Fleuriel ne laissent aucun doute. C. Grégoire a donc raison contre la table imprimée de l'inventaire.

Par contre, C. Grégoire a eu tort de s'en fier à l'inventaire en nous parlant de Jacques de Montgilbert. Montgilbert n'est qu'une mauvaise lecture. Au folio 80, la reconnaissance de cens est faite par ***Jacques de Maugilbert*, *escuier***, absent et représenté (2 janvier 1487). Au folio suivant, et aussi le même jour, c'est ***Jehan de Maugilbert*, *escuier***, qui fait une reconnaissance de cens pour des terres au terroux du Plex.

Je pense que Jacques et Jehan de Maugilbert étaient frères. Il est en tous cas certain que Maugilbert est leur nom, que « Le Mont Gilbert » de la carte au 1/80.000^e^ n'est qu'une déformation du nom ancien et non moins certain qu'à la fin du xve siècle, je perds toute trace des Maugilbert, qu'ils soient dits de Charroux, de Bolée, du Plaix ou autrement encore.

Les Bourdichon

Dès le 28 mars 1465 avant Pâques (v. st.), le fonds des communalistes de Charroux mentionne un Durand Bourdichon, et le terrier de Charroux coté aux Archives de l'Allier A. 75, au folio 3 verso, nous offre une reconnaissance de cens faite par « Jehan Bourdichon pour luy et prenant en main « par (*sic*) Pierre Bourdichon, son frère, absent, enffans de feu Seguin Bourdichon ».

Et depuis lors, le nom de Bourdichon ne cesse de se retrouver à Charroux, jusqu'au milieu du xviiie siècle, où il figure encore sur les registres paroissiaux.

Le nom de cette vieille famille bourgeoise, le prénom de Jean porté, notamment aux xve et xvie siècle, par tant des siens, éveille le souvenir du célèbre peintre Jean Bourdichon, sur lequel M. Emile

Mâle a donné jadis une étude très remarquable (1). Et la question se pose : Jean Bourdichon ne serait-il pas d'origine bourbonnaise ? Ne serait-il pas issu de cette vieille souche charloise ?

Je sais bien que Jean Bourdichon a longtemps travaillé à Tours, où on croit qu'il est né. Mais ne pourrait-on croire aussi que l'artiste qui portraitura Charles VIII et Anne de Bretagne, décora pour François Ier les tentes du fameux Camp du Drap d'Or, fut sous trois rois de France le peintre en faveur, ne pourrait-on croire qu'il est né à Charroux ?

Je dois reconnaître qu'après avoir relevé dans les terriers de Charroux tous les Jean Bourdichon qui y sont cités jusqu'après 1521, date approximative de la mort du grand artiste (2), je n'en ai trouvé aucun qui soit qualifié peintre, maître-peintre ou enlumineur.

Mes coups de sonde dans le fond des communalistes de Charroux n'ont pas été plus fructueux. Les documents d'archives appelés par M. Georges Lafenestre, sont encore à découvrir.

C'est donc la question Bourdichon que je pose au lendemain de notre visite à Charroux. Puisse un érudit chercheur de notre compagnie trouver dans les recoins d'archives notariales la clef du mystère dont je n'ai pu soulever le voile (3).

Les Migeon

(*De Charroux à Moulins et en Canada*)

Parmi les plus vieilles familles patriciennes de Charroux, les Migeon viennent dans les premiers rangs.

Dès le XVe siècle, les anciens terriers (4) nous les montrent en bonne position à Charroux. Leur nom, d'abord orthographié Mi-

(1) *Gazette des Beaux-Arts*, n° du 1er mars, 1902. *Trois œuvres nouvelles de Jean Bourdichon*. Voir dans le *Bulletin*, 1902, p. 115, une courte bibliographie de cette étude de M. Mâle.

(2) M. BOUCHOT le note dès 1484 et quittant la Cour de France en 1520.

(3) On sait la belle place tenue par Jean Bourdichon et son école, lors de l'exposition des primitifs français au Pavillon de Marsan et à la Bibliothèque Nationale, du 12 avril au 14 juillet 1904. Voir le catalogue publié par M. Henri BOUCHOT et ses collaborateurs et préfacé par M. Georges LAFENESTRE.

(4) Voir les terriers de Charroux, aux Arch. de l'Allier. Le fonds des communalistes, *id.*, etc.

ghon, devient Migheon et Migeon. Ils ont fourni à Charroux des prêtres, des notaires, consuls, échevins, prud'hommes, marchands, etc. Bref, toute une lignée de bourgeois. Voulant seulement rattacher à la souche un de ses descendants qui a tenu un certain rang au Canada, je ne commencerai la filiation qu'au suivant :

Honorable homme Toussaint Migeon, bourgeois de Charroux et Perronnelle Guiot eurent entre autres enfants trois fils.

L'aîné des trois, né vers 1597, fut vénérable et discrète personne Messire François Migeon, docteur en théologie, d'abord communaliste de Saint-Jean de Charroux, puis curé de ladite paroisse et religieux de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem. Mort à l'âge de quatre-vingt-trois ans, il fut inhumé le 28 avril 1680, en l'église de Charroux, « dans la cave des prestres, au-dessous de l'autel saint Crespin ».

Le second, né vers 1603, Jean Migeon l'aîné, tout en continuant de se qualifier bourgeois de Charroux, vint s'installer à Moulins comme marchand drapier.

Par contrat du 5 avril 1633, passé en la maison de la future, à Charroux, et reçu par Me Pacaud, notaire royal en cette ville, il épousa Dame Catherine Jacquemet, veuve de Pierre Barde, bourgeois et marchand de Charroux.

Au contrat furent présents : Messire François Migeon, curé de Charroux, frère du futur ; François Lomet, écuyer, sieur de La Grelatte, conseiller du roi au grenier à sel de Gannat; Jean Barrin, écuyer, sieur des Ruilliers, demeurant à Charroux ; Guy Barde, bourgeois et marchand de Charroux ; Pierre Barde, marchand à Gannat.

Le troisième frère s'appelait Jean Migeon le jeune. Avant de m'occuper de sa descendance, je note que les frères ci-dessus nommés avaient sans doute deux sœurs. L'une, Marie Migeon, était en 1633, femme de Philippe Auvergnat et demeurait à Gannat. L'autre, Isabelle Migeon, vivait encore en 1668, religieuse bénédictine à Charroux.

Jean Migeon le jeune, né vers 1604, s'était aussi fixé à Moulins comme marchand bottier. Le 25 février 1634, il épousa, en l'église Saint-Pierre d'Iseure, Damoiselle Marie Desbordes, fille de noble Christophe Desbordes, porte-manteau du feu Roi Henri IV, et de Jacqueline Villot.

De cette union, je connais trois enfants :

1° Jean ou Jean-Baptiste, qui suit.

2° Marie Migeon, baptisée à Saint-Pierre des Ménestraux de Moulins, le 8 novembre 1637, ayant pour parrain noble Nicolas de Fougerolles, conseiller du Roi au présidial et pour marraine Marie Migeon, sans doute Madame Auvergnat, sa tante.

En la même église Saint-Pierre-des-Ménestraux, le 27 novembre 1660, Marie Migeon épousa Me Jean Couppery, marchand à Moulins, fils de feu Me Antoine Couppery, marchand teinturier à Moulins, et de dame Marguerite Millet. La nombreuse descendance en ligne féminine de Marie Migeon est encore représentée de nos jours.

Quant à Jean Migeon, l'aîné des enfants de Jean Migeon le jeune et de Marie Desbordes, il reçut le baptême en l'église Saint-Pierre des-Ménestraux de Moulins, le 26 novembre 1636. Son oncle, Jean Migeon l'aîné, fut son parrain et lui donna le nom. La marraine fut damoiselle Jeanne de Bonnefoy, femme de noble Charles Barbe, trésorier de France au Bureau des Finances de la Généralité de Moulins.

Quel motif décida Jean Migeon à passer en Canada ? On en est réduit sur ce point aux conjectures. On ignore même la date exacte de son arrivée à la Nouvelle France. Il y a lieu de croire qu'il y passa en 1665, avec le régiment de Carignan (1). En tous cas, il s'y trouvait dès cette année et portait déjà le nom de Migeon de Branssat (2). En effet, on trouve que Jean-Baptiste Migeon de Branssat fut parrain, à Québec, le 14 juillet 1665. La même année,

(1) Sur les services de Carignan-Infanterie au Canada, voir : *Histoire de l'Infanterie française*, par le général SUSANE, librairie militaire Dumaine, Paris, 1876, t. IV, p. 119.

Les renseignements qui suivent sur Jean Migeon et sa descendance, m'ont été aimablement communiqués par M. Régis Roy, membre de la Société Historique de Montréal, au Ministère de la marine, à Ottawa, Canada.

(2) Ce nom de Branssat pourrait faire songer à Bransat, canton de Saint-Pourçain-sur-Sioule, Allier. Il n'en est rien. Jamais les Migeon ne furent seigneurs de ce Bransat. Il s'agit du fief de Branssat, près de La Longue Pointe, au Canada. — *Cf.* dans *La Presse* de Montréal, n° du samedi 21 mai 1921, un article d'un érudit canadien, M. E.-Z. Massicotte, intitulé : *Les Juges de Montréal, sous le régime Français* (*1648-1760*), où se trouve une notice sur *Jean-Baptiste Migeon de Branssat*. M. Régis Roy a bien voulu me l'envoyer et j'y ai puisé quelques détails.

il épouse, à Montréal, damoiselle Catherine Gauchet de Belleville, dite aussi de La Gauchetière, originaire de Senlis en France, née en 1644, fille de noble homme Claude Gauchet, lieutenant de Roi au Havre en 1661, et cousine de M. Gabriel Souart, tour à tour curé de la paroisse de Ville-Marie et supérieur du séminaire de Montréal.

Le contrat de mariage avait été dressé, le 21 novembre 1665, par le notaire Nicolas de Mouchy, et la cérémonie religieuse fut célébrée, le 26 des mêmes mois et an. Furent présents au mariage : l'abbé Michel Barthélemy ; Roger Bonneau, sieur de La Varenne, capitaine au régiment de Carignan ; Jean-Vincent Philippe de Hautmesnyl (1) : de la Freydière, capitaine et major au régiment de Carignan (2) : Henri de Chastellard de Salière, colonel dudit régiment (3) ; Balthazard Desportes ; Annibal-Alexis de Flotte (4) ; Gilbert Dupéron ; François Féraud, lieutenant et ayde-major au régiment de Carignan ; l'abbé Gilles Pérot, curé de Montréal.

Dès son arrivée au Canada, Jean-Baptiste Migeon de Branssat s'était lancé dans le commerce des pelleteries. En 1666, on le trouve commis de la Compagnie des Indes-Occidentales. L'année suivante, d'après M. Régis Roy, en 1668 d'après M. Massicotte, il est entré dans la magistrature locale comme procureur fiscal de la justice de Montréal, et dans une pièce de 1673, signalée par M. R. Roy, il est qualifié licencié ès-lois, avocat en Parlement, et ne cesse plus d'être désigné ainsi.

(1) La famille Philippe de Marigny et de Hautmesnil, anoblie en 1654, était originaire de Normandie. Jean-Vincent-Philippe de Hautmesnil, fils de Pierre, seigneur de Marigny, s'était fixé à Montréal en 1665 où son oncle, l'abbé Souart, lui céda une partie du fief Closse. Il fut confirmé dans sa noblesse en 1671, à condition qu'il demeurerait dans la Nouvelle France. — Cf. *Armorial du Canada français*, par E.-Z. Massicotte et Régis Roy, Montréal, librairie Beauchemin, 1918, p. 79. Jean-Vincent Philippe de Hautmesnil était cousin de Catherine Gaucher de Belleville (note de M. Régis Roy).

(2) Il appartenait à une famille de Flotte.

(3) D'après l'*Histoire de l'Infanterie française* du général Susane, t. IV, p. 119 et suiv., il faut lire : Henri de Chapelas de Sallières, premier capitaine de Carignan, nommé colonel en 1665 en remplacement de Jean de Balthazard, qui venait de mourir. Balthazard Desportes devait être un officier de Carignan, parent du défunt colonel.

(4) Annibal-Alexis de Flotte, frère de M. de La Freydière. Il y a eu plusieurs familles du nom de Flotte. Je ne sais à laquelle appartenaient ces deux frères.

Nommé juge-bailli du bailliage de Montréal, le 26 août 1677, par le supérieur du Séminaire, représentant les seigneurs de l'Ile de Montréal, sa nomination fut confirmée par le Conseil souverain, malgré l'opposition de M. Joseph-Charles d'Ailleboust des Musseaux, ancien titulaire de cette charge, et le 30 septembre il entrait en fonctions, prononçant l'allocution suivante :

« Messieurs, l'honneur que m'ont fait Messieurs les seigneurs de « cette isle d'avoir fait choix de ma personne pour remplir la charge « de baillif juge civil et criminel en ladite isle, ayant été approuvé « par Messieurs du Conseil, suivant l'arrest que je vous exhibe « qui justifie la prestation de serment que j'ai fait entre ses mains, « m'a invité de vous prier de vous trouver en ce lieu destiné pour « y rendre la justice, affin que vous eussiez inspection et veue au- « tant des provisions comme dudit arrest et que dans la suitte des « temps nous concurrussions conjointement et respectivement à nos « charges, à ly administrer avec équité. Vous Monsieur le Procu- « reur fiscal, à faire que par vos soings et vigilences que je sois « informé des désordres quy sy pourront commettre pour y ajou- « ter unanimement le remède et le réglement. Et vous, Monsieur « Busset, greffier, que vos reg[istres] soient dans l'ordre que les « ordonnances vous le prescrivent. Et vous, huissiers et sergent, à « faire vos actes et exploits suivant les ordonnances pour que tous, « dans l'union et charité, nous nous acquittions du deub de nos « charges pour la gloire de Dieu, l'honneur et avantage de Mes- « sieurs les Seigneurs, l'acquit de nos consciances et au soulage- « ment des peuples, à quoy je vous exhorte de toutes mes forces.

« Ce feut leu et prononcé led jour et an que dessus à dix heures « du matin.

« MIGEON DE BRANSSAT. »

Certes, ce n'est pas de la grande éloquence et M. Massicotte a raison de dire que « le discours du juge Branssat paraîtra plutôt « terne ». Du moins, en son simple langage, le nouveau bailli dit-il bien ce qu'il veut dire, montre sa volonté de rendre la justice en conscience, « à la gloire de Dieu ». Et ce n'est déjà pas si mal.

En 1690, arguant que « la multiplicité de ses affaires l'empêche « de se pouvoir donner à son emploi », Migeon de Branssat prie

l'abbé Dollier de Casson de lui trouver un remplaçant et les seigneurs de l'île de Montréal font choix de Jacques-Alexis de Fleury Deschambault.

Mais, par édit du 15 mars 1693, la justice de Montréal fut déclarée royale, les seigneurs ne conservant que la propriété du greffe, le droit de proposer les greffiers à l'approbation du juge royal, le privilège de désigner au Roi le nom du premier titulaire de ce nouvel office. Or, les seigneurs avaient désigné au Roi Monsieur Migeon de Branssat et, par l'édit précité, le Roi avait nommé notre compatriote. Désireux sans doute d'échapper désormais à la multiplicité de ses affaires et au poids de la charge de bailli et juge royal, Jean-Baptiste Migeon de Branssat prit le parti d'aller en un monde meilleur. Quand l'édit parvint en Nouvelle-France, le sieur de Branssat était trépassé à Montréal, en sa maison sise au coin des rues Saint-Pierre et Saint-Sacrement et on l'avait inhumé le 21 août 1693.

Catherine Gauchet de Belleville ou de La Gauchetière, sa veuve, lorsqu'elle était venue jadis à Montréal ou Villemarie, avait eu la pensée de se faire religieuse. Vingt ans après la mort de son mari, elle entra aux Hospitalières de Montréal, où elle décéda en 1721, après avoir fait profession.

De son mariage étaient nés dix enfants :

1° Gabrielle-Jeanne, baptisée à Montréal, le 29 janvier 1667, dont la destinée est inconnue ; sans doute décédée en bas âge.

2° Louise-Suzanne, baptisée à Montréal, le 29 mars 1669, inhumée au dit lieu, le 22 janvier 1687.

3° Daniel, qui suit.

4° Marie-Catherine, baptisée à Montréal, le 16 décembre 1674, qui y fut « sépulturée », le 4 février 1689.

5° Jean-Baptiste, baptisé à Montréal, le 23 décembre 1676, enseveli en la même ville, le 16 octobre 1677.

6° Denise, baptisée à Montréal, le 5 février 1678. Elle y épousa en premières noces, le 21 avril 1692, Charles Juchereau, sieur de Saint-Denis, écuyer, fils de Nicolas Juchereau, écuyer, sieur de Saint-Denis et de Marie Giffard.

La famille Juchereau de Saint-Denis compte encore des représentants, tant en France qu'au Canada.

Devenue veuve, Denise Migeon épousa en secondes noces, à Montréal, le 6 septembre 1706, Louis Liénard de Beaujeu, d'une famille représentée de nos jours dans l'ancienne et la Nouvelle-France ou Canada.

7° Madeleine-Elisabeth, baptisée à Montréal, le 25 novembre 1679, inhumée à Montréal également, le 9 septembre 1680.

8° Jean-Dominique, baptisé à Montréal, le 12 juin 1681, dont la destinée est inconnue, mais probablement mort jeune.

9° Marie-Anne, baptisée à Montréal, le 27 janvier 1685. Devenue religieuse Ursuline sous le nom de sœur de la Nativité, elle fut ensevelie le 31 août 1771.

Le seul des fils ayant eu postérité fut Daniel Migeon de La Gauchetière, lequel reçut le baptême à Montréal, le 6 août 1674.

Entré dans la marine royale, on le trouve :

Enseigne de la Marine à La Louisiane, en 1694 ; Garde-marine dans la même colonie, 1698 ; Lieutenant des troupes de la Marine, 1710 ; Ayde major des troupes de la Marine, 1712. En 1725, il porta en France les dépêches de Lemoine de Longueil, gouverneur intérimaire et de l'Intendant Bégon. Fait capitaine en 1726, commandant d'un fort à La Pointe-à-la-Chevelure (Canada), en 1735, il reçut en 1736 la croix de chevalier de Saint-Louis.

Il avait épousé, à Montréal, le 31 janvier 1712, Marie Le Gay, née en 1692, morte prématurément à Montréal, en 1714, sœur de Madeleine Le Gay, mariée à Thomas de Joncaire, sieur de Chabert.

Daniel Migeon de La Gauchetière, devenu veuf de si bonne heure, n'eut que deux enfants :

1° Marie-Thérèse Migeon de La Gauchetière, baptisée à Montréal, le 10 avril 1713 ; elle y épousa, le 27 janvier 1738, François Le Marchand de Lignery, chevalier.

2° Un enfant anonyme, baptisé et ensépulturé à Montréal, le 24 janvier 1714, et dont la naissance coûta sans doute la vie à sa mère.

La famille Migeon n'a plus de représentants du nom au Canada, mais le ruisseau qui, dans la paroisse de La Longue-Pointe longe le fief de Branssat porte encore le nom de Migeon en souvenir de Jean-Baptiste Migeon de Branssat et une rue de Montréal, au centre de la ville actuelle, porte le nom de La Gauchetière, tant en

souvenir du fief de ce nom à travers lequel elle fut tracée qu'en mémoire du capitaine Daniel Migeon de La Gauchetière l'ultime descendant mâle en Nouvelle-France d'une vieille famille de Charroux (1).

La famille Migeon avait pour armoiries : *d'argent, à la tête de bœuf de gueules, posée de face et soutenue d'une bobinette de sable posée en fasce* (2).

Pendant la grande guerre, nos *cousins* du Canada ont fait preuve de brillantes qualités guerrières, de qualités françaises, j'allais dire. N'était-il pas bon de rappeler le souvenir du jeune Bourbonnais qui fit souche jadis en Nouvelle-France ? N'était-ce pas une occasion de saluer de la plume, après l'épée, ceux qui vinrent, de l'autre bord de l'Atlantique, combattre avec nous le bon combat, ceux dont l'un des leurs m'écrivait avec une légitime fierté (3) :

« Nous avons toujours gardé dans notre cœur un coin tendre « pour la France, et dans la grande guerre qui vient de finir, nous « lui avons aidé dans la mesure de nos forces (notre population n'est « pas encore à 8 millions), nous avons fourni cinq cent mille « hommes. Et nos gens se sont bien battus ! »

C'est vrai, et nous aussi, gens de la vieille France, dans notre cœur, nous avons un coin tendre pour le Canada, où ceux de notre sang ont su garder notre religion, notre langue et nos plus saines traditions.

Les Barrin des Ruilliers et de la Galissonnière

Suivant Homère en son *Iliade*, le prudent et astucieux Ulysse portait volontiers à son actif les exploits d'Achille, pour la raison que lui seul l'ayant découvert sous le virginal costume d'une jeune

(1) Si le nom de Migeon n'est plus représenté au Canada, par contre il l'est encore en Bourbonnais, mais il m'est impossible de dire si ceux qui le portent descendent des Migeon, de Charroux, ou s'y rattachent.

Migeon de Branssat ne fut pas le seul bourbonnais à passer en Nouvelle France, ainsi firent Maïeul-Pierre Du May, originaire dit-on de Souvigny, né en 1665 ; le montluçonnais Antoine Girouard, né le 20 mai 1696, dont la descendance masculine tient rang dans la noblesse canadienne ; et Antoine de La Loère des Ursins, issu d'une famille originaire du Bourbonnais.

(2) *Bulletin*, 1910, p. 324. Contribution à l'héraldique bourbonnaise.

(3) Lettre de M. Régis Roy, en date à Ottawa, Canada, du 7 octobre 1919

fille, sans lui, Achille n'eût oncques accompli au profit des Hellènes, les héroïques exploits qui faisaient sa gloire.

Ainsi pourrions-nous faire et revendiquer pour notre province le glorieux amiral Barrin de La Galissonnière, car bien qu'il ne soit pas né natif de chez nous, en ses veines coulait du sang bourbonnais, du sang de Charroux (1).

La paroisse de Saint-Bonnet-de-Rochefort comptait sur son territoire un fief, mais qui ne releva jamais de la seigneurie de Rochefort, le fief des Ruilliers situé à l'extrémité de la paroisse et bien plus proche de Charroux que de Saint-Bonnet. C'était un fief récent du reste, car je n'en ai pu trouver trace avant le milieu du XVI[e] siècle.

Les Ruilliers paraissent avoir pour origine un centre agricole cultivé par une famille de censitaires de ce nom qui, peut-être, y fonda une de ces communautés de cultivateurs si fréquentes autrefois en Bourbonnais. Le lieu dit : « Les communaux des Ruilliers » en pourrait être un souvenir. En tous cas, dans le terrier de Rochefort de 1544, à la date du 17 août, on trouve la reconnaissance de cens de Johanon Rullier. Le même terrier signale aussi celle faite le 21 avril 1544 par Pierre Barrin, notamment pour un pré sis en la justice de Rochefort, sous le moulin des Ruilliers, tenant au pré dudit Barrin.

Il y a donc lieu de présumer que les Ruilliers qui relevaient primitivement comme terres roturières de la seigneurie et justice de Rochefort, en furent détachés pour être constitués en fief. Ce fief finit par être de quelque importance puisqu'il eut des droits de justice, ainsi que le mentionne l'aveu de Rochefort en 1769. Ce même aveu établit les limites entre les justices de Rochefort et des Ruilliers, elles ont été relatées ailleurs et je n'y reviendrai pas ici (2). Ce qu'on peut affirmer, avec une certitude presque absolue, c'est que l'érection plus ou moins régulière du fief des Ruilliers, eut lieu au XVI[e] siècle, en faveur des Barrin, déjà antérieurement possesseurs de tout ou partie des Ruilliers tenus jusque là en roture. Du reste, les premiers seigneurs des Ruilliers que l'on

(1) Les détails qui suivent sont empruntés à l'étude inédite de M. Philippe Tiersonnier, sur le château et la châtellenie de Rochefort (Saint-Bonnet-de-Rochefort), en Bourbonnais. Quatrième partie. Les arrière-fiefs.

(2) Etude sur Rochefort. Deuxième partie. La Châtellenie.

rencontre sont des Barrin dont une branche, celle des Marquis de La Gallissonnière, reste historique et célèbre pour avoir donné à la France Rolland-Michel Barrin, Marquis de La Gallissonnière, né à Rochefort-sur-Mer, en 1693, gouverneur du Canada de 1745 à 1749, promu lieutenant général des armées navales en 1755 et à qui ses brillants services contre les Anglais allaient valoir le bâton de maréchal de France lorsqu'il mourut, en 1756.

Rappelons en passant que par ses ascendants paternels l'illustre marin appartenait au Bourbonnais.

En 1782, les Barrin de La Gallissonnière sollicitèrent les honneurs de la Cour, pour lesquels il fallait prouver une filiation suivie depuis 1400 au moins sans anoblissement connu. Chérin, généalogiste des Ordres du Roi, chargé d'examiner les preuves des Barrin, adressa un rapport au Comte de Vergennes, où on lit ce qui suit :

« Cette famille a des services distingués dans la robe et dans l'épée, a formé de bonnes alliance et a par ces alliances des parentés considérables. Mais quoiqu'elle ait produit à la Chambre de la réformation de Bretagne en 1669 des titres qui remontent sa filiation à un Pierre Barrin, écuyer, seigneur de Rulhières, maître d'hôtel du duc de Bourbon en 1413, il y a lieu de douter qu'elle est fort ancienne. Ses titres ne paraissent plus et elle n'a que des copies de forme défectueuse qui font soupçonner les originaux. Le Cabinet de l'Ordre du Saint-Esprit, dépôt si abondant sur les familles nobles, n'offre rien de certain sur elle avant l'année 1547 et elle n'en produit pas elle-même d'originaux au-dessus de 1557. On ne connaît même pas le berceau qu'on place alternativement en Bourbonnais, en Berry et en Poitou. Il y a plus ; un ouvrage composé il y a environ deux cents ans, lui attribue une origine bien différente de celle qu'elle se donne. C'est un dialogue entre plusieurs membres du Parlement de Bretagne sur Jacques Barrin, président en cette Cour, auteur des quatre ou cinq branches dont elle est formée. Il y est dit qu'il est fils naturel de Toussaint Barrin, chanoine de la Sainte-Chapelle à Paris, riche bénéficier, confesseur de Madame la Connétable de Montmorency et d'une lingère du Palais, que formé aux affaires il fut envoyé par le connétable de Montmorency en Bretagne pour y régir ses biens, acheta les terres de La Gallissonnière et de Boisgeffroy et une charge de conseiller puis une autre de président et épousa la fille d'un riche négociant. On n'adopte point le premier de ces points et on peut affirmer que celui de la naissance de Jacques Barrin est une pure calomnie ; Toussaint Barrin n'étoit point son père mais son oncle. Mais il n'en est pas de même des autres et il est certain que ce Toussaint Barrin qui étoit aumônier du Roy, chanoine de la Sainte-Chapelle, abbé de Saint-Maurice etc..., avoit été chargé des affaires du Connétable de Montmorency et de la dame son

épouse, cela est prouvé par des actes des années 1564, 1565, 1567, 1568 et 1569, qu'un auteur très instruit dans l'histoire des familles de Bretagne dit formellement qu'il avoit eu la première de ces abbayes par le crédit du Connétable dont il avoit été domestique (1). Il est encore certain que c'est Jacques Barrin qui acquit les terres de la Gallissonnière, de Boisgeffroy et de La Haye, et que c'est le premier de sa famille qui ait possédé des charges au Parlement de Bretagne.

Pour ne rien hasarder ici, on se borne aux faits suivants : Jacques Barrin premier du nom, est qualifié écuyer, seigneur des Rulhières et archer des Gardes du Corps du Roy dans son testament du 18 septembre 1567, et cite dans cet acte Toussaint Barrin, chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris, son frère. Il avoit eu de Gabrielle Leblanc, entr'autres enfants, trois fils et trois filles mariées dans des familles de noms peu connus. Les fils furent Jacques II qui suit, Anne, seigneur de Rulhières... et Pierre, etc. »

Je puis être plus précis que Chérin sur le lieu l'origine des Barrin, au moins depuis la fin du xve siècle. Ils étaient originaires de Charroux.

Les actes provenant des anciennes archives des communalistes de la dite ville (2), le terrier de Charroux coté A 77, nous font connaître en effet, antérieurement aux plus anciens registres paroissiaux de la ville actuellement existants :

— Jacques Barrin, notaire de la chancellerie de Bourbonnais, vivant le 29 novembre 1508 et rappelé, après son décès, le 3 février 1517 (v. st.) et le 13 mai 1518.

— Pierre Barrin, de la ville de Charroux, qui reconnaît cens le 16 mai 1530 (A. 77, f° 107).

— Pierre Barrin, communaliste de Charroux, 20 octobre 1541.

— Pierre Barrin, sieur des Ruilliers, bourgeois de Charroux, 13 mai 1553.

Plus tard, on trouve encore dans un très intéressant registre des délibérations des consuls et bourgeois de Charroux, Annet Barrin, mentionné avec d'autres bourgeois et tous qualifiés honorables hommes (14 avril 1595). Enfin, une délibération du 6 mars 1597, nous montre que Me François Barrin, sieur des Ruilliers, avait été imposé à la taille des villes closes par les consuls en charge en 1596. Il avait fait opposition à cette inscription, arguant de sa

(1) Il faut entendre ce mot domestique, dans son sens ancien d'attaché à la maison du connétable de Montmorency.

(2) Arch. : Allier, G. Communalistes de Charroux.

qualité d'écuyer et un procès s'engageait. Dans la délibération, les bourgeois de Charroux décident que l'instance sera poursuivie par les consuls en charge « et que la callité dudit Barrin prinse d'es-« cuyer soict rayée et à ceste fin le requérir que n'estant de la « quallité et pour survenir (*sic*) aux fraictz desdicts poursuittes « qu'il soit prins des deniers provenant de la terre de l'ospi-« tal... (1) ».

Ces diverses mentions donnent sans conteste raison à Chérin, disant que la noblesse des Barrin n'était pas antérieure au milieu du xviᵉ siècle et suspectant la généalogie produite par eux.

Pour ne parler que des Barrin des Ruilliers, il semble bien qu'ils ne se sont agrégés à la noblesse que par le service militaire et à la faveur des guerres de la seconde moitié du xviᵉ siècle, particulièrement des guerres civiles. La protection du connétable de Montmorency ne dut pas non plus leur être inutile pour transformer les notables bourgeois de Charroux en petits gentilshommes qui, une fois lancés, surent faire leur chemin et, de générations en générations, pendant près de trois siècles, servirent vaillamment leur pays, l'épée au poing ou dans la robe.

Au reste, voici la généalogie manuscrite des Barrin, telle qu'on la trouve à la Bibliothèque Nationale aux Pièces Originales (2).

Si cette généalogie doit être considérée comme suspecte et même comme fausse quant aux qualités données aux personnes, peut-être peut-elle être acceptée sous réserve au point de vue filiation et, à partir du cinquième degré devient exacte à tous points de vue, Chérin nous en est garant. Je m'attacherai d'ailleurs à la contrôler par diverses sources de renseignements, toutes les fois que j'en aurai l'occasion.

(1) Arch. : Allier, E 153¹. Délibérations des consuls et bourgeois de Charroux. Ce registre contient pour la fin des guerres de religion dans la région des détails inédits pour la plupart et d'un réel intérêt. C'est le seul qui ait été conservé pour le xviᵉ siècle. — M. C. Grégoire a utilisé cette source dans son *Canton de Chantelle*, p. 158 et suivantes.

(2) Volume 197. Dossier 4.296. Voir aussi pour les Barrin : *Dossiers bleus*, vol. 61. — *Carrés d'Hozier*, vol. 63. — *Noms féodaux*. Registres paroissiaux de Saint-Pierre-des-Ménestraux de Moulins, de Saint-Bonnet-de-Rochefort, de Charroux, etc.

Généalogie des Barrin

I. Pierre Barrin (1), maistre de l'argenterie du duc de Bourbon, selon les mémoires du sieur Mégret, épousa Jeanne de Saponay, fille de Gauthier, écuier, sieur dudit lieu, et de Marie Caille. D'où :

II. Pierre Barrin, écuier, maistre d'hostel du duc de Bourbon, vivait l'an 1430, épousa Isabeau Chambon, fille de Jaque, écuier, sieur de Grignac, et de Madeleine de Grassai. Pierre Barrin serait mort avant le 1er septembre 1460, d'après la généalogie communiquée à Chérin, en 1782, par le Comte de La Gallissonnière, mestre de camp d'un régiment de chasseurs à cheval. D'eux naquit :

III. Antoine Barrin, écuier, seigneur des Billonnières, épousa, le 1er septembre 1460, Marie de Laudan, fille de Claude, seigneur d'Arson et de Vandat, gouverneur du château de Naves, et de Nicole de Vauvray, sa veuve (2), dont entr'autres enfants :

IV. Jean Barrin, écuier, seigneur des Billonnières, gentilhomme ordinaire du duc de Bourbon, premier prince du sang (*sic*), connétable de France, qu'il suivit dans sa disgrâce en Italie. Il épousa, le 10 janvier 1500 (ou 1501), Marguerite de La Presle, fille de N....

(1) Il y a lieu de noter que les Barrin eux-mêmes ne donnent aucune qualification noble à ce premier Pierre Barrin, et semblent admettre que c'est avec lui que commence l'élévation de la famille. Pour les degrés I, II, III, je n'ai trouvé aucune trace, dans les extraits de la Chambre des Comptes de Bourbonnais, de du Fourny, ni dans l'inventaire des titres de la Maison de Bourbon, d'individus du nom de Barrin, ayant rempli des fonctions quelconques à la cour de nos ducs. Ces qualifications me paraissent inventées de toutes pièces pour dérouter et dissimuler une origine modeste, plus modeste peut-être que celle de bourgeois de Charroux, qui fut incontestablement celle portée par les Barrin à la fin du XVe siècle et dans la première moitié du suivant.

Les alliances Saponay et Chambon de Grignac me paraissent fantaisistes. On ne trouve aucune trace de ces familles dans les *Noms féodaux*.

(2) Cette alliance est possible mais peu vraisemblable, vu la haute situation nobiliaire des Laudan et la bourgeoisie notoire des Barrin à cette époque. La terre et seigneurie d'Arson, près Ebreuil, arriva aux Laudan, Lodant ou Laudant, par suite du mariage, le 6 mars 1499, de Marguerite d'Arson avec Annet de Laudant, sr dudit lieu, de Beaumont, de Chaumely et d'Arson, veuf de Michelle de La Fayette, fils d'Antoine, seigneur de Cropières et autres lieux, et de Jeanne d'Auveille (ou d'Aureille), lequel Annet de Laudant transigea le 28 juillet 1499 avec Antoine de La Tour, vicomte de Turenne (*Cabinet d'Hozier*, vol. 214). Les preuves relatées par d'Hozier ne donnent que la filiation d'Annet de Laudant et de Marguerite d'Arson.

seigneur de La Presle, et de Pernelle de La Vie, sa deuxième femme. Suivant la généalogie produite devant Chérin la femme de Jean Barrin s'appelait Anne Couagnon (1). Jean eut pour enfants :

1° Pierre Barrin, qui suit.

2° Toussaint Barrin, abbé de Saint-Maurice, de Saint-Lô et de Ferrières, chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris, lequel testa le 25 avril 1561 et mourut le 10 mai suivant.

Je rappelle que Pierre, qui suit, et Toussaint, son frère, sont admis avec leurs noms et qualités par Chérin.

V. Pierre Barrin, écuier, seigneur des Billonnières et des Ruillières [Ruilliers], homme d'armes de la compagnie des Gardes du Corps du Roy, mort des blessures qu'il reçut à la bataille de Saint-Quentin, le 10 août 1557 ; gît dans le chœur de la Sainte-Chapelle à Paris. Il épousa, le 17 octobre 1518, Gabrielle Le Blanc, fille de N..., et de Michelle du Moulin.

D'après la généalogie produite devant Chérin, il fut aussi maréchal des logis de la compagnie de gendarmes de M. le Connétable de Montmorency et épousa en deuxièmes noces, suivant contrat du 14 octobre 1548, damoiselle Rache de Role (*sic*).

Quant à la qualité de maréchal des logis de la compagnie du connétable de Montmorency, c'est une assertion des plus contestables. Il existe à la Bibliothèque Nationale de nombreuses monstres de la Compagnie du célèbre Anne de Montmorency, connétable de France. Ces monstres ont été utilisées par M. Fleury-Vindry pour son *Dictionnaire de l'Etat-major français au* XVIe *siècle*. Dans aucune, on ne trouve mention d'un Barrin comme maréchal des logis de la dite compagnie.

Du premier lit :

1° Jacques Barrin, écuier, seigneur des Ruilliers, conseiller au

(1) L'alliance Couagnon est sûrement la seule exacte. Les Couagnon étaient habitants de Charroux et Anne était peut-être sœur de Jean Couagnon, qui m'est connu comme curé de Bègues, originaire de Charroux et cité sous la forme « Couaignon » dans un acte du 4 juin 1507 (Arch. Allier G. Communalistes de Charroux).

Quant au fait de Jean Barrin accompagnant le Connétable de Bourbon, je n'y peux pas plus croire qu'aux qualités qu'on lui donne. Ce prétendu *Jean* était plus vraisemblablement Pierre Barrin, habitant de Charroux, vivant encore en 1530.

Parlement de Bretagne, reçu le 11 octobre 1564 ; second Président aux Enquêtes dudit Parlement, le 6 septembre 1571 ; Président des Comptes, le 2 mars 1575 ; puis, Grand Président du même Parlement, le 20 février 1577. Il testa le 3 octobre 1593, et mourut le 26 des mêmes mois et an. Il avait épousé par contrat du 13 avril 1573, Jeanne de Ruis, fille d'André, gentilhomme espagnol, gouverneur perpétuel de la ville de Lima, capitale du Pérou, et d'Isabelle de Santo-Domingo.

Il forma la branche de Boisgeffroy et de La Gallissonnière, qui se divisa en plusieurs rameaux, et fut l'ancêtre direct de La Gallissonnière, lieutenant général des armées navales.

2° Annet Barrin, sieur des Ruilliers, qui suit.

3° Pierre, seigneur des Billonnières.

4° Toussaint, seigneur de Grandchamp, épousa Denize Coiffier.

5° Marie ;

6° Anne ;

toutes deux mariées.

VI. Annet Barrin, écuyer, sieur des Ruilliers, archer des ordonnances du Roy, capitaine de la ville de Charroux, mort avant le 18 septembre 1618, épousa en premières noces, le 16 juillet 1564, Antoinette Douet, fille de Claude Douet et de Philippes Grunce ; en deuxièmes noces, le 10 octobre 1584, Claude de Rochefort.

C'est évidemment lui l'Annet Barrin mentionné dans le registres des délibérations des consuls et bourgeois de Charroux, à la date du 14 avril 1595, qualifié honorable homme et bourgeois de ladite ville. Lui aussi, qui fut envoyé en députation, avec d'autres, par les habitants de Charroux, pour éviter à la ville le passage de troupes royales (1).

A noter qu'il est douteux qu'Annet ait été gouverneur de Charroux. Il y a là, pour moi, ou un enjolivement, ou une confusion avec son fils Jean.

Du premier lit, Annet Barrin eut :

1° François Barrin, sieur des Ruilliers, mort avant le 22 septembre 1618.

C'est lui qui eut des difficultés avec les bourgeois de Charroux,

(1) *Assises scientifiques du Bourbonnais*, 1886. *Les guerres de religion en Bourbonnais*, par E. BOUCHARD, p. 553.

en 1596-1597, au sujet de son inscription au rôle de la taille et de sa qualité d'écuyer (1).

2° Pierre (état inconnu).

3° Gabrielle (état inconnu).

4° Jean, qui suit.

VII. Jean Barrin, écuyer, sieur des Ruilliers, né vers 1582, maintenu dans son ancienne noblesse par arrêt de la Cour des Aydes de Paris, du 27 avril 1630, capitaine-major du régiment de La Rochegiffard, mort avant le 4 juillet 1636. Il épousa, le 22 octobre 1618, Gilberte Lomet, fille de Philippe, homme d'armes des ordonnances du Roy, capitaine du château de Chantelle, et de Guillemette Le Febvre.

Jean Barrin eut l'art de se faire nommer gouverneur de Charroux en 1620, ses lettres de nomination, signées par M. de Saint-Gérand, gouverneur du Bourbonnais, le qualifient noble Jehan Barrin, écuyer, sieur de Rulliers. Il fut installé dans ses fonctions le 6 juillet, et le 12 les habitants lui jurèrent obéissance (2).

Après ce coup de maître, on juge que les bourgeois de Charroux ne parlèrent plus de faire payer la taille aux Barrin et ne contestèrent pas à leur gouverneur la qualité de noble et écuyer.

Nous trouvons ce Jean Barrin cité deux fois dans les registres paroissiaux de l'église Saint-Jean de Charroux. D'abord, le 10 décembre 1620, à l'occasion d'un baptême : « Jehan Barrin, « sieur des Ruilliers, gouverneur de Charroux ». La marraine est : « Charlotte de Basmaison, femme de Jehan Bonnelat. » [« Noble Jehan Bonnelat, sieur de La Garde, docteur en médecine », même registre].

On rencontre ensuite son nom, cité à l'occasion du baptême d'un de ses fils, non mentionné dans la généalogie des Pièces Originales, sans doute parce que cet enfant mourut jeune : 25 septembre 1623, baptême de Philippe, fils de noble Jehan Barrin et de Gilberte [Lomet] de La Grelatte ; parrain, noble Jehan Prieur, Conseiller du Roi, commissaire des vivres et receveur des aydes et tailles en l'élection de Gannat ; marraine, damoiselle Guillemette

(1) Arch. Allier E 153[1]. Délibérations des consuls et bourgeois de Charroux, du 6 mars 1597.

(2) C. Grégoire. *Le canton de Chantelle*, p. 167.

Le Feuvre. Cette dernière doit sans doute être Guillemette Le Febvre, femme de Philippe Lomet, sieur de La Grelatte, grand'mère du nouveau baptisé.

D'Annet Barrin et de Gilberte Lomet de La Grelatte, sa femme, vinrent, entre autres enfants, les deux suivants, cités dans la généalogie des Pièces Originales :

1° Pierre, qui suit.

2° Sébastien Barrin, chanoine de Saint-Martin de Tours.

VIII. Pierre Barrin, écuyer, sieur des Ruilliers, capitaine dans le régiment de Conty, en 1666, lieutenant-colonel de celui de Villars en 1692, encore vivant en novembre 1708, épousa : 1° le 13 février 1667, Françoise Martin, fille de Jean, sieur de Saint-Priest, conseiller-assesseur en l'élection de Gannat, et d'Antoinette Bourrachot ; 2° le 22 janvier 1683, Angélique de Poilvillain, fille de Martin, sieur de La Rochelle, et de Judith de Singal.

Après avoir été lieutenant-colonel de Villars, Pierre Barrin devint lieutenant-colonel au régiment de milice de Bourbonnais et ne remplissait plus cette fonction en 1704 (1).

Il fit enregistrer ses armoiries dans l'*Armorial général* de 1696, Généralité de Moulins, Bureau de Gannat. On y lit en effet, à la page 212 :

« N°s 18-19. — Pierre Barrin, écuier, seigneur des Ruilliers, lieu-
« tenant-colonel du régiment de milice de Bourbonnois, et Angéli-
« que de Poilvillain, sa femme, portent : *d'azur, à trois papillons*
« *d'or, deux en chef, un en pointe ; accolé : party d'or et d'azur.* »

A la page 219, on lit encore :

« N° 41. — Marie de Barin, veuve de Claude de Cistel, écuier,
« lieutenant-colonel du régiment d'Anguein, porte comme ci-devant
« n° 18. »

Cette Marie Barrin était sans doute une sœur de Pierre.

Ce dernier augmenta ses possessions sur Saint-Bonnet-de-Rochefort en achetant de Marcellin de Salvert, écuyer, sieur du Luth et de la Motte-d'Arçon, et de Jeanne de La Salle, son épouse, le fief et seigneurie de Mazières (2). Bientôt après, en 1696, qualifié

(1) Arch. municipales. Moulins, n° 474, p. 332.

(2) La terre de Mazières relevait en arrière-fief de la châtellenie de Rochefort et de celle de Chantelle quand Rochefort perdait son rang de châ-

alors écuyer, seigneur des « Roulliers » et lieutenant-colonel au régiment de Villars, il remplit pour Mazières ses devoirs féodaux vis-à-vis du Roi (1).

Pierre Barrin paraît n'avoir pas eu d'enfants de son second mariage, mais du premier lit étaient venus les suivants :

1° François, qui suit.

2° Gilbert Barrin des Ruilliers, mousquetaire de la garde du Roy, puis garde-marine en 1699, mort le 27 février 1699, aux Ruilliers, et inhumé à Charroux.

3° Vincent Barrin, écuyer, capitaine de dragons au régiment de Vassé, en 1703, mort en Flandres, de ses blessures, le 2 décembre 1708.

4° Elisabeth Barrin, dont le sort est inconnu.

IX. François Barrin, écuyer, sieur des Ruilliers, capitaine de dragons dans le régiment de Vassé, épousa, en l'église Saint-Pierre-des-Ménestraux, à Moulins, le 17 janvier 1704, damoiselle Catherine Mignot, fille de défunt noble François Mignot, sieur de La Cour (Contigny), et de défunte damoiselle Jacquette Binville, de la paroisse d'Iseure, demeurant à Moulins.

Au mariage assistèrent : le père de l'époux, noble Pierre Girault, sieur de Chaugy (Bessay), ci-devant châtelain de Moulins, noble Michel Binville, écuyer, président au grenier à sel de Moulins, Jean Binville, avocat en Parlement, qui tous signèrent l'acte de mariage (2).

François Barrin, écuyer, demeurant en son château des Ruilliers, paroisse de Saint-Bonnet-de-Rochefort, capitaine de dragons, agissant pour Catherine Mignot, sa femme, et pour François Mignot, bourgeois de Moulins, propriétaires par indivis du fief de La Cour, paroisse de Contigny, remplit devant le châtelain de Verneuil, en

tellenie. Mazières a appartenu d'abord à une famille de ce nom. En 1350, Chatard Quotin en est seigneur. Vers 1400 elle passe aux d'Arson, puis par alliance, en 1499, aux Laudant, puis encore par alliance aux La Salle, encore par alliance, en 1656, aux Montrognon de Salvert, qui vendent vers et avant 1696 aux Barrin des Ruilliers.

(1) *Noms féodaux, sub.* Barrin.

(2) Arch. municipales de Moulins. Reg. n° 474, p. 332. — La généalogie des Pièces Originales donne le 23 décembre 1703 comme date de mariage. C'est sans doute celle du contrat qui a précédé la cérémonie religieuse. La même généalogie qualifie François Mignot : sieur de la Salle.

1706 et 1707, les devoirs féodaux dus par ce fief. En 1716 et 1717, il satisfit aux mêmes obligations pour les fiefs des Ruilliers, de Mazières, sur Saint-Bonnet-de-Rochefort, et pour ceux des Granges et des Forges, paroisse de Taxat-Senat, sous Charroux (1).

François Barrin mourut aux Ruilliers dans la nuit du 6 au 7 janvier 1731, et fut inhumé en l'église de Saint-Bonnet-de-Rochefort, « dans sa chapelle » (2).

La généalogie des Pièces Originales ne signale, comme descendant de lui, que :

X. Vincent Barrin, écuyer, seigneur des Ruilliers, de Mazières et des Granges. Né, le 13 février 1708, il épousa, le 14 juillet 1736, Marie-Madeleine Barrin, fille de Roland Barrin, marquis de La Gallissonnière, d'abord chevalier de Malte, puis, lieutenant général des armées navales, commandant du port de Cherbourg, chevalier de Saint-Louis, et de Catherine Begon (3).

Par ce mariage, Vincent Barrin des Ruilliers devint le beau-frère de Rolland-Michel Barrin, marquis de La Gallissonnière, le célèbre marin. Ce dernier étant mort à Nemours, le 26 octobre 1756, sans postérité de son union avec Marie-Catherine-Antoinette de Lauzon, le seigneur des Ruilliers se fit appeler marquis de La Gallissonnière et ce titre était en même temps porté par un cousin-germain de sa femme : Jacques-François Barrin, marquis de La Grande-Guerche, président au Parlement de Bretagne, marié à Toussainte Chevreul dame de Meaux, puis par un fils de ces derniers, Charles-Vincent, marquis de La Gallissonnière et de La Guerche, marié le 28 mars 1730, à Madeleine Jacques de la Borde (4).

(1) *Noms féodaux*. Par suite de faute d'impression, Dom Bétencourt indique à tort les dates de 1606 et 1607 pour les devoirs féodaux rendus à cause de la Cour, par François Barrin.

(2) Registres paroissiaux de Saint-Bonnet-de-Rochefort.

(3) Cette dernière était fille de Michel Begon, intendant de la Marine et de N..... Drouillon (V. Généalogie des Pièces Originales). — Roland Barrin, m[is] de La Gallissonnière, était tenu pour un des meilleurs marins de la fin du règne de Louis XIV.

(4) D'où un fils : Auguste-Félix-Elisabeth Barrin, titré comte de La Gallissonnière, colonel d'un régiment de chevau-légers, marié à M[lle] Poisson de Malvoisin, fille d'un maréchal de camp. C'est pour cette dernière qu'il sollicita la présentation au Roi et les honneurs de la Cour, ce qui fut accordé en 1788, malgré les réserves formulées par Chérin sur l'ancienneté de noblesse des Barrin.

Vincent Barrin des Ruilliers fit à Chantelle, en 1736, foi et hommage, aveu et dénombrement pour les fiefs recueillis dans la succession paternelle. En parcourant les registres paroissiaux de Saint-Bonnet-de-Rochefort, on peut voir qu'il habitait souvent aux Ruilliers, où naquirent beaucoup d'enfants issus de son mariage avec sa cousine La Gallissonnière.

Voici ceux qu'indique la généalogie des Pièces Originales :

1° Antoine-Michel Barrin, né le 5 avril 1737, lieutenant des vaisseaux du Roi.

2° Marie-Catherine-Madeleine, née le 4 juin 1738.

3° Athanase-Scipion Barrin, né le 19 décembre 1739. Il prit, après son père, le titre de Marquis de La Gallissonnière. Il entra dans la marine, où vivait encore le souvenir de son grand-père maternel et surtout de son oncle (1). Promu garde de la marine, le 5 septembre 1755, il passa lieutenant le 24 mars 1772 et chef de division le 1[er] mai 1786. Il mourut le 19 septembre 1805, à Avessac (Loire-Inférieure).

C'est peut-être lui ou son frère cadet, Cyprien, dont il va être parlé, le « La Gallissonnière » contre lequel on donna défaut lors de la convocation des nobles de la sénéchaussée de Moulins, pour la nomination de députés aux Etats-Généraux en 1789.

4° Anastasie, née le 10 janvier 1741.

5° Augustin Barrin, né le 22 janvier 1742. Au moment de la Révolution, il était parvenu au grade de lieutenant-colonel au régiment de Chartres-Dragons. Il émigra.

6° Cyprien, qui suit.

7° Appollonie, née le 20 février 1745.

8° Marie, née le 1[er] juin 1746.

C'est elle sans doute qu'on trouve pensionnaire aux bénédictines de Charroux, le 2 juillet 1753 (Marie Barrin, fille de Vincent, sieur des Ruilliers, Reg. paroissiaux de Charroux, G. G. 10).

(1) Ce coin du Bourbonnais était alors une pépinière de marins, voire de coloniaux. Outre les Ligondès à Rochefort, les Goy à Bègues, on rencontre encore à Charroux même : 1767, Antonin Bonnelat, officier de marine à Cayenne. — 1785, Antoine Bonnelat, chevalier de Saint-Louis, capitaine commandant des chasseurs au régiment du Cap, fils de Gilbert-Antoine, bourgeois de Charroux, châtelain de Saint-Bonnet-de-Rochefort. (Reg. paroissiaux, GG. 10.)

35

La généalogie des Pièces Originales s'arrête ici, donnant sur cette génération de sommaires indications que je me suis efforcé de compléter quelque peu. Ce n'est pas à l'aide des registres paroissiaux de Saint-Bonnet-de-Rochefort qu'on peut indiquer la suite des seigneurs des Ruilliers et de Mazières, car ils disparaissent du pays, abandonnant le château des Ruilliers où ils installent le régisseur Desboudards. Les filles s'en vont à la ville, à la Cour peut-être, peut-être aussi dans les terres qui pouvaient leur venir de leur mère. Les fils sont au loin, au service, sur mer ou dans de lointaines garnisons.

XI. Cyprien-Charles Barrin, né le 5 janvier 1744, bien qu'un des plus jeunes enfants de Pierre, semble être celui qui s'occupa des possessions bourbonnaises de la famille et c'est pourquoi je le mets en vedette, au XIe *degré* de la généalogie de sa maison, plus ou moins prouvée pour les premiers. Nous le voyons, en effet, le 2 juillet 1779, à Chantelle, faire foi et hommage, tant pour lui que pour ses frères et sœurs, des fiefs de Mazières et des Ruilliers, paroisse de Saint-Bonnet-de-Rochefort et de La Motte de Chalignat, paroisses de Saint-Bonnet-de-Rochefort et Ussel (1).

Il est possible que Cyprien Barrin ait émigré, car une délibération du Directoire de Gannat, du 28 germinal an II (17 avril 1794) (2) parle des « deux frères Barin émigrés » ; toutefois Louis-Augustin Barrin, lieutenant-colonel au régiment de Chartres-Dragons, figure seul sur la liste des émigrés de l'Allier, publiée par le docteur Cornillon, dans son *Bourbonnais sous la Révolution française* (3).

Cette émigration de l'un au moins des Barrin amena des déboires pour la famille dont les biens bourbonnais étaient, semble-t-il, restés indivis. Les quelques mentions suivantes suffiront à donner une idée de ces tribulations.

Le fermier et régisseur des Ruilliers, Desboudard, se vit lui-même en butte aux suspicions du Comité révolutionnaire de Gannat. Il fut taxé pour une contribution forcée que les aimables sans-culottes consentirent à modérer : « A Charroux, Déboudard, agent

(1) Arch. Nationales C. 130, p. 111. C'est la seule mention que j'aie trouvée du fief de La Motte-Chalignat.

(2) Arch. Allier, L. 193.

(3) T. II, p. 320.

« de Barrin émigré, modéré à 2.000 livres. » (3 frimaire an II, 22 novembre 1793). Quant à Déboudard père, de Naves, « égoïste », il se vit taxer à 300 livres (1).

Le chirurgien Desboudard comprit qu'il fallait trancher dans le vif et tâcher d'en finir pour éviter à lui et aux siens de plus graves avanies. Aussi le voit-on demander au Directoire « qu'il soit nommé « un expert à l'effet de faire l'estimation des bestiaux de la ferme « des Ruliers, appartenant à l'émigré Barin, appartenant actuelle- « ment à la Nation » : ce qui est accordé par le Directoire, le 27 pluviôse an II (16 février 1794) (2).

Un peu plus tard, nouvelle demande : « François Desboudard « officier de santé, demande à être payé du temps qu'il a employé « soit pour être gardien de la maison de l'émigré Barin, ou pour « engranger les récoltes, écosser les grains, conduire les bleds aux « marchés, acheter des bestiaux, enfin pour avoir fait tout ce qui « était nécessaire à la charge. »

Le Directoire accorde 800 livres, le 24 ventôse an II (14 mars 1794) et le département confirme le 25 floréal an II (13 mai 1794) (3).

Le partage entre la Nation et les parents des émigrés eut lieu pour les Barrin comme pour les autres. Ceci résulte du registre des délibérations du Directoire du District de Gannat, 28 germinal an II (17 avril 1794).

« Vu l'arrêté du Directoire du département du 4 juillet 1793, qui « attribue aux citoyennes Marie et Anastasie Barin, sœurs des deux « frères Barin, émigrés, la moitié dans la propriété des Ruliers et « dépendances ; vu notre arrêté du 24 nivôse aussi dernier, par « lequel sur la demande des dittes citoyennes Barin et en confor- « mité de l'article 10 de la loi du 13 septembre dernier, les citoyens « Tavernier et Sauget sont nommés experts pour désigner la partie « afférente aux dittes filles Barin, etc... », il est procédé à un tirage au sort.

Le premier lot comprenant la maison et réserve des Ruliers, le petit domaine, le domaine de Mazière et la locaterie d'Ussel, devient propriété nationale.

(1) Arch. Allier, La 5.
(2) *Id.* L. 160.
(3) Arch. Allier, L. 196.

Le deuxième lot comprenant le domaine de La Petite-Vernue, les deux domaines de Chalignat est dévolu aux citoyennes Barin (1).

Voici, d'après le docteur Cornillon, quels furent les acquéreurs nationaux (2). On adjugea le château des Ruilliers, 85.500 livres à François Gilliot, arpenteur ; le domaine de Chambaraude, 11.800 livres à Bressolles ; celui de Mazières fut divisé. Angioux, meunier à Rouzat, acheta pour 18.100 livres ; Gilliot pour 40.000 livres ; Desboudard pour 13.600 livres ; Mongond pour 17.000 livres ; Courtin Hercule, pour 32.000 livres; Luquet pour 22.000 livres et Chatel pour 10.100 livres.

Sous la Restauration, Scipion et Cyprien Barrin, qui vivaient encore, touchèrent pour leur part du milliard des émigrés, 62.685 francs 75, somme qui, bien entendu, était loin de représenter la valeur de ce que les spoliations révolutionnaires avaient enlevé à leur famille (3).

Aucun de ces Barrin, filles ou garçons, ne me semble s'être marié, et leur nom, je crois, est complètement éteint, aussi bien que celui de leurs cousins La Gallissonnière, disparu, quant aux mâles, avec Achille-Charles Barrin, marquis de La Gallissonnière, connu sous le nom de Marquis de Barrin, mort dans un âge avancé en 1841, sans postérité de son mariage avec Mademoiselle de Quemper de Lanascol, tandis qu'Augustin Barrin, comte de La Gallissonnière, lieutenant général des armées du Roi en 1814, commandeur de Saint-Louis, décédé en 1828, ne laissa lui-même que deux filles, mariées aux comtes de Bellissen et de Mauléon.

Le château des Ruilliers appartient aujourd'hui à Madame de Conchard.

La Commanderie de Saint-Antoine de Charroux ensuite Couvent de Bénédictines

Si l'on en croit un mémoire écrit par l'Ordre de Saint-Antoine de Viennois à l'occasion d'un procès qu'il eut à soutenir en 1715

(1) Arch. Allier, L. 193.
(2) *Le Bourbonnais sous la Révolution française*, t. II, p. 269.
(3) Arch. Allier, Q. — Cité par Cornillon, *id*. t. IV, p. 251.

contre les échevins de Pont-à-Mousson, l'origine de cet Ordre serait le suivant (1).

Au XI[e] siècle, Jocelin Alamand, du Dauphiné, issu de la noble maison de Tourraine, après avoir visité la Terre-Sainte, s'arrêta à Constantinople, y révéra les reliques de saint Antoine, où elles avaient été apportées d'Egypte dès le VIII[e] siècle. Jocelin Alamand obtint même de l'Empereur de Constantinople le corps du bienheureux solitaire et l'emporta en Dauphiné.

Les reliques de Saint-Antoine furent déposées en l'église paroissiale de la petite ville de La Motte Saint-Didier, au diocèse de Vienne, et Jocelin Alamand jeta les fondements d'une magnifique église, destinée à servir en quelque sorte de châsse aux reliques de saint Antoine.

Guigue Didier, parent et héritier de Jocelin Alamand, continue et achève l'œuvre de ce dernier. Le corps de saint Antoine est déposé dans la nouvelle église, le pape Calixte II la bénit et bientôt des Bénédictins sont chargés de la desservir.

L'Europe, continue le mémoire, était alors affligée d'une maladie incurable, communément appelée le feu de Saint-Antoine.

Un grand nombre de malades venaient demander leur guérison à saint Antoine en son sanctuaire de La Motte-en-Viennois, et beaucoup, faute de place, gisaient en plein air autour du sanctuaire.

Deux gentilshommes du Dauphiné, Gaston et Girin, guéris par l'intercession du saint, touchés de cette situation misérable des malades, vouèrent à leur soulagement leurs personnes et leurs biens.

Sept autres gentilshommes dauphinois, ayant suivi l'exemple des deux premiers, tous, d'un commun accord, bâtirent à La Motte un hôpital, destiné au soulagement des malheureux atteints du feu de Saint-Antoine. Ainsi naquit un nouvel Ordre hospitalier, en l'an 1095, et son signe, son emblème, fut un *tau* (la lettre grecque T), d'azur émaillé, porté sur un habit uniforme et modeste.

L'Ordre prospéra par les dons de ceux qui s'y engageaient et des personnes pieuses, si bien qu'en l'hôpital de La Motte de Saint-

(1) Voir pour plus de détails sur cet ordre : NIEPCE, *Le Grand Prieuré d'Auvergne*, Lyon, Georg, 1883. — DELAVILLE LE ROULX, *Cartulaire général des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem*.

Antoine de Viennois, on put recevoir tous les malades et y soigner jusqu'à leur mort les pauvres qui n'avaient pu être guéris.

L'Ordre hospitalier de Saint-Antoine de Viennois se répandit en France et dans presque toute l'Europe, même jusqu'à Saint-Jean-d'Acre. Toutes les maisons fondées furent dédiées à saint Antoine et reconnurent comme chef l'hôpital de La Motte.

Ces hospitaliers furent gouvernés par des Grands-Maîtres dont le premier fut Gaston, déjà nommé. Les diverses maisons de l'Ordre prirent le nom de commanderies. Les unes, dites commanderies générales, dépendaient immédiatement du Grand-Maître, et les autres, nommées subalternes, relevaient d'une commanderie générale. L'Ordre de Saint-Antoine de Viennois adopta la règle de Saint-Augustin et en 1297 les bénédictins de Montmajour, qui jusqu'alors avaient occupé l'église de Saint-Antoine de La Motte, la remirent au Grand-Maître des Hospitaliers de Saint-Antoine. La maladie du feu de Saint-Antoine ayant en grande partie disparu, il y eut une certaine décadence de l'Ordre, à laquelle les guerres de Religion furent loin de porter remède.

L'Ordre fut réformé en 1616 par le Grand-Maître Antoine Brunel de Grammont. Cette réforme fut approuvée par Louis XIII, en janvier 1619, et par le pape Grégoire XV, suivant bulle du 18 juillet 1622, mais elle ne rendit pas à l'antique institut la vitalité que l'on espérait. Le but hospitalier restreint envisagé par les Frères ne répondait plus aux nécessités du temps, une nouvelle réforme s'imposait. Elle eut lieu en 1775 par la réunion à l'Ordre des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem ou de Malte (1).

Je ne m'étendrai pas sur les détails de la fusion de l'Ordre de Saint-Antoine de Viennois avec celui de Malte, d'autant que la commanderie de Charroux ne fut réunie qu'en principe à ce dernier. L'Ordre de Saint-Antoine en avait disposé déjà. En effet, Frère Jacques Haure, commandeur de la commanderie de Saint-Antoine de Montferrand, de laquelle dépendait la commanderie subalterne de Charroux, par acte du 17 septembre 1637, passé à Montferrand, avait cédé à bail emphytéotique, moyennant une redevance annuelle de 40 livres tournois, la maison, église et au-

(1) L'Ordre de Malte continua fidèlement jusqu'à la Révolution à accomplir les œuvres hospitalières de celui de Saint-Antoine. Voir Arch. du Rhône, Ordre de Malte, H. 668.

tres bâtiments de la commanderie de Saint-Antoine, sise aux faubourgs renfermés de la ville de Charroux, à sœur Philippe de Thianges de Maussat, de l'Ordre de Saint-Benoît.

Dès lors, la commanderie devint un prieuré de bénédictines et le demeura jusqu'à la Révolution.

M. l'abbé Mandet a, en diverses pages de son *Charroux-d'Allier*, parlé de ce monastère et des services qu'il a rendus. Je ne répéterai pas ici ce qu'il a déjà écrit. Mais, comme contribution à la liste des religieuses et des jeunes pensionnaires de cette maison, je signalerai, pris également dans les registres paroissiaux de Charroux, les noms suivants:

Péronnelle Auvergnat, religieuse en 1664-1674 ; Marie Rabusson, religieuse en 1664, 1670, 1673 ; Isabelle Migeon, religieuse en 1668 ; Gilberte Phélibée, en 1668 ; Dame Philippe de La Villatelle, religieuse professe, 1669, 1673 ; Jeanne Guillebon, religieuse, 1674 ; Louise Vauvrille, religieuse professe en 1674, marraine, le 9 février 1676, elle est représentée par Jeanne « de Brontiont », du même couvent, cette dernière sans doute pensionnaire ; Marie de Beaufort-Saint-Quentin, religieuse en 1687 ; Nicole Morant, en 1690 ; Sœur Jeanne Dumay, religieuse, inhumée dans l'église des Bénédictines, le 7 novembre 1693 ; Gilberte Bougarel, 1698 ; Sœur Marie « de Monlieu », morte âgée de cent trois ans, inhumée le 13 janvier 1716 (f° 235 de G. G. 8) ; Dame Claude Boyron, religieuse en 1719 ; Catherine Bougarel, prieure, est choisie comme marraine le 8 décembre 1727 et se fait représenter par Marguerite Amonin, pensionnaire au couvent (GG. 9) ; Marie-Suzanne de Saint-Julien est religieuse en 1737.

Le livre capitulaire de Marie-Eléonore de Laboulaye de Marillac, prieure des Bénédictines du couvent de Saint-Antoine de Charroux dont j'ai parlé dans les sources de l'histoire de Charroux (1), nous donne, pour la période 1764-1787, des renseignements sur le personnel religieux de cette maison. M. l'abbé Mandet n'ayant pas utilisé cette source d'information, je signalerai donc :

25 janvier 1764, les prises d'habit de Marguerite de Châteaubodeau, fille de feu Jacques de Châteaubodeau et de Marguerite de Courthial, âgée de 28 ans, postulante depuis trois mois, et de

(1) Arch. communales, Charroux, II, 2.

Marie Bonnelat, fille de Gilbert-Antoine Bonnelat, châtelain de Saint-Bonnet-de-Rochefort, et de feue Jeanne Raffier, âgée de 27 ans.

Le 27 février 1764, la prise d'habit de Marie Boyrot, fille d'Antoine Boyrot, bourgeois, et de Louise Lachaussé, de Naves, âgée de 29 ans.

Le 13 août 1764, même cérémonie pour Jeanne Delesvaux, fille de Philippe Delesvaux, bourgeois, et de feue Marie Duchesne, âgée de 27 ans.

Marguerite de Châteaubodeau, nommée plus haut, fit profession le 20 août 1765.

Le 14 janvier 1768, Marie-Louise Chartier, fille de Gilbert Chartier, procureur du Roi à Ussel, et de feue Marie Delesvaux, âgée de 18 ans et 7 mois, prit l'habit.

Puis le livre capitulaire se termine par cette mention : « Aujour-« d'huy, ce vingt-trois octobre 1787... demoiselle Marie Persone, « ayant porté le voile blan quatorze mois, c'étan pas trouvé de « vocation et sorty dit jour. »

J'ai déjà cité les noms de quelques pensionnaires. En voici encore d'autres, empruntés également aux registres paroissiaux :

Marthe de Villard, 1668. Geneviève Masset, 1678, Marguerite Palierne, âgée de 20 ans en 1679. Elisabeth d'Alègre, fille de M. le Marquis de Beauvoir, sénéchal d'Auvergne, 1680. Marie Barrin, fille de Vincent Barrin, sieur des Ruilliers, 1753. Gabrielle-Angélique « Verdilliant des Fourniel », fille du directeur général de gabelles de Château-Gontier en 1764.

Et même on trouve mention, à la date du 9 novembre 1700, de Charles de La Rodde, fils de M. de La Rodde, capitaine du château d'Effiat, demeurant chez les Bénédictines. J'imagine que ce petit bonhomme devait être choyé, tant par les bonnes religieuses que par leurs jeunes élèves.

Dans l'église ou le cimetière des Bénédictines étaient parfois inhumées des personnes étrangères au couvent. Je relève un peu au hasard : le 20 octobre 1762, dans l'église du couvent de Saint-Antoine inhumation de Marie-Anne-Scholastique de La Boulaye, âgée de cinq ans, fille de Joseph de La Boulaye de Marillac, sieur de La

Grand-Cour [Etroussat], et de défunte Marie Pinot, en présence de Madame de Marillac, supérieure dudit couvent, sa tante.

Mais cette pauvre petite orpheline était peut-être bien une pensionnaire recueillie par sa tante, après la mort prématurée de la mère.

Dans l'église Saint-Antoine avaient déjà été enterrés :

Le 25 mars 1679, Gabriel de La Chassaigne, écuyer, lieutenant de la brigade de gabelle (GG. 8.). — Le 30 septembre 1693, Françoise Morant, femme de M. Bougarel (*id.*). De même que Françoise Barrin qui y fut ensevelie, le 21 juin 1770, à l'âge de 62 ans, mais celle-ci était une religieuse ayant fait profession 40 ans auparavant (GG. 11).

Les registres paroissiaux de Charroux nous fournissent aussi les noms de quelques-uns des chapelains ou aumôniers du couvent des Bénédictines.

En 1764, Pierre de Sartiges est aumônier (1) ; de 1767 à 1770, Dusaud ; de 1773 à1778, Grimardias ; de 1782 à 1785, Roudaire de Bœuf-Laid.

Coiffier de Moret, dans son *Histoire du Bourbonnais*, T. II, p. 69, a prétendu qu'au XVIIIe siècle le couvent des Bénédictines avait servi de refuge pour des femmes de mauvaise conduite. M. Peigue a relevé cette erreur. M. l'abbé Mandet l'a fait après lui, faisant remarquer que C. Grégoire, dans son *Canton de Chantelle*, p. 177, avait eu le tort de reproduire cette fausse assertion. En effet, il n'y eut jamais d'autres pensionnaires dans cette maison que les jeunes filles, toutes des meilleures familles de la noblesse et de la bourgeoisie, à qui les dames bénédictines procuraient les bienfaits d'une éducation chrétienne.

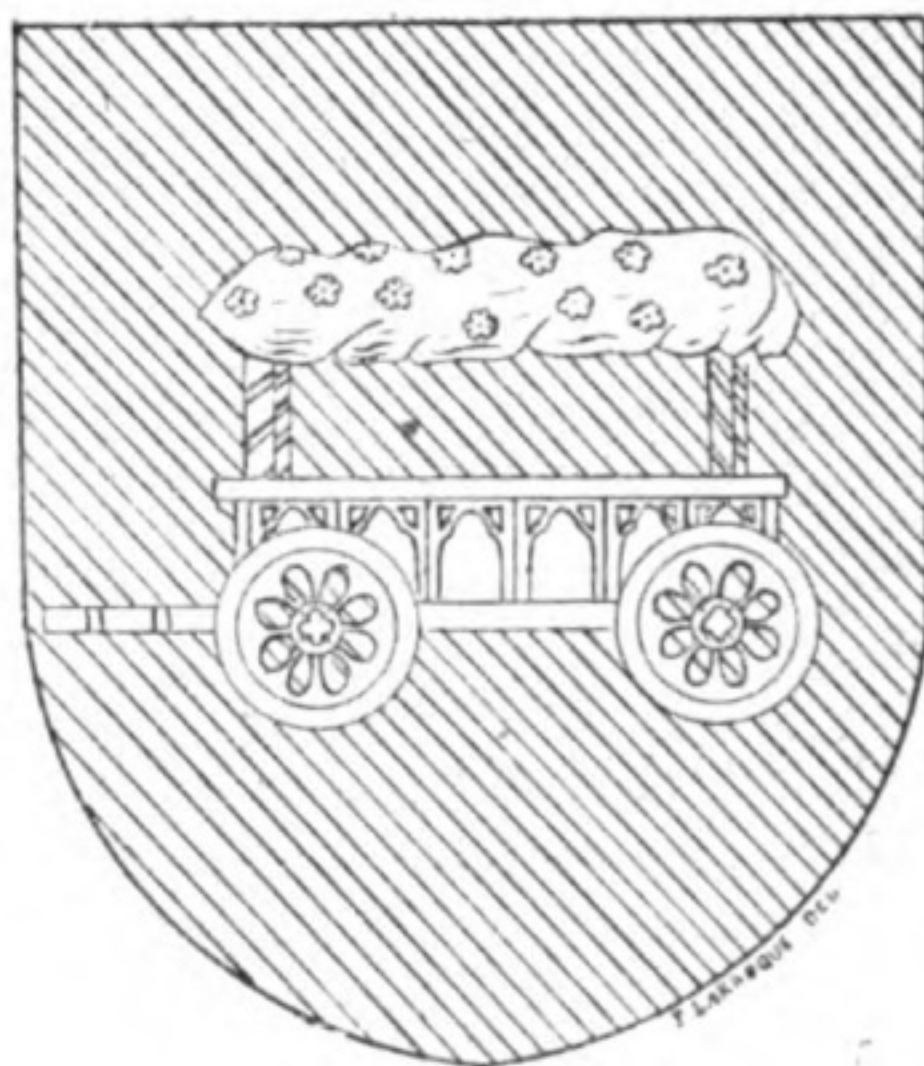
Toutefois, il est peut-être excessif de dire que l'erreur est outrageante, car si à leurs autres œuvres pies, les filles de Saint-Benoît

(1) M. Peigue le cite comme aumônier en 1770 ? et prétend qu'il était de la famille des comtes de Brioude, et M. l'abbé Mandet (p. 119) copie son prédécesseur.

Or les Sartiges n'étaient pas comtes de Brioude, mais ils ont pu avoir des leurs ayant fait leurs preuves de noblesse pour être reçus chanoines du chapitre noble de Brioude. Ces ecclésiastiques portaient le titre de *Chanoines Comtes de Brioude*.

avaient ajouté celle de moraliser des femmes tombées dans le désordre, ce ne serait là qu'une charité de plus. Nul n'a jamais considéré comme un déshonneur ce rude apostolat que des religieuses exercent encore de nos jours, montrant qu'il n'est pas de misère physique ou morale que l'Eglise, à l'exemple du Divin Maître, ne s'efforce de soulager et de guérir.

PH. TIERSONNIER.



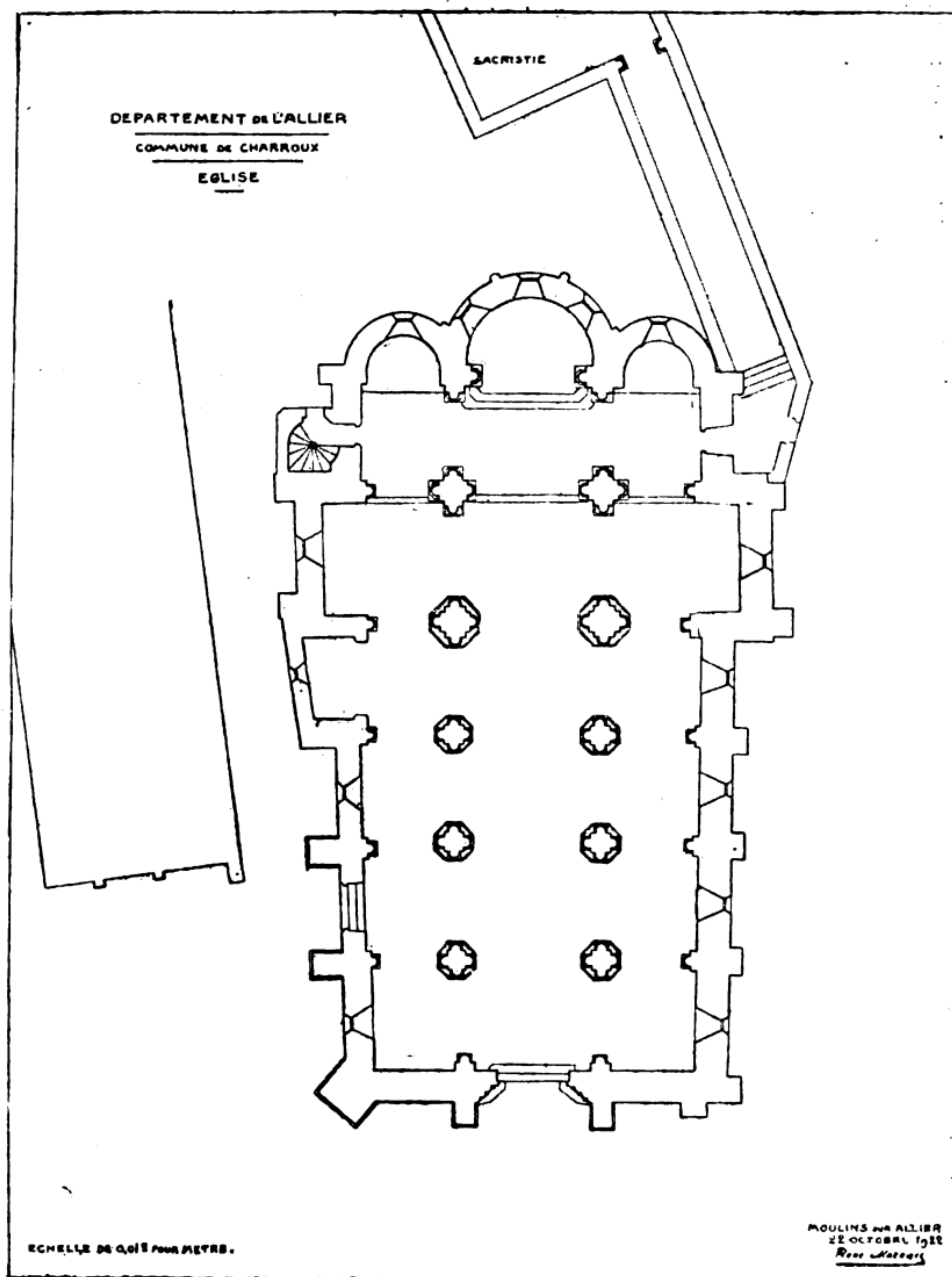
Les armes de Charroux

L'ÉGLISE DE CHARROUX

L'église paroissiale de Saint-Jean-Baptiste (1), dans l'archiprêtré de Souvigny, dépendait avant 1789 du diocèse de Clermont (2). Elle

(1) **Bibliographie.** — *Ancien Bourbonnais*, t. II, Voyage pittoresque; — *Bulletin de la Société d'Emulation de l'Allier*, 1900, p. 237; — *Gazette des Architectes et du bâtiment*, 15 mai 1875, article de M. MARTIN DU MANS (architecte); — *Charroux d'Allier*, histoire civile, histoire religieuse, par M. l'abbé MANDET, curé doyen de Charroux, 1923.

(2) Jusqu'à la Révolution, la petite ville fortifiée de Charroux était partagée, au spirituel, entre les diocèses de Bourges et de Clermont. L'église



Charroux : Plan de l'Eglise.

était à la nomination du commandeur de la Marche, de l'ordre de

paroissiale qui dépendait de Bourges était dédiée à saint Sébastien. Vendue en 1793, elle a été détruite complètement.

Saint-Jean de Jérusalem (1), administrée par un curé et une communauté de prêtres communalistes, érigée par acte authentique du 15 mars 1440. La paroisse est depuis le Concordat le chef-lieu du doyenné de Saint-Barthélemy.

Ce monument, construit solidement en bel appareil, a été classé, le 3 septembre 1912, parmi les monuments historiques de la France. Il mesure quarante mètres de long sur quatorze mètres de largeur.

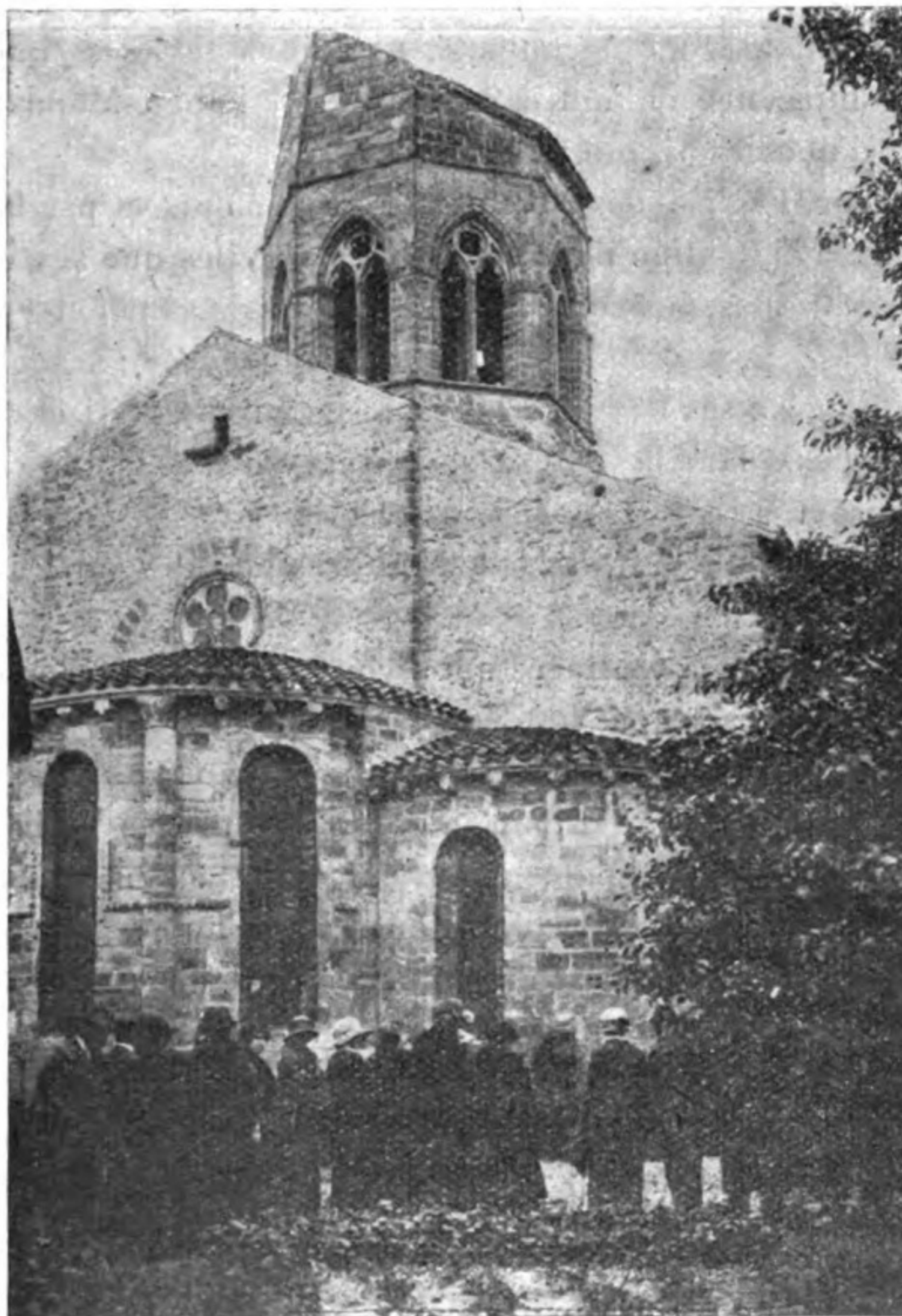
On peut distinguer quatre campagnes de construction de l'édifice : 1) au milieu du XII[e] siècle on commença à édifier les absides, le chœur et le transept ; 2) à la fin du même siècle on construisit le mur méridional, mal implanté ; 3) au cours du treizième siècle, on termina le mur septentrional, on éleva les piliers cantonnés de colonnes, séparatifs de la nef et des collatéraux, la façade avec sa jolie porte à redents ; on termina par la construction du clocher et de la flèche ; 4) le quinzième siècle vit bâtir la tour d'escalier du clocher, dont la porte d'entrée offre sur son élégant tympan la représentation de saint Jean-Baptiste, si mutilé qu'il en est presque méconnaissable.

La porte principale s'ouvre dans un profond ébrasement que meublent, de chaque côté, quatre colonnettes surmontées de très délicats chapiteaux supportant autant d'archivoltes en tiers-point décorées, dans leur angle, de légers tores. Cette porte n'a jamais possédé de linteau ni de tympan, mais la première archivolte, posée sur les pieds-droits du tableau, est découpée par une suite de quatre redents moulurés d'un tore, très prononcés, se détachant dans le vide de la baie. Nous nous trouvons là en présence d'une disposition que M. Viollet-le-Duc dit très commune en Poitou et en Saintonge (2). De fait nous la trouvons employée, chez nous, dans de nombreux édifices de la région, soumis surtout aux influences poitevines, exemple : les églises de la commanderie de Beauchassin à Buxières-les-Mines, de Bizeneuille, de Colombier, de l'ancienne église de Cosne-d'Allier, de Deneuille-les-Mines, de Durdat-Larequille, de Marigny, du prieuré de Reugny à Lafeline, de Rocles, de Saint-Hilaire, d'Urçay, du Vilhain, etc.

(1) *Cura S. Joannis-Baptistæ de Charroux : ad presentationem præceptoris de la Marche.* (Pouillés des diocèses de Clermont et de Saint-Flour), par A. BRUEL, p. 22.

(2) *Dictionnaire d'Architecture*, VII, 408.

Comme l'église se reliait, au Midi, à l'enceinte fortifiée de la ville, le sommet du pignon du transept méridional avait reçu un système de défense dont on voit encore en place une partie des mâchicoulis.



Cl. Giron

Charroux : Chevet de l'Eglise.

Le clocher octogonal posé sur la croisée du transept offre de gracieuses baies garnies d'arcades trilobées « d'un charmant dessin ».

Six cloches, dont l'une date de 1519, sonnaient avant 1789, dans le beffroi.

La flèche svelte et admirablement construite qui dominait le

clocher a été en partie renversée après la bataille de Cognat, en 1568, par les protestants qui détruisirent à Charroux tant de choses... Le reste aurait été frappé de la foudre au cours du XVIIIe siècle et offre aujourd'hui un tronçon très inélégant.

Les illustrations qui accompagnent notre texte et que nous devons à l'obligeance de notre confrère, M. l'abbé Mandet, nous dispensent d'une description plus minutieuse.

A l'intérieur, l'église dévastée par les protestants et par la Révolution n'offre à l'attention des amateurs d'antiquités que ses dispositions architecturales, les voûtes en tiers-point de sa nef et en arêtes de ses bas-côtés ; ses grands arcs à double rouleau ; ses jolis chapiteaux feuillagés ; ses bases au tore inférieur très aplati et à griffes dans les angles, dans la nef, et ses chapiteaux à haute corbeille romane, à grossiers personnages ou à feuillage épais dans le chœur et le transept ; enfin des traces de peintures murales sur les voûtes du collatéral Sud...

Les anciennes dalles sculptées qui recouvraient les morts notables ont été brisées ou usées par le temps (1).

L'église a perdu, par le vandalisme révolutionnaire, presque tout le mobilier religieux qui l'ornait, d'après les procès-verbaux des visites épiscopales : « le maître-autel, en pierre et en marbre avec son tabernacle en sculpture bien doré, en colonnes, et garni de figures de saints, dans la niche duquel est une Vierge aussi dorée, que l'on peut ôter quand on expose le Saint Sacrement ; la statue, haute de trois pieds, de saint Jean-Baptiste, celle de sainte Elisabeth, etc , les boiseries et les stalles du chœur, son grand pupitre avec ses livres de chants ; dans la chapelle de la Vierge, une statue de la Madone, dorée et haute de trois pieds ; le devant d'autel en cuivre doré ; divers autels posés « contre le mur de la sacristie », dans une chapelle dédiée à saint Gilbert avec la statue du saint, contre le troisième pilier au côté du Midi de la nef ; un autre de saint Urbain, derrière l'autel précédent, etc., les autres dédiés à Notre-Dame de Pitié, à saint Crépin, à saint Etienne, à sainte

(1) Les registres paroissiaux indiquent que les ecclésiastiques étaient particulièrement inhumés « dans le charnier des prêtres qui est soubs la tribune ». Cependant quelques-uns avaient leur sépulture dans des endroits plus honorables, comme « Philippe Delesvaux, ancien curé de la paroisse », qui fut « enterré au pied du maître-autel ».

Barbe, à sainte Marguerite, à saint Marc, etc. ; de nombreux reliquaires dont l'un renfermait « un petit morceau de bois de la vraie croix de Notre-Seigneur, enchâssé dans de l'argent » ; les boiseries qui décoraient le chœur ainsi que les hautes stalles des prêtres, etc... Ces dernières furent remplacées par les soins du zélé doyen qui régit aujourd'hui l'église de Charroux, par celles qu'il acheta, en 1911, aux Bénédictines de Chantelle.

Chanoine Joseph Clément.



La Préceptorie puis Commanderie de La Marche

Rapide fut notre visite de Charroux, plus rapide encore notre station à La Marche. Cinq minutes d'arrêt, sans buffet. Inspection en vitesse. Au total des résultats, un chiffre tangent à zéro.

Des ruines lamentables dues aux bandes protestantes de 1568, nous avons vu peu de chose. Il eût été intéressant de pénétrer dans la grange de La Marche, laquelle n'est autre que l'ancienne église. L'examen archéologique et architectural des restes de l'édifice eût peut-être donné approximativement la date à laquelle La Marche devint préceptorie de l'Ordre du Temple.

Par contre, nous avons pu voir, au fronton d'une ancienne porte ouverte sous le cloître, qui fut sans doute porte latérale de l'église, deux écussons sculptés, accolés, meublés chacun d'une croix. « Ce sont, dit M. le Doyen Mandet, deux écussons aux armes de l'Ordre de Malte (1). Soit, mais pourquoi l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem aurait-il timbré cette porte de ses armoiries deux fois répétées en des écussons accolés ? Je crois donc qu'il est plus logique de voir dans ces deux écussons accolés les armoiries des deux

(1) *Charroux-d'Allier*, p. 116.

Ordres militaires qui, successivement, possédèrent La Marche. Tous deux chargeaient leur écu d'une croix. Tandis que l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem avait adopté un écu *d'argent, à la croix de gueules*, encore porté actuellement, les Templiers blasonnaient : *parti d'argent et de sable, à la croix de gueules brochant.* J'estime donc que le premier écusson doit être celui des Templiers, primitifs possesseurs de l'établissement religieux de La Marche, et que le second, aux armes de l'Ordre hospitalier et militaire de Saint-Jean de Jérusalem, fut ajouté quand cet Ordre remplaça à La Marche celui du Temple. Cette hypothèse me paraît plus vraisemblable que celle qui veut voir dans ces écus de pierre les armes deux fois répétées de l'Ordre de Saint-Jean.

L'origine du nom de La Marche me semble provenir du fait que ce lieu était situé à la marche ou frontière de l'Auvergne et du Berry. On sait, en effet, que la limite des deux anciens diocèses de Clermont et Bourges passait tout près de La Marche, laissant ce lieu au diocèse de Clermont et il est à peine besoin de rappeler que les limites des diocèses étaient calquées sur les anciennes frontières de peuples et de cités.

Et maintenant, tant bien que mal, attaquons l'histoire de La Marche.

Du passé de La Marche antérieurement aux Ordres religieux et militaires qui l'ont possédée, nous ne savons rien. Y eut-il là, au bord d'une voie gallo-romaine une *mansion* ? Au temps de Charlemagne, y vit-on une de ces maisons d'asile dont l'histoire nous a conservé le souvenir ? Mystère. On ne sait même quand et comment les Templiers en devinrent possesseurs (1).

De toutes les œuvres diverses nées du grand mouvement des Croisades, la création des Ordres religieux, hospitaliers et militaires, ayant pour but le secours des pèlerins et chrétiens, la défense de la Terre-Sainte contre les Musulmans, fut un des événements les plus féconds en résultats de toutes sortes. De ces chevaleries, trois surtout : les Ordres de Saint-Jean de Jérusalem, du Temple et des

(1) A moins qu'il n'existe quelque chose à cet égard dans le *Cartulaire général de l'Ordre du Temple de l'origine à 1150*, publié par le M[is] D'ALBON. Je n'ai jamais eu entre les mains cet ouvrage, imprimé à 150 exemplaires seulement.

Teutoniques, se firent remarquer par leur puissance et leurs services.

Le second disparut au xive siècle, le troisième se réfugia en Allemagne et cessa de regarder vers les Lieux-Saints. Seul l'Ordre des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem devait, après la perte de la Terre-Sainte, continuer pendant des siècles la lutte contre le Croissant.

C'est de l'Ordre du Temple qu'il nous faut parler tout d'abord, puisque c'est lui qui, le premier, a tenu dans ses mains puissantes l'établissement de La Marche près Charroux.

L'Ordre du Temple fut fondé, en 1118, à Jérusalem, par Hugues Payen (*Hugo Pagani*) (1), chevalier, et huit autres nobles français qui avaient fait le voyage de Terre-Sainte. Ils s'associèrent pour défendre le royaume de Jérusalem, protéger les pèlerins et maintenir libres les routes d'accès aux Saints-Lieux. Entre les mains du Patriarche de Jérusalem, ils firent les trois vœux de chasteté, de pauvreté et d'obéissance. Bientôt, le roi Baudoin II (1118-1131), leur donna une ancienne mosquée et ses dépendances, le tout situé près des ruines du Temple de Jérusalem et de là vint leur nom de Templiers.

L'Ordre du Temple s'accrut rapidement, tant au point de vue du nombre de ses membres que de ses possessions. En 1128, au Concile de Troyes, l'institution d'Hugues Payen fut louée, confirmée et la règle qu'elle s'était donnée, approuvée.

Après avoir rendu de grands services en Terre-Sainte et aussi, malheureusement, provoqué ou soutenu des démêlés parfois violents avec les Ordres rivaux, notamment celui de Saint-Jean de Jérusalem, l'Ordre du Temple, la Terre-Sainte perdue, fixa son siège à Paris, dans son important établissement du Temple.

Le Temple de Paris avait rang parmi les premières seigneuries du royaume par l'étendue de sa censive, par le nombre de ses ressortissants, sa justice civile et criminelle, son droit d'asile en faveur des gens poursuivis par la justice, même royale, ses droits de franchises au profit des artisans et marchands fixés sur son domaine et sous sa juridiction. Les Templiers étaient en vérité de gênants voisins pour les Capétiens habitants du Louvre.

(1) On l'appelle souvent de Payen, de Payns et en latin *de Paganis*.

Au XIII[e] siècle, les Templiers, parvenus à une indépendance presque absolue, possesseurs de terres considérables en France et ailleurs, à peu près exempts d'impôts, enrichis par le commerce de l'argent, en liaison continuelle avec Juifs et Lombards, disposant d'une bonne partie des capitaux de l'Europe, banquiers des Papes, dépositaires d'une portion du Trésor royal, avaient fini par exciter la malveillance et l'envie. Des préjugés violents, opiniâtres s'élevaient contre eux. Les successeurs de Saint-Louis finissaient par voir dans cet Ordre un danger politique pour le royaume. L'orgueil, l'intransigeance des Templiers n'étaient pas faits pour désarmer craintes et hostilité. L'orage se formait sur leurs têtes.

L'Ordre du Temple avait une organisation semblable à celle des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem. Leurs possessions territoriales avaient été divisées en langues, parmi lesquelles la Langue d'Auvergne, dont faisait partie le Bourbonnais. Les langues se subdivisaient en Grands Prieurés. Les Grands Prieurés groupaient les établissements de leurs circonscriptions, répartis en commanderies portant de nom de préceptoreries ou maisons du Temple, dirigées par des Précepteurs, soit Chevaliers, soit Frères servants.

L'Ordre comprenait des Chevaliers, nobles, et des Frères servants, soit laïcs, soit prêtres, souvent de modeste extraction.

Parmi les préceptories, figurait celle de La Marche, près Charroux, dite aussi Le Temple de La Marche.

La première mention certaine que l'on ait, à ma connaissance, du Temple de La Marche, remonte à 1204. On le trouve mentionné encore, en 1251, en 1279 (1), et enfin dans le Procès des Templiers.

Page 115 de son *Charroux-d'Allier*, M. le doyen Mandet écrit : « La Marche, favorisée par les sires et ducs du Bourbonnais, attei« gnit rapidement une grande prospérité. » C'est là une assertion quelque peu aventurée, car elle n'est pas prouvée par l'auteur et l'on ne connaît en somme, en fait d'acte de bienveillance, en faveur de La Marche, que celui du 12 août 1279, aux termes duquel Francon de Bort, précepteur de la milice du Temple en Auvergne, reconnaît que Robert, comte d'Artois et Agnès de Bourbon [Dampierre-Bourbon], sa femme, avaient accordé aux maisons du Tem-

(1) Cf. *Archives historiques du Bourbonnais*, t. I[er]. *L'ordre de Saint-Jean de Jérusalem ou de Malte en Bourbonnais*, par A. VAYSSIÈRE, p. 222.

ple de La Marche (*de Marchia*) et de Montignat (*de Montinhac*), l'usage du bois, pour leur chauffage et pour bâtir, plus le pacage des porcs dans la forêt de « Paguers », enfin qu'ils avaient amorti la moitié de la forêt de Magnet, acquise par le précepteur et les frères de la baillie d'Auvergne, de Jean du Mas, chevalier (1).

Des précepteurs de La Marche, on ne sait pas grand'chose non plus et je n'ai rien à ajouter à la courte liste de Vayssière. En 1251, Frère Guillaume en est précepteur. Vers 1294, d'après la déposition de Jean de Menat au procès des Templiers, c'était Gérard de Brive, auquel succéda le dit Jean de Menat, alias *Johannes de Mendaco*. Sa préceptorie sombra dans l'orage qui foudroya l'Ordre du Temple.

Au moment où la tempête se déchaîna, les Templiers n'avaient pas une bonne presse. Les revers de Terre-Sainte les avaient atteints dans leur prestige plus encore que les autres Ordres similaires. On les accusait d'entente avec les Sarrazins, de provoquer des famines pour spéculer sur les grains, de pratiquer l'usure. On critiquait leur hauteur, on les soupçonnait d'hérésie, de mauvaises mœurs. Une crise financière déclancha la catastrophe.

Dès 1305, les légistes, tout-puissants à la cour de Philippe le Bel, le chevalier Guillaume de Nogaret en tête, songeaient à la confiscation des biens de l'ordre du Temple. Le 23 septembre 1307 Nogaret devint garde des sceaux et on lit, dans les registres du Trésor des Chartes : « L'an du seigneur 1307, le vendredi après la « saint Matthieu, le roi estant au monastère royal de Maubuisson, « près Pontoise, le sceau fut remis au seigneur de Nogaret, che- « valier, et alors, dans ce lieu, on s'occupa de l'arrestation des « chevaliers. »

Dès le 13 octobre suivant, tous les chevaliers de France furent arrêtés à la même heure, sous inculpation d'hérésie, leurs biens mis sous séquestre.

Quatre informations parallèles furent successivement ou simul-

(1) *Titres de la Maison de Bourbon*, inventaire de Lecoy de La Marche et Huillard-Bréholles, no 657. Cité dans *Arch. histor. du Bourbon*[s], t. Ier, p. 222. Les forêts de Magnet et Paguers ont disparu et leur situation est inconnue. Peut-être faudrait-il la chercher du côté du massif forestier qui côtoie La Bosse. Quant à Montignat on le retrouvera comme membre de la Marche. Ce lieu est situé commune de Servant, Puy-de-Dôme.

tanément entamées. La première fut celle du Roi, menée durement par ses commissaires, et sans omettre la torture, réglementaire dans les procédures criminelles du temps. Vinrent ensuite celles des inquisiteurs de la Foi, des évêques, comme ordinaires des lieux, et des délégués du Saint-Siège.

Dieu me garde de prétendre dire le dernier mot en cette poignante et grave affaire, mais quand on a parcouru les deux volumes de pièces du procès édités par Michelet, on ne peut s'empêcher de constater qu'il y avait quelque chose de pourri dans l'Ordre du Temple et que, si beaucoup de ses membres étaient peu ou point coupables, il y en avait qui l'étaient, et gravement. Jules Michelet, qu'on ne saurait suspecter de cléricalisme, dans les courtes notes qui précèdent sa publication, déclare que l'opinion qu'il avait émise dans son histoire de France était sans doute trop favorable aux Templiers. Il admet que l'Ordre n'avait pas gardé sa pureté, son innocence primitive, il reconnaît des désordres dans son dernier âge, constate que les dénégations sont presque toujours identiques, comme dictées d'après un formulaire commun. Par contre, les aveux sont tous différents, variés de circonstances spéciales qui leur donnent un caractère particulier de véracité. La publication de Michelet est restée interrompue et n'a jamais été reprise. Nous n'avons pas les conclusions qu'il annonçait et ne voulait donner qu'après avoir publié tous les documents, mais, parlant de l'interrogatoire que le Grand-Maître et deux cent trente et un Chevaliers ou Frères servants subirent à Paris par devant les commissaires pontificaux, Michelet écrit : « Cet interrogatoire fut conduit lente-« ment, avec beaucoup de douceur, par de hauts dignitaires ecclé-« siastiques. Les dépositions obtenues méritent plus de confiance « que les aveux, d'ailleurs très brefs, uniformes et peu instructifs « que les inquisiteurs et les gens du Roi avaient arrachés par la « torture immédiatement après l'arrestation. »

On reprochait aux Templiers de renier le Christ. Il me paraît certain que ce reniement faisait partie des rites de la plupart des réceptions. Les nouveaux frères sont bouleversés en général de pareille demande. Quelques récepteurs précisent leur pensée. Ils disent qu'il faut renier Jésus-Christ qui n'était qu'un faux prophète, qu'il faut adorer Dieu seul, parfois même il est dit « *Deum superiorem* ».

Dans son ouvrage : *Preuves de Manichéisme de l'Ordre du Temple*, Mignard, p. 69, écrit : « Ces pauvres chevaliers braves et magnanimes, mais crédules et illettrés, devenaient par leur premier « serment esclaves de l'Ordre dans lequel ils entraient, et, par la « plus satanique des conceptions, les premiers et les plus puis- « sants de l'Ordre avaient, dès son origine, trouvé dans une infâme « combinaison des doctrines *manichéennes*, la plus rude épreuve « qu'on eut jamais pu faire supporter aux hommes dans une ini- « tiation, c'est-à-dire l'épreuve du renversement de leur foi et de « leurs principes de morale ; mais pour l'honneur de l'humanité « et pour l'honneur des chevaliers eux-mêmes, lorsqu'ils courbaient « la tête sous l'obéissance et qu'ils accomplissaient le poignant « sacrifice de l'humiliation d'eux-mêmes, le cœur et la volonté de « ces braves gens n'y étaient pour rien (1). »

Et de fait, c'est après avoir juré de ne pas révéler les secrets de l'Ordre, après en avoir, par l'imposition du manteau, été reçus membres qu'on leur enjoint le reniement du Christ, le crachat sur le crucifix, qu'on les autorise aux actes contre nature.

On accusait les Templiers d'adorer une idole, le fameux Baphomet. Sur ce point, la plupart ne savent rien, quelques-uns sont très affirmatifs. Ils avouent. J'ai souvenir même d'une déposition où, sur interrogation des commissaires apostoliques, le témoin répond : « Ayant fait le pire en reniant Jésus-Christ, nous pouvions « bien faire cela. » Et, du reste, sur ce qu'est cette idole, nul ne paraît bien fixé.

Quant aux baisers obscènes et aux permissions d'actes contre nature, avoués par la grande majorité des témoins, ils sont parfois reconnus en des termes assez crus et d'une précision qui fait invinciblement penser à des Boches aux bords du Bas-Rhin. Et j'emporte aussi cette impression, c'est que le contact des Juifs et des Musulmans avait été pernicieux à nombre de membres de l'Ordre, que, dans cette milice du Christ, s'était formée une véritable société secrète, coupable des coutumes répréhensibles reprochées à la collectivité tout entière.

On reprochait aussi aux prêtres de l'Ordre d'omettre, en célébrant la messe, les paroles de la Consécration. Cela est nié par

(1) Cité par Niepce, p. 81, 82, en note, dans son Grand Prieuré d'Auvergne.

l'immense majorité des témoins, avoué rarement. Et tous disent que les offices religieux étaient célébrés comme ils le devaient et que dans les maisons du Temple, l'aumône et l'hospitalité étaient convenablement faites. De même encore, tous nient avoir pratiqué des actes contre nature avec leurs Frères ou y avoir été invités par ceux-ci.

Mais revenons à la préceptorie de La Marche (1).

Un certain nombre de Frères de l'Ordre du Temple avaient été incarcérés à Paris dans le couvent des Frères Mineurs, et de là, les uns après les autres, étaient amenés dans la maison de Pierre de Savoie, archevêque de Lyon, où ils étaient interrogés par les commissaires pontificaux.

Au nombre de ces Frères, figurent les suivants qui se rattachaient par divers liens au Temple de La Marche.

A titre d'exemple, je reproduis ici, d'après le Procès des Templiers de Michelet, la déposition *in extenso* de Jehan de Menat, précepteur du Temple de La Marche (2), interrogé le pénultième jour de mars 1310.

« Frater Johannes de Menat serviens, preceptor domus Templi de Marchia Claromontensis diocesis, testis supra juratus, quinquagenarius vel circa, mantellum ordinis et barbam defferens, cum quo inquisitum fuerat, absolutus et reconciliatus per dominum episcopum Claromontensem, lectis et diligiter expositis sibi omnibus et singulis articulis, respondit se nescire, nec credere, nec audivisse dici de contentis in eis nisi quod sequitur. Dixit nempe se fuisse receptum in capella domus Templi de Marchia, circa instans festum beati Bartholomei erunt triginta duo anni vel circa, per fratrem Gerardum de Sanzeto (3) militem quondam, preceptorem tunc Alvernie, presentibus fratribus Durando Malras presbitero, Gerardo de Briva, Petro de Quadrivia, deffunctis et Ademardo la Burgieyra Lemovicensis diocesis, quem credit vivere, in hunc modum : nam petita societate ordinis et ei concessa, fecit eum jurare

(1) Voir : Collection de monuments inédits sur l'histoire de France. *Procès des Templiers*, publié par MICHELET, Paris, Imprimerie Nationale, 1851. Deux volumes. Pour La Marche, voir t. II, p. 133, 135, 248, 253.

(2) Voir t. II, p. 133 et suiv. En lisant la table des noms, on constatera le nombre considérable de frères servants, des roturiers, qui portaient des noms à particules et par contre, le nombre non moins imposant de chevaliers, des nobles, porteurs au contraire de noms sans particules et cela prouve une fois de plus combien est peu fondé le préjugé vulgaire qui attache aux particules de ou du, le sens d'une extraction noble indéniable.

(3) Lire *de Sauzeto*. Il était peut-être de la lignée des seigneurs de Saulzet, paroisse sise entre Charroux, le Mayet-d'Ecole et Gannat.

quod non revelaret secreta capitulorum, et vovere castitatem, obedidienciam, et vivere sine proprio, et precepit ei quod servaret bonos usus et bonas consuetudines ordinis ; et imposito sibi mantello, dicti receptor et astantes fuerunt eum osculati in ore. Post que, allata nescit per quem quadam cruce metallina in qua erat ymago Crucifixi et collocata coram ipso receptore in terra, precepit ei quod spueret super eam, et ipse testis, qui tunc juvenis erat, spuit non supra sed juxta eam. Deinde precepit ei quod abnegaret Jhesum, et ipse testis abnegavit eum ore non corde, quia propter juventutem suam nesciebat resistere nec audebat. Post modum dixit ei quod poterat aliis fratribus ordinis carnaliter commisceri et ipsi cum eo ; et hoc tamen non fecit nec fuit requisitus, nec credit quod in ordine fieret. Audivit tamen dici quod quidam presbiter ordinis mortuus perpetrabat dictum crimen cum personis qui non erant de ordine, et credit quod predicta illicita confessata per eum intervenirent communiter in recepcionibus aliorum fratrum ordinis, quia vidit et audivit quod intervenerunt in recepcione fratris Guillelmi Raynerii servientis, Claromontensis diocesis, apud Riomum detenti, qui fuit receptus in dicta capella, circa instans festum nativitatis beati Johannis Baptiste erunt circiter decem anni, per fratrem Gerardum de Villaribus militem, tunc preceptorem Francie, qui affugit, presentibus fratribus Stephano de Rivo, Petro de Quadrivio, deffunctis, et Petro de Montinhaco Claromentensis diocesis, quem credit vivere, et in recepcione dicti Petri de Montinhaco, quem primo viderat recipi in dicta capella, sunt circiter XIII anni, per fratrem Gerardum de Briva tunc preceptorem dicte domus, de cujus vita vel morte non habet certitudinem, presentibus fratribus Francone de Montinhaco avunculo dicti Petri, Guillelmo de Mancio servientibus, deffunctis ; plurium recepcionibus dixit se non adfuisse. Item, dixit quod bene credebat ecclesiasticis sacramentis, et credit quod alii fratres ordinis eodem modo crederent, et quod eorum sacerdotes debite celebrarent. In terminacione capitulorum particularium et provincialium quibus adfuit, vidit et audivit quod laici capitulia tenentes absolvebant auctoritate domini Pape, fratres ordinis ab inobedienciis eorum, et dicebant quod de peccatis occultis confiterentur sacerdotibus ; et predicta vidit et audivit fieri per fratrem P. de Madito, locum tenentem preceptoris Alvernie quando tenebat capitulia in dicta domo de Marchia. Requisitus si, per absolucionem dictorum laicorum et remissionem dictarum inobedienciarium, fratres ordinis credebant esse abluti a peccatis venialibus vel mortalibus ex inobedienciis descendentibus, respondit se credere quod sic, quia erant simplices. Item, dixit quod eorum receptionibus jurabant ordinem non exire, et quod statim pro professis habebantur ; et clandestine recipiebantur, nullis presentibus nisi fratribus ordinis, ex quo credit quod esset suspicio contra eos. Et frequenter fuit petitum ab eo per seculares quod revelaret eis modum sue recepcionis, et ipse nolebat eis revelare, quia juraverat non revelare secreta capitulorum, licet de modo recepcionis non fuisset facta mencio specialis, et quia credit quod si ipse vel alius revelasset, graviter punitus fuisset. De mandato superiorum cingebantur, super camisias suas cum quibus jacebant, cordulis

sumptis unde volebant. Absque licencia superiorum non poterant aliis quam sacerdotibus ordinis confiteri, et hoc injungebatur eisdem. Fratres scientes errores fuerunt negligentes quia non correxerunt eos nec denunciaverunt Ecclesie, dicens ipse testis quod peccatum detinebat eos. Elemosinas et hospitalitatem vidit convenienter fieri et servari in domibus ordinis in quibus extitit commoratus. Jurabant servare jura ordinis. Capitulia vidit teneri aliquando ante auroram, januis clausis, nullis presentibus nisi fratribus ordinis, et previdebatur ne audiretur exterius quod interius agebatur. Ordinata per Magistrum cum conventu servabat ordo, contra quem nunc grandia scandala, suspicio et infamia sont exorta ; cujus fratribus credit nota fuisse confessata per eum, et magnum Magistrum et alios fuisse confessos.

Requisitus si sic deposuerat prece, precepto, timore, amore, odio vel temporali comodo habito vel habendo, respondit quod non, sed pro veritate dicenda ; cui fuit injunctum quod non revelaret tunc suam deposicionem, quousque attestaciones fuerint publicate ; et non obtulerat se ad deffensionem ordinis supradicti.

Acta fuerunt hec predictis die et loco, presentibus magistro Amisio, me Floriamonte Dondedei et aliis notariis supra ultimo nominatis. »

Un autre frère servant « *Petrus de Bono Fonte, Claromontensis* « *diocesis* », qui avait été reçu dans l'Ordre du Temple « *in quadam* « *camera domus Templi de Marchia Claromontensis diocesis* », fit une déposition à peu près semblable à celle qu'on vient de lire, notamment en ce qui concerne le reniement de Dieu : « *Postque* « *idem receptor dixit ei in presencia aliorum quod oportebat eum* « *abnegare Deum, de quo ipse testis fuit turbatus et stupefactus ;* « *abnegavit tamen Deum ore, non corde, ut dixit.* » De même, lui est-il ordonné de cracher sur le crucifix « *et ipse noluit spuere* « *supra, sed spuit juxta eam* ». Quant à l'autorisation d'actes contre nature, le témoin s'exprime ainsi : « *Dixit insuper* [*receptor*] *quod, secundum precepta dicte religionis, poterat carnaliter* « *commisceri fratribus ordinis, et ipsi cum eo ; hoc tamen non fecit,* « *nec fuit requisitus, nec credit quod in ordine fieret* (1). »

Ces deux dépositions, celles encore de « *Frater Johannes Sarraceni serviens, Bituricensis diocesis* », qui fut reçu avec les mêmes rites en présence notamment de « *Johanne de Menac preceptore de* « *Marchia* » et celle de « *Frater Michael de Podio serviens, Claromontensis diocesis* », qui reconnait avoir assisté à celle de « *Petrum de Bono Fonte* », toutes ces dépositions ne permettent pas

(1) Voir ces dépositions *in extenso*, dans le *Procès des Templiers*, publié par MICHELET, t. II, p. 248 et suiv., p. 252 et suiv.

de douter que les mauvaises coutumes introduites secrètement dans l'Ordre du Temple n'aient été pratiquées dans les réceptions faites au Temple de La Marche.

Le long procès des Templiers, poursuivi dans toute l'Europe, se termina au Concile de Vienne. Le 22 mai 1312, fut décidé d'unir à l'Ordre et milice des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem tous les biens des Templiers, tels qu'ils existaient au temps de leur arrestation générale, ensemble tous les privilèges à eux concédés par le Saint-Siège, les rois et les princes chrétiens.

L'Ordre du Temple était supprimé, par mesure provisoire. En fait, la suppression fut définitive.

Dans sa bulle portant union des biens du Temple à ceux des Hospitaliers, le pape Clément V s'exprima ainsi au sujet des Templiers :

« Dudum siquidem ordinem domus militie Templi propter Magistrum et fratres ceterasque personas dicti Ordinis, non tam nefandis quam infandis proh dolor, errorum et scelerum obcenitatibus, pravitatibus, maculis et labe repersos que propter tristem et spurcidam eorum memoriam nostris litteris subtinemus (?) ejusdem Ordinis, statum, habitum atque nomen, non sine cordis amaritudine et dolore, sacro approbante Consilio, non per modum definitive sententie cum eam super hoc secundum inquisitiones et processus superiis habitos, non possumus ferre de jure, sed per viam provisionis... (1). »

C'est de très mauvaise grâce, et en 1313 seulement, que les agents du pouvoir royal se décidèrent à remettre aux Hospitaliers les biens de l'Ordre du Temple. Et encore, à trois conditions : 1° remboursement de tous les frais du procès des Templiers ; 2° remboursement d'une somme de 200.000 petits tournois qu'on prétendait être au Roi et se trouver en dépôt au Temple de Paris ; 3° renonciation à toute restitution des sommes provenant des revenus des Templiers et encaissées par le trésor royal.

Voilà donc La Marche aux mains des Hospitaliers. Il convient de dire un mot de cet Ordre, d'autant que le dernier annaliste de Charroux, M. le doyen Mandet, a donné au sujet de ses origines des renseignements un peu confus et manquant d'exactitude (2).

(1) Je connais ce texte par NIEPCE qui le cite p. 82, mais d'une façon peu correcte et que j'ai rectifié partout où j'ai trouvé d'évidentes « coquilles ».

(2) J'ai déjà dit un mot des origines de l'ordre dans une brochure de la collection des Curiosités bourbonnaises : *Un singulier chevalier de l'ordre*

Vers 1048, de pieux marchands d'Amalfi, désireux de venir en aide aux pèlerins et commerçants chrétiens qui fréquentaient les Lieux Saints, en vertu d'une autorisation achetée à beaux deniers comptants au Calife d'Egypte pour lors maître de Jérusalem, fondèrent l'hôpital de Saint-Jean-l'Aumônier.

Située dans la *Latinie*, non loin du Saint-Sépulcre, la fondation amalfitaine restaura, au même lieu, c'est à peu près prouvé, des fondations antérieures datant de Charlemagne. Elle fut placée sous le gouvernement de moines bénédictins.

Lorsque les croisés entrèrent à Jérusalem, le 15 juillet 1099, ils trouvèrent à la tête de l'hôpital amalfitain, sous la juridiction des Bénédictins, un pieux personnage, Gérard, originaire vraisemblablement de Martigues, en Provence, où il serait né vers 1040.

Le maître de l'Hôpital Saint-Jean l'Aumônier rendit de tels services aux nombreux malades et blessés de l'armée chrétienne que Godefroy de Bouillon fit largesse à cet établissement, imité en cela par nombre de ses compagnons d'armes. D'autre part, des croisés, nobles ou roturiers, se firent hospitaliers sous la direction de Gérard. Ce dernier, constatant le développement imprévu de ce groupement de volontaires, eut la pensée de le transformer en Ordre religieux. Ainsi fut fait. Gérard donna à ses frères une règle, un habit. L'hôpital fut agrandi, une grande et belle église édifiée. Elle fut dédiée à saint Jean-Baptiste, qui devint le patron de l'Ordre. Ainsi naquit l'Ordre des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem. De saintes femmes, résolues à se vouer au soin des malades et des pèlerins pauvres, spécialement à celui des personnes de leur sexe, se rangèrent sous la règle de Gérard. Elles furent les premières religieuses de l'Ordre.

On estime que, dès 1100, l'Ordre était complètement constitué.

Le Pape Pascal II approuva la nouvelle institution et, par bulle du 15 février 1113, mit l'Hôpital de Saint-Jean de Jérusalem sous sa spéciale protection, lui confirma ses biens et le recommanda à tous prélats et princes chrétiens.

de Saint-Jean de Jérusalem, Moulins, Crépin-Leblond, 1922. Pour plus de détails et de références, voir l'introduction du Cartulaire général de M. Delaville Le Roulx, chevalier magistral de l'Ordre (*Cf.* aux Sources de l'histoire de Charroux) et son ouvrage sur *les Hospitaliers en Terre Sainte et à Chypre*, 1100-1310, Paris, Leroux, 1904.

Gérard étant mort le 3 septembre 1120, déclaré bienheureux par la voix populaire sans que l'Eglise se soit jamais prononcée formellement sur ce point, Raymond du Puy, son successeur, fit faire de nouveaux progrès à l'Ordre.

La situation périlleuse où se trouvait le royaume de Jérusalem lui fit concevoir le projet d'ajouter aux mérites des œuvres hospitalières ceux de la défense de la foi les armes à la main, à l'exemple de l'Ordre plus récent du Temple. L'Ordre de Saint-Jean, sans cesser d'être *hospitalier*, devint donc *militaire*. Raymond du Puy arrêta les nouveaux statuts nécessités par cette transformation, vers 1126.

Les Frères furent divisés en trois classes, les chevaliers, tous nobles, les frères servants ou frères sergents d'armes et les frères chapelains.

A ces Frères, qui constituaient l'Ordre proprement dit, s'ajoutèrent les confrères ou donats (1) et les sœurs hospitalières.

Dans ses grandes lignes, l'histoire de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem peut se résumer en ces quelques lignes :

Jusqu'à l'ultime jour, pied à pied, ils défendirent la Terre Sainte. Restés les derniers pour la protéger, ils doivent abandonner Saint-Jean-d'Acre en 1290. Après quelques années passées à Chypre, sous la protection des rois de la maison de Lusignan, ils s'emparent de l'île de Rhodes (1310). De là, ils menacent les côtes de l'Asie Mineure, y reprennent pied à plusieurs reprises et protègent contre les entreprises des infidèles cette partie des côtes de la Méditerranée, la Grèce et ses îles occupées par les divers royaumes chrétiens nés des Croisades. Ils protègent en même temps les pèlerins et les marchands venus d'Italie, France ou Espagne.

Chassés de Rhodes en 1523, les Hospitaliers émigrent en Sicile

(1) Les confrères ou Donats, nobles ou roturiers, constituent une sorte de tiers ordre. Moyennant l'abandon de tout ou partie de leurs biens ou le versement annuel d'une somme déterminée, ils étaient admis à servir les malades dans les hôpitaux et participaient aux privilèges spirituels de l'Ordre. Les Donats nobles pouvaient être appelés par le Grand Maître à prêter un concours militaire et pouvaient être reçus frères chevaliers.

A l'heure actuelle, tous les membres d'honneur et de dévotion de l'Ordre de Malte, quel que soit leur rang dans la hiérarchie, représentent assez fidèlement les confrères ou Donats du Moyen-Age.

et, en 1530, s'installent à Malte que Charles-Quint leur concède en fief. Là encore, contre les musulmans, contre les Turcs en particulier, ils continuent la guerre commencée quatre siècles auparavant. Le temps des grandes expéditions étant passé, l'Ordre de Malte assume la tâche de protéger les pavillons chrétiens contre les pirateries des corsaires turcs et barbaresques. Et. quand des puissances européennes préparent quelque expédition contre les Turcs, les chevaliers de Malte ne manquent jamais d'y prendre part.

L'Ordre atteint ainsi la fin du XVIII[e] siècle, riche, respecté des nations chrétiennes, redouté des Infidèles.

En 1798, sur l'ordre du Directoire, Bonaparte s'empare de Malte. Le rôle politique et militaire de l'Ordre prend fin en quelques heures. Avec des phases, exclusivement hospitalières, puis militaires, et enfin militaires et maritimes, ce grand rôle avait été tenu plus de sept siècles. Pendant tout ce temps, par la majorité de ses chevaliers, de ses principaux dignitaires et Grands Maîtres, par la bravoure chevaleresque et l'inlassable générosité de ses membres, il n'avait cessé d'être un Ordre essentiellement français.

La brutale spoliation du gouvernement républicain n'avait pu réussir cependant à tuer l'Ordre de Malte. A Catane, à Ferrare, à Rome, où il établit successivement son siège, il continua à vivre, cherchant à maintenir, suivant ses ressources, son rôle hospitalier, gouverné par des Lieutenants du magistère. Et cela dura ainsi jusqu'au 18 mars 1879, où Léon XIII, constatant que l'Ordre s'était en partie relevé de ses ruines, renforcé par le concours de nombreux membres d'honneur et de dévotion qui développaient son action charitable et hospitalière, restaura la dignité de Grand Maître en faveur de Frère Jean-Baptiste Ceschi a Santa Croce, restituant à l'Ordre l'élection de son chef, conformément aux anciennes coutumes. Il semble donc qu'au travers de tant de vicissitudes, il ait plu à la Providence de ramener l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem à la pratique exclusive des œuvres qui avaient été le premier but de sa fondation.

La grande guerre a montré que, sur ce point, l'Ordre n'avait pas dégénéré et pour ne parler que de la France, on ne doit pas oublier qu'on lui a dû un hôpital pour grands blessés, qui a fonc-

tionné jusqu'en 1918, s'ajoutant aux œuvres créées dès le temps de paix et soutenues par la charité de ses membres français.

La réception des frères de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem se faisait suivant un cérémonial minutieusement réglé par les « usances » et qui présente d'assez grandes analogies avec celui usité par l'Ordre du Temple. Elle avait lieu le dimanche dans un des Chapitres qui se tenaient dans toutes les maisons de l'Ordre. Le récipiendaire se présentait devant le chapitre assemblé, « requéroit la compagnie des frères ». Sa requête était-elle accueillie, le chef du chapitre le félicitait de sa résolution, l'avertissait des épreuves qui l'attendaient dans sa nouvelle existence. « Si, disait-« il, nous voyant bien vêtus et chevauchant de beaux chevaux, « vous croyez que nous avons toutes nos aises, vous vous trom-« pez étrangement. Quand vous voudrez manger, il faudra jeû-« ner; quand vous voudrez jeûner, vous devrez manger; quand « vous croirez pouvoir dormir, il faudra veiller. On vous enverra « ici ou là contre votre gré, et il faudra obéir. Vous devrez faire « abstraction de votre volonté et supporter toutes les souffrances « qui vous seront imposées. Vous sentez-vous la force de vous « soumettre à ces prescriptions? » Le postulant ayant répondu: oui, le chef du chapitre lui demandait si aucun lien ne l'attachait à une autre « religion », s'il était célibataire, s'il n'avait aucune dette, s'il n'était serf d'aucun seigneur. Il le prévenait qu'une réponse mensongère entraînerait pour lui la perte de l'habit.

Le récipiendaire jurait alors, sur l'Evangile, de vivre dans la chasteté et la pauvreté et d'être « serf et esclave de nos seigneurs « les malades ».

Le Chef du Chapitre ajoutait alors: « Nous vous promettons le « pain, l'eau et d'humbles vêtements, car vous ne pouvez de-« mander plus à la maison. Nous recevons votre âme et celle de « vos parents dans la communion des prières, jeûnes et aumô-« nes qui se font dans la maison depuis sa fondation, et qui se « feront jusqu'au jour du jugement dernier; que Notre Seigneur « vous en octroie la part qui vous reviendra. » Le postulant prenait alors le livre des Evangiles, le portait à l'église, le posait sur l'autel et le rapportait au chef du Chapitre. Ce dernier lui présentait le manteau de l'Ordre, disant: « Voici le signe de la Croix, « que vous porterez sur ce manteau en souvenir de Celui qui a

« souffert pour vous et pour tous les pécheurs, mort et passion « sur la Croix ; que Dieu, par elle et par l'obéissance que vous « avez jurée, vous garde et défende désormais du pouvoir du « diable. » Il le revêtait enfin du manteau, l'embrassait et donnait successivement à tous les frères le baiser de paix.

Lorsque l'Ordre fut arrivé à son complet développement, les réceptions ne se firent plus que devant les grands prieurés, après de minutieuses enquêtes.

Voici maintenant quelques notions sommaires sur son organisation. Elles feront comprendre la nature, le but et l'utilité de certains actes, que nous rencontrerons à propos de la Commanderie de La Marche.

Je prends les choses à l'époque où l'Ordre des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem avait atteint son complet développement.

Le Grand Maître, élu par élection à plusieurs degrés, gouvernait, mais avec l'aide du *Chapitre général*, qui se réunissait périodiquement au chef-lieu de l'Ordre et disposait du pouvoir législatif. Divers *Conseils*, groupés autour du Grand Maître, se partageaient le pouvoir exécutif. De grands dignitaires, soit au « couvent », siège de la « Religion », soit placés à la tête de circonscriptions territoriales, assistaient le Grand Maître.

Les chevaliers, frères servants et chapelains, étaient répartis, suivant leur nationalité, en groupes appelés *Langues*. Les Langues de notre pays émanaient toutes, par démembrements successifs, de la Langue de Provence et Grand Prieuré de Saint-Gilles, le premier établissement des Hospitaliers dans toute l'étendue de la France actuelle.

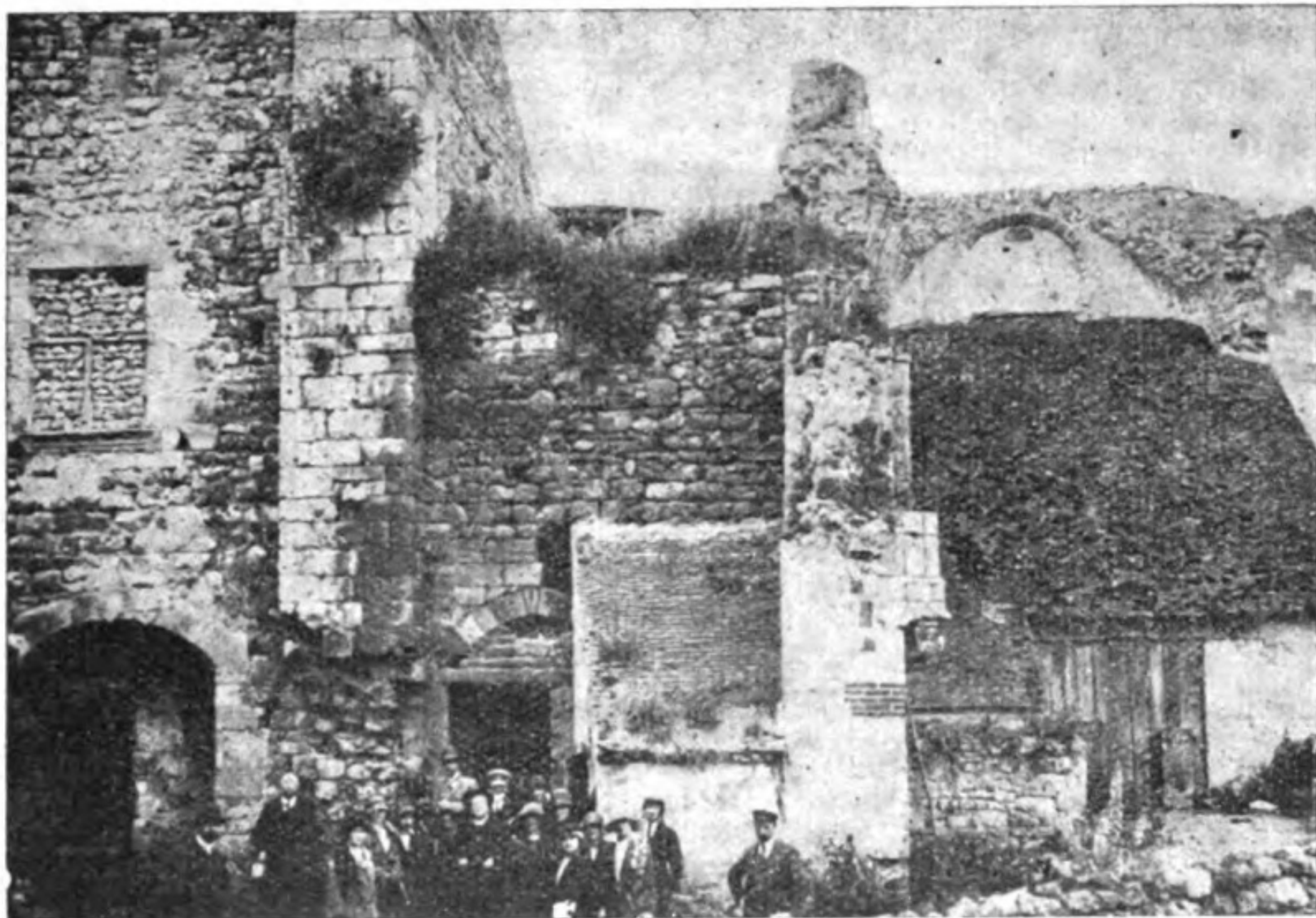
Les Langues se subdivisaient en *Grands Prieurés* et chaque grand Prieuré groupait un certain nombre de *Commanderies*, auxquelles, jusque dans les temps modernes, étaient attachés des chevaliers, frères servants et chapelains, sous l'autorité du Commandeur (en latin: *Preceptor*).

Les ordres du Grand Maître, transmis aux Grands Prieurs, parvenaient par ceux-ci aux commandeurs, aux chevaliers et autres frères.

Les Commanderies versaient chaque année une partie de leurs revenus (*responsions*). Les responsions, centralisées par les

Grands Prieurs, étaient envoyées par leurs soins au trésor central de l'Ordre.

Dans chaque Grand Prieuré, une *commanderie magistrale* était à l'absolue disposition du Grand Maître ; d'autres étaient données à l'ancienneté (*commanderies de justice*), aux chevaliers de la Langue dans laquelle elles étaient situées ; d'autres, encore (*commanderies de grâce*), étaient attribuées au choix pour



CHARROUX. — La Commanderie de la Marche. *Cl. Giron.*

services. Ce choix était limité à deux Commanderies par Grand Prieuré, tous les cinq ans, et exercé par le Grand Maître pour une commanderie, par le Grand Prieur, pour l'autre.

Les Commandeurs étaient tenus, dans la mesure du possible, d'améliorer leurs commanderies. L' « améliorissement » donnait droit à la désignation pour une commanderie de meilleur revenu. Les améliorissements étaient constatés périodiquement par des visites prieurales, pour lesquelles les Grands Prieurs désignaient d'ordinaire des « *visiteurs* ». Ces visites donnaient lieu à des états descriptifs des bâtiments, droits, revenus.

Certaines commanderies étaient réservées aux servants d'armes et aux chapelains.

Le service religieux était assuré par les chapelains conventuels. Ils dépendaient du Grand Prieur, résidant au siège de l'Ordre, avec haute direction sur les affaires spirituelles. Ils étaient indépendants de l'autorité diocésaine.

Les frères servants d'armes servaient les chevaliers à la guerre ou aux hôpitaux.

Les Hospitalières étaient des religieuses se livrant à la prière et aux bonnes œuvres. Organisées comme les chevaliers, elles avaient pour supérieurs, soit le Grand Maître, soit des Grands Prieurs. Chanoinesses régulières de Saint-Augustin, elles vivaient cloîtrées, élisaient leurs prieures et s'administraient elles-mêmes. Au début, elles s'occupaient du soin des malades, mais renoncèrent à ces fonctions en quittant la Terre Sainte (1).

L'entrée dans l'Ordre était subordonnée pour tous ses membres, à la production de *Preuves*, dont l'examen donnait lieu à des enquêtes fort sérieuses (*Procès*). D'abord faites par témoins et commune renommée, elles eurent lieu ensuite par écrit. Les chevaliers devaient faire preuve en France, en principe, de huit quartiers de noblesse, les religieuses de même.

Les frères servants, chapelains et sœurs converses devaient prouver à tout le moins, huit quartiers d'honorable bourgeoisie. Tout candidat convaincu d'ascendance musulmane ou judaïque était exclu. Cette règle subsiste toujours.

Les *finances* étaient gérées par les *receveurs du trésor*. Chaque prieuré comptait au moins une *Recette*.

Les Frères de l'Ordre ayant fait vœu de pauvreté, devaient, d'après les statuts, renouveler tous les ans leur « *désapropriement* ». Ils le renouvelaient encore quand l'âge et la maladie les avertissaient que l'heure de quitter ce monde était venue. Tout ce dont ils avaient la jouissance revenait à l'Ordre.

Alors même que le frère n'était pas encore trépassé, on procédait à l'établissement de sa « *dépouille* ». C'était l'inventaire de tout ce qu'il possédait.

Par adoucissement à la règle primitive, les Grands Maîtres avaient accordé que les Frères pourraient disposer de la cinquième

(1) Deux de ces couvents existent encore en Espagne, les maisons de Sigena et d'Alguayre, fondées la première en 1187 et la seconde en 1250.

partie de leurs biens meubles en faveur de membres de leur famille. C'est ce qu'on appelait le « *Quint* ».

Dans les pièces relatives à La Marche que nous passerons bientôt en revue, nous trouverons des exemples, de *responsions*, *améliorissements*, *désapropriements*, *quints* et *dépouilles*.

Lorsque l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem recueillit en 1313 les biens des Templiers, on courut au plus pressé. Les établissements du Temple furent annexés aux maisons les plus voisines des Hospitaliers. On peut donc supposer que le Temple de la Marche fut réuni à la commanderie du Mayet si toutefois elle existait déjà et je n'en ai pas la preuve. On pourrait même admettre que La Marche avait une ancienneté supérieure au Mayet parce que, au temps où la réunion des deux établissements est indéniable, les commandeurs qui en jouissent sont dits commandeurs de Marche et Mayet, comme si La Marche avait en quelque sorte un droit de préséance sur Le Mayet, où pourtant il existait un château-fort, qui survécut aux ravages protestants consécutifs à la bataille de Cognat. Pour ma part, je ne connais pas de mention formelle de la commanderie du Mayet-d'Ecole avant 1473-1474, date à laquelle Vayssière signale qu'Aymard du Puy en était commandeur (1).

Si La Marche fut, en 1313, réunie à la commanderie du Mayet-d'Ecole, ce ne fut que temporairement, car, en 1374-1375, nous avons mention d'un commandeur qui jouit à la fois de La Marche et de la Râcherie : « *preceptor Marchie et Rascherie* » (2).

Il se pourrait donc qu'en 1313, la préceptorie de la Marche ait été annexée à la commanderie de La Râcherie, près Saint-Pourçain-sur-Sioule, laquelle était en plein fonctionnement en 1225 et dont la fondation, suivant Vayssière, devait remonter à une époque peu antérieure à cette date.

Il est indéniable, d'autre part, qu'on trouve des chevaliers qua-

(1) Dans le *Bulletin*, 1908, p. 364, notre confrère l'abbé Peynot affirme l'existence depuis le XIIIe siècle de l'importante commanderie du Mayet-d'Ecole et pense qu'elle pourrait avoir pour origine une donation à l'Ordre de Saint-Jean, par saint Gilbert, qui lui aurait laissé son fief d'Ecole : « *Masetus de Scola* ».

(2) Arch.: Rhône, Ordre de Malte, H. 224, 1374-1375. Compte du Receveur. Ce compte est incomplet. Une partie des Commanderies de la Langue d'Auvergne manque. Dans ce qui subsiste, Le Mayet n'est pas mentionné. Il n'est pas prouvé par ce texte que la Commanderie du Mayet existait en 1374.

lifiés commandeurs de La Marche seule, jusqu'au commencement du XVIe siècle. D'où l'on doit conclure que La Marche a conservé son individualité propre pendant assez longtemps et n'est devenue que tardivement membre ou annexe du Mayet-d'Ecole.

Il nous reste peu de documents anciens sur La Marche, et l'on n'a pas lieu d'en être surpris. En effet, lorsqu'en 1313 les Hospitaliers entrèrent en possession des biens du Temple, ce qui leur fut livré était en assez mauvais état. M. Marnier, auteur d'un ouvrage sur le *Grand Prieuré de France* avance que « toutes les mai-« sons, ainsi que la plupart des églises et des chapelles, étaient « fermées. On en avait retiré tous les meubles; tous les objets du « culte avaient été vendus à vils prix; les terres n'étaient plus cul-« tivées, on les avait laissées en jachère ou on les avait affermées « à vil prix ; tous les officiers du roi abusèrent tellement de leur « mandat qu'ils aliénèrent des biens des commanderies comme « s'ils leur avaient appartenu. »

Voilà qui n'est pas pour étonner. Des exemples assez récents nous ont montré comment se liquident des congrégations.

Il est donc vraisemblable que La Marche était en mauvais état quand elle advint aux Hospitaliers. Mais nous n'avons aucun texte à ce sujet. Nous ne savons pas non plus quel était l'aspect de La Marche à cette époque. M. l'abbé Mandet qui a autant d'imagination que M. Peigue, nous affirme, p. 115 de son *Charroux-d'Allier*, qu'au XVe siècle « les bâtiments d'hébergeage étaient enve-« loppés de solides murailles flanquées de tours et que protégeaient « encore de larges fossés. » Or, aucun texte ne nous reste, à ma connaissance, pour justifier une semblable description et l'aspect des lieux ne permet pas à l'heure actuelle d'affirmer l'existence de tours et de remparts. J'estime quant à moi, d'après l'état actuel des choses, que jamais la préceptorie ou commanderie de La Marche n'a revêtu l'aspect d'une forteresse féodale. Ce fut un établissement religieux et hospitalier, clos de murs et rien de plus.

Si les archives templières parvinrent aux Hospitaliers, elles disparurent, en tous cas, avec bien d'autres titres, dans la ruine de 1568. Page 116 de sa brochure, M. l'abbé Mandet décrit avec complaisance, en témoin oculaire presque, les actes des protestants et parle du massacre de tous les habitants de la commanderie. En l'absence de textes précis et authentiques, il sera prudent de ne

pas prendre ce récit au pied de la lettre et de se borner à dire avec Nicolay et Vayssière, que les bâtiments de La Marche furent ruinés par les Huguenots.

Les *Archives Historiques du Bourbonnais* (1) ont donné d'intéressants détails sur La Marche, j'y renvoie le lecteur, me bornant à indiquer ce que j'ai trouvé sur cette commanderie dans l'inventaire imprimé des Archives du Rhône, H. 1 à 702, Ordre de Malte.

Au cours de l'exercice 1615-1616, le Grand Prieuré d'Auvergne commit les commandeurs de Chantelot, de Saint-Viance, du Bost et de Naberat pour faire la visite de diverses commanderies de la Langue d'Auvergne. Au nombre de celles qu'ils visitèrent, figure la commanderie de La Marche et du Mayet.

Au Mayet, ils signalent dans leur procès-verbal : la chapelle de Saint-Jean et de Notre-Dame, le château entouré de fossés, son colombier, la grange de La Percière, une métairie, le four banal, un jardin, plus les terres du Grand Tilat, des Véneries, d'Arboynes, de Tilat et de l'Orme Barral, des Fontaines, de Pela Barraux, de Bedassyol, du Clos de la Commanderie. Puis les prés dits : Grand et Petit Breuil, Landrodo, Les Mures, du Casseau, Les Clodis, du Colombier ; des dîmes, rentes et percières et la justice que le Commandeur a en commun avec l'abbé de Cluny. De la commanderie du Mayet dépendent encore : le moulin du Mayet ou de l'Infernal, avec son jardin, un pré et un bois (2). L'église de N.-D. de Salles « dans ladite esglise y a une ceinture de deuil avec les « armoiries du sieur de Barbate et un grand sépulcre relevé au-de- « vant le grand autel que le sieur de Barbate a usurpé », la cure, jardin, terre, vigne au lieu dit Champ-Thomas, la prairie du Prez, rentes et dîmes, enfin le « moulin de Salles, aultrement d'Haulte- « ribe », avec son jardin.

A La Marche, les visiteurs relèvent la commanderie « qui sou- « loit (3) anciennement estre chefz de commanderie et à présent

(1) T. I[er], 1890 p. 221 et suivantes. Voir aussi ce qui concerne ses membres, Beauvais, p. 249, Boinat et Montignat, p. 250, Cueillat, p. 250, Lalliat, p. 251, voir aussi, Le Mayet-d'Ecole, p. 245, le moulin d'Infernet, p. 251.

(2) Ce moulin, situé sur la Sioule, est sur le territoire de la commune du Mayet-d'Ecole.

(3) Arch. du Rhône, H. 138, f° 369 (Inventaire). Voir *Charroux d'Allier*, par M. le doyen Mandet, p. 116, et corriger dans la citation « *vouloit* » qui ne signifie rien par « *souloit* » comme l'indique l'inventaire.

« n'est qu'une annexe du Mayet » et sa chapelle, autrefois paroissiale (1), les ruines des bâtiments de la commanderie avec vestiges d'un cloître. L'église « Saint-Jean de Charroux » et sa cure, la maison du Temple, le pressoir de La Marche, prés, terres, bois, garennes, dîmes et rentes. La métairie de « Beauvoir » (2), comprenant maison, grange, étable, terres, prés et bois. La « grange de Queillat appelée du Temple » (3), les terres des Osches, des Petites-Chaulmes, du Grand-Champ, les prés du Mazet et du Petit-Pré, enfin des domaines aliénés possédés par « le sieur de La Bouby ».

Au membre de Boynat et Montignet (4), il y a deux chapelles, dîmes, rentes, le bois du Charret et droit de justice.

Au domaine de Lalliat (5), des terres sises aux terroirs de Gaux, de Genevrier et du Mas ; les prés de Violez, Grand Pré ; les bois de Lourdie, La Jarige, La Cabaine et La Charme.

La commanderie du Mayet, et sans doute son annexe de La Marche fut encore visitée en 1640 par les commandeurs Claude de Montaignac-Larfeuillère et Léon de Fonsjean (6).

Puis, en 1734, Le Mayet et La Marche virent passer les commandeurs Louis-Nicolas de Rollat de Marsay et Claude-François de Lescheraine,, accompagnés de l'Evêque de Clermont, et de François Martin, curé de « Sainte-Croix de Ganaz » (7). M. le doyen Mandet ayant, dans son *Charroux-d'Allier*, p. 117-118, parlé de cette visite avec quelque détail, j'y renvoie le lecteur.

Dans la tournée 1753-1755 la commanderie de La Marche et Mayet est visitée par les commandeurs de Vassange, Antoine Chauvet de La Villatte, Joseph Le Groin de La Roumagère, Jean-François de Bosredon de Villevoisin, Joseph-Antoine de Laube, Jacques de Sainte-Colombe, assistés de divers ecclésiastiques, parmi

(1) Ceci se doit entendre, je pense, du fait que la chapelle de la Commanderie servait de paroisse aux Frères et à leurs tenanciers en vertu des privilèges de l'Ordre.

(2) Lire : Beauvais, commune de Saint-Germain-de-Salles.

(3) Cueillat, commune d'Etroussat.

(4) Boinat, commune de La Lisolle ; Montignat, commune de Servant, Puy-de-Dôme.

(5) Lalliat, paroisse de Saint-Pont, en la justice des Granges (voir *Bulletin*, 1906, Xe Excursion).

(6) Arch. du Rhône, H. 140, f° 54 (Inventaire).

(7) *Id*. H. 161, f° 304 (Inventaire).

lesquels : Roch-Louis Verrouquier de Feix, prêtre de Saint-Pierre de Montluçon (1).

La dernière visite qui me soit connue eut lieu dans la tournée de 1772-1773, faite par les commandeurs Charles-Joseph de Félines de La Renaudie, Charles de La Roche-Aymon, Gilbert Josset et Gilbert Camus, curé de Salles.

Au Mayet, les visiteurs notent : chapelle, cure, château, métairie, granges ; terres à Saint-Cyprien, de L'Andraude, aux terroirs de Romessac, du Cloux, des Boulaizes, de La Croix-Bouton, des Grands Thias, des Veneriaux, du Breuil, des Contamines, du Champ du Coin ; du Champ Barrot, du Champ du Pible, à La Côte des Greffiers, du Fondraux, des Chaumes, des Rouget ; prés au Ronger, des Brêts et Grands-Brêts ; moulin Infernal, îles du Moulin.

A Salles : l'église N.-D. dans laquelle sont les autels de Saint Laurent, Saint Etienne, Saint Blaise, Sainte Croix ; cure, moulin, pacage des Salles, terre du Champ Tassaud, terre et pré au terroir de La Couche, pré du Meunier au terroir du chemin « d'Ebreuille ».

Domaine de « Beauvaix », comprenant : maison, grange, étables ; terres du Champ du Cocus, au terroir de Grandfont, du Champ de Lafontaine à Etroussat, terroir Chemillac ; prés de La Font des Blains, de la Garenne ; terre à Ceuillat, du Temple de Ceuillat.

Domaine de La Marche, consistant en : maison, grange, étables ; terres du Cemetière, de l'Enclos, du Champ de devant la maison, au terroir de la Côte d'Alignan, de l'Enclos du Pré.

L'église Saint-Jean de Charroux.

Domaine de « Lallia », paroisse de « Saints-Ponts » : terres du Mas au Courtiot, du Champ du Tour ; prés du Moulin Viollet, du Petit Pré ; brousse du Bois Brûlé, de Cachet, de Couttet ; bois Charret, Martel.

Nous venons de constater quels étaient les membres et annexes de Marche et Mayet, on ne peut donc être que fort surpris de voir

(1) *Id.* H. 164, f° 63 (Inventaire). Evidemment tous ces commandeurs ne vinrent pas visiter La Marche. Ils se partagèrent la besogne, mais l'inventaire ne mentionne pas spécialement quels furent les visiteurs pour telle ou telle commanderie.

M. l'abbé Mandet écrire p. 115 de son *Charroux-d'Allier*, à propos de La Marche : « Cette maison *commandait* à vingt-deux *filleules* « ou *membres*, presque tous situés dans la Creuse, savoir : Beth (1). « Blandeix (2). Blavepeyre (3) (arrondissement d'Aubusson). Bou- « cheresse (4). Brousse (5). Chamberaud (6). Coups (7). La Croix « du Both (8). La Forêt du Temple (9). Muissansises (10). Malle- « ret (11). Le Montel au Temple (12). Salesse (13). Lavaufran- « che (14). Vantussat (15). Villefert (16). Vivier (17). Le Temple (18). « et Fournoux (19) (Corrèze). »

Il n'y a pas un mot de vrai dans tout ce qu'avance notre honorable collègue. Le bon La Fontaine a conté comment le Pirée fut

(1) Best, en La Marche, près Saint-Merd-les-Breuille, Creuse, était au XVIIIe siècle membre de la Commanderie de Sainte-Anne (Sainte-Anne, Saint-Priest, Haute-Vienne).

(2) Blaudeix en La Marche, aujourd'hui commune du canton de Jarnage, Creuse, était une commanderie et ne s'appelait pas Blandeix.

(3) Blancpeyre, en Combrailles, diocèse de Limoges, annexe de la commanderie de Sainte-Anne, et non Blavepeyre.

(4) Nom qui doit être estropié et que je ne puis identifier.

(5) Probablement Brousse ou La Brousse près d'Auzance, Creuse.

(6) Canton de Saint-Sulpice-des-Champs, Creuse. C'était une commanderie.

(7) Peut-être Comps en Marche, aujourd'hui, Creuse, près Felletin.

(8) La Croix au Bost, commanderie, aujourd'hui de la commune de Saint-Donnet, canton de Bellegrade, Creuse.

(9) Creuse, canton de Bonnat. C'était un membre de la commanderie de Farges et Viviers, ancienne possession des Templiers.

(10) Maisonnisse, commanderie. Actuellement Creuse, canton d'Ahun.

(11) Mailleret ou Maillerav, non loin de Salesse, diocèse de Limoges. C'était un membre au XVIIIe siècle de la commanderie de Sainte Anne.

(12) Le Monteil-au-Temple, commune de Lioux-les-Monges, canton d'Auzance, Creuse. C'était un membre de la commanderie de Vienne (Isère).

(13) Haute-Vienne, canton d'Arnac-la-Poste. C'était un membre de la commanderie de Sainte-Anne.

(14) La Vaufranche, canton de Boussac, Creuse. Commanderie qui avait plusieurs membres en Bourbonnais.

(15) Localité que je ne puis identifier.

(16) Villefert (?) localité que je ne puis identifier.

(17) Le Vivier ou Viviers, commanderie, actuellement commune de Tercillat, canton de Châtelus-Malvaleix, Creuse.

(18) Sans doute Le Temple, membre de la Commanderie de Pontvieux (Puy-de-Dôme) à environ 1 kil. du chef. C'est le seul lieu que je connaisse dans le Grand-Prieuré d'Auvergne portant le nom de Temple non accompagné d'un autre vocable.

(19) A Fournoux, Corrèze, non loin d'Ussel, je ne trouve mentionnée aucune commanderie, ou membre de commanderie relevant du Grand-Prieuré d'Auvergne.

pris pour un homme, M. l'abbé Mandet, lui, a pris la province de La Marche pour la commanderie de La Marche en Bourbonnais. On s'étonne d'autant plus de cette erreur que, page 117, d'après un « terrier de 1734 » qui me paraît être tout simplement un extrait du procès verbal de la visite faite par l'évêque de Clermont, les commandeurs de Marsay, de Lescheraine et le curé de Gannat, le même auteur nous énumère les dépendances de Marche et Mayet et n'y trouve aucun des vingt-deux membres énoncés à la page 115.

A cette même page, copiant M. Peigue, M. l'abbé Mandet avance qu' « au xve siècle, lorsque le futur grand-maître, Pierre d'Aubus« son, voulut entrer dans l'Ordre, il fut présenté par une des meil« leures épées de l'Ordre, par son oncle, Louis d'Aubusson, « commandeur de Charroux (Farochon, *Les Chevaliers de Saint-« Jean*, p. 121). D'où l'on peut conclure la grande prospérité de « la maison de la Marche à cette époque. »

Que Louis d'Aubusson ait été une des meilleures épées de l'Ordre, je veux bien le croire, encore que ses exploits restent anonymes au milieu de ceux de ses Frères, mais quant à avoir été commandeur de La Marche, c'est faux et pour la bonne raison que *jamais* La Marche ne fut dite commanderie de Charroux (1). Il n'y a jamais eu qu'une commanderie subalterne, dite de Charroux, et elle dépendait de l'Ordre de Saint-Antoine de Viennois, non de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem. ,

En vérité, certains annalistes de Charroux voient grand, trop

(1) La commanderie de Charroux dont a joui Louis d'Aubusson est peut-être Charols, commune du canton de Marsanne (Drôme). Le *Dictionnaire topographique du département de la Drôme*, par J. Brun-Durand, Imprimerie N^le 1891, nous apprend que Charols figure avec les orthographes suivantes : Charous, 1529 ; Charoulx, 1533 ; Charos, 1597 ; Charoux, 1630. C'est la seule commanderie de l'Ordre de Malte du nom de « Charroux » que je connaisse.

Des difficultés s'étaient élevées entre Aimar de Poitiers comte de Valentinois et l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem au sujet des terres que l'Ordre possédait dans les Etats du premier. L'affaire fut terminée par un arbitrage en 1269, aux termes duquel entr'autres choses, Charols serait tenu par l'Ordre, du comte de Valentinois. A une époque que je ne puis préciser, Charols devint membre de la commanderie de Poët-Laval près de Dieu-le-Fit (Drôme). Cf. *Histoire des Grands Prieurs et du Prieuré de Saint-Gilles*, par Jean Raybaud, avocat et archivaire de ce prieuré, publié en 1904, par le chanoine C. Nicolas, décédé, membre de dévotion de l'ordre de Malte. Voir t. Ier, p. 182.

grand, quand il s'agit de la petite ville pour laquelle ils ont un si légitime attachement. Le plateau de Charroux serait-il la Provence bourbonnaise, Charroux son brillant et pittoresque Tarascon et tel l'immortel Tartarin, ces annalistes ne se nourriraient-ils pas « de regardelle » ?

Voici la liste, d'ailleurs incomplète, des commandeurs de La Marche avec quelques détails sur plusieurs d'entr'eux, empruntés pour la plupart au fond de Malte des Archives du Rhône d'après l'inventaire imprimé H. 1 à 702. Les chercheurs attendent toujours la suite de cet inventaire.

— *Johannes de Fonte*, commandeur de La Marche, 1406-1409, cité par Vayssière.

— Guillaume de Saint Julien, commandeur de La Marche, de 1409 à 1410. Il appartenait à une famille de la province de La Marche, qui a été possessionnée en Bourbonnais et ayant pour armoiries : *de sable, semé de billettes d'or, au lion de même brochant.*

— En 1412, Huguenin Pozat est qualifié commandeur du Mayet-d'Ecole, ce qui semble bien prouver qu'à cette époque, La Marche n'y était pas réunie. (Cité par Vayssière.)

— Plus tard encore, en 1473-1474, Aymard du Puy est dit commandeur du Mayet, sans mention de La Marche, ce que me paraît confirmer la remarque faite ci-dessus.

— Jean de Bridiers est commandeur de La Marche, de 1479 à 1487, dates extrêmes. Dans le septième volume de son *Histoire des chevaliers de Malte*, l'abbé de Vertot le signale parmi ceux de la Langue d'Auvergne qui, en 1480, se trouvaient présents à Rhodes pour la défense de cette île. Il appartenait à une noble maison de la province de La Marche, qui a eu des alliances et des possessions dans notre province. Il portait : *d'or, à la bande de gueules.*

— Vers le même temps, dit Vayssière, sans plus de précision, Humbert de Beauvoir est Commandeur de La Marche. Il faut sans doute l'identifier avec Imbert de Beauvoir que Louis de la Roque, dans son *Catalogue des chevaliers de Malte*, signale à la date de 1495.

— Antoine de Beauvoir est dit commandeur de « Marche et Mayet », en 1513.

Comme il y a eu diverses familles du nom de Beauvoir, il m'est

impossible de dire à quelle maison appartenaient les deux Beauvoir qui viennent d'être cités.

Notons que depuis Antoine de Beauvoir jusqu'à la Révolution, tous les Commandeurs sont dits Commandeurs de Marche et Mayet.

— Antoine de Villars est cité comme commandeur de Marche et Mayet, le 2 juin 1582 (Arch. du Rhône, Fonds de Malte, H. 256). Il mourut en mars 1597, jouissant toujours de la même commanderie (Id. H. 256).

Dans ses notes sur les Villars, des Gozis signale cet Antoine de Villars, dit de Gléné, du nom d'une terre appartenant à sa famille, sise sur les paroisses de Lubié et Servilly. Il le dit commandeur de Marche et de Mayet, en 1587. Cet Antoine de Villars était parent et très probablement neveu de Révérend Messire Antoine de Villars, dit de Gléné, seigneur de La Brosse Raquin (paroisse de Tortezais), maréchal de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Saint-Georges de Lyon, donc un membre important de l'Ordre à cette époque (1).

Suivant l'*Armorial du Bourbonnais* du Comte de Soultrait, ces Villars de Gléné seraient de même souche que ceux de Blancfossés et de Mauvesinières et, comme eux, s'armaient : *d'hermines, au chef de gueules, chargé d'un lion issant d'argent.* En tous cas, ils étaient bien du Bourbonnais.

— Jehan de Torchefelon était commandeur de Marche et Mayet, en 1615, d'après Vayssière. Aux archives du Rhône, la cote H. 265 du fonds de Malte mentionne les « dépouilles » dudit Jehan de Torchefelon, commandeur de La Marche et Mayet, mort dans sa commanderie, le 9 octobre 1625.

Il faut évidemment l'identifier avec Jehan de Torchefelon, du Dauphiné, reçu chevalier de Malte dans la Langue d'Auvergne, le 18 juillet 1577 (Vertot, T. VII).

Les Torchefelon, vieil estoc féodal, avaient pour armoiries : *de gueules, au chef bandé d'azur et d'hermines.* Devise : *Optima facta dant animum.* (*Armorial général* de Rietstap).

Que ce vieux nom de Torchefelon est donc symbolique, et qu'il sent son « preu » de chanson de geste, disant à lui seul le traite-

(1) Ces notes sont visiblement empruntées par des Gozis, aux *Fiefs du Bourbonnais*, t. Ier, arrondissement de La Palisse, p. 297, en note.

ment qu'étaient prêts à faire subir aux Ganelons de tous les temps ceux qui avaient l'honneur de le porter.

— Jean de Bar de Buranlure, du Berry, fut reçu chevalier de Malte, le 4 juillet 1635, et Vertot blasonne ses armes : *tiercé et retiercé en fasce, d'or, d'azur et d'argent.* On les blasonne aussi : *fascé d'or et d'azur de six pièces.*

Il était fils de Sylvain de Bar, chevalier, seigneur de Buranlure, Vielmanay La Brosse et autres lieux (1) et de sa première femme, Gabrielle du Mesnil-Simon, qu'il avait épousée par contrat du 19 janvier 1620. D'après des Gozis, cinq enfants étaient nés de ce mariage, dont deux, l'un et l'autre prénommés Jean, le second et le troisième, auraient été chevaliers de Malte.

Dès avant 1668, Jean de Bar de Buranlure était commandeur de Marche et Mayet, et les 2 et 3 février de cette même année, il se voyait signifier par le Grand Prieuré d'Auvergne la saisie des revenus de sa commanderie pour non paiement d'arrérages de responsions (Arch. du Rhône H. 299). Le commandeur fautif dut s'exécuter rapidement, car nous le voyons par la suite et jusqu'à sa mort, jouir de sa commanderie sans nouveau rappel à l'ordre.

On a de lui une lettre du 24 octobre 1675, datée du Mayet, écrite à M. Ruet, procureur au Grand Conseil du prieuré d'Auvergne, relative à la justice du Mayet, contestée à la commanderie par l'abbaye de Cluny (H. 238).

Dans H. 308, nous trouvons mention du procès-verbal de constat, en date du 9 juin 1677, des dommages causés par la grêle et la gelée sur les terres de Charroux, La Marche, Salles et Le Mayet, et H. 309, analysant le troisième livre de vérification de M. de Montgontier, receveur du prieuré d'Auvergne, pour l'exercice 1677-1678, mentionne encore les dégâts causés par la grêle dans la commanderie de Marche et Mayet.

Le 19 février 1679, le commandeur de Buranlure afferme par bail à Baudouin Confollat la commanderie de Marche et Mayet (H. 311).

En 1683, le même Jean de Bar de Buranlure a des difficultés avec des tenanciers de la commanderie de Marche et Mayet ainsi qu'en témoignent des pièces de procédure des 29 novembre, 1er et 3 décembre (H. 318).

(1) Collection des Gozis, dossier de Bar de Buranlure.

Jean de Bar de Buranlure a dû mourir à la fin de 1698, car H. 345 nous signale, à la date du 1er janvier 1699, l'inventaire de sa dépouille.

— Jacques d'Arcy d'Ailly, du Forez, fut reçu chevalier, en la Langue d'Auvergne, le 10 janvier 1644 (Vertot). Il portait : *de gueules à trois arbalètes d'argent mises en fasce, l'une sur l'autre.* Vertot dit : *trois arcs d'arbalestes.*

Par le fonds de Malte des Archives du Rhône, on voit qu'il était commandeur de Marche et Mayet dès 1704, ayant pour fermier et procureur Claude Bargirot, notaire (voir H. 231, 374, 376, 393). Ce commandeur mourut le 27 décembre 1720, ainsi qu'il résulte de l'inventaire de sa dépouille (H. 397).

— Jean de Felines de La Renaudie fut reçu chevalier de Malte le 27 novembre 1695. Originaire du Limousin, ses armoiries étaient : *d'azur, au soleil brillant d'or.* (Vertot.) *D'azur, au soleil d'or*, dit plus simplement et plus héraldiquement l'*Armorial général*, de Rietstap.

Je pense qu'il a dû succéder immédiatement à Jacques d'Arcy d'Ailly, car ce dernier est mort à la fin de 1720 et, dès 1728, Jean de Felines de la Renaudie est déjà commandeur de Paulhat et de La Marche-Mayet, ainsi qu'il résulte d'une lettre à lui adressée, en date à Montmorillon du 12 août 1728 (H. 226). En novembre 1734, il jouit des mêmes commanderies (H. 463).

C'est pendant une partie tout au moins de son administration qu'eurent lieu des réparations aux moulins du Mayet et de Salles et au clocher de Saint-Pont. On fit venir une meule de moulin et on obtint un laissez-passer de l'administration des Traites foraines. Le sieur Rosa, entrepreneur, fut payé de ses honoraires pour visite des travaux. Des réparations furent également faites au château du Mayet, à la chapelle de Bonna, aux cloches du Mayet. Le notaire Gendret, chargé de la rédaction des prix faits, fut payé de ses honoraires. Des meules pour les moulins de la commanderie de Marche et Mayet, furent encore achetées. Des réparations furent faites : aux vitraux de l'église de Salles, au domaine de Beauvais, à l'église Saint-Jean de Charroux, à l'église Saint-Sébastien. Des ornements furent fournis à l'église Saint-Jean de Charroux par l'orfèvre Chappet, de Clermont, et des toiles achetées. Au nom du commandeur, le fermier de la commanderie, Ribauld, passa traité

avec André Mercier, sculpteur à Gannat, pour une figure de saint Jean-Baptiste « de la hauteur de deux pieds, quy serat painte, et « un petit hanaux (agneau) à ses pieds, moyenant le prix et somme « de vingt-quatre livres ». Des conventions furent également passées avec les fondeurs François Camus et Léopold Collin pour la réfection de la cloche de « Saint-Jean de Boinat ». Des chasubles furent achetées chez le sieur Chanet, de Lyon, et les églises de la commanderie fournies d'ornements. Enfin, le sculpteur Mercier. chargé de tapisser les tabernacles du Mayet et de Salles, fut payé et donna quittance.

Tous ces détails sont empruntés par l'inventaire du fonds de Malte, archives du Rhône, aux pièces justificatives de la comptabilité pour la période 1731-1747 (H. 472).

Dans l'inventaire imprimé de la série H. du fonds de l'Ordre de Malte, aux Archives du Rhône, je n'ai rien relevé concernant le désapropriement, la mort ou la dépouille du commandeur Jean de Felines de La Renaudie, je ne sais au juste, par conséquent, jusqu'à quelle époque il a joui de Marche et Mayet.

Dans l'inventaire de H. 226, il est question du chevalier de Marsay, à la date du 22 juillet 1734, au sujet de difficultés avec les fermiers du duc d'Orléans (1), pour la commanderie de Marche et Mayet. Dans H. 463, le même chevalier de Marsay est cité en 1735.

On en pourrait conclure que ce chevalier fut commandeur de Marche et Mayet, mais il peut n'être intervenu dans ces questions que comme ayant été un des visiteurs de la commanderie, en 1734, ou bien parce que cette commanderie était tombée en « vacant ».

Comme je ne le trouve pas formellement indiqué avec la qualification de commandeur de Marche et Mayet, je n'ose l'insérer dans la liste de ces commandeurs.

En tous cas, Louis-Nicolas de Rollat de Marsay appartenait à une des plus anciennes races féodales, et autochtones semble-t-il, de notre province. Il était de la branche des seigneurs de Marçay ou Marsay, paroisse de Chappes, dont la généalogie est fort mal connue et sur laquelle la collection des Gozis ne donne que de bien maigres renseignements. Le chevalier de Marsay ne s'y trouve pas mentionné.

— J. Deloigne, commandeur du Mayet, en 1725, d'après M.

(1) Ne faudrait-il pas lire prince de Condé ?

l'abbé Peynot, qui n'indique pas la source où il a trouvé cette mention (1).

D'après l'Armorial de Rietstap, il a existé en Franche-Comté une famille de Loigne, portant : *d'or, au sautoir d'azur*. C'est sans doute à cette famille qu'appartenait le commandeur dont notre confrère, l'abbé Peynot, a retrouvé le nom, puisque la Franche-Comté faisait partie de la circonscription de la Langue d'Auvergne.

— Joseph Le Groing de la Romagère commandeur de Marche et Mayet dès 1741 et jusqu'à sa mort en 1759.

Joseph Le Groing de la Romagère était le septième des douze enfants nés du mariage de Joseph Le Groing, écuyer, seigneur de La Romagère, Saint-Sauvier et autres lieux, et de Anne de Magnac, fille de Louis de Magnac, écuyer, seigneur de Montevries, Céry, etc., et de Catherine du Breuil de Bost.

Il naquit le 12 novembre 1683 et fut admis dans l'Ordre de Malte, après avoir fait ses preuves de noblesse, le 25 janvier 1701 (2). Il servit la France et le Roi, parvenant au grade de lieutenant-colonel du régiment de la Sarre-Infanterie, dès 1739.

Des Gozis le fait mourir en 1739, ce qui est une erreur. Comme on va le voir, par le fonds de Malte aux Archives du Rhône, il trépassa vingt ans plus tard, en 1759.

La série H, fonds de Malte des Archives du Rhône, conserve un certain nombre d'actes relatifs à l'administration de ce commandeur.

L'inventaire de H. 235 le mentionne comme commandeur de Marche et Mayet, dès 1741-1742.

Le 28 novembre 1751 eut lieu un réglement de compte entre lui et Elisabeth Bonne, veuve Gendret, fermière de Marche et Mayet (H. 525). Autre compte entre les mêmes en 1752 (H. 531). Autre encore le 6 novembre 1753 (H. 538).

Le 24 avril et le 9 mai 1757, le commandeur de La Romagère passe bail nouveau à la même veuve Gendret.

Joseph Le Groing de La Romagère jouissait toujours de la même commanderie, quand il mourut le 10 octobre 1759 (H. 566).

Parmi les pièces relatives à la dépouille du commandeur Joseph Le Groing de La Romagère, se trouve copie de partie de son

(1) *Bulletin* 1908, X° Excursion, p. 369.
(2) Suivant Vertot, le 2 juillet 1701.

« désaproprienient », disposant du quint en faveur de Joseph de Magnac, son filleul, et de Catherine-Josèphe Le Groing, sa filleule (1).

Dans l'inventaire, sont signalés : « parmi des draps, une poche de « peau, dans laquelle s'est trouvée une mauvaise bourse, dans la« quelle se sont trouvés cinquante-neuf doubles louis, vallant cha« cun quarante-huit livres, avec deux louis vallant chacun vingt« quatre livres ; plus, dans un chausson, aussy parmie les dits « draps, cent-quarante deux louis vallant chacun vingt-quatre li« vres, avec un demie louis vallant douze livres... ; sous une ar« moire, au fond d'un cabinet, dans un vieux gillet, une bourse « contenant cent-dix doubles louis... ; dans un tiroir de table, un « chausson dans lequel estoit une poche de peaux où se sont trou« vés quarante louis d'or... ».

Il est encore question de la dépouille de « Joseph Le Groin de « La Roumagère, commandeur de Marche et Mayet » dans le « sep« tième compte (1760-1761) du bailly de Vatange, commandeur de « Morterol et de Chamberau, grand prieur d'Auvergne, procureur « général et receveur audit grand prieuré ». Là, Joseph Le Groing de La Romagère est dit mort le 11 (au lieu du 10) octobre 1759 (2).

Joseph Le Groing de La Romagère appartenait à une des plus anciennes maisons féodales de notre province et portait : *d'argent, à trois têtes de lion, arrachées de gueules, couronnées d'or* (Vertot).

— M. de La Rochemon nous est signalé comme commandeur du Mayet en 1769, par M. l'abbé Peynot, dans son étude sur le Mayet-d'Ecole, chapelle et commanderie (3). Ce La Roche-Aymon est difficile à identifier, car parmi ceux de son nom reçus dans l'Ordre de Malte, je n'en trouve aucun qualifié commandeur de Marche et Mayet (4).

— Jean de Saint-Chamand, commandeur de Marche et Mayet,

(1) Arch. Rhône H. 567, p. 332 de l'Inventaire imprimé. — Sa nièce Catherine-Josèphe Le Groing, dame de Montrecy, née le 19 novembre 1709, reçue à Saint-Cyr, le 22 novembre 1718, épousa par contrat du 27 avril 1739, son cousin Vincent de Magnac, chevalier, seigneur du Claux, L'Etang et autres lieux, qui devint lieutenant-colonel de Royal Comtois et chevalier de Saint-Louis. Il était fils de François de Magnac et de Gilberte de Biotière (Collection des Gozis. Dossier Le Groing).

(2) *Id.* H. 572. Inventaire, p. 334.

(3) Voir *Bulletin*, 1908, compte rendu de la X[e] Excursion, p. 369.

(4) Voir *Collection des Gozis*, aux Arch. de l'Allier.

avait été sans doute le successeur immédiat de M. de la Roche-Aymon. Il mourut, jouissant de cette commanderie, le 12 janvier 1782, ainsi qu'il résulte du septième compte du receveur de Loras, conservé aux Archives du Rhône, sous la cote H 663, dans lequel il est fait mention de sa dépouille.

Dans H. 695, année 1782, il est question de la mort « du chevalier de Saint-Chamans, sans doute le commandeur cité ci-dessus.

C'est le dernier commandeur de Marche et Mayet, dont j'aie connaissance et j'ignore le nom de celui qui en pouvait jouir au moment de la Révolution.

Dans le fonds de Malte des Archives du Rhône, on trouve encore, d'après la partie inventoriée et imprimée, mention de divers renseignements relatifs à La Marche et au Mayet. L'inventaire ne permettant pas de rattacher ces actes à l'administration de tel ou tel commandeur, je me borne à les signaler ci-dessous, dans l'ordre chronologique.

H. 283. Prix fait pour les réparations nécessaires à la Commanderie de Marche et Mayet, 2 mars 1652. Arrêté du compte des fermiers de la commanderie, 5 juillet 1652.

H. 345. Prix fait pour des réparations, février 1699. Voir aussi H. 395 et 396.

H. 288. En 1661-1662, Jacques de Montagnac de Larfeuillière, commandeur des Bordes, touche une pension sur diverses commanderies, notamment sur Marche et Mayet. Consulter encore : H. 318, 401, et 402.

H. 574. Procès-verbal de l'état de la Commanderie de Mayet-d'Ecole, paroisse de Jenzat, 20 décembre 1761.

H. 594. Bail à ferme de la commanderie de Marche et Mayet, à Antoine Gendret, notaire au Mayet-d'Ecolle, 6 juillet 1765.

H. 667. Notes au sujet des réparations faites par Gendret. Compte et arrêté de compte du même, 25 mars 1784.

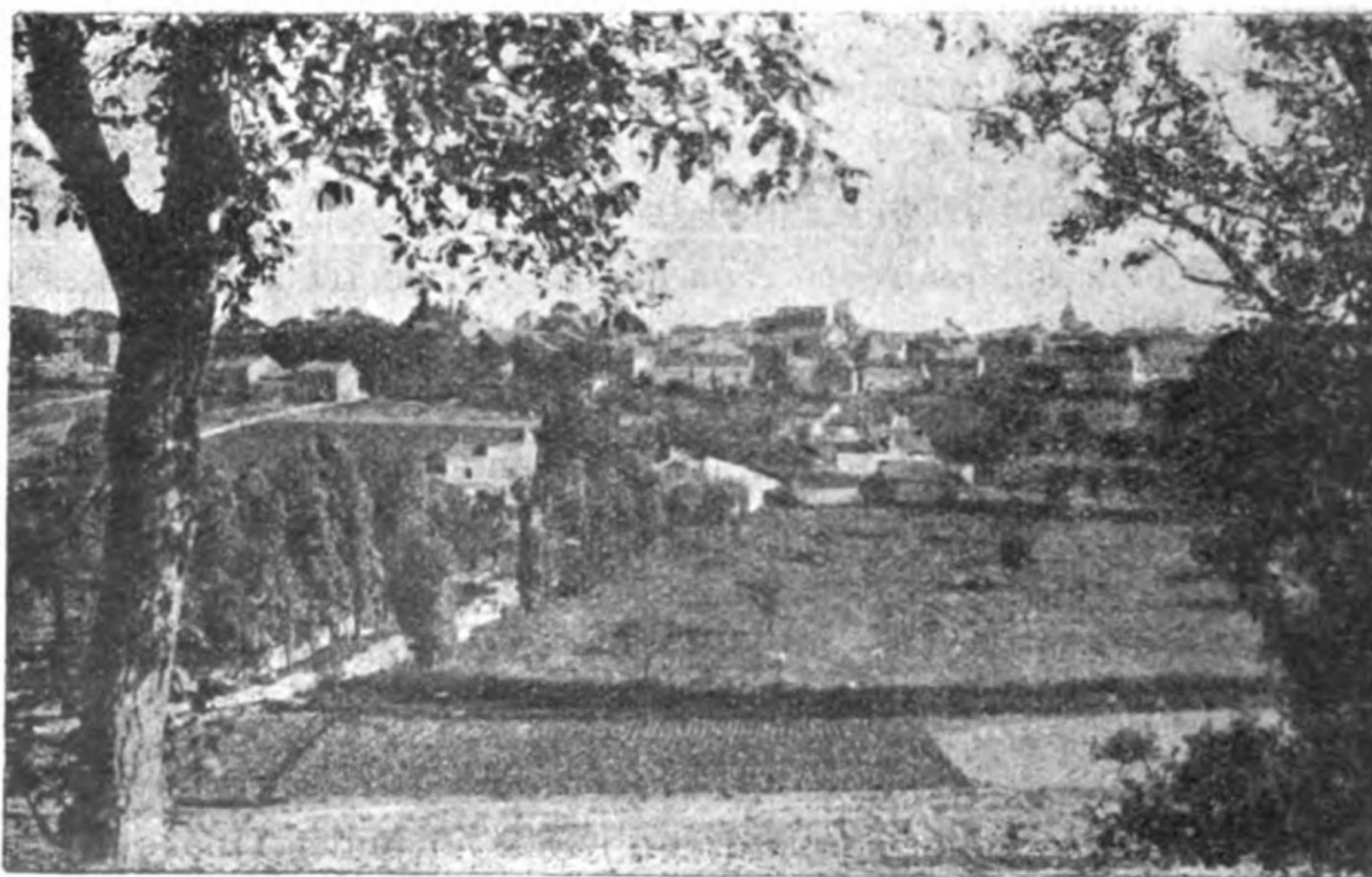
H. 701. Inventaire général de Néron, 1674. Mention de Mayet et Marche, de la métairie de « Beaunit » (*sic*), de Boynat, de Montaignat, du Temple de Culhiac, de Lalliac et de la chapelle de Salles (f°s 151-168).

En 1793, les biens de l'Ordre de Malte furent mis en vente et je

renvoie aux ouvrages du docteur Cornillon (1), pour connaître le sort des terres dépecées de la vieille commanderie. Il est du reste assez difficile de s'y retrouver dans ces ventes multiples, indiquées sommairement, à leur date, suivant les enregistrements des actes, sans aucun groupement des bâtiments et terres d'après la propriété d'origine.

Philippe TIERSONNIER.

(1) CORNILLON : *Le Bourbonnais sous la Révolution Française*, t. Ier, p. 271. — *Vente des Biens Nationaux*, t. Ier. District de Gannat.



CHARROUX. — Vue panoramique.



BELLENAVE[1]

(Suite et fin)

GÉOGRAPHIE HISTORIQUE

1° Limites de la justice de Bellenave.

La justice de Bellenave comprenait en totalité : les paroisses de Bellenave, Saint-Bonnet, Tison, Chezelle, Chirat, Coutansouze, Senat (sauf le mas du Bray, paroisse de Bellenave, dépendant de la justice et censive de Naves) ; et en partie : les paroisses de Louroux, Echassières, Monestier, Taxat ; suivant les limites jadis indivises avec les ducs de Bourbon : N.-E., la Bouble ; E., chemins de Chantelle-la-Vieille et de Charroux, église de Taxat ; S., tertre du Pérou, Cornet, l'Etang, la Jonchère, Crouzat (de la justice de Naves), la Prugne, fontaine de Montignat, étang de Pallevoisin ; O., bois du Seigneur de VEAUCE, le pré Cabane, le Bray, la Roussille, les bois du roi de Colette, les Fayes, Montmins, Fontbelle.

(SOURCE : Aveu et dénombrement de la terre de Bellenave, par M. DUTOUR, 23 novembre 1783. — Archives du royaume, section domaniale ; Bulletin n° 4010.)

2° Limites de la commune de Bellenave.

Au nord, le ruisseau des Chaudes la sépare de Coutansouze, puis la limite suit un chemin vicinal de Chirat à Bellenave, le ruisseau Belon, le ruisseau de l'ancien étang du La (Chirat). La Bouble la sépare de Monestier et la limite se continue par le ruisseau des Fayes

(1) *Bulletin de la Société d'Emulation*, t. XXV, 1922, p. 138 ; t. XXVI, 1923, pp. 17-89.

qui se jette en aval du pittoresque moulin de Bost. Des routes et des chemins forment la limite avec Taxat-Senat, Naves, Valignat, Veauce et la Lizolle.

L'ancienne commune de Saint-Bonnet était séparée de Bellenave par le ruisseau de la Presle au Nord et à l'Est ; de Chezelle par le chemin de Bellenave à Charroux ; au Sud, de Senat, par la Gée ; de Naves, par le chemin de Crouzat ; à l'Ouest, de Valignat, par les chemins de Bellenave à Naves et de Veauce à Valignat ; de Tison par la route d'Ebreuil, le chemin de Saint-Bonnet à Crouzat et de Saint-Bonnet à Tison.

Le ruisseau de Lara, le chemin de Chenevière à la Botte séparaient Tison de Bellenave au Nord et à l'Ouest ; cette petite commune était limitée au Sud par les chemins de Veauce à Bellenave et de la Croix des Bois à Veauce.

(SOURCE : Archives municipales de Bellenave, G. n° 6, procès-verbal de délimitation de la commune, mai 1826, par DELAUNAY, commissaire géomètre.)

3° De l'orthographe du nom.

Le nom de la commune a toujours été écrit Bellenave, jusque vers 1815, dans tous les documents conservés aux Archives nationales, départementales ou communales.

Dans une lettre d'Archembaud de Bourbon, de mars 1247, conservée aux Archives Nationales [1], il est fait mention de Bella-Nava.

La graphie Bellenave a été adoptée par les seigneurs (familles JEHAN DE BELLENAVE, LOUP DE BELLENAVE), par le clergé (le pouillé de 1499 indique comme latin *Bellanavia*), par la municipalité révolutionnaire et l'administration du canton de Bellenave ; on la rencontre dans tous les registres paroissiaux, dans tous les actes, jusqu'au début du XIXe siècle. Si vous consultez les registres de l'état-civil entre 1810 et 1815, vous constaterez que le secrétaire de mairie a l'habitude d'ajouter quelques ornements à la lettre finale « e » ; ces fioritures devinrent un « s » avec un nouveau calligraphe. La transformation ne fut d'ailleurs pas radicale, tantôt on écrit avec un « s », tantôt on conserve l'ancienne forme. Les ouvrages imprimés conservent la même incertitude.

[1] Les chiffres entre crochets renvoient aux *Sources*, indiquées après chaque paragraphe.

Longtemps encore les annuaires ou dictionnaires ont continué d'écrire Bellenave, sans se soucier de la nouvelle forme [2].

Si la graphie actuelle « Bellenaves » peut se lire à la station de la Charrière, la Compagnie d'Orléans, dans son livret-guide officiel « *Indicateur Chaix* », a conservé l'ancienne forme « Bellenave » [3].

M. CHAZAUD, ancien archiviste départemental de l'Allier, a proposé « Bellenave » dans un livre qui fait autorité en la matière (*Dictionnaire des noms de lieux habités du département de l'Allier*). Il serait juste de cesser ces errements ; M. Antoine THOMAS, professeur de la Faculté des Lettres de l'Université de Paris, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, m'écrivait avant la guerre : « Il est sûr qu'il ne faut pas d' « s » à la fin du mot, et le caractère officiel de la graphie Bellenaves ne lui confère aucune valeur. Il n'y a pas à être respectueux de ce qui est le mal, sinon il faut renoncer à faire acte de savant. »

4° Etymologie.

Il semblerait, en lisant la lettre d'Archembaud de Bourbon, de mars 1247, que Bellenave serait un nom composé : Belle-Nave (Bella-Nava). Les mots latins qui s'en rapprocheraient le plus sont : *bellum*, guerre ; *bellus*, joli, charmant ; *navis*, navire, vaisseau ; *navia*, barque ; et l'on comprendrait les étymologies qui peuvent être proposées : guerre sur bateau ; joli navire. D'autres actes de la même époque mentionnent Balanavia, dont on peut rapprocher *balanus*, gland de chêne, châtaigne. On peut alléguer aussi que « Bellenaves » serait une nouvelle « Naves », ce village étant à proximité, sur une colline.

Une autre étymologie peut être donnée : lieu dédié à Belenus, divinité principale de quelques cantons gaulois, occupant dans la mythologie celtique la place réservée au soleil ou à Apollon dans la religion romaine [4]. Bel, Belen, Belenus était le dieu soleil des Celtes. Le double « l » proviendrait d'une assimilation énoncée dans *Bellunum* ou *Belunum*, Bellune, ville de Vénétie.

M. Auguste LONGNON déclare [5] que c'est dans le nom de Belenus accentué sur l'antépénultième qu'il faut chercher l'origine des noms

de Beaune (Allier, Côte-d'Or, Corrèze, Puy-de-Dôme) et de Beaulne (Aisne).

A Belenus on doit rapporter Beaunotte (Côte-d'Or), caractérisée par une désinence diminutive moderne et sans doute aussi Belenas et *mons Belenatensis*, noms sous lesquels on désignait au VI[e] siècle Saint-Bonnet, près Riom (Puy-de-Dôme). *Belenas* est vraisemblablement une forme adjective, de même que *Belenacus*, qui paraît être le thème étymologique de Beaunay (Marne, Seine-Inférieure). AUSONE [6], dans ses souvenirs aux professeurs de Bordeaux, raconte la chance heureuse d'un certain PHŒBICIUS, armoricain de naissance, comptant des druides parmi ses ancêtres, qui fut sacristain du temple de Belenus. TERTULLIEN [7], dans son *Apologétique*, écrite en 199, dit que Belenus était la divinité principale des habitants du Norique.

Bellenavus est, dans la chronique de Bèze, édition Garnier, le nom de Belleneuve (Côte-d'Or). Des Gaulois se sont appelés Bellinus ; *avos*- est un suffixe gaulois qui a été employé pour la formation des noms de lieux. On a retrouvé à Vienne trois épitaphes gravées par les soins de l'affranchi Bellinus, de T. Servilius Bellinus et de Valerius Bellinus. Une autre inscription qui existe encore à Nîmes est l'épitaphe de T. Messius Bellinus.

Du nom celtique du dieu Belenos dérive le terme géographique *Mons Belenatensis*. Grégoire de Tours rapporte qu'un jour saint Martin passa dans cet endroit ; c'est, nous apprend-il, une montagne du haut de laquelle on voyait le *vicus Ricomagensis* (aujourd'hui Riom, Puy-de-Dôme). (D'ailleurs, l'église de Bellenave est dédiée à saint Martin.)

La ville Belenatensis, dont parle un diplôme de Pépin-le-Bref, peut avoir la même origine.

Le Belenocastro [8] d'une monnaie mérovingienne, la Belnavilla de deux diplômes carlovingiens [9] des années 832 et 862 (aujourd'hui Beaune-la-Rolande), nous rappellent le souvenir de la même divinité, à moins qu'il ne s'agisse d'un homme qui porte le nom gaulois de Belenos ou Belinos.

SOURCES : [1] Lettre d'Archembaud de Bourbon, mars 1247 (Archives Nationales, J. 190, Poitou 1, n° 29 ; original scellé).

[2] Cf. *Dictionnaire complet de tous les lieux de France et de ses colonies*,

Paris, Técot, 1831. — *Dictionnaire géographique de la France et de ses colonies*, de Briand de Verzé, Paris, Warin, Thierry, 1833.

[3] Cf. *Indicateur Chaix de 1908*, n° 3.053 pp. 7 et 75.

[4] Cf. ARBOIS DE JUBAINVILLE (*Recherches sur l'origine de la propriété foncière et des noms de lieux habités*), p. 179. — FOURNIER : « Des noms de lieux ayant pour racine les noms du dieu Belen, Bel., » extrait du *Bulletin trimestriel de la Société de géographie de l'Est*, Nancy, Berger-Levrault, 1899. Bibl. Nationale 8° X. 1375.

[5] Auguste LONGNON, *La Gaule au VIe siècle*, pp. 491-492 ; les noms de lieux de France, 1° fascicule, noms de lieux d'origine phénicienne, grecque, ligure, gauloise et romaine. Paris, Champion, 1920.

[6] AUSONE, Professores. II, vers 16-25, édition Schenkl, p. 63-64, traduction E. F. CORPET, Paris, Didot, 1887.

[7] TERTULIEN, Apologétique C. 24, ad Nationes, livr. II, C. 8, édition Migne, 7, 419-595.

[8] A. DE BARTHÉLEMY, *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, t. XXVI, p. 452 ; QUICHERAT : *De la formation française des anciens noms de lieux*, p. 97.

[9] TARDIF : *Monuments historiques*, n° 123, p. 85, et n° 186, p. 119.

L'Aspect ancien

Le bourg de Bellenave s'est établi au croisement des chemins d'Ebreuil à Chirat et de Chantelle à Montaigut (par les Chatards). Entre le château et l'église se trouvaient un fort entouré de fossés, le cimetière, la conciergerie ; et aux environs, la cure et les halles (1549). L'hôpital et sa chapelle étaient situés à l'angle des chemins allant du Pontillard à Saint-Bonnet de Bellenave et de l'église aux Chaises. Le château du Peschin existait encore en 1548 : un chemin se rendait de la garenne du Peschin au dit château et au pré du seigneur de Bellenave, un moulin se trouvait sur le ruisseau de la Gée. Les cens dus au seigneur de Bellenave se payaient à cette époque, pour la Saint-Julien, sous des ormes ou dans la maison où se rendait le receveur, à Balady, la Besche, les Veneaux.

(SOURCES : Archives du château de Bellenave. — Archives municipales.)

Les Noms de lieux

C'est un fait bien établi que les noms de villes, de villages, de hameaux, d'écarts et même de lieux dits ont un sens, une signifi-

cation particulière qui rappelle quelque chose de leur origine primitive ou de leur histoire.

L'étude des noms des localités est une contribution à l'histoire locale, c'est même l'un des rares moyens que nous avons de pénétrer jusqu'aux plus lointaines origines de nos agglomérations [1].

Beaucoup de noms propres géographiques ne sont pas encore suffisamment expliqués, parce que les sources locales d'information ne sont pas à la portée du lexicographe, surtout en ce qui concerne les lieux dits [2]. Nous indiquerons ci-dessous seulement les étymologies que l'on peut proposer comme à peu près certaines ; et pour les autres, la section du plan cadastral (aux archives municipales de Bellenaves), dans laquelle ils sont compris.

Beaucoup de noms sont empruntés à la flore bourbonnaise : *Aubeyrat*, le *Beyrat*, lieu planté de peupliers blancs (patois *aubarelle*) ; *Chassanet*, de chêne (mot celte *cassanh*) [3] ; *Chenevière*, Chenebière (1552) vient de chanvre [3] ; les *Nières*, Asnières (1630), Avenière [4], d'avoine ; les *Bruyères*, nom de plante ; la *Jonchère*, de jonc [5] ; le *Rosay*, de roseau ; le village de *Bost* indiquerait un lieu planté de bois ; le champ *Bouchet* vient du vieux français *boschet*, et du bas latin *boscum*, de bois ; le champ du *Faux* (*fau* en patois, *faou* en Auvergne) viendrait de *fagus*, mot dont se servaient les Latins et les Gallo-Romains pour désigner le hêtre ; un jeune bois est appelé *Puelle* ; les *Ouches* désignent un lieu entouré de fossés et de haies ; un terrain vague s'appelle *Chaume* [4] et un sol marécageux, *Maroux ;* un lieu inculte se nomme *Bouiges ;* un champ pauvre est *Chétif ;* s'il est petit, on l'appelle *Pointet ;* les *Châtres* rappellent un camp ; un petit morceau de terre se nomme la *Lichette ;* une bande de terre, les *Litres ;* le champ *Boutilier* rappelle le droit de boutillerie sur le blé vendu au marché ; les *Prises*, un droit de réquisition ; la Charrière indique un passage pour une charrette [4] : les *Chaises* est un synonyme d'habitations : de même pour les *Avertis* (hameau détourné), le *Moulinet* (petit moulin), le *Mas* (ferme), la *Borde* (petite métairie), *Fontenille* (petite fontaine), les *Fontenets* (source) ; une hauteur est un *Puy*, un val, les *Vaux ;* une petite vallée, *la Combe:*

VILLAGES : Boussat, E ; le Bray, E, Bret (1783) ; les Chaises, D ; la Charrière, F ; Chassat, F ; les Chatards, D ; Chenevière, E ; Fognat, B ; Roche, B ; Saint-Bonnet ; Tison.

HAMEAUX : les Avertis, B ; Balady, A (1547) ; les Bavins, E (1551); Beauregard, C ; Brène, C (1547) ; la Chaume, E ; Crouzat (Saint-Bonnet) ; le Graveron, Tison ; les Jeux, D ; la Jonchère ; Montgon, G.

CHATEAUX : Bellenave ; le Beyrat ; Fontenille ; le Buisson ; la Cave.

DOMAINES : Baragoin (Saint-Bonnet) ; la Bujotte, D ; la Chinerie ; le Mazeau, D ; la Font-Borne, C ; Fontenets, F ; la Léger, l'Alligier (1547) ; le Logis, D ; le Mans, D ; Moulinet, G ; les Nières, B, Asnières (1630) ; la Presle, D ; les Veneaux, C ; les Ramelets ; la Roussille, F.

LOCATERIES : l'Aurine, E ; les Bruyères, E ; les Chiers, Saint-Bonnet ; les Claudis, C ; la Combe, E ; Cote-Poulain, E ; Dugourd, C, deux Gords (1547) ; Font-Blanche, C ; Fontviole, G ; Marmont, Saint-Bonnet ; le Mas, G ; le Pontillard, la Maladrerie (1630) ; Pras d'Hairat ; Puy-Banel, D ; le Quartier, E ; le Queuri, D ; la Ra, E ; les Vaux, E ; le Pain-Bénit (1691).

LIEUX DITS : l'Aiguillon ; l'Artabanche, les Bauges, Tison, Beauvais, F ; les Bergères, B ; Berlingot, la Bétrenne, D ; les Biaules, E ; les Biez, D ; les Blanches, Saint-Bonnet.

BOIS : Aumône, G ; Barbarat, B ; Champ-Maison, G ; de l'Isle, G; des Marmonts, G ; des Puelles, A ; de Naves et de Roussange, E ; la Borde ; Bost, B ; la Botte, T ; les Bouiges, A ; Bourillat, A ; les Cailloux, B ; les Canées, B ; Cartier Marion du Play et Pignerat, E ; les Cassons, F ; Chabrolle, F ; le Chailot, B ; les Chambres, C.

CHAMPS : Barbaue, F ; Belarbre, Blanc, C ; Bouché, Bourbon, A ; Bournet, C ; Bourabas, E ; Boutilier, B ; Braud, Chambéraud (1670), les Jasques (1732), D ; Chabry, A ; Chalbrat, C ; Chalet, Saint-Bonnet ; Chalus, C ; Chatard, F ; Chauchat, C ; Chirat, C ; Croyer, A ; (de la) : Croix, A ; Font, T ; Garde, C ; Plantée, D ; Vigne, B, E ; de l'Avrable, Hôpital, Derrière, A ; (des) : Blan-

zats, G ; Cardons, C ; Côtes, G ; Ganes, C ; Mas, G ; Seignes, G ; Vignes, E ; (du) : Faux, A ; Gard, E ; Gat, Gué, D ; Paturail, G ; Plé, G ; Prieur, C ; Teix, B ; Verger, D ; Frémy, A ; Galabrat, E ; Gouyon, C ; Graillé, E ; Jourdain, E ; Laulève, A ; Manqué, F ; Maroux, Maubet, C ; Pointet, D ; Raynaud, Rouge, E ; Sautay, G ; Sec, A ; Tortant, C ; les Chantelets, Saint-Bonnet ; Chassanets, E ; les Châtres, T ; les Chaillons, A ; Chaumardy, B ; la Chaume, B ; Bourrelier, G ; du Chêne, E ; le Chétif pré, A ; Chirot, B.

CLOS : Brenet, D ; de Chirat, C ; les Côtes, A ; Echaillot, E ; Epée, E ; les Euclées, G ; Fangerot, T ; les Ferrières, E ; Font : de la Brousse, G ; Gerbe, E ; Jensay, Raynaud, C ; Fromentaux, F ; la Caillotte, A ; la Garenne, G ; la Gane, C ; la Genevière, E ; Grands-Champs, C ; Salbrune, G ; Grandes-Côtes, E ; les Guimards, F ; l'Hôpital, D ; Jaumal, G ; Lardely, Saint-Bonnet ; la Lichette ; les Litres, T ; les Lièvres, T ; la Maison-Gelée, C ; la Malaraie, les Mardalants, B ; Maugarat, D ; le Moirat, A ; Nades, D ; Nigerot, F ; les Ouches de l'Aligier, A ; l'Ouchette, C ; Paturail de l'Etang, A ; le Paturail, A, B, C ; le Péchin, D ; Perdrilaires, A ; Pesselan, C ; Petit : bois, pré, A ; Salbrune, G, C ; Petites-Côtes, 145 ; Pierrebrune, G ; Planet, T ; la Planche, T ; les Plantets, T ; Poiriers-Verts, E.

PRÉS : Bardet, E ; Barechu, G ; Berbis, G ; du Châtaignier, A ; Froid, A ; du Gard, D ; Mitant, du Roi, B ; Rosat, D ; Rose, A ; Turail, A ; de l'Etasg, A ; de la Dame, C ; Percière, A ; Réserve, C ; Suisse, A ; des Fossés, D ; les Prises, B ; Maître-Jean, B ; du Beyrat, E ; Puy-de-Mamin, C ; les Quatre-Œuvres, F ; Raudachy, E ; les Riffaudes, D (1548) ; les Rosières, le Rosay, B ; la Rue-Verte, D ; le Sablon, A ; Sallebrune, D ; S[t]-Jean, E ; Singeratte, E ; le Sou, Saint-Bonnet ; les Suas, E ; le Taillis des Pesches, G ; Teilleret, C ; Terrier, C ; Terrier des Renards, G ; Trente-Œuvres, T ; le Treuil, F ; le Valon, B ; Veillère, E ; les Vernes, E ; le Verger, T.

(SOURCES : [1] L. MATRUCHOT, articles parus sur la signification des noms de lieux dans *l'Ecole et la Vie*, 1919. — [2] Emile BOURGUIGNON, « les noms géographiques du Bourbonnais », *Bulletin de la Société bourbonnaise des études locales*, n° 9, janvier-mars, 1922. — [3] GODEFROY, *Dictionnaire de la langue française et de tous les dialectes* du IX[e] siècle au XV[e], publié sous les auspices du Ministère de l'Instruction publique, 12 vol. Paris, 1881-1893. —

[4] JAUBERT (comte), *Glossaire du Centre de la France*, 2 vol., Paris, 1855. — [5] PEIFFER, *Recherches sur l'origine et la signification des noms de lieux*, Nice, 1894.)

BIBLIOGRAPHIE

I. ARCHIVES. — Parmi les papiers concernant Bellenave conservés aux Archives départementales de l'Allier, indiquons :

Série A, n° 8 (1344-1784). Etats descriptifs des châtellenies de Chantelle, Charroux.

N° 62 (1484-1486). Terrier des tailles personnelles de la châtellenie de Chantelle, ressorts et dépendances.

N° 63 à 71. Autres terriers de la même châtellenie.

Série C, n° 67. Etat général des impôts ordinaires dans l'élection de Gannat.

N° 80. Carte générale des impositions de la généralité de Moulins.

N° 275. Etat des villes et autres lieux et marchés de l'élection de Gannat.

N° 292. Dénombrement pour l'élection de Gannat.

Série D, n°s 50, 54, 66, 90, 94, 96, 101, 102, 104. Terriers du prieuré de Chantelle. — N° 134, fragment du terrier de hault et puissant seigneur « Messire Bertrand de la Tour, chevalier, à cause de noble et puissante dame Jacquette du Peschin, sa femme ». — N° 137. Reconnaissance de cens acquis par les Jésuites de Moulins, de Philibert du Buisson, seigneur de la Cave, etc...

Archives municipales. — Les archives de notre ville sont fort pauvres avant la période révolutionnaire ; elles sont précieuses pour la période contemporaine. Les registres de délibérations du Conseil municipal de Bellenave ne sont conservés qu'à partir du 4 août 1828 ; ceux de la commune de Saint-Bonnet-Tison seulement du 10 mai 1838 au 21 mars 1841. Les registres de l'état civil de Bellenaves remontent à 1601 ; ceux antérieurs à 1880 forment une belle collection de 20 volumes reliés en bon état. Les registres de l'état civil de Saint-Bonnet de Bellenave sont conservés de 1663 à 1841, 5 volumes ; ceux de Tison sont conservés de 1681 à 1829, 2 volumes.

(*Cf.* Séries D. Enquêtes ; G. Impôts ; H. Garde Nationale ; I. Ordonnances ; K. Affaires publiques, élections ; N. Travaux divers, biens nationaux.)

Nous avons pu consulter aussi les archives des notaires et diverses archives particulières ; nous avons étendu nos investigations aux archives des communes voisines, aux archives départementales du Puy-de-Dôme et du Cher.

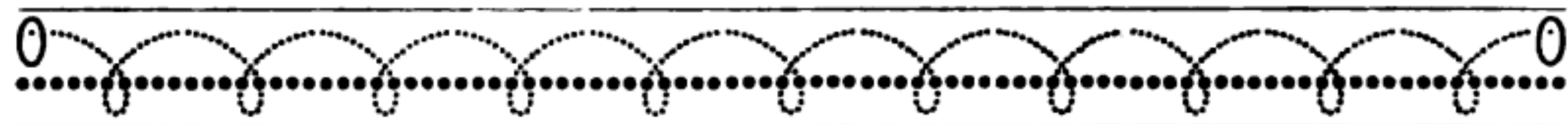
Cf. Aussi le Bulletin des actes de la Préfecture ; les délibérations du Conseil Général ; les inventaires imprimés des archives départementales de l'Allier (séries A, B, C, E et I).

II. LES MUSÉES ET LES BIBLIOTHÈQUES. — Au musée de Moulins se trouve une collection d'armes et d'ustensiles appartenant aux différentes époques de l'âge de pierre ; des bronzes recueillis dans le département ; c'est

là que sont conservées les pelles en hêtre trouvées dans la carrière de kaolin de Beauvoir (*Cf.* Bellenaves, tome I, p. 8).

En ce qui concerne les *Bibliothèques*, le lecteur consultera avec intérêt la plupart des ouvrages traitant de l'histoire du Bourbonnais et plus particulièrement de la région de Bellenaves. La Bibliothèque Nationale, celles de de Moulins et de Gannat, ainsi qu'un grand nombre de bibliothèques privées, renferment ces ouvrages dont la liste, assez longue, déborderait le cadre de notre étude.

LÉON BIDEAU.



La Dépopulation de l'Allier

(Suite et fin)

Comment se fait-il que « le plus beau royaume sous le ciel » soit abandonné? La France est le jardin de l'Europe et le Bourbonnais le jardin de la France. Ce jardin merveilleux risque de retourner à la friche ou d'être la proie des barbares.

M. Lefas, secrétaire du Conseil supérieur de la natalité, affirme que nous allons aux abîmes si nous ne parvenons pas à modifier l'état d'esprit de la famille française et si nous ne lui rapprenons le « culte de la vie ». Certes, le mal est des plus graves. On ne saurait cependant admettre qu'il soit irrémédiable. Pour déclarer que le malade est perdu, il faudrait avoir essayé de le sauver: on ne l'a pas fait.

Comme l'a montré M. Paul Bureau, tout notre mécanisme social et économique s'oppose à la fondation des familles nombreuses. « Tout conspire, écrit M. Lefas, à décourager ceux qui veulent avoir des enfants. » « Nous arriverons, dit un autre sociologue, à un état social où seuls les imbéciles ou les saints seront capables d'avoir une nombreuse famille. » On peut agir beaucoup plus qu'on ne l'a fait jusqu'ici par l'incidence de

l'impôt; tout le poids des charges fiscales doit porter non seulement sur les célibataires, mais encore sur les ménages sans enfant ou à enfant unique; puisqu'ils n'ont pas rempli leur devoir social et que d'autres se sont fait tuer à leur place, il faut les frapper à la bourse, afin de dégrèver les familles nombreuses. Les droits de succession en ligne collatérale sont dès à présent formidables, et rien n'est plus légitime. Le vote plural, d'autre part, doit donner aux pères de famille l'influence qui leur revient dans le gouvernement du pays.

Il faut convaincre les Français que leur intérêt et leur devoir le plus impérieux est d'avoir des familles nombreuses. La faiblesse de la natalité a des causes purement psychologiques : les Français et surtout les Françaises ne veulent plus avoir d'enfants. C'est donc sur leur esprit qu'il faut agir. Les néomalthusiens sont eux-mêmes effrayés des conséquences des doctrines qu'ils ont contribué à propager. M. Daniel Halévy (1) a recueilli sur ce point les témoignages de plusieurs de ceux qui ont eu de l'influence sur le mouvement social en Bourbonnais. Il rapporte un propos tenu par M. Griffulhes, de la Confédération générale du travail, à M. Emile Guillaumin : « Les malthusiens vont trop loin. Est-ce que nous nous donnons tant de mal pour que personne n'en profite après nous ? » Et M. Rougeron, de Domérat, déclare à son tour : « Si le village se dépeuple, s'il disparaît, à quoi bon fonder des œuvres ? Les œuvres, c'est pour l'avenir. Et s'il n'y a pas d'avenir ? »

En aucune matière, l'union sacrée n'est plus nécessaire. Il faut que l'église et l'école, le prêtre et l'instituteur unissent leurs efforts, comme ils l'ont fait pendant la guerre, pour conjurer ce péril aussi redoutable que l'Allemand. Il faut que tous ceux qui, à un titre quelconque, peuvent exercer une action, professeurs et journalistes, médecins et administrateurs, luttent de toutes leurs forces pour empêcher le suicide de la France.

(1) D. HALÉVY, *Visites aux paysans du Centre*, Paris, 1921.

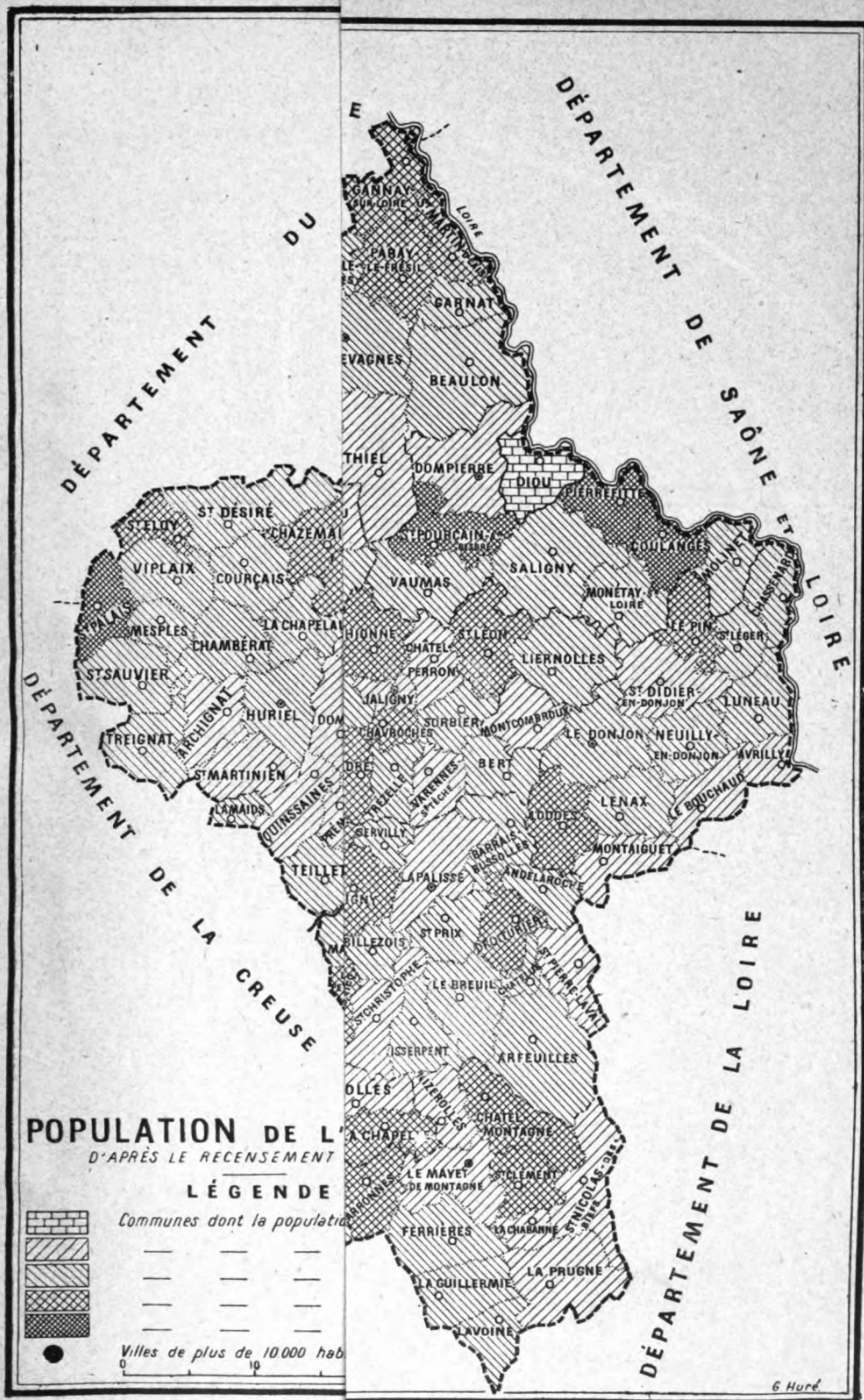
COMMUNES	Population en 1911	Population en 1921	Pertes de guerre	Diminution totale	Diminution par pertes de guerre (p. 1000)	Diminution totale (p. 1000)	Augmentation totale	Augmentation p. 1000
ARRONDISSEMENT DE MOULINS								
Canton de Bourbon-l'Archambault								
Bourbon-l'Archambault ..	3.423	2.931	96	492	28	143		
Buxières-les-Mines	3.153	2.822	121	331	38	104		
Franchesse	1.161	991	39	170	33	146		
Saint-Aubin	736	629	17	107	23	145		
Saint-Hilaire	1.270	1.164	28	106	22	83		
Saint-Plaisir	1.295	1.075	45	220	34	169		
Vieure	859	678	33	181	38	210		
Ygrande	1.701	1.435	59	266	34	155		
Total	13.598	11.725	438	1.873	32	138	—	—
Canton de Chevagnes								
Chevagnes	1.113	948	34	165	30	148		
Beaulon	2.294	2.000	49	294	21	128		
Chézy	515	410	15	105	29	203		
Gannay-sur-Loire	889	716	40	173	44	194		
Garnat	965	827	22	138	22	143		
La Chapelle	530	458	19	72	35	135		
Lusigny	1.642	1.316	44	326	26	198		
Paray-le-Frésil	1.044	842	40	202	38	193		
Saint-Martin-des-Laids ..	339	272	6	67	17	168		
Thiel	1.661	1.533	63	128	37	77		
Total	10.992	9.322	332	1.670	30	151	—	—
Canton de Dompierre								
Dompierre	3.206	3.052	103	154	32	48		
Coulanges	762	606	26	156	34	204		
Diou	1.546	1.564	71		45		18	11
Molinet	1.216	1.061	37	155	30	127		
Monétay-sur-Loire	854	752	43	102	50	119		
Pierrefitte	914	721	45	193	49	211		
Saint-Pourçain-sur-Besbre .	914	677	34	237	37	259		
Saligny	1.643	1.404	67	239	40	145		
Vaumas	1.184	1.012	61	172	51	136		
Total	12.239	10.849	487	1.390		113	—	—

COMMUNES	Population en 1911	Population en 1921	Pertes de guerre	Diminution totale	Diminution par pertes de guerre (p. 1000)	Diminution totale (p. 1000)	Augmentation totale	Augmentation p. 1000
Canton de Lurcy-Lévy								
Lurcy-Lévy	3.384	3.001	106	383	31	113		
Château	528	481	18	47	34	89		
Couleuvre	1.739	1.502	58	237	33	136		
Couzon	584	504	24	80	41	136		
Limoise	370	304	13	66	35	178		
Neure	376	340	17	36	45	95		
Pouzy	1.172	957	46	215	39	183		
Saint-Léopardin-d'Augy	950	803	38	147	40	154		
Le Veurdre	965	790	31	175	32	181		
Total	10.068	8.682	351	1.386	34	137	—	—
Canton du Montet								
Le Montet	651	562	11	89	16	136		
Châtel-de-Neuvre	867	770	30	97	34	111		
Châtillon	899	720	30	179	33	199		
Contigny	1.004	803	26	201	25	200		
Cressanges	1.471	1.331	54	140	36	95		
Deux-Chaises	1.112	966	31	146	27	131		
Meillard	736	577	16	159	21	216		
Monétay-sur-Allier	808	664	23	144	28	178		
Rocles	428	423	18	5	42	11		
Saint-Sornin	503	442	16	61	31	121		
Le Theil	1.091	982	37	109	33	99		
Treban	807	757	20	50	24	61		
Tronget	1.160	1.108	36	52	31	44		
Total	11.537	10.105	348	1.432	30	124	—	—
Ville de Moulins	19.679	20.604	653		33		925	46
Canton de Moulins-Est								
Bressolles	609	482	19	127	30	208		
Gennetines	739	599	38	140	51	189		
Saint-Ennemond	982	847	50	135	50	137		
Toulon	951	921	39	30	41	31		
Yzeure	5.308	5.251	155	57	29	10		
Total	8.539	8.100	301	489	35	56	—	—

COMMUNES	Population en 1911	Population en 1921	Pertes de guerre	Diminution totale	Diminution par pertes de guerre (p. 1000)	Diminution totale (p. 1000)	Augmentation totale	Augmentation p. 1000
Canton de Moulins-Ouest								
Aubigny	251	224	7	27	27	107		
Aurouër	507	450	28	57	55	112		
Avermes	863	837	31	26	35	30		
Bagneux	460	389	21	71	45	154		
Coulandon	720	566	28	154	38	213		
Montilly	674	546	26	128	38	189		
Neuvy	770	726	25	44	32	158		
Trevol	1.202	1.001	58	201	48	167		
Villeneuve	1.039	1.048	31		29		9	8
Total	6.486	5.787	255	699	39			
Canton de Neuilly-le-Réal								
Neuilly-le-Réal	1.906	1.640	54	266	28	139		
Bessay	1.440	1.273	40	167	27	115		
Chapeau	506	465	25	41	49	81		
La Ferté-Hauterive	551	484	15	67	29	121		
Gouise	461	394	15	67	32	145		
Mercy	716	639	24	77	33	107		
Montbeugny	803	720	37	83	46	103		
Saint-Gérand-de-Vaux	1.096	962	34	134	31	122		
Saint-Loup	519	472	18	47	34	90		
Saint-Voir	582	432	25	150	42	257		
Total	8.580	7.481	287	1.099	33	128		
Canton de Souvigny								
Souvigny	2.878	2.547	95	331	33	115		
Agonges	741	630	22	111	29	149		
Autry-Issards	659	531	23	128	34	194		
Besson	1.424	1.196	55	228	38	160		
Bresnay	942	746	31	196	32	208		
Chemilly	614	545	16	69	26	112		
Gipcy	627	553	24	74	38	118		
Marigny	332	276	10	56	30	168		
Meillers	439	373	16	66	36	150		
Noyant	1.422	1.659	47		33		237	166
Saint-Menoux	1.333	1.094	42	239	31	178		
Total	11.411	10.150	381	1.261	33	110		

COMMUNES	Population en 1911	Population en 1921	Pertes de guerre	Diminution totale	Diminution par pertes de guerre (p. 1000)	Diminution totale (p. 1000)	Augmentation totale	Augmentation p. 1000
ARRONDISSEMENT DE MONTLUÇON								
Canton de Cérilly								
Cérilly	2.755	2.393	83	362	30	131		
Ainay-le-Château	1.676	1.404	51	272	30	162		
Isle-et-Bardais	814	659	19	155	23	190		
Braize	439	358	19	81	43	184		
Lételon	321	245	8	76	24	236		
Meaulne	1.134	992	37	142	32	125		
Saint-Bonnet-Tronçais	1.309	1.185	52	124	39	94		
Theneuille	1.164	1.020	37	144	31	123		
Urçay	607	519	27	88	44	144		
Valigny	884	737	30	147	33	166		
Le Vilhain	780	686	32	94	41	120		
Vitray	359	276	11	83	30	231		
Total	12.242	10.474	406	1.768	33	144	—	—
Canton de Commentry								
Colombier	698	602	16	96	22	137		
Hyds	780	627	16	153	20	196		
Malicorne	799	652	23	147	28	183		
Total	2.277	1.881	55	396	24	173	—	—
Ville de Commentry	10.112	10.151	243		24		39	3
Canton d'Hérisson								
Hérisson	1.509	1.317	41	192	27	126		
Audes	822	690	26	132	31	160		
Bizeneuille	820	696	28	124	34	151		
Le Brethon	1.077	942	36	135	33	125		
Cosne	2.231	2.108	57	123	25	55		
Estivareilles	691	602	22	89	31	128		
Givarlais	546	463	12	83	21	152		
Louroux-Bourbonnais	805	688	33	117	40	145		
Louroux-Hodement	709	523	26	186	36	262		
Maillet	704	612	27	92	38	130		
Nassigny	316	285	12	31	37	98		
Neuville	164	139	6	25	36	152		

COMMUNES	Population en 1911	Population en 1921	Pertes de guerre	Diminution totale	Diminution par pertes de guerre (p. 1000)	Diminution totale (p. 1000)	Augmentation totale	Augmentation p. 1000
Reugny	345	288	12	57	34	165		
Saint-Caprais	429	352	20	77	46	179		
Sauvagny	308	240	6	68	19	220		
Tortezais	447	377	20	70	44	156		
Vallon	1.747	1.534	71	213	40	121		
Venas	650	553	29	97	44	149		
Total	14.320	12.409	484	1.911	33	133	—	—
Canton d'Huriel								
Huriel	2.832	2.422	102	410	36	144		
Archignat	611	589	16	22	26	36		
Chambérat	885	787	30	98	33	110		
Chazemais	922	749	33	173	35	187		
Courçais	862	732	32	130	37	150		
La Chapelaude	1.227	1.082	42	145	34	118		
Mesples	431	375	12	56	27	129		
Saint-Eloy-d'Allier	223	189	11	34	49	152		
Saint-Désiré	1.341	1.140	50	201	37	149		
Saint-Martinien	819	740	43	79	52	96		
Saint-Palais	797	630	35	167	43	209		
Saint-Sauvier	1.221	1.038	56	183	45	149		
Treignat	1.216	1.048	24	168	19	138		
Viplaix	1.194	1.032	47	162	39	135		
Total	14.581	12.553	533	2.028	36	139	—	—
Canton de Marcillat								
Marcillat	1.931	1.725	66	206	34	106		
Arpheuilles-Saint-Priest	806	651	26	155	32	192		
Durdat	1.697	1.558	54	139	31	81		
La Celle	1.218	967	42	251	34	206		
La Petite-Marche	804	678	20	126	24	156		
Mazirat	736	644	18	92	24	125		
Ronnet	579	470	27	109	46	188		
Saint-Fargeol	680	588	17	92	25	135		
Saint-Genest	451	396	17	55	37	121		
Saint-Marcel-en-Murat	505	435	14	70	27	138		
Sainte-Thérence	503	502	21	1	41	1		
Terjat	611	527	27	84	44	137		
Villebret	644	584	28	60	43	93		
Total	11.165	9.725	377	1.440	33	128	—	—


DÉPARTEMENT DU [...]E
DÉPARTEMENT DE SAÔNE ET LOIRE
DÉPARTEMENT DE LA CREUSE
DÉPARTEMENT DE LA LOIRE
LOIRE
POPULATION DE L'
D'APRÈS LE RECENSEMENT
LÉGENDE
Communes dont la populatio
Villes de plus de 10.000 hab
0
10
G Huré

COMMUNES	Population en 1941	Population en 1921	Pertes de guerre	Diminution totale	Diminution par pertes de guerre (p. 1000)	Diminution totale (p. 1000)	Augmentation totale	Augmentation p. 1000
Ville de Montluçon	32.834	34.449	948		29		1615	49
Canton de Montluçon-Est								
Chamblet	1.142	1.034	64	108	56	94		
Deneuille	688	708	39		56		20	29
Désertines	2.960	2.887	68	73	22	24		
Lavault-Sainte-Anne	420	392	14	28	33	66		
Néris	3.075	2.990	84	85	27	27		
Saint-Angel	695	571	29	124	41	178		
Saint-Victor	750	722	33	28	44	37		
Verneix	988	842	48	146	48	147		
Total	10.718	10.146	379	572	35	53	—	—
Canton de Montluçon-Ouest								
Domérat	3.147	2.830	105	317	33	100		
Lamaids	347	302	20	45	57	129		
Lignerolles	616	518	16	98	25	159		
Prémilhat	766	689	12	77	15	100		
Quinssaines	903	817	40	86	44	95		
Teillet	836	732	32	104	38	124		
Vaux	722	704	24	18	33	24		
Total	7.337	6.592	249	745	33	101	—	—
Canton de Montmarault								
Montmarault	1.674	1.504	46	170	27	101		
Beaune	902	762	39	140	43	155		
Bézenet	2.411	1.521	56	890	23	369		
Blomard	561	480	19	81	33	144		
Chappes	668	521	32	147	47	220		
Chavenon	504	427	17	77	33	152		
Doyet	2.360	1.770	63	590	26	250		
Louroux-de-Beaune	518	425	22	93	42	179		
Montvicq	2.380	1.391	53	989	22	415		
Murat	705	615	28	90	39	127		
Saint-Bonnet-de-Four	640	549	15	91	23	142		
Saint-Marcel-en-Murat ...	356	312	14	44	39	123		
Saint-Priest-en-Murat	758	611	20	147	26	193		
Sazeret	433	373	18	60	41	138		
Vernusse	519	429	12	90	23	173		
Villefranche	1.054	915	32	139	30	131		
Total	16.443	12.605	486	3.838	29	233	—	—

COMMUNES	Population en 1911	Population en 1921	Pertes de guerre	Diminution totale	Diminution par pertes de guerre (p. 1000)	Diminution totale (p. 1000)	Augmentation totale	Augmentation p. 1000
ARRONDISSEMENT DE GANNAT								
Canton de Chantelle								
Chantelle	1.587	1.388	44	199	27	125		
Barberier	283	273	4	10	14	35		
Chareil-Cintrat	747	689	27	58	36	77		
Charroux	1.003	746	22	257	21	256		
Chezelle	421	341	13	80	30	190		
Deneuille	300	227	14	73	46	243		
Etroussat	1.119	934	32	185	28	165		
Fleuriel	925	771	45	154	48	166		
Fourilles	463	372	13	91	28	196		
Monestier	780	658	23	122	29	156		
Saint-Germain-de-Salles ..	688	597	24	91	34	132		
Tarjet	705	629	24	76	34	107		
Taxat-Senat	604	479	18	125	29	206		
Ussel	529	406	19	123	35	232		
Voussac	1.262	1.040	48	222	38	175		
Total	11.416	9.550	370	1.866	32	163	—	—
Canton d'Ebreuil								
Ebreuil	1.928	1.536	68	392	35	203		
Bellenaves	2.037	1.668	79	369	38	181		
Chirat-l'Eglise	469	384	15	85	31	181		
Chouvigny	824	688	31	136	37	165		
Coutansouze	432	348	13	84	30	194		
Echassières	1.021	814	41	207	40	202		
Lalizolle	912	727	31	185	33	202		
Louroux-de-Bouble	743	587	20	156	26	209		
Nades	499	304	23	195	46	390		
Naves	527	437	35	90	66	170		
Sussat	369	285	11	84	29	227		
Valignat	170	156	7	14	41	82		
Veauce	171	130	7	41	40	239		
Vicq	753	696	31	57	41	75		
Total	10.855	8.760	412	2.095	37	192	—	—

COMMUNES	Population en 1911	Population en 1921	Pertes de guerre	Diminution totale	Diminution par pertes de guerre (p. 1000)	Diminution totale (p. 1000)	Augmentation totale	Augmentation p. 1000
Canton d'Escurolles								
Escurolles	847	741	32	106	37	125		
Bellerive	2.333	2.361	84		36		28	12
Broût-Vernet	1.506	1.286	39	220	25	146		
Brugheas	1.255	1.042	50	213	39	169		
Charmeil	294	256	5	38	17	129		
Cognat-Lyonne	724	594	11	130	15	179		
Espinasse-Vozelle	665	561	12	104	18	156		
Hauterive	407	403	10	4	24	9		
Saint-Didier	738	677	21	61	28	82		
Saint-Pont	702	574	32	128	45	182		
Saint-Rémy-en-Rollat	1.028	910	48	118	46	114		
Serbannes	570	508	19	62	33	108		
Vendat	1.030	882	39	148	37	143		
Total	12.099	10.795	402	1.304	33	106		
Canton de Gannat								
Gannat	4.834	4.376	156	458	32	94		
Bègues	387	337	12	50	31	129		
Biozat	932	794	38	138	40	148		
Charmes	478	405	13	73	27	152		
Jenzat	803	652	22	151	27	188		
Mayet-d'Ecole	510	371	10	139	19	272		
Mazerier	377	357	13	20	34	53		
Montaiguet	444	386	18	58	40	130		
Poëzat	151	136	3	15	19	99		
St-Bonnet-de-Rochefort	1.169	1.037	47	132	40	112		
Saint-Priest-d'Andelot	292	220	9	72	30	246		
Saulzet	546	468	20	78	36	142		
Total	10.923	9.539	361	1.384	33	126		
Canton de Saint-Pourçain								
Saint-Pourçain	4.816	4.475	167	341	34	70		
Bayet	996	847	31	149	31	149		
Branssat	1.050	860	37	190	35	180		
Cesset	722	583	20	139	27	192		
Lafeline	552	505	17	47	30	85		
Loriges	415	375	13	40	31	96		
Louchy-Montfand	656	570	31	86	47	131		
Marcenat	519	398	22	121	42	233		

COMMUNES	Population en 1911	Population en 1921	Pertes de guerre	Diminution totale	Diminution par pertes de guerre (p. 1000)	Diminution totale (p. 1000)	Augmentation totale	Augmentation p. 1000
Montord	306	258	14	48	45	156		
Paray-sous-Briailles	841	721	33	120	39	142		
Saulcet	757	656	21	101	27	133		
Verneuil	558	503	28	55	50	98		
Total	12.188	10.751	434	1.437	35	117	—	—

ARRONDISSEMENT DE LAPALISSE

Canton de Cusset

COMMUNES	Population en 1911	Population en 1921	Pertes de guerre	Diminution totale	Diminution par pertes de guerre (p. 1000)	Diminution totale (p. 1000)	Augmentation totale	Augmentation p. 1000
Cusset	6.819	6.543	211	276	30	40		
Bost	284	225	9	59	31	207		
Busset	1.506	1.314	59	192	39	127		
Creuzier-le-Neuf	649	563	23	86	35	132		
Creuzier-le-Vieux	1.215	1.085	41	130	33	106		
La Chapelle	878	725	39	153	44	174		
Mariol	606	564	21	42	34	69		
Molles	1.069	967	40	102	37	95		
Total	12.188	10.751	434	1.437	35	117	—	—
Ville de Vichy	16.266	17.260	556		34		994	61

Canton de Vichy

COMMUNES	Population en 1911	Population en 1921	Pertes de guerre	Diminution totale	Diminution par pertes de guerre (p. 1000)	Diminution totale (p. 1000)	Augmentation totale	Augmentation p. 1000
Abrest	875	896	25		28		21	24
Saint-Yorre	1.548	1.657	52		33		109	70
Le Vernet	784	592	20	192	25	244		
Total	3.207	3.145	97	62	30	19	—	—

Canton du Donjon

COMMUNES	Population en 1911	Population en 1921	Pertes de guerre	Diminution totale	Diminution par pertes de guerre (p. 1000)	Diminution totale (p. 1000)	Augmentation totale	Augmentation p. 1000
Le Donjon	1.992	1.770	61	222	30	111		
Avrilly	408	367	14	41	34	100		
Le Bouchaud	580	557	21	23	36	39		
Chassenard	895	796	39	99	43	110		

COMMUNES	Population en 1911	Population en 1921	Pertes de guerre	Diminution totale	Diminution par pertes de guerre (p. 1000)	Diminution totale (p. 1000)	Augmentation totale	Augmentation p. 1000
Lenax	960	855	27	105	28	109		
Loddes	612	518	23	94	37	153		
Luneau	750	660	29	90	38	120		
Montcombroux	1.350	1.335	57	15	42	11		
Montaiguet	864	796	29	68	33	78		
Neuilly-en-Donjon	660	573	26	87	39	131		
Lė Pin	702	588	18	114	25	162		
Saint-Didier-en-Donjon	673	625	33	48	49	71		
St-Léger-sur-Vouzance	505	432	17	73	33	144		
Total	10.951	9.872	394	1.079	35	98		
Canton de Jaligny								
Jaligny	1.012	946	36	66	35	65		
Bert	1.021	878	43	143	42	140		
Châtelperron	532	499	22	33	41	62		
Chavroche	815	676	36	139	44	170		
Cindré	929	780	40	149	43	160		
Liernolles	739	648	36	91	48	123		
Saint-Léon	1.332	1.095	61	237	45	177		
Sorbier	821	727	39	94	47	114		
Thionne	888	748	38	140	42	157		
Treteau	1.080	934	65	146	60	135		
Trezelles	944	825	41	119	43	126		
Varennes-sur-Tèche	674	613	28	61	41	90		
Total	10.787	9.369	485	1.418	44	131		
Canton de Lapalisse								
Lapalisse	2.901	2.718	95	183	32	63		
Andelaroche	652	583	16	69	24	105		
Arfeuilles	2.911	2.473	139	438	47	150		
Barrais-Bussolles	691	603	33	88	47	127		
Billezois	547	477	25	70	45	127		
Le Breuil	1.339	1.190	52	149	38	111		
Châtelus	363	316	12	47	33	129		
Droiturier	888	744	46	144	51	162		
Isserpent	1.108	992	50	116	45	104		
Perrigny	767	641	32	126	41	164		
Saint-Christophe	809	804	36	5	44	6		
Saint-Etienne-de-Vicq	653	537	24	116	36	177		

COMMUNES	Population en 1911	Population en 1921	Pertes de guerre	Diminution totale	Diminution par pertes de guerre (p. 1000)	Diminution totale (p. 1000)	Augmentation totale	Augmentation p. 1000
Saint-Pierre-Laval	809	735	28	74	34	191		
Saint-Prix	1.072	927	52	145	48	137		
Servilly	534	456	22	78	41	146		
Total	16.044	14.196	662	1.848	41	115		
Canton du Mayet-de-Montagne								
Mayet-de-Montagne	2.174	1.985	80	189	36	86		
Arronnes	914	750	29	164	31	179		
La Chabanne	869	795	35	74	40	85		
Châtel-Montagne	1.373	1.121	58	252	42	183		
Ferrières	1.683	1.465	47	218	27	129		
Laprugne	1.333	1.263	48	70	36	52		
Lavoine	629	556	21	73	33	116		
La Guillermie	727	641	17	86	23	118		
Nizerolles	727	687	30	40	41	55		
Saint-Clément	1.378	1.149	24	229	17	166		
Saint-Nicolas-des-Biefs	992	901	51	91	51	91		
Total	12.799	11.313	440	1.486	34	116		
Canton de Varennes								
Varennes-sur-Allier	3.320	3.150	98	170	29	51		
Billy	952	849	30	103	31	108		
Boucé	982	830	37	152	37	154		
Créchy	467	506	17		36		39	83
Langy	427	362	15	65	35	152		
Magnet	627	578	21	49	33	78		
Montaigu-le-Blin	877	850	36	27	41	30		
Montoldre	664	541	18	123	27	185		
Rongères	551	511	12	40	21	72		
Saint-Félix	235	227	6	8	25	34		
Saint-Gérand-le-Puy	1.642	1.351	73	291	44	177		
St-Germain-des-Fossés	2.736	3.012	56		20		276	100
Sanssat	455	387	21	68	46	149		
Seuillet	369	341	8	28	21	75		
Total	14.304	13.495	448	809	31	56		

RÉCAPITULATION

	Villes de plus de 10.000 hab.	Communes de 10.000 à 2.000 hab.	Communes de moins de 2.000 habitants — Arrondis. de Moulins	Arrondis. de Montluçon	Arrondis. de Gannat	Arrondis. de Lapalisse	Total
Nombre de communes dont la population a augmenté	4	2	3	1	»	3	13
Nombre de communes dont la population a perdu moins de 10 %............	»	12	15	13	11	21	
Nombre de communes dont la population a perdu de 10 à 15 %	»	9	23	36	18	27	118
Nombre de communes dont la population a perdu de 15 à 20 %	»	»	21	25	20	17	83
Nombre de communes dont la population a perdu plus de 20 %............	»	3	10	7	13	2	35
	4	26	77	82	62	70	321

	1911 Population municipale	1911 Population totale	1921 Population municipale	1921 Population totale	Diminution Population municipale	Diminution Population totale	Diminut. p. 1.000 Population municipale	Diminut. p. 1.000 Population totale	Augmentation Population municipale	Augmentation Population totale	Augment. p. 1.000 Population municipale	Augment. p. 1.000 Population totale
Villes de plus de 10.000 habitants												
Montluçon	32.834	33.799	34.449	36.114					1.615	2.315	49	68
Moulins..............	19.679	21.990	20.604	22.968					925	978	46	44
Vichy................	16.266	16.502	17.260	17.501					994	999	61	60
Commentry...........	10.112	10.112	10.151	10.256					39	144	3	14
Arrondissements (villes non comprises)												
Arrond. de Moulins...	93.500	95.002	82.202	83.467	11.299	11.535	121	123				
— Montluçon	89.083	89.639	76.385	77.113	12.698	12.526	142	139				
— Gannat....	57.481	57.748	49.395	49.817	8.086	7.931	140	133				
— Lapalisse..	81.118	81.499	73.376	73.714	7.742	7.785	95	95				
Récapitulation générale (villes comprises)												
Arrond. de Moulins...	113.179	116.992	102.805	106.435	10.374	10.557	91	90				
— Montluçon	132.029	133.550	120.985	123.483	11.044	10.697	83	75				
— Gannat....	57.481	57.748	49.395	49.817	8.086	7.931	140	137				
— Lapalisse..	97.384	98.001	90.636	91.215	6.748	6.786	69	69				
TOTAL....	400.073	406.291	363.821	370.950	36.252	35.341	90	86				

AUG. BERNARD.



BIBLIOGRAPHIE

Jacques de Champfeu, gentilhomme, poète et soldat français 1896-1918, par PHILIPPE D'ESTAILLEUR-CHANTERAINE. Aux éditions françaises de la *Nouvelle Revue Nationale* (1). (Don fait à la Société d'Emulation en mémoire de Jacques de Champfeu, par son père le Comte de Champfeu.)

Les Champfeu, famille essentiellement Bourbonnaise, dont le nom est resté attaché à un des coins les plus charmants de la banlieue Moulinoise, prirent part au deux premières croisades. Nous ne cessons de les retrouver, au cours des siècles, mêlés à nombre d'expéditions militaires. Mais les Champfeu ne se contentaient pas de servir avec vaillance, ils se sont caractérisés nettement par une distinction héréditaire. Entre deux batailles ils courtisaient les Muses. Ce sont, de tout temps, des lettrés ; s'ils parcourent un pays ennemi, ils ne jettent pas sur lui un regard banal d'hostilité ou de mépris ; ils l'étudient, s'intéressent à sa langue, s'initient à sa littérature.

Jacques de Champfeu, chevalier, seigneur de la Brosse-Givreuil, ne dédaignait pas, entre deux madrigaux aux boulets anglais, d'en rimer d'autres et de tresser aux Muses qui le divertissaient, d'agréables couronnes. De l'expédition de Port-Mahon qu'il suivit, il a laissé un récit intéressant. L'un de ses fils traduisit la Guerre de Trente Ans de Schiller et la relation de Moncada consacrée aux Almugavares.

Jacques de Champfeu, fils du Comte Léon de Champfeu, ex-capitaine de frégate, naquit à Cherbourg le 17 août 1896. Il semble que le Comte de Champfeu se soit inspiré du père de Montaigne pour répudier, dans la mesure du possible, l'éducation livresque, les spécialisations précoces et qu'il ait voulu former le cerveau de ses enfants d'une façon conforme à la raison. L'étude de la géographie

(1) Le beau livre de M. d'Estailleur-Chanteraine a été couronné par l'Académie Française.

et des langues vivantes se fit par les voyages. C'est pour cette raison que le Comte de Champfeu emmena sa famille en Ecosse, en Espagne, en Italie.

Jacques de Champfeu aima l'Ecosse, sa vie rude, son dur climat, les mœurs hospitalières de ses habitants. Les ruines de Rome l'impressionnèrent, mais la malpropreté des rues, l'invasion du modernisme banal lui causèrent un certain dégoût. Sa prédilection allait à l'Espagne si variée sans cesser d'être majestueuse.

L'heure venue des études secondaires, Jacques de Champfeu suivit les cours de l'école Fontanes, y recueillit de précieuses sympathies, s'y fit de solides amitiés.

Au bruit du canon de 1914, Jacques de Champfeu ne rêva plus que de combattre. Le 4 janvier 1915, il s'engage à Orléans aux côtés de son frère qui l'avait précédé. Dès qu'il parut au front, ce fut pour jalonner d'une action d'éclat chaque étape de sa vie militaire. Encore la mission d'un cavalier ne lui parut-elle pas assez active ; il voulut faire la guerre complètement, à ses risques et périls, avec ses chances de mort, de gloire aussi, « que le jeu comporte ».

Sur sa demande, Champfeu est incorporé au 26e bataillon de chasseurs à pied. Caporal à Verdun, sergent bientôt, il sollicite constamment les missions périlleuses. Sous la pluie des obus, dans le sifflement des balles, il tire son calepin pour relater quelque observation saisissante, parfois pour fixer quelque poésie (1).

Le 13 décembre 1917, Jacques de Champfeu arrivait à Paris pour voir une dernière fois son frère Pierre, amputé... mort du tétanos. Son heure à lui-même va sonner. A peine a-t-il eu le temps de voir sur sa manche briller le galon de sous-lieutenant que, le 27 mars, à la Boissière, il tombe dans une tentative de résistance désespérée. Il avait tracé ces vers :

Couchez-moi dans mon sang sur la terre conquise,
J'ai vécu pour ce jour et je mourrai joyeux.
La Victoire un instant infidèle et reprise
Viendra pour me sourire et me fermer les yeux.

Ne semble-t-il pas que les poètes aient des visions prophétiques.

(1) Ces notes éparses dans des lettres intimes, jetées à la hâte, au courant de la plume, n'étaient pas destinées a la publicité. Leur belle tenue littéraire n'en est que plus remarquable et n'est dépassée que par l'élévation des sentiments.

Imprimé aux Editions Françaises de la *Nouvelle Revue Nationale*, l'ouvrage consacré à Jacques de Champfeu est un fort beau spécimen de typographie, sur papier de Hollande, Van Gelder. Il est orné, de plus, de trente dessins originaux d'Edouard Léon, servant d'en-tête et de culs-de-lampe, tous d'un réel mérite artistique.

E. CAPELIN.

PHILIPPE D'ESTAILLEUR-CHANTERAINE. **Les jeunes qui tombent..... Pierre de Champfeu** et **les Zouaves à La Malmaison,** par le Commandant HENRY BORDEAUX.

« Prenant la vie accueillante, en garçon de vingt ans et qui l'aime, insouciant et léger d'apparence, au fond, caractère taillé net, et bien taillé, — du métal pur, dirait un poète, — cultivé, alerte et fin, au jugement précis, étayé d'études nourries, assimilées par une intelligence rapide, propre aux subtilités de la diplomatie à laquelle il décidait de se destiner. »

Telle est la silhouette de Pierre de Champfeu, à la veille de la grande guerre, tracée par la plume de Philippe d'Estailleur-Chanteraine, son biographe et son ami.

Cette biographie, l'auteur devait la composer en collaboration avec Jacques de Champfeu. Le devoir, puis la mort foudroyante et glorieuse, face à l'ennemi, firent que M. d'Estailleur-Chanteraine resta seul pour faire revivre ceux qu'il avait aimés.

Dès la déclaration de guerre, Pierre de Champfeu, impatient de servir, cherche à s'engager. Il lui fallut deux mois d'incessants efforts pour y réussir. Le voilà cavalier, comme son frère, et tous deux, après la Marne, persuadés que l'heure de l'arme du sacrifice va sonner, rêvent brillantes chevauchées, charges épiques. Et c'est le dépôt ! Les deux Champfeu y rongent leur frein.

Après trois tentatives infructueuses, Pierre de Champfeu obtient enfin d'aller au front. En mai 1915, il part pour la Champagne, combattant à pied pendant un an, gagnant successivement les galons de brigadier et de maréchal des logis. Puis après un stage à Saint-Cyr, un examen brillamment passé, il devient aspirant, sous lieutenant. Officier, comme son frère, il rêve plus de dévouement, plus de sacrifice encore. Il veut servir dans cette infanterie, arme sacrifiée par excellence, qui, au prix du sang versé à flots, affirme son glorieux

titre de « reine des batailles ». Jacques de Champfeu a choisi les chasseurs à pied, Pierre va vers des rivaux de sacrifice et de gloire, aux zouaves. Qu'elle est belle son arrivée au 4e zouaves ! Que cela est bien français et sent son gentilhomme, ce petit sous-lieutenant refusant d'aller au dépôt divisionnaire à la veille d'une attaque ! Je voudrais pouvoir citer cette page tout entière. Au moins, qu'on la lise dans la brochure de M. d'Estailleur-Chanteraine, dont un exemplaire repose sur les rayons de notre bibliothèque, par les soins d'un père justement fier des fils qu'il a donnés à la patrie.

Sous le feu, au milieu des pires dangers, des difficultés les plus graves, Pierre de Champfeu se révèle *un chef*.

Dès le lendemain de son arrivée au corps, le colonel commandant la brigade, près duquel il était détaché au cours de cette attaque qu'il s'était obstiné à ne pas manquer, demanda pour lui une citation. Elle fut refusée par le lieutenant-colonel commandant le 4e zouaves : « On n'obtient pas une citation aux zouaves aussi rapidement », dit-il. Pierre de Champfeu sourit. Il savait bien qu'il aurait sa revanche. Elle vint un mois après avec la croix de guerre et cette citation : « Jeune officier mitrailleur, passé sur sa demande de la « cavalerie aux zouaves. Dans la nuit du 23 au 24 mai, a fait l'admi« ration de ses hommes qui le voyaient pour la première fois au feu, « par son courage, son calme, sa froide clairvoyance. Chargé de « défendre une position violemment battue par des torpilles enne« mies, a réussi par son exemple à maintenir ses hommes à leur « poste, prêts à ouvrir le feu, jusqu'à ce que tout danger d'attaque « ennemie fût écarté. »

S'il était un chef au front dans ses apparitions à l'arrière. au cours de brèves permissions de détente, il se montrait « souple, élégant « de forme et d'allure, infiniment séduisant... Brillant causeur, « courtois comme à l'ancien temps, spirituel et conteur excellent, « muet sur sa part de combat, intarissable sur celle de ses hommes, « et d'une simplicité, d'un naturel qu'aucune affectation ne venait « diminuer... Ami sûr, loyal et dissimulant sous une moue d'ironie « légère, un cœur tendre et vibrant, une sensibilité très fine, très « subtile, profonde ; on aimait son badinage et sa gaieté, on aimait « à le rencontrer avec son père auquel il vouait, sans préjudice de ses « sentiments à l'égard de tous les siens, une affection particulière,

« une affection mêlée d'admiration, de respect, et cependant d'intime « et de libre confiance. »

Voilà Pierre de Champfeu tel que nous le présente son biographe. Et M. d'Estailleur d'ajouter encore : « Esprit non spécialisé comme tant d'autres, mais curieux, avide de savoir, Pierre de Champfeu se tenait au courant de tout. »

S'il n'avait pas les tendances poétiques de son frère, lui aussi possédait le don des Champfeu pour bien écrire. Outre ses lettres, son article : *Pour mieux se battre*, paru dans le numéro de la *Nouvelle Revue Nationale*, du 25 juin 1917, suffit à en témoigner.

Cette belle vie, pleine d'héroïsme et de devoir, s'en allait vers sa fin. Dans les premiers jours d'octobre 1917, Pierre de Champfeu avait le pressentiment d'une blessure prochaine. Il ne s'en effrayait point. Sa seule crainte était qu'elle vînt avant l'offensive et la victoire.

Elle vint, cette blessure, et combien terrible, le 23 octobre, à l'assaut de la Malmaison. Cet assaut, le littérateur Henry Bordeaux, alors chef de bataillon, l'a raconté dans un article : *Les Zouaves à La Malmaison*, paru dans les *Lectures pour Tous*, le 15 mars 1918, et M. d'Estailleur-Chanteraine a tenu à le reproduire à la suite de sa brochure, car on y retrouve Pierre de Champfeu, ses compagnons de sacrifice et de gloire. A lire ces pages sobres et alertes du commandant Henry Bordeaux, on croirait cheminer avec les vagues d'assaut. Qu'elle fut bien méritée et combien chèrement achetée la cinquième citation du 4e zouaves ! Pierre de Champfeu l'a dit : « La Malmaison, ce fut une chic attaque. » Et lui, de quel héroïsme, de quel sacrifice a-t-il payé en ce jour la croix de la Légion d'honneur et cette ultime citation : « Admirable tempérament de soldat, donnant à tout le « régiment l'exemple des plus belles qualités françaises. A l'assaut « du fort de la Malmaison, a conduit sa section de mitrailleuses « avec sa fougue habituelle, l'a mise en batterie au point fixé et est « tombé en pleine victoire. »

Une jambe amputée, après de cruelles souffrances, le jeune, le glorieux mutilé semblait sauvé. Dieu en avait décidé autrement, et le jeudi soir, 13 décembre 1917, auréolé de la plus pure gloire militaire, il entrait dans celle de l'éternité.

En terminant ce trop pâle compte rendu, faisant mienne une

phrase de M. d'Estailleur-Chanteraine, évoquant les deux frères, les unissant dans un même souvenir, à mon tour je dis au commandant de Champfeu : Voulez-vous me permettre, avec vous, d'être fier d'eux.

PHILIPPE TIERSONNIER.

Essai de bibliographie du Centenaire de Banville

(*Complément*)

Revue de France, 1er avril 1923. Gustave SIMON : Banville et Victor Hugo. Avec des lettres inédites de B. à V. H.

Le bon plaisir, mars. P.-L. ANDRIEU : Hommage à Banville.

Revue Contemporaine, 1er avril. Maurice GENEVOIX : Aux jardins de Banville.

Fortunio, 15 mars. R. RIVIÈRE : Théodore de Banville.

Mercure de France, 15 mars. André FONTAINAS : Théodore de Banville.

— — A. C. C. : Les origines de Th. de Banville.

— 15 avril. Aug. FUCHS : Les origines de Th. de Banville.

Un très intéressant petit ouvrage vient de paraître : c'est l'**Histoire du Bourbonnais**, par M. Joseph VIPLE, un des administrateurs de notre Société.

Joli volume de 150 pages, d'un format commode, bien imprimé et largement illustré ; œuvre de vulgarisation que l'auteur a dédiée aux Ecoliers bourbonnais pour leur faire connaître leur petite patrie et la leur faire aimer.

Les treize chapitres de ce livre forment quatre groupes principaux :

1° Le Bourbonnais depuis les temps préhistoriques jusqu'à la fin de la période Carolingienne ;

2° L'Histoire des sires de Bourbon ;

3° L'Histoire des ducs de Bourbon ;

4° L'Histoire du Bourbonnais depuis son rattachement à la couronne, jusqu'à la Révolution.

Tous les faits essentiels y sont résumés en un langage simple et clair, et une copieuse bibliographie permet aux curieux de se documenter plus complètement en se reportant aux ouvrages signalés.

Ce volume a sa place marquée dans toutes les écoles, dans toutes les mairies, dans toutes les bibliothèques publiques et particulières.

A. B.



NOS CONFRÈRES Le *Descartes* et le *Pascal* de M. Jacques CHEVALIER, professeur à la Faculté des Lettres de Grenoble, ont obtenu, de l'Académie française, une des plus hautes récompenses dont elle dispose. Lors de la séance publique annuelle de l'illustre compagnie, M. René Doumic, secrétaire perpétuel, a, dans son rapport sur les concours littéraires, donné la première place à notre distingué confrère. Il l'a fait avec une grande hauteur de vues, rendant longuement hommage à l'écrivain qui, « au lendemain de la guerre », a compris « le besoin de libérer la pensée française trop longtemps prisonnière de l'étranger et de retremper le génie de la France à ses sources ».

NOS COMPATRIOTES M. Emile MALE, professeur d'histoire de l'art, à la Sorbonne, membre de l'Académie des inscriptions, vient d'être appelé à la direction de l'Ecole française d'archéologie de Rome, vacante par la mort de Mgr Duchesne. Ajoutons que notre savant compatriote a posé sa candidature au fauteuil de Jean Aicard à l'Académie française et rappelons qu'il est né à Commentry en 1862.

M. l'abbé Marcel LÉPÉE, professeur à l'Institution du Sacré-Cœur, a subi, avec la mention « bien » et félicitations du jury, devant la Faculté des Lettres de Grenoble, les épreuves du diplôme d'études supérieures.

L'Académie des sciences a attribué le prix Barbier (2.000 francs) au docteur Maurice FONTOYNONT, directeur de l'Ecole de médecine indigène de Tananarive.

M. Pierre CAILLET et Mlle Jeanne DUPIC ont été admis à l'Ecole des chartes.

CARNET DE DEUIL Le 3 novembre, est mort, à l'âge de soixante-dix-huit ans, notre confrère, le marquis DE LAS CASES, chevalier de la Légion d'honneur, maire de Coulandon et membre du conseil général de l'Allier, pour le canton Ouest de Moulins, depuis 1886.

MIETTES D'HISTOIRE LOCALE Le 16 octobre, des cérémonies solennelles ont fêté le centenaire de l'évêché de Moulins. Cette journée mémorable a été marquée par la consécration de la Cathédrale, à laquelle présida Mgr de Moulins, qu'entouraient le cardinal Maurin, archevêque de Lyon ; les archevêques de Sens et de Rouen ; neuf évêques et le Père abbé de Septfons. Et, comme les rites d'une consécration d'église

exigent celle d'un autel, Mgr PENON consacra celui qui venait d'être édifié dans la chapelle voisine de « l'escalier de dentelle ».

Le mur de fond de cette chapelle a été revêtu d'un parement de similimarbre rouge sur lequel est appliqué l'autel, en grès de Bourbon, dessiné et sculpté dans le style du seizième siècle. Les détails et motifs du tabernacle et des crédences ont été inspirés à notre confrère M. René MOREAU, architecte du ministère des beaux-arts, par une niche de la Renaissance — l'une des élégances de la vieille Collégiale, dont s'enorgueillit l'antique chapelle des Popillon. Il a... hérité, ce tabernacle, d'une admirable porte en cuivre doré, datant également du seizième, et qui vient de la même chapelle. Sur la partie haute du fond de marbre rouge, formant retable, ont été gravés les cent quatre-vingt-douze noms des enfants de la paroisse morts pour la patrie au cours de la grande guerre. De chaque côté de l'autel et jusqu'au dallage, ce revêtement de marbre déploie, comme une riche draperie, un jeu de tapisserie du quinzième siècle minutieusement reconstituée par M. le chanoine CLÉMENT d'après plusieurs vitraux de la Collégiale.

La journée du 16 octobre avait été précédée d'un triduum au cours duquel les trois évêques bourbonnais ont retracé l'histoire du diocèse de Moulins depuis sa création. Mgr DE LA CELLE, évêque de Nancy, a parlé de l'épiscopat de NN. SS. de Pons et de Dreux-Brézé ; Mgr CAILLOT, évêque de Grenoble, de celui de Mgr Dubourg ; Mgr BOUTRY, évêque du Puy, de celui de Mgr Lobbedey. Le sermon de clôture fut donné par Mgr JULIEN, successeur de ce dernier prélat sur le siège d'Arras. Ces quatre discours ont été publiés par la *Semaine religieuse*.

❧ Moulins était, depuis plus d'un siècle, garnison de cavalerie, lorsqu'au printemps 1914, le 3e chasseurs quitta notre chef-lieu, « par permutation » avec le 36e d'artillerie, de Clermont-Ferrand. Le même chassé-croisé, en sens inverse, a eu lieu ces jours derniers : le 3e chasseurs a regagné Moulins où, d'ailleurs, dissous à la date du 31 décembre, il est devenu 1er dragons.

Ajoutons que Moulins est, d'autre part, redevenu le siège d'une brigade de cavalerie — la 6e brigade de dragons — commandée par le général DE CHAMPEAUX, qui, en sa qualité de commandant d'armes, est membre de droit de notre compagnie.

BEAUX-ARTS Les 7 et 8 décembre, en l'hôtel des commissaires priseurs, à Paris, a été vendue la galerie de tableaux du musée de Balaine (Villeneuve-sur-Allier). Les 167 peintures, dont 7 gouaches, faisaient partie des collections que notre ancien président, M. Paul DOUMET-ADANSON, avait, il y a quelque trente-cinq ans, ramenées de Cette à Balaine, non sans en avoir fait l'offre gracieuse au département de l'Allier et à la ville de Moulins, qui la déclinèrent. « Le musée départemental, – a rappelé à cette occasion le *Courrier de l'Allier*, — ne disposait alors que d'une partie des combles du palais de justice. Où placer ces œuvres d'art et les amples séries conchyliologiques ou autres qui constituaient avec elles le musée Doumet ? La solution

la plus innocemment simple, sinon la plus avisée, était de décliner les propositions reçues. De Cette, les collections émigrèrent donc à Balaine, dans la propriété Adanson...

« ... La vente de l'hôtel Drouot a produit 121.000 francs ; résultat assez faible, qui s'explique par les dimensions d'un grand nombre des toiles. Il y avait là des peintures de 2 mètres, de 2 m. 20, 2 m. 50, 2 m. 60, 3 m. 10, qui trouveraient leur place dans les galeries d'un musée, mais plus difficilement dans le salon d'un appartement particulier, étriqué et bas de plafond .. »

Notre confrère a noté les meilleurs prix atteints : un *Portrait de femme*, de Largillière, 7.900 francs ; une *Vierge* italienne, du quinzième siècle, 5.600 ; *Le Triomphe d'Amphitrite*, attribué à Nicolas Coypel, 5.000 ; *Musiciens et buveurs*, de Jean de Boullongne, 4.010 ; deux Van der Meulen, 3.710 et 2.900 ; un *Portrait d'enfant*, de l'école des Clouet, 3.000 ; etc.

La parisienne *Revue du vrai et du beau* a consacré, au peintre moulinois Henri DUCLOUX, un entrefilet où nous lisons :

« Rendre par la lumière de ses toiles la sensibilité de son âme de poète ; par le jeu des tons reproduire son émotion d'artiste ; tel semble être le jeu favori d'Henri Ducloux, jeu que sert au reste un rare talent. Sa technique tout entière repose sur la prédominance du facteur lumière dans la compréhension de la peinture. Avant tout, faire coloré ; ensuite la forme s'édifiera d'elle-même par le contraste des teintes..... »

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES Relevé des publications enregistrées par le service du dépôt légal : Imprimerie bourbonnaise, à Moulins : *Poèmes*, par Géo. CHARLES (Paris, « Editions de Montparnasse ».) — Imprimerie Crépin-Leblond, à Moulins : *L'Abbé Amédée Laronde*, 1867-1922. — Imprimerie Herbin et Bouché, à Montluçon : *Au Pays d'Amorrhe*, roman, par Paul NAHUN (Paris, « Editions des *Annales d'hygiène pratique* ».)

Notre dernière livraison était accompagnée de deux bulletins de souscription à des ouvrages bourbonnais en préparation, et que nous croyons devoir signaler de nouveau à nos lecteurs pour qui ces notices auraient passé inaperçues :

1° *Les Origines du Bourbonnais*, par Max FAZY, archiviste du département de l'Allier, deux vol. grand in-8°, édités au prix de 22 francs (24 fr. franco). — Les souscriptions sont reçues par l'auteur, 4, rue Michel-de-l'Hospital, Moulins.

2° *Vichy féodal et Maison noble de Vichy*, par notre confrère, l'abbé Michel PEYNOT, ouvrage accompagné de plusieurs planches hors texte, édité au prix de 10 francs. — Les souscriptions sont reçues par l'Imprimerie Crépin-Leblond, Moulins.

RÉGEMORTES.

ERRATA

Page 160 : 25e ligne, ajouter « *son* », entre *toute* et *œuvre*.
Page 364 : 26e ligne, lire « *réuni* », au lieu de « *remis* ».



ANNUAIRE 1923

Composition du Conseil d'Administration

(1921-1926)

BUREAU

Président : M. le comte Henri DE BRINON.
Vice-Présidents : MM. Georges MILCENT ;
Georges BRUEL.
Secrétaire général : M. Edgard CAPELIN.
Secrétaire adjoint : M. André THONIER DE LA BUSSERIE.
Secrétaire suppléant : M. Albert SARRAZIN.
Trésorier : M. Henri FROBERT.
Directeur du Bulletin : M. Marcel GÉNERMONT.
Conservateur des Collections : M. Gustave QUEYROI.
Bibliothécaire-Archiviste : M. Henri LEUTRAT.

ADMINISTRATEURS

MM. Ernest DELAIGUE, Gabriel MORAND, Roger DE QUIRIELLE, Ph. TIERSONNIER, anciens présidents.

MM. Lucien CHAMBRON.
le Chanoine Joseph CLÉMENT.
Amédée BARDET.
Marcel DUPUY.
Marcellin CRÉPIN-LEBLOND.
GÉDEL.
Louis MONTAGNE.
André ROY.
Auguste SABATIER.
Joseph VIPLE.

COMMISSION DU "BULLETIN"

MM. le Chanoine CLÉMENT.
l'Abbé COTE.
L. DÉNIER.
Ph. TIERSONNIER.

LISTE DES MEMBRES

de la Société d'Emulation du Bourbonnais (1)

✱ Chevalier de la Légion d'Honneur (O. Officier ; C. Commandeur.)
Médaille Militaire.
Croix de Guerre.
Mérite Agricole.
Officier d'Académie.
I. — de l'Instruction Publique.
✠ Décorations diverses et étrangères.

I. — MEMBRES DE DROIT

Mgr l'ÉVÊQUE du diocèse de Moulins.
M. le PRÉFET du département de l'Allier.
M. le MAIRE de la ville de Moulins.
M. le GÉNÉRAL commandant d'armes de la place de Moulins.

II. — MEMBRES HONORAIRES

M. le comte DE CHABANNES ✱ (Saint-Grégoire), ancien officier d'artillerie, place Bellecour, 30 *bis*, Lyon.
CLAUDON (Ferdinand), archiviste de la Côte-d'Or, Dijon.
LA DIANA, Société historique et archéologique du Forez, Montbrison.

III. — MEMBRES TITULAIRES

M. AUDIN (l'abbé Gustave), ancien curé-doyen de Montaigüet, précepteur, Le Barret-Vieux, par Arles (B.-du-R.).
Mlle AURRAIE (Marie), institutrice à Echassières.
MM. AUTRAND (André), docteur en médecine, Le Vilhain.
BAËR (Gustave), ✱, architecte, boulevard de Courtais, 9.
BAËR (Paul), docteur en droit, chef de division à la Préfecture, boulevard de Courtais, 59.
BAILLEAU (Abel), ingénieur-agronome, à Pierrefitte-sur-Loire.
BALMONT (Gaston), propriétaire, château de Coulombière, Saint-Aubin-le-Monial. (Membre à vie.)

(1) Toutes les adresses non suivies d'indication de ville sont de Moulins ; toutes celles non suivies d'indication de département, de l'Allier.

MM. BARDET (Amédée), ✿, ✿, directeur d'école, rue du Jeu-de-Paume, 47. *Administrateur.*

BARDET (Augustin), avoué, cours de Russie, 23.

BARGNOUX, industriel à Cusset.

BARGUES (Charles DE), ✿, château de Ruzières, par Bourbon-l'Archambault. (Membre à vie.)

BAURY (Joseph), architecte, rue Gaston, 18.

Mme BEAUCHAMP (Michel), château de Vaumas.

M. BEAUMONT (l'abbé Etienne), ✿, licencié ès-lettres, professeur à l'Institution du Sacré-Cœur, 51, rue de Paris.

Mlle BEAURY (Jeanne), institutrice à Chantelle.

MM. BÉHIER (Albert), trésorier-payeur général de l'Allier, avenue Victor-Hugo, 3.

BÉLOT, ✱, docteur en médecine, place de la République.

BÉLOT (Georges), avenue Meunier, 28.

Mlle BÉRAUD (Julie), rue Jeanne-Marie-Bourau, 11.

MM. BERLAND (Emile), notaire, avenue Victor-Hugo, 3.

BERNARD (Léopold), ✱, ✿, avocat à la Cour d'appel de Paris, Saint-Menoux.

BERNARD (Augustin), ✱, prof. à la Sorbonne, rue Decamps, 10, Paris-XVIe.

BERTAUX (Louis), agent général de l'*Abeille*, place de la République, 3.

Mme BERTRAND, à la Pacaudière (Loire).

MM. BESSON (Gabriel), rue des Minimes, 3, Epinal (Vosges).

BESSON (Louis), directeur des Services météorologiques de la Ville de Paris, avenue de Châtillon, 138, Paris.

BIDEAU (Léon), ✿, rédacteur au Cabinet du Sous-Secrétariat de l'Enseignement technique, rue de Grenelle, 110, Paris-VIIe.

BLONDEAU (Pierre), maître-menuisier, rue de l'Ancien-Palais, 11.

BODARD (Georges), ✿, libraire à Cérilly.

BOIROT (Max), avocat, ass. corresp. national de la Société des Antiquaires de France, rue Lamartine, 26, Paris (9e).

Mlles BOISÉ DE COURGENAY (Joséphine DE), château de Chabenet, par Saint-Marcel (Indre).

BONAND (Françoise DE), rue de Denain, 7.

MM. BONNET (Adolphe), notaire, place de la République, 22.

BONNETON (René), château de Corgenay, par Chantelle.

BONNY (Charles DE), ✿, propriétaire à Aurouër. (M. à V.).

BONY (Antoine), professeur à St-Gilles, rue Achille-Roche, 2.

MM. BOUCOMONT (Antoine), ✻, ♁, docteur en droit, avocat-avoué, rue de Cours, 18, Cosne (Nièvre).

BOUDEVILLE (Jean-Baptiste), entrepreneur, à Dompierre-sur-Besbre.

BOUILLON (l'abbé Benoît), curé de Nocq-Chambérat, par Huriel.

BOURBON-BUSSET (Comte François DE), ✻, ♁, ancien officier, château de Busset, à Busset.

BOURDELIER (le chanoine Jean), curé-archiprêtre de Notre-Dame, rue de la Croix-Verte, Montluçon.

BOURDERIOUX (Gustave), pharmacien de 1re classe, ex-interne des hôpitaux de Paris, à Bourbon-l'Archambault. (M. à V.).

BRIDOT, instituteur-adjoint, à Ebreuil.

BRINON (Comte Henri DE), docteur en médecine de la Faculté de Paris, boulevard de Courtais, 25. *Président.*

BROSSARD (Aristide), quincaillier, rue de Bourgogne, 27.

BRUEL (Georges), ✻, I. ✿, ✻ (colon.), ✻✻, administrateur en chef des Colonies, rue de Villars, 7. *Vice-président.* (Membre à vie.)

BRUEL (Hubert), ingénieur E. C. P., place d'Allier, 64.

BRUEL (Maurice), ingénieur E. C. P., rue du Cerf-Volant, 37.

BRUNET (Gaspard), huissier, à Lurcy-Lévy.

BRUNAT (Louis), propriétaire, rue de Bourgogne, 118.

BUISSON (Félix), avenue de la Gare, Vichy.

BUJON (l'abbé Charles), ✻ (Malte), missionnaire apostolique, ancien avocat, à Nomazy, par Moulins.

BURE (Georges DE), château de la Bèche, par Bert.

BURIAS (l'abbé Emile), curé-doyen de Busset.

BURIAS (Léon), ♁, archiviste de la Charente, rue de la Préfecture, 5, Angoulême.

BUSSIÈRE (Jules), ✻, négociant, place Cortet.

BUSSONNET (L.), ✻, ♁, notaire, à Saint-Germain-des-Fossés.

BUVAT (Henri), négociant, rue Gambetta, 10.

BUVAT (Paul), négociant et antiquaire, rue de Paris, 32.

CAGNAT (Maurice), directeur de l'Hôtel de Paris.

CAPELIN (Edgard), r. de Bourgogne, 81, (M. à V.) *Secrétaire.*

CELLE (l'abbé Jules DE LA), ✻, ♁, chanoine honoraire, rue de Bourgogne, 28.

CHABANNES LA PALICE (Jean, Comte DE), ✻, ♁, officier de marine de réserve, château d'Avrilly, à Trevol. (M. à V.)

MM. CHABOT (René), propriétaire-agriculteur, La Roche, par Saint-Germain-des-Fossés. Membre à vie.

CHACATON (Maurice DE), ✠, chevalier d'honneur et de dévotion de l'Ordre de Malte, château de Chermont, par Saint-Germain-des-Fossés.

CHAMBALOUS (Marcel), libraire, r. François-Péron, 2, Moulins.

CHAMBRON (Lucien), ✠, ✠, industriel, ingénieur-agronome, conseiller municipal, rue de Bourgogne, 30. *Administrateur* (Membre à vie.)

Mme CHAMPEAUX (Marquise DE), rue de Denain, 7.

M. CHAMPFEU (Léon, Comte DE), O. ✳, ✠ (1870-71), capitaine de frégate en retraite, rue de Bourgogne, 42, Paris-VIIe.

Mme CHAMPIGNY (DE), château de Champigny, par Hérisson.

MM. CHAMPS DE VERNEIX (Victor DES), ✳, à Cusset.

CHANIER, greffier du tribunal de commerce, boulevard Ledru-Rollin, 52.

CHANTEMESSE (Robert), rue Boissy-d'Anglas, Paris-VIIIe.

Mlle CHARLES, institutrice, Ecole Sévigné, Vichy.

MM. CHARPY (J.-B.), ✠, entrepreneur de serrurerie, rue du Vert-Galant, 17.

CHATEAU (Gilles), ✳, ✠, avoué, député de l'Allier, Cusset.

CHASSAIGNE (Marc), château de Beauverger, à Saulzet, et rue Copernic, 52, Paris.

CHAUCHARD (André), ✳, capitaine de cavalerie honoraire, château de Mézangy, à Pouzy.

Mme CHAUVIGNY DE BLOT (la comtesse H. DE), Bessé-sur-Braye (Sarthe).

MM. CHAUVIGNY DE BLOT (J. DE), ✳, ✠, directeur particulier de la Compagnie d'assurances *l'Union*, à Troyes.

CHOPARD (docteur Emmanuel), médecin honoraire de l'Hôpital thermal de Vichy, licencié en droit, château d'Authezat, par Authezat (Puy-de-Dôme).

CLAYEUX (Edmond), ✠, château des Gouttes, par Jaligny.

CLÉMENT (le chanoine Joseph), ✠, correspondant du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, inspecteur de la Société Française d'Archéologie, rue du Chambon, 2, à la Madeleine. *Administrateur*. (Membre à vie.)

COL Léon, négociant, rue de l'Horloge, 8.

COLLAS (Louis), ingénieur-agronome, propriétaire, à Besson.

COLLAS DE CHATELPERRON (Paul), C. ✳, ✠, ✠, ✠, ancien colonel de cavalerie, breveté d'E. M., Chassimpierre, par Jaligny. (Membre à vie.)

MM. Cordez (André), château des Chaulets, par Souvigny. (M. à V.)
Côte (l'abbé Léon), licencié ès-lettres, professeur de première à l'Institution du Sacré-Cœur.
Cougnet, avenue Meunier, 43.
Mlle Courroux, barrière du Jeu-de-Paume, Yzeure.
MM. Crépin-Leblond (Marcellin), imprimeur, direct. du *Courrier de l'Allier*, r. J.-J. Rousseau, 13. *Administrateur*. (M. à V.)
Crochet (l'abbé Jean-Baptiste), curé de Thionne, par Jaligny.
Cueillat (l'abbé Auguste), curé-doyen de Saint-Germain-des-Fossés.
Darçon (Henri), comptable, à Saint-Hilaire.
Debesson (l'abbé François), prêtre retiré, rue des Serruriers, 26, Montluçon.
Decrand, docteur en médecine, boulevard Ledru-Rollin, 25.
Defaye (Maurice), château de la Motte, à Dompierre-sur-Besbre.
Mlle Dejoux (Camille), Institutrice à Châtillon.
MM. Delaigue (Ernest), ✾, corresp. de la Commission des monuments historiques, Bd de Courtais, 5. *Ancien président.*
Delinière (Léonce), entrepreneur de déménagements, rue du Vert-Galant, 15.
Dénier (Marc), ✠, propriétaire, rue du Lycée, 6.
Depigny (Pierre), industriel, rue des Tanneries.
Déret (Auguste), dir. d'école, rue Achille-Roche. (M. à V.)
Deschamps (Monseigneur Raphaël), protonotaire apostolique, vicaire général, rue de Decize, 23.
Descombes (P.), directeur de la *Semaine de Cusset*, Vichy.
Mme Desmaroux de Gaulmin (Baronne), château de Saint-Alyre, par Saint-Gérand-le-Puy.
MM. Desnoix (l'abbé Pierre), curé-doyen de Lurcy-Lévy.
Desrosiers (l'abbé Athanase), à Cuffy (Cher).
Dreuille (Comte Henri de), agriculteur, chât. de Dreuille, Cressanges.
Dreuille (Comte Jean de), ✳, ✠, ancien officier, rue du Vert-Galant 19. (Membre à vie).
Dubost (Pierre), docteur en droit, propriétaire, à Treteau.
Mlle Duchet (Léonie), boulevard de Courtais, 71, Montluçon. (Membre à vie.)
MM. Duchon (Paul), château de la Grye, par Ambierle (Loire).
Dumont (l'abbé Philippe), licencié ès-lettres, professeur de philosophie, à l'Inst. du Sacré-Cœur, rue de Paris, 51.

MM. DUPUIS (l'abbé Charles), docteur en théologie, curé de Saint-Gérand-de-Vaux.

Mme DUPUY (Marcel), née Y. DE CASTAIGNER-CHASTAIGNER, rue Voltaire, 18. (Membre à vie.)

MM. DUPUY (Marcel), rue Voltaire, 18. *Administrateur* (M. à V.)

DURAT (Vicomte DE), ✳, capitaine honoraire d'artillerie, château du Ludeix, par Marcillat.

DURIAT (l'abbé Abel), curé de Louroux-Bourbonnais.

Mme DURYE (Baronne Henri), château du Riau, Villeneuve.

MM. ESTOILLE (Comte DE L'), ✿, agriculteur, château de l'Ecluse, Neuilly-le-Réal.

FAULQUIER (Jacques), château de Pontot, par Cervon (Nièvre).

FAURE (Gabriel), maître de conférences à l'Ecole Centrale, rue de Berne, 35, Paris (8e).

FAVARDIN (Docteur), maire de Sauvagny, par Cosne-d'Allier.

FORESTIER (l'abbé Louis), curé de Billy.

FORICHON (l'abbé Jean-Baptiste), curé d'Agonges.

FOURNIER (Pierre), propriétaire, cours de Belgique, 19.

FOURNY (Maurice), O. ✳, ✠, chef de Bataillon d'infant. de réserve, docteur en médecine, boulevard Ledru-Rollin, 29.

Mme FRADEL (la comtesse Louise DE), rue Pape-Carpantier, 36.

MM. FROBERT (Henri), banquier, av. Théodore-de-Banville, 22. *Trésorier* (Membre à vie.)

GABY (Félix), conservateur des hypothèques, rue de Longchamp, Vichy.

Mme GAGET (J.), professeur au lycée de jeunes filles, rue Denis-Papin, Yzeure.

MM. GAGNIÈRE (l'abbé Gilbert), curé-doyen de Cérilly.

GAGNON (Camille), docteur en droit, rue Quatrefages, 4, Paris-Ve.

GALFIONE (Louis), ✿, peintre-décorateur, conseiller municipal, place de la République, 16.

Mme GANNAT (Edith), rue du Cerf-Volant, 24.

MM. GAULMYN (Comte de), château de Rimazoir, par Souvigny.

GAUTIER (Hubert), ✳, direct. honoraire de l'Enregistrement, rue de Decize, 27.

GAVELLE (Chanoine Paul), curé-doyen d'Ebreuil.

GÉDEL, O. ✳, Sous-Intendant militaire de réserve, av. Meunier, 45. *Administrateur.*

GÉNÉRAUD (Philippe), directeur de la *Société Générale*, place d'Allier, 48.

MM. GÉNERMONT (Marcel), ⚜, architecte diplômé par le Gouvernement place de la République, 11.
Directeur du Bulletin. (Membre à vie.)

GIRAUDET (Gabriel), agriculteur à Franchesse. (M. à vie.)

GIRAUDET DE BOUDEMANGE (Pierre), rue de Vaugirard, 56, Paris-VIe.

GIRON (Pierre), photographe, rue Lucas, 34, à Vichy.

GOLLIAUD (André), ⚜, château des Bédores, Trevol.

GOMOT (Maurice), doct. en médec., rue Michel-de-l'Hosp., 18.

GOTTELAND (Jean), ✱, ⚜, agrégé, inspecteur d'académie, rue de l'Industrie, 1.

GOULFERT (le chanoine), Supérieur de l'Inst. du Sacré-Cœur, rue de Paris, 51.

GOUTAUDIER (Ernest), instituteur-adjoint, à Ebreuil.

GRANDMOUGIN (Jules), directeur de la *Banque Régionale du Centre*, avenue Nationale, 1.

GRAVIER DU MONSSEAUX, (C. C. Alexandre), ✱, ✱✱✱ rue Verrier, 3, Vichy.

GRÉGOIRE (Louis), ancien libraire, à Jeu, près Hérisson.

GRELLET-DUMAZEAU (Albert), ✱, docteur en droit, conseiller à la cour d'appel de Lyon, 10, rue du Plat, Lyon (Rhône).

GRILLOT (Joseph), professeur à St-Gilles, r. Achille-Roche, 2.

GUÉRET (l'abbé Blaise-François), curé-doyen de Souvigny.

GUIBOURET (Henri), peintre-verrier, rue Rosa-Bonheur, Les Bataillots, Yzeure.

GUSTAVE-MARIE (Frère), prof. de sciences, r. de Paris, 87.

HENRI (abbé Louis), curé de Villefranche.

HERBLAY (Paul), ⚜, artiste-peintre E. B. A., 27, r. Gaspard-Roux.

JALADON DE LA BARRE (Raymond), château de la Prée, par Chantenay-Saint-Imbert (Nièvre).

JAVOGUES (Pierre), ✱, ⚜, commandant, rue Centrale Saint-Jean, 5, Roanne.

JOLIVET (l'abbé Antoine), curé-doyen de Saint-Menoux.

Mme JOTILLON (Victor), la Doncka, rue Alquié, Vichy.

MM. JOYEUX DE LANÇON (André), rue Paul-Bert.

LA BOULAYE (Paul DU BUISSON DE), artiste-peintre, rue Grenier, 5.

LA BOUTRESSE (Roger DE), château des Quillets, Trezelles.

LACARELLE (Comte Étienne DURIEU DE), chât. de la Grillère, Monétay-sur-Allier, par Châtel-de-Neuvre. (Membre à vie.)

MM. LA CHAUVINIÈRE (Marquis Léon DE), ✻, rue de l'Alboni, 5, Paris-16e. (Membre à vie.)

LA CHAUVINIÈRE (Paul DE), rue de l'Alboni, 5, Paris-16e.

LA COUTURE (André), docteur en médecine, Bourbon-l'Archambault.

LA DURE (Edouard AUJAY DE), château de Saint-Août, Saint-Août (Indre). (Membre à vie.)

LAMAUGARNY (Camille DE), château d'Audes, à Audes.

LAMAUGARNY (Arthur DE), château de Magnette, par Audes.

LAMOUREUX (Lucien), avocat, député de l'Allier, Palais-Bourbon, Paris.

LAPLANCHE (Louis DE), château du Beyrat, par Bellenaves.

LASSIMONNE (S.-E.), O. ✻, géomètre-expert, président de la *Société Scientifique du Bourbonnais*, avenue Meunier, 22. (Membre à vie.)

LA TOURFONDUE (Comte DE), rue Porte-des-Forges, Montluçon.

LAURENT, représentant de commerce, rue Bertin, 15.

LAVAULT, proviseur du Lycée, Montpellier (Hérault).

LE BRUN (Eugène), associé correspondant national de la *Société des Antiquaires de France*, licencié en droit, place Saint-Georges, 32, Paris-IXe.

LEFORT (Gustave), propriétaire aux Mescliers par Saint-Didier-en-Rollat.

LÉRAT (abbé François-Xavier), rue Voltaire, 11.

LEUTRAT (Henri), rue du Jeu-de-Paume, 35. *Bibliothécaire.*

LÉVÊQUE (Louis), château de Beauvoir, par Echassières.

LIGIER (l'abbé Edouard-Frédéric), hôpital de Chantelle.

Mme LIGNERIS (Marquise DES), à la Maison-Neuve, Bressolles.

MM. LOISEAU, directeur de l'Ecole normale d'instituteurs.

LOIZEL (Léon), industriel à la Madeleine, r. de Limoges, 18.

MALLAT (Ant.), membre correspondant de l'*Académie de Médecine*, à Beauregard, par Bellerive.

MANDET (l'abbé Jacques-Philippe), curé-doyen de Charroux.

MARESCHAL (Johanny), rue de Miromesnil, 64, Paris-VIIIe.

MARESCHAL (Xavier DE), docteur en droit, château des Magnoux, Voussac.

MARICOT, docteur en médecine, Bourbon-l'Archambault.

MATHÉ (Charles), agriculteur, Bellevue-Yzeure.

MAUVE, prof. à l'Ecole Normale d'instituteurs, rte de Lyon, 27.

MAUZAT (Gilbert-François), ingénieur agricole, propriétaire, à Commentry.

MM. MÉPLAIN (Docteur Firmin), ✱, rue du Lycée, 7.
MÉPLAIN (Henri), château du Coude, par Montaigüet.
MÉTÉNIER (Fernand), ♣, propriétaire à Cronat (S.-et-L.).
MICHEL DES MODIÈRES (Edouard), cours Lafayette, 14, à Cusset.
MICHEL DE TRÉTRAIGNE (Baron), ✱, ♣, vil. Li-Tsin, Arcachon.
MICHOT, professeur de dessin
MILCENT (Georges), ✱, ♣, ancien officier de cavalerie, rue de Villars, 25. *Vice-Président.*
MITTON (Adrien), Elève des Beaux-Arts, architecte, rue des Couteliers, 46.
MITTON (François), ingénieur E. C. P., architecte, r. des Couteliers, 46.
MITTON (Michel), architecte, rue des Couteliers, 46.
MONCEAU (Henri), chirurgien-adjoint de l'hôpital de Moulins, boulevard de Courtais, 35. (Membre à vie.)
Mme MONCEAU (Henri), boulevard de Courtais, 35. (Membre à vie.)
MM. MONICAT (Pierre), avocat, conseiller municipal, avenue Victor-Hugo, 2.
MONNAC (Louis), notaire, rue de Paris.
Mme MONNIER (Louis), château de la Presle, Pouzy-Mézangy.
MM. MOSNIER (Lucien), rue Mombrun, Vichy.
MONTAGNE (Louis), juge de paix honoraire, rue Molière, 8, Montluçon. *Administrateur.* (Membre à vie.)
MONTILLIET (Gabriel), château de Poënat, par Billy. (M. à V.)
MONTLAUR (Georges DE VILLARDI, comte DE), ✱, ancien officier de cavalerie, cours d'Angleterre, 6. (M. à V.)
MONTLIVAULT (Vicomte Guy DE), ✱, ♣, chef de bataillon de territoriale, boul. de Courcelles, 12, Paris-XVIIe. (M. à V.)
MORAND (Gabriel), ancien notaire, av. Théod.-de-Banville, 9. *Ancien président.*
MOREAU (René), ✿, I. ✤, architecte des monuments historiques, avenue Théodore-de-Banville, 9.
MOREL (Jules), Montaigut-le-Blin.
MORLET (Antonin), docteur en médecine, rue de l'Etablissement, Vichy.
MOSNIER (Claude), r. de Paris, 73, St-Leu-la-Forêt (S.-et-O.).
MOSNIER (Jean), économe du Pensionnat Saint-Gilles, rue Achille-Roche, 2.
MOUCHET, docteur en médecine, au Veurdre.
MOULIN (Maurice), château de la Pommeraye, par St-Menoux.

MM. Moulin (Simon), instituteur à l'école Carnot, 104, boulevard Dénière, Vichy.
Muller (l'abbé Marcel), vicaire au Sacré-Cœur.
Murat, instituteur, Péraclos, commune de Chouvigny.
Noailly (Paul), maire de Sanssat, ch. de Teillat, Sanssat. (Membre à vie.)
Noblet (Comte J. de), ✻, Hôtel d'Yversen, Gaillac-sur-Tarn (Tarn).
Nomazy du Jonet (le baron de), rue de Metzeral, 1 bis, Strasbourg-Neudorf (Bas-Rhin).
Ollagnier (Pierre), ingénieur civil des Mines, directeur des Mines de Bert, Montcombroux.
Olivier (Jean), co-directeur de la *Revue Scientifique du Bourbonnais*, cours de Russie, 10.
Mme Orcet (Vicomtesse d'), rue Denain, 7.
MM. Pardieu (Marquis Henri de), châlet de La Pierre, par Thiel.
Paturet (A.), pharmacien à Ebreuil.
Pavaillon (Paul), rue Régemortes, 13.
Pégat (Georges), ancien magistrat, ✠ C. (Saint-Grégoire), château de la Croix-de-l'Orme, par Billy.
Pénard (Joseph), chirurgien en chef des Hôpitaux de Moulins, ex-interne des hôpitaux de Paris, r. des Tanneries, 37.
Peynot (l'abbé Michel), curé de La Petite-Marche.
Picard de Grandchamp (Louis-Charles), Pierrefitte-sur-Loire.
Pichonnet, entrepreneur de transports, rue du Lycée, 17.
Picq (l'abbé Edouard), curé de Bourbon-l'Archambault.
Mme Pingeon (Rachel), ✿, professeur de dessin au lycée de jeunes filles et à l'Ecole Normale, avenue d'Orvilliers, 45.
M. Pinston, propriétaire, rue des Fausses-Braies, 2.
Mlle Place (Esther), rue des Jardins-Bas.
MM. Place (Joseph), avocat près le tribunal de Cusset, 21, rue Bintot, Vichy.
Planchard (Léon), ingénieur, rue de Refembre, 47.
Planche (l'abbé), curé-doyen d'Hérisson.
Pointet (Antonin), propriétaire, avenue d'Orvilliers, 32.
Pouzadoux (Pierre), instituteur, Ecole Carnot, Vichy.
Pradat (Charles), les Allains, Trevol.
Mme Prieur (Léon), rue de Decize, 9.
MM. Provenchères (Henri de), agriculteur, rue Regnaudin, 20.
Queyroi (Gustave), ancien officier d'infanterie, rue de Bourgogne, 34. *Conservateur des Collections.*

MM. QUIRIELLE (Roger DE), Montaigüet. *Ancien président.*
RANGLARET (André), docteur en médecine, ancien interne des hôpitaux, rue Michel-de-l'Hospital, 2.
RAYMOND (A.), imprimeur, rue Harpet, 8, Vichy.
RAYNAUD (J.-J.), ✠, directeur d'école, rue Louis-Blanc, 25.
REVÉRET (Eugène), imprimeur-éditeur, 10, rue de l'Horloge.
Mlle ROGIER (Marguerite), château de Beaulon, à Beaulon.
Mmes ROMAGÈRE (Comtesse Charles DE LA), boulevard de Courtais, Montluçon.
ROQUEFEUIL (Comtesse Ed. DE, née DU CORAIL), château de Jenzat.
MM. ROUGÉ (Comte Urbain DE), ✠, rue de Paris, 38.
ROUILLON, directeur de la Verrerie de Souvigny.
ROUX (Pierre), propriétaire à Saint-Germain-des-Fossés.
ROY (André), propriétaire, inspecteur-adjoint des eaux et forêts, rue de Decize, 4. *Administrateur.* (M. à V.).
ROY (Paul), docteur en médecine, rue d'Hautefeuille, 19, Paris-VIe.
SABATIER (Auguste), ✠, ✠, conseiller mun., ancien notaire. ch. de la Motte-Poney, Aurouër. *Administrateur.* (M. à V.)
SADOURNY (Robert), inspecteur d'assurances, cours de Russie, 20.
SAINT-HILLIER (Henri DE), O. ✠, lieutenant-colonel, château de Lys, Bressolles, par Moulins. (Membre à vie.)
SALIN (Pierre), ingénieur, directeur des Mines de La Machine (Nièvre).
SARASSAT (l'abbé Louis), curé de Beaune, par Montmarault.
SARRASSAT, instituteur, rue Liandon, 12, à Cusset.
SARRAZIN (Albert), docteur en droit, notaire, rue de la Flèche, 17. *Secrétaire suppléant.* (Membre à vie.)
SARROT (Philippe), ✠, à Saint-Pourçain-sur-Sioule.
SARROT (Pierre), docteur en médecine, courtier d'assurances, 31, boulevard du Nord, Nanterre (Seine).
SAUROY (Auguste), I. ✠, artiste-peintre, passage Saint-Julien, 22, Tours.
SAYET (Hippolyte), rue du Rocher, 65, Paris-VIIIe.
SEGUIN fils, ✠, rue de l'Industrie, 6.
SÈQUE, industriel, rue de Lyon, 80.
SEULLIET (Marc), agriculteur à la Vernière, par Diou.
SORIN DE BONNE (Louis), ancien sous-préfet, château d'Estrées, Molinet.

MM. SOUCACHET (Pierre), château de Champaigue, par Souvigny.
TABOUËT (Edmond), château de Reterre, par Saint-Désiré.
THÉNOT (Eugène), professeur d'histoire au Lycée Banville.
THIGER, directeur d'école à Saint-Yorre.
Mlle THOMAS, directrice du lycée de jeunes filles, r. Jeanne-Marie-Boureau.
MM. THOMAS (A.), ✠, représentant de la *Société des Arts graphiques de Genève*, 16, place Bellecour, Lyon.
THOMAS (J.-B.), commis-greffier près le tribunal de première instance de Gannat.
THONIER DE LA BUSSERIE (André) docteur en droit, avocat, aven. d'Orvilliers, 14 *ter*. *Secrétaire-adjoint*. (M. à V.)
Mlle THONIER-LA-ROCHELLE, rue de la Croix-Verte, 5, Montluçon. (Membre à vie.)
MM. TIERSONNIER (Philippe), ✱, ✠, ✠ (Malte), donat de 1re classe de l'ordre de Malte, capitaine honoraire d'infanterie, inspecteur de la *Mutuelle de l'Allier*, rue Pape-Carpantier. *Ancien président*.
TISSIER (Julien), propriétaire, aux Bataillots, Yzeure.
TISSIER (Léon), avocat, conseiller municipal, r. du Lycée, 8.
TORTEL (Pierre), O. ✠, maire de Chapeau, r. de Bourgogne, 16.
TREYVE (Henri), ✠, docteur en médecine, av. Th.-de-Banville.
TREYVE (François), ✠, ✠, ingénieur-agronome, horticulteur, architecte-paysagiste, à Foulet, Yzeure.
TRINQUES (Henri), professeur au collège St-Paul, Angoulême.
Mme TULLE (DE), rue de Bourgogne, 22.
MM. VALLERY (Louis), notaire à Arfeuilles.
VALOIS (Georges), Dr en médecine, médecin-oculiste des Hôpitaux de Moulins, pl. Bréchimbault, 21.
VERDEAU (Henri), photographe, av. Th.-de-Banville, 6 *bis*.
VERNOIS (Jacques), ✱, colonel commandant le 16e tirailleurs, à Ems, S. P. 131. (Membre à vie.)
VERRIÈRES (Raoul DE), propriétaire, château des Guillaumais, Montmarault. (Membre à vie.)
VILLATTE DES PRUGNES (Robert), O. ✱, ✠, ingénieur-agronome, château des Prugnes, par Vallon-en-Sully.
VILLEQUETOUT (Jules DE), ✠, ✠ (Saint-Grégoire), rue Voltaire, 20.
VILLETTE (Guy DE), château de Sommery, par Gilly-sur-Loire (Saône-et-Loire).
VIPLE (Joseph), ✠, docteur en droit, procureur de la République, à Cusset. *Administrateur*.

MM. VIRLOGEUX (René), docteur en droit, agriculteur à Neuvy.
VIRMAUX (Jean), conseiller municipal, directeur du laboratoire départemental, avenue Victor-Hugo, 16.
VIROTTE-DUCHARME, percepteur de Moulins, r. des Potiers, 35.
VIVIER, avoué, rue de Paris, 14.
VOUILLOUX (Antoine), gardien-chef du Musée départemental.
WALDNER DE FREUNDSTEIN (Baron DE), château de Lévy, par Lurcy-Lévy.
WALTHER (Victor), instituteur en retraite, rue de Favrotière, Hérisson.

IV. — MEMBRES CORRESPONDANTS

MM. CHEVALIER (Jacques), I. ✿, ✠ (M. M. angl.), docteur ès lettres, professeur à la Faculté des lettres, Université de Grenoble. Villa Primerose, La Tronche (Isère).
FEYDEAU (Henri DE), contrôleur général de l'armée du cadre de réserve, avenue du Maine, 70, Paris-XIVe.
MAIGRET (Frédéric), boulevard Militaire, 93, Ixelles (Belgique).
MONERY (Louis), rue de la Sous-Préfecture, 9, Roanne (Loire).

ABONNÉS DU « BULLETIN »

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE L'ALLIER.
BIBLIOTHÈQUE DE L'EVÊCHÉ de Moulins, rue du Lycée, 11.
CERCLE BOURBONNAIS, cours de Russie, 21.
ETABLISSEMENT THERMAL, à Vichy (deux abonnements).
MM. BERNASCONI-SCETI, place d'Allier.
CHAMPION (Edouard), éditeur (British Muséum), quai Malaquais, 5, Paris-6e.
CHATEAUBODEAU (Comte de), 22A, rue de Lorraine, Metz-Queulen (Moselle).
CROIZIER, propriétaire, à Liernolles.
DEGUISE, horloger, à Beaune (Côte-d'Or).
M. FÉJARD (Marc), au Prieuré, Souvigny.
Mlle GUILLEMET, route de Limoges, Montluçon.
M. LEFORT, ancien avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation, boulevard Emile-Augier, 58, Paris-16e.
Mme B. LUYLIER DU PLAIX, château du Plaix, par Meaulne.
Mme PATISSIER, à l'Eglantier, par Souvigny.

MM. PARKER et SON, 27, Broad-Street, Oxford (Angleterre).
Mme Veuve Ambroise REIGNIER, boulevard de Courtais, 10 *bis*.
M. THÉVENIN, ancien pharmacien, rue Regnaudin, 4.
Mme THOMAS (Philippe), rue de Decize, 13.
M. TRACY (DE), à Paray-le-Frésil.

SERVICE GRATUIT DU « BULLETIN »

Membres de droit, honoraires et à vie. — Bibliothèque municipale de Moulins. — Dépôt Légal. — M. Ronchaud, rue de Bourgogne, 53 (Trésorerie de la Société). — Musée d'Art et d'Histoire de la ville de Genève. — Le *Journal des Débats*, 17, rue des Prêtres-Saint-Germain-l'Auxerrois, Paris.

PUBLICATIONS ÉCHANGÉES

Revue du Berry. Directeur : M. PIERRE, château de Charon, par Cluis (Indre).
Revue Mabillon. Abbaye Saint-Martin, Ligugé (Vienne).
Revue des Etudes historiques, rue Bonaparte, 82, Paris.
Société de l'Histoire Nationale. Direction : M. G. Hanotaux. — Plon-Nourrit, éditeur, Paris,
Bibliothèque de la Ville de Genève (Bibliographie de M. R. Montaudon).

Messieurs les Membres de la Société et Abonnés sont priés de signaler au Directeur du *Bulletin*, 11, place de la République, à Moulins, les erreurs et les omissions commises dans l'inscription de leurs noms, titres ou adresses.



Sociétés Correspondantes

Abbeville. — Société d'Emulation.
Agen. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts.
Alençon. — Société historique et archéologique de l'Orne.
Amiens. — Société des Antiquaires de Picardie.
Angoulême. — Société archéologique et historique de la Charente.
Aurillac. — Société de la Haute-Auvergne.
Autun. — Société Eduenne. — Société d'Histoire naturelle.

Auxerre. — Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne.
Beaune. — Société d'Archéologie, d'Histoire et de Littérature de Beaune.
Beauvais. — Société académique de l'Oise.
Besançon. — Académie des Sciences, Lettres et Arts. — Société d'Emulation du Doubs.
Béziers. — Société archéologique, scientifique et littéraire.
Bourg. — Société d'Emulation de l'Ain.
Bourges. — Société historique du Cher. — Antiquaires du Centre.
Brest. — Société académique.
Brive. — Société d'archéologie.
Cambrai. — Société d'Emulation.
Chalon-sur-Saône. — Société d'Histoire et d'Archéologie.
Chambéry. — Société savoisienne d'Histoire et d'Archéologie. — Académie des Sciences, Lettres et Arts.
Chartres. — Société archéologique d'Eure-et-Loir.
Cherbourg. — Société académique.
Clermont-Ferrand. — Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres. — Société des amis de l'Université (Revue d'Auvergne).
Dijon. — Commission des Antiquités de la Côte-d'Or. — Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres.
Draguignan. — Société d'Agriculture, scientifique et littéraire du Var.
Dunkerque. — Société dunkerquoise des Lettres, Sciences et Arts.
Gannat. — Société des Sciences médicales.
Guéret. — Société des Sciences naturelles de la Creuse.
Langres. — Société d'Histoire et d'Archéologie de la Haute-Marne.
Laon. — Société académique.
Laval. — Commission historique et archéologique de la Mayenne.
Lille. — Société des Sciences, de l'Agriculture et des Arts.
Limoges. — Société archéologique, historique et des Arts.
Lyon. — Académie des Sciences et Belles-Lettres. — Bulletin historique du diocèse de Lyon.
Mâcon. — Académie de Mâcon.
Metz. — Académie Nationale.
Montauban. — Société archéologique du Tarn-et-Garonne.
Montbéliard. — Société d'Emulation.
Montbrison. — La Diana, Société historique et archéologique du Forez.
Montluçon. — Les Amis de Montluçon.
Moulins. — Sociétés : d'Agriculture ; — d'Horticulture.
Nancy. — Académie Stanislas.
Nantes. — Société archéologique. — Société académique.
Nevers. — Société nivernaise des Sciences, Lettres et Arts.

Nimes. — Académie du Gard.
Niort. — Société scientifique et littéraire des Deux-Sèvres.
Orléans. — Société archéologique et historique de l'Orléanais.
Paris. — Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. — Comité des travaux historiques et scientifiques. — Sociétés : des Antiquaires de France ; — de l'Histoire de France ; — d'Anthropologie de France ; de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France ; — Française d'Archéologie ; — Musée Guimet ; — Union bourbonnaise.
Périgueux. — Société historique et archéologique du Périgord.
Poitiers. — Société des Antiquaires de l'Ouest.
Reims. — Académie de Reims.
Rennes. — Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine.
Rouen. — Académie des Sciences, Lettres et Arts.
Saintes. — Société des Archives historiques de Saintonge et Aunis.
Saint-Dié. — Société philomatique Vosgienne.
Saint-Lô. — Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire naturelle du département de la Manche.
Saint-Malo. — Société historique et archéologique de l'arr. de St-Malo.
Saint-Omer. — Société des Antiquaires de la Morinie.
Sens. — Société archéologique.
Soissons. — Société archéologique, historique et scientifique.
Strasbourg. — Société des Sciences, Agriculture et Arts du Bas-Rhin.
Toulouse. — Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres. — Société archéologique du Midi de la France.
Tours. — Société archéologique de Touraine.
Vendôme. — Société archéologique du Vendômois.
Vesoul. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Haute-Saône.
Vitry-le-François. — Société archéologique.





TABLE DES MATIÈRES

~ 1923 ~

Admission de nouveaux Membres

Procès-Verbaux des Séances

Articles publiés par nos Membres

Communications faites en séance

Communications et Articles divers

Illustrations dans le texte

LES IMPRIMERIES RÉUNIES, MOULINS


UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 07369 6414